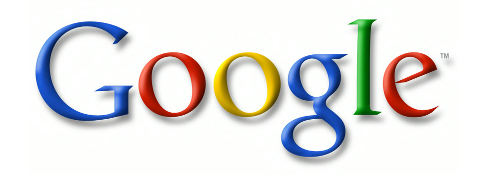
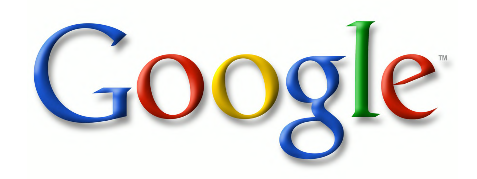
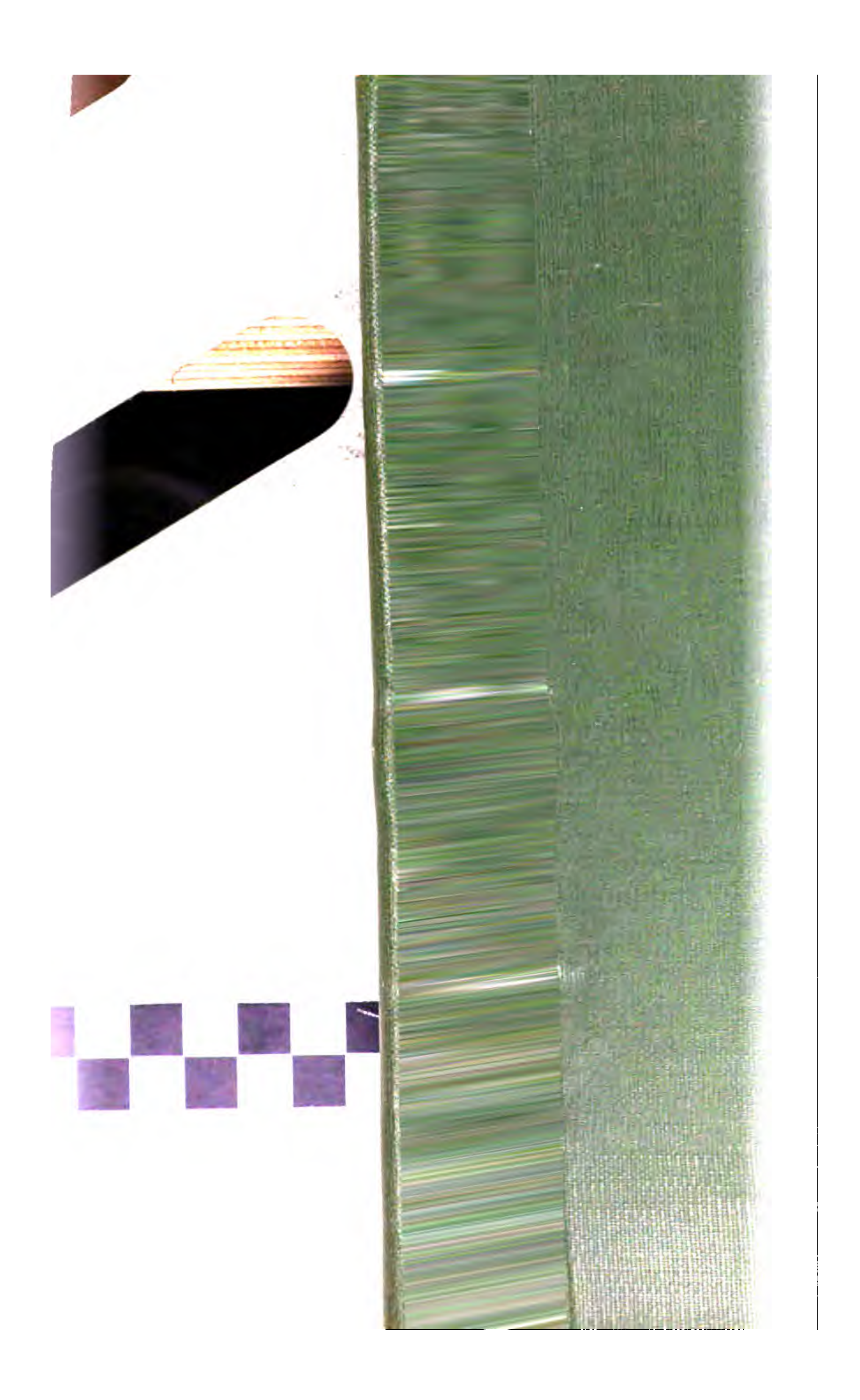











VE RI TAS



EXPOSITION UNIVERSELLE INTERNATIONALE DE 1889

ACTES

DU

CONGRÈS INTERNATIONAL DES ŒUVRES ET INSTITUTIONS FÉMININES

Publiés par les soins de la Commission nommée par le Comité d'organisation

---

PARIS
BIBLIOTHÈQUE DES *ANNALES ÉCONOMIQUES*
SOCIÉTÉ D'ÉDITIONS SCIENTIFIQUES
4, Rue Antoine-Dubois, 4
PLACE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE

1890

CONGRÈS INTERNATIONAL

DES

ŒUVRES ET INSTITUTIONS FÉMININES

deux commissions. La première chargée d'examiner les comptes fut composée de :

M. MASSIP, désigné par M. Yves Guyot, ministre des travaux publics ;
M. SÉBILLOT, désigné par M. Jules Simon pour le représenter ;
Mme Isabelle BOGELOT, vice-présidente du Congrès ;
M. MANSAIS, trésorier ;
M. STEINER DOLLFUS, trésorier par intérim ;
Mme E. DE MORSIER, secrétaire.

La seconde, chargée de la publication des actes du Congrès, composée de :

Mme KŒCHLIN SCHWARTZ.... } *Vice-présidentes.*
Mme ISABELLE BOGELOT...... }
M. MANSAIS............... *Trésorier.*
Mme E. DE MORSIER........ } *Secrétaires.*
Mme Maria MARTIN......... }
Mme Jules SIEGFRIED ;
Mlle Sarah MONOD ;
Mme HELBRONNER ALCAN,
Mme LE GRAND-PRIESTLEY ;
M. MASSIP ;
M. Louis MAGNÉ.

Le 8 février 1890, la Commission pour la vérification des comptes se réunit au Ministère des travaux publics, et M. Sébillot, en qualité de représentant de M. Jules Simon, donna décharge jusqu'à cette date.

Le solde en caisse de fr. 4,402 fut destiné aux frais de la publication de ce volume, sous le contrôle de la Commission nommée à cet effet.

CONGRÈS INTERNATIONAL

DES

ŒUVRES ET INSTITUTIONS FÉMININES

En organisant le Congrès de l'Exposition universelle de 1889, le Gouvernement français a tenu à donner officiellement place aux *œuvres et institutions féminines.*

C'est là un acte de justice et de réparation.

Depuis un siècle, grâce aux idées libérales et aux principes d'humanité qui ont été acceptés dans le monde moderne, le rôle social de la femme a été mis en lumière et a grandi considérablement.

Par son initiative, elle s'est placée au premier rang dans les œuvres de bienfaisance et d'humanité ; dans l'enseignement elle a conquis une situation considérable, égale à peu près à celle de l'homme. Tant d'œuvres entreprises et réalisées par les femmes et dans l'intérêt des femmes font prévoir ce que l'on peut attendre de l'esprit et du cœur féminins.

Et cependant des préventions malveillantes et des défiances injustes subsistent encore dans l'organisation sociale comme dans l'opinion publique.

Le Congrès de 1889 doit avoir pour effet de montrer que les femmes ont fait leurs preuves et qu'elles ont droit à la confiance et à la protection qu'on leur a refusées jusqu'à ce jour.

Dans son enfance, la jeune fille est trop souvent abandonnée sans aide et sans appui efficace; mariée, elle ne compte pas dans l'association conjugale et reste impuissante dans l'administration de sa propre fortune ; mère et tutrice, son influence est insuffisante pour l'éducation et l'établissement de ses enfants; enfin elle est

placée au dernier rang dans la succession de son mari. Malgré les misères, les déchéances, les infortunes auxquelles elle est plus particulièrement exposée, il semble que la femme, tantôt dédaignée, tantôt oubliée par le législateur, soit à la fois dépourvue de ses droits et de la protection de la société.

Il est donc juste que dans notre Congrès, à côté de l'exposition des œuvres accomplies, les vœux et les projets de réformes trouvent leur place pour la réalisation d'un avenir meilleur, mais sur ce terrain nous entendons agir avec calme, avec raison et avec prudence.

Nous resterons dans les limites des améliorations pratiques et possibles. En appelant à nous les femmes des nations étrangères, en constatant avec admiration tout ce qu'elles ont fait pour le progrès humanitaire, nous tiendrons compte cependant de la différence des milieux et des caractères. Si la France désire puiser à toutes les sources et s'inspirer de tous les foyers, elle apportera cependant dans ces études et dans la poursuite des réformes nécessaires, la méthode qui convient à son caractère aussi bien qu'à son génie national.

Avons-nous besoin d'ajouter que notre œuvre, toute de pacification et de propagande humanitaire, est conçue dans un esprit de tolérance et de liberté; que notre tribune est ouverte à tous; nous n'excluons que les questions de secte et de dogme, de politique militante et de luttes de classes.

Notre désir est de rendre justice à toutes les femmes, à toutes les œuvres, à toutes les associations, quelle que soit l'opinion ou la confession de foi à laquelle elles appartiennent, pourvu qu'elles s'inspirent d'un esprit de justice et de fraternité, qu'elles travaillent pour le bien général, et qu'elles montrent par là que la condition nécessaire de tout progrès véritable, c'est l'oubli de chacun dans le dévouement à l'humanité souffrante.

PROGRAMME

SECTION I

Philanthropie et morale

Enfance. — Vieillesse. — Indigence. — Hôpitaux. — Prisons. — Protection. — Assistance aux blessés. — Action en faveur de la paix. — Tempérance. — Épargne et prévoyance.

SECTION II

Pédagogie

Le rôle de la femme dans les écoles maternelles, primaires, secondaires et professionnelles.

SECTION III

Arts, sciences, lettres

SECTION IV

Législation civile

La mineure, l'épouse, la mère, la femme commerçante.

Le Congrès s'ouvrira à Paris le 12 juillet. Sa durée sera d'une semaine.

Les séances de l'après-midi seront consacrées à l'exposé des œuvres existantes, et celles du matin à la discussion des sujets portés à l'ordre du jour ainsi qu'aux communications émanant de l'initiative individuelle.

Un certain nombre de visites à des œuvres parisiennes auront lieu pendant la durée du Congrès.

La cotisation est fixée à *dix francs*.

Chaque œuvre étrangère recevra gratuitement une carte d'entrée.

Les adhérents recevront ultérieurement la carte de membre et le programme détaillé du Congrès.

COMITÉ D'ORGANISATION (1)

Président

M. Jules Simon, sénateur, membre de l'Académie française, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques.

Vice-présidente d'honneur

Mme Kœchlin-Schwartz, présidente de l'Union des femmes de France.

---

(1) Le Comité d'organisation a été constitué par arrêté ministériel en date du 10 avril 1889; le bureau a été nommé par le Comité dans sa première séance tenue le 15 avril 1889.

Vice-présidentes

Mmes ISABELLE BOGELOT, directrice de l'Œuvre des libérées de Saint-Lazare.
CHRISTIAN DE VERNEUIL.

Secrétaires

Mmes MARIA MARTIN.
ÉMILIE DE MORSIER.
M. BEURDELEY, maire du VIIIe arrondissement de Paris.

Trésorier

M. JULES MANSAIS, référendaire au Sceau de France.

Membres du Comité

Mmes BOVET (Marie-Anne DE), rédactrice de la *Nouvelle Revue*.
BENOIT (Victorine), docteur en médecine.
BERTAUX (Léon), présidente-fondatrice de l'Union des femmes peintres et sculpteurs.
BOGELOT (Isabelle), directrice de l'Œuvre des libérées de Saint-Lazare.
BROEN (DE), fondatrice des Œuvres de Belleville pour les ouvriers.
HELBRONNER-ALCAN, membre des refuges israélites, de la Société des femmes en couches.
KŒCHLIN-SCHWARTZ, présidente de l'Union des femmes de France.
LAURENT (Marie), fondatrice de l'Orphelinat des Arts.
LE GRAND-PRIESTLEY.
MARJOLIN-SCHEFFER, fondatrice de la Société protectrice de l'enfance.
MARTIN (Maria).
MORSIER (Émilie DE), vice-présidente de l'Œuvre des libérées de Saint-Lazare.
MOULTON.
OUROUSSOUW (la princesse).
PALLAVICINI (la comtesse).
POMAR (la duchesse de), directrice de *l'Aurore*.
VERNEUIL (DE), représentante de la bibliothèque Wolska.
MM. BEURDELEY, avocat.
DESTREM, vice-président de la Société française de l'arbitrage entre nations.
DONNAT (Léon), conseiller municipal.

MM. ESCHENAUER, ancien pasteur, président de l'Église française, à Strasbourg.
FABRE (Joseph), professeur de philosophie.
GORODICHZE (le docteur).
LEGOUVÉ, membre de l'Académie française.
MACÉ (Jean), sénateur.
MANSAIS (Jules), référendaire au sceau de France.
MONTAUT, député.
PASSY (Frédéric), député, membre de l'Académie des sciences morales et politiques.
RICHET (Charles), professeur à la Faculté de médecine, directeur de *la Revue scientifique*.
SIMON (Jules), sénateur, membre de l'Académie française, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques.

Les séances du Congrès auront lieu les 12, 13, 15, 16, 17 et 18 juillet 1889, à la mairie du VIe arrondissement, place Saint-Sulpice, sous la présidence de M. Jules Simon, sénateur, membre de l'Institut.

12 juillet

A 3 heures du soir, séance d'ouverture du Congrès, sous la présidence de M. Jules Simon, sénateur, membre de l'Institut.

1° Discours du président, M. Jules Simon ;

2° Allocution de Mme Isabelle Bogelot, vice-présidente ;

3° Exposé de l'ordre des travaux du Congrès par M. Beurdeley, maire du VIIIe arrondissement, secrétaire ;

4° Discours de Mme Émilie de Morsier, secrétaire générale ;

5° Réponse des délégations étrangères ;

A 9 heures du soir, réception du Congrès par le Comité d'organisation à la préfecture de la Seine (pavillon de Flore, palais du Louvre).

13 juillet

A 9 heures du matin, discussion des questions relatives à la 1re section (philanthropie morale).

A 3 heures du soir, conférence de M. Beurdeley, avocat, maire du VIIIe arrondissement : LA FEMME ET LE CODE CIVIL.

14 juillet

FÊTE NATIONALE

Suspension des séances du Congrès

15 juillet

A 9 heures du matin, continuation de la discussion sur les questions relatives à la 1re section (philanthropie, morale).

A 2 heures du soir, délégations des œuvres et institutions se rapportant à la 1re section (philanthropie, morale).

A 8 heures 1/2 du soir, *hôtel Continental*, soirée artistique et littéraire, en l'honneur des membres du Congrès, organisée par Mme Marie Laurent et le Comité de l'Orphelinat des arts.

16 juillet

A 9 heures du matin, discussion sur les questions relatives à la 2e et 3e section (pédagogie, arts, sciences, lettres).

A 2 heures du soir, délégations se rapportant à la 2e et 3e section (pédagogie, arts, sciences, lettres).

17 juillet

A 9 heures du matin, discussion sur les questions relatives à la 4e section (législation civile).

A 2 heures du soir, délégations se rapportant à la 4e section (législation civile).

A 9 heures 1/2 du soir, réception offerte aux membres du Congrès par M. Yves Guyot, Ministre des travaux publics, en son hôtel, 246, boulevard Saint-Germain.

18 juillet

A 9 heures du matin, séance réservée aux propositions et communications émanant de l'initiative individuelle.

A 3 heures du soir, séance de clôture.

A 9 heures du soir, au cercle populaire de l'exposition d'Économie sociale (Esplanade des Invalides), soirée d'adieu offerte aux membres du Congrès par quelques dames françaises.

Les visites aux œuvres et institutions auront lieu les 19 et 20 juillet.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

PREMIÈRE SÉANCE, LE 12 JUILLET 1889.

La séance est ouverte à 3 heures de l'après-midi (1), M. Jules Simon, sénateur, prend place au fauteuil de la présidence. M. Jules Simon s'exprime en ces termes :

Discours de M. Jules Simon

Président du Congrès

Je déclare ouvert le Congrès des Œuvres et institutions féminines.

Nous avons à souhaiter la bienvenue à toutes les personnes étrangères à la France qui ont bien voulu s'inscrire comme membres du Congrès et nous espérons qu'elles voudront bien, de leur côté, prononcer quelques mots bienveillants en faveur de l'œuvre que nous commençons ensemble. Cela prendra quelque temps et je ne veux pas ajouter à la longueur de la séance par un discours, je veux uniquement expliquer le sens et le but de ce Congrès afin que personne ne s'y méprenne.

Il ne manquera pas de gens qui, voyant un congrès tenu presque exclusivement par des femmes — et dans l'intérêt des femmes — s'imagineront que l'on va traiter ici toutes les questions qui intéressent les femmes ! Mais si on traitait toutes ces questions, nous commencerions cette opération le 12 juillet 1889 et je ne réponds pas que nous l'aurions terminée le 12 juillet 1890 ! Il faut savoir se borner. Le Congrès est limité à un petit nombre de séances, la conséquence nécessaire c'est qu'il soit limité à un petit nombre de questions.

(1) Les séances du Congrès ont eu lieu à la Mairie du VIe arrondissement.

Si je parle un moment d'un Congrès qui a eu lieu dernièrement, c'est uniquement pour expliquer que nous n'en parlerons pas. Nous avons probablement ici un certain nombre de personnes qui ont pris part à ce premier congrès. On y a traité une question, la question des droits politiques, que le Congrès actuel ne traite pas; nous n'avons pas à nous prononcer pour les solutions qui ont été adoptées et nous ne nous prononçons pas contre elles. Très simplement, ayant autre chose à faire, nous faisons autre chose. Je désire que cela soit bien entendu.

Ce qui serait parfaitement inattendu et inacceptable, ce serait que les dames se fussent réunies pour faire une œuvre de discorde. Si vous avez une mission dans la société humaine, c'est au contraire de pacifier et de réunir; et par conséquent pour la première année où vous avez, en quelque sorte, des assises solennelles, des séances officielles, vous vous devez à vous-mêmes et vous devez à l'humanité le spectacle de discussions calmes, paisibles, honorables pour tous les partis dans lesquels on peut avoir des adversaires, mais où l'on n'a jamais d'ennemis!

Vous avez choisi pour objet de vos travaux l'exposition des œuvres dont l'initiative a été prise par des femmes ou qui ont été organisées et sont dirigées par des femmes. Vous direz ce qu'on a fait et quelquefois ce qu'on aurait dû ou ce qu'on pourrait faire. Tel est le but de notre réunion.

Parmi beaucoup de questions capitales, c'est celle-ci que nous avons choisie. J'espère que nous arriverons à une énumération presque complète. Nous ferons pour cela tous nos efforts.

Je dis exprès « presque complète ».

Il y a parmi les femmes, comme parmi les hommes, des personnes qui, si elles ont tourné une feuille de papier, ont besoin d'en faire la confidence à l'univers; mais il y en a un très grand nombre qui s'associent pour faire beaucoup de bien, et qui, au moment où ce bien est terminé, l'oublient..... jusqu'au moment où elles recommencent. Cette discrétion touchante devient pour nous un obstacle. Nous n'avons pas seulement à regarder, mais à chercher et à deviner.

Découvrir les œuvres, les énumérer, les décrire; rectifier les erreurs, s'il y en a, arriver à cela dans l'espace de sept ou huit séances, sera l'œuvre féminine la plus difficile de toutes celles que vous ayez jamais faites!

Après avoir décidé qu'on s'occuperait surtout de l'énumération

des œuvres, on s'est demandé, dans le conseil d'organisation, si cependant il n'y aurait pas quelques vœux à émettre. C'était très délicat. Après mûre délibération, on a pensé que certaines questions étaient tellement liées aux œuvres, qu'elles devaient faire partie intégrante de notre travail, puisqu'elles en étaient la conclusion nécessaire.

J'en citerai une ou deux pour exemple.

D'abord la question de l'enseignement.

Je ne sais pas, mesdames, si vous vous êtes rendu compte d'une chose — que, nous autres hommes, nous savons parfaitement — c'est que vous êtes toutes, jusqu'à un certain point, maîtresses d'école. Non seulement vous êtes toutes, jusqu'à un certain point, maîtresses d'école. Non seulement vous êtes obligées de l'être comme mères de famille, mais vous avez un certain goût pour la pédagogie, et après avoir instruit vos enfants, il vous arrive assez souvent de sermonner leurs pères. Vous enseignez à vos enfants à parler, à marcher; à lire un peu plus tard, à écrire. Vous les suivez, à mesure qu'ils avancent, tantôt comme maîtresse, et tantôt comme auxiliaire de leurs maîtres. C'est là en quelque sorte la partie matérielle de votre tâche.

Mais vous en avez une autre, que vous accomplissez en même temps sans relâche et sans défaillance. Celle-là commence au berceau de vos enfants, et dure toute leur vie. Vous leur enseignez sans y penser, et chose étrange et divine, presque sans le savoir, la plus haute et la plus nécessaire de toutes les sciences, la plus obscure aussi, une science sur laquelle les philosophes ont bien de la peine à se mettre d'accord, et tellement hérissée de problèmes que le progrès consiste presque toujours à en découvrir de nouveaux. Cette science, on ne la discute pas seulement dans les académies; la politique s'en est emparée dans ces dernières années, et vous savez qu'à bout de raisons et de définitions on est venu nous dire à la tribune : la morale que nous enseignons est la vieille morale de nos pères !

Je la connais, la vieille morale de nos pères ! C'est la morale de nos mères... celle que nous avons sucée avec le lait, qui constitue en nous tous un héritage d'honneur et de probité, que nous retrouvons dans les circonstances difficiles, que nous retrouvons intacte en dépit du scepticisme et des subtilités de la science, et qui nous consolera au lit de mort, si nous avons su lui être fidèles. Nous l'avons apprise en même temps que nous apprenions à sentir, à

penser, à vivre, à comprendre la douceur de l'amour et la sainteté du sacrifice. Et qu'est-ce que cela, Mesdames, je vous prie? C'est la morale elle-même. Et quel en est le maître? C'est la mère.

Quand on pense à cela, on a peine à comprendre que les femmes aient été si longtemps exclues des conseils d'instruction publique.

En 1833, M. Guizot avait mis dans la loi sur l'instruction primaire, tout un chapitre qui concernait les femmes. La Chambre des Députés, arrivant à ce chapitre, proposa par l'organe d'un de ses membres, de passer au chapitre suivant... ce qui fut fait. Et c'est ainsi que les femmes sont restées en dehors de la loi jusqu'en 1867.

La loi de 1867 leur donna des écoles et ne leur en donna pas le gouvernement. Ce n'est que depuis vingt ans que nous voyons des femmes dans les conseils. Il y eut une femme, sur quarante-huit personnes, dans le Conseil supérieur de l'instruction publique. Elle est là, à elle toute seule « une Institution », elle est une rénovation, elle est une révolution! Il n'y en a qu'une, cela importe peu : il y en a une... la cause est gagnée.

Il reste pourtant beaucoup à faire dans ce genre. Il reste à donner de l'influence aux femmes, non seulement sur la direction, mais sur le choix de l'école. Ne pensez-vous pas, comme nous, qu'il était difficile d'énumérer les écoles, les ouvroirs, les orphelinats que vous avez fondés, sans demander justice de ce long et inconcevable oubli?

De même, et c'est toujours de l'éducation que je parle, les femmes ne peuvent pas, dans notre pays, être tutrices. On leur accorde, par grâce, d'être tutrices de leurs propres enfants; encore y met-on des restrictions. Mais tutrices d'une parente, d'une nièce, impossible!

Vous voyez, mesdames, que les vœux que nous vous proposerons d'émettre ne sont que le développement naturel de notre programme. On ne nous reprochera pas de les y avoir introduits. On nous reprocherait, avec plus de raison, d'en avoir introduit un si petit nombre. Mais cette sobriété et cette retenue seront peut-être pour nous des causes de succès.

Nous n'avons pas voulu des questions qui passionnent outre mesure, ni de celles qui divisent, ni de celles surtout qu'on aurait pu effleurer, mais qu'on n'aurait pas pu traiter. Les trois ou quatre questions que nous avons retenues sont de telle nature que nous pouvons espérer une solution prochaine et précise. Nous avons l'espoir d'y contribuer; ce sera l'honneur et le fruit de ce congrès.

Laissez-moi, s'il vous plaît, avant de donner la parole aux étrangères et aux étrangers, parler un moment aux Françaises et des Françaises.

J'éprouve une satisfaction patriotique à voir ici les Françaises réunies pour exposer leurs œuvres. Vous n'ignorez pas, tout le monde sait qu'outre les malheurs ordinaires de la guerre, la France en a subi encore un autre dans ces tristes années.

Nous n'avons pas seulement été écrasés sur les champs de bataille par suite de fautes qui n'étaient pas les nôtres, et malgré la vaillance de nos soldats. On ne nous a pas épargné la calomnie. Quand nous avions à souffrir toutes les horreurs du siège, la famine, le bombardement, les rigueurs d'un hiver exceptionnellement cruel, des maladies contagieuses accrues par le manque de soins et de vivres, l'ennemi nous faisait passer les journaux par dessus les remparts, et nous y lisions que tous les Français étaient des débauchés et des libertins, et que nos femmes étaient sans mœurs.

On y appelait Paris la grande Babylone, on nous faisait l'honneur de dire que nous étions la plus joyeuse ville, la plus grande ville de plaisirs, mais de plaisirs malhonnêtes. On faisait la description de nos orgies. Depuis la cour impériale, jusqu'aux généreuses femmes de nos faubourgs qui donnent l'exemple du travail et de la vertu, tout était sali, conspué par d'odieux mensonges auxquels nous ne pouvions pas répondre. Écraser la grande Babylone, c'était faire œuvre de sauveurs de l'humanité, et de vengeurs de la morale.

Mesdames, au moment où cette calomnie surgissait et où elle passait par dessus nos murailles pour venir faire des blessures à nos cœurs, comme si nous n'avions pas assez de la mitraille et des boulets qui tuaient les corps, la ville de Paris donnait, j'ose le dire, au monde entier, l'exemple du courage militaire et du courage moral. Et qui se distinguait au premier rang par le courage résigné et tranquille, et par la propagande du courage? Laissez-moi le dire, et le répéter, moi qui faisais alors partie du gouvernement et qui étais obligé de le savoir et de le voir... C'étaient les femmes!

Dans les plus brillants hôtels, et dans les plus malheureuses demeures, il y avait une patriote, une citoyenne, qui jamais ne proférait une plainte et qui toujours poussait l'homme au courage et à la résistance!

Quand nous traversions les rues à pied, parce que nous avions mangé nos chevaux, et que nous allions en hâte, sous les balles, au gouvernement, aux remparts ou aux ambulances, nous passions devant les mairies et nous voyions là des files de femmes qui attendaient le triste pain du siège, que les chevaux ne voudraient pas manger, et la triste nourriture mesurée et incomplète qu'on y ajoutait. Elles restaient six heures les pieds sur la glace, elles souffraient, mais ne gémissaient pas; on lisait sur toutes les figures la pensée qu'il le fallait, que c'était pour la patrie! (*Applaudissements.*)

Quand on a parlé pour la première fois de se rendre, et je le dis ici en passant, on s'est rendu quand il ne restait plus de pain pour alimenter trois millions d'hommes pendant trois jours, quand on a parlé de se rendre on aurait cru que toutes les femmes allaient élever la voix et crier : Oui! rendez-vous le plus tôt possible, du lait pour nos enfants, du pain pour les autres!... Non, mesdames, ces cris-là n'ont pas été poussés. Elles nous auraient plutôt reproché de ne pas les laisser mourir!

Et ce sont là les femmes que l'on a calomniées et dont on osait dire de l'autre côté des murailles : ce sont des femmes de Babylone!

Eh bien oui, il y a dans Paris des courtisanes et je voudrais bien savoir s'il n'y en a pas dans les autres capitales?

Peut-être bien avons nous ici les plus séduisantes et les plus habiles? Je l'ignore absolument. Quand nos romanciers et nos journalistes parlent des femmes, c'est surtout de celles-là, parce que celles-là ont une histoire. Ils ne parlent pas de l'immense quantité des femmes françaises, femmes du monde, petites bourgeoises, ouvrières, paysannes, attachées à leurs devoirs de mères de famille, austères dans leurs mœurs, ardentes dans leurs sentiments, fidèles à leur Dieu, à leur honneur et à la patrie. Si l'esprit de la France n'a pas fléchi au milieu de tous les malheurs que nous venons d'endurer, nous le devons en grande partie à nos femmes.

Elles ont une grande part dans le relèvement du pays, et elles nous ont donné à tous l'exemple du courage.

Commencez à présent, mesdames, les travaux de votre congrès. Dites-nous ce qu'ont fait depuis vingt ans ces femmes qu'on représente dans toutes les gazettes étrangères comme ne pensant qu'à des colifichets, qui sont sans cesse au bal ou dans des amusements.

qui jouent la comédie, qui ont des salons où les Lucrèce d'autrefois ne voudraient pas mettre les pieds. Dites-nous les écoles, les orphelinats, les bazars de bienfaisance, les hôpitaux, les malheureux secourus dans leurs taudis, les sœurs de charité portant des robes de soie, les grandes dames ne comptant leurs richesses que par le bien qu'elles leur permettent de faire.

Je ne puis m'empêcher, en parlant de ces grandes œuvres que vous faites, avec les petites mains, dont a parlé un de mes confrères dans une jolie pièce de théâtre, de voir à côté de moi la Présidente des femmes de France, de ces nobles femmes qui préparent à l'avance de la charpie et du linge et des remèdes pour les blessés de la guerre — si jamais nous avions le malheur de revoir la guerre. — Pendant que nous envoyons nos enfants, tous nos enfants à l'armée, car nous ne voulons pas qu'il y ait pour un seul une exception, elles y sont déjà dans l'armée, elles y travaillent déjà, elles font déjà partie des ambulances, elles travaillent au relèvement de la patrie en travaillant à secourir ceux qui devront souffrir et mourir pour elle!

Eh bien, c'est sous l'inspiration de ces souvenirs que je place le congrès que voici, et s'il s'accomplit, comme je n'en doute pas, avec calme, loyauté et simplicité, il démontrera à tous les peuples que la France vaut encore quelque chose, et, nous serons les premiers à nous en réjouir, que nos femmes valent mieux que nous. (*Applaudissements.*)

La parole est donnée à Mme Isabelle Bogelot, Vice-Présidente :

Discours de Mme Isabelle Bogelot

Vice-Présidente

MESDAMES, MESSIEURS,

Je m'interroge et je cherche d'où me vient le courage d'oser prendre la parole dans une assemblée aussi solennelle.

Je ne veux pas m'arrêter au sentiment de mon insuffisance, sans quoi la crainte paralyserait ma volonté.

En mars 1888, quand j'assistai au Congrès de Washington où j'étais déléguée d'une œuvre qui s'occupe du sort des prisonnières libérées, je fus enthousiasmée, émerveillée de tous les travaux entrepris et exécutés par les femmes.

Loin de ma patrie, ne comprenant pas la langue du pays où je me trouvais, je vivais beaucoup en moi-même, et dans ces heures de solitude toutes mes pensées s'envolaient vers la France.

Je rêvais de voir fêter le grand Centenaire de 1789, en complétant ce réveil de l'esprit de justice et de fraternité par un grand mouvement de réparation envers la femme.

J'eus même, pendant ce voyage, oubliant mon rôle modeste de *déléguée de l'Œuvre des libérées de Saint-Lazare*, j'eus la témérité d'inviter des magistrats très haut placés à vouloir bien honorer de leur présence le Congrès qui serait tenu par les femmes à Paris, quand la France fêterait, par son Exposition, le grand anniversaire de son indépendance et de son relèvement.

On faisait, dans chacune des séances de cette grande assemblée, un exposé si complet des travaux entrepris et réalisés par les femmes dans les sciences, les arts et l'industrie !

On y discutait, avec tant de logique et de puissance, les difficiles problèmes de l'agriculture et les salaires !

Une si belle méthode avait présidé au classement de tous les documents !

Il avait fallu tant de persévérance, de calme et de volonté pour organiser cette splendide réunion, qu'il m'était impossible d'admettre, dans ce milieu si supérieur, que l'intelligence et la liberté fussent le privilège d'un sexe au préjudice de l'autre.

En outre, les femmes de ce Congrès étaient restées si réellement femmes par la grâce et l'affabilité ; les qualités de cœur marchaient si bien côte à côte avec le développement intellectuel que j'arrivai à conclure qu'un droit seul prime tous les droits :

Celui pour toute créature humaine de choisir librement sa carrière, donnant à ses facultés personnelles tout l'essor et le développement qu'elles seraient susceptibles d'acquérir.

Mon admiration croissait de jour en jour et il n'entrait pas dans mon esprit que ma vieille France qui a tant fait depuis des siècles pour le bonheur de l'humanité, serait moins juste et moins généreuse pour les femmes que la jeune Amérique.

La réalité a dépassé nos espérances.

L'Exposition de 1889 fait l'admiration de l'univers.

La France est en ce moment le rendez-vous de tous les pays, et le gouvernement a saisi cette occasion pour rendre hommage à la femme et consacrer ses revendications, en offrant le patronage officiel au *Congrès des œuvres et institutions féminines*.

J'ai dit souvent, dans nos réunions de patronage, que l'initiative individuelle est la plus grande force créatrice ; mais nul n'ignore que le gouvernement a la mission et le devoir d'encourager les bonnes volontés à se produire et à se grouper.

Le titre du Congrès qui nous réunit est des plus heureusement choisi.

Il résume sous son apparence modeste l'idée et l'action, la théorie et la pratique.

Le passé, le présent et l'avenir s'y tiennent unis comme les anneaux d'une chaîne.

L'exposé seul du programme en promet le succès.

Pourquoi les désirs que nous allons formuler ne se réaliseraient-ils pas ? La femme donne la preuve de ce qu'elle peut faire avec son intelligence, son cœur et sa persévérance dans toutes les branches de l'activité cérébrale, tout en n'ayant pourtant qu'une ébauche de liberté et un commencement d'éducation sociale.

En comparant la situation de la femme du temps de nos mères et ce qu'elle est aujourd'hui, peut-on désespérer de l'avenir ? Non.

J'ai répété souvent que mon rôle était très effacé dans le parti militant des revendications, mais j'ai toujours ajouté que l'œuvre pénible à laquelle nous appartenions était la preuve la plus évidente et la plus concluante de la nécessité de certaines réformes, et que mes collègues et moi les souhaitions de tout notre cœur.

Mesdames, Messieurs,

Si j'ai l'honneur de vous souhaiter la bienvenue au nom du comité du Congrès, je le dois sans doute à la bonne fortune que j'ai d'appartenir à une œuvre qui parle de *pitié et de justice*, quand on fête les grands jours où chacun lutta, il y a cent ans, au nom de la justice, pour conquérir son relèvement et son affranchissement.

Victor Hugo a dit : « Le dix-huitième siècle a proclamé les droits de l'homme, le dix-neuvième proclamera les droits de la femme. »

Le gouvernement semble s'être inspiré de cette prophétie.

C'est au nom de la *justice* qu'il a souhaité que le Congrès fût officiel.

C'est au nom de la *justice* que notre président, M. Jules Simon, a écrit ces livres connus du monde entier sur l'ouvrière, la femme

et le devoir, et qu'il a accepté la présidence de ce Congrès, malgré sa grande fatigue et ses nombreux travaux, afin d'apporter l'autorité de son savoir et de son cœur à une œuvre de réparation.

C'est au nom de la *justice* que des hommes ont accepté avec empressement d'être nos collègues dans le comité.

Ils ont pensé que la femme ne jouit pas depuis assez longtemps des bienfaits de l'instruction et de la liberté pour la laisser seule supporter la fatigue et la responsabilité de ce *premier Congrès officiel.*

Ils ont senti qu'il était de leur devoir de l'aider de leur expérience, ne se réservant pas le facile plaisir de décréter la femme impuissante ou incapable si le succès immédiat ne répond pas à l'attente de chacun.

C'est par esprit de *justice* que vous êtes réunis dans cette enceinte, hommes et femmes de toutes les nations, que vous avez affronté les fatigues et les périls de longs voyages pour apporter à vos sœurs le fruit de vos études et de vos travaux.

Je suis reconnaissante envers mes collègues qui me procurent la joie d'être leur interprète en me permettant de prendre la parole au nom des femmes françaises, pour remercier toutes les nations qui ont des déléguées et aussi toutes les personnes qui s'associent à cette grande démonstration féminine.

Permettez-moi, je vous prie, d'adresser un souvenir toute personnel à la Suisse, dont j'ai été l'hôte dans différents congrès. — C'est dans ce pays que j'ai étudié les bienfaits des grandes lois de la solidarité. A l'Amérique, qui a donné une si grande preuve d'amitié et d'estime à la France en voulant qu'une Française soit trésorière du futur Congrès international qui se tiendra en 1892.

Nous demandons à toutes les femmes de ne pas oublier le nom des membres du gouvernement actuel, ni ceux des membres du Parlement qui facilitent notre tâche, s'associent à nos travaux et soutiendront notre cause par leurs votes le jour où on discutera les projets de loi qui intéressent la dignité de la femme. Associons-nous toutes pour rendre un hommage mérité à notre président, qu'il nous permette de lui offrir notre affection en échange de ce qu'il a fait et de ce qu'il fera encore pour le développement intellectuel de la femme et l'amélioration de son sort.

Son nom à notre tête est un symbole de concorde et de tolérance, il a été pour notre Congrès une bannière sous les plis de laquelle tous les travailleurs pouvaient s'enrôler.

N'oublions pas que, si notre Congrès a l'appui gouvernemental, il est aussi l'obligé de la Ville de Paris, qui lui offre ses monuments pour recevoir ses invités et tenir ses séances de travail.

Remercions tous ces messieurs de l'intérêt qu'ils portent à la cause que nous défendons.

En Amérique, ce mot revient souvent sur mes lèvres, mais ne m'en voulez pas, c'est au spectacle qui a ébloui mes yeux et enflammé mon cœur à Washington que je dois la force d'oser parler ici.

En Amérique, dis-je, un jour fut consacré, à la fin du Congrès, pour rendre hommage aux pionniers du grand mouvement émancipateur féminin.

C'était un jour de joie générale. Les fleurs étaient répandues à profusion, des rubans de toutes couleurs flottaient, rappelant les oriflammes de tous les pays, et pourtant une certaine mélancolie se mêlait à la joie, sur tous les visages.

On fêtait les survivants, mais le souvenir s'envolait vers les combattants dont les cœurs avaient cessé de battre avant la victoire définitive.

Que les femmes françaises imitent les femmes américaines; fêtons aussi nos pionniers vivants ou morts.

Réunissons dans un même élan de nos cœurs les présents et les absents, les privilégiés qui sont dans cette enceinte et ceux éloignés de nous que l'esprit du devoir retient dans leur foyer.

Imitons les cœurs généreux qui ont consacré leur existence à détruire les injustices du passé, qui prenaient le temps présent comme l'instrument de travail préparant l'avenir meilleur aux générations qui leur succèderaient.

Qu'à leur exemple, le désir du succès ne nous fasse jamais transiger avec le devoir de la conscience.

Que la vérité et l'esprit de justice soient nos guides.

Que la patience jointe à la fermeté nous donne la force d'accepter ce qui est injuste ou immérité, mais que la patience ne soit jamais faiblesse.

Que le mot politique ne soit pas pour nous synonyme d'intérêt personnel ou de grande habileté, et travaillons pour mériter l'estime de ceux qui seront nos juges.

Que le premier vœu émis dans ce Congrès soit que les générations futures arrivent à l'épanouissement complet de leurs forces physiques, intellectuelles et morales sous un régime bienfaisant de *justice* et de saine liberté.

M. Beurdeley expose l'ordre des travaux du Congrès.

La parole est ensuite donnée à Mme Emilie de Morsier.

Discours de Mme E. De Morsier

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

MESDAMES, MESSIEURS,

Le Comité d'organisation de ce Congrès a bien voulu insister pour que je prenne la parole devant cette assemblée.

Je n'ai pu m'y refuser, car un grand devoir s'impose à moi : celui d'exprimer, au nom des femmes étrangères réunies ici, la reconnaissance profonde que nous éprouvons pour l'éclatant témoignage de sympathie que le Gouvernement de la France, par l'intermédiaire de la Commission supérieure des Congrès, donne aujourd'hui à la cause féminine.

Pardonnez-moi si en m'acquittant de ma mission j'oublie parfois ma patrie d'origine pour laisser parler mon cœur de Française. Un de vos poètes l'a dit :

On est toujours, crois-moi, du pays que l'on aime !

Et comment ne pas aimer cette France qui, au prix de ses luttes, de ses sacrifices, de son sang, a remporté des victoires morales et intellectuelles dont l'humanité toute entière bénéficie aujourd'hui.

Mesdames, Messieurs,

Le Congrès qui s'ouvre en ce moment est modeste en apparence. Nous n'avons pas eu la prétention d'égaler les magnifiques assises féminines dont l'Amérique et l'Angleterre nous ont donné le spectacle. Et cependant, je n'hésite pas à le dire, ce qui se passe aujourd'hui dans cette mairie de la ville de Paris est un fait grand, réjouissant, et dont les conséquences bienfaisantes se feront sentir aussi dans le monde entier.

Je le sais, dans ce pays pas plus que dans les autres, les hommes sérieux ne songent à méconnaître la valeur de la femme ou à refuser son concours lorsqu'il s'agit de faire du bien.

Qui oserait nier que, en dehors et à côté de la famille, la femme n'ait sa place marquée au chevet des malades, près du berceau de l'enfance abandonnée, derrière les grilles des prisons ?

Et Messieurs, si jamais des jours néfastes devaient encore luire

sur votre patrie, si l'ange de la désolation, en frôlant de son aile la terre radieuse de France, projetait sur le monde une ombre immense, songeriez-vous à repousser les mains habiles et secourables, les cœurs compatissants de ces femmes de France qui, ne sachant pas si elles pourront empêcher les plaies d'être faites, se préparent au moins à les panser et à les guérir?

Non, non, jamais vous ne nous direz de ne plus sécher de larmes, de ne plus consoler les cœurs affligés, de ne pas relever les blessés du combat pour la vie; et je l'affirme à l'honneur de ce pays, jamais les Françaises n'ont failli à ces devoirs, et jamais un Français, fût-il le plus railleur et le plus sceptique des hommes, n'a manqué de s'incliner avec respect devant ces nobles femmes qui, sous des costumes variés, et au nom de religions diverses, incarnent en elles le seul principe assez puissant pour assurer le progrès social, l'amour de l'humanité.

Oui, à toutes les époques et sous tous les gouvernements, il s'est fait beaucoup de bien en France.

Mais aujourd'hui un fait nouveau se produit. La République française de 1889, et ce sera son éternel honneur, a compris qu'elle devait à la femme quelque chose de plus qu'une silencieuse admiration ou que de discrets encouragements.

A une époque ou l'idée du droit aussi bien que le souffle de liberté qui a passé sur le monde ne permettent pas de porter atteinte à la liberté individuelle, les gouvernements n'ayant plus le pouvoir de réprimer tout le mal qui se commet, ont le devoir d'encourager publiquement tout le bien qui se fait.

C'est à ce sentiment, je le pense, qu'a obéi la Commission supérieure des Congrès, lorsqu'elle a donné une place aux œuvres et aux institutions féminines.

On peut s'étonner que, présidé par l'homme illustre qui nous a accordé la haute protection de son nom, ce Congrès ait cependant rencontré en France, sinon de l'opposition, du moins des critiques et de l'indifférence.

Des femmes profondément estimables, et qui se dévouent dans l'ombre, ont craint qu'une manifestation de ce genre fût contraire à la dignité de la femme et préjudiciable à l'esprit de famille.

Cette objection ne me paraît pas fondée. De nos jours, la publicité est si bien entrée dans nos mœurs, que les salons du monde eux-mêmes n'ont plus rien de privé. Or, je ne pense pas que ces fêtes luxueuses, où se gaspille tant d'argent, où s'aiguisent tant de

vanités, et dont la presse retentit le lendemain, soient plus conformes à la dignité de la femme et plus utiles pour la famille que ces Congrès, où des personnes venues de tous les points du globe s'entretiennent ensemble des pauvres, des malheureux et cherchent les moyens de remédier aux maux dont souffre l'humanité.

Est-ce donc, Mesdames, que la publicité vous effraierait seulement quand elle parle du bien que vous faites, tandis que vous lui pardonnez si facilement lorsqu'elle s'occupe de votre beauté et de vos diamants?

Mais laissons là ces objections qui tomberont d'elles-mêmes avec le temps et une éducation plus saine donnée aux femmes. Ce qui nous importe, à nous qui sommes ici, c'est de savoir ce que nous allons répondre à cet appel que l'humanité nous adresse par la voix de la France.

Messieurs, nous répondrons d'abord en exposant devant vous les œuvres et les institutions par lesquelles nous tentons d'améliorer le sort des masses. Et nous vous dirons cela modestement, sachant bien que chacune de nos tentatives n'est qu'une goutte d'eau douce qui tombe dans l'océan amer de la douleur humaine.

Mais cette réponse ne suffit pas.

Puisque notre programme indique les points sur lesquels des réformes pourraient être faites en vue d'un avenir meilleur, nous dirons franchement, au Gouvernement qui nous a conviés à ce Congrès et aux hommes éminents qui nous accordent la protection de leur nom, quelles sont les observations que nous avons faites au cours de notre activité pratique. Et nous vous demanderons, Messieurs, puisque c'est vous qui faites les lois, de modifier celles qui sont injustes pour la femme, parce qu'elles font peser sur elle une tyrannie brutale en négligeant de la protéger dans la lutte pour la vie.

Cette réponse nous avons bien le droit de la faire, n'est-ce pas ? Car si nous devions user nos forces, notre temps, notre vie pour arracher une à une ces pauvres victimes à la misère, à l'ignorance ou aux injustices sociales, en nous disant que jamais, de par la loi, rien ne sera changé dans leur situation, le courage nous ferait défaut à l'avance, et laissant tomber nos bras avec désespoir, nous crierions au monde, comme Faust à Méphistophélès : « Horreur, horreur inexplicable à toute âme humaine, que plus d'une créature ait pu tomber dans l'abîme de cette misère; que la première, dans les convulsions de sa mort, dans son affreuse agonie n'ait pas payé

pour toutes les autres aux yeux de l'éternelle miséricorde. La misère de celle-là seule va fouiller jusque dans la moelle de nos os, et toi, tu ricanes avec indifférence sur la destinée d'une myriade! »

Ceux qui font les lois et qui prononcent les arrêts de la justice humaine devraient méditer la réponse de Méphistophélès :

« Qui donc l'a poussée dans l'abîme — moi ou toi ? »

Mais, Mesdames, il y a une dernière réponse qui s'impose à nous et que je vais essayer de faire.

Appelées à nous manifester publiquement comme individualités sociales, notre devoir est d'affirmer quelle est la nature de l'influence que nous désirons apporter dans cette société, si développée sous tous les rapports, mais qui cache, cependant, tant de plaies sous sa robe brillante.

N'y a-t-il pas une remarquable antithèse dans le fait de ce Congrès des œuvres de charité et de justice, convoqué en face de l'Exposition universelle de 1889 !

Quel glorieux spectacle nous offre Paris aujourd'hui! Quelle apothéose du génie et de l'intelligence de l'homme ! Les merveilles s'entassent sur les merveilles, toutes les beautés de l'art, toutes les grandeurs de la science, tous les triomphes de l'industrie sont réunis sous nos yeux; et lorsque, le soir, des ceintures de feu courent sur les lignes élégantes de nos monuments; lorsque les fontaines féeriques jaillissent, mêlant harmonieusement les couleurs qui forment les étendards de toutes les nations; lorsque, du haut de l'espace sombre, la tour hardie lance ses rayons tricolores sur tous les points de l'horizon, ah ! ne dirait-on pas que Paris possède assez de flamme pour éclairer le globe, assez de force et de science pour transformer le monde?

Le jour où sous la coupole du dôme central a retenti l'hymne national devant tous les représentants des autorités de ce pays, vos cœurs de Français ont pu battre avec fierté. C'était un beau jour pour la France, Messieurs, et nous l'avons senti avec vous. Mais involontairement notre pensée s'est portée vers le Paris qui est le nôtre, vers la grande cité dolente où gémissent tant d'âmes tourmentées par les luttes morales; où succombent tant de corps épuisés par la maladie et la faim. Car notre patrie à nous, femmes, est partout où l'on souffre, et ce ne sera jamais, sachez-le bien, un lambeau de gloire que nous viendrons vous disputer, si nous prenons place à vos côtés pour travailler à l'œuvre sociale.

Aussi, tandis que le spectacle merveilleux du 6 mai étonnait le

monde, devant mes yeux passaient, comme une vision douloureuse, des femmes en deuil, de jeunes ouvrières, le visage flétri par l'excès du travail, des petits enfants aux yeux d'ange, cherchant en vain un regard de mère, de vieilles femmes courbées, vêtues de lambeaux, et dont les cheveux blancs semblent comme souillés par la misère, des mères qui tendent leurs bras désespérés et appellent en vain leurs filles emportées par le tourbillon corrupteur de la grande ville; puis toute cette population flottante de la misère qui passe incessamment, pareille à une rivière noire sous les roues de notre machine sociale. Mon cœur troublé aurait voulu pénétrer jusqu'au fond de ces âmes et de ces consciences, et je me disais qu'un Dieu seul pourrait distinguer ici les criminels des fous, les coupables des victimes.

Alors, je croyais entendre une voix sévère nous demander raison à nous les heureux, à nous les privilégiés, de tant de souffrance et de désespoir, et nous dire :

« Laissez donc là vos querelles politiques et religieuses ; il ne s'agit pas aujourd'hui de savoir ce que l'on croit, mais ce que l'on fait. Qu'avez-vous fait pour ces malheureux ? »

Eh bien, c'est dans cette vision lamentable que je crois avoir trouvé la réponse à la question que je viens de poser.

L'influence que la femme doit apporter dans la société est celle qui pourra consoler toutes ces douleurs, guérir tous ces maux, réparer toutes ces injustices.

Mesdames, il n'y a qu'une chose à opposer au mal, le bien ; qu'un moyen de vaincre l'égoïsme, le dévouement ; qu'une force qui puisse détruire la haine, l'amour. Et je ne crains pas d'être démentie par aucune de vous en disant que telle est notre réponse.

C'est cet idéal supérieur que nous nous efforcerons de réaliser dans la société. Chacune conservant au fond de son cœur sa croyance et sa religion spéciale, comme le foyer auquel elle va puiser sa force, songera davantage à la faire rayonner sur l'humanité qu'à discuter de sa valeur théorique, car la seule religion éternelle et durable est celle qui vit dans le cœur et qui se traduit par des actes de bonté.

Et après avoir fait cette réponse il nous sera bien permis d'exprimer des vœux.

Nous demandons pour tous plus de justice dans les lois, plus d'amour dans les cœurs, plus d'espoir dans les âmes.

Nous demandons que le rêve d'un bonheur futur avec lequel on

s'efforce de consoler les pauvres êtres souffrants se réalise en partie sur cette terre, car pour croire à la justice immanente il faudrait en voir déjà le commencement ici-bas. Nous demandons que l'intelligence et la science ne soient pas glorifiées au détriment de l'intuition et du sentiment, et que l'on ne déclare pas la femme incapable parce qu'elle vit essentiellement par le cœur.

Mais nous demandons aussi que, tout en travaillant à l'amélioration pratique de l'humanité, on lui laisse la foi indomptable et l'espérance immortelle qui ont soutenu les martyrs de la liberté comme ceux de la religion.

Il se peut que l'on ne croie pas à notre idéal, mais nous demandons qu'il soit respecté.

Mesdames, Messieurs, au nom des femmes de toutes les nations qui sont ici, je remercie du fond du cœur notre président, M. Jules Simon, dont le nom restera éternellement associé à cette manifestation solennelle en faveur de la femme. Ah ! n'est-ce pas pour nous qu'il a travaillé lorsque pendant sa vie il n'a jamais voulu séparer ces trois grandes causes, la liberté, la justice sociale et l'idéal divin !

C'est à ces trois principes, en effet, que la femme consacrera son activité sociale si elle comprend vraiment sa mission dans le monde.

Je remercie le rapporteur général de la Commission supérieure des Congrès, M. Gariel, qui, un jour, a découvert dans la poussière des cartons le projet d'où est sorti ce Congrès.

Je remercie M. Henri Defert, le maire de cet arrondissement, qui nous accorde une hospitalité si cordiale.

Je remercie le Gouvernement français qui, dans la personne de M. Yves Guyot, ministre des travaux publics, nous protège d'une manière toute spéciale.

Mais au-dessus de tous les noms illustres ou estimés qui ont bien voulu patronner cette manifestation, notre reconnaissance monte plus haut, jusqu'à l'âme de la France.

Et dans ce jour où le triomphe pacifique auquel nous assistons ne saurait nous faire oublier les incertitudes de l'avenir, plus que jamais nous avons besoin de nous souvenir que ce pays a toujours été l'ami des peuples opprimés, le défenseur de toutes les libertés, l'initiateur du progrès social.

Mesdames, quel que soit l'avenir réservé à nos patries, je vous supplie de ne jamais oublier ce que la France a fait pour vous aujourd'hui.

Mme May Wright Sewall au nom du Conseil national des femmes américaines s'exprime ainsi :

Discours de Mme May Wright Sewall, à la séance d'inauguration

M. LE PRÉSIDENT,

MESDAMES LES MEMBRES DU CONGRÈS,

MESDAMES ET MESSIEURS,

Je supplie d'avoir pitié de mon français si mal prononcé, si mal exprimé. Croyez que je vous apporte dans votre langue les salutations affectueuses de mes compatriotes. Je me présente devant vous comme la représentante de plusieurs milliers de femmes américaines, fédérées dans un Conseil national des États-Unis.

Je regrette profondément qu'il n'y ait pas ici quelqu'un de plus digne que moi et qui pourrait mieux parler au nom des Américaines, Mrs Cady Stanton, Mlle Susan B. Anthony, Miss Frances, E. Willard. Mais je vous offre leurs plus sincères compliments sur le progrès des femmes en France qui signale si éloquemment ce Congrès.

C'est, en vérité, un grand événement quand un Congrès international de femmes peut être convoqué sous les auspices et avec le concours du gouvernement d'une puissante nation.

Les femmes de mon pays le voient avec surprise et admiration. Sans envie elle vous félicitent, femmes de France, les premières qui avez obtenu la sanction de l'État. Ce n'est pas la première fois que la France a pris l'initiative d'un grand mouvement et donné au monde entier un bon exemple. La France s'est distinguée par la création de grandes idées universelles, par une noble généralisation philosophique, et en donnant le diapason aux autres nations.

La France a beaucoup accompli pour la liberté de la race humaine.

Elle a été avant tout l'amie de la liberté en Amérique. Les Américaines n'oublieront jamais que la France a été la marraine de leur république à sa naissance. Dans leurs cœurs, le nom de La Fayette est à jamais associé à celui de Washington. Non seulement la France nous a servies alors, mais après cent ans écoulés, quand notre nation célébrait sa majorité, c'est de nouveau la France qui a placé à la porte de l'Est de notre beau pays l'image de la liberté, et elle a mis dans la main d'une femme le flambeau qui éclaira le monde. Les Américaines se souviennent de leur dette envers votre

nation, et les femmes d'Amérique acceptent avec reconnaissance un dernier don, c'est-à-dire l'exemple d'un gouvernement allié au progrès des femmes.

Mais ce n'est pas le moment convenable pour une conférence; un mot, et je termine.

Regardez cette fleur. Elle est la décoration que vous avez donnée aux déléguées étrangères. Elle est vraiment symbolique.

Le *rouge,* le *blanc* et le *bleu*, les couleurs de votre patrie et de la nôtre.

Le rouge, le sang, le même dans toute la race humaine, car, n'importe dans quelles veines il coule, la source en est toujours la même, la source de toute vie, le cœur de l'*Éternel.*

Le rouge, c'est votre grand mot : *égalité.*

Bleu : c'est la couleur du ciel, le symbole de sa voûte immense et libre, c'est votre mot : liberté.

Le blanc ?

Emblème de la lumière dans lequel existent toutes les couleurs sans distinction : fraternité.

Et l'or?

C'est un compliment à l'Amérique. L'or, couleur des étoiles de notre drapeau; que ce soit l'emblème de l'étoile du Nord qui guidait à travers l'Océan une race esclave. L'étoile du Nord est au monde matériel ce qu'est la vérité au monde spirituel.

Voyez, les couleurs sont réunies dans une fleur, et cette fleur, une pensée !

Que la raison domine ce Congrès, que la vérité soit l'objet de toutes ses délibérations.

C'est en elle que s'aplanissent les différends et en elle est la vraie fraternité.

Mme Calliroë Parren, déléguée de la Grèce a la parole :

DISCOURS PRONONCÉ A LA SÉANCE D'OUVERTURE

Par Mme Calliroë Parren déléguée de la Grèce

Mesdames et Messieurs,

De la part de mes sœurs de Grèce je salue les femmes de France, de cette chère France qui a toujours été le berceau des plus généreuses et des plus fécondes aspirations.

Aussi, ses manifestations ne trouvent-elles plus aucun pays indifférent. Tout ce qui produit, tout ce qui crée et surtout *tout ce qui espère* ne vit plus que de sa vie. Je salue le gouvernement patriotique de cette grande Nation, et *toutes* nous lui devons des remerciements pour n'avoir pas laissé échapper cette occasion de témoigner son intérêt et son dévouement à la cause qne nous défendons.

En patronnant aujourd'hui notre Congrès, il déclare solennellement au monde entier qu'il considère la Femme comme l'un des facteurs indispensables du progrès de l'Humanité.

Je salue enfin et je félicite ceux et celles qui ont eu l'idée de ce Congrès et surtout notre aimable et éloquente secrétaire, Mme Émilie de Morsier, qui en a été vraiment l'âme. Oui, avoir réuni, par une recherche touchante de solidarité fraternelle, sous un même nom, sous un même titre, sous le même toit, celles qui doivent recevoir et ceux qui doivent donner, celles qui n'ont pour se défendre dans la lutte de la vie que les seules forces du cœur et ceux qui ont toutes les forces accumulées de la nature et des lois, c'est là une grande et noble idée, qui ne pouvait sortir que d'esprits nobles et de cœurs grands, que d'esprits et de cœurs Français !

Il est de mon devoir encore, Mesdames et Messieurs, d'honorer également toutes ces grandes figures de femmes de toutes les nations et de tous les siècles qui, à travers le cours orageux des âges, ont jeté un éclat si sympathique sur l'histoire de notre sexe. Ce sont elles qui ont préparé la prodigieuse révolution qui s'accomplit aujourd'hui à notre profit. — Elles ont été les pionnières, infatigables et courageuses, qui abattaient sans cesse l'ignorance et les préjugés, pour ouvrir le chemin où pourra marcher désormais en pleine sûreté et d'un pas ferme la Femme de l'avenir. Et pour ne parler que des Femmes de France : Dans votre glorieuse histoire, que j'ai apprise avec le même amour que celle de mon pays, quand on rencontre ces beaux traits de générosité, de bonté, de dévouement et d'héroïsme, n'est-ce pas que c'est presque toujours à l'intervention d'une femme qu'on doit les attribuer ?

Lorsque, en présence des plus grands dangers, votre pays semblait être près de l'abîme, une puissance l'a toujours soutenu, et cette puissance n'est autre que le génie, le cœur des femmes !

C'est Geneviève, Jeanne d'Arc, Jeanne Hachette, Clotilde, Louise Labbé, la belle cordière de Lyon. *C'est* Mme de Sévigné, Mme de Staël, Mme de Méricourt, Mme Roland, Mme Guizot, Mme Lafayette, George

Sand et tant d'autres si célèbres, dont l'énumération prendrait des heures entières; ce sont toutes des femmes illustres qui embellissent tant votre histoire; *c'est* par dessus tout la bienfaisante activité, le savoir et la charité inépuisable qui caractérisent la Française d'aujourd'hui qui ont inspiré le gouvernement français! *C'est* là qu'il a puisé la conviction que nous pouvons être d'une grande utilité pour l'amélioration de la société! Notre congrès, qui a l'insigne honneur d'être présidé par M. Jules Simon, cet homme illustre, ce grand écrivain du livre sublime *l'Ouvrière*, cet orateur dont nous avons applaudi tout à l'heure la parole émouvante et chaude, et qui, dès l'année 1867, s'était fait notre avocat à la Chambre des Députés, en disant : *Il faut que les femmes redeviennent ce qu'elles auraient toujours dû être, c'est-à-dire les véritables institutrices de l'esprit humain, les inspiratrices, sinon les auteurs des grandes œuvres. Il faut qu'elles vous apportent leur contingent d'excellent esprit, de bon jugement, de douceur morale, de grâce, de délicatesse, d'excitation incessante aux idées élevées et aux actions nobles.*

Notre Congrès, ainsi présidé, et particulièrement patronné par M. Yves Guyot, le ministre libéral et symphatique qui a tant fait pour notre cause, notre Congrès, dis-je *excitera sûrement* l'intérêt de toutes les nations et obligera même les plus indifférents et les plus arriérés à s'occuper dorénavant de la femme et à prendre des mesures pour l'amélioration de son sort.

Nous, les Grecques, c'est avec le cœur rempli d'espérance que nous tenons nos regards fixés sur ce Congrès. Nous avons l'espoir que le gouvernement de notre Nation, qui a demandé à la France de l'aider à organiser son armée et sa marine, et qui a remis l'une et l'autre entre les mains du général Vosseur et de l'amiral Lejeune. mieux, *j'ai l'assurance*, je le répète, que notre Gouvernement suivra aussi sur la question de l'amélioration du sort de la Femme les pas de sa puissante amie la France, cette France chevaleresque qui est venue verser si généreusement son sang avec le nôtre, souffrir et combattre avec nous, pour conquérir notre indépendance.

La France qui a toujours défendu le faible contre le fort prend aujourd'hui en main notre cause.

La nation grecque toute entière s'associera aux vœux émis par ce Congrès, car les liens indestructibles de fraternité et de reconnaissance qui unissent le jeune Royaume de Grèce à sa puissante amie la France fortifient ma confiance.

M. le marquis Alfieri, député italien, indique en quelques mots combien il est heureux d'assister aux travaux du Congrès. Il forme des vœux ardents pour sa réussite et il exprime sa grande et profonde sympathie pour la France.

Les quelques paroles émues qu'il prononce ont été écoutées et saluées de chaleureux bravos.

M. Woodhall, membre du Parlement anglais, M. Walter Mac Laren, M. P., Mlle Popelin, déléguée officielle de la Belgique, M. Frédéric Bajer (Danemark), Mme Ellen Fries (Suède), Mme Cheliga Lœvy (Pologne), Mme Welt (Autriche), viennent successivement exprimer leurs vœux et ceux de leurs pays respectifs pour le succès de l'œuvre entreprise.

Mme Ellen Fries, notamment, est heureuse d'exprimer sa reconnaissance et celle de toutes les femmes pour un homme dont le nom leur est cher : celui de M. Yves Guyot, ministre des travaux publics. (*Applaudissements.*)

Toutes ces déclarations ont été écoutées avec une sympathique attention.

La séance est levée à six heures.

DEUXIÈME SÉANCE, LE 13 JUILLET 1889.

La séance est ouverte à 9 heures du matin sous la présidence de M. Frédéric Passy.

Mme de Morsier communique au Congrès les lettres et télégrammes de vœux et de félicitations parvenus, en s'excusant si, par suite de ses longs travaux, quelques omissions lui échappent.

Ils émanent de :

M. le colonel DE ROCHEMONT, secrétaire du Congrès national contre la prostitution, au nom de l'assemblée générale tenue à la Haye ;

Mme Julie LEMBÈZE, présidente de la Société protectrice féminine des animaux à Copenhague ;

Mlle Am. HUMBERT, au nom du bureau international de l'Association des femmes suisses pour l'œuvre du relèvement moral, à Genève ;

M. le pasteur Ernest Rayroux, directeur des asiles John Bost, à Laforce (Dordogne);

M. Louis Bridel, professeur de législation civile comparée à l'Université de Genève;

M. Ch. Secrétan, à Lausanne;

Mme Marie Glassner, présidente de l'Union pour l'instruction supérieure des femmes, à Vienne (Autriche);

Mme Zampini Salazaro, de Florence;

M. Jules Pagny, secrétaire de l'Association pour le relèvement de la moralité publique, à Bruxelles;

M. Émile de Laveleye, à Liège;

Mme la douairière Klerk von Hogendorp, à la Haye;

M. Ernest Nathan, à Rome;

Mme E. Mesnard, docteur en médecine, à Bordeaux;

Mme Sophie Wertzinski, à Odessa;

Mme Flora Wegel (Autriche);

Mme Duplan, présidente du Comité de renseignements des Amies de la jeune fille, à Lausanne;

Mme la doctoresse Farner, à Zurich;

Mme Paolina Schiff, à Milan, au nom d'un groupe important de femmes italiennes;

M. Aurelio Saffi et Mme Saffi, de Forli;

Mme Marie Sandoz, à Lausanne;

Mme Elpis Melena, de Florence;

M. Giuseppe Barini, rédacteur de la *Rivista di Discipline Carcerarie*, chef de bureau au Ministère de l'intérieur, à Rome;

Mme del Bufalo della Valle, à Rome;

Les Femmes néerlandaises, de la Haye;

Les Femmes d'Odessa;

M. Léon Richer, directeur du *Droit des femmes*, à Paris;

M. James Stuart, membre du Parlement anglais.

Mme de Morsier donne ensuite lecture de la liste, incomplètement publiée jusqu'ici, des noms des delégués des gouvernements étrangers et des membres étrangers et français adhérents au Congrès.

Elle en fait remarquer l'importance tant par les œuvres représentées que par les noms de ceux qui les représentent.

L'ordre du jour appelle ensuite la lecture des rapports, spécialement ceux qui traitent de la paix et de l'influence féminine sur les mœurs (1).

(1) Tous ces rapports figurant *in extenso* dans ce volume, nous en supprimons ici la nomenclature qui prendrait une place précieuse.

Une courte discussion s'ouvre sur la question de la paix à la suite des projets de vœux qui terminent le rapport de M. Destrem. Plusieurs membres et M. F. Passy y prennent part.

Mme de Ferrère voudrait qu'il fût créé une ligue absolument et exclusivement féminine en faveur de la paix.

Sans s'y opposer, M. F. Passy fait remarquer que la ligue actuelle est loin d'être fermée à l'activité des femmes.

M. Destrem a la parole et s'exprime ainsi :

Discours de M. Destrem

Mesdames,

Je viens vous entretenir à mon tour de la grande cause de la paix entre tous les peuples. Permettez-moi de ne pas développer toutes les considérations d'humanité, de justice, de haute raison, qui militent pour elle. Devant une assemblée telle que la vôtre, une si noble et sainte cause n'a pas besoin d'être plaidée; elle est gagnée à l'avance dans vos cœurs !

Je ferai plus que de vous présenter des développements oratoires; je viens vous demander un acte !

Au nom des Sociétés de la Paix dont je suis membre, au nom de tous nos collègues, dont aucun, j'en suis sûr, ne me désavouera, je viens vous prier d'être en ce moment nos coopératrices. Aidez-nous, soutenez-nous de cette puissante influence morale, qui est votre apanage spécial. Vous le pouvez, en donnant votre approbation unanime aux résolutions suivantes que j'ai l'honneur de vous proposer. Votre vote d'adhésion sera accueilli avec une profonde reconnaissance par tous les amis de la Paix.

Première résolution

Le Congrès appelle l'attention des femmes de toutes nationalités sur le mouvement qui s'opère chez tous les amis du genre humain sous l'impulsion des esprits les plus éminents de notre époque, pour amener la disparition de la guerre et l'établissement graduel et final de la paix entre les peuples.

Deuxième résolution

Soit que ce mouvement des esprits s'attache de préférence à l'arbitrage entre nations, soit qu'il revête la forme de pactes fédératifs, soit qu'il s'exprime sous les noms d'unité humaine ou

d'unités continentales, il mérite au plus haut degré, à tous ces titres et sans distinction entre eux, d'inspirer le cœur des femmes et d'occuper leur intelligence.

Troisième résolution

Le principe à poser à cet égard se résume comme il suit :

Si la guerre dans les temps passés a pu avoir, à côté de ses cruautés et de ses désastres, ses vertus héroïques et stoïques, son génie même et, dans certains cas, ses conséquences civilisatrices, ces mêmes raisons de la justifier et de l'excuser n'existent plus aujourd'hui à aucun titre. L'état actuel de l'esprit humain rend tous les droits et tous les progrès possibles par le seul esprit de paix, de concorde et d'harmonie, et, au point de vue du progrès humain, la guerre agressive n'est plus qu'un non-sens traditionnel et une horrible superfétation.

Quatrième résolution

Le Congrès recommande instamment :

1° Aux femmes vouées à l'enseignement de faire pénétrer l'esprit pacifique ainsi défini dans le cœur et l'esprit de leurs élèves;

2° Aux mères de famille de suivre le même principe à l'égard de leurs enfants et des affections qui les entourent;

3° A toutes les femmes sans exception de lire assidûment, de propager autour d'elles et de soutenir par leurs abonnements et leurs souscriptions les publications destinées à défendre et à populariser la grande cause de la paix universelle.

Les propositions de M. Destrem sont mises aux voix et adoptées à l'unanimité.

Mlle Chassevant expose en quelques mots l'horreur que lui inspirent les courses de taureaux et appelle l'attention du Congrès sur le blâme qu'il convient d'infliger à ces jeux sanglants.

Mme la baronne de Pages, au nom de la Société protectrice des animaux, parle dans le même sens.

Mme Deshayes-Dubuisson proteste également contre les courses de taureaux.

L'Assemblée s'empresse de voter la résolution suivante :

Le Congrès, après avoir pris connaissance des sociétés fondées par les femmes en faveur de la protection des animaux, émet le

vœu qu'on cesse de faire un amusement des tortures qu'on leur inflige.

Mme de Ferrère propose au Congrès d'émettre un vœu en faveur d'une amnistie générale pour les délits politiques et de faire dans ce but une démarche collective près des pouvoirs publics.

Cette proposition est écartée sans débat, sur l'observation de Mme de Morsier que ces questions sont en dehors de la compétence du Congrès.

La séance est levée à onze heures trois quarts.

TROISIÈME SÉANCE, LE 13 JUILLET 1889.

La séance est ouverte à trois heures de l'après-midi, sous la présidence de M. Donnat.

M. Beurdeley a la parole sur ce sujet : la Femme et le Code civil.

La Femme et le Code civil

Mesdames, il a paru utile qu'à l'ouverture de nos travaux il fût fait un exposé de la situation de la femme vis-à-vis de la loi française. Chargé de ce soin, je m'efforcerai d'être aussi complet et en même temps aussi clair que possible.

On a été parfois injuste pour notre code civil. Les réformateurs y ont découvert sans peine des imperfections, mais ils oublient trop facilement ses mérites et ses bienfaits. Ce sont précisément ceux de la Révolution française.

Le code civil a consacré à la fois l'égalité des citoyens et l'égalité des sexes.

L'ancien droit consacrait le privilège du mâle. La femme n'existait pas dans la famille. Les femmes ne pouvaient hériter. Grâce à ce procédé, on arrivait à concentrer toute la fortune dans les mains des mâles. Telle était la loi en France et dans presque toute l'Europe.

La révolution, par les lois des 8 et 15 avril 1791, a supprimé les droits d'aînesse et de *masculinité;* elle a créé l'égalité des droits des deux sexes dans la famille.

Ce principe a passé dans notre législation et, pour empêcher qu'il ne fût violé, le code a interdit la renonciation aux successions futures et prohibé les substitutions.

Ainsi le droit de succession est absolu pour les deux sexes depuis 1791. Il en est de même du droit de disposer, sauf pour les actes entre-vifs en cas de mariage ; la femme peut en outre faire le commerce et comparaître comme témoin. Voilà ce dont il faut se souvenir, et je tenais au début de cette conférence où j'aurai à critiquer le code civil, à rappeler les principes parfois méconnus de la Révolution française.

Le code civil n'est pas en effet le miroir fidèle de la Révolution.

Deux circonstances ont nui singulièrement à la cause des femmes : la frivolité et le relâchement des mœurs sous le Directoire et surtout les idées personnelles de Bonaparte.

Le premier consul fut un des hommes qui ont porté le plus loin le mépris de l'humanité et particulièrement le mépris de la femme. Il y ajoutait les idées mal digérées des jurisconsultes romains sur l'incapacité naturelle du sexe, fondée sur sa fragilité et son imbécillité *propter fragilitatem et imbecillitatem sexus*.

Son influence s'exerça constamment contre les droits de la femme; on pourrait multiplier les exemples; un seul suffira :

Devant le conseil d'État, lorsque vint en discussion le chapitre 6 du titre 2 du mariage, celui qui traite des droits et des devoirs respectifs des époux, Bonaparte fit une sortie violente :

« Est-ce que vous ne ferez pas promettre obéissance à la femme? Il faudrait une formule pour l'officier de l'état civil et qu'elle contînt la promesse d'obéissance et de fidélité pour la femme. Il faut qu'elle sache qu'en sortant de la tutelle de sa famille, elle passe sous celle de son mari. » Ces paroles brutales ont trouvé leur écho dans les prescriptions de l'art 213 « la femme doit obéissance à son mari. » N'était-ce pas encore Napoléon qui disait : « Il y a une chose qui n'est pas française, c'est qu'une femme puisse faire ce qu'elle veut. » C'est ainsi que nous voyons, après que l'égalité civile des deux sexes a été proclamée, des efforts se produire pour ramener la femme à une situation inférieure. De là les anomalies et les contradictions que nous avons à signaler dans notre code civil. De là également nous pouvons conclure dès à présent et d'une manière générale qu'il y a dans la législation actuelle une partie bonne qu'il convient de conserver, celle qui nous vient de la Révolution, une partie mauvaise à réformer, celle qui est due à l'influence néfaste de Napoléon.

S'il était vrai que l'égalité civile ait triomphé avec la révolution, si, dans notre législation, il n'y avait pas d'incapacité naturelle tenant au sexe, deux sortes de femmes au moins devraient avoir la pleine capacité civile : ce sont les filles majeures et les veuves.

Il est vrai qu'on leur permet d'administrer librement leurs biens (1), mais dans la vie civile et dans la vie de famille on les prive de droits importants et cette privation ne peut être expliquée que par le préjugé de l'infériorité traditionnelle de la femme.

La femme peut être entendue comme témoin par la justice, mais elle ne peut être témoin instrumentaire dans un acte de l'état civil ou dans un acte notarié. C'est l'article 37 du Code civil qui le veut ainsi : « Les témoins produits aux actes de l'état civil ne pourront être que du sexe masculin, agés de 21 ans au moins et ils seront choisis parmi les personnes intéressées. »

L'article 37 du Code civil est si bien l'œuvre de la réaction que dans la période du droit intermédiaire nous voyons des femmes figurer comme témoins dans les actes de l'état civil. On a cité l'acte de naissance de Victor Hugo. M. Frédéric Passy a produit également l'acte de naissance de son père où l'on trouve une signature de femme. C'est qu'en effet la loi était formelle. Le décret des 10, 25 septembre 1792, art. 1er, disait : « Les majeurs de l'un et de l'autre sexe peuvent être témoins dans les actes de l'état civil. »

C'est le régime du 18 brumaire et de la Constitution de l'an VIII qui a inspiré l'article 37 du Code civil. Il y a là un acte de despotisme et d'oppression que rien ne justifie, ca évidemment une mère, une sœur, une parente offrent plus de garantie pour attester l'identité d'une personne que le commissionnaire du coin ou le passant raccolé à la porte de la Mairie. La loi trouve le témoignage des femmes bon en matière criminelle et dans les enquêtes civiles, elle peut à plus forte raison les accepter comme témoins des actes de l'état civil ou notariés.

MM. Ernest Lefebvre, Yves Guyot et un certain nombre de leurs collègues ont déposé au cours de la session de 1887 une proposition de loi tendant à modifier l'article 37 du Code civil de

(1) Je signale simplement pour mémoire une restriction à la capacité commerciale des femmes. L'article 113 du code de commerce dispose : « La signature des femmes et filles non négociantes ou marchandes publiques sur lettres de change ne vaut à leur égard que comme simple promesse. »

la façon suivante : « Les témoins produits aux actes de l'état civil devront être âgés de 21 ans au moins, parents ou autres. Ils seront choisis *sans distinction de sexe parmi* les personnes intéressées. »

L'Italie a fait cette réforme depuis dix ans et il est à désirer qu'elle ne se fasse pas plus longtemps attendre chez nous.

De même que les femmes ne peuvent être témoins instrumentaires dans un acte public, elles ne peuvent exercer une tutelle ordinaire ni faire partie d'un conseil de famille à moins qu'elles aient la qualité de veuve d'ascendants. (Voir les articles 407, 408 et 442 du Code). La jurisprudence leur refuse les fonctions de curatrice et de conseil judiciaire.

Ici le préjugé contre la femme s'affirme davantage. La tutelle est une sorte de fonction publique, c'est un droit civique réservé au mâle; les droits civiques sont refusés aux femmes comme aux étrangers. Le code rétablit les offices civils de l'ancien droit et relègue la femme dans l'atrium ou le gynécée.

Est-il bien nécessaire de démontrer que la femme peut remplir les fonctions de tutrice. Ce serait en tous cas superflu lorsqu'on a sous les yeux tant d'exemples éloquents, lorsqu'il est permis de constater dans le Congrès des œuvres et des institutions féminines la présence de toutes les femmes qui sont précisément les vraies tutrices des orphelins, des malades, des femmes abandonnées, tombées ou coupables.

La femme n'est-elle pas avant tout une éducatrice, n'est-elle pas appelée par sa nature même à pouvoir remplir des fonctions toutes d'abnégation et de dévouement; on refuse, il est vrai, la tutelle aux étrangers, mais nous ne pouvons avoir les mêmes raisons de défiance pour les femmes qui appartiennent à la grande famille nationale.

Le code va plus loin dans ses préjugés contre le sexe féminin. D'abord l'article 391 donne au mari le droit d'imposer un conseil à la tutelle à la mère survivante.

Puis l'article 402 organise la tutelle des ascendants et préfère l ascendant paternel à l'ascendant maternel. Distinction ridicule et arbitraire. La même idée se retrouve dans l'art. 403 ; lorsqu'il y a concurrence des deux lignes, la ligne paternelle est toujours préférée à la ligne maternelle. Le législateur a-t-il cru que la famille du père avait plus de qualités morales et intellectuelles que la famille de la mère ou bien sommes-nous en présence d'une incapacité fatale de la femme remontant à son père et à son grand'père ? Ce serait la tradi-

tion biblique renversée. Dans le même ordre d'idées, l'art. 395 dispose : « Si la mère tutrice veut se remarier, elle devra, avant l'acte de mariage, convoquer le conseil de famille qui décidera si la tutelle doit lui être conservée. » Il n'en est pas ainsi du mari en cas de secondes noces.

L'infériorité de la femme est proclamée encore par le code à l'occasion de l'usufruit légal. On sait que le survivant des deux époux a la jouissance des biens des enfants mineurs. Mais l'article 386 fait cesser cette jouissance à l'égard de la mère dans le cas d'un second mariage. A l'égard de la mère remariée, mais non pas à l'égard du père remarié. Pourquoi cette inégalité? Il fallait exclure les deux ou bien aucun. Pourquoi le cœur de la mère serait-il moins fidèle à son enfant que le cœur du père? Pourquoi ce soupçon de trahison ou de faiblesse? Cette inégalité de traitement paraît encore injustifiable.

Même parti pris en ce qui concerne le droit de correction. La mère devra toujours procéder par voie de réquisition pour faire détenir son enfant; de plus elle ne pourra le faire sans le concours des deux plus proches parents « *paternels* ».

Nous sommes donc amenés à constater que la femme ne jouit pas de tous les droits civils. On la déclare faible et incapable, on se défie à la fois de son cœur et de son intelligence. Même fille, même veuve, on lui fait l'injure de la traiter en maintes circonstances comme les mineurs et comme les interdits, et cela à raison de son infériorité de nature. C'est la loi Salique dans le Code.

La situation de la femme mariée dans le Code mérite un examen attentif à raison des difficultés que comporte la question.

Il ne suffit pas de réclamer l'égalité civile de la femme, il faut aussi assurer l'accord dans le ménage. Le mariage est une institution d'ordre social fondée sur une tradition sans égale et qu'il importe de ne pas ébranler. Il est une garantie pour les mœurs et pour la femme elle-même.

Mais toute société a besoin d'une direction et pour assurer cette direction une majorité ou une prépondérance est nécessaire. Le mariage comportant deux associés, le Code a admis la suprématie du mari; dans certains cas la femme peut réclamer auprès du tribunal, dans un seul cas le mari est tenu de la consulter.

Cette idée de la prééminence de l'homme dans le mariage apparaît dès l'exposé des motifs de Portalis : « Les époux se doivent mutuellement fidélité, secours et assistance. — Le mari doit protection à sa femme et la femme obéissance au mari. — Voilà toute la morale des époux. — On a longtemps disputé sur la préférence ou l'égalité des deux sexes. Rien de plus vain que ces disputes. On a très bien observé que l'homme et la femme ont partout des rapports et partout des différences. Ce qu'ils ont de commun est de l'espèce; ce qu'ils ont de différent est du sexe. Ils seraient moins disposés à se rapprocher s'ils étaient plus semblables. La nature ne les a fait si différents que pour les unir. — Cette différence qui existe dans leur être en suppose dans leurs droits et dans leurs devoirs respectifs. Sans doute dans le mariage les époux concourent au même objet, mais ils ne sauraient y concourir de la même manière. Ils sont égaux en certaines choses et ils sont comparables dans d'autres. La femme a besoin de protection, parce qu'elle est plus faible; l'homme est plus libre parce qu'il est plus fort. La prééminence de l'homme est indiquée par la constitution même de son être, qui ne l'assujettit pas à autant de besoins, et qui lui garantit plus d'indulgence pour l'usage de son temps et de ses facultés. Cette prééminence est la source du pouvoir de protection que le projet de loi reconnaît dans le mari. L'obéissance de la femme est un hommage rendu au pouvoir qui la protège et elle est une suite nécessaire de la société conjugale qui ne pourrait subsister si l'un des époux n'était subordonné à l'autre. »

Et Portalis ajoute plus loin :

« Nous avons prévu le cas où le père et la mère, dans leur délibération, auraient des avis différents. Nous avons compris que dans une société de deux, toute délibération, tout résultat deviendrait impossible si l'on n'accordait la prépondérance au suffrage de l'un des associés. La prééminence du sexe a partout garanti cet avantage au père. »

C'est ainsi qu'a été consacrée l'incapacité de la femme dans le mariage, tant au point de vue de ses biens que de ses enfants.

Examinons d'abord la question pécuniaire : la femme mariée est assimilée à une mineure, elle ne peut administrer sa propre fortune, elle est incapable de plaider. Elle n'a qu'un recours : obtenir l'autorisation de la justice. Sans le consentement de son mari, elle ne peut rien recevoir, mais le mari peut la ruiner et la dépouiller au profit d'une étrangère.

Cette complète incapacité s'applique moins à la femme qu'à l'épouse, on peut donc dire que l'incapacité de la femme s'aggrave avec le mariage et c'est sans doute par ironie que l'on dit que le mariage l'émancipe.

La tutelle pécuniaire de la femme peut-elle se justifier par son inexpérience des affaires? Nous ne le croyons pas. Dans la classe ouvrière, c'est la femme qui s'occupe de faire rentrer le salaire du mari, de pourvoir aux besoins du ménage, elle seule songe à l'économie, à l'avenir. Dans la petite bourgeoisie, la femme tient la boutique et les livres. Enfin, nous voyons fréquemment dans les classes plus aisées le mari occupé des affaires extérieures, science, art ou commerce et la femme gérer la fortune avec autant d'intelligence que d'exactitude. On peut donc dire que la déchéance pécuniaire dont la femme est frappée est sans cause réelle et que la loi a tort de ne pas lui faire confiance.

Au moins, si elle est incapable, a-t-elle droit à une protection efficace. Si elle est faible, la logique veut qu'elle soit protégée. Cette protection lui est-elle assurée par la loi?

Non. Des jurisconsultes éminents ont pu le dire avec raison. La communauté est un piège; la communauté légale sans contrat est une iniquité qui frappe les femmes les plus pauvres.

Pour ce qui concerne l'administration des biens communs, nous en sommes restés, à peu de chose près, au droit coutumier d'avant 1789. — Le mari est encore « seigneur et maître de la communauté ». Il peut à son gré aliéner les biens communs à titre onéreux. Il peut même disposer du mobilier à titre gratuit et particulier. La femme qui souvent a contribué par son travail et ses économies à accroître la fortune du ménage, n'a pas voix au chapitre quand il s'agit de la gérer.

La femme est livrée sans défense à son mari. Si celui-ci a intérêt à lui faire souscrire un acte, ce n'est plus un protecteur, c'est un adversaire que la loi lui a donné.

N'aurait-on pas dû mettre hors de l'atteinte du mari les biens propres de la femme. Il en était ainsi autrefois. Nous lisons dans le rapport du tribun Gillet :

« Le droit écrit permettait à la femme d'avoir des biens distincts de sa dot qui, sous le titre de paraphernaux, étaient entièrement

hors de la dépendance du mari ; de telle sorte qu'elle pouvait seule, et de son chef, faire relativement à ces biens toute espèce de dispositions. C'est cette dernière jurisprudence qu'on a voulu empêcher de se perpétuer dans des mariages futurs, par la plupart des articles qui composent le chapitre 6 du projet et notamment les art. 217 et 223. Comment, en effet, cette protection serait-elle entière et efficace s'il ne pouvait empêcher sa femme de perdre sa fortune par des dispositions imprudentes? — Elle n'est pas moins contraire à la déférence que la femme doit à son mari... Enfin elle blesse surtout cette unité, cette communication indivisible de toutes les choses de la vie qui est un des principaux caractères du mariage. »

Ici c'est le code qui a reculé ; l'ancien droit était plus libéral.

La loi offre une garantie à la femme, c'est la séparation de biens; mais cette garantie est tardive. Pour obtenir sa séparation de biens, la femme doit prouver tout d'abord le désordre des affaires de son mari ; elle doit démontrer que sa dot est en péril. En réalité, la loi vient à son secours lorsqu'elle est ruinée.

Il y a encore l'hypothèque légale de la femme sur les biens de son mari, mais comme le disait la Faculté de droit de Paris en 1871, cette garantie « est devenue dans la pratique une véritable abstraction ». En effet le mari fait renoncer la femme à son hypothèque lorsqu'il contracte un engagement important.

La nécessité de sauvegarder le bon ordre et l'harmonie dans le ménage ne peut justifier des abus de pouvoir du mari qui entraînent de pareilles conséquences.

Si la femme ne reste pas dans un rôle passif, si elle ne se contente pas d'administrer et de gouverner, si elle veut agir : alors de nouveaux obstacles s'élèvent.

Elle ne peut agir sans l'autorisation de son mari. En matière civile, cette autorisation doit être spéciale et renouvelée à chaque occasion, à moins que le mari ne concoure à l'acte. Quand le mari refuse d'autoriser sa femme, s'il est absent, interdit, mineur, condamné à une peine afflictive et infamante, la femme peut avoir recours aux tribunaux. En matière commerciale, l'article 4 du Code de commerce est formel « la femme mariée ne peut être marchande publique sans le consentement de son mari. » Le mari

pourra donner à sa femme une autorisation générale de faire le commerce. Mais s'il refuse, les tribunaux ne peuvent intervenir. La loi n'a même pas prévu le cas où le mari est absent, interdit ou condamné. La femme reste exposée à mourir de faim et ses enfants aussi.

Ce résultat a paru si injuste, qu'en dépit du texte de la loi, la jurisprudence a adouci, dans ces cas exceptionnels, l'autorisation de justice suppléant l'autorisation maritale.

Une loi serait donc nécessaire pour que le tribunal puisse autoriser, à défaut du mari, la femme à faire le commerce dans le cas où le mari est absent, interdit ou condamné, ou même dans le cas où le tribunal jugerait le refus du mari injuste et vexatoire.

L'autorisation du tribunal ne pourrait cependant être opposée au refus du mari dans le cas où le régime des époux est la communauté — car les actes de la femme engagent la communauté et il serait injuste de compromettre les intérêts du mari malgré lui.

D'ailleurs il serait toujours facile pour la femme qui veut faire le commerce de choisir le régime de la séparation de biens. Elle aurait à la fois les charges et les bénéfices de son entreprise.

Le législateur semble avoir fait à la femme une situation meilleure lorsqu'il s'agit de l'éducation de ses enfants. Il ne paraît pas admettre ici son incapacité primordiale. En l'absence de son mari, en cas de veuvage ou d'interdiction de son mari, ses droits sont à peu près complets. On peut dire que la femme devient capable pour l'éducation de ses enfants le jour où son mari cesse de l'être.

Mais dans les conditions ordinaires de la vie conjugale, il est nécessaire de relever la puissance maternelle, et pour arriver à ce but il convient tout d'abord de relever l'épouse.

Rien à critiquer dans l'article 212 du Code « Les époux se doivent mutuellement fidélité, secours, assistance. » La formule est parfaite; elle consacre la confiance réciproque qui est la base même de l'amour. Il n'en est pas de même de la double prescription de l'article suivant : « Le mari doit protection à sa femme, la femme obéissance à son mari. » L'article 212 ne suffisait-il pas? Pourquoi l'élévation de l'un et l'abaissement de l'autre? N'y a-t-il pas là quelque chose d'humiliant pour la femme dans cette soumission

imposée, qui peut détruire dans son essence l'association conjugale ?

Ne convient-il pas de donner des droits égaux au père et à la mère, lorsqu'il s'agit du consentement au mariage de leurs enfants? La mère peut être circonvenue; et le père ne l'est-il jamais ? Il y a des consentements qui sont plus que des actes de faiblesse, des actes coupables. Ils sont aussi fréquents dans un sexe que dans l'autre. Le seul fait du dissentiment pourrait emporter consentement, comme lorsqu'il s'agit du consentement des aïeuls et aïeules paternels et maternels.

Mais au moins pour le mariage la mère est consultée; elle ne l'est pas lorsqu'il s'agit de l'éducation de ses enfants, des choses de l'école ou de la religion.

Deux systèmes ont été proposés : soumettre le différend au tribunal ou bien le soumettre à un conseil de famille.

Ces deux procédés ont leurs inconvénients; les référés de famille peuvent irriter et aggraver le dissentiment des deux époux auquel il n'est pas nécessaire d'enseigner le chemin du tribunal; s'adresser au conseil de famille n'est pas moins dangereux, l'immixtion des parents est un fait aussi grave que l'immixtion des étrangers. La querelle se généralise. On se ménage à l'avance des appuis, on escompte les influences, et l'esprit de compétition prend la place de l'esprit de conciliation.

Notre système consisterait à donner tout simplement la voix prépondérante au mari avec obligation de consulter sa femme; en cas de dissentiment son opinion l'emporterait. C'est actuellement le procédé de la loi pour le consentement au mariage, il suffirait de l'étendre aux actes relatifs à l'éducation et au droit de correction.

Il y aurait là tout au moins un hommage rendu à la mère de famille et son autorité y trouverait une force morale considérable.

Quoi qu'il en soit, puisqu'il faut une prééminence dans la société de deux époux, il faudrait que cette prééminence soit limitée aux cas où elle est indispensable pour l'intérêt de cette société.

Les solutions que nous présentons en faveur de la femme mariée peuvent paraître discutables. Nous ne dissimulons pas que de très bons esprits repousseront tout système qui tend à la rendre

l'égale de son mari. Mais en ce qui concerne la fille mineure, il ne s'agit pas de réclamer plus de droits mais plus de protection, et sur ce point tout le monde est bien d'accord; il n'y a qu'une voix, il n'y a qu'un cri : la fille mineure n'est pas suffisamment protégée!

Il est même difficile de se rendre compte de l'âge à partir duquel la loi a entendu protéger l'enfant. Sur ce point il n'y a que confusion et obscurité dans nos codes.

L'article 331 du code pénal punit l'attentat à la pudeur sans violence, accompli sur les enfants de moins de 13 ans; mais au-dessus de 13 ans il faut la circonstance de violence. D'où il suit qu'après 13 ans accomplis, on suppose l'enfant capable de comprendre et de se défendre, on ne le protège plus.

Les articles 354 et suivants du code pénal punissent l'enlèvement et le détournement de mineurs. Si la personne ainsi enlevée ou détournée a moins de 16 ans, le ravisseur est puni alors même que sa victime aurait été consentante. Mais si la victime a plus de 16 ans et qu'il n'ait employé ni la fraude ni la violence, son acte reste impuni, la protection est nulle.

Bien plus, le séducteur d'une mineure n'est jamais puni s'il n'y a eu ni violence, ni enlèvement, ni détournement. C'est une question de déplacement.

Voilà une fille de plus de 13 ans qui est en service ou qui voyage, elle est séduite et abandonnée, la loi reste indifférente, la loi pénale et la loi civile, le séducteur ne sera condamné ni à la prison, ni à l'amende, ni même à des dommages intérêts.

Il y a là une solution qui s'impose en dehors même de la grave question de la recherche de la paternité. De toute nécessité, il faut élever l'âge de la protection des enfants et punir le séducteur.

En résumé, le code a reconnu la capacité civile de la femme mais il a apporté à cette capacité de grandes restrictions :

Les restrictions qui sont fondées sur la nécessité de l'autorité maritale et de l'unité de direction du ménage peuvent être maintenues ;

Les restrictions qui sont fondées sur le préjugé d'incapacité, de frivolité et d'imbécillité de la femme doivent disparaître.

Enfin la femme doit être protégée plus complètement qu'elle ne l'est aujourd'hui; femme mariée, sa fortune personnelle doit être

mise à l'abri des déprédations du mari — fille mineure, la loi doit faire en sorte qu'elle ne soit pas livrée impunément aux caprices de l'homme, puis à la misère, au déshonneur, à l'abandon. Nous réclamons une protection plus efficace pour la femme et en même temps nous revendiquons ses droits. Cela n'implique pas contradiction. La femme peut être faible sans être incapable, il peut y avoir protection sans déchéance.

Ce n'est pas de l'intérêt de la femme seule qu'il s'agit mais aussi de l'intérêt de l'homme.

Lorsque la femme est respectée et honorée, l'homme se respecte davantage et a mieux conscience de sa dignité. Il faut honorer la femme, comme elle le mérite; il ne s'agit donc pas de cette galanterie qui n'est souvent que le masque d'un égoïsme grossier, la forme aimable de l'outrage et du mépris. Cette galanterie est elle-même une servitude, elle consacre, conformément à la tradition latine et à la théologie chrétienne, l'infériorité naturelle de la femme. Pour la relever, nous voulons l'appeler à des responsabilités nouvelles et l'associer pleinement à l'œuvre de l'époux. En un mot, nous croyons qu'à l'heure actuelle, selon le mot de M[me] de Rémusat, les femmes ont droit au devoir :

Un jurisconsulte distingué, M. Gide, a exprimé cette même idée dans sa belle étude sur la condition privée de la femme, et nous ne pouvons mieux faire que de nous approprier ses éloquentes paroles : « Que la loi renferme la femme dans le cercle de la vie privée, j'y consens; mais que du moins dans cette humble sphère, elle la laisse libre et active. Si elle va plus loin, si elle la frappe d'incapacité et d'impuissance jusque dans ses relations civiles, alors loin de protéger la moralité publique, elle lui devient funeste; en apprenant à l'homme à ne voir dans sa compagne qu'un être d'une nature inférieure, incapable ou indigne de s'associer à lui dans les actes les plus sérieux et les intérêts les plus graves de son existence, la loi flétrit au cœur de l'homme ce sentiment du respect pour la femme qui est la source pure et féconde où s'alimentent les vertus privées et les mœurs publiques. L'histoire toute entière en fait foi; à chaque pas nouveau qu'a fait la femme vers l'égalité civile, l'on a vu les mœurs publiques s'épurer et s'adoucir. »

Le reste de la séance est employé à la lecture des rapports.

QUATRIÈME SÉANCE, LE 15 JUILLET 1889.

La séance est ouverte à 9 heures du matin, sous la présidence de M. Beurdeley.

Mme de Morsier et Mme Marie Laurent ont la parole pour diverses communications d'ordre intérieur.

Elle est ensuite donnée à M. Louis Magné sur ce sujet : la séparation des sexes.

L'orateur étudie la situation qui est faite à chaque sexe dans toutes les phases de l'existence, depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse et montre que, presque toujours et partout, la séparation est à peu près absolue. Il croit que c'est un mal et que, de ces déplorables mœurs, découle notamment la situation inférieure qui est faite à la femme. Elle ne peut exercer tous ses droits. Elle ne peut non plus remplir tous ses devoirs, et c'est aussi de cela qu'elle se plaint. Mais, pour qu'elle puisse accomplir les uns et les autres dans leur intégralité, il faut changer les lois et les mœurs, et d'abord ces dernières, car ce sont les mœurs qui font les lois et non les lois qui font les mœurs.

Il affirme que c'est là l'œuvre actuelle des femmes et que, à cet égard, elles ont beaucoup à changer.

Il examine successivement comment sont élevés les enfants tant à l'école que dans la famille, jusqu'à ce qu'ils soient devenus des jeunes gens.

Il les prend ensuite dans le monde, quelque soit leur rang, et enfin quand, à leur tour, ils ont charge d'âmes.

Et toujours il essaie de montrer combien la séparation de vie physique, intellectuelle et morale est complète entre les deux sexes.

Comment pourront-ils jamais se comprendre et s'aider?

Quel sera le remède ?

Pour l'école, il préconise l'école mixte autant que possible.

Dans la famille, il recommande aux mères d'habituer filles et garçons, leurs amis et amies, à une vie plus intime.

Dans le monde, il exhorte les femmes à favoriser une liberté plus grande, qui permette une saine et heureuse communion de pensées et de sentiments.

Il prend pour exemple ce qui se passe en Angleterre, en Amérique, ailleurs encore.

Les hommes y gagneront, dit-il, la délicatesse, le respect, la distinction, bien d'autres qualités encore; les femmes plus de virilité, une meilleure et plus positive connaissance de la vie.

Il faut accomplir ce progrès avec prudence, en France surtout, et il termine en affirmant que, lorsque ce jour sera venu, les hommes seront prêts à donner aux femmes tous leurs droits et à leur permettre d'accomplir tous leurs devoirs.

Ce discours est accueilli par de très chaleureux applaudissements.

La discussion s'ouvre aussitôt sur la question.

Mme Ashton Dilke vient constater quelle est la grande différence qui existe dans l'éducation des enfants en France et en Angleterre.

Elle a elle-même trois enfants, garçon et filles, qui sont et seront élevés ensemble, complètement, jusqu'à un âge assez avancé.

Dans le monde n'existent pas les mêmes barrières qu'en France entre jeunes gens et jeunes filles.

Aux universités d'Oxford et de Cambridge les cours sont suivis concurremment par les deux sexes.

Mme Pauline Kergomard reconnaît que l'éducation dans la famille n'est pas, en général, ce qu'elle devrait être. Par le fait même de la séparation, on se place ainsi dès le début sous le règne de l'injustice.

Il y a dix ans, à cause du grand nombre d'écoles congréganistes, on ne pouvait songer à demander l'enseignement mixte.

On poussait alors les choses à l'extrême. Elle cite une de ces écoles ou il était enseigné à de petits garçons et à de petites filles que se regarder, jouer ou causer ensemble était un péché. Aujourd'hui de grands progrès ont été accomplis. On arrivera peu à peu à diminuer la séparation. Mais la lutte est difficile et elle sera longue.

Mme Cheliga Lœvy expose ce qui se passe en Pologne. Elle dit que, notamment dans le Nord de ce pays, les jeunes gens et les jeunes filles ne sont pas niaisement séparés les uns des autres et se rencontrent même librement. Ce n'est pas au profit de la séduction et au détriment des mœurs. Au contraire. Le respect des hommes pour les femmes n'en est que plus grand.

Mlle Ellen Fries dit qu'en Suède on croit que le meilleur moyen d'améliorer les mœurs c'est de favoriser la réunion des sexes. L'éducation et l'enseignement sont mixtes, non pas encore dans

les écoles de l'État, mais au moins dans les établissements privés. On est encore plus avancé à cet égard en Norvège et en Finlande.

Quant aux mœurs publiques, elles permettent les mêmes libertés qu'en Angleterre et sans plus d'inconvénients pour la morale.

Mlle Alli Tryzy est heureuse de dire qu'après l'Amérique la Finlande est le pays le plus avancé dans cette question. Beaucoup d'écoles sont mixtes et on veut aller jusqu'au bout. Il existe à cet effet une association des dames finnoises, et un grand meeting a eu lieu dans ce but à Helsingfors, ainsi que pour l'organisation de conférences, pour la diffusion de livres, la création d'écoles, de quatre lycées pour garçons et filles réunis, même jusqu'à dix-huit ans.

Mme de Ferrère s'élève contre l'internat des filles et demande sa suppression.

Mme Lina Morgenstern dit qu'en Allemagne il existe deux sociétés pour propager et soutenir l'idée des écoles mixtes. Elle reconnaît que, dans les Universités, l'accès commun est interdit aux deux sexes et que, dans les familles, la séparation est presque aussi complète qu'en France.

Mme la baronne de Pages a été chargée officiellement de visiter les écoles mixtes de l'étranger. Elle a pu constater qu'elles sont fort bien tenues, notamment en Hollande, même les écoles d'art. Il y a protection naturelle des jeunes filles par les jeunes gens. Ils sont livrés à eux-mêmes et il n'en résulte aucun mal.

Mme Wertzinsky fournit quelques renseignements sur les conditions de l'enseignement en Russie.

Mme Élise Baranius apporte au Congrès son témoignage personnel. Elle a visité de nombreuses écoles dans tous les pays. En Suède, par exemple, la séparation des sexes n'existe pas. Il y a même des internats de jeunes gens et jeunes filles et aucun souvenir du moindre scandale.

Mme la doctoresse Tkatcheff fait connaître au Congrès qu'en Russie la séparation des sexes n'existe nulle part et que, dans le monde slave, la vie de famille est très développée.

La discussion est close et le vœu suivant est adopté à l'unanimité :

« Dans l'intérêt supérieur de la morale, le Congrès, après avoir constaté les fâcheuses conséquences de la séparation des sexes dans l'éducation et plus tard dans la société, se prononce en faveur

du principe de l'éducation mixte et émet le vœu qu'il soit ultérieurement étendu à tous les degrés. »

A la suite d'un rapport sur l'éducation des sourdes-muettes, M. William Woodall donne des résultats d'une enquête considérable faite par le parlement anglais sur la question des sourdes-muettes.

M. Arthur Raffalovich donne communication de son important travail sur les logements ouvriers en Angleterre et l'œuvre de Miss Octavia Hill.

Après ces diverses lectures le Congrès adopte le vœu suivant :

« Le Congrès, considérant les difficultés que la sourde-muette rencontre à son entrée dans la société, émet le vœu que des associations de patronage et d'assistance soient fondées en faveur des sourdes-muettes à leur sortie de l'école. »

La séance est levée à midi.

CINQUIÈME SÉANCE, LE 15 JUILLET 1889.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Gariel, remplacé vers la fin de la réunion par Mme Bogelot.

Elle a été entièrement consacrée à la lecture des rapports.

Avant que M. Gariel quitte le fauteuil, Mme de Morsier le remercie, au nom du Congrès, pour l'aide constante et bienveillante qu'il lui a prêtée et les éminents services qu'il lui a rendus.

SIXIÈME SÉANCE, LE 16 JUILLET 1889.

La séance est ouverte à neuf heures du matin, sous la présidence de M. Eschenauer.

Après la lecture de plusieurs rapports sur la femme médecin, Mme Marie Laurent dit qu'une femme médecin est attachée à l'Orphelinat des arts et qu'on n'a qu'à se louer, à tous égards, de ses éminents services.

La parole est ensuite donnée à M. Viviani, qui prononce un discours fort applaudi sur la condition de la femme à travers les siècles. Il prouve que l'état d'infériorité dans lequel sont laissées les femmes est injuste et qu'il est néfaste pour les hommes eux-mêmes.

Il est injuste, car la Révolution fut faite contre tous les privilèges Donc ceux qui se déclarent républicains et qui se réclament de la Révolution, ont leur devoir tout tracé. Ils doivent faire cesser ce privilège odieux que le code accorde à l'homme au mépris de la justice et de l'équité.

De plus, comment ne pas voir que les hommes ont à cette rénovation un puissant intérêt ? On se plaint toujours de la lenteur du progrès. A quoi cela tient-il ? à l'existence des préjugés que les mères inculquent à leurs enfants. Qu'on débarrasse les cerveaux féminins des préjugés séculaires que l'éducation et le défaut d'instruction y entretiennent toujours en éveil, et nous aurons des hommes affranchis de toutes les erreurs : on ne pourra avoir des hommes libres tant qu'on les fera élever par des femmes esclaves !

A la suite de ces rapports et discours, la discussion s'est ouverte sur les vœux qu'ils contiennent et qui sont soumis au Congrès.

Y prennent part M. Léon Giraud, Mme Bertaux, M. Beurdeley, Mme de Vaureal, Mme Kergomard, M. Louis Magné, Mme la baronne de Pages, Mme Tkatcheff.

Elle consiste plutôt à étendre la série et l'importance de ces vœux, chacun des orateurs essayant de démontrer la nécessité de donner à la femme une plus large et plus égale part dans la noble mission qu'elle peut remplir aussi bien que les hommes au point de vue artistique, scientifique, pédagogique. Mme Tkatcheff demande notamment que les femmes médecins puissent arriver au professorat comme les hommes.

Le Congrès émet enfin les vœux suivants qui émanent de Mmes Bertaux, de Vaureal, Kergomard et de M. Léon Giraud, amendés sur les observations des orateurs qui ont pris part à la discussion :

I. Le Congrès émet le vœu que les femmes et les jeunes filles soient admises, soit comme élèves, soit comme professeurs, dans toutes les écoles publiques où les appellent leurs capacités et leurs aptitudes, avec tous les droits et privilèges des élèves et des professeurs hommes.

II. Le Congrès s'élève en particulier contre une singularité propre au Conservatoire national de musique et de déclamation, qui fait instruire les jeunes filles exclusivement par des hommes, dans les cours supérieurs de chant et de déclamation. Il demande à qui de droit de faire cesser cette anomalie, en même temps qu'aux femmes en général de pétitionner dans ce sens.

En ce qui concerne les vœux spéciaux de pédagogie, Mme Kergomard les soutient particulièrement.

Toutes ces observations sont contenues en résumé dans les résolutions votées par le Congrès et qui vont suivre.

La question de l'internat soulève les observations de Mme Marie Laurent et de Mme de Ferrère, la première demandant que l'internat soit facultatif en raison des difficultés absolues qui s'opposent actuellement à la pratique de l'externat, la seconde réclamant, au contraire, la suppression complète de l'internat des filles.

M. Beurdeley propose au Congrès de voter par acclamation les vœux de Mme Kergomard, tout en rendant moins absolu ce qui concerne l'internat des filles.

C'est dans ce sens que le Congrès émet les vœux suivants :

1° Obligation de l'école maternelle pour tous les petits enfants qui errent dans les rues ou dont on se sert pour apitoyer les passants ;

2° Écoles spéciales pour les enfants d'âge scolaire (6 ans), qui sont arrêtés pour certains délits ou qui ont été renvoyés des autres écoles parce qu'ils sont vicieux ;

3° Les garçons resteront dans les mains des femmes jusqu'à dix ans au moins ;

4° Les écoles des grandes villes, au lieu de rendre les enfants à leurs familles à quatre ou cinq heures du soir, les garderont jusqu'à l'heure de la fermeture des ateliers et des fabriques. Ces heures du soir sont consacrées aux exercices physiques ;

5° Dans les campagnes, au contraire, les règlements seront assez élastiques pour que les enfants, à certaines époques de l'année et selon les régions, puissent aider leurs parents, ou mieux encore les écoles rurales seront des écoles de demi-temps ;

6° Création du patronage des écoles laïques ;

7° Suppression de l'internat dans les écoles normales de filles ;

8° Égalité absolue du traitement des instituteurs et des institutrices ;

9° Inspection de toutes les écoles de filles par des femmes ;

10° Les enquêtes sur les institutrices seront confiées aux femmes.

La séance est levée à midi.

SEPTIÈME SÉANCE, LE 16 JUILLET 1889

La séance est ouverte à deux heures de l'après-midi, sous la présidence du docteur Charles Richet.

M. Louis Magné donne lecture d'un travail de Mlle Sophie Raffalovich ayant trait aux écoles anglaises, et il le commente en termes fort élogieux.

Mme May Wright Sewall, au nom du Grand Conseil des femmes américaines, prononce un important discours.

Mme Callirŏe Parren parle au nom des femmes grecques, puis on passe à la lecture des rappports.

HUITIÈME SÉANCE, LE 17 JUILLET 1889

La séance est ouverte à 9 heures du matin, sous la présidence de M. Donnat.

Elle est entièrement consacrée à la lecture des rapports.

La séance est levée à midi.

NEUVIÈME SÉANCE, LE 17 JUILLET 1889

La séance est ouverte à 2 heures de l'après-midi, sous la présidence de M. Montaut, député.

M. Laforgue délégué de l'œuvre de M. John Bost à la Force (Dordogne), fait un compte rendu très intéressant sur le département de cette œuvre qui s'occupe spécialement des femmes.

La séance est levée à 6 heures.

DIXIÈME SÉANCE, LE 18 JUILLET 1889

La séance est ouverte à 9 heures du matin, sous la présidence de M. Bogelot. Après la lecture des rapports

De Mme Mac Laren sur l'Association contre la traite des blanches.

De Mme Audeoud sur le Comité intercantonal suisse de la Fédération pour l'abolition de la réglementation du vice,

De Mme Le Grand-Priestley, sur la Ligue française pour le relèvement de la moralité publique,

De Mlle Louise Appia, sur le Refuge protestant de Paris,

M. Léon Giraud a la parole pour donner communication des vœux qu'il a formulés au nom de la Ligue pour le relèvement de la moralité publique, sur les mesures imposées aux femmes en matière de mœurs.

M. Louis Magné prononce un très vif réquisitoire contre cette proposition qu'il trouve absolument insuffisante et il exprime à son tour la suivante :

« Le Congrès émet le vœu que, partout où elle existe, la police des mœurs soit supprimée. »

A peine a-t-il achevé que des applaudissements unanimes, trois fois répétés, acclament sa proposition. Un grand nombre de dames viennent le féliciter et le remercier.

M. Magné déclare combien il est heureux et fier, non pas pour lui-même, mais pour la cause qu'il soutient, de l'approbation si complète qu'il vient de rencontrer. Il en prend texte pour dire que c'est aujourd'hui enfin, dans ce milieu où tous les rangs, toutes les situations, tant d'esprits différents sont confondus dans un même désir et une même pensée, non plus cause défendue, mais cause gagnée.

Mme de Morsier remercie l'orateur avec émotion tant en son nom qu'au nom du Congrès de la proposition qu'il vient de faire et qui est celle d'un homme de cœur et de raison, avec qui sont tous les hommes de cœur et de raison. Elle est cependant obligée de donner au Congrès des conseils de sagesse et de modération au point de vue de la rédaction de la résolution.

Le Congrès est entièrement libre, mais elle veut être la première, tout en gardant ses préférences, à ne pas s'écarter du sang-froid nécessaire.

M. Léon Giraud et M. le Président parlent dans le même sens.

M. Magné ne veut pas nuire au Congrès et détruire une partie des effets bienfaisants qu'il peut avoir. Il a trop le sentiment de l'admiration que lui ont inspiré ses travaux. D'autre part, il veut aussi faire preuve de modération. Il retire donc son vœu et se rallie à celui de M. Léon Giraud, mais à la condition qu'il sera constaté au procès-verval combien sa proposition a été chaleureu-

sement accueillie par l'unanimité de la nombreuse réunion présente. Il désire un vote en ce sens.

M. le Président y fait procéder. Toutes les mains se lèvent en faveur de la motion.

Le vœu de M. Léon Giraud est ensuite mis aux voix et adopté à l'unanimité. Il est ainsi conçu :

« Après avoir entendu les lectures faites par les diverses Œuvres de refuge, de prévention et de relèvement, le Congrès exprime la conviction profonde que les mesures imposées aux femmes en matière de mœurs ont une déplorable influence tant sur les personnes qui y sont soumises que sur le public en général. Le Congrès émet donc le vœu que, dans tous les pays du monde où de pareilles mesures subsistent encore, on cesse de violer inutilement la justice et la morale *une* pour les deux sexes. »

M. Léon Giraud dépose une nouvelle proposition ayant pour but d'inviter le Congrès à émettre un vœu, tendant à faire autoriser la femme mariée abandonnée à faire pratiquer une saisie ou sur les salaires ou sur la fortune du mari, au moyen d'une procédure très sommaire.

M. Magné s'oppose à ce que ce vœu soit pris en considération. Il ne faut pas que le Congrès préconise sur ce point des mesures trop radicales en faveur de la femme. Il croit qu'en ce qui touche la question soulevée par M. Giraud, les lois existantes peuvent être suffisantes, si elles sont bien appliquées. Il estime, dans tous les cas, que ce serait aller trop loin que d'entrer dans la voie indiquée par M. Giraud.

La proposition, mise aux voix, n'est pas adoptée.

Après une intervention de M. Ochsenbein qui fournit d'intéressants renseignements sur ce qui passe en Suisse, le Congrès refuse également de voter une proposition tendant à faire prononcer, dans des conditions irrégulières ou illégales, l'extradition de ceux qui se livrent au commerce occulte de la traite des blanches, mais en infligeant une flétrissure à ceux qui exploitent cette honteuse *profession*, et en manifestant le désir qu'il soit procédé activement à une énergique répression.

Mme May Wright Sewall entretient le Congrès d'un Conseil international permanent des femmes, alliées pour la conquête de leurs droits et de leurs devoirs.

M. Torres Campos, délégué de l'Espagne, représentant l'Association d'enseignement, vient exprimer la communauté d'idées,

l'identité d'aspirations qui l'unit aux membres du Congrès. Il déclare que l'Espagne revendique sa part dans l'amélioration du sort de la femme. Il dit que don Fernan de Castro, recteur de l'Université de Madrid, a fondé l'institution qu'il représente et que don Manuel lui a voué sa vie.

Il expose que l'État suit la voie qui lui a été tracée par cette Association et qu'il a apporté de grands progrès dans l'école normale centrale d'institutrices.

A Madrid, certaines femmes ont jusqu'à 4,000 et 5,000 francs d'appointements.

Il y a des professorats qui sont attribués aux femmes et une présidence effective dans l'enseignement est dévolue à une femme.

Mme Bogelot, en quelques mots élogieux, fait applaudir le nom de Mme Conception Arenal d'Espagne.

Des remerciements sont votés par le Congrès à Mme Marie Laurent pour la belle réception musicale et dramatique qu'elle a offerte à ses collègues.

Des remerciements chaleureux sont également adressés par acclamations à M. Yves Guyot, Ministre des travaux publics, et à Mme Yves Guyot pour la gracieuse réception qu'ils ont offerte aux membres du Congrès.

A ce moment, M. Beurdeley demande la parole pour une protestation. Il était absent lorsque la réunion a discuté et voté sur la question des mœurs. Il soutient qu'il avait été convenu qu'elle ne serait soulevée d'aucune manière. Il tient à élever la voix contre ce qui s'est passé à cet égard.

Mme de Morsier affirme qu'aucun engagement n'avait été pris dans le sens qu'indique M. Beurdeley ; qu'au surplus, les propositions qui ont été émises et discutées n'ont été soulevées par aucun membre du Comité, mais par des collègues indépendants et qu'elles ont été accueillies avec un enthousiasme qui a prouvé l'unanimité du Congrès sur ce point; qu'enfin, à son avis, personne n'a dépassé la juste mesure qui devait être gardée.

M. le Président fait remarquer combien le vœu qui a été voté est plein de modération. Le Congrès refuse de revenir sur ce qu'il a adopté unanimement.

Miss Bear demande à présenter au nom de la Société de vigilance de Londres une série de résolutions. Le président fait remarquer que ces résolutions feraient double emploi avec celles qui ont

été votées par la section de législation; la proposition de Miss Bear est écartée.

La séance est levée à midi.

ONZIÈME SÉANCE, LE 18 JUILLET 1889.

La séance est ouverte à 3 heures, sous la présidence de M. Jules Simon.

Discours de clôture de M. Jules Simon, président

Mesdames,

Je viens au milieu de la séance, et j'ai en outre à m'excuser de n'avoir assisté qu'à la première séance et à cette séance de clôture. J'ai été très occupé par le Sénat et par le Conseil supérieur de l'instruction publique; mais, quoique je ne fusse pas assidu, je me faisais renseigner sur ce qui se passait. J'en étais très préoccupé. Il y a souvent à Paris des assemblées de femmes qui ne sont pas toujours de nature à faire avancer vos affaires.

Je me hâte d'ajouter que votre congrès n'a rien de commun avec les assemblées dont je parle. On va dans ces réunions pour s'exciter mutuellement et pour satisfaire des passions qui ne sont pas des passions scientifiques, tandis qu'ici, au contraire, vous êtes venues dans une réunion officielle avec un but clairement déterminé et la ferme résolution de ne vous en pas détourner. Vous n'avez pas commencé par la fin; vous n'avez pas entrepris de tout faire à la fois. Vous vous êtes conformées au sage précepte de commencer par le commencement; et désormais quand on parlera de la façon dont les femmes usent du droit de réunion, ce n'est pas sur les assemblées auxquelles j'ai fait tout à l'heure allusion qu'on se guidera, mais sur la vôtre.

Si vous n'aviez pas réussi, si vous aviez eu trop de peine à vous entendre, si vous n'aviez pas abouti à des vœux et à des idées d'une nature sensée et précise, cela serait devenu contre vous un argument considérable. Dans les lois françaises et dans la plupart de celles de l'Europe le droit de réunion vous est acquis au point de vue de la légalité, mais c'est à partir de ce congrès qu'il passe dans les mœurs et qu'il est rendu définitif par l'exemple même que vous venez de nous donner. C'est, à mon avis, un service et un très

grand service que vous avez rendu indépendamment des autres. Je crois que quand vous serez retournées chez vous, Mesdames, et que vous penserez au congrès de Paris, ce sera une consolation pour vous de vous dire que le droit de réunion et de délibération pour les femmes y a été consacré par la pratique et par un grand exemple et que, désormais, on ne pourra plus faire d'objections plausibles à ce que vous vous réunissiez pour discuter vos intérêts. (*Applaudissements.*)

Vous aviez décidé que le congrès aurait un double but : exprimer des vœux, et faire connaître les œuvres imaginées, organisées et dirigées par des femmes. Les vœux émis ont été très nombreux. Il est bien entendu que, quand on traite tant de sujets en si peu de temps, on n'épuise aucun sujet. On ne peut pas demander à un congrès de faire en huit jours le travail d'un an ; ni à votre congrès, ni à aucun autre.

Les innombrables congrès qui se tiennent à Paris en ce moment posent des jalons, ouvrent des perspectives et n'ont pas la prétention de terminer à fond l'étude des questions traitées. Vous n'avez pas non plus cette prétention et notamment, parmi les vœux que vous avez émis, le plus grand nombre, si je ne m'abuse, a trait à l'éducation, c'est-à-dire à la plus difficile de toutes les sciences, puisqu'elle embrasse la psychologie, la morale, l'économie et la politique. Je trouve pourtant que, presque toujours, vous avez mis le doigt sur les questions les plus importantes et sur les solutions les plus sages. J'en citerai une. C'est la question des écoles mixtes. (*Applaudissements.*)

Il y a quelques années, la question des écoles mixtes, au lieu d'avancer, reculait. On regardait comme un très grand progrès de rendre la séparation complète par la création de nombreuses écoles de filles. Cela se comprend. Les écoles, jusqu'en 1833, étaient en nombre très insuffisant, établies dans des locaux insalubres, et confiées à des maîtres sans capacité et surtout sans aptitude pédagogique. La surveillance de l'autorité supérieure n'avait ni continuité, ni spécialité, ni autorité. Dans beaucoup d'écoles, les filles n'étaient pas reçues ; les mères de famille refusaient de les envoyer dans les autres. Il ne restait d'autres ressources que les couvents ; et pour quelques couvents tenus par des femmes éclairées et instruites, combien d'autres qui n'étaient que des garderies !

Dans cette situation, on crut faire un très grand progrès en créant des écoles de filles soigneusement séparées des écoles de

garçons, et en effet c'était un progrès ; à présent que l'instruction des filles est assurée, on peut juger la question de plus haut. Vous croyez que la séparation doit être conservée pour certains ordres d'études, et dans certains milieux déterminés; mais que, si elle était poussée trop loin, elle aboutirait à un résultat fort inattendu en rapprochant nos mœurs et nos habitudes des mœurs et des habitudes de la religion musulmane.

Ce n'est qu'au bout de quelque temps qu'on s'est aperçu de cette conséquence — il faut toujours du temps pour apercevoir les conséquences! — et vous voyez, mesdames, combien il y avait d'utilité à ce qu'un congrès de femmes touchât légèrement cette question et avertît que les inquiétudes que l'on avait eues à une certaine époque étaient pour le moins exagérées, et qu'il était nécessaire d'habituer de bonne heure les hommes et les femmes à vivre ensemble, conformément aux lois de la société chrétienne. (*Applaudissements.*)

Nous étions en train, à force de faire des progrès au dix-neuvième siècle, de séparer le monde en deux: le monde des hommes et celui des femmes; et j'espère que l'avertissement que vous nous donnez tout doucement vous fera comprendre qu'il y a quelque avantage à se voir de près, à se connaître et à se connaître dès le commencement. (*Applaudissements.*)

Quand la société existe entre l'homme et la femme en même temps que la vie commence, chacun apporte à l'autre quelques-unes de ses qualités. Ce qui ressort surtout de ce commerce, ce sont les habitudes de courtoisie et de bienveillance. Je ne parle pas de ce qui se passe dans les couvents de jeunes filles; mais je veux dire ce que deviendraient nos garçons cloîtrés dès la première enfance et élevés en dehors de toutes relations avec l'élément féminin. Savez-vous qu'avec toute notre science nous en ferions de petits sauvages? Nous avons l'intention — et pour ma part j'y travaille énergiquement — de cultiver de plus en plus leurs forces corporelles, de les camper sur des chevaux, de les faire marcher, courir et sauter à outrance, de leur mettre un aviron dans la main, peut-être un fusil, et de leur apprendre à s'administrer scientifiquement une raffée de coups de poing.

Je crois qu'en faisant cela, j'augmente leur virilité, leur santé et même la santé de leur esprit; mais en même temps que je demande cet accroissement de mœurs grossières, je désire que leurs sœurs et leurs mères leur apprennent les mœurs polies et aimables dont

vous êtes les fidèles gardiennes, de façon, mesdames, que ce que nous ajouterons à sa férocité soit compensé par ce que vous ajouterez à son bon cœur; et nous arriverons à créer ainsi, au lieu de deux ennemis dressés à se combattre par la force ou par la ruse, deux êtres différents sans doute, mais capables de s'estimer et de se comprendre, heureux par le bonheur l'un de l'autre, dont l'un apportera sa force et l'autre sa grâce, réalisant ainsi l'idéal de la civilisation moderne où la sensibilité doit avoir sa place à côté de la raison. (*Applaudissements.*)

C'est donc, à mon avis, une très heureuse idée que vous avez eue et je la note en passant.

Il est un autre vœu que vous avez émis et qui répond à une de mes très anciennes préoccupations, c'est d'avoir en France des écoles de « demi-temps ». J'ai été en Angleterre visiter les écoles de « demi-temps » il y a vingt-cinq ou trente ans. J'avais alors une amie qui faisait un journal de femmes et qui était pour la séparation absolue. Non seulement son journal ne parlait que des questions qui intéressaient les femmes, mais il était écrit par des femmes, imprimé, tiré et vendu par des femmes. Eh bien, elle avait, malgré cela, de très grandes qualités et, entre autres, celle d'être une zélatrice très ardente des écoles de « demi-temps ».

On fit à cette époque une épreuve bien curieuse. On avait séparé une école en deux parties, en ayant soin de mettre dans chaque partie des élèves de force égale. L'une des deux parties continua de suivre le règlement, c'est-à-dire de recevoir quatre heures d'enseignement par jour; l'autre ne fut plus qu'une école de demi-temps, et reçut seulement un enseignement de deux heures. Au bout de six mois, on les fit composer ensemble, et il se trouva que les élèves de demi-temps en savaient aussi long que les autres. Ce qui importe, ce n'est pas la longueur de la leçon, c'est sa qualité. (*Applaudissements.*)

Vous me dites — et vous avez bien raison — il y a des enfants qu'il faut retenir à l'école le plus de temps possible et d'autres qu'il ne faut y introduire que pour les instruire. La raison en est toute simple. Allez à la campagne, les parents ont besoin du travail de leurs enfants. Regardez ce qui se passe à la ville : les parents, séparés tout le jour de leurs enfants, ont besoin qu'on leur réponde d'eux. Là-bas on réclame des écoles de demi-temps, qui durent une heure ou deux; ici on veut des garderies qui durent huit ou dix heures. A besoins différents, écoles différentes.

Puisque je rencontre ici la question des ouvrières, il m'est impossible de n'en pas dire un mot.

Ah! c'est une terrible question! il faut que le monde y songe parce que, par cette question-là, la civilisation peut guérir ou mourir.

Nous disons qu'il n'y a qu'une révolution au xixe siècle : la Révolution française. Il y en a une autre tout aussi profonde : la vapeur!

Quand la vapeur est venue, elle a commencé par prendre les hommes, tous les hommes des villes. Puis est venue la lutte de fabrique à fabrique, il a fallu que chacun fît des économies pour vaincre et durer. Sur quoi des économies? On eut à chercher sur le charbon, sur les matières premières. Cela a été vite absorbé. Restait l'ouvrier. Mais le salaire s'était mesuré sur ses besoins. On prit l'ouvrière, dont les besoins sont moindres et qui, par conséquent, peut se donner à moindre prix. Elle travaille autant et elle mange moins! C'est elle désormais qui sera l'esclave de la vapeur. Ainsi est entré dans la langue ce mot barbre : l'ouvrière! et dans la société cet être étrange, qui n'a plus le temps d'être une épouse et une mère et qui ne compte plus que parmi les bras.

A partir de l'introduction des femmes dans le travail des usines, elles sont parties comme autrefois les hommes, avant le jour, à six heures du matin, quand l'enfant dormait encore, sans pouvoir l'embrasser, elles sont rentrées le soir après la nuit tombée, à sept heures du soir et quand l'enfant, s'il veillait encore, baisait sa mère dans l'obscurité sans qu'elle pût voir ses traits. Elle n'a plus été chargée de surveiller attentivement la santé si frêle de cette jeune plante, ni de suivre une à une ses pensées et ses sentiments à mesure qu'ils éclosent. Pendant qu'elle est pour lui dans son atelier, attachée par le salaire qu'elle y gagne pour lui, elle se demande où il est, s'il est vêtu, s'il a froid, comment il est nourri, à quels accidents il est exposé, quels sont ses compagnons, s'il ne fait pas, loin d'elle, le terrible apprentissage du vice.

Ah! je vous disais tout à l'heure qu'avec la séparation absolue nous allions au mahométisme. Mais où allons-nous avec la suppression de la mère?

C'est pourquoi je vous disais qu'il y a là une des questions les plus poignantes que l'on puisse examiner et, si au lieu d'être réunies ici pour huit jours, vous aviez été réunies en assises durables, si vous étiez restées deux mois au milieu de nous, j'aurais laissé de côté

les conseils dont je fais partie et les assemblées politiques dont je puis être membre et je serais venu travailler avec vous. (*Applaudissements.*)

Mais je laisse là, à mon grand regret, les vœux émis par le congrès, et sur plusieurs desquels j'aurais aimé à m'expliquer. Il me reste trop peu de temps pour vous suivre dans l'énumération des œuvres féminines.

Je crois qu'après avoir entendu les rapports vous allez maintenant faire des visites. Allez-y, vous trouverez à Paris des échantillons de toutes les belles et bonnes œuvres.

Vous allez d'abord visiter les écoles normales ; elles sont nouvelles, mais déjà en pleine maturité. Notre université a fait en quelques années plus qu'elle n'avait fait en cent ans.

Allez voir aussi, si vous en avez le temps, les ouvroirs où l'on apprend aux petites filles à travailler et vous verrez qu'ils sont dirigés dans un esprit de plus en plus pratique.

Je me rappelle le temps où l'on enseignait la musique pour faire des virtuoses, le dessin et la peinture pour exposer au Salon, la broderie, tous les arts d'agrément, ce qui fait une artiste ou une femme du monde ; rien ou presque rien de ce qui constitue la mère de famille. Mon Dieu ! il y a place pour tout. Je tiens beaucoup aux progrès du Conservatoire. Les ouvroirs que vous visiterez de préférence sont ceux qui préparent des compagnes à nos ouvriers.

Je veux bien qu'on y enseigne la musique et même j'y tiens beaucoup, pourvu que ce soit l'art de chanter juste dans un chœur, pendant ou après le travail. Il m'est arrivé souvent à Manchester, pendant que je visitais des ateliers de femmes, d'entendre, tout à coup, un chant qui s'élevait pur, sonore et vibrant, au milieu du bruit des machines. C'étaient les jeunes gens qui saluaient à leur façon un visiteur sympathique. Cet usage n'est-il pas charmant? Et le chant ne peut-il pas servir, le soir, après la journée, à attirer ou à retenir le mari ? Je veux bien aussi qu'une femme puisse dessiner ou modeler, si cela lui sert pour son travail quotidien. Il ne faut pas perdre de vue qu'une femme du peuple a besoin de son travail pour elle et pour les siens. Qu'a-t-elle affaire de la broderie ? L'essentiel pour elle est de savoir tailler une robe, ou raccommoder un habit. Ce qu'il faut avant tout lui apprendre, c'est la sainte couture. (*Applaudissements.*)

Plus je suis effrayé des progrès de l'industrie qui arrachent la

femme à la famille, plus je suis heureux et reconnaissant de ce que fait l'éducation pour l'y ramener.

Entre tous ces sages établissements qu'on vous fera voir, il y en a un que vous ne pourrez oublier. Je crois qu'une soirée vous a été offerte par une de nos plus grandes artistes françaises, Mme Marie Laurent. (*Applaudissements.*)

Vous savez qu'elle a fondé un orphelinat des arts. Vous pourriez croire que dans cette maison l'on va marcher sur des nuages ? Pas du tout, on est dans la pratique ; on cherche à faire des femmes qui soient les épouses de leurs maris et les mères de leurs enfants : telle est l'œuvre de Mme Marie Laurent. Il n'y a pas d'art qui vaille celui-là.

Je voudrais vous citer encore des œuvres que moi-même je connais personnellement ; par exemple, les écoles Élisa Lemonnier, qui rendent depuis si longtemps de si grands services ; les cours d'adultes de l'association philotechnique, où tant de jeunes filles viennent le soir compléter leur éducation. Ne partez pas de Paris sans aller voir ce que l'on fait pour la réforme des logements. Nous ne sommes pas au premier rang, nous ne sommes pas au dernier non plus, et j'ai quelque espérance que d'ici à quelques années, nous pourrons prendre le premier rang. Je vous recommande aussi nos asiles de nuit. A Paris, c'est ce qu'il y a de plus nouveau ; mais il n'y a rien de nouveau sous le soleil.

La première fois que je suis allé chez mon ami Jean Dollfus — il doit y avoir de cela 35 ans — j'avais été prié par la ville du monde la plus française — par la ville de Mulhouse — de venir pour visiter ses cités ouvrières, — j'ai trouvé là les asiles de nuit ! C'était un grand homme de bien. Nous ne faisons que reprendre la plupart des choses qu'il a faites.

A l'heure qu'il est, nous passons notre vie à faire des statues. Je ne suis pas sûr que Jean Dollfus ait la sienne, pourquoi cet oubli ou, pour mieux parler, cette ingratitude? Puisque nous ne pouvons pas le faire à Mulhouse, rien ne nous empêche, ce me semble, de lui en ériger une dans la ville de Paris. (*Applaudissements.*)

Il y a trois sortes de grands hommes. Il y a le grand homme qui va à la bataille, l'homme de génie qui fait de grandes œuvres ; il y a aussi l'homme et la femme de bien, qui guérissent ou consolent le malheur. On ne fait pas de statues pour ceux-là. Si par grand hasard on élève une statue à Larrey, à Bichat, à l'abbé de l'Espée,

on la relègue dans une cour d'hôpital comme si on avait peur de l'exposer sur la place publique.

Eh bien je dis donc que Jean Dollfus appliquait l'hospitalité de nuit il y a 35 ans. Je ne sais pas s'il l'avait inventée, et s'il avait inventé les cités ouvrières. Cela m'est bien égal.

Pourquoi la prétention d'innover ? Qu'est-ce qu'innover ? Est-ce que nous faisons du bien pour être les premiers à en faire ? Est-ce que nous faisons du bien pour qu'on vienne nous dire : vous faites du bien, vous êtes des bienfaiteurs ? Non, mesdames, il faut faire le bien gratis.

Certainement on vous donnera des fêtes, on a dû déjà vous en donner. Eh bien, si les fêtes vous amusent, j'en suis fort aise, mais je vous connais, je sais pourquoi vous êtes ici, je connais vos cœurs et je sais que vos véritables fêtes ce sera d'aller visiter les ouvroirs, les orphelinats, les refuges pour la vieillesse, les asiles de nuit et que même vous irez dans les hôpitaux et les dispensaires. Ce spectacle, dût-il vous faire souffrir, vous en garderez une impression salutaire, parce que c'est là que l'humanité sert l'humanité, et par conséquent c'est là qu'est votre place. (*Applaudissements.*)

Je ne peux pas m'empêcher de vous dire qu'au nombre des œuvres auxquelles je désire que vous vous intéressiez, il y en a une qui prime toutes les autres et qui devrait préoccuper l'humanité entière : c'est la paix. (*Applaudissements.*)

Nous savons tous où en est le monde, ou plutôt où en est l'Europe, car il n'y a qu'elle qui soit attaquée de ce fléau, et si elle continue, je le lui prédis : c'est sa fin prochaine.

L'Amérique peut s'occuper de l'avenir, s'occuper du bonheur de l'humanité, l'Europe est entièrement absorbée par les moyens de détruire. (*Applaudissements.*) Tout l'argent qu'elle a et toutes les ressources qu'elle peut produire, elle les emploie à acheter des machines de guerre, à bâtir en hâte des forteresses, à préparer des hôpitaux pour les blessés qu'elle compte faire, à emmagasiner des balles et de la poudre, à chercher si la poudre ne pourrait pas être remplacée utilement par le pétrole.

L'un invente la façon de tuer cinquante mille hommes en une heure! Un autre crée une puissance explosible plus foudroyante, une arme à plus longue et plus sûre portée. C'est une émulation à qui tuera le mieux. On fera des hécatombes d'humanité, une génération disparaîtra.

Il faudrait de l'argent pour les écoles, pour les hôpitaux, pour

les arts, pour le développement de la science, impossible ! La guerre prend tout. On serait riche, et on est pauvre. On aurait des hommes de génie, on les condamne à n'être que des cavaliers ou des fantassins. On voudrait instruire la jeunesse, la parer de belles connaissances et de beaux sentiments, mais elle a autre chose à faire, la jeunesse ! On ne la dresse plus que pour la haine. Adieu aux plaisirs et aux amours !

Supposez que demain la trompette sonne — on ne vous dit jamais la veille : la trompette sonnera demain, — elle sonne donc, le monde se réveille. Que devenez-vous, femmes ? hier vous pensiez à travailler, à vivre, à jouir, à faire du bien ; vous pensiez à la pensée. Aujourd'hui, la guerre prend tout, l'esprit, le cœur. Vos enfants, que vous avez adorés, que vous avez protégés d'une tendresse si fervente et si vigilante, les balles et les boulets pleuvent sur eux, et derrière les messagers de la mort, accourent les maladies, comme les oiseaux de proie s'abattent sur les cadavres. (*Applaudissements.*)

Il s'est trouvé dans ces dernières semaines des hommes de cœur appartenant aux différents peuples de l'Europe, qui ont compris la nécessité de faire un suprême effort pour la paix. Ne serait-ce que pour protester contre ces folies homicides, nous le devions à Dieu et aux hommes. (*Applaudissements.*)

Il n'y a pas plus de quinze jours que j'ai eu la satisfaction d'ouvrir, comme président d'âge, un congrès composé uniquement de membres des parlements des divers pays. Il y avait là des députés italiens, des députés anglais, des américains, des hongrois. Nous n'étions pas nombreux, mais nous étions résolus ; et tous les grands peuples étaient représentés.

Nous avons aussi, en dehors des parlements, des sociétés nationales et des sociétés internationales d'amis de la paix. Nous recueillons chaque jour des adhésions, elles sont clairsemées en France. En Angleterre, en Amérique, on les compte par centaines de mille.

Vous, mesdames, vous êtes des amies nées de la paix. Les femmes sont dans le monde pour détester la guerre. (*Applaudissements.*)

Ne me parlez pas de la prétendue timidité des femmes, je sais que quand le péril est là les femmes savent l'affronter, je le sais, je l'ai vu.

Je sais qu'une mère peut dire à son fils : va te battre ; mais je

sais aussi qu'elle doit d'abord dire aux hommes politiques de tous les pays : empêchez-les de se battre! (*Applaudissements.*)

C'est une œuvre féminine par excellence que de créer et de propager la ligue de la paix. Voilà un droit politique qu'on ne peut vous enlever. Croyez-moi, c'est le plus beau de tous.

S'il y avait une ligue générale de femmes pour enseigner aux hommes un peu de sens commun dans la politique, vous fourniriez aux sages un prétexte; vous feriez rougir les autres. Si seulement ils hésitaient, la cause serait gagnée... (*Applaudissements*), mais il faut s'arrêter. Je résiste au plaisir de m'entretenir avec vous et de vous laisser voir l'une après l'autre les préoccupations que j'ai au fond du cœur.

Je viens de parler des droits politiques par occasion, je sais qu'il y a des femmes qui mettent cette question au-dessus de tout.

Comme j'ai beaucoup exercé mes droits politiques et que j'ai été pendant plus de quarante ans membre des assemblées, je vous dirai en confidence que plus je les connais, moins je les aime. (*Applaudissements.*)

Si vous obtenez jamais vos droits politiques, sachez que vous en paierez le prix. Vous perdrez en bonheur tout ce que vous gagnerez en autorité. Votre dignité même y sombrera. On ne voit que l'adversaire, dans la politique. On ne respecte ni les services rendus, ni le génie. On ne respectera pas votre faiblesse, qui vous rend si touchantes, ni votre bonté, qui partout ailleurs fait votre force.

Vous avez dès à présent des droits politiques, une fonction politique qui vous appartient si vous voulez la prendre. Et puisque vous êtes, comme disait de vous Mme de Staël, les juges désintéressés des combats de la vie, prenez votre rang, soyez les inspiratrices de l'honneur. Exercez au nom de Dieu le ministère de la morale. (*Applaudissements répétés.*)

Mme Siegfried lit une adresse de remerciements et d'encouragements aux membres du Congrès, français et étrangers, et remercie tout particulièrement Mme de Morsier du dévouement qu'elle a apporté à l'organisation du Congrès.

Le Rd Verchoyl lit un important mémoire sur le rapport des mœurs avec l'état de subordination de la femme.

Une dame de chaque nation vient à son tour remercier le Gou-

vernement, la France, le Comité d'organisation, pour l'hospitalité qu'elles ont reçue, exprimer la joie que leur a causé le succès du Congrès, les vœux qu'elles forment pour l'avenir.

Toutes ces déclarations sont accueillies par de nombreux applaudissements.

Sur la proposition de Mme May Wright Sewall, déléguée du Grand conseil des femmes américaines, la résolution suivante est votée :

Persuadé que l'organisation et la réunion fréquente des femmes dans chaque pays favoriseraient les efforts qui ont pour but de provoquer la mise en pratique de cette justice nationale, de cette moralité et de cette philanthropie plus élevée qui caractérisent le XIX[e] siècle ; persuadé aussi que l'union des femmes de toutes les nations produirait le même effet dans le monde entier, le CONGRÈS APPROUVE LA FONDATION D'UN CONSEIL INTERNATIONAL PERMANENT DE FEMMES.

La séance est levée à six heures et demie et le Congrès est clos. (1)

LES RÉCEPTIONS

Deux réceptions ont indiqué d'une manière aussi positive que gracieuse l'appui que le Gouvernement de la République Française a voulu donner au « Congrès International des œuvres et institutions féminines. »

Le 12 juillet au soir, le comité d'organisation recevait dans les salons du pavillon de Flore, que le Préfet de la Seine avait mis à la disposition du Congrès.

M. Poubelle, voulant donner une marque très spéciale de sympathie à la cause féminine, vint lui-même rendre visite au Congrès dans ses propres salons, en sorte que ce fut bien le préfet de la Seine qui, avec une amabilité toute française, fit aux étrangers les honneurs de cette soirée dont le caractère intime a laissé un souvenir charmant dans tous les cœurs.

(1) Les procès-verbaux des séances ont été rédigés par M. Louis Magné, dont le concours dévoué à l'œuvre du Congrès mérite toute notre reconnaissance.

M. Léon Donnat et M. Gariel prononcèrent quelques paroles de bienvenue à l'adresse des délégués étrangers et expliquèrent l'idée et le but du Congrès. Mme Ashton Dilke et M. Mac Laren M. P. remercièrent au nom de l'Angleterre et dirent combien l'idée de ce Congrès avait rencontré de sympathie dans leur pays.

Mlle Ananieff prononça l'allocution suivante :

Mesdames et Messieurs,

Je n'ai pas pris la parole dans notre première réunion, parce que je voyais sur la liste des délégués russes les noms de personnes que je croyais plus compétentes que moi.

A mon grand regret ces personnes n'assistaient pas à l'ouverture du congrès. C'est pourquoi j'éprouve un vif désir de combler cette lacune et de remercier cordialement au nom de mes compatriotes le Comité d'organisation de son bienveillant accueil. Je le fais avec la profonde conviction qu'il en résultera toujours quelque bien pour l'humanité. Car la justice rendue à la femme, n'est-ce pas la justice rendue à l'humanité même ? Je m'associe pleinement aux sentiments exprimés par notre honorable président M. Jules Simon, et par notre sympathique secrétaire Mme de Morsier, qui a démontré avec tant de précision et de clarté l'utilité de ce congrès. La femme russe en profitera particulièrement, car elle comprend les sentiments dont s'inspirent les Français et, bravant tous les obstacles qui se rencontrent sur son chemin, elle se dirige vers ce pays hospitalier qui a pour devise : « liberté, égalité, fraternité. »

Madame et Mademoiselle Yves Guyot assistaient à la soirée.

Le 17 juillet, le Ministre des Travaux publics et Madame Yves Guyot recevaient officiellement le Congrès dans leur hôtel du Boulevard Saint-Germain. Aucun de ceux qui y ont assisté n'oublieront l'éclat de cette fête ; les brillantes illuminations du jardin, les joyeuses fanfares ; le concert auquel plusieurs artistes avaient gracieusement offert leur concours. Citons entre autres la charmante cantatrice Suédoise Mlle Anna Dubost, Mme Sviatlovsky, de Russie, célèbre pour sa splendide voix d'alto, le ténor Narcisso Lopez qui dit avec brio de charmantes chansonnettes espagnoles, M. Paul Séguy, etc.

Mais ce qui fit, par dessus tout, le charme de cette soirée, ce fut la chaleureuse amabilité avec laquelle M. et Mme Yves Guyot reçurent les membres du Congrès. On sentait qu'il ne s'agissait pas d'une réception officielle ordinaire, mais que le cœur y était. Le Ministre semblait vouloir affirmer hautement sa sympathie active pour une cause à laquelle il a été toute sa vie devoué. Mme Guyot, la mère du Ministre, venue de Bretagne, assistait à la réunion.

On remarquait parmi les notabilités étrangères MM. Mac-Laren et Woodhall, membres du Parlement anglais; Mme Eva Mac-Laren, Lady Sandhurst, M. Bajer, député du Danemark; M. Marguiloman, ancien ministre des travaux publics en Roumanie; M. Delyanis, ancien ministre de la Grèce. Toutes les délégations féminines étaient au complet.

M. Mac-Laren a remercié M. Yves Guyot de sa cordiale réception et a dit qu'en Angleterre, pays si avancé pour la cause des femmes, on ne pouvait pas voir une chose pareille, car les ministres anglais n'avaient jamais songé à protéger le mouvement féminin.

Miss Balgarnie a prononcé quelques paroles de remerciement au nom des femmes anglaises, et Mme Emilie de Morsier s'est exprimée comme suit :

Monsieur le Ministre,

Ce n'est pas sans une profonde émotion que je viens vous remercier au nom de mes amies de France et de l'étranger de la sympathie si marquée que vous témoignez aujourd'hui pour notre cause féminine.

C'est pour nous un fait important que ce congrès ait été institué sous les auspices d'une commission nommée par le ministère, mais c'est un fait plus significatif encore que ce soit votre personne, Monsieur le ministre, qui représente pour nous la protection gouvernementale.

En donnant, dans la haute situation que vous occupez, votre appui moral à ce congrès, vous avez fait preuve, une fois de plus, de cette indépendance d'esprit, et, le dirai-je ? de cette audace qui sont les traits distinctifs de votre caractère.

Vos amis qui vous ont toujours vu au premier rang défendre la cause des petits, des faibles et des opprimés, éprouvent une joie

profonde et une satisfaction morale réelle à la pensée que la France a récompensé en vous les vertus républicaines dont vous donnez l'exemple dans votre carrière politique.

Lorsque je considère cette brillante réception par laquelle vous marquez votre sympathie pour notre congrès, je ne puis m'empêcher de penser à ces jours, qui me semblent lointains, où, par votre vaillante plume de journaliste, vous dénonciez tour à tour avec raillerie ou indignation les injustices les plus criantes qu'un système social encore barbare a laissé subsister à l'égard des femmes.

Aussi, quelque fières que nous puissions être aujourd'hui d'être reçues avec tant de sympathie par le ministre, permettez-moi de vous le dire : celui auquel s'adresse notre reconnaissance émue, c'est Yves Guyot.

Je n'ajoute rien. Tous ceux qui travaillent pour la cause de la justice et du droit savent ce que signifie ce nom...

(*Puis se tournant vers Mme Guyot et lui offrant une corbeille de fleurs*) :

Madame,

Permettez-moi aussi de vous remercier de votre gracieuse réception et de vous offrir, au nom des dames du Congrès, ce modeste témoignage de notre reconnaissance.

Vous avez traversé avec celui dont vous portez le nom les heures sombres de la lutte : c'est avec joie que nous vous voyons associée à son triomphe.

Notre espoir est de le voir longtemps encore au poste d'honneur qu'il occupe aujourd'hui; mais nous savons bien que, ministre ou simple citoyen, il sera toujours le défenseur de la juste cause féminine.

Pour vous, monsieur le ministre, et pour vous, madame, l'expression de tous nos vœux et de notre reconnaissance.

Une soirée artistique et littéraire organisée par Mme Marie Laurent, à l'Hôtel Continental, procura aux étrangers venus pour le Congrès l'occasion d'entendre quelques-uns des premiers artistes français et Mme Marie Laurent elle-même fut chaudement applaudie dans plusieurs morceaux dits avec le talent exquis que possède cette grande artiste.

Enfin le dernier jour du Congrès, une soirée d'adieu organisée par quelques dames françaises eut lieu au cercle populaire de l'exposition d'Economie sociale. Mme Jules Siegfried et Mme Frank Puaux recevaient.

Réunion très cordiale.

Quelques discours furent prononcés et l'on se sépara avec un sentiment de véritable fraternité et d'espoir pour l'avenir de la cause.

La Commission de rédaction du volume a cru devoir publier les rapports étrangers tels qu'ils lui ont été donnés, jugeant qu'un remaniement nuirait à l'idée aussi bien qu'à l'originalité des auteurs.

CONGRÈS INTERNATIONAL DES ŒUVRES & INSTITUTIONS FÉMININES

RAPPORTS

SECTION I

PHILANTHROPIE ET MORALE

PATRONAGES MUNICIPAUX POUR LES JEUNES FILLES

Autorisés par arrêté de M. le Préfet de police, en date du 22 septembre 1888

Rapport présenté par Mme Marg. André, membre du Congrès

MESDAMES,

Nous venons prier le Congrès de vouloir bien consacrer une partie de ses études au projet de la création d'une œuvre utile qui fait totalement défaut et dont le besoin se fait si grandement sentir que chaque arrondissement la réclame et que déjà les sociétés religieuses nous ont devancées.

Nous voudrions donc combler cette lacune en organisant pour les jeunes ouvrières, le dimanche, dans les préaux d'écoles, des réunions laïques où les jeunes filles trouveraient l'éducation physique et les distractions instructives qu'elles sont forcées (faute de mieux et quels que soient leurs sentiments) d'aller chercher dans les établissements religieux, établissements où l'esprit dirigeant est malheureusement un esprit étroit de caste et de secte, qui a une si fâcheuse influence sur celui de la jeunesse qu'il la fausse irrémédiablement (1).

Il est vraiment regrettable que les parents, qui ne professent aucune religion, en soient réduits à envoyer leurs filles chez des sœurs, dont ils ne partagent pas les croyances, parce qu'ils ne peuvent trouver

(1) Nous avons dû conserver le texte complet des rapports, mais nous rappelons ici que le Congrès ne peut accepter la responsabilité des attaques directes contre n'importe quel groupe religieux ou laïque. Les auteurs seuls sont responsables de leurs opinions sur ce point. (*Note du Comité de rédaction.*)

l'équivalent de ces réunions du dimanche dans les sociétés municipales, comme il en existe déjà pour les garçons ; il est surprenant, en vérité que, dans un temps où l'on se préoccupe si sérieusement et de tous côtés du développement physique et intellectuel des garçons, on ne fasse rien d'analogue pour les filles.

Nous aimerions donc à voir enfin se réaliser l'œuvre proposée par M. Vervelle, dont il s'est occupé et s'occupe sans relâche avec tant de zèle : organiser des jeux hygiéniques et fortifiants, des cours de chant, de dessin, des conférences avec projections afin de faire alterner les exercices du corps avec ceux de l'intelligence, enfin donner aux jeunes filles, privées de parents (ou dont les parents ne peuvent s'occuper le dimanche), des distractions agréables et intéressantes qui les reposent sainement des rudes labeurs de la semaine. Suivant le temps qu'il ferait on les mènerait aussi une fois par mois en promenade, soit au bon air, soit dans les divers musées.

Ces réunions auraient un double et excellent résultat car, non seulement elles fortifieraient la santé et l'intelligence des jeunes filles, mais elles les protégeraient encore salutairement contre les tentations du vice qu'engendrent fatalement le désœuvrement et l'ennui.

Certes, il est bon, il est indispensable d'améliorer la santé des garçons pour réagir contre l'affaiblisssment croissant et inquiétant des races civilisées, mais si en même temps on ne se préoccupe pas également de fortifier la santé des filles, si elles ont à subir jusqu'en cela l'inégalité dont elles sont toujours victimes, on n'obtiendra qu'un résultat nul. Ne faut-il pas pour que les enfants soient vaillants, énergiques, que le père et la mère soient bien portants ? Sans nul doute, au point de vue des conséquences de l'hérédité, la mère tient la première place et cela est tout naturel : c'est elle qui porte l'enfant neuf mois en son sein, et pendant ce long temps son tempérament s'incarne pour ainsi dire dans cet être futur qui n'a pas encore de vie propre ; toutes les émotions, toutes les souffrances de la mère sont ressenties par l'enfant et même plus vivement encore que par elle. Il importe donc sérieusement que les mères ne soient ni affaiblies ni impressionnables, il importe beaucoup que les filles deviennent aussi robustes et même plus que les garçons, puisque de leur constitution forte ou faible dépend la vigueur ou le rachitisme des générations suivantes.

Quant au développement de l'intelligence, il est banal de répéter qu'il est tout aussi utile pour les filles que pour les garçons. Qui donc veille à l'éducation de la première enfance ? Qui donc a le plus d'influence sur le cerveau et le cœur de l'enfant, si ce n'est la mère ?

Les petites filles d'aujourd'hui sont les mères de l'avenir, et les mères ignorantes et sottes ne sont pas plus capables d'élever leurs enfants sagement, sous le rapport de l'hygiène, que sous le rapport du développement spirituel.

Au point de vue social comme au point de vue patriotique, il faut que la force physique et intellectuelle des Françaises et des Français croisse et s'affermisse de plus en plus, car c'est la santé et l'intelligence d'une nation qui font sa gloire et sa vaillance. Un pays abandonné aux mains de citoyens faibles, énervés, exaltés par la folie des grandeurs et de l'ambition, est un pays bien en péril et près de sa perte. Or, il n'y a d'esprit fort et bien équilibré que dans un corps sain et robuste. Il faut donc améliorer la santé publique, faire au plus vite pour les filles ce qui a été déjà fait pour les garçons avec tant de succès.

C'est revenir toujours sur ce qui a été répété tant de fois, que de dire que les exercices développent l'intelligence, comme l'étude du beau fortifie l'âme. Et c'est pourtant un fâcheux système que celui qui est malheureusement le plus répandu, surtout dans les institutions religieuses, que cette méthode funeste de s'appesantir sans cesse sur l'existence du mal pour en défendre la pratique ; selon nous, ce moyen-là est le meilleur pour suggérer aux enfants le désir de connaître le mal et de le faire ; ce n'est, au contraire, qu'en intéressant l'esprit de la jeunesse aux grandes et belles choses que l'on parvient à lui faire aimer le bien, ignorer, oublier le mal,

Ce que nous voulons fonder, somme toute, n'est que le pendant des patronages municipaux qui existent déjà pour les jeunes ouvriers.

Nous venons donc, avec confiance, vous proposer la conclusion suivante :

« Fondation dans toute la France et surtout à Paris de patronages « municipaux pour les jeunes filles dans les préaux des écoles. »

NOTICE SUR L'ŒUVRE DE LA MAISON ISRAÉLITE DE REFUGE POUR L'ENFANCE

19, boulevard de la Saussaye, à Neuilly-sur-Seine

Fondée par Mme Coralie Cahen

La maison israélite de refuge pour l'enfance a été fondée au mois dejuillet 1866, à Romainville (Seine), par Mme Coralie Cahen, présidente depuis lors du comité de l'œuvre. Elle était destinée dans le principe à recevoir les jeunes filles arrêtées dans le département de la Seine, pour vagabondage, délits ou faute de conduite plus ou moins graves, et que l'administration pénitentiaire détenait *correctionnellement* à la prison de Saint-Lazare.

Cet élément premier, se trouvant fort limité, elle dut bientôt étendre sa sphère d'action et entourer de sa sollicitude une classe de déshéritées qui ne réclamaient pas moins son intérêt constant. Elle ouvrit ses portes à des orphelines, à des enfants abandonnées, à celles que leur naissance irrégulière éloignait des autres institutions hospitalières, aux jeunes filles qu'il était urgent de soustraire à de dangereuses influences, à de mauvais exemples, enfin à celles dont le caractère difficile ou l'intelligence peu développée demandaient une surveillance attentive que leurs parents, obligés souvent de travailler au dehors,ne pouvaient exercer sur elle.

Le but primitif de l'œuvre se trouvait donc dépassé et peu à peu la masion de refuge subissait une heureuse transformation. Créée en vue d'une action *répressive*, elle élargissait son cercle moralisateur et prenait le caractère essentiellement *préventif* qu'elle possède aujourd'hui.

Le local de Romainville devint rapidement trop restreint. La maison fut transférée à Neuilly, boulevard Eugène, 45, où elle vécut pendant de longues années, donnant asile à 25 ou 30 enfants, mais obligée quand même, faute de ressources et d'espace suffisants, de repousser les demandes d'admission les plus intéressantes.

C'est alors que Mme Victor Saint-Paul, dame patronnesse du comité, et M. Victor Saint-Paul son mari, eurent la généreuse pensée de faire don à l'œuvre d'un terrain situé 19, boulevard de la Saussaye, à Neuilly, pour y faire construire une nouvelle maison en rapport avec son importance croissante et où elle pût se développer dans des conditions de stabilité complète.

A cette libérale initiative vint se joindre le concours d'un donateur non moins généreux, M. S. H. Goldschmidt, qui souscrivit immédiatement pour le *quart* de la dépense totale des frais de construction du nouvel asile. M. le Grand Rabbin de Paris, par un appel chaleureux à la communauté juive, le comité de bienfaisance israélite par l'allocation d'une somme de 40,000 fr., permirent à l'œuvre d'engager les travaux, et en moins de deux années, sous l'impulsion puissante de la charité, la nouvelle maison fut édifiée.

Elle a été solennellement inaugurée le 4 juin 1883.

Tous les enfants reçoivent dans l'établissement une instruction élémentaire des plus complètes. Suivant leurs aptitudes et leur développement moral, elles restent plus ou moins longtemps pensionnaires de la maison. Elles y reçoivent la visite de deux inspectrices de quinzaine, désignées en séance du comité, qui envoient leurs rapports à la présidente de l'œuvre. Le comité se réunit le deuxième vendredi de chaque mois, prend connaissance des bulletins d'inspection, discute les demandes d'admission, vérifie le rapport mensuel et l'état des dépenses fournis par la directrice de la maison, décide les sorties et résout toutes les questions en suspens.

A leur sortie de la maison, les enfants sont placées par les soins de l'œuvre sous la surveillance de l'une des dames patronnesses du comité, qui rend compte régulièrement du travail et de la conduite de sa protégée. Les frais d'apprentissage et d'entretien sont couverts par l'œuvre, jusqu'au moment où la jeune fille est assez payée pour suffire elle-même à ses besoins.

Un atelier de couture pour robes et un atelier de broderie d'art fonctionnent dans la maison, et se chargent des commandes pour le dehors. Un atelier de couture pour lingerie et de racommodage où travaillent les plus jeunes enfants (5 à 12 ans), s'occupe spécialement de l'entretien du linge de la maison.

A chaque enfant et dans la mesure de son travail est réservée une part sur l'ensemble des paiements. Les grandes jeunes filles reçoivent la *moitié*, les petites le *tiers* du produit de leur ouvrage, et ces sommes, placées en livrets de caisse d'épargne, leur sont remises à leur sortie.

En outre de ces couturières, de ces brodeuses, la maison forme des employées de commerce, des domestiques. Quelques enfants témoignant de goûts spéciaux sont favorisées dans leur vocation et reçoivent un enseignement complet. Elles sortent de la maison, munies de leur diplôme d'institutrice ou de brevets leur donnant accès aux carrières où les poussent leurs aptitudes particulières.

Les ressources de la maison consistent en :

1° Fondations de lits équivalant chacun à la somme de 15,000 fr.;

2° Allocation du comité de bienfaisance israélite;

3° Part dans les dons reçus par le consistoire pour la communauté;

4° Part dans le produit de la loterie annuelle de bienfaisance israélite;

5° Souscriptions annuelles;

6° Dons éventuels;

7° Indemnités payées par les bienfaiteurs des enfants.

Ces ressources permettent aujourd'hui à l'œuvre d'élever et d'instruire cent enfants, et ce nombre est susceptible d'être dépassé, à mesure qu'elle groupera autour d'elle de nouvelles sympathies.

Le personnel de la maison se compose de :

1° Une directrice, s'occupant de l'administration intérieure et donnant l'enseignement à la première classe;

2° Une surveillante générale, s'occupant de toutes les branches du service.

3° Trois maîtresses d'atelier (atelier de couture, atelier de broderie, atelier de lingerie);

4° Deux sous-maîtresses d'études et une sous-maîtresse d'atelier;

5° Une infirmière;

6° Une cuisinière, une aide de cuisine et un homme de peine;

7° Concierge;

Le service de la maison est fait par les enfants, qui s'occupent également à tour de rôle du service de la cuisine, et sont mises ainsi au courant des soins multiples que comporte l'entretien d'un ménage.

Un pavillon spécial est réservé aux enfants en correction, qui l'habitent jusqu'à ce que leur conduite leur ait mérité la faveur de la vie en commun. Sur les 250 jeunes filles que l'œuvre a recueillies pendant ces sept dernières années, trois d'entre elles seulement ont dû être isolées dans ce pavillon. Cette faible proportion est le témoignage le plus éloquent en faveur de l'utilité de l'œuvre et du but moralisateur qu'elle poursuit.

Coralie CAHEN,
Présidente de l'Œuvre du Refuge Israélite pour l'Enfance.

A. LISBONNE,
Secrétaire.

RAPPORT SUR LA MAISON DES ENFANTS

21, rue de Corneille (Levallois, près Paris)

Par Mme Louise Decoppet

Cet établissement est un orphelinat qui s'est fondé sans dessein prémédité, il y a quatorze ans. Mlle Hocart recevait dans le presbytère de son père trois jeunes orphelines avec l'intention de les instruire et de les former au travail, lorsqu'une voisine, une pauvre charbonnière, recueillit dans la rue une petite fille abandonnée par une mère indigne qui avait disparu; l'enfant était chassée du logis par les mauvais traitements d'un père ivrogne. La marchande de charbon essaya en vain d'intéresser diverses personnes à sa petite protégée. Elle finit par entendre parler de Mlle Hocart, et la pria de recevoir l'enfant. De cette adoption date l'origine de la *Maison des enfants*. On les recueille dès deux ans, et on les élève jusqu'à ce qu'ils puissent gagner leur vie. C'est sans distinction d'origine ou de religion qu'ils sont adoptés pour être élevés dans les principes de l'Évangile.

Quelle lamentable histoire que celle de ces pauvres petits jusqu'au jour où la Maison des enfants s'ouvre pour eux ! Elle serait longue et navrante à raconter; ceux-là seuls, les compatissants, qui ne se contentent pas de plaindre, mais qui veulent soulager les misères de la classe pauvre, savent ce que signifie pour un petit enfant ce nom d'abandonné.

Le presbytère de M. Hocart devint bientôt trop étroit pour recevoir tous ceux qu'on amenait à sa fille. Des amis de l'Œuvre souscrivirent généreusement pour l'achat d'une maison qui peut recevoir quarante enfants. Inutile de dire qu'elle est toujours remplie. Petits garçons et petites filles vont à l'école primaire de Levallois-Perret; leur instruction terminée, on les met en apprentissage et la chère maison reste toujours ouverte pour eux. Ce qui distingue, en effet cette œuvre, c'est son caractère familial. Rien ne ressemble moins à un orphelinat que la jolie et riante maison de la rue de Corneille, avec ses chambres claires et son jardin, et vraiment ce ne sont pas des orphelins que ces enfants au visage joyeux, qui donnent à Mlle Hocart le doux nom de mère et dont M. Hocart veut bien être le grand-papa. En un temps où la place manquait pour recevoir tous les petits abandonnés pour les-

quels on demandait asile dans la Maison des enfants, nous avons vu, non sans émotion, des petits lits installés jusque dans la chambre du grand-père !

Cette œuvre est une des plus touchantes qui soient dues à l'initiative féminine et privée, une de celles qui sont appelées à produire le plus de bien. Nous vous engageons vivement, mesdames, à visiter la Maison des enfants, 31, rue de Corneille, à Levallois, car c'est un spectacle consolant au milieu des misères de notre grande ville, que cette famille où l'enfant est d'autant plus aimé qu'il est plus petit, plus faible et plus abandonné.

Louise DECOPPET.

CRÈCHE LAIQUE DE LA RUE SAINT-MAUR, N° 185

Fondée par Mme veuve Duval

La Crèche du Xe arrondissement a été fondée, en 1874, par Mme veuve Duval qui en avait accepté la présidence. Elle fut remplacée successivement par Mme Christofle, puis par Mme Crémieux qui, à sa retraite, en 1882, a laissé la Crèche dans un état florissant.

De 1882 à 1885 il n'y eut pas de présidente, et ce fut la directrice qui administra l'œuvre sous la surveillance de M. le maire de l'arrondissement, qui, durant ces trois années, pourvut seule et personnellement aux déficits annuels.

Le 5 mars 1885, un conseil d'administration fut constitué, il tint à cette époque, à la mairie, une première séance et nomma Mme veuve F. Dolfus, présidente.

Nous venons rendre compte présentement des quatre années écoulées depuis le 5 mars 1885.

Nos enfants ont, par deux fois durant ces quatre années, subi des épidémies de rougeole, et la Crèche a dû être fermée pendant quelques jours.

Le quartier de l'hôpital Saint-Louis a été si souvent atteint par les maladies contagieuses infantiles, qu'il n'est pas étonnant que notre Crèche en ait reçu le contre-coup.

La directrice a été changée en 1885 ; la nouvelle directrice est munie du premier brevet élémentaire.

En 1888, sur la demande du médecin inspecteur, nous avons fait

procéder à de notables améliorations; des tapis de linoleum ont été posés, les murs peints à l'huile, des meubles neufs ont été achetés et nous avons remplacé les biberons à tube par des biberons limande.

En décembre 1888, la rétribution quotidienne des mères a été réduite de 25 à 20 centimes par jour. Le nombre des présences quotidiennes était descendu à 13 et depuis l'abaissement de prix il est remonté à 28 et 30.

Beaucoup de journées ont été accordées gratuitement à des enfants dont la mère était trop malheureuse pour supporter même la rétribution de 20 centimes par jour.

Le local, rue Saint-Maur, n° 209, occupé par la Crèche depuis sa fondation, devant être démoli, nous avons cherché un nouveau local et nous l'avons trouvé dans la même rue, au n° 185; la Crèche y est aujourd'hui installée dans un appartement sain, clair, bien aéré, où tous les travaux d'appropriation ont été faits sous la direction de M. Bonnet, architecte, adjoint au maire.

Pour créer des ressources à l'œuvre, le conseil d'administration a donné un bal d'enfants, le 7 février 1886, et un second bal le 26 février 1888. Ces deux bals ont donné de précieux résultats.

Malgré ces diverses ressources, la Crèche est dans une situation financière difficile; nos revenus sont trop peu abondants pour nos charges.

Nous adressons nos vifs remercîments au ministre de l'intérieur, au conseil général de la Seine, au conseil municipal de Paris, à la société générale des crèches, à nos souscripteurs, pour leurs subventions sans lesquelles la Crèche n'aurait pas pu poursuivre son œuvre, et à MM. les médecins qui soignent nos enfants avec tant de bonté, de générosité et de désintéressement.

Paris, le 15 avril 1889.

La Crèche, en 1886, a été visitée par 224 enfants, il y a eu 8,243 journées de présence, dont 53 gratuites. En moyenne, 27 enfants par jour. — Prix par jour, 25 centimes. — La Crèche a été fermée pendant 2 jours pour des travaux de mur mitoyen.

Statuts de la Crèche du Xe arrondissement

Article Premier

La Crèche du Xe arrondissement a pour objet de garder pendant la journée les enfants, ayant plus de 15 jours et moins de 3 ans, dont les mères travaillent hors de leur domicile, et de leur donner les soins hygiéniques et moraux qu'exige le premier âge.

ART. 2

La Crèche reçoit les enfants dont les parents présentent des garanties de moralité suffisantes.

ART. 3

Pour faire recevoir un enfant, les parents doivent présenter à la directrice son acte de naissance et un certificat de vaccine.

Si l'enfant n'est pas vacciné, les parents doivent s'engager à faire vacciner l'enfant dans la huitaine. La directrice prononcera l'admission, s'il y a lieu, sauf ratification par le bureau.

ART. 4

Plusieurs médecins sont attachés à la Crèche et la visitent plusieurs fois par semaine.

ART. 5

Sont membres de l'œuvre de la Crèche toutes les personnes qui, agréées par le conseil d'administration, versent une cotisation annuelle de 10 francs au minimum.

ART. 6

Le conseil d'administration se compose de 12 à 24 dames nommées par les membres de l'œuvre réunis en assemblée générale.

En font partie de droit tous les membres du conseil municipal du Xe arrondissement et de la municipalité.

ART. 7

Le conseil d'administration choisit dans son sein un bureau, composé d'une présidente, de deux vice-présidentes, d'une secrétaire et d'une trésorière. Les fonctions de secrétaire et de trésorière peuvent être réunies.

ART. 8

Le conseil se renouvelle chaque année par tiers; les membres sortants sont toujours rééligibles.

ART. 9

Le conseil d'administration est convoqué par la présidente et doit se réunir au moins quatre fois par an.

ART. 10

Les délibérations sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du maire est prépondérante.

ART. 11

Le conseil dresse et vote le budget, approuve les comptes, statue sur les dépenses, nomme et révoque les employés, fixe leurs traite-

ments. Il organise le service médical et fixe la quotité de la rétribution des mères.

Art. 12

Le bureau statue sur toutes les questions qui concernent l'administration intérieure de la Crèche, sous la surveillance du conseil d'administration. Le bureau peut se faire aider par les dames de l'œuvre qui veulent bien donner leur temps et leurs soins à la Crèche.

Art. 13

Les membres de l'œuvre se réunissent chaque année en assemblée générale, ils entendent le compte rendu du conseil d'administration et l'exposé de la situation financière. L'assemblée pourvoit au remplacement des membres dont les pouvoirs sont expirés. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents.

RAPPORT SUR L'ÉCOLE DES SOURDES-MUETTES DE RUEIL

Présenté par Mlle Berthe Dabe

Mesdames, Messieurs,

Il me serait agréable de vous présenter un rapport sur une œuvre de plusieurs années d'existence.

Comme la plupart des membres de ce congrès, je pourrais vous dire mon expérience, vous faire connaître les résultats obtenus et solliciter vos encouragements. Ma tâche est, d'une part, plus modeste, et d'autre part, fort délicate et quelque peu embarrassante.

Toutefois, je sais que dans vos cœurs se trouve encore une place assez grande pour les infortunés dont il n'a pas été question au cours des séances du congrès. Je suis donc portée à solliciter vos conseils et votre concours pour la création d'un comité de patronage en faveur de jeunes filles sourdes-muettes qui, après avoir terminé leur apprentissage, deviennent ce qu'elles peuvent et n'ont dans leur famille ni aide, ni conseils pour se diriger convenablement dans la vie.

Je ne voudrais pas m'arrêter, en ce moment, sur la situation des sourdes-muettes dans la société. Cependant, je ne puis m'empêcher de rappeler ici les difficultés que ces malheureuses rencontrent à chaque pas dans la vie.

Pendant bien des siècles, une barrière infranchissable s'élevait entre le sourd-muet et le monde.

Placé au milieu de la société, il y vivait comme ne lui appartenant pas. L'absence de culture intellectuelle lui fermait toutes les carrières, et, par suite, toute profession, tout emploi lui était interdit. De nos jours, bien qu'il arrive à parler et à lire couramment la parole sur les lèvres, il continue à se tenir à l'écart et le vide se fait autour de lui; son infirmité le tient isolé du reste de la société. On dirait qu'il est honteux de son état et qu'il a conscience de son infériorité.

Et pourtant, la science, en donnant au sourd-muet la vie intellectuelle et la dignité humaine, lui a rendu sa place et son rang dans le monde. Il n'est pas une branche de l'art ou de l'industrie qui ne compte quelques célébrités parmi les sourds-muets.

D'où vient donc cet éloignement de la société, cette persistance que nous remarquons fréquemment chez les sourds-muets à ne vivre qu'entre eux?

Sans doute, le sourd-muet n'est plus ce paria que la philosophie païenne, par la bouche d'Aristote, déclarait être au-dessous de l'homme, il n'est plus l'objet d'une pitié cruelle ou d'une curiosité humiliante; mais nous devons reconnaître que l'accès des emplois ou des professions ne lui est pas facile. Chacun se demande s'il pourra se faire comprendre, si ses relations avec le sourd-muet ne seront pas trop pénibles, sinon impossibles. On craint des difficultés; et la timidité, l'embarras qu'on voit en lui ne sont pas toujours de nature à lui acquérir la sympathie ou la bienveillance. L'indécision, la perplexité apparentes qu'il montre fréquemment lui font attribuer un caractère susceptible, capricieux, bizarre et dissimulé.

Vous le voyez, Mesdames et Messieurs, si nos législations modernes ont relevé le sourd-muet de l'incapacité morale dont l'avaient frappé les lois anciennes, le fléau des préjugés l'empêche le plus souvent de jouir des droits qu'il a acquis au prix d'un travail pénible, lent, mais fécond.

S'il a été donné à certains hommes la pensée généreuse de briser les liens qui retenaient l'esprit du sourd-muet dans une servitude fatale, de placer cet infortuné tout rayonnant d'intelligence et de vie au milieu de la société, ne pensez-vous pas, Mesdames et Messieurs, que cette série d'efforts doit être couronnée par un dernier résultat qui brisera tous les obstacles que rencontre le sourd-muet à la sortie de l'école alors qu'il doit, comme tous les hommes, pourvoir à ses moyens d'existence?

Ces difficultés, ces obstacles que je vous signale et qui entourent la

vie du sourd-muet ne peuvent se comparer à ceux qui accompagnent la sourde-muette. Mais je n'insiste pas.

Vous savez quelles sont les causes qui rendent sa vie plus pénible et souvent plus misérable et je termine en vous demandant la fondation d'une société de patronage et d'assistance en faveur des jeunes filles sourdes-muettes, à leur sortie de l'école.

Voici les statuts que je vous proposerais :

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

De patronage et d'assistance en faveur des sourdes-muettes

Article Premier. — Il est fondé, à Paris, une société de patronage et d'assistance pour les sourdes-muettes pauvres du département de la Seine.

Art. 2. — Le siège de la société est situé à Paris.

But de la Société

La société a pour but de faciliter aux jeunes sourdes-muettes qui auront terminé leurs études, soit l'accès des ateliers où elles pourraient trouver un emploi ou terminer l'apprentissage d'un métier, soit des places de femme de chambre ou de lingère.

La société seconde et complète les efforts faits par la sous-directrice de l'école des sourdes-muettes située à Rueil.

La société pourvoit dans la mesure de ses ressources aux moyens d'existence des sourdes-muettes qui se trouveraient sans place ou sans travail.

La société se compose de membres fondateurs, de membres souscripteurs et de membres donateurs.

Les membres fondateurs versent à la société la somme de cent francs.

Les membres souscripteurs donnent annuellement à la société une somme de dix francs.

Les membres donateurs participent pour une part quelconque à l'œuvre de la société.

La société est administrée gratuitement par un conseil de plusieurs membres nommés par l'assemblée générale des sociétaires.

Le conseil nomme chaque année une présidente, deux vice-présidentes, deux secrétaires et une trésorière qui forment le comité dirigeant.

Le conseil est élu pour trois ans et renouvelable par tiers d'année en année.

Les membres sortants sont rééligibles.

Le conseil agit au nom de la société et assure l'exécution de ses décisions.

Il se réunit tous les mois, délibère à la majorité des membres présents et statue sur les résolutions qui lui sont soumises par le bureau.

Il établit chaque année, sur la proposition du bureau, les comptes à soumettre à l'assemblée générale.

Il détermine et surveille l'emploi des capitaux appartenant à la société, lesquels ne pourront être placés qu'en immeubles ou en rentes sur l'État.

L'assemblée générale comprend tous les membres de la société.

Elle se réunit une fois par an.

Les décisions sont prises à la simple majorité et quel que soit le nombre des sociétaires.

L'assemblée générale est présidée par la présidente ou à défaut par l'une des vice-présidentes ou d'un membre du Conseil délégué à cet effet.

L'assemblée générale peut être convoquée extraordinairement par le conseil.

Les questions étrangères à l'ordre du jour ne pourront être traitées qu'avec l'assentiment du conseil.

La Sous-Directrice de l'école de sourdes-muettes de Rueil,
Berthe Dabe.

NOTICE SUR L'ORPHELINAT DE ROTHSCHILD

7, rue Lamblardie (place Daumesnil)

Reconnu comme établissement d'utilité publique par décret en date du 8 avril 1886.

Déléguée : Mme Ernst

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

L'Orphelinat S. et C. de Rothschild compte actuellement trente-deux années d'existence. Fondé en 1857 par le baron S. de Rothschild, il a été reconstruit, réorganisé et installé dans son local actuel, par feu

Mme la baronne James de Rothschild. Sa population, primitivement de 50 enfants, a été porté à 100 : 50 pour chaque sexe.

Cet établissement, situé près de la place Daumesnil, à proximité du bois de Saint-Mandé, occupe une superficie de plus de 5.000 mètres, dont 2.000 environ sont couverts de constructions.

Il se compose de deux bâtiments distincts, séparés par des jardins et reliés entre eux au premier étage par une passerelle.

Le premier de ces bâtiments, consacré à l'Administration, contient en outre la cuisine, les réfectoires, l'ouvroir et la lingerie. Le second est affecté aux classes et aux dortoirs, et l'architecte a su, dans un même immeuble, loger des enfants des deux sexes, sans qu'il puisse y avoir entre eux le moindre contact. Il y a, pour les récréations, de grandes cours de 1.200 mètres, plantées d'arbres, ainsi que des cours vitrées pour les mauvais temps.

La section des filles et celle des garçons, en tout semblables entre elles, apparaissent ensuite, l'une à droite, l'autre à gauche. Les réfectoires donnant sur les jardins sont largement ouverts à l'air et à la lumière. Les salles d'étude donnent sur un vaste couloir qui règne dans toute la longueur de la maison. Elles sont au nombre de six, dont trois pour les garçons et deux pour les filles; la sixième est réservée, comme classe enfantine, pour les jeunes enfants des deux sexes. Chaque enfant dispose d'un emplacement de deux mètres carrés, et jouit d'un cube d'air de plus de 8 mètres.

L'oratoire, construction parfaitement appropriée à sa destination, se trouve à l'extrémité.

Les classes sont de plain-pied avec les cours, ce qui permet aux enfants, après chaque heure de travail et sans grand dérangement, de prendre l'air pendant dix minutes.

Dans les deux étages supérieurs sont situés les dortoirs.

Ce sont de vastes pièces cubant chacune plus de 650 mètres et contenant 25 lits. Il y en a quatre, deux pour les garçons et deux pour les filles; à chacun d'eux est attenant un lavabo en marbre blanc, d'une longueur de 15 mètres et alimenté par un système des plus ingénieux. On y accède par une large porte à deux vantaux. Des salles de bains avec des appareils hydrothérapiques sont installés dans chacune des deux sections. Le système d'hygiène pratiqué dans la maison se trouve enfin complété par deux gymnases.

Un semblable aménagement général, qui réalise tout ce qu'on a imaginé pour le bien de la jeunesse, réclamait un mode d'installation répondant à la fois aux besoins de l'hygiène et à ceux de l'étude. Le sys-

tème suédois-américain a paru préférable à tout autre. Chaque enfant a sa place déterminée et son pupitre isolé, avec siège mobile et dossier permettant aux élèves de changer de position, d'écouter les leçons sans fatigue en évitant de faire porter sur une seule partie du corps tout le poids du tronc. Des vitrines contenant des échantillons divers du règne animal et du règne végétal, nécessaires aux leçons de choses, sont installées dans chaque classe.

Une classe spécialement affectée à l'étude de la méthode Frœbel est consacrée aux enfants de 4 à 7 ans. Les résultats obtenus depuis quinze années sont tels, que des enfants de 7 à 8 ans peuvent aborder résolument les éléments de la grammaire, du calcul, de l'histoire et de la géographie, sans fatigue pour leur jeune intelligence que ces leçons enfantines et les leçons de choses ont développée. Celles-ci sont d'ailleurs continuées dans les classes supérieures.

Mais, même après leur sortie d'apprentissage, aucun d'eux ne reste sans protection et sans surveillance. La maison leur est toujours ouverte; tous s'y retrouvent comme à un foyer commun, fournissant ainsi aux plus jeunes un exemple des plus salutaires. Tous reçoivent, en quittant la maison, un petit pécule.

Les jeunes filles restent dans la maison jusqu'à l'âge de 21 ans ou, tout au moins, jusqu'à leur établissement. Le temps de leur séjour à l'orphelinat est consacré, jusqu'à quinze ans, à leur instruction. A partir de cet âge, elles se livrent à des travaux qui pourront faire d'elles, un jour, de bonnes ouvrières et d'utiles mères de famille capables, par la pratique d'un métier que toutes apprennent, d'augmenter le bien-être du ménage. Les métiers des plus divers sont enseignés par des maîtresses spéciales, sous la surveillance de la directrice. Pour les unes, l'enseignement, la peinture industrielle, la broderie, la couture, la lingerie, etc.; pour les autres moins bien douées, les travaux d'intérieur qu'elles pourront mettre à profit dans différents emplois. Aucune, enfin, n'est abandonnée à ce funeste loisir, cause de tant de maux.

La durée des classes, sauf pour les petits enfants, est de cinq heures par jour environ, plus deux heures et demie d'étude. Tout le reste du temps est consacré à des promenades, récréations en plein air, et au sommeil.

Ce système, si éloigné du surmenage intellectuel, n'a pas manqué de produire les meilleurs résultats physiques et moraux. Jamais, depuis quinze ans, un enfant n'est tombé malade; et les succès dans les examens pour le certificat d'études sont là pour affirmer l'excellence de la méthode employée à l'Orphelinat et qui, depuis 1875, a valu à cet établissement :

6 brevets d'institutrices ; (La maison ne forme d'institutrices que pour le recrutement de son personnel.)

6 médailles d'argent ;

61 certificats d'études ;

La médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878.

100 garcons sont sortis de l'Orphelinat depuis 1875. 18 sont rentrés dans leur famille et 82 ont été placés. Parmi ceux-là, 60 sont ouvriers et exercent leur profession, 17 sont employés de commerce ou d'administration, 5 sont dans des écoles supérieures pour y faire leurs études.

51 filles ont quitté la maison depuis la même époque. 14 sont rentrées dans leur famille et 37 ont été placées. Parmi elles, 12 sont mariées, 6 institutrices, 8 ouvrières, 9 employées, 2 cuisinières.

Mais l'œuvre ne consiste pas seulement à élever et à instruire les enfants : elle se propose aussi de les mettre en possession d'une profession, pour ne les rendre à la société que lorsqu'ils sont en état de se suffire à eux-mêmes.

L'admission a lieu dès l'âge de 4 ans. Les garçons demeurent réglementairement jusqu'à celui de 13 ans. Ils peuvent alors choisir la carrière qu'ils désirent suivre. A leur sortie de l'Orphelinat, les uns sont placés à l'école de travail, qu'ils ne quittent qu'après avoir appris le métier qui doit leur procurer des moyens d'existence; d'autres, selon leurs aptitudes, obtiennent des bourses pour l'école commerciale ou pour des écoles supérieures.

Aucune jeune fille ne quitte l'établissement sans avoir un emploi ou sans être mariée. Dans ce dernier cas, on lui accorde une dot, avec un ménage et un trousseau complets.

Tous les emplois sont tenus, dans l'Orphelinat, par des jeunes filles qui sont rétribuées; c'est ainsi que les institutrices, les lingères, les cuisinières et celles qui s'occupent des services intérieurs, sont de jeunes orphelines qui trouvent ainsi l'emploi de leurs facultés et peuvent déjà songer à leur établissement futur en mettant en réserve les appointements qui leur sont alloués.

L'Orphelinat est administré par un conseil d'administration qui a la surveillance de l'exécution des règlements, et qui pourvoit au fonctionnement de l'établissement dans les meilleures conditions possibles.

La Direction assume à la fois la charge de l'enseignement, de l'éducation et de l'administration morale et financière. Les dépenses varient de 72 à 75.000 francs par an.

340 enfants ont passé par l'Orphelinat depuis sa fondation, en 1857 : 211 garçons et 139 filles.

Depuis 1874, il y a eu 107 admissions de filles et 150 de garçons, soit 257 enfants.

La maison en renferme encore 106.

L'instruction primaire la plus complète est donnée dans la maison. L'éducation repose tout entière sur la vie de famille, et ce système produit les plus excellents résultats, car le but et la raison d'être de l'Orphelinat sont précisément de rendre une famille à ceux que la mort a privés de leurs protecteurs naturels.

Mai 1889.

UNION FRANÇAISE POUR LE SAUVETAGE DE L'ENFANCE

Déléguée : Mme Pauline Kergomard

Inspectrice générale des Ecoles maternelles, membre du Conseil supérieur de l'Instruction publique, vice-présidente de l'Union française pour le sauvetage de l'enfance

I

ORIGINES ET RÉSULTA

L'*Union française pour le sauvetage de l'enfance*, qui compte environ huit cents membres aujourd'hui, est de création récente et essentiellement féminine. A ce titre elle devait être représentée au Congrès.

Si j'ai demandé à raconter son histoire si courte, c'est qu'elle prouve à quel point l'initiative individuelle peut être féconde, même dans un pays trop accoutumé à tout attendre de l'État ; c'est surtout pour évoquer ici une grande et douce figure, celle de Mme Caroline de Barrau, qui a bien voulu faire de moi son amie et sa collaboratrice, ce qui est la suprême fierté de ma vie.

Cette sainte était surtout une éducatrice. Elle savait, par expérience, que, sauf exception, les individus s'accoutument difficilement à un milieu étranger; elle savait aussi que les bonnes habitudes de l'esprit et celles de la conscience sont difficiles à acquérir, et chaque fois qu'elle s'occupait d'un homme dégradé ou d'une femme tombée, elle se disait avec tristesse qu'elle faisait de l'empirisme philanthropique au lieu de faire de la philanthropie scientifique, et que c'était par l'enfant seulement qu'on pourrait sauver la société. Même les intéressants

petits asiles créés par l'*Œuvre des Libérées de Saint-Lazare*, dont elle était alors directrice, la laissaient mélancolique ; ils étaient bien le complément de cette œuvre excellente ; mais, pour l'*Œuvre des Libérées*, c'est la femme qui est l'objectif, tandis que Mme de Barrau voulait rechercher l'enfant tout d'abord ; elle voulait se consacrer à lui tout entière. Quand pourrait-elle le faire ? elle l'ignorait. Comment s'y prendrait-elle ? elle ne le savait pas davantage. Mais elle savait qu'elle le ferait.

Qu'elle m'ait associée plus que toute autre à ses préoccupations au sujet des enfants martyrs, c'est tout naturel : éducatrice, moi aussi, par tempérament et par habitudes philosophiques, je le suis aussi en quelque sorte par état. Comme Inspectrice générale des Écoles maternelles, je vois chaque année des milliers d'enfants. J'ai appris à les connaître, j'ai appris à lire sur de pauvres petites figures hâves des histoires douloureuses, j'ai reçu des confidences navrantes. Un jour, c'est un pauvre petit de cinq ans qui arrive à l'école, la figure coupée en deux par un coup de corde ! En revenant d'acheter du rhum pour sa mère, il est tombé, la bouteille s'est brisée, le liquide s'est répandu. Une autre fois, une directrice me montre deux fillettes, les deux sœurs, détestées par leurs parents qui n'aiment que les garçons. Le matin, on les a envoyées à l'école nu-pieds dans la neige... On les appelle, en famille « les petits Kroumirs. »

Je racontais ces infamies à Mme de Barrau, et nous nous disions : « Il faut que cela finisse ! »

Entraînées irrésistiblement vers l'enfant que l'on martyrise, vers l'enfant que l'on déprave, nous recherchions dans les journaux tous les faits divers relatant les horreurs dont il est victime, et tous les jours, nous nous disions ou nous nous écrivions : « Il faut que cela finisse. »

Les constatations faites dans les écoles, la correspondance que j'entretenais avec les institutrices, les faits divers des journaux, les comptes rendus des tribunaux ne suffisaient pas à notre besoin d'investigations ; nous faisions, chacune de notre côté, l'inspection de la rue, et Mme de Barrau pénétrait dans les taudis. Elle entrait partout, et avec elle un parfum d'exquise vertu.

Un soir, ou plutôt un matin, car il était plus de minuit, je rentrais chez moi avec une amie et son fils. Il pleuvait ; nous longions la rue Monge ; sur le trottoir opposé j'aperçus devant une porte une masse noire ; je traversai la rue ; trois enfants étaient assis par terre : une fillette de huit ans, peut-être ; dans ses bras un bébé de quelques

mois, et, la tête sur ses genoux, un enfant de quatre ans. L'aînée sommeillait, les deux petits dormaient, et la pluie coulait sur eux!... les sergents de ville avaient passé là vingt fois, ils n'avaient rien dit, peut-être même rien vu. — « Que fais-tu là, mon enfant? — J'attends ma mère. — Où est-elle? — Elle est allée chercher de l'argent. — A cette heure-ci? — Oui, le logeur doit nous expulser cette nuit si nous ne lui apportons pas trois francs. — Où demeure-t-il? — Rue des Lyonnais. — As-tu un père? — J'en avais un, mais il battait maman, elle est partie avec nous... » etc...

« Il faut aller chez ce logeur », dis-je à mes amis. Et nous partons après avoir fait promettre aux enfants d'attendre leur mère, et de nous attendre avec elle, si elle les rejoignait avant nous.

Rue des Lyonnais, nous entrons dans une allée sombre, suintante; nous arrivons à une sorte de cour où étaient réunies une dizaine de personnes... un bouge. — Nous questionnons; d'abord on ne comprend pas; on ne connaît pas; puis, comme j'insiste, comme je décris les enfants. — « Ah! ce sont les nôtres », dit négligemment une femme à sa compagne de dégradation. La conversation s'engage, bref... nous partons, les deux mères, mon amie, son fils et moi, pour rejoindre les enfants. Un homme nous suivait, dont la présence nous inquiétait un peu, je l'avoue.

Rue Monge, plus d'enfants; nous les demandons aux sergents de ville, ils ne les avaient pas vus, nous nous mettons à leur recherche... rien! A un certain moment, je sens une main se poser sur mon épaule; c'était celle de l'homme qui nous suivait. — « Que me voulez-vous et pourquoi nous suivez-vous? — Votre entrée dans cette maison mal famée m'a intrigué, j'y suis entré derrière vous, la conversation m'a intéressé, et je vous ai suivis pour vous donner un bon conseil. L'histoire que la fillette vous a débitée est un conte. Ces gens ne doivent pas être expulsés; mais toutes les nuits, surtout quand il fait mauvais temps, on envoie dans la rue les trois pauvres petits, et ils ne rentrent que lorsqu'ils ont réuni une certaine somme qui empêchera l'aînée d'être rouée de coups. »

En rentrant à la maison, — il était deux heures du matin, — j'écrivis fiévreusement ce qui venait de se passer, je dis que nous étions une nation déshonorée si nous ne prenions immédiatement des mesures pour empêcher de telles infamies, et, dès le matin, je courus chez Mme de Barrau. « Lisez ceci, lui dis-je, et signez si vous le trouvez bon. » Mme de Barrau lut et signa, je mis la lettre dans une enveloppe et je l'envoyai immédiatement à un journal qui l'inséra que ques heures

après; le lendemain, une quantité de journaux reproduisaient notre lettre... les adhésions nous arrivaient... Le *Sauvetage de l'Enfance* était fondé, sans que nous eussions eu le temps de nous demander comment nous pourrions sauver les enfants martyrs.

II

Le *Sauvetage de l'Enfance* était fondé, mais il fallait l'organiser, le faire vivre, cela dépassait nos possibilités; il nous fallait des statuts et, pour cela, un comité, un bureau. Nous n'avions d'ailleurs que l'embarras du choix parmi nos premiers adhérents: Mlle Julie Toussaint, qui est depuis vingt-cinq ans l'âme des Écoles professionnelles Elisa Lemonnier; M. Buisson, directeur de l'Enseignement primaire au Ministère de l'Instruction publique, MM. F. Passy, Steeg, Gerville-Réache, Ch. Dupuy, députés; M. le pasteur Fallot, MM. Monod, directeur des Enfants assistés au Ministère de l'Intérieur, Théophile Roussel, sénateur, etc..., etc... Grâce à leur bonne volonté et à leur compétence, le programme de l'*Union française* a été élaboré et la Société fonctionne.

PROGRAMME DE L'UNION FRANÇAISE

L'*Union française* a pour but de rechercher, de signaler à qui de droit, ou de recueillir, dans les conditions de l'article I[er] de ses statuts, les enfants maltraités ou en danger moral.

Sont considérés comme *enfants* les mineurs de 16 ans.

Sont considérés comme *maltraités :*

1° Les enfants qui sont l'objet de mauvais traitements physiques habituels et excessifs ;

2° Les enfants qui, par suite d'une négligence coupable de leurs parents, sont habituellement privés des soins indispensables;

3° Les enfants qui se livrent habituellement à la mendicité, au vagabondage ou à la débauche ;

4° Les enfants employés à des métiers dangereux pour eux;

5° Les enfants matériellement abandonnés.

Sont considérés comme en danger moral :

1° Les enfants dont les parents vivent dans une inconduite notoire et scandaleuse ;

2° Les enfants dont les parents se livrent habituellement à l'ivrognerie ;

3° Les enfants dont les parents vivent de mendicité;

4° Les enfants dont les parents ont été condamnés pour crime ;

5° Les enfants dont les parents ont été condamnés pour vol, excitation habituelle de mineurs à la débauche, outrage public à la pudeur, outrage aux bonnes mœurs.

L'*Union* institue partout où elle le peut des Comités locaux.

Chaque Comité local est invité à installer à son usage un asile temporaire. Les Comités locaux tiennent le Comité central au courant de toutes leurs opérations.

Tout membre actif de l'*Union* promet de s'intéresser à tout enfant maltraité ou en danger moral qu'il aura découvert ou rencontré, ou qui lui aura été signalé.

D'abord, il prendra les nom, prénoms et adresse de l'enfant.

S'il le peut, il ira le jour même à l'adresse indiquée et fera une première investigation sommaire, dont il rendra immédiatement compte au Comité local ou, à défaut de Comité local, au Comité central.

S'il ne le peut pas, il enverra le jour même les nom, prénoms et adresse au comité.

Dans les deux cas, le Comité fera procéder sans aucun retard à une enquête minutieuse.

Dans le cas où l'enquête aura constaté que l'enfant rentre dans l'une des catégories énumérées ci-dessus, le délégué du Comité proposera à la personne exerçant sur l'enfant la puissance paternelle de le confier à l'*Union* jusqu'à ce qu'il ait pu être statué sur son sort.

Si cette personne y consent, l'enfant sera immédiatement conduit à l'asile temporaire.

Le Comité déterminera ensuite le plus rapidement possible les conditions de son placement, conformément à l'article 1er de ses statuts, et demandera à la personne exerçant la puissance paternelle son acquiescement à ce placement. A cet effet, il lui fera signer un acte identique à celui que fait signer actuellement l'Administration de l'Assistance publique de Paris aux parents des enfants recueillis dans le service des moralement abandonnés.

Si le consentement est refusé, ou si l'enfant ne rentre pas dans l'une des catégories énumérées ci-dessus, le Comité rédigera une note résumant les résultats de l'enquête faite par ses soins. Une copie de cette note sera, dans tous les cas, adressée au maire de la commune (ou, à Paris, au maire de l'arrondissement) où habitent les parents.

Une autre copie sera adressée, lorsque les circonstances paraîtront le rendre nécessaire, au préfet ou au sous-préfet dans les départements, et, à Paris, au directeur de l'Assistance publique. Enfin, une copie de

la note sera adressée au procureur de la République toutes les fois que l'enquête aura révélé des faits paraissant tomber sous le coup de la loi. Un résumé de la législation actuelle sera remis à chacun des membres de l'*Union*.

III

La Société fonctionne, ai-je dit. Certes elle est loin de réaliser encore notre idéal de perfection. Mais comme chaque jour amène son progrès, nous espérons bien en faire peu à peu une société modèle, absolument libérale, c'est-à-dire en dehors et au-dessus de tout antagonisme confessionnel.

En attendant que la loi nous arme sérieusement contre les parents indignes auxquels nous avons déjà arraché quelques victimes; en attendant qu'elle nous permette d'enlever de la rue pour les conduire à notre asile temporaire tous les enfants qui y vagabondent; en attendent qu'elle nous permette de fouiller les bouges dans lesquels on torture et l'on déprave, nous nous sommes donné pour tâche :

1° D'arracher les enfants à l'horrible guêpier du casier judiciaire en leur épargnant la première condamnation ;

2° De les empêcher d'aller en correction pour une durée trop courte qui les rendrait fatalement au pavé et les ramènerait devant les tribunaux;

3° D'améliorer leur sort pendant qu'ils sont en prévention, au Dépôt ou à la Conciergerie.

Pour cela, nous avons établi notre quartier général au Palais de Justice et, grâce aux sentiments humanitaires de presque tous les magistrats — qui sont d'ailleurs nos complices, puisqu'ils ont adhéré à notre œuvre, grâce au zèle invraisemblable de Mᵉ Rollet, que l'on appelle communément au Palais l'avocat des enfants — quel titre de choix pour un homme qui n'a pas encore la trentaine ! — nous faisons connaissance avec les prévenus dès leur arrivée, nous négocions avec certains parents pour qu'ils nous délèguent leurs pouvoirs, nous envoyons les enfants chez des cultivateurs (nous en avons en ce moment cent-vingt dans ce cas), nous laissons aller à l'Administration de l'Assistance publique ceux qui légalement lui reviennent; quant aux autres, Mᵉ Rollet plaide pour qu'on les envoie en correction jusqu'à vingt ans, avec libération conditionnelle (c'est-à-dire que l'administration pénitentiaire nous les rend au bout d'un laps de temps plus ou moins long pour être placés comme les autres à la campagne).

Puis nous avons amélioré le sort des enfants détenus au Dépôt et

surtout à la Conciergerie, les petites filles en ayant encore plus besoin que les petits garçons. Naguère encore, les filles enfermées à la Conciergerie — il y en a de quatre ans et il y en a de seize ans — étaient toutes ensemble ; aujourd'hui on a fait une sélection, bien élémentaire, hélas! mais enfin il y a deux divisions.

Naguère encore, elles couchaient par cellules de trois... sans surveillance — Aujourd'hui il y a un dortoir facilement surveillé.

Naguère encore, elles n'avaient aucune occupation et employaient leurs journées à se raconter leur triste passé. Aujourd'hui elles cousent — la Société leur a fourni de l'étoffe et leur a envoyé une maîtresse de couture ; — aujourd'hui elles lisent, la Société ayant réuni une bibliothèque.

Naguère encore, elle restaient à la Conciergerie avec les vêtements sordides et la malpropreté du jour où elles avaient été arrêtées ; aujourd'hui il y a des bains et des costumes de rechange.

Oh ! il y a beaucoup à faire encore, mais la Société est heureuse des résultats qu'elle a obtenus.

Un jour c'est le maire d'Ivry-Petit-Bourg qui la prie de s'occuper des sept enfants de l'un de ses administrés.

Le misérable est acoolique, il maltraite sa femme, brutalise ses enfants, lance au plafond un bébé de trois mois et vient de crever un œil à sa petite fille de six ans; il vient d'être condanmé à deux mois de prison. Il faut profiter de l'absence du monstre pour sauver les petits. Nous en avons trois.

Une autre fois, c'est un petit garçon de dix ans que son père a mis à la porte pendant la nuit la plus froide de l'hiver dernier. Ses deux pieds sont gelés, la souffrance lui arrache des cris lamentables. Nous l'avons placé à la campagne.

Une autre fois encore, c'est une fillette de dix ans qui a été prise en flagrant délit sur les fortifications, avec un vieillard de soixante ans qui répond que c'est elle qui l'a entraîné. La pauvrette, fuyant les mauvais traitements de l'amant de sa mère, avait erré pendant plusieurs semaines dans Paris, n'avait été à l'abri de la faim et du froid qu'au prix de choses impossibles à raconter. Elle est aujourd'hui dans un refuge, car nous ne pouvions la placer dans une famille.

Une autre fois enfin, car je ne puis citer tous les exemples, c'est une eune fille de quinze ans, employée dans un bazar. Elle a volé quelques montres de quinze centimes. Elle a été arrêtée, a couché au poste; elle est désespérée. Nous courons chez le patron, et grâce à son désistement l'enfant n'a pas de casier judiciaire.

Pendant le même temps, nous avons débarrassé la place du Théâtre-Français des petites mendiantes par le procédé suivant : nous faisons arrêter la mère; la première fois elle est condamnée à vingt-quatre heures de prison, la seconde à quinze jours, la troisième fois la déchéance est prononcée.

Le *Sauvetage de l'Enfance*, présidé par M. Jules Simon, dirigé par un Comité qui ne compte que quelques femmes, peut-il passer pour une œuvre féminine ? Indubitablement : il a été créé par deux femmes et l'âme de Mme de Barrau sera toujours l'âme de notre Société.

RAPPORT SUR L'ORPHELINAT DES ARTS

Fondé par Mme Marie Laurent

Mesdames, Messieurs,

Je suis heureuse du hasard qui me permet de parler avant Mme Montaut, car il y aurait eu de l'audace de notre part à vous présenter notre modeste orphelinat des arts, après cette œuvre admirable des Femmes de France, si patriotique, si grande, et de laquelle toutes les femmes de cœur devraient faire partie, car c'est en même temps un honneur et un devoir.

L'orphelinat des arts a été fondé en 1880, il a donc neuf ans d'existence. Son but est de recevoir, d'élever et d'instruire toutes les orphelines d'artistes, morts pauvres, sans distinction d'art, de religion, *ni d'état civil*. J'insiste sur cette dernière clause de nos statuts. Nous avons pensé que les pauvres petites orphelines privées du nom de leur père, étaient plus intéressantes encore et avaient plus que d'autres droit à notre protection.

Nous prenons les enfants depuis l'âge de quatre ans la limite pour l'admission est douze ans; mais le comité est juge du degré de misère et fait en faveur des orphelines de père et de mère, de nombreuses exceptions.

Nous gardons les jeunes filles jusqu'à dix-huit ans accomplis. Nous sommes en instance pour obtenir du Conseil d'État la revision de nos statuts, car nous avons reconnu qu'il était nécessaire de les garder jusqu'à vingt et un ans. En effet, une fille de dix-huit ans n'est pas encore en état de se conduire seule, de supporter les difficultés de la vie, et, il faut bien le dire, de résister aux mauvaises influences, car,

tous ceux qui se sont occupés de l'enfance le savent, c'est souvent dans sa famille que l'enfant rencontre ses véritables ennemis.

Nous donnons à nos filles l'instruction professionnelle ; elles sont reçues, élevées, instruites, gratuitement. Nous ne demandons rien, nous ne voulons rien, ni trousseau, ni literie, nous n'acceptons aucune somme sous forme de pension, nous voulons que nos filles soient toutes sur le pied de la plus complète égalité. Nous avons pensé que notre charité devait être égale pour toutes.

L'esprit de nos filles se ressent de cette sage mesure, car elles sont unies dans le bienfait, comme elles l'ont été par le malheur ; aussi elles s'aiment, elles se soutiennent, et j'en puis citer des exemples touchants : une de nos filles, orpheline de père et de mère, seule au monde, n'avait même pas ces petites gâteries que la mère la plus pauvre apporte à sa fille au parloir du dimanche, pas un bonbon, pas un sou, et pourtant, à chaque sortie ou promenade, l'enfant achetait comme ses compagnes des sucres d'orge ou des gâteaux. D'où lui venait cet argent? Notre directrice, Mme St Lambert, la fit venir : « Blanche, « tu as donc de l'argent? — Oui, Madame. — Qui te l'a donné? — « Cette semaine, c'est Jeanne Morel. — Tu en as donc toutes les se« maines? — Oui, Madame, la semaine dernière c'était Jeanne Stroëker, « et avant, c'était Filhiol... Les chères petites, bien pauvres elles-mêmes, se cotisaient pour que la plus déshéritée ne s'aperçût pas trop de son abandon! N'est-ce pas touchant?...

67 enfants ont été reçues à l'orphelinat depuis sa fondation. 52 sont actuellement dans notre maison de Courbevoie. 15 en sont sorties à l'âge réglementaire : 18 ans. Mais le Comité ne les abandonne pas à la sortie ; nous les suivons, les plaçons, *les aidons*, et nous avons fondé, entre nous, cette année, une caisse spéciale dans ce but. Toutes les dames du comité donnent 5 fr. par mois, et ce jeton de présence d'un nouveau genre nous permet de faire aux plus malheureuses de petites pensions qui les aident à attendre.

L'instruction donnée va jusqu'au brevet d'institutrice, pour celles qui veulent faire de l'enseignement ; on leur apprend aussi le dessin, la peinture sur étoffe, porcelaine ou faïence, la couture, la tapisserie d'art, la comptabilité, la sténographie, toutes apprennent les travaux du ménage ; elles sont de semaine pour tout, et font à tour de rôle les dortoirs, les lavabos, les réfectoires, la cuisine ou la vaisselle, elles apprennent à laver et à repasser.

Chaque année, à la distribution des prix, où peu de livres sont donnés, si ce n'est aux petites classes, nous donnons des livrets de caisse

d'épargne, recueillis entre nous, et nous distribuons ainsi 5 à 600 fr. De plus, sur les travaux des orphelines, vendus chaque année à notre vente, le quart des bénéfices est placé en livrets de caisse d'épargne pour chaque enfant ayant pris part à ces travaux. Ces petites sommes réunies forment leur dot à leur sortie. Notre première orpheline, Mlle Stroëker, aujourd'hui mariée et mère de famille, avait, en quittant notre maison, un livret de 500 fr.

Les succès scolaires de l'œuvre jusqu'à ce jour sont :

23 certificats d'études ;

9 brevets de second degré de la société d'instruction élémentaire; 8 brevets d'institutrice. Si les progrès de nos filles nous donnent de grandes satisfactions, leur esprit de camaraderie et leur reconnaissance envers leurs bienfaitrices sont notre plus douce récompense, elles sont bonnes et *gaies*. J'insiste sur ce fait, car il est caractéristique, elles aiment *leur maison*. C'est ainsi qu'elles l'appellent, et elles ont raison, car tout y est fait pour elles, pour leur bonheur.

On nous a reproché au début de les entourer de trop de bien-être, de les rendre trop heureuses. C'est là, je le crois, un reproche injuste. Les enfants que nous recueillons ont été gâtées dans leur première enfance, elles appartiennent à ce monde d'artistes où la vie est si brillante, si facile et si imprévoyante. Souvent, hélas ! les faire passer de cette existence de luxe relatif dans la misère noire, voilà la plus cruelle souffrance que la mort de leur père impose à ces pauvres petites filles à l'âge où l'on ne devrait connaître que le rire et la joie, aussi nous sommes volontairement bonnes pour nos pupilles, et nous pensons qu'on peut former les cœurs et les caractères, sans férule, et que, pour en faire de braves et courageuses femmes, la sévérité ne vaut pas mieux que la bonté ; et, croyez-le bien, mesdames, cette bonté rayonne sur nos enfants et les rend meilleures, elles sont heureuses et se plaisent dans leur asile. « Nous avions d'abord hésité à recevoir plusieurs enfants de la même famille », il nous semblait que cela nous permettait de répandre les bienfaits de l'Œuvre sur un plus grand nombre d'infortunées... nous avons vite reconnu notre erreur, nous avons compris que nous n'avions pas le droit de priver la sœur d'une enfant recueillie du bien-être dont nous entourions sa cadette, et nous avons pris les pauvres petites que nous avions écartées ; eh bien ! une de ces dernières admises, plus grande que sa sœur, qui était entrée à quatre ans, pleurait de quitter sa grand'mère, et la petite l'encourageait : « Viens donc, lui disait-elle, viens donc, tu verras comme on « est bien !... » Cet éloge est éloquent !...

Nous avons été aidées par bien des dévouements, et les succès obtenus jusqu'à ce jour sont dus au concours fidèle et dévoué de nos excellents professeurs qui viennent à l'orphelinat de tous les points de Paris, par tous les temps et en toutes saisons, apporter à nos enfants les bienfaits de leur science, sans aucune rétribution, pour la seule joie de faire le bien!

Enfin, un des meilleurs côtés de notre fondation, c'est d'avoir réuni tous les enfants d'artistes, c'est de les faire vivre et grandir dans le milieu où elles sont nées. Certes, on les recueillait avant nous, mais elles étaient placées par la charité dans de petites pensions où elles vivaient en boursières, c'est-à-dire en parias! Chez nous elles sont en famille et leurs camarades sont aussi leurs sœurs.

Enfin, le meilleur titre de l'orphelinat des arts à être présenté à ce congrès, c'est qu'il a été fondé par des femmes, qu'il est dirigé, administré par des femmes, que c'est une femme-médecin qui veille au développement des enfants, et que les professeurs sont des femmes, qu'il est bien, enfin, une œuvre féminine.

Marie LAURENT, *Présidente fondatrice.*

RAPPORT SUR LA SOCIÉTÉ DE LA RUCHE

Par Mme Jenny Martin

La Société de la Ruche date de l'année 1838; c'était alors une réunion de jeunes filles protestantes, qui consacraient quelques heures par mois à coudre des vêtements pour les enfants pauvres, acceptant toutes les misères sans distinction de culte.

En 1840, le nombre des adhérentes s'étant accru, on pensa à faire quelques règlements pour donner plus d'importance à cette œuvre naissante. Dix demoiselles étaient membres de la Ruche, elles purent réunir une somme de 384 fr. 80; 368 fr. 90 furent employés en achat de souliers et d'étoffes, et dix enfants purent chaque mois recevoir quelques vêtements.

En 1844, la Ruche devint une société plus importante. On nomma une présidente, deux vice-présidentes et deux secrétaires. Ses règlements furent refaits, pour devenir à peu près ce qu'ils sont encore aujourd'hui.

En avril 1862, l'Impératrice Eugénie fit remettre à la Ruche une somme de 200 fr.

Les ressources de l'œuvre s'accroissaient toujours, mais après quel-

ques loteries infructueuses qui étaient à peu près les seules ressources de la Ruche, nous eûmes recours à une vente, en février 1864.

En 1865, cette vente produisit 6000fr., ce qui nous permit d'accorder des secours à 382 enfants. Les membres de l'œuvre étaient au nombre de vingt-trois et les dames furent admises à faire partie du comité.

En 1866, le Ministre de l'Intérieur nous fit remettre une somme de 200 francs et nous continua ce don pendant les années 1867, 1872, 1873, 1875 et 1876.

En 1876, la Société de la Ruche décida, dans sa séance du 5 mai, de donner des livrets de la Caisse d'épargne aux enfants auxquels elle s'intéressait et qui méritaient un encouragement par leur bonne conduite, soit chez leurs parents, à l'école ou chez leurs patrons. Cet encouragement pouvait être donné depuis l'âge de 12 ans et renouvelé jusqu'à l'âge de 15 ans, c'est-à-dire trois fois.

Depuis 1877, la Société de la Ruche continue son œuvre. Non seulement elle habille les enfants, mais elle les fait surveiller par chacun de ses membres qui, par des visites régulières, s'enquièrent de leurs besoins, de ceux de leurs familles, encouragent les enfants, les placent au besoin et ne distribuent des vêtements confectionnés qu'aux familles les plus méritantes et les plus intéressantes.

En 1888 nous avons organisé une vente qui a rapporté 10.000 fr. et nous avons pu secourir dans l'année 677 enfants.

Treize livrets de la Caisse d'épargne ont été accordés en mai 1888. Nos recettes varient de 10.000 fr. à 14,000 fr. et nos dépenses de 10,000 fr. à 12.000 fr. La Ruche distribue ses secours aux familles légalement mariées, laborieuses et chargées d'enfants, qui habitent Paris, et cela sans distinction de culte.

Dès la naissance d'un enfant, la Ruche vient en aide pour la layette et elle continue ses dons jusqu'à ce que l'enfant ait atteint 15 ans. Elle donne des trousseaux à ceux qui sont placés en pension, elle s'occupe aussi de procurer aux enfants de bons apprentissages.

Cette persévérance dans l'assistance et l'intérêt que la Ruche témoigne toujours aux familles méritantes, nous donnent souvent la joie de voir ces mêmes familles sortir de la misère et nos petits assistés obtenir, par leur conduite et leur travail, des positions honorables et très méritées.

Paris, ce 29 juillet 1889.

La Présidente : J. Martin.

Les Vice-Présidentes : Louise Girod, Écuyer-Witt.

RAPPORT SUR L'ŒUVRE DE L'ATELIER-ÉCOLE, 220, Avenue du Maine

Fondée par Mme SUCHARD DE PRESSENSÉ

Déléguée : Mme Fournier

L'Atelier-École, situé actuellement 220, avenue du Maine, a été fondé en janvier 1878, dans la pensée d'offrir aux jeunes filles de la classe ouvrière, dans des conditions particulièrement favorables, un bon apprentissage de couturières, tout en continuant l'instruction commencée dans les écoles primaires. Nous avons voulu les protéger contre tant de dangers qui les attendent au début de leur vie de travail et leur donner une éducation qui les rendît capables de fournir une carrière honorable, dans le milieu où Dieu les a placées.

Nous avons cherché à développer en elles le sentiment du devoir et de leur propre responsabilité, afin qu'elles puissent devenir des femmes dignes d'être respectées, sachant choisir entre le bien et le mal, capables de lutter vaillamment et avec l'aide de Dieu, lorsqu'elles seraient aux prises avec la tentation, et ne pouvant pas dire qu'elles ont été entraînées par ignorance.

A côté de cette éducation chrétienne et morale, nous avons cherché à développer toutes les facultés que Dieu a données à la femme, pour que nos jeunes filles pussent faire preuve de capacités véritables dans les carrières qui leur seraient accessibles, de façon à réaliser un gain suffisant pour subvenir à leur entretien, sans avoir besoin de compter sur autrui. Actuellement nos deux ateliers de couture, très bien dirigés, et un excellent cours de coupe, nous permettent de faire faire à nos enfants un apprentissage sérieux et complet; non seulement elles apprennent le métier de couturière, dans toutes ses parties, mais aussi, et avant tout, à bien coudre et à raccommoder. Elles doivent encore repasser le linge de la maison et faire le ménage, chacune à son tour.

De même pour l'instruction; plutôt que de multiplier les leçons, nous nous appliquons à ce que nos jeunes filles consolident les études commencées à l'école primaire; nous ne désirons point faire d'elles des savantes, mais nous cherchons à ouvrir leur intelligence et à leur faire comprendre que tout travail consciencieux contribue au perfectionnement général. Un ami de notre maison a beaucoup fait dans ce sens par les leçons d'histoire et de géographie qu'il a bien voulu leur offrir gratuitement, une fois chaque semaine, et dans lesquelles il leur ouvre des horizons nouveaux, en développant en elles le véritable amour de la patrie.

Nous avons eu bien des expériences à faire avant d'arriver à une vue nette des choses; et nous avons été vite amenées à comprendre qu'il fallait concentrer nos efforts et ne pas embrasser un vaste champ de travail. C'est ainsi que nous avons laissé de côté ce qui nous a paru superflu, soit dans les études, soit dans l'apprentissage proprement dit; mais nous ne voudrions pas être mal comprises en disant que nous nous sommes plutôt appliquées à fortifier l'instruction de nos enfants qu'à l'étendre; nous n'avons point pour cela abandonné notre idée première qui était de tirer parti des aptitudes particulières de nos jeunes apprenties. Ainsi, quand elles nous arrivent avec le certificat d'études, ou quand elles l'ont obtenu chez nous, sommes-nous les premières à les encourager à ne pas s'arrêter en si bon chemin et à suivre, le soir, les cours commerciaux fondés par la ville de Paris, et établis depuis quatre ans à proximité de l'Atelier-École; nous les y faisons accompagner, et là elles sont très bien préparées à remplir des emplois lucratifs dans le commerce. Sur neuf ou dix de nos élèves qui ont suivi ces cours, cinq ont été récompensées en 1886 et autant en 1887. Dès lors, l'une d'elles a remporté le prix d'honneur, avec d'autres prix et le premier de langue française; une autre a eu un livret de 25 francs de la Caisse d'épargne. Dans la division qui reçoit l'instruction à l'Atelier même, sept de nos élèves ont obtenu le certificat d'études primaires. Ce sont des résultats encourageants que nous sommes heureuses de signaler, car dans une œuvre comme la nôtre, la tâche est parfois bien aride pour les personnes chargées de l'instruction et de l'éducation de nos enfants et en particulier pour notre directrice. Il faut s'attendre à plus d'une déception et se rappeler que souvent celui qui a jeté la semence en terre ne la voit pas germer, et que le grain qui semblait perdu peut un jour devenir un épi riche et fécond.

C'est ainsi que déjà plus d'une fois nous avons vu revenir à nous des enfants qui, pendant leur séjour à l'Atelier, semblaient échapper à l'influence qu'on cherchait à exercer sur elles, ne soupirant qu'après leur complète indépendance; quand l'heure de la désillusion a sonné, quand elles ont dû reconnaître leur faiblesse en face de la tentation et leur incapacité à se frayer seules leur chemin, elles ont frappé de nouveau à la porte de notre maison pour y chercher aide et conseil, bien sûres de n'être jamais repoussées.

Depuis la fondation de l'Atelier-École, cent cinquante jeunes filles y ont été admises. Parmi celles qui nous ont quittées, les unes sont devenues couturières, d'autres ont été placées comme femmes de chambre, ou occupent des emplois divers; quelques-unes sont mariées.

Nous avons actuellement trente apprenties à l'Atelier, dont dix-huit sont pensionnaires et douze externes; elles sont en bonne voie de progrès et nous pouvons avoir le ferme espoir d'obtenir des résultats de plus en plus satisfaisants; maintenant que notre maison est mieux connue et que les demandes d'admission dépassent en nombre celui des places à donner, nous pouvons choisir nos jeunes apprenties et n'admettre que celles qui nous paraissent désignées pour notre institution.

On nous a demandé quelquefois si nous n'arriverions pas un jour à couvrir nos frais par le travail de la maison; notre réponse est catégorique : comme nous n'avons pas cherché en fondant l'Atelier-École à faire une affaire commerciale, mais qu'au contraire nous avons voulu instruire et développer nos jeunes filles, tout en leur faisant faire un apprentissage intelligent et complet, nous avons de suite compris que pendant deux ans nos enfants seraient à notre charge, et ne deviendraient des aides véritables dans nos ateliers que pendant la troisième année, qui est la dernière de leur apprentissage. Il est certain cependant que plus notre clientèle s'accroîtra, plus grands seront les gains.

Notre œuvre est soutenue principalement par le produit de notre vente annuelle, auquel s'ajoutent les dons et les souscriptions de quelques amis de notre maison.

Ce coup d'œil rapide, jeté sur cette première phase de la vie de notre Atelier-École, nous remplit de reconnaissance pour le passé et d'espoir pour l'avenir; si nous avons eu, comme nous l'avons reconnu, de nombreuses expériences à faire, bien des déceptions ou des désillusions à enregistrer, nous avons eu aussi de grands encouragements. Nous espérons que d'autres amies de notre œuvre se joindront encore à nous pour nous aider à la poursuivre et à la développer, comprenant combien elle est nécessaire dans les temps sérieux que nous traversons, alors qu'il est si important de donner à la jeune fille, avec son instrument de travail, le désir de s'en servir avec intelligence, l'amour de son devoir et un idéal moral et chrétien bien supérieur à toutes les utopies du socialisme et à toutes les promesses mensongères qu'on cherche à faire briller devant leurs yeux, pour les détourner d'une vie honnête et laborieuse.

Pour le Comité,
La Présidente : M. SUCHARD DE PRESSENSÉ.

P. S. — Les personnes désireuses de visiter l'Atelier-École, seront reçues avec plaisir les *Lundis* et *Jeudis*, de 2 heures à 6 heures, par Mlle Levray, directrice de notre œuvre.

RAPPORT DE L'ŒUVRE DE LA CHAUSSÉE-DU-MAINE

Fondée en 1871, par Mme DE PRESSENSÉ

Asile temporaire pour les enfants dont les mères sont à l'hôpital, 74, rue des Fourneaux

Par Mme Jules Siegfried, déléguée

L'institution qui porte le nom d'Œuvre de la Chaussée-du-Maine, en souvenir du quartier où elle a commencé, a eu un début des plus modestes. Créée dans l'automne de l'année 1871, elle ne devait, dans la pensée de ses fondatrices, avoir qu'une durée très limitée. C'était simplement, à l'origine, une sorte d'ouvroir destiné à procurer du travail et des vêtements aux victimes de la guerre civile ; des écoles vinrent s'y ajouter et bientôt tout un réseau d'œuvres de relèvement se forma autour du centre primitif : réunions de diverses natures, cours du soir, conférences, bibliothèque populaire, caisse d'épargne pour les loyers, dispensaire, assistance par le travail, enfin création d'un atelier-école, qui après avoir commencé dans notre local, s'est constitué en œuvre indépendante. Tel est le passé de notre œuvre, mais c'est à son organisation actuelle que nous voulons nous arrêter.

Les circonstances ont amené peu à peu des modifications considérables. La réorganisation des écoles de la ville rendant inutiles nos écoles primaires, nous n'avons conservé que l'école maternelle qui compte une centaine d'enfants de 3 à 7 ans, sous la direction de deux excellentes institutrices.

La plupart d'entre eux prennent le repas de midi que fournit l'école, et ceux dont les mères travaillent hors de chez elles peuvent rester jusqu'au soir sous la surveillance d'une personne spécialement chargée de s'occuper d'eux.

L'école du dimanche et celle du jeudi réunissent un grand nombre d'enfants plus âgés.

Cette dernière est partagée entre l'instruction religieuse et l'amusement : récits, musique, promenades dans les musées, quelquefois même la représentation d'une petite comédie. La première partie est dirigée par des hommes distingués, à la tête desquels nous citerons M. Lichtenberger, doyen de la Faculté de théologie protestante, qui a su faire de son enseignement une vraie fête pour les enfants. Dès la rentrée, en octobre, on les voit arriver en foule pour demander si l'école du jeudi ne va pas recommencer.

Outre l'école maternelle et celles du dimanche et du jeudi, nous avons conservé la réunion de couture hebdomadaire pour les femmes, le dispensaire, la caisse d'épargne pour les loyers, une caisse de secours qui a pour but essentiel de venir en aide aux misères causées par la maladie et le chômage, et surtout de donner de temps à autre un de ces secours efficaces qui permettent à une famille de se remettre à flot.

Notre ouvroir subsiste aussi et se suffit, mais il rendrait de bien plus grands services aux ouvrières sans travail si nous pouvions trouver de plus larges débouchés. Nous le recommandons aux personnes qui comprennent combien il est plus vraiment charitable de secourir par le travail que par l'aumône (1).

Nous arrivons maintenant au couronnement de notre œuvre, à notre dernière création, l'Asile temporaire, 74, rue des Fourneaux, destiné aux enfants dont les mères sont à l'hôpital, le seul établissement de ce genre qui existe dans notre grande ville.

Il y a six ans que Mlle Vieux, directrice de l'Œuvre de la Chaussée-du-Maine, eut la pensée vraiment maternelle d'utiliser les salles d'école restées inoccupées, pour y recueillir quelques pauvres enfants que la maladie ou la mort privaient des soins de leurs mères.

L'Asile temporaire commença modestement par un dortoir de neuf lits. En sortant de l'hôpital ou de la maternité, les mères qui venaient reprendre leurs enfants étaient surprises et ravies de les trouver en meilleur état que lorsqu'elles les avaient quittés. C'est que la nourriture saine et régulière, les soins de propreté, le bon air, le soleil entrant à flots avaient fait des miracles. Et ce n'étaient pas seulement les corps chétifs qui avaient profité de ce régime bienfaisant, les cœurs et les intelligences s'étaient épanouis dans une atmosphère de tendresse et de gaieté.

Les demandes devinrent si nombreuses qu'il fallut agrandir l'asile, ouvrir un autre dortoir et augmenter le nombre des lits en le portant à 27 ; c'est le chiffre réglementaire, mais il arrive bien souvent que l'asile en contient quelques-uns de surcroît. L'hiver dernier, 38 enfants ont été reçus ensemble, mais alors il y a des corbeilles d'osier dans tous les coins disponibles. La chambre de la directrice en est par moments encombrée et cela nous fait rêver d'un local plus vaste, mieux approprié, d'une infirmerie, de tout ce qui ferait de notre asile un établissement dont nous pourrions être fières.

(1) Ouvroir, 201, rue de Vaugirard, Mlle Sigward, directrice, se rend à domicile pour les commandes.

Tel qu'il est il a rendu de grands services et bien des cœurs l'ont béni.

Depuis sa fondation il a reçu 258 enfants, les uns pour quelques semaines, les autres pour quelques mois, un certain nombre pour des années, car lorsque la maladie enlève la mère, nous gardons l'enfant jusqu'à ce qu'il puisse être placé dans un orphelinat ou dans une famille.

Tous ceux qui visitent l'Asile temporaire sont frappés de l'atmosphère de gaieté et de liberté qui y règne. Les grandes filles de huit à douze ans, au retour de l'école, s'occupent des plus petits, qui sont toujours très nombreux, et se préparent ainsi à leur vocation future.

Partout les yeux des enfants rencontrent des regards affectueux, des visages souriants, des objets propres à les égayer, des images, des jouets, des animaux, des fleurs. On ne néglige aucune occasion de mettre un peu de joie et de soleil dans ces petites vies qui, plus tard, en auront peut-être si peu. N'ont-ils pas droit, les enfants du pauvre, aux plaisirs simples et bienfaisants dont les éléments sont si largement répandus dans la création ? Il faut qu'ils se sentent aimés, qu'ils soient heureux pendant cette période plus ou moins longue pendant laquelle ils nous sont confiés, qu'ils obéissent par amour plutôt que par crainte, qu'ils puissent garder de l'asile un doux souvenir.

Pendant trois mois chaque année, l'asile tout entier est transporté à la campagne, dans une belle ferme du Loiret, mise à notre disposition par une famille amie de notre œuvre ; nous lui adjoignons des enfants choisis parmi les plus pauvres, les plus chétifs, ceux que la maladie a éprouvés pendant l'hiver. Le nombre de ces privilégiés dépend des dons qui nous sont faits pour ce but spécial. Des jeunes filles, des enfants l'ont déjà compris, ils ont organisé de petites ventes, des loteries et travaillent ainsi pour envoyer de pauvres petits Parisiens à la campagne. Il faut que cet exemple trouve beaucoup d'imitateurs.

Pendant l'été de 1888, l'œuvre *des colonies de vacances* a envoyé 105 enfants à la campagne.

Le séjour d'un mois revient pour un enfant à 30 francs.

Pour donner une idée de l'importance matérielle de notre œuvre, quelques chiffres nous semblent nécessaires. En 1888, nos recettes se sont élevées à 45,444 fr. 20, qui se répartissent ainsi : collecte annuelle 17,957 francs ; souscriptions spéciales pour l'Asile temporaire 9,991 francs ; dons pour le séjour des enfants à la campagne 6,177 francs ; produit de la vente annuelle et des commandes en faveur de l'ouvroir 11,319 francs.

Nos dépenses n'ont jamais dépassé nos recettes et nous avons eu le rare bonheur de ne jamais enregistrer de déficit.

Il nous semble que, relativement au bien produit, les sommes dépensées sont fort modestes, et, en remerciant tous nos généreux souscripteurs, nous espérons que chaque année viendra en augmenter le nombre.

Encore un mot sur l'esprit qui pénètre notre œuvre. Nous croyons pouvoir dire sans orgueil que c'est celui d'une vraie largeur chrétienne et humaine. Notre maison est ouverte à tous sans distinction de religion et de nationalité. Aussi combien de sympathie nous avons rencontrée, que de cœurs se sont ouverts pour nous, que de mains se sont tendues pour nous aider ! Cet asile de si modeste apparence est un foyer qui attire et concentre bien des rayons. Plus d'un cœur s'y réchauffe et s'y épanouit au contact de ces petits êtres confiants et aimants dont il est dit que : « le royaume des cieux est pour ceux qui leur ressemblent. »

Pour le Comité,
Élise de Pressensé.

RAPPORT SUR L'ASILE MATERNEL POUR LES JEUNES FILLES ABANDONNÉES, 26, rue Clavel

L'Asile Maternel pour les jeunes filles abandonnées a été ouvert au commencement de l'année 1883.

Déjà, une société, appelée la *Société de protection des enfants insoumis et moralement abandonnés*, avait ouvert un asile pour les garçons. Mlle Delpech, la fondatrice *du Journal la Femme*, se demanda si on ne ferait rien pour les filles. Cette question était bien naturelle, car les jeunes filles moralement abandonnées, arrivées à l'âge de 12 ans, ont aussi besoin d'une protection affectueuse et chrétienne. Mlle Delpech avait adressé aux lectrices de *la Femme* un appel, qui produisit une somme de 3,000 fr. A sa mort la somme fut trouvée chez le banquier où elle l'avait déposée, et mise par l'héritier de Mlle Delpech à la disposition des amis, qui devaient réaliser le projet d'asile pour les abandonnées, et l'Asile Maternel fut fondé.

L'*Asile Maternel* reçoit de préférence des enfants de 12 à 15 ans, car c'est à ce moment que les jeunes filles peuvent prendre une mauvaise

direction, lorsque des soins maternels ou une bonne influence leur manquent. Mais aucune limite d'âge précise n'est fixée, l'expérience ayant appris que ces limites trop rigoureusement arrêtées deviennent, dans quelques cas, une source de difficultés pour l'admission des enfants.

Le but de l'Asile Maternel est de donner aux jeunes filles une bonne éducation chrétienne et de leur enseigner un métier, qui les mettra à même de gagner leur vie en sortant de l'établissement, soit comme ouvrières ou comme domestiques. Aussi toutes les enfants sont-elles dressées aux soins du ménage.

Pendant la première année, l'Asile avait reçu 5 enfants. A la fin ce nombre avait doublé et en 1886 il était de 16.

Naturellement, c'est *la Femme* qui, chaque année, enregistre le rapport de l'Asile. Celui de 1887 contenait le passage suivant : « Nos enfants grandissent. Pendant les 4 années écoulées, celles qui nous étaient arrivées toutes petites ont terminé leur instruction primaire et fait leur 1re communion. D'autres vont à l'école et au catéchisme, celles qui ne fréquentent plus l'école s'occupent du ménage et du blanchissage. »

L'aînée des enfants entrées à l'Asile est devenue l'aide de la directrice.

Les membres du comité suivent avec une maternelle sollicitude le développement de cette famille qui grandit. L'une écrivait le 15 avril 1887 :

« Quelle ne serait pas la joie et la reconnaissance de Mlle Delpech, si elle avait pu voir réaliser cette œuvre double, pour laquelle elle avait consacré les dernières années de sa vie et s'était imposé tant de sacrifices ! »

Entrez, maintenant, avec nous, 26, rue Clavel, dans le jardin rempli de linge qui sèche au soleil, car c'est le jour de lessive. Des fillettes sont affairées aux cordes et à la buanderie ; en très peu de temps toutes ces mains diligentes l'ont enlevé, plié, rangé, et quand nous pénétrons dans leur salle de travail bien claire, les petites lingères raccommodent déjà autour de la table, tandis qu'une de leurs aînées assortit les piles, qui vont être rentrées dans l'armoire.

On le voit, l'Asile Maternel est une famille dans le vrai sens du mot. Les fondatrices de l'œuvre considèrent les jeunes filles qui l'habitent comme leurs propres enfants. Quand elles les voient jouer sous les grands arbres, faisant entendre leurs chants joyeux ou se livrer à leurs courses légères, elles jouissent de les voir si heureuses et ont le sentiment que les soins dont elles les entourent remplacent pour elles ceux qui leur ont manqué.

L'avenir paraît rassurant, car ces années d'éducation porteront leurs fruits et, lors même que les enfants de l'Asile ne retrouveraient plus le milieu chrétien qui les entoure, ces encouragements et ces exemples ne seront pas perdus pour elles.

Telle est l'œuvre dont nous avions à rendre compte au Congrès, nous l'avons fait avec joie, car nous pouvons suivre chaque jour le développement de l'Asile.

Esther Robin

Paris, le 20 juin 1889.

RAPPORT SUR LA SOCIÉTÉ POUR LA PROPAGATION DE L'ALLAITEMENT MATERNEL

Par Mme Seignobos

Siège de la Société : 45, rue de Sèvres

La Société pour la propagation de l'allaitement maternel, fondée en 1876 par Mme Léon Béquet, née de Vienne, a pour but de propager l'allaitement maternel dans toutes les classes, soit par des écrits, des conférences, et principalement à l'aide de secours aux mères pauvres.

On sait en effet que la privation du lait et des soins maternels est reconnue comme la cause principale de la mortalité des enfants.

Cette œuvre déclarée d'utilité publique quatre années après sa fondation, est dégagée de toute préoccupation religieuse et accorde des secours aux mères méritantes, qu'elles soient filles ou mariées.

Le Conseil d'administration n'a pris d'abord sous sa protection que les enfants de Paris, et c'est par exception que les secours de la Société ont parfois franchi l'enceinte des fortifications.

En 1876, la Société n'avait pour adhérents que ses fondateurs et son actif ne s'élevait qu'à la modeste somme de 4.226 fr. En 1889 on trouve pour le capital social et les secours distribués un total de 466.478 fr. Ces progrès rapides lui permettent d'espérer pour l'avenir une action plus étendue.

Elle compte établir de nombreux ouvroirs dans Paris, accorder des secours à la province, fonder des œuvres similaires dans les départements, organiser des concours, décerner des récompenses aux mères qui auront accompli des actes dignes d'encouragement.

La Société est administrée par vingt hommes et vingt femmes dont les fonctions sont ainsi divisées :

Les hommes s'occupent de toutes les questions extérieures, de toutes les mesures à prendre, des démarches à faire dans l'intérêt de l'œuvre, du placement des fonds, du contrôle des finances.

Ils surveillent le service médical qui fonctionne dans tous les quartiers de Paris. Les membres du Comité médical sont :

MM. Cadet de Gassicourt, *Président*.
Dujardin-Beaumetz.
Cornil.
Nicaise.
Desprès.
Carpentier-Méricourt, fils.
Barré.

Les femmes ont la direction des secours et de l'Ouvroir. Les sommes votées sont représentées par des bons de pain, de viande, de lait, de chauffage, de médicaments.

Ces bons sont remboursés chaque mois aux fournisseurs par le trésorier.

Les secours sont administrés ainsi qu'il suit :

Toutes les demandes reçues (30 à 35 par jour en moyenne) sont examinées et classées.

La femme appelée à être secourue est munie d'une carte qui l'autorise à se présenter avec son enfant chez un des médecins de la Société ; ce dernier lui donne un certificat qui constate l'état de santé de l'enfant et désigne le mode de secours nécessaire.

Si la mère a du lait, on lui remet chaque mois 32 livres de pain, des bons de viande, du vin et du quinquina, des médicaments, du charbon, etc.

Si elle n'a pas de lait, on lui remet des bons de la ferme d'Arcy (ce lait est distribué deux fois par jour et revient à un prix assez élevé). Le nombre des bons de lait varie suivant l'âge de l'enfant.

Toute la layette est fournie par l'Ouvroir : berceau, couvertures, paillots, oreillers, couches, langes.

Mme Béquet, ayant constaté que dans certains ménages pauvres l'espace manque pour placer convenablement le berceau, a eu l'idée ingénieuse de faire fabriquer un petit hamac en aloès, qui peut être suspendu au-dessus du lit de la mère. Ce hamac, fermé par une couverture solidement attachée, est accroché au mur par des crochets en fer : l'enfant est ainsi couché plus sainement que s'il était placé dans le lit de ses parents.

A mesure que l'enfant grandit, on lui donne des vêtements et lorsqu'on le quitte à un an, on lui constitue une sorte de petit trousseau qui l'accompagne jusqu'à sa deuxième année.

Les parents et les enfants plus âgés reçoivent aussi une certaine quantité de vêtements et de chaussures, donnés à l'ouvroir par les sociétaires.

Les dames visiteuses forment un service très complet; elles surveillent chacune par quartier les femmes secourues chez lesquelles elles font de fréquentes visites toujours inattendues.

La surveillance est administrée d'une façon qui rend toute fraude presque impossible.

Les secours sont donnés pendant un an; quelquefois ils se prolongent jusqu'à 14 ou 15 mois, selon l'état de la dentition.

En résumé, le but de l'œuvre n'est point d'arriver à des chiffres extraordinaires de secours distribués; ce qu'elle veut, c'est obtenir des résultats sérieux et assurer l'existence d'enfants pris dans de très mauvaises conditions, lesquels, sans ses secours et sa surveillance, auraient sûrement succombé.

La mortalité des pupilles de la Société depuis 1876 n'a jamais atteint 6 °/o. Ce chiffre est par lui-même assez éloquent.

En ce moment ces pupilles sont au nombre de 480.

Le capital social qui s'élève à 110.494 fr. 75 cent. est formé par des ressources extraordinaires telles que : dons particuliers et legs, que les Statuts visés par le Conseil d'état imposent l'obligation de capitaliser.

Les 355.984 fr. qui ont été distribués en secours, représentent les cotisations , subventions, produits des fêtes, concerts, ventes, etc.

La Société fondée en 1876 n'avait pu encore prendre part à aucune Exposition universelle. Maintenent seulement elle peut exposer les résultats obtenus, et, forte de ses progrès et de son utilité, tendre à devenir une œuvre vraiment nationale.

Elle a pour devise Avenir-Patrie.

RAPPORT PRÉSENTÉ AU NOM DE LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DE L'ENFANCE DE PARIS

Par Mme Savoye, dame patronnesse de l'Œuvre

MESDAMES, MESSIEURS,

Notre bien-aimée présidente, Mme Marjolin-Scheffer, privée par des circonstances particulières du plaisir de prendre part à cet intéressant congrès, m'a priée de venir ici la représenter. Elle si bonne et si charitable, elle qui a consacré son existence et sa fortune à tant d'œuvres de bienfaisance, elle qui s'est vouée avec son mari, le docteur Marjolin, à la régénération de la famille par la protection donnée à la mère et à l'enfant, elle aurait su beaucoup mieux que moi vous intéresser à la *Société protectrice de l'enfance*, vous indiquer le but moral que nous poursuivons sans relâche depuis vingt-cinq ans, vous initier aux détails de l'organisation, vous dire les résultats obtenus jusqu'à ce jour, etc... Je ferai de mon mieux pour vous faire connaître une œuvre qui m'est bien chère et, comptant sur votre indulgence, je vous prie de m'accorder votre bienveillante attention.

La Société protectrice de l'enfance de Paris a été fondée en 1865 par un groupe de médecins inquiets de l'effrayante mortalité des enfants nouveau-nés; elle a été reconnue d'utilité publique par décret du 15 mai 1869 ; elle est donc une des premières, sinon même la première, qui se soit occupée de la protection de l'enfant. Elle s'est mise à la tête du mouvement d'opinion qui réclamait une loi tutélaire pour ces petits êtres dont la mortalité atteignait, il y a 20 ans, dans certaines parties de la France, 40, 60 et jusqu'à 90 pour cent. Sa persévérance a fini par triompher : la loi du 23 décembre 1874, dénommée avec raison la loi Roussel, du nom de son infatigable promoteur, l'un des honorables membres de notre Société, a été enfin appliquée tout récemment à toute la France après l'avoir été à quelques départements à partir de 1877 seulement.

« Ce sera l'honneur des fondateurs de notre œuvre d'avoir songé, « avant les corps politiques, à protéger contre les causes de mort qui « les menacent de toutes parts, les pauvres êtres venus au monde dans

« les plus déplorables conditions d'hygiène et qui, dès le premier jour, « se trouvent aux prises non seulement avec la misère, mais encore « avec les plus détestables préjugés sur les soins dont ils ont « besoin pour vivre (1). »

Bien persuadées de cette pensée que l'enfant, pour être dans de bonnes conditions d'existence, a besoin de l'allaitement maternel, notre but est, avant tout, de venir en aide, sans aucune distinction d'opinions ou de religion, aux mères nécessiteuses; de les aider à élever leurs enfants en leur donnant des berceaux, des layettes pour eux, des bons de pain, de lait, de viande, pour entretenir la source de la vie dans un sein souvent tari par la misère et les privations.

Ensuite, nous nous efforçons de surveiller la santé de la mère et de l'enfant; de signaler à l'autorité les logements insalubres, les maladies contagieuses, etc.; de persuader aux familles d'accepter les bienfaits de la vaccination, de pratiquer dans leurs modestes logis les règles de la propreté, de l'hygiène; enfin de récompenser par des prix annuels donnés en séance publique, celles des mères dont la sollicitude pour l'enfant a été la plus grande.

Et ce n'est pas seulement sur Paris, quelque grand qu'il soit, que s'étendent notre surveillance et notre action, c'est encore sur la France entière ; car, lorsque se trouvant dans des conditions spéciales, la mère parisienne ne peut allaiter son enfant ou le garder auprès d'elle, elle se voit forcée de l'envoyer à la campagne, de le confier à une mercenaire ; notre Société est encore là pour protéger le petit exilé, le surveiller ainsi que sa nourrice, le soigner en cas de maladie et donner chaque mois à la famille parisienne des nouvelles exactes et gratuites de son enfant momentanément abandonné.

Pour arriver à ces divers résultats, l'organisation de la Société protectrice de l'enfance est multiple, quoique fort simple, grâce au dévouement et à la charité de tous ceux qui nous entourent.

Nous avons d'abord les dames patronnesses de l'œuvre qui remplissent une véritable mission de charité et d'amour du prochain; elles visitent tous les mois près de 200 mères de famille ayant réclamé ou non les secours de la Société; se rendent compte de leur situation et soumettent le résultat de leurs enquêtes au bureau de la Société qui accorde les secours. Ces dames, en pénétrant dans des intérieurs souvent bien misérables, peuvent y exercer une grande influence en don-

(1) Docteur Jules Bergeron, discours du 14 février 1886.

nant de bons conseils aux mères, en encourageant celles qui sont accablées par la misère, en essayant de relever les jeunes filles qui ont été trompées et qui veulent remplir leurs devoirs de mère, en les faisant marier quand cela est possible ou, tout au moins, si l'on ne peut mieux, en leur faisant bien comprendre que l'amour maternel est une réhabilitation pour celle qui sait se dévouer pour son enfant, et les soustrayant ainsi aux conséquences funestes du désespoir.

En second lieu, la Société a institué en province toute une armée de médecins-inspecteurs. Ils sont aujourd'hui plus de 400, répartis dans toute la France et chargés de visiter au moins une fois par mois tous les petits Parisiens placés dans leur circonscription, de les surveiller ainsi que leurs nourrices, d'envoyer chaque mois à la Société un rapport détaillé sur leur inspection et de signaler celles des femmes qui méritent un blâme ou une récompense. C'est ainsi que nous avons distribué pour l'année 1888, rien qu'en province, 950 francs d'argent en prix divers.

Enfin, une fondation que nous croyons toute particulière à la *Société protectrice de l'enfance*, et dont nous devons l'initiative à l'épouse si regrettée de notre secrétaire général, le docteur Blache, est la création de diverses œuvres, dites *de layettes*, dans lesquelles de nombreuses jeunes filles, tout en s'occupant des soins de leur éducation et de leur instruction, quelquefois obligées elles-mêmes de travailler pendant la journée pour vivre, trouvent encore le temps de se réunir pour confectionner des layettes au profit de nos petits malheureux. Notre Société se trouve ainsi à même de rendre un double service à l'humanité : d'abord à l'enfant, qui est vêtu; puis à la jeune fille, qui familiarise son cœur avec les jouissances que procure la charité, et apprend, sous la direction des présidentes de ces œuvres, à couper et à confectionner ces petits objets qu'il lui sera si utile de savoir faire alors qu'elle sera mère à son tour.

Ces œuvres, annexes de la Société, quoique vivant de leur existence propre, sont au nombre de sept. Ce sont, par ordre de date de fondation :

1° *Le Béthléem-Club*, fondé en 1879 par Mme Blache et continué aujourd'hui par ses filles. Cette Société a donné à la nôtre 11,800 objets de layette depuis sa fondation jusqu'au 31 décembre 1888.

2° *La Société amicale de bienfaisance*, fondée en 1883 par Mlles Colvis et Servier : 8,679 objets.

3° *L'Abeille travailleuse*, fondée en 1885 par Mme Savoye : 11,200 objets.

4° *La Marguerite*, fondée en 1886 par Mlle Jeanne Selle : 465 objets.

5° *Les Frelons*, réunis en 1887 par Mlle Philippi : 510 objets.

6° *La Réunion du mardi*, fondée en 1887 par Mlle Lucy Perrier : 256 objets.

7° *La Layette*, fondée en 1888 par Mme Marschall : 101 objets.

Vous voyez combien l'influence de l'imitation est grande pour faire le bien et combien nous devons la redouter du côté du mal !

En dehors de ces sociétés, nous possédons plusieurs personnes charitables qui viennent augmenter encore le nombre de nos layettes en nous offrant des étoffes ou des objets tout confectionnés.

Grâce à tous ces efforts réunis, la *Société protectrice de l'enfance* a pu donner depuis douze années, aux mères pauvres, 13,000 layettes représentant 83,000 pièces, soit environ 100,900 francs.

En dehors de ce nombre considérable de vêtements notre Société a délivré depuis sa fondation, en 1865, jusqu'au 31 décembre 1888, en chiffres ronds :

Bons de viande	170.500 fr.
Bons de lait	2.200 fr.
Berceaux	25.500 fr.
Prix à 423 mères nourrices de Paris et des départements	25.700 fr.

Pour subvenir à tous ces frais qui se montent à un total de 378,583 fr. 15, la Société ne possède d'autres ressources que les dons volontaires et les cotisations de ses membres, fixées à 10 francs pour les membres titulaires et à 3 francs pour les membres bienfaiteurs ; ceux-ci sont composés d'enfants au-dessous de seize ans, et c'est là encore une heureuse inspiration de notre conseil d'administration, qui a su ainsi intéresser les enfants qui ne manquent de rien à ceux qui manquent de tout.

La *Société protectrice de l'enfance* étant reconnue d'utilité publique, est autorisée à recevoir les legs, dons, subventions, etc.

Son siège social est à Paris, rue des Beaux-Arts, n° 4, où doivent être adressées toutes les lettres et communications.

RAPPORT SUR LA GARDERIE D'ENFANTS DE SANNOIS (Seine-et-Oise)

Présenté par Mme Thorens.

Comme il arrive fréquemment à Paris que les parents ne peuvent garder leurs jeunes enfants avec eux, à l'âge où leur santé exige le plus de soins, nous avons pensé rendre un véritable service en fondant un établissement où nous recueillons les enfants de 2 ans jusqu'à 7 ans, puisque les orphelinats ou autres établissements ne les prennent qu'à partir de 6 ans.

C'est ce qui nous a décidés à établir, en juillet 1888, une Garderie d'enfants à Sannois (Seine-et-Oise), cet endroit étant sain et presque la campagne, tout en étant à proximité de Paris, ce qui nous permet d'exercer facilement une surveillance régulière.

Grâce à la générosité d'un certain nombre de membres fondateurs, nous avons pu recueillir une somme suffisante pour couvrir les frais de la première année et de l'installation, qui nous a été du reste facilitée par de nombreux dons en nature.

Les dépenses approximatives de la seconde année sont couvertes par les cotisations de membres adhérents, qui ont bien voulu nous promettre une cotisation annuelle de 20 francs et par une subvention de la Réunion protestante de charité.

Nous n'avons encore que 9 enfants, et la maison en contiendrait de 12 à 14; mais nous espérons que lorsqu'elle sera connue davantage, notre Garderie d'enfants ne désemplira pas et qu'en conservant les principes de simplicité et de sage économie qui nous ont permis d'équilibrer notre budget avec les modestes ressources dont nous disposons, notre œuvre prospèrera et rendra de réels services.

Ne voulant pas en faire un établissement exclusivement protestant, quoique le Comité qui comprend 20 membres ne soit composé que de protestants, nous admettons les enfants sans distinction de culte.

Afin que les enfants s'habituent, dès leur jeune âge, à vivre de la vie des autres, nous avons trouvé bon de les envoyer à l'école maternelle, à partir de l'âge de 3 ans, et ensuite à l'école communale.

La surveillance médicale se fait avec grand soin. Avant d'entrer à l'établissement, chaque enfant est examiné par le docteur, membre du Comité, et si un cas de maladie contagieuse se déclarait, tous les arrangements sont pris pour isoler immédiatement l'enfant qui en serait atteint.

Un petit jardin permet aux enfants de jouer en plein air le plus possible et la maison elle-même est bien distribuée au point de vue de l'aération et de la salubrité.

Le personnel se compose d'une directrice et d'une bonne, ce qui est suffisant, puisque les enfants vont à l'école une grande partie de la journée, sauf les tout petits.

Nous avons trouvé une directrice qui a su prendre sa tâche à cœur et se faire aimer des enfants comme si elle était leur mère.

Les membres du Comité vont visiter la Garderie deux fois par mois et toujours à l'improviste; l'ordre et la propreté règnent dans la maison, la santé et la gaieté sur le visage des enfants.

Chaque enfant paie 25 francs par mois, ce qui suffit à peu près à leur entretien, car, outre leur nourriture, nous leur fournissons les vêtements, ne demandant ni trousseau, ni lit à leur entrée.

La plupart de ces pensions sont payées en partie par des mensualités accordées par notre Société de charité ou par des personnes qui s'intéressent aux familles; mais nous tenons à ce que les parents payent toujours une partie de la pension, ne fût-ce que 10 ou 5 francs, afin qu'ils ne se désintéressent pas de leurs enfants.

Voici donc, en résumé, l'œuvre que nous venons recommander à votre bienveillance, en vous priant de la faire connaître autour de vous; et, dans ce but, nous remettons sur le bureau quelques exemplaires des statuts et règlement.

RAPPORT SUR LA CHARITABLE ISRAÉLITE D'ALGER

Présidente et fondatrice : Mme Bloch

Partout le mouvement progressiste se fait sentir et l'influence française, là où elle passe, y apporte de nouvelles forces.

C'est ainsi que le 4 mars 1886 fut fondée à Alger *La Charitable israélite*, due à l'initiative de Mme Bloch, femme du grand rabbin; cette œuvre avait pour but principal :

1° Secours aux femmes en couches;

2° Organisation d'une école de couture pour les jeunes filles.

Elle fut accueillie avec faveur, et en quelques semaines elle était à la tête d'un capital de 6.000 francs.

Le 2 novembre de la même année un ouvroir fut inauguré. On fit un appel aux commerçants et aux familles et le travail afflua. Les apprenties sont rétribuées : le salaire de chacune est proportionné à ses capacités et à son application.

L'année suivante un cours d'instruction élémentaire est organisé dans le local même de l'ouvroir et les pupilles le suivent régulièrement : il a lieu deux fois par semaine.

Lors de sa création, les élèves savaient à peine lire et écrire, quelques-unes même étaient complètement illettrées. Aujourd'hui des progrès sérieux se sont accomplis et plusieurs d'entre elles seraient à même d'obtenir le certificat d'études primaires. A l'issue de l'année scolaire, des livrets sont donnés comme récompenses.

Dans le début, les dames patronnesses visitaient toutes les malades, mais elles se sont rendu compte qu'elles faisaient double emploi avec un service déjà organisé par les soins du Comité de bienfaisance. Elles décidèrent qu'elles s'occuperaient spécialement des femmes en couches, chez lesquelles elles apportent des secours pécuniaires et surtout des secours en nature, puis des conseils qui servent à développer la vitalité chez les nouveau-nés et les préparent aux difficultés de la vie.

Rien n'est ménagé pour le bon fonctionnement de l'œuvre. Tour à tour des dames patronnesses doivent visiter, inspecter et faire un rapport mensuel qui est lu au Conseil. Une amende de 5 francs est infli-

gée à la dame visiteuse qui n'a pas fait son service sans raison majeure ou sans en avoir donné avis préalable à la Présidente.

Voilà, en quatre années, le chemin parcouru, voilà les efforts accomplis, qui ont eu pour résultat de diminuer la misère, de moraliser la classe pauvre et de contribuer à la marche ascendante du progrès.

Hier encore de pauvres fillettes qui végétaient dans un milieu tout de dénûment et d'abandon, grâce au goût du travail qu'on leur donne, aux idées d'ordre et d'hygiène que l'on développe en elles, seront demain des femmes préparées à former une génération d'enfants forts et vigoureux, prêts à aimer et à servir la France et l'humanité.

RAPPORT DE L'ŒUVRE DU SECOURS

ASILE POUR JEUNES FILLES A LA CHAUX-DE-FONDS (Suisse)

Par Mme E. Rieckel Rochat

Désirant nous rendre utiles à celles de nos collègues qui aimeraient être renseignées sur l'organisation des Secours, nom qui a été donné à plusieurs asiles pour jeunes filles, nous leur faisons part de nos expériences. Après avoir lutté pendant quelques années contre des difficultés de diverse nature, nous avons été forcées de dissoudre l'œuvre existante, parceque les dépenses excédaient les ressources disponibles. Depuis la reconstitution de l'œuvre en 1881, nous avons obtenu un meilleur résultat avec le tiers de la somme annuelle que l'asile précédent nous coûtait. Le nombre des filles qui séjournent à l'asile a diminué, et celui des jours qu'elles y séjournent a beaucoup diminué. En outre le nombre des filles placées a doublé. Ces économies et cette augmentation de services rendus par l'œuvre, sont dus à ce que nous avons joint à l'asile un bureau de placement de confiance, tenu dans le même local, par la fille de notre directrice. Ces deux œuvres, l'asile et le bureau de placement, marchent de front aisément et elles se rendent mutuellement d'importants services. Une troisième œuvre s'associerait très bien aux deux autres et nous fournirait le moyen de former quelque peu les jeunes filles, plus que novices, qui doivent

passer par une filière de places bien médiocres, avant de parvenir à pouvoir en remplir de meilleures. Ce serait une pension pour ouvrières qui nous rendrait ces services et qui offrirait en même temps à des jeunes filles sans famille, un intérieur respectable, d'un grand prix pour leur réputation. Nous faisons, en attendant, des économies, espérant parvenir à l'établissement des trois œuvres susdites qui, réunies, se concilieraient, s'entr'aideraient de telle manière que les frais généraux plus ou moins communs à l'une et à l'autre seraient relativement beaucoup diminués. L'association des deux œuvres, l'asile et le bureau de placement, a déjà diminué nos dépenses, en ce sens que les filles placées plus promptement, séjournent moins longtemps; puis cette association a augmenté les recettes du produit des inscriptions, demandes de places, demandes de domestiques et des placements qui aboutissent.

Une seconde source de recettes que notre ancien asile ne possédait pas, provient de ce que, en principe, nous avons supprimé la *gratuité* des pensions. Nous l'accordons au besoin à titre de crédit à terme illimité; mais l'obligation morale de payer dès que possible, n'en reste pas moins signifiée aux filles qui sortent sans avoir payé, par la remise d'une note non acquittée. Environ les deux tiers des filles payent tout ou partie de leur note. Les avantages moraux que nous retirons de la suppression de la gratuité sont ceux-ci :

1° Notre asile reçoit un plus grand nombre de jeunes filles honnêtes, qui, le considérant autrefois comme un établissement de charité, n'y entraient pas volontiers;

2° Le public ne reproche plus à notre asile d'être un oreiller de paresse pour les jeunes filles qui redoutent la peine; et l'on ne nous cite plus l'exemple de telle ou telle domestique qui aurait menacé les maîtres de retourner à l'asile, parce que leur service serait trop pénible;

3° Nous n'entendons plus parler de maîtres peu scrupuleux, qui fassent venir de loin des domestiques, qui les renvoient sans avertissement préalable, si elles ne leur conviennent pas, et qui les adressent à l'asile, s'y croyant autorisés parce qu'ils donnent quelques francs à la *collecte annuelle*.

Une grande diminution de frais et surtout de complications dans les rapports du comité avec les directrices, résulte de l'arrangement pris avec elles, dès l'installation du nouveau Secours, en vertu duquel elles nous fournissent la pension des filles à un prix limité par jour et par repas isolés. Ces prix sont : un jour 1 fr. 20, un dîner 0 fr. 60, un goûter 0 fr. 35, un déjeûner 0 fr. 25.

Les filles payent un jour 1 franc, un dîner 0 fr. 50, un goûter 0 fr. 30, un déjeûner 0 fr. 20.

Leur travail, excepté celui de la veillée, est dû à l'établissement. (L'industrie la plus lucrative est encore, avec une machine, la couture.) On comprendra aisément que notre présidente, n'ayant plus à diriger l'économie domestique de l'établissement, peut beaucoup mieux donner son attention à ce qui concerne l'intérêt moral des filles et leurs besoins matériels. La tâche de la présidente et des membres du comité est aussi bien simplifiée, depuis que nous ne plaçons plus nous-mêmes les jeunes filles. La directrice du bureau réussit bien plus vite à les faire accepter, parce qu'elle est devenue experte dans la manière de s'y prendre, et que les maîtres préfèrent traiter avec celle-ci, vis-à-vis de qui ils se gênent moins qu'avec nous. Toutefois, elle n'a pas pu, mieux que nous, continuer à visiter les domestiques dans leur place; ce patronage ne plaît pas aux maîtres et les raisons qu'ils en donnent ne sont pas sans fondement.

La directrice doit être d'autant plus vigilante pour se renseigner sur les maîtres, avant d'y placer une jeune fille et pour gagner la confiance de cette dernière, pendant qu'elle en a l'occasion, afin qu'elle recoure volontiers aux bons offices de nos directrices, dans le cas où elle se trouve mal dans sa place, malgré les bons renseignements qui en avaient été reçus.

Chaque année le comité nomme une vice-présidente qui devient présidente l'année suivante, ainsi de suite. Cet arrangement a l'avantage d'établir une grande solidarité entre les membres de l'œuvre; mais il n'offrirait pas assez de stabilité dans la nature des rapports de la direction avec les directrices, si la caissière n'était pas rééligible, persévérante et au fait des expériences. Nos membres actifs étant nombreux, ils se partagent en deux comités dont l'activité diffère et *alterne* chaque année. Les membres de l'un visitent tour à tour l'asile et se réunissent le premier mardi de chaque mois. Les membres de l'autre comité se réunissent le second mardi de chaque mois, pour coudre et tricoter les pièces de linge et vêtements les plus nécessaires à celles des jeunes filles qui en ont besoin. Le comité dit de couture est tenu au courant par la vice-présidente de la marche de l'œuvre. Deux fois par année, tous les membres actifs et passifs du Secours (au nombre de 58 actuellement) se réunissent en assemblée générale pour entendre le rapport et le compte rendu financier de l'œuvre.

Notre travail de dix années dans le Secours nous a démontré que de toutes les œuvres pour le relèvement moral de la femme, la plus pré-

ventive, la plus urgente, est un asile, ne fût-ce qu'un asile de nuit. Que dans les villages on s'entende avec une personne pieuse et dévouée qui consente à loger et à nourrir, contre rémunération, une jeune fille qui se trouverait sans abri ou qu'il faudrait sortir au plus vite d'un milieu corrompu. L'intention de ce travail est de démontrer que l'on peut établir des asiles à bien peu de frais et qu'il vaut mieux faire peu de chose plutôt que de ne rien faire pour venir en aide aux jeunes filles isolées, exposées à de si grands dangers et à de si fortes tentations.

RAPPORT SUR LA RÉUNION PROTESTANTE DE CHARITÉ

Fondée en 1862 par les catéchumènes de M. le pasteur ATHANASE COCQUEREL fils

Par Mme George Wickham

La société protestante de charité a été fondée par les catéchumènes de M. le Pasteur Athanase Coquerel fils, le 16 février 1862.

Ces jeunes filles se réunissaient une fois par mois pour écouter une conférence que leur faisait leur Pasteur. Quelques mères songèrent à donner un double but à ces réunions, en y faisant coudre des vêtements pour les pauvres.

De là naquit la société. Les ressources très minimes au début, se composaient d'une faible cotisation de chaque membre et d'une souscription faite parmi leurs amies.

en 1862 les recettes s'élevèrent à.......	3.972 fr.	33
et les dépenses...............	3.871	23
Cette année-ci, après 27 ans d'existence :		
les recettes ont atteint...............	30.930 fr.	95
les dépenses.......................	30.813	90

Les secours accordés chaque année devenant plus nombreux, le comité décida de faire une vente pour augmenter les ressources. C'est en 1868 qu'eut lieu la première vente, elle fut couronnée de succès, car en deux journées elle produisit plus de 20.000 francs. Depuis cette époque, la vente est devenue une habitude et en 20 ans nous avons recueilli 536.714 francs de ce fait.

Notre budget ayant permis de faire plus de bien, la société paye des mensualités pour nos enfants dans les orphelinats ou pour des vieillards dans leur famille.

Notre comité a pu aider à la fondation d'un orphelinat de filles, actuellement à Neuilly, d'un orphelinat de garçons à Velizy, et d'une garderie d'enfants à Sannois. Chacune de ces œuvres a son comité particulier, mais toutes les trois se rattachent au comité de secours.

C'est ainsi que, prenant l'enfant à sa naissance, nous l'élevons jusqu'à 15 ans et, après avoir contribué à le mettre en apprentissage, nous continuons bien souvent à l'aider pendant de longues années.

Nous avons eu le bonheur de relever beaucoup de familles et d'établir des jeunes gens dans de bonnes conditions. Nous avons adouci les derniers jours de beaucoup de vieillards que nous avons fait entrer dans diverses maisons de secours.

Nous avons pensé que nous pouvions avoir notre place à l'Exposition et nous y avons déposé deux volumes, la collection de nos rapports, et un tableau qui donne la liste des œuvres diverses de notre réunion de charité et des sommes que, depuis l'origine, elles ont consacré au soulagement des pauvres.

Au 31 décembre dernier, le chiffre total des dépenses, depuis la fondation, s'élevait à 1.428.373 francs, auquel s'ajouterait encore une somme importante, si l'on pouvait calculer la valeur des milliers de vêtements qui, pendant 27 ans, sont sortis de nos magasins.

RAPPORT SUR L'ŒUVRE DES DAMES VISITEUSES PROTESTANTES DANS LES HOPITAUX DE PARIS

Par Mlle Favarger, 95, boulevard Voltaire

L'œuvre de la visite des malades protestants dans les hôpitaux de Paris, est due à l'initiative prise, il y a plus d'une trentaine d'années, par une ou deux dames dont l'activité est demeurée longtemps isolée. Ce n'est qu'en 1867 qu'elle s'est constituée pour la formation d'un comité de dames présidé d'abord par Mme la baronne de Staël, puis, après la mort de celle-ci, par Mme Philippe Hottinguer.

Afin d'assurer un service régulier de visites, le Consistoire de l'église réformée de Paris s'adressa à l'administration de l'Assistance publique et obtint pour les Dames vingt-quatre cartes d'entrée, dont six générales. On désigna pour chacun des hôpitaux (au nombre de seize), une ou deux dames qui, de concert avec le pasteur chargé officiellement de la desserte de l'hôpital, devaient faire deux visites par semaine aux malades.

Le but de ces visites est, indépendamment des relations affectueuses à nouer avec les malades, de leur procurer de bons livres et aussi quelques douceurs toujours bien accueillies dans leur isolement ; et, lorsque leur cas est grave, d'écrire pour eux à leur famille.

Il est arrivé maintes fois que des parents seraient restés dans l'ignorance la plus complète du sort de leurs enfants sans notre intervention.

C'est principalement aux étrangers, isolés dans ce grand Paris, que l'arrivée d'une Dame amie fait du bien. Quelle joie également pour celle-ci de pouvoir rassurer le père de famille malade sur le sort de sa femme et de ses enfants qu'elle a visités, ou encore de tranquilliser ce vieillard en lui faisant espérer son admission dans un asile où il pourra finir ses jours à l'abri de la misère ! Mais surtout quel privilège de chercher à sauver cette jeune fille que de fâcheux instincts ou de mauvaises influences ont égarée, et qui est rejetée à l'hôpital comme une épave de ce courant impur des grandes cités ! Il y a pour elle heureusement le Refuge et la Retenue qui pourront compléter l'œuvre commencée. Qu'il est doux enfin de pouvoir adoucir les derniers moments de cette mère que l'avenir de ses enfants torture d'une si

cruelle angoisse ! Combien de cœurs ulcérés, brisés par la souffrance ou par le vice sont relevés, rafraîchis par une parole de sympathie chrétienne. C'est cette pensée de solidarité, d'amour chrétien qui fait la force de cette œuvre.

L'entretien des bibliothèques, les secours à donner dans bien des cas, entraînent nécessairement des frais. Le budget de l'œuvre s'élève environ à 2.500 francs. Cette somme est recueillie par les soins du comité.

Cette modique somme serait assurément bien insuffisante pour faire du bien à nos malades, si nous n'avions pas la maison de convalescence, où nous pouvons les envoyer, lorsqu'elles sortent des hôpitaux et qu'elles sont encore trop faibles pour reprendre leur travail. Elles y sont reçues gratuitement durant trois à quatre semaines. Il y a 30 lits, dont 4 pour les mères avec leurs nourissons. Cet établissement est situé, 127, rue de Longchamps-Passy. Les jeunes filles de Lourcine n'y sont pas admises, vu leur triste état moral. La Dame visiteuse les dirige soit au Refuge, soit à l'Asile des libérées, 47, rue de Montparnasse, maison fondée sous les auspices de Mme de Witt. Elles y trouvent toujours de l'ouvrage et un bon accueil. Nous pouvons affirmer que cette maison nous rend aussi de grands services. La moyenne des malades visités annuellement dans les hôpitaux les plus importants est indiquée dans le tableau suivant, savoir :

Hôpital	Beaujon.............	110	malades.
—	Charité.............	90	—
—	Hôtel-Dieu...........	90	—
—	Saint-Antoine.........	220	—
—	Saint-Louis...........	160	—
—	La Pitié.............	200	—
—	Lariboisière..........	195	—
—	Tenon...............	105	—
—	Laënnec.............	50	—
—	Lourcine.............	40	—
—	Salpêtrière...........	30	—
ce qui donne un total de...............		1.290	malades.

Nous ne pouvons terminer ce rapide aperçu sans dire un mot des difficultés souvent décourageantes que l'œuvre rencontre actuellement.

Le règlement adopté il y a 3 ans pour les hôpitaux, non seulement limite rigoureusement l'action des pasteurs qui ne peuvent visiter un malade que sur sa demande expresse et écrite, mais encore rend très difficile aux Dames visiteuses l'accès des malades.

Le registre d'entrée à l'hôpital ne mentionnant plus à quelle religion ceux-ci appartiennent, il faut aller à leur recherche de salle en salle, s'enquérir auprès des surveillantes, aujourd'hui presque toutes laïques, ou demander soi-même s'il y a des malades protestants.

Nous n'ajouterons plus qu'un mot, mais le plus important de tous.

La tâche des Dames visiteuses serait grandement allégée par l'adjonction d'un plus grand nombre de collaboratrices ; nous avons plusieurs hôpitaux qui sont en souffrance. Il y a certainement à Paris beaucoup de femmes auxquelles leurs devoirs de famille permettraient de consacrer quelques heures par semaine à cette œuvre. Elles y trouveraient pour elles-mêmes une grande bénédiction. Nous leur disons donc : Venez avec nous !

Paris, 29 juin 1889.

Htte FAVARGER.

Pour le Comité des hôpitaux,

N. HOTTINGUER, *Présidente*.

RAPPORT SUR L'ŒUVRE DES FEMMES EN COUCHES

Fondée par Mme HALPHEN.

Déléguée : Mme Lyon Salvador

L'Œuvre des femmes en couches Israélites a été fondée en 1862, un appel a été fait à la communauté, vingt-cinq dames ont bien voulu prêter leur concours actif à l'Œuvre et le Bureau s'est constitué. Nous avons fait des statuts et commencé à visiter à domicile les pauvres accouchées ; depuis cette époque le nombre des mères à secourir a considérablement augmenté, notre Œuvre a été plus connue, nos souscriptions ont atteint un chiffre plus élevé, quelques legs et le produit de plusieurs quêtes nous ont formé un petit capital, dont le revenu, avec les souscriptions annuelles et les dons, nous permet de secourir aujourd'hui environ *deux cent cinquante femmes* par an ; la plupart sont accouchées par une sage-femme — Madame Bernheim — attachée à l'Œuvre moyennant une allocation *de* 1.600 *francs* divisée par trimestre.

Toute femme enceinte, dans les conditions exigées par nos statuts — mariée et à Paris depuis plus d'un an — doit se faire inscrire au bureau du Comité de bienfaisance, si elle veut, au moment de ses couches, bénéficier de la sage-femme et être visitée par une dame du Comité qui reçoit une lettre lui indiquant le nom et la demeure.

Notre Comité se compose de trente dames qui, presque toutes, prennent à tour de rôle une semaine et quelquefois en été une quinzaine pour visiter les pauvres accouchées ; elles jugent alors de l'utilité des secours à donner en nature et en argent. Nous avons fixé dans nos statuts l'écart de la somme dont nous pouvons disposer ; les rapports me sont envoyés avec détails sur chaque femme visitée, ces rapports sont inscrits par moi dans un grand livre que nous consultons quand le besoin s'en fait sentir, pour des prolongations de mois de nourrice ou de nouveaux secours à donner.

Le Comité se réunit tous les premiers vendredis du mois, lecture est faite de tous les rapports, et nous décidons alors s'il y a lieu d'ajouter un secours à celui déjà donné, ou de voter des mois de nourrice de 10, 15 ou 20 francs par mois aux mères-nourrices, pour les aider à élever leur enfant pendant les six premiers mois de l'allaitement.

Si les pauvres femmes ne peuvent pas nourrir pour cause de santé ou de travail extérieur, ou bien qu'elles soient abandonnées de leurs maris, ce qui arrive malheureusement trop souvent, le secours mensuel est porté à 25 francs,souvent pendant neuf mois, quelquefois même un an, par exception toutefois. Dans ces cas particuliers,notre sage-femme met les enfants en nourrice, et paie le voyage de 48 francs généralement, quand elle en voit l'urgence avant notre réunion, après avoir consulté soit la Présidente,soit la Trésorière.

Lors de la création de l'Œuvre nous donnions un secours de mois de nourrice aux pauvres mères, quand il y avait lieu, sans nous enquérir du temps de séjour à Paris, mais nous avons été débordées par les arrivages d'étrangères, et nos ressources n'ayant pas augmenté en rapport avec nos dépenses, nous avons dû prendre le parti de limiter nos secours mensuels aux femmes habitant notre capitale au moins depuis deux ans ; malgré cette décision, nous faisons infraction à nos statuts de temps à autre, quand nous en voyons la nécessité, et chaque fois que nous sommes appelées à visiter une pauvre femme qui n'a que quelques mois de séjour, nous lui donnons un petit secours en argent et le nécessaire en nature, pour adoucir le moment cruel de ses souffrances et des jours sans travail.

Notre Trésorière, Madame Weil, qui est toute dévouée à l'Œuvre, se charge de faire confectionner draps, chemises, camisoles, layettes, etc. dont elle a le dépôt chez elle. Les bons lui sont envoyés par les dames visiteuses qui les remettent avec l'indication des objets et leur nombre aux accouchées, sous enveloppes fermées ; nous donnons aussi, quand la nécessité s'en fait sentir, des matelas, berceaux et couvertures, bons de chauffage en hiver et bouteilles de vin en toute saison.

Je joins à ce rapport la liste des dames de notre Comité, tous les documents qui dépendent de l'Œuvre, et je suis toute prête à donner de vive voix tous les renseignements qui pourraient être utiles aux personnes qui voudraient nous imiter.

A. Halphen,
Fondatrice et Présidente de l'Œuvre.

RAPPORT SUR L'ŒUVRE PROTESTANTE DES PRISONS DE FEMMES (1839-1889) 89, rue d'Hauteville

Lu par Mme Henri Mallet, déléguée de l'Œuvre

Au printemps de l'année 1839, quelques dames protestantes réunies dans le salon de Madame la duchesse de Broglie, écoutaient avec émotion le récit de la visite que Mistress Elizabeth Fry venait de faire dans les prisons de Paris; jusqu'à cette époque aucune action charitable ou religieuse n'avait été exercée auprès des détenues. En France, comme en Angleterre, les malheureuses entassées pêle-mêle, dans un local insuffisant, subissaient la peine méritée par leurs crimes, sans qu'aucune main amie se tendît vers elles, sans qu'aucune voix consolante vînt leur rappeler que toutes ces peines n'étaient pas perdues pour elles et que les portes du salut ne leur étaient pas définitivement fermées.

Comme Mistress Elizabeth Fry avait tenté une mission dans les prisons anglaises, elle venait, à l'appel de quelques amies, la tenter pour les prisons françaises. Autour d'elle se constituait un comité de dames, dont les noms sont restés connus dans le protestantisme français: Mesdames Mallet, Cuvier, Plet de la Lozère, de Perthuis, Monod, Montigny-Jancourt, Dumas. Elles étaient treize, qui écrivaient à M. Gabriel Delessert, alors Préfet de police, pour lui demander l'autorisation de visiter dans la prison et à l'infirmerie, les détenues protestantes. Le Préfet de police répondit avec bonté à cet appel et les portes de Saint-Lazare se trouvèrent ouvertes aux membres du Comité, dûment pourvues de leur carte d'admission, renouvelée depuis lors chaque année. A partir de cette époque, le culte religieux a été célébré chaque dimanche, d'abord dans le cabinet du médecin et, depuis 1850, dans la petite chambre décorée du titre d'*Oratoire Protestant*. Plusieurs pasteurs ont successivement prêté leur concours aux Dames visiteuses qui restent cependant chargées de présider à une partie des réunions du dimanche, comme ce sont elles qui visitent chaque jour et à tour de rôle une des catégories de femmes renfermées à Saint-Lazare, les *prévenues* et les *jugées* dans la première section, *les femmes de mauvaise vie*, punies et malades dans la seconde.

Pendant ces cinquante années d'un travail soutenu, le comité primitif des dames visitant Saint-Lazare s'est renouvelé bien des fois, à mesure que la mort y faisait des vides, mais les nouvelles venues se sont groupées, avec une confiance et un respect profonds, autour de l'unique survivante du comité fondateur.

En 1839, *Mlle Louise Dumas* était secrétaire du comité qui s'était formé sous l'inspiration puissante de Mme Fry ; *en* 1889 elle préside encore les réunions de ce comité, où elle représente fidèlement, à 96 ans, la pieuse tradition du passé.

C'est grâce à elle que, pendant les plus mauvais jours du siège de Paris et de la Commune, ni le culte protestant, ni les visites charitables, n'ont été interrompus à Saint-Lazare.

L'œuvre de sympathie, d'instruction, de consolation que poursuivent auprès des détenues les dames visiteuses, se trouverait bien inefficace et mutilée si elle était renfermée dans les murailles de la prison. Après qu'elles ont passé dans ce triste lieu, fussent-elles même reconnues innocentes, une suspicion générale et très naturelle s'attache aux pauvres femmes, qui ont pour la plupart perdu leur gagne-pain. Personne ne veut les employer et, lors même que de bons désirs ont commencé à s'éveiller dans leurs cœurs, par la grâce de Dieu, elles trouvent les portes fermées devant elles, parfois même celles de la famille.

C'est ici que l'assistance des Dames du comité devient utile et nécessaire.

Elles ont le bonheur, depuis plusieurs années, de pouvoir diriger leurs pauvres protégées vers divers ports assurés, où elles peuvent reprendre force et courage avant d'affronter de nouveau les luttes de la vie dans des conditions meilleures. Le Refuge de la rue des Buttes reçoit à bras ouverts les filles de la seconde section lassées de la honteuse vie qu'elles ont menée ; et l'atelier-asile de la rue Montparnasse abrite pendant un temps plus ou moins long les libérées qui sont résolues à demander au travail honnête, le soutien de leur existence. Dans cette modeste demeure, bien des éléments divers se sont rencontrés, bien des tristesses se sont adoucies, bien des cœurs se sont fortifiés, et la joie d'un relèvement complet, sérieux, durable de plusieurs de leurs pauvres sœurs, n'a pas manqué à celles qui s'occupent de ce petit asile.

La même grâce a été accordée par Dieu aux dames visiteuses qui poursuivent la tâche difficile du patronage des Libérées, qui les suivent à leur sortie de prison et qui les visitent dans leurs familles où retournent un grand nombre d'entre elles. Beaucoup, aussi, retrouvent sans

doute les fâcheuses influences qui les ont d'abord poussées au mal, car les familles ne sont pas bonnes, pour la plupart, mais les bonnes impressions reçues dans la prison, les bonnes paroles entendues, ne restent pas toujours sans fruit et la visite de la *Dame de Saint-Lazare* est presque partout volontiers accueillie. Un Comité adjoint a même dû se former pour seconder les visiteuses des prisons dans cette œuvre extérieure qui dépassait leurs forces; car il faut s'occuper des enfants des libérées comme des prisonnières, les arracher au vice, les placer, souvent les nourrir et les élever.

C'est même là une des grosses charges pécuniaires qui pèsent sur le Comité.

Depuis cinquante ans, une moyenne *de cent femmes* protestantes a passé chaque année dans la prison de Saint-Lazare.

Depuis quatre ans seulement, la statistique du greffe accuse près de *deux cents* protestantes. Il faut ajouter à ce chiffre plus de 200 femmes visitées au dépôt de la Préfecture de police chaque année. Sur ce nombre, la moitié environ appartiennent aux nationalités étrangères, en sorte qu'une partie des libérées se trouvent être expulsées à leur sortie de prison. Celles-là même n'échappent pas à la sollicitude du Comité qui fait constamment effort pour leur assurer des amis et des appuis, lorsqu'elles ne doivent pas retrouver leurs familles ou que celles-ci refusent de les accueillir.

L'Œuvre protestante des prisons de femmes se trouvait jusqu'ici presqu'entièrement circonscrite dans Paris, à Saint-Lazare et au Dépôt de la Préfecture de police où les détenues sont visitées, souvent au moment même de leur arrestation, par une agente du Comité spécialement consacrée à ce soin. Les nouveaux aménagements du régime pénitentiaire modifient profondément cet état de choses. Les femmes de mauvaise vie, seules, resteront à Saint-Lazare. Les prévenues, comme les condamnées à un emprisonnement n'excédant pas deux mois, seront envoyées à la prison de Nanterre; celles qui devront subir des peines de deux mois à un an, sont détenues à la maison de Doullens. Les peines plus longues des prisonnières protestantes sont subies à la prison centrale de Clermont (Oise).

Sur ce dernier point, où l'Administration centrale a affecté un quartier spécial aux détenues protestantes, le comité de l'œuvre des prisons a l'esprit et le cœur en repos. Quatre diaconesses veillent sur les prisonnières et leur apportent les consolations de leur foi et de leur charité, mais les détenues de la maison de Doullens, de celle de Nanterre, du dépôt de la Préfecture de police, les jeunes filles dont le

sort n'est pas définitivement fixé, que deviendront-elles, si l'activité pieuse des Dames Visiteuses ne suffisait plus à les suivre, à les encourager, à les consoler?

La tâche devient chaque jour plus grande et plus lourde; en dépit de la bienveillance et de l'obligeance que témoignent tous les chefs de l'Administration pénitentiaire aux membres de l'œuvre protestante des prisons, le courage pourrait manquer à plus d'une, s'il ne s'alimentait sans cesse à la source inépuisable des miséricordes divines.

Ce qui nous manquerait, plus encore que le courage, ce serait la confiance et l'espérance, si nous ne savions pas que Dieu n'abandonne jamais ses créatures, quelque déchues et coupables qu'elles puissent être. L'œuvre du relèvement moral des prisonnières est au-dessus des forces humaines; comment rendre un point fixe à des volontés usées par le mal, impuissantes contre la tentation, comment restituer l'idéal de la sainte pureté dans des cœurs souillés, dans des imaginations dégradées par le vice? Nous ne le pouvons pas et nous sentons douloureusement notre impuissance, mais Dieu le peut et Il le veut. Les mains charitables du Sauveur sont toujours tendues vers les pécheurs et Il ne repousse aucune de celles qui s'approchent de Lui. Beaucoup des prisonnières l'ont appris à leur joie et à leur étonnement profonds; les murailles n'entravent pas l'action de l'Esprit divin et la délivrance morale peut précéder la libération matérielle. Là est notre seul espoir et notre unique force en visitant les détenues dispersées dans les diverses prisons. La liberté suprême, la seule digne de ce nom est celle que le cœur repentant trouve au pied de la croix de Jésus-Christ, et c'est cette liberté que nous supplions nos pauvres sœurs de chercher dans leur prison, bien assurées qu'elles la trouveront toujours si elles la demandent à l'Éternel et Souverain Libérateur.

RAPPORT SUR LE REFUGE PROTESTANT DE PARIS

Déléguée : Mlle Appia, directrice de l'Établissement

L'origine du Refuge protestant de Paris se confond presque avec celle de la maison des Diaconesses, et sa fondation a suivi de près celle du Comité de Saint-Lazare,

Depuis 1841 jusqu'en 1862, le refuge fonctionna dans la maison des Diaconesses elle-même.

L'œuvre de relèvement se divisait alors en trois classes, selon l'âge des pensionnaires : 1° les femmes venant de leur propre gré; 2° les filles au-dessous de 21 ans; 3° les enfants indisciplinés au-dessous de 14 ans. Mais les branches de l'œuvre, destinées aux mineures, finirent par absorber la place et le personnel dont la maison des Diaconesses pouvait disposer. Une dame anglaise organisa alors un refuge à Neuilly. Pendant dix ans cette œuvre rendit d'importants services.

Mais la maison de Neuilly se trouvait dans la zone militaire et dut être supprimée lors de l'invasion prussienne en 1870. Pendant six ans le Comité de Saint-Lazare dut recourir à d'autres Refuges pour placer les femmes repentantes.

En 1873, la comtesse Pelet de la Lozère mourait, laissant une somme destinée à l'organisation définitive du Refuge protestant de Paris. Ce ne fut cependant qu'en 1876 qu'il put être ouvert.

Nous avons commencé par nous établir à la campagne, mais nous y étions trop isolées. En dix ans, nous avons déménagé trois fois. Ces installations provisoires étaient absolument insuffisantes et mal conditionnées pour un semblable établissement. Ce n'est pas que le relèvement dépende du local, mais il importe que la surveillance soit facilitée aux personnes employées dans une œuvre aussi laborieuse.

En 1881, la générosité de nos protecteurs nous avait mis à même d'acquérir un terrain bien situé, et en 1885 nous nous décidions à faire construire notre maison actuelle où nous nous installions en automne 1886.

En janvier 1889, nous avons pu achever le paiement de la bâtisse. Nous désirons parvenir peu à peu à nous suffire à nous-mêmes par la

couture et le blanchissage. Notre buanderie n'est pas encore pourvue des appareils nécessaires dans un établissement peu nombreux et où les ouvrières capables sont rares. Les frais de construction ont absorbé nos réserves, mais nous espérons que les ressources nous viendront. Jusqu'ici nous ne faisons pas payer de pension. Peut-être faudra-t-il y venir.

Nous avons le privilège de posséder trois collaboratrices d'un véritable dévouement. L'une dirige l'atelier de couture avec une persévérance et une activité qui se soutiennent depuis tantôt dix ans. Elle a quitté une position facile et sûre pour venir labourer notre champ souvent ingrat, et, loin de s'en plaindre, elle travaille toujours avec joie et amour. La seconde dirige la buanderie et la troisième pourvoit à la tenue de la maison, au soin des filles malades et des punies. Ces deux demoiselles s'arrangent ensemble pour faire tour à tour la cuisine. Nos trois aides sont en parfaite communauté de principes et vivent dans la plus fraternelle concorde. Leur exemple ne peut manquer de faire du bien à nos pensionnaires.

La directrice s'occupe de la correspondance devenue assez considérable, des comptes, des admissions, des départs, des placements et surtout du maniement des caractères. Depuis treize ans et demi, notre établissement a reçu 192 personnes. Un petit nombre seulement passe dans la maison les deux années prévues par le règlement. Quelques-unes n'ont fait que traverser le Refuge. Plusieurs ont dû être confiées à d'autres institutions, un grand nombre ont été rendues à leurs familles. Il nous a fallu quelquefois prendre la pénible décision de renvoyer des femmes dangereuses.

Quant aux résultats nous ne pouvons en faire une sorte de statistique sûre. Nous éprouvons souvent d'amères déceptions, tandis que, souvent aussi, nous constatons avec bonheur de bons résultats inattendus. Nous avons lieu de croire qu'un grand nombre de nos pensionnaires ont été pour toujours arrachées à la mauvaise vie. Cependant, quand le relèvement n'est pas amené par un sérieux retour de la conscience, nous ne sommes pas rassurées. Au reste, chaque fois que nous nous séparons d'une de nos élèves, notre consolation et notre recours consistent à demander à Dieu d'achever l'œuvre morale commencée. Nous les suivons quand elles sont relancées dans la lutte de la vie. Alors souvent elles nous demandent pardon de la peine qu'elles nous ont donnée. Lorsqu'elles ne sont pas retorses, nous supportons leurs impatiences et les leur pardonnons volontiers, tout comme un médecin les pardonne à son malade. Nous essayons de leur

payer en bienveillance les efforts qu'elles font pour se soumettre momentanément à un aussi complet retour à la minorité. On le voit : nous pêchons à la ligne et non au filet. Il y a des avantages à cette espèce d'individualisme qui nous est imposé par les circonstances, quoique, sans doute, les organisations plus fortes aient aussi quelquefois une puissante influence sur l'individu.

Quand une repentie nous a donné de la satisfaction, nous sommes heureuses de la pourvoir d'un petit trousseau et de l'aider à se placer. Leurs maîtres nous ont souvent exprimé leur contentement. Sous ce rapport nous avons eu peu de déceptions. Il faut bien dire qu'un Refuge, quelque bienveillant que soit le règlement, est une sorte de laminoir, une discipline qui éprouve la bonne volonté et finit par l'affermir.

Si l'on nous demandait quels sont les moyens d'influence que nous employons, nous répondrions que notre but lui-même devient notre moyen d'action. Ce but est d'amener nos élèves à reconnaître qu'elles ont offensé la loi divine et la loi humaine, et à croire que le pardon de Dieu leur est offert au nom et pour les mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Les âmes qui s'ouvrent à cette double évidence trouvent la paix et la fermeté morale.

ASSOCIATION DE FEMMES SUISSES POUR L'ŒUVRE DU RELÈVEMENT MORAL

Rapport de Mme Audéoud pour le Bureau du Comité International des Dames de la Fédération,

Lu par Mme d'Abaddie

Mesdames,

Appelées à l'honneur de vous faire connaître l'activité de l'Association de femmes suisses pour l'œuvre du relèvement moral, nous pensons ne pouvoir mieux vous en donner une idée exacte qu'en vous reportant à ses humbles origines. Il ne faut pas pour cela remonter bien haut, car c'est en 1875 qu'eut lieu en Suisse ce que nous appellerions volontiers le premier voyage missionnaire de Mme Joséphine Butler ; et c'est de la secousse morale produite par les conférences de cette femme exceptionnelle qu'est née toute notre organisation.

Nous voudrions pouvoir nous arrêter sur le souvenir de ces visites mêmes, et dire quelles furent les indélébiles impressions reçues ; mais nous serions entraînées trop loin : tenons-nous en aux faits.

Vous le savez sans doute, Mesdames, c'est dans le cœur d'une mère, privée par un horrible accident de son unique fille, qu'a germé l'idée d'un grand travail international pour le relèvement de la dignité féminine. Quand Mme Butler, après le coup qui l'avait frappée, reprit à l'existence, ce fut pour déverser le trop plein de son amour maternel sur les créatures les plus abandonnées et les plus méprisées ; mais elle ne s'inspira pas seulement d'amour et de pitié, elle revendiqua *la justice* pour les malheureuses dont elle avait pris la défense ; et c'est là ce qui donne à son œuvre un cachet à la fois de nouveauté et de puissance. Elle avait commencé par recueillir dans sa propre maison de pauvres victimes du vice, qu'elle entourait de sa sollicitude et rendait au respect de soi-même : ce fut là son initiation. Aussi lorsque, en 1869,

les odieuses réglementations qui font du vice une institution d'Etat, ayant été introduites dans quelques villes d'Angleterre, des hommes éminents de ce pays adressèrent un appel aux femmes, elle se trouva prête pour la bataille. Elle devint d'emblée l'âme du mouvement, et elle en fut à la fois la tête et le cœur pendant ces dix-huit ans de lutte acharnée, qui ont abouti dans son pays à une si complète victoire.

Mais cela ne suffisait pas : pour combattre l'ignoble trafic international, connu dès lors sous le nom significatif de *traite des blanches*, pour réagir contre un système en vigueur dans plusieurs États de l'Europe, il fallait une action également internationale. Mme Butler vint à Paris, où elle fut accueillie par nombre d'hommes et de femmes distingués, demeurés ses fermes appuis ; en Hollande, en Suisse, en Italie, elle poursuivit sa croisade, gagnant individus et groupes, conciliant les éléments les plus divers : LA FÉDÉRATION dite *britannique, continentale et générale* fut fondée ; elle eut son secrétariat général en Suisse et prit dans ce pays, entre autres, un grand développement.

La Fédération réclame JUSTICE pour la femme ; car elle estime que toutes les femmes sont atteintes par la mise hors la loi d'une catégorie de femmes. A son sens, les inconcevables aberrations auxquelles on est arrivé dans certains pays, proviennent d'une véritable lésion du sens moral : on considère comme licite pour l'homme ce qui est crime pour la femme.

L'idée mère de la réglementation du vice étant celle d'une sorte de dualisme moral, le principe fondamental de la Fédération est celui de l'unité morale. Elle cherche à répandre par tous les moyens cette vérité, que ce qui est répréhensible chez la femme, l'est au même degré chez l'homme. Elle attaque le principe opposé dans sa réalisation pratique la plus effrontée : la police des mœurs. La Fédération n'est pas une société religieuse : toutes les croyances et toutes les tendances sont représentées dans son sein. Ce n'est pas non plus un mouvement exclusivement féminin, — loin de là, — mais, comme nous l'avons dit, c'est une femme qui en a été l'initiatrice ; les femmes sont tout spécialement appelées à lui apporter le plus énergique appui.

Nous n'avons pas, Mesdames, à rendre compte ici du travail même de la Fédération, des luttes ardentes qui ont été soutenues, et des victoires obtenues déjà : nous laissons ce soin à d'autres. Si nous y avons touché, c'est pour vous signaler une conséquence qu'a eue dans plu-

sieurs pays, et en Suisse très spécialement, cet appel puissant à un sens moral rectifié, dégagé des préjugés courants et de la fausse théorie d'un mal soi-disant nécessaire, cette revendication *des principes*, qui caractérise la croisade contre le vice réglementé : c'est *un développement du sens de la solidarité féminine et de la charité*, qui s'est manifesté par la création graduelle de tout un réseau d'œuvres destinées soit à élever ou protéger la jeune fille, soit à relever la femme tombée. Et quand nous parlons de charité, entendez-nous bien: il ne s'agit pas de celle, faussement ainsi nommée, qui laisse tomber une aumône qui souvent blesse et risque toujours d'avilir, mais de celle qui en toute femme voit une sœur; qui s'approche avec amour, tend sa main et ouvre plus encore son cœur que sa bourse; qui non seulement *donne*, mais surtout SE DONNE. C'est celle-là seule qui peut espérer d'agir sur la femme que les circonstances, souvent plus que sa volonté, ont réduite à une vie de désordre et de honte, vie dont il est impossible qu'elle sorte sans un secours extérieur. De là la nécessité de la protection et du sauvetage de la femme par la femme.

Dans les quelques mois qui suivirent la première visite de Mme Butler dans notre pays, en 1875, en même temps que des comités de la Fédération étaient fondés en divers lieux, des établissements nommés *Secours* s'ouvrirent dans cinq villes de la Suisse : soit, par ordre de date, la Chaux-de-Fonds, Berne, Lausanne, Genève, Neuchâtel; maisons hospitalières, asiles provisoires, protection surtout pour les jeunes filles sans place, sans travail, sans appui, abandonnées ou isolées de toute sorte. Dès la première année, les membres de ces comités divers éprouvèrent le besoin de se rencontrer pour s'entendre, faire échange de vues et d'expériences; ce fut la première réunion de l'association de femmes suisses pour l'œuvre du relèvement moral, bien que le nom n'en ait été adopté que plus tard.

L'année suivante, on se retrouva plus nombreuses, on constata que de nouvelles organisations avaient surgi, sous les mêmes influences : encore un asile pour jeunes filles, deux écoles de domestiques, un bureau de placement ; un comité de patronage de détenues libérées était en formation, ainsi qu'une auberge pour ouvrières ; on reconnut en même temps que les établissements existants en appelaient d'autres, de genres divers encore..., et de même dès lors, d'année en année, les membres de l'association se retrouvent, chaque fois avec plus de plaisir et de profit, et amenant des recrues nouvelles ; chaque fois avec de modestes récits à échanger sur le travail accompli, cha-

que fois surtout avec une conviction plus profonde que la tâche est belle et qu'elle est infinie ; qu'il faut gagner des auxiliaires, faire des efforts plus grands, dédoubler telle maison, ouvrir telle autre pour une catégorie différente qui n'a pas encore sa place.

Aussi, pendant que (grâce surtout aux efforts persévérants de notre regrettée présidente, feu Mme Aimé Humbert, de Neuchâtel), se développait dans le monde entier, l'Union internationale des Amies de la jeune fille, issue directement du Congrès de la Fédération à Genève, en 1877, nous avons peu à peu vu naître en Suisse : écoles de couture et de raccommodage, bureaux de placement, asiles de toutes sortes, refuges, asiles temporaires, maisons de maternité, comités de patronage de détenues libérées, écoles-familles pour fillettes difficiles, *home* de la gare, dépendant de l'œuvre des Arrivantes.

Qu'il nous soit permis, en passant, de recommander spécialement à votre attention cette œuvre des Arrivantes, qui fonctionne régulièrement à Genève et à Zurich depuis plusieurs années, et rend des services incalculables, tant aux jeunes filles du pays qu'aux étrangères ; on parle d'en établir une à Berne, il en faudrait *partout.*

Mentionnons encore l'association du sou pour l'œuvre du relèvement moral, fondée il y a dix ans par feu Mlle Betsy Cellérier, de Genève, dans le double désir de répandre dans les classes populaires le respect des principes proclamés par la Fédération, et de fournir à cette œuvre capitale le nerf de la guerre (les recettes de chaque canton ou groupe étant partagées par moitiés entre la caisse centrale de la Fédération d'une part, et les œuvres locales de l'autre). Le sou a admirablement atteint ce double but ; en même temps qu'il apportait, chaque trimestre, des subsides toujours augmentés, toujours bienvenus, il a contribué puissamment, par le grand nombre et le zèle de ses adhérentes, au succès numérique des diverses pétitions que nous avons eu l'occasion d'adresser, dans l'intérêt de la moralité publique, aux gouvernements cantonaux de Berne, de Zurich, surtout de Genève.

Nous ne pouvons, Mesdames, dans les quelques minutes que vous voulez bien nous accorder (1), vous présenter qu'une esquisse très sommaire d'une organisation assez compliquée, comme vous le voyez, et nous ne voulons pas vous fatiguer par une sèche énumération ; nous déposerons donc sur le bureau, à titre de pièce annexe au présent exposé, la liste exacte des établissements et institutions qui dépendent

(1) *Dix minutes* était le temps fixé comme maximum.

de notre association, au nombre actuel de cinquante et quelques; et pour plus de détails, nous renvoyons celles qui voudront bien y prendre intérêt, au *Journal du Bien Public* (1), organe officiel de notre association en même temps que de l'Union internationale des Amies de la jeune fille. Cette feuille mensuelle est, depuis une année, la propriété d'une petite société dont les actionnaires sont presque tous des dames, membres de nos divers groupes. Ajoutons encore que notre origine est rappelée par le nom, pieusement conservé, du comité qui organise et dirige nos assemblées annuelles et représente l'ensemble de l'œuvre, — le Comité intercantonal des dames de la Fédération.

Au surplus, toutes nos institutions, dont chacune a sa vie propre et son autonomie, et ne relève que de son comité spécial, ont commencé petitement et sont demeurées fort modestes; nous ne sommes pas riches et nous marchons au jour le jour, avec une stricte économie; c'est une de nos expériences, que l'argent se trouve pour ce qui est nécessaire ; et nous allons de l'avant, nous confiant en Dieu, attendant de sa fidélité les forces et les ressources dont nous avons besoin et nous encourageant mutuellement dans le travail qu'il nous a donné à faire; car si, dans la Fédération, nous sommes sur le terrain neutre de la justice, du droit, de l'unité de la loi morale, ces notions, tout élevées soient-elles, ne sauraient nous suffire, quand il s'agit d'exercer une influence personnelle et durable, d'armer une jeune fille contre les dangers de la vie, de ramener au bien la brebis égarée. « Qui est suffisant pour ces choses ? » dirions-nous volontiers. Mais nous ajouterons : « Rien n'est impossible à Dieu. » Une commune foi, une même espérance éternelle, l'amour des âmes et le désir de les amener au Sauveur : voilà le lien par excellence et la force de notre association ; voilà ce qui fait de nos rendez-vous annuels, dont chaque journée commence par une réunion de prières, une source de courage, d'entrain au travail, de pures joies pour toutes. « Vas-y », disait ce printemps un mari à sa femme : « tu t'y fais tant de bien, cela te vaut une cure de bains. »

Mesdames, nous avons eu le plaisir de voir à notre assemblée de Vevey, il y a deux ans, une des vice-présidentes de votre Congrès, Mme Isabelle Bogelot, qui a bien voulu témoigner y avoir trouvé de l'intérêt. Nous serons heureuses si quelqu'une d'entre vous veut bien nous honorer de sa présence, l'année prochaine, à Neuchâtel.

(1) Bureau : 19, rue du Château, Neuchâtel. (Suisse.)

Liste des Établissements et Institutions se rattachant à l'Association de Femmes suisses pour l'Œuvre du Relèvement moral (1).

(Prévention — relèvement — œuvres diverse .
1875-1889

	Localités.		Date de fondation.
1.	Chaux-de-Fonds..	Secours (2)	3 mars 1875.
	Berne	Secours (3)	1er nov. 1875.
2.	Lausanne	Secours (4)	28 nov. 1875.
3.	Genève	Secours	6 janvier 1876.
4.	Neuchâtel	Secours	22 janvier 1876.
5.	Berne	Ecole professionnelle de domestiques (Magdeherberge)...	1er mai 1876.
6.	Berne	Bureau de placement.	1er mai 1876.
7.	Bienne	Asile pour jeunes filles	1er juin 1876.
8.	Vevey	Ecole de domestiques.	Juillet 1876.
9.	Vevey	Bureau de placement (dans le pays, à l'étranger)	1er juillet 1876.
10.	Zurich	Auberge pour ouvrières	1877.
		Pour mémoire : Union internationale des Amies de la jeune fille (issue directement du Congrès de la Fédération à Genève), représentée à part au présent Congrès	21 sept. 1877.

(1) Ne sont pas mentionnés dans cette liste nombre de comités qui, sous des noms divers (de la Fédération, — du Relèvement moral, — du Sou, — d'Amies de la jeune fille), exercent une influence générale ou une activité de détail fort utiles, — à moins que cette activité se manifeste sous la forme précise de quelque institution spéciale.

(2) Transformé sous le nom nouveau de « la Famille », depuis le 1er mai 1889.

(3) Fermé en 1877 : remplacé par « l'Asile de Mlle Ruetschi » en 1878 ; celui-ci fermé à son tour en 1888.

(4) Fermé en 1877 : réorganisé en mars 1878 sous le nom d' « Asile pour jeunes filles sans appui ».

Localités.		Date de fondation
11. Vevey...........	Patronage de détenues libérées..........	1er oct. 1877.
12. Locle...........	Ouvroir (1)..........	1877.
	Pour mémoire: Chaux-de-Fonds. Réunions maternelles.......	De 1877 à 1884.
13. Neuchâtel........	Bureau de placement (pour le pays).....	1877.
14. Neuchâtel........	Bureau de placement (pour l'étranger)...	1877.
15. Chaux-de-Fonds..	École de racommodage et de tricotage.....	1877.
16. Genève..........	Buanderie de Florissant.............	1878.
17. Neuchâtel........	Asile professionnel de la Sagne (2).......	1878.
18. Genève..........	Association du Sou pour l'œuvre du relèvement moral....	Sept. 1878.
19. Vevey...........	École de couture.....	1878.
20. Locle......... ..	Comité de patronage de jeunes filles....	1878.
21. Neuchâtel........	Comité de sauvetage..	1880.
22. Lausanne........	Refuge au Ravin....	1880.
23. Neuchâtel..... ..	Ouvroir............	1881.
24. Lausanne........	Ecole de couture.....	1881.
25. Berne......... ..	Asile de maternité..	Nov. 1881.
26. Lausanne........	Bureau de renseignements...........	1882.
27. Vevey......... .	Asile d'abandonnées..	1er oct. 1882.
28. Chaux-de-Fonds..	Ouvroir du vieux.....	1883.
29. Bâle............	Asile pour femmes sans abri.............	1er oct. 1883.
30. Genève..........	Œuvre des arrivantes.	1884.
31. Chaux-de-Fonds..	École enfantine (cité André)...........	1884.

(1) Divisé dès lors en divers groupes, dont l'activité continue.
(2) Transféré à Cressier en 1882.

Localités.		Date de fondation.
32. Couvet..........	Patronage des détenues libérées..........	1884.
33. Lausanne........	Colonie de jeunes filles de Bussigny (1).	Juin 1884.
34. Lausanne........	Asile temporaire.....	1er avril 1885.
35. Chaux-de-Fonds..	L'Abeille, deuxième école de racommodage.............	1885.
36. Zurich...........	Œuvre des arrivantes.	Janvier 1886.
37. Chaux-de-Fonds...	Asile de nuit........	Mars 1886.
38. Berne...........	Marthahaus.........	Mai 1886.
39. Locle...........	Crèche.............	1886.
40. Genève..........	Asile de maternité la Miséricorde.......	Novembre 1886.
41. Neuchâtel........	Asile d'abandonnées la Ruche, à Fontaines.	2 déc. 1886.
42. Genève..........	Patronage des détenues libérées (section des dames)...	Janvier 1887.
43. Montreux........	Agence de placement.	1887.
44. Berne...........	Agence d'émigration.	1887.
45. Genève..........	Home de la gare.....	1887.
46. Montreux........	Asile pour jeunes filles sans place.....	1887.
47. Saint-Imier.......	Secours............	8 nov. 1887.
48. Saint-Gall........	Bureau de placement.	14 nov. 1887.
49. Zurich..........	Marthahaus, home pour jeunes filles et.....	
50. —	Bureau de placement.	Mai 1887.
51. Chaux-de-Fonds...	École de préparation pour devoirs d'élèves des écoles publiques	1888.
52. Saint-Gall........	Asile pour jeunes filles tombées et détenues libérées.....	1er déc. 1888.
53. Zurich...........	Asile temporaire....	1889.

(1) Transféré au Châtelard en 1887.

Localités.		Date de fondation.
54. Tramelan	Asile pour jeunes filles sans place.....	1889.
55. Zurich...........	Asile de maternité s'ouvrira incessamment.	

Genève, juillet 1889.

Matt. IX, 37, 38. — Luc. XVII, 10.

RAPPORT SUR L'ŒUVRE DES LIBÉRÉES DE SAINT-LAZARE

Par Mme Isabelle Bogelot, vice-présidente du Congrès

MESDAMES, MESSIEURS,

L'œuvre des libérées de Saint-Lazare fut fondée, en 1870, par Mlle Michel de Grandpré.

Je n'ai pas à vous parler des débuts de la société que chacun connaît et a pu apprécier, mais à vous mettre au courant de son fonctionnement actuel.

Avant de vous dire ce qu'est l'œuvre, de vous indiquer ses ressources, ses espérances et ses désirs, permettez-moi de vous faire un exposé rapide du chemin parcouru, des étapes heureusement franchies depuis les sept dernières années, de vous présenter enfin un résumé de la vie de l'œuvre depuis que Mme de Barrau et mes collègues avons eu à partager la responsabilité de la direction.

Le conseil d'administration en 1882, s'inspirant des votes de l'assemblée générale, pria notre chère et regrettée Mme Caroline de Barrau de vouloir bien accepter le titre de directrice, espérant réaliser sous son nom les réformes qu'il souhaitait et que la vie nouvelle de notre pays imposait rigoureusement à notre Société.

En 1882, Mme Caroline de Barrau est nommée directrice générale.

En 1883, la directrice et Mme Bogelot sont autorisées à visiter les détenues dans la prison de Saint-Lazare.

En 1883, on fonde le premier asile à Billancourt-Boulogne.

En 1884, fondation d'un second asile aussi modeste que le premier, à Billancourt également.

Même année, la directrice adjointe représente l'œuvre dans un Congrès à Bâle (Suisse).

1885, Mmes de Barrau et Bogelot, représentent la société des libérées au troisième Congrès pénitentiaire qui se tient à Rome.

1885, également, l'œuvre reçoit un don de 20,000 francs de notre regrettée Mme Sallé. C'est à elle et à sa famille que nous devrons désormais une partie de la prospérité de l'œuvre.

1886, Mmes de Barrau et de Morsier représentent l'œuvre au congrès du *relèvement de la moralité*, à Londres.

26 janvier de la même année, l'œuvre est reconnue d'utilité publique.

En 1886, la directrice générale, la directrice adjointe et la secrétaire sont autorisées à visiter les détenues et les prévenues au dépôt de la préfecture.

En 1887, Mmes Bogelot et de Morsier représentent l'œuvre à Lausanne (1) et à Vevey dans des réunions d'œuvres dont le but est de protéger les mineures qui doivent gagner leur vie loin de leur famille (société de protection des jeunes filles).

En 1887, Mme de Barrau quitte la direction de l'œuvre des libérées; elle fonde une société de sauvetage s'occupant spécialement des enfants.

Ne pouvant être la directrice de deux œuvres à la fois, Mme Bogelot est appelée à lui succéder et Mme Wagner prend le titre de directrice adjointe.

En 1888, la nouvelle directrice assiste au Congrès de Washington comme déléguée officielle de l'œuvre des libérées de Saint-Lazare.

Même année, Mmes David et Coppinger, membres du conseil de l'Œuvre, sont autorisées à visiter les détenues au dépôt de Nanterre, et Mmes de Morsier, vice-présidente, Wagner, la nouvelle directrice adjointe et Mlle Formstecher sont ajoutées à la liste des dames de l'Œuvre qui ont l'autorisation de visiter les femmes à la prison.

En 1889, la directrice, la directrice adjointe, Mlle Formstecher et la secrétaire sont autorisées à visiter les détenues de la prison de Doullens (Somme).

En 1882 l'œuvre possède un capital placé de 11,866 francs et 396 adhérents.

En 1889 l'œuvre possède un capital placé de 52,390 fr. 10, un budget qui a été en 1888 de 23,547 fr. 19 et 612 adhérents;

En outre, l'installation de ses deux petits asiles de chacun dix lits pour femmes et enfants.

(1) A la Conférence de la Fédération.

La situation financière, la reconnaissance d'utilité publique, les relations et les autorisations accordées à l'Œuvre par le ministère de l'intérieur et la préfecture ont modifié complètement la vie de la Société.

L'Œuvre est régie à l'heure actuelle par les statuts du Conseil d'Etat et ses moyens d'action sont décuplés par les visites que les dames patronnesses font à la prison et au dépôt.

Je ne puis terminer l'énumération de tous ces progrès réalisés, sans rendre hommage à la femme de cœur qui fut à notre tête pendant quatre ans et demi et l'associée de nos travaux.

Mes collègues et moi offrons à la mémoire de Mme Caroline de Barrau, qui a quitté cette terre le 18 décembre 1888, notre souvenir et nos regrets sincères.

L'Œuvre des libérées de Saint-Lazare tire son nom de la prison de Saint-Lazare, qui fut longtemps l'unique maison de détention des femmes à Paris.

Des changements administratifs sont survenus, qui ont modifié cet état de choses, et une transformation plus grande encore est sur le point d'être réalisée.

L'Œuvre a pour programme :

« Relever la femme en danger de se perdre et fournir à la libérée, sans distinction de culte ni de nationalité, le moyen de se réhabiliter. »

L'œuvre vient en aide à la femme à toutes les époques de sa vie; elle tente le sauvetage des fillettes qui lui sont confiées par la préfecture et protège les enfants toutes les fois qu'elle est à même de le faire.

Chacun sait que l'enfant est la plus lourde charge qui pèse sur la femme seule ou abandonnée.

Ce fardeau trop lourd provoque souvent sa chute ou l'empêche de se relever, surtout en sortant de prison ; d'où la nécessité de s'occuper des enfants et de créer des asiles pour les recevoir. L'Œuvre des libérées le comprit dès l'année 1883, en ouvrant son premier asile.

Pour s'intéresser plus complètement à la prisonnière, libérée, il faut la connaître et définir ce qu'est la prisonnière, pourquoi il y a des prisonnières et l'obligation de s'occuper de leur sort; indiquer autant que possible les procédés les plus favorables pour modifier cet état de choses, relever le moral de ces femmes et éviter leur retour dans ces maisons maudites.

Si le sort de la prisonnière nous attriste et nous attire malgré les fautes qu'elle a commises, si nous n'avons pour elle que des senti-

ments de pitié et d'indulgence, c'est que notre conscience nous crie que cette femme a des droits et que nous avons des devoirs envers elle.

La prisonnière est une plaie sociale, et les prisons des foyers où le mal se propage et s'aggrave.

Il faut battre en brèche tous les préjugés, toutes les injustices qui poussent les êtres faibles à commettre d'abord des fautes légères, d'une façon inconsciente, puis à en commettre ensuite des plus graves qui en font des prisonnières.

Il est à souhaiter que les prisons deviennent des hôpitaux où les malades moraux seront soignés.

Tous les efforts de la dame patronnesse doivent tendre à préparer une convalescence pour le jour de la libération, en espérant obtenir plus tard une guérison complète qui serait due aux sociétés de patronage.

Il faut à tout prix empêcher un être humain d'entrer en prison, et, quand le malheur l'y a mis, il est de notre devoir de tenter l'impossible pour adoucir sa captivité et lui donner le dégoût de ce genre d'existence. Tel est le but que poursuit l'*Œuvre des libérées de Saint-Lazare* et qu'elle espère atteindre avec les moyens d'action dont elle dispose.

La dame patronnesse qui visite les détenues en prison a pour objectif de ramener le calme dans ces esprits troublés, de gagner la confiance des prisonnières et de leur redonner de l'espoir.

L'Œuvre des libérées continue son action bienfaisante en accordant un léger secours en argent le jour de la libération ; mais ce mode de secours doit être une exception.

Elle possède, en outre, deux modestes asiles qui reçoivent temporairement la libérée sans famille ou non reconciliée avec sa famille le jour de sa sortie.

Dans ces *asiles*, les libérées sont conseillées affectueusement par les gardiennes. On cherche à stimuler leur énergie, à faire revivre en elles le vouloir, comme le réclamait si chaleureusement Mme Concepcion Arenal, dans son rapport présenté au Congrès pénitentiaire de Rome, en décembre 1885.

Mais pour relever la libérée, il faut qu'elle le veuille; et pour qu'elle le veuille, il faut qu'elle le puisse.

Aussi favorise-t-on l'effort de sa volonté, en lui indiquant les maisons où elle a quelque chance de trouver du travail dont elle débattra elle-même les conditions et le prix.

Il faut qu'elle ait la responsabilité de sa liberté reconquise.

C'est seulement de la sorte qu'on pourra espérer une guérison quelconque.

Il faut que la libérée se sente sa maîtresse et qu'elle en arrive à solliciter elle-même notre appui et notre aide.

Cette manière de procéder a des chances de réussir, mais elle demande beaucoup de travail à ceux qui en font l'essai.

La prisonnière est la résultante d'un état social : c'est une femme tombée et sans force. Elle ne sait pas vouloir longtemps, et, pour se bien conduire, nul n'ignore qu'il faut vouloir avec persévérance.

En outre, l'injuste et l'immoral ont toujours pesé sur elle; son jugement est faussé; tout la porte à la révolte et à la haine, et son séjour à la prison ne peut qu'aggraver cette fâcheuse disposition.

Il faut même que la prisonnière se croie aimée pour éteindre en son cœur les sentiments mauvais qui la rendraient rebelle aux conseils de la dame patronnesse et à ses efforts personnels.

L'ignorance du juste et du vrai ont provoqué sa chute.

La justice, la vérité et l'affection auront seules le pouvoir de la relever.

L'*Œuvre des libérées de Saint-Lazare* a pour premier devoir de soulager la femme prisonnière, son titre l'y oblige ; mais elle est aussi une œuvre de préservation et s'en souvient.

Cette seconde partie de son programme est plus importante.

Si on se consacre courageusement au rôle douloureux de visiteuse des prisonnières, c'est qu'on a la conscience d'être un rayon de soleil dans leur vie. Si on essaye de relever la femme tombée, c'est qu'on a l'espérance de voir compléter par d'autres le bien ébauché dans ces visites où on est seule avec la prisonnière qui se confie à vous.

L'*Œuvre des libérées de Saint-Lazare* s'intéresse à la femme toujours : elle l'aide pendant la grossesse, lui vient en aide au moment de la naissance du bébé, la soutient fille-mère, lui sert de famille, recueille souvent l'enfant abandonnée ou maltraitée, cherche des patrons honnêtes pour mettre la fillette en apprentissage, afin de lui donner un gagne-pain et lui éviter de passer par la prison comme l'a fait sa mère, paye des semaines de garni, donne des petits acomptes de loyer, dégage des objets du mont-de-piété, indemnise des patrons afin de rentrer en possession de la malle qui est toute la fortune d'une bonne qui a subi la peine d'un premier larcin.

L'Œuvre cherche encore, et c'est là un de ses triomphes, à désintéresser des plaignants si le préjudice causé est modeste; elle obtient un désistement et, heureuse et fière, elle le porte à un juge d'instruc-

tion qui se laisse fléchir et renvoie la malheureuse avec une ordonnance de non-lieu.

La première condamnation et ses tristes conséquences sont ainsi évitées.

L'Œuvre rapatrie, toutes les fois qu'elle le peut, les enfants qui ont quitté le foyer paternel.

Elle fait rentrer en grâce les filles-mères chassées de la famille et fait adopter les enfants par des grands-parents.

La présence de plusieurs de nos membres aux différents congrès a établi des liens de solidarité avec d'autres œuvres, ce qui permet de réaliser beaucoup plus de bien, en économisant et le temps et l'argent.

Les facteurs importants de toutes les œuvres et de celles de relèvement en particulier sont : le travail personnel des dames patronnesses, la confiance des patronnées et le temps, ce grand maître, qui permet de juger les personnes et les choses.

Les événements survenus en 1870 ont modifié la vie intellectuelle de la France et réveillé des consciences.

L'instruction obligatoire répand une certaine clarté, mais la notion du droit rentre plus vite dans les esprits que le sentiment du devoir n'entre dans les cœurs.

La philanthropie s'efforce à détruire l'ignorance, à diminuer la souffrance et la misère, elle souhaite remplacer l'aumône qui dégrade, si souvent, par des procédés de justice qui sont tout différents et plus efficaces.

Mais la philanthropie est une science réelle qui demande une étude approfondie et un grand empire sur soi-même.

Ne résistons pas aux élans de notre cœur, mais que notre raison le guide et le dirige, sous peine de manquer le but que nous voulons atteindre.

Mettons-nous tous au travail, et quand les circonstances nous auront attachés à une de ces œuvres austères du genre de celle que je représente ici, ne désespérons pas.

Avec de bonnes méthodes, les plaies morales peuvent être cicatrisées comme les plaies physiques.

Même celles des prisonnières ! Avec la foi dans le succès, nous sécherons des larmes, nous relèverons des femmes abattues ou tombées.

Nous diminuerons le nombre des prisonnières, et contribuerons à la transformation du régime pénitentiaire.

Nous rendrons enfin de la dignité et du bonheur à des créatures, au nom de la justice que nous leur devons et à laquelle l'humanité entière a droit.

RAPPORT SUR LA MISSION ÉVANGÉLIQUE AUX FEMMES DE LA CLASSE OUVRIÈRE

75, rue Escudier, Boulogne (Seine)

Par Mme Dalencourt

Mesdames, Messieurs,

C'était en 1871, aux derniers jours de la Commune. Paris venait de s'ouvrir et remplissait Boulogne-sur-Seine de ses affamés. Autour de moi que de femmes et d'enfants privés de leur soutien, sans pain, ni vêtements et, ce qui est pis, sans la moindre espérance!

J'avais reçu d'Angleterre quelque argent pour les victimes de la guerre; mais il est des affaissements dont la prospérité purement matérielle ne relève pas; aussi, ayant moi-même trouvé force et consolation dans les profondes sources de l'Evangile, et me sentant irrésistiblement pressée d'y conduire tant de cœurs brisés, j'entrepris de réunir des mères de famille, auxquelles je donnais du travail rétribué et lisais quelques-unes des bienfaisantes pages de la Bible; ce qui, joint à la note de joyeuse espérance des beaux cantiques que nous chantions avec entrain, en aida plusieurs à reprendre essor. Ces réunions, début de notre travail parmi les femmes de la classe ouvrière, se sont maintenues jusqu'à ce jour et étendues à deux quartiers de Paris, Montrouge et la gare d'Ivry, mais ont été modifiées à mesure que diminuait la misère matérielle résultant de nos désastres. C'est ainsi qu'aujourd'hui elles ne sont plus payantes, et les distributions d'autrefois ont été remplacées par des institutions destinées à aider nos mères de famille dans leur tâche laborieuse, sans les en décharger par des aumônes.

Ce sont surtout les femmes que nous cherchons à réunir; mais à Boulogne, berceau de notre activité, nous avons usé de nos privilèges de grand'mère, et quelques maris nous ayant témoigné le désir d'accompagner leurs femmes, nous les avons affectueusement accueillis; nous cherchons à développer le moral chez nos gens, le moral n'a pas de sexe.

Ce serait tronquer l'Évangile que de se désintéresser du corps pour ne songer qu'à l'âme. Aussi, diverses œuvres philanthropiques se sont-elles bientôt comme imposées à nous. En premier lieu, nous mentionnerons la

réhabilitation des unions illicites.

Hélas! il faut l'avouer quoiqu'il en coûte : Paris n'est pas rien que splendeur! Grâce à une littérature cynique et gangrenée qui raille les liens les plus sacrés et glorifie la passion sans frein, les notions du bien et du mal sont tellement affaiblies, qu'il n'est pas rare d'entendre des gens, réputés honnêtes, prôner comme un idéal le mariage illégal. sous prétexte que c'est l'affection et non la loi qui en est le lien. Les milliers de filles-mères et d'enfants abandonnés que le pavé des grands centres ne peut plus compter font justice de ce lien.

Ces unions illégales se maintenant généralement à cause des nombreuses démarches et dépenses que nécessite leur réhabilitation, nous n'avons pas hésité à nous charger des unes et des autres, et à transformer notre cabinet de travail en bureau d'état civil où se collationnent actes des maires, des notaires, consuls, juges de paix, procureurs de la République, etc., autorités auprès desquelles nous avons toujours rencontré assistance et respect. Pour vous encourager, Mesdames, à entrer dans cette voie, qui n'est un peu ardue qu'au commencement, je vous dirai que nous en sommes à notre cent vingt-septième réhabilitation, et que soixante-sept enfants ont été ainsi légitimés.

Une autre plaie sociale qui va s'élargissant et qu'il faut courageusement regarder jusqu'au fond, si nous voulons y porter quelque remède, c'est

le paupérisme.

Aujourd'hui le vieux père et la mère aux cheveux blancs n'ont plus de place au foyer de leurs enfants : « l'Asile des vieillards est là ! » On ne prépare plus le panier du petit écolier : « la soupe est prête à l'école ». Mais aussi quand viendra le terme ! Quand viendra le terme ? Eh bien, mais..... l'écrivain du coin a tout un carnet d'adresses, et ne prendra que 0,50 pour écrire à quelque âme charitable !

.....Mesdames, c'est un état de choses effrayant ! Mais, ne nous décourageons point, et si, ne pouvant arrêter le courant, nous parvenons à lui arracher quelques victimes, cela vaudra toute la lutte !

Dans ce but, nous avons fondé dans nos trois centres d'évangélisation :

1° *Un vestiaire,* recevant toutes sortes de vieux vêtements et chaus-

sures, que nous ne donnons qu'en bon état, et faisons réparer par des gens sans ouvrage. Maintes fois la réparation coûte autant que le neuf, mais elle a le grand avantage de dissimuler la charité et de faire gagner ce qu'il aurait fallu recevoir en aumônes pour ne pas mourir de faim.

2° Des *Économats* où l'on vend en détail, mais au prix de gros et toujours au comptant, des légumes secs, des pâtes alimentaires et des étoffes courantes.

3° Des *Caisses d'épargne*, qui font oublier le mont-de-piété et, grand triomphe ! payer le terme. Amener certaines femmes à ne plus dire : « je paierai ça demain », c'est déjà leur rendre service ; mais les amener à mettre de côté chaque semaine deux, dix ou vingt sous qui, pour parler comme elles, « feront quelques petits », c'est un bienfait qui rayonne sur toute la famille élevée dans l'indépendance que procurent l'ordre et l'épargne. Et telles de nos femmes qui, jadis, ne nous abordaient qu'avec les louches révérences de la mendicité, ne nous tendent plus leur main que pour serrer la nôtre.

4° Enfin, nous avons établi des

Bibliothèques circulantes.

On y puise pour toute la famille qui souvent, au lieu de se disperser le soir, se groupe autour d'une biographie ou d'un récit de voyage. Dans le courant d'une année nous recevons à nos caisses d'épargne environ 3,500 francs, et prêtons 2,500 livres.

Vous avez compris, Mesdames, que le travail dont je vous entretiens n'est pas exclusivement *mon* travail ; je n'en suis plutôt que l'éditeur responsable, car j'ai le concours, bénévole ou rétribué, de six à huit autres dames. Il paraît qu'une fois, on a vu, dans l'histoire, des officiers instruisant, à leur insu, leur général, heureux de trouver en ses frères d'armes ce qu'il n'avait pas lui-même. Telle est ma situation permanente, et je puis dire que mon travail serait peu de chose s'il était privé de la grande expérience des unes et du dévouement de toutes.

La tâche spéciale de mes aides est de

visiter à domicile

les femmes de nos réunions. Je considère ces visites comme un des moyens les plus efficaces de l'évangélisation ; mais je n'en parlerai pas ici à ce point de vue ; je veux seulement dire qu'elles donnent lieu à des préoccupations sans nombre, par les souffrances qui s'y révèlent. C'est une veuve chargée d'enfants et sans ouvrage : il faut lui en

trouver. C'est une jeune étourdie qu'il importe d'éloigner de son quartier, de vêtir et placer. Ou bien un mari buveur à mettre en rapport avec la

Société de tempérance ;

enfin, ce sont des orphelins qu'il s'agit de disputer à la rue, sous peine de voir bientôt s'ouvrir devant eux la maison de correction. Quel bienfait que d'avoir à ses côtés quelque amie consacrant bourse et sollicitude à ces déshérités! Et jugez de mon privilège, j'en ai deux qui, solitaires pourtant, ont, selon la prophétie, « plus d'enfants que celles qui sont mariées ». J'aime à vous dire, non point leur nom, — cela me brouillerait avec elles — mais leur manière d'élever ces petits déshérités : autant que possible, elles évitent les grands établissements, trouvant que la discipline générale nuit au développement de l'individualité; elles préfèrent les confier à d'honnêtes artisans ou à des cultivateurs, chez lesquels ils trouveront la vie de famille jointe à une direction ferme.

Cela m'amène à vous parler un peu de ce que nous-mêmes nous faisons pour la jeunesse; car il est difficile de prendre père ou mère sous ses ailes sans y voir bientôt accourir quelque poussin. Nous avons deux groupes : **le premier** se compose de fillettes de 5 à 12 ans, que nous réunissons le jeudi pour l'enseignement de l'évangile et du travail à l'aiguille; c'est une sorte d'apprentissage anticipé, apprentissage rendu attrayant par le but qu'y poursuivent les petites ouvrières : la possession d'une belle poupée articulée, de $0^{m}50$, dont chacune tricote, coud, taille et marque le trousseau en bonne et due forme et à points perlés.

Vainement avons-nous voulu donner à cette œuvre le grand nom

d'*École évangélique industrielle*,

les enfants ne l'appellent pas autrement que

l'*École de poupées !*

Notre **second** groupe de jeunesse réunit à Boulogne les apprenties et ouvrières. Ce sont, pour la plupart, des blanchisseuses qui viennent à nos

« Soirées du dimanche ».

A l'heure où s'ouvrent ailleurs les bals de quartiers, la salle est préparée pour les recevoir; bibles et cantiques sont posés sur un gai tapis recouvrant une longue table à tréteaux. Chacune lit à son tour et,

parfois, est appelée à dire ce qu'elle comprend. Puis on chante des cantiques : « Madame, celui-ci! » — Oh, Madame, encore celui-là! » La jeunesse chanterait toujours..... et l'âge mûr aussi lorsque, grâce à cet évangile éternellement jeune, le cœur survit aux années? Enfin les jeux commencent : c'est l'innocent jeu de loto, le jeu de dames, etc., car nous voulons faciliter une honnête gaîté. Quelle douce musique que les frais éclats de rire de ces grandes filles ou, mieux encore, de cette mère prématurément vieillie, qui fait l'étonnée quand on lui dit qu'elle est venue chercher sa fille six quarts d'heure trop tôt et qui, « sans y penser », dit-elle, se fait prendre au jeu du furet. On donne des gages. « Chanter ou réciter une poésie », c'est l'invariable réponse à la question : « Qu'ordonnez-vous au gage touché? » Pour être à la hauteur de ces solennités, nous avons dû ressusciter nos vieux albums de musique; en sorte que peu à peu ces jeunes mémoires s'enrichissent de gracieuses romances au détriment des chansons de la rue : personne ne s'en est encore plaint! On se sépare ensuite après s'être muni d'un livre intéressant pour la semaine, et avoir pris une tasse de ce délicieux thé anglais, qu'au début nos profanes petites Françaises ne peuvent avaler qu'à l'aide d'un biscuit!

Il me reste, Mesdames, à vous entretenir d'une œuvre commencée il y a quinze mois seulement. C'est une sorte

d'*École pratique*,

tendant à développer, en les exerçant, les dons et l'initiative des femmes dévouées que Dieu appelle à le servir parmi les pauvres, et auxquelles nous donnerions volontiers le nom de sœurs de charité laïques, si déjà elles n'avaient celui d'Évangélistes. Leur petit appartement, confortable et gai, n'a rien qui rappelle l'austérité des communautés religieuses; chacune y est à son tour pendant un mois maîtresse de maison, chargée du bien-être de ses compagnes, ce qui l'habitue à la direction, et toutes prennent leur part des diverses branches de notre travail, consacrant un certain temps à l'étude de la Bible et suivant, s'il y a lieu, les cours d'adulte à l'école communale.

Enfin, car nous sommes de notre siècle et, voulant marcher de progrès en progrès, nous étudions autre chose encore..... Mesdames, si j'osais, je vous donnerais en mille à deviner ce que nous étudions! Mais n'ayant pas les immunités d'une Sévigné, je me hâte de dire que nous étudions... un peu de médecine. Ah! c'est que nous sommes dévorées du désir d'être utiles, très utiles, toujours plus utiles, et je ne sais où s'arrêterait notre vol n'était la faiblesse de nos ailes! Oui, en prévi-

sion des événements qui pourraient surgir et réclamer le concours d'ambulancières instruites et dévouées, en même temps que pour rendre à nos malades ordinaires des services plus éclairés, nous avons suivi l'hiver dernier les cours de « l'Union des Femmes de France », et ceux des « Dames Françaises »; quatre certificats d'infirmière-ambulancière et trois de garde-malades ont couronné nos efforts, nous autorisant à un stage dans les hôpitaux; ce qui de la théorie nous fait passer à la pratique.

Je termine, Mesdames, en vous exprimant la joie que j'éprouve à me trouver au milieu de tant de femmes distinguées, chacune apportant non des plans mais des *faits*, **passés**, ACCOMPLIS, prouvant le droit que nous avons à la place que nous revendiquons dans diverses branches de l'activité humaine, c'est-à-dire, pour ne parler que de la femme chrétienne, le libre emploi des dons variés qu'elle a reçus de de Dieu et cela, non point pour sa propre élévation, mais au service de ses semblables et pour la gloire de Jésus-Christ, son rédempteur, et l'unique source directe ou indirecte de toute philanthropie.

LES SOCIÉTÉS MUTUELLES ET ASSOCIATIONS D'OUVRIÈRES

Rapport de Lady Dilke

Lu par Miss Ensor

Un jour, il y a 17 ou 18 ans, j'entrai dans les bureaux de la Société d'encouragement au suffrage des femmes, pour voir la Secrétaire Emma Smith, qui venait, m'avait-on dit, d'être révoquée de ses fonctions par le Comité. La nouvelle était vraie.

« Ces dames m'ont fait des compliments de mon zèle, me dit-elle, mais elles trouvent que ma prestance manque d'autorité et mon langage de force, de sorte que je dois faire place à une autre plus capable de les représenter. J'ai mis quelque argent de côté et je vais en Amérique me rendre compte par moi-même de la manière dont les Sociétés amicales de femmes fonctionnent là-bas. Vous le savez, je ne crois pas que le droit de suffrage soit l'unique panacée pour les souffrances de notre sexe. Je suis ouvrière moi-même (elle était employée dans une imprimerie), et mes fonctions dans la Société que je quitte m'ont mise en contact avec un grand nombre de femmes de

métiers divers; de sorte qu'après avoir recueilli quelques renseignements de l'autre côté de l'Atlantique, j'espère pouvoir décider les Anglaises à s'entr'aider, comme les hommes l'ont fait, en s'associant. »

En 1874, quelque temps après son retour, Miss Smith, qui avait alors, je crois, épousé M. Paterson, un imprimeur comme elle, m'écrivait en réclamant de moi l'accomplissement de la promesse que je lui avais faite de m'associer à son projet. Elle m'expliquait qu'elle voulait réunir toutes ses amies capables de l'aider, soit en lui ouvrant leurs bourses, soit en travaillant avec elle, en une Société intitulée : « Ligue de défense et secours mutuels pour les femmes. » L'objet de cette Ligue était la fondation d'associations ouvrières entre femmes; l'argent réuni devait être employé à l'entretien d'un local pour les bureaux, à la couverture des dépenses tant en meetings et en frais d'imprimerie, qu'en autres matières touchant le travail d'organisation. La Ligue avait donc pour but de donner l'impulsion nécessaire à la création des « Unions » et, à mesure que celles-ci se formeraient, elle devait s'effacer pour les laisser absolument libres. Chaque association devait donc rester indépendante dans la gestion de ses propres intérêts, et se suffire strictement à elle-même. Elle ajoutait qu'une association s'était déjà formée parmi les ouvrières en reliure, et qu'elle avait bon espoir d'en fonder promptement plusieurs autres.

A dater de ce jour jusqu'à celui de sa mort (qu'il faut attribuer en partie aux fatigues inouïes qu'elle s'était imposées pour le succès de son œuvre), je n'ai pas cessé un instant de me tenir au courant des plans de Madame Paterson, et j'ai joint mes efforts aux siens en toutes les occasions où cela m'a été possible. La formation de « l'Association des Ouvrières en reliure » fut, comme elle l'avait espéré, suivie à bref délai de la formation des Associations des ouvrières tapissières et des chemisières et, bien que le mouvement n'ait jamais été poussé très loin en Angleterre, il n'en avait pas moins obtenu du succès dans une certaine mesure, puisqu'il existe actuellement, rien qu'à Londres, douze Associations d'ouvrières florissantes pour la plupart, et que le nombre des femmes enrôlées comme membres d'Associations en Angleterre et en Écosse atteint le chiffre de sept à huit mille.

Madame Paterson et ses amies n'osèrent d'abord appeler ces Sociétés du nom d' « Unions » ; ce mot sonnait mal en effet aux oreilles de ceux pour lesquels il était associé à des souvenirs de criminelle violence et d'intimidation. Les choses ont cependant tellement marché sous ce rapport que la Ligue a aujourd'hui changé bravement de nom et s'appelle : « La Ligue des Unions et Secours mutuels pour femmes,

« (Women's Trades Union et Provident League) » titre qui résume admirablement ses raisons d'existence et d'activité. Ce que les Anglais appellent « l'Unionisme » est en vérité une grosse question, aux conséquences les plus étendues ; l'Unionisme, si nous arrivions à en mettre les principes en vigueur, pourrait révolutionner le commerce et même servir de frein à l'accroissement de la population, frein qui pourra devenir indispensable dès que l'émigration aura cessé son travail d'élimination. Nous n'insisterons pas cependant sur cette question qui n'a qu'un rapport indirect avec celle qui nous occupe : celle des moyens d'existence accessibles aux femmes.

Les associations, en tant qu'organisations commerciales, n'ont d'autre but que l'augmentation du salaire de l'ouvrier, et, en même temps, lui offrent le moyen de s'assurer contre les accidents et risques, à l'égard desquels son épargne et prévoyance individuelles seraient insuffisantes. Il est de fait qu'il existe de ces associations si puissamment organisées, si largement pourvues contre tout imprévu, que pas un de leurs membres n'a jamais eu besoin de s'adresser à un bureau de bienfaisance; et, bien que le taux des salaires des femmes soit actuellement trop bas pour leur permettre de payer des souscriptions aussi élevées que celles des hommes, il est prouvé malgré tout que leurs associations peuvent leur fournir des secours sérieux, si faible que soit la cotisation de chacune. Je connais une « faufileuse » qui, avec ses faibles gages de six francs par semaine, paie régulièrement depuis des années sa cotisation hebdomadaire de vingt centimes. Elle n'est pas mariée, elle est donc obligée de se suffire à elle-même ; mais, tous ceux qui connaissent les pauvres, comprendront quel inestimable bienfait était pour cette femme la certitude d'être assurée contre la fosse commune à sa mort, et de recevoir, en temps de maladie ou de chômage, au moins quelques francs chaque semaine.

En dehors de ces avantages, appréciés surtout par les femmes âgées, il reste l'influence salutaire exercée sur la jeunesse par le système de l'association. Il n'existe pas de plus grand écueil pour les jeunes ouvrières que les longs chômages ; pour l'homme c'est la démoralisation, pour la jeune fille, c'est sa perte.

A ces heures funestes, les visites régulières faites par le membre du comité de son association, chargé de dispenser les secours accordés sont, pour la malheureuse ainsi exposée, une protection, un encouragement, un bienfait; elle ne se sent plus isolée, elle fait partie d'une société ayant les mêmes intérêts, les mêmes soucis. « Je ne me sens plus seule », me disait une jeune fille. Or, ce sentiment intime de

l'augmentation de sa valeur et de son importance individuelles exerce sur l'ouvrière non seulement une influence morale bienfaisante, mais a l'immense avantage de la réveiller de la torpeur où la plonge sa misère en la mettant en contact avec les grands problèmes sociaux et industriels qui la touchent de si près. Ce n'est qu'en éveillant l'intérêt du peuple qu'on lui apprend à penser.

Je me suis efforcée à démontrer les avantages du système d'association au point de vue purement philanthropique. Je sais que bien des personnes, qui feraient bonne figure au système vu de ce seul côté, considèrent avec une véritable aversion les syndicats d'ouvriers, qui, à leurs yeux, ne représentent que la lutte de l'ouvrier contre le patron. Il leur semble que le mot « grève » est synonyme du mot « syndicat. » Il est certain pourtant que, si le premier des devoirs d'une Société ouvrière est de protéger ses membres contre l'imprévu, le second, aussi important que le premier, est de leur obtenir le salaire le plus élevé possible. Or, c'est dans l'accomplissement de ce devoir que les associations ouvrières ont excité le courroux du capitaliste. Il est juste de dire que certaines grèves, dont les résultats ont été aussi désastreux pour les employés que pour les patrons, n'auraient jamais eu lieu, si les Sociétés ouvrières, par leur discipline et leur organisation, n'en avaient facilité l'exécution. Mais, malgré tout, on ne peut affirmer que les grèves sont la conséquence fatale du système d'association. Même en admettant que ce soit, est-il une personne d'esprit juste qui conteste à l'ouvrier le droit de refuser son travail au prix qui lui est offert, pourvu toutefois que son refus ne soit accompagné ni de violence, ni de déloyauté? Nous pouvons espérer que le principe d'arbitrage continuera à gagner tous les jours du terrain, malgré le triste exemple du contraire que vient de nous fournir le cas de MM. Colbeck à Alverthorpe. Il me semble même qu'il n'existe pas de meilleure preuve de la nécessité d'une organisation pour le travail des femmes que la grève qui sévit actuellement parmi les ouvrières de cette manufacture de tissus. Voici ce dont il s'agit : MM. Colbeck ont, avec le gouvernement anglais, un contrat direct pour fourniture de drap à l'armée, la marine, la police (comme je l'ai indiqué dans une lettre du 2 mai au journal *Truth*). Sous prétexte de perfectionnements faits à leurs machines, ils réduisirent tout d'un coup les gages des ouvrières tisseuses à la pièce, à un niveau bien inférieur aux tarifs courants des manufactures du voisinage. En s'apercevant que d'après le nouveau tarif la meilleure ouvrière ne pourrait gagner que 7 francs 50 centimes par semaine, les femmes, laissant leurs pièces commencées, se mirent

en grève. Un arbitrage fut proposé et le Secrétaire de l'Association des Tisserands (hommes) du Yorkshire (West Riduig) s'adressa, au nom des ouvriers, aux manufacturiers. Non seulement il n'obtint d'eux aucune concession, mais ceux-ci, après avoir renvoyé les grévistes, menacèrent les ouvriers employés dans leurs fabriques depuis des années, de les chasser également s'ils ne ramenaient leurs filles; de plus, ils ordonnèrent à leurs jeunes ouvriers de ramener leurs sœurs sous peine de n'avoir pas eux-mêmes de travail. De cette façon, MM. Colbeck prétendirent avoir raison des femmes par la famine; car, en refusant du travail aux hommes ils privaient des familles entières de leurs soutiens naturels. La lutte continue toujours, et la Société West Riduig sus-nommée, fournit des secours généreux et efficaces dans ces circonstances difficiles, quoique ses statuts ne lui permettent pas d'accorder des secours aux nouveaux membres qui ne se sont empressés de la joindre qu'à la dernière heure, — poussés par les dures nécessités du moment. J'ajouterai cependant que si, dans leurs jours de prospérité, les tisserands de Alverthorpe, hommes et femmes, s'étaient préoccupés du lendemain et s'étaient organisés en prévision de la crise actuelle, ils posséderaient aujourd'hui, en banque, quelques milliers de livres sterling et ne se trouveraient pas à la merci de brigands sans scrupules (1).

Cet épisode de la lutte entre le travail et le capital nous amène à la question du travail des femmes, considéré au point de vue de la complication qu'il apporte dans les problèmes de l'industrie moderne. En théorie nous serions sans doute, pour la plupart, de l'avis de John Stuart Mill, qui prétend « que la division naturelle du travail consiste en ce que l'homme sorte pour gagner la vie de la famille, et que la femme reste chez elle pour élever les enfants et veiller au bien-être de l'intérieur ». Cette manière de voir est même tellement générale, qu'elle exerce une influence considérable sur la question si pratique des gages; car l'homme, étant considéré comme le soutien de la famille, est payé en conséquence, tandis que la femme, si fécond, si soutenu que soit son travail, ne paraît avoir droit qu'à une sorte de supplément des gages de l'homme. Il résulte de ceci que les femmes n'obtiennent qu'un travail d'ordre inférieur payé en proportion, ou bien deviennent les victimes de patrons sans conscience, qui abusent

(1) La crise est maintenant terminée. Les ouvrières ont eu le dessous dans cette lutte inégale. Leur imprévoyance devait les mettre à la merci des patrons; 35 ont dû reprendre de l'ouvrage chez ceux-ci.

de la rétribution insuffisante donnée aux ouvrières pour réduire le salaire des hommes, soutiens de famille. Nous nous trouvons ainsi engagées dès le début dans un dilemme sérieux, car en organisant le travail des femmes, nous ne voulons pas affaiblir la position de l'ouvrier vis-à-vis de son patron, en lui opposant la concurrence du travail féminin à bon marché, et d'un autre côté nous savons que la femme n'est pas encore en position d'exiger un salaire égal à celui de l'homme, ou tout au moins n'aurait aucune chance de succès auprès du public, si elle émettait une pareille prétention comme faisant partie d'un programme pratique. Or, nous voulons un programme pratique avant tout, et il est certain que la femme n'est pas, en général, considérée comme soutien de famille, et qu'elle ne peut pas, dans la plupart des cas, fournir un travail aussi soutenu et aussi fatigant que celui de l'homme. Sous ce rapport ainsi que sous plusieurs autres, nous devons donc nous avancer en tâtonnant et avec précaution. Chaque fois que nous pourrons amener les ouvriers à recevoir, dans leurs sociétés, des ouvrières qui travaillent à la même industrie, nous encourageons celles-ci à profiter des sociétés existantes sans en créer de nouvelles ; mais ceci ne peut se faire qu'à la condition que le salaire des femmes soit suffisamment élevé pour leur permettre de payer les mêmes cotisations que les hommes; ce n'est que dans les cas contraires que nous demanderons aux femmes de créer des sociétés indépendantes, et nous n'exigerons pas qu'elles établissent des règlements sévères, mais au contraire nous chercherons à adapter leurs sociétés aux conditions toutes particulières qui caractérisent le travail des femmes. Un des principaux obstacles que nous rencontrons se trouve dans le fait que la plupart des femmes n'apprennent un métier que pour l'abandonner dès qu'elles sont mariées. Ce calcul va en effet à l'encontre des raisons qui militent en faveur de l'utilité des associations. Les jeunes ouvrières se disent : « Quand je serai mariée, je n'aurai plus besoin de ma Société ; à quoi me serviraient des secours en cas de maladie ou de chômage ? Pourquoi me priverais-je d'argent chaque semaine pour me préparer des secours qui s'en iront à d'autres ? » Nous parons, il est vrai, à cette objection par un moyen qui consiste à assurer à tout membre libre d'une Société, qui demande à n'en plus faire partie pour cause de mariage, une somme proportionnée aux cotisations payées par elle jusque-là ; système fort apprécié par les femmes qui prévoient l'heureux jour de leur entrée en ménage, et les encourage à l'épargne nécessaire pour faire face aux frais qui en sont la conséquence.

Ce système, adopté tout récemment, arrivera, je l'espère, à écarter de notre chemin ce gros obstacle au développement de l'organisation des sociétés de femmes; mais, propager ces principes parmi les rangs des plus mal payés et des plus ignorants de l'armée des travailleurs sera chose ardue; aussi avons-nous grandement besoin de coopérateurs éclairés qui sachent apprendre à ces déshérités à avoir confiance en nous, et qui apportent à cette œuvre un peu d'énergie, de dévouement et surtout beaucoup de bon sens, de sens pratique.

Quand je vois dans les grandes villes des femmes du monde qui perdent leur temps et leur argent à des projets ruineux, qui n'arrivent les trois quarts du temps qu'à entretenir une concurrence nuisible aux marchands, ou bien encore occupées à favoriser des travailleurs patronnés par elles aux dépens de ceux qui ne le sont pas, je pleurerais de rage et de honte.

L'aumône et le patronage, ces idoles des salons philanthropiques, voilà les ennemis de l'organisation du travail. Ce n'est pas tant l'argent qu'il nous faut, c'est l'effort personnel. L'influence personnelle peut tout. Que les femmes de loisir, riches, intelligentes, viennent à notre secours. Qu'elles obtiennent la confiance de ces pauvres êtres délaissées; qu'elles leur apprennent pourquoi elles doivent les écouter, et pour cela qu'elles étudient elles-mêmes les difficultés et les complications de ces vies d'ouvrières; et elles verront que ce nouvel évangile qui enseignera à l'ouvrière à se défendre elle-même en s'imposant les sacrifices nécessaires, ira droit au cœur et à la raison de tous ceux qui connaissent intimement les cruelles souffrances et les dures nécessités de la vie du travailleur.

Emilia J. S. Dilke.

RAPPORT SUR L'UNION INTERNATIONALE DES AMIES DE LA JEUNE FILLE

Comité national français et section parisienne

Par Mme Georges Fisch

Mesdames et Messieurs,

Vous avez entendu déjà le rapport qui nous a été adressé de Neufchâtel sur l'Union internationale des Amies de la jeune fille, dont le but, comme son nom l'indique, est d'assurer une protection amicale et effective à toute jeune fille isolée ou exposée à quelque danger.

L'Union internationale des Amies de la jeune fille est née de la Fédération britannique et continentale. C'est le trafic honteux pour corrompre la jeunesse qu'elle a mis en lumière, qui fit naître dans le cœur de quelques dames, membres de la Fédération, la sainte résolution de se liguer pour entourer d'un réseau de protection, ces jeunes filles que trop souvent les lois elles-mêmes livrent à la débauche.

Dans le principe, la pensée des fondatrices de l'œuvre s'est arrêtée presque uniquement sur les jeunes filles qui, pour gagner leur vie, s'en vont à l'étranger comme institutrices, gouvernantes, ou bonnes d'enfants. Ce sont celles-là qui devaient tout d'abord s'offrir à leur esprit, parce que, débarquant dans un pays inconnu dont elles ignorent la langue, sans amis, sans renseignements sûrs, sans expérience, elles sont exposées à mille dangers, et deviennent une proie facile pour les agents des maisons patentées. Pendant quelques années, ce furent donc ces jeunes filles surtout qui furent l'objet de la sollicitude des Amies, et c'était assez pour le petit nombre des membres dont se composait l'Union.

Mais la Fédération qui avait provoqué et comme fondé l'œuvre, devait se charger de la développer. Par ses révélations effrayantes, elle nous montrait, non seulement les dangers que courent nos jeunes filles qui s'expatrient, mais ceux que court toute jeune fille qui n'a pas à ses côtés une mère vigilante; elle nous faisait voir nos jeunes paysannes, même celles qui habitent dans les villages les plus reculés, attirées à la ville par de fausses promesses, et perdues corps et âme au bout de peu de temps. Elle nous faisait voir à quoi sont exposées nos ouvrières de fabriques, à quoi elles sont *obligées* quelquefois, elle nous montrait les tentations qui assaillent nos demoiselles de magasins, nos domestiques mêmes.

Pour arrêter ce mal, que faire? sinon étendre à toute jeune fille éloignée de la maison paternelle, c'est-à-dire privée de l'appui journalier de sa famille et obligée de vivre isolée, cette protection accordée par notre union à celles qui s'expatriaient? Les jeunes filles éloignées de leur famille se comptent par milliers; nos grandes villes en sont pleines. Eh bien! il fallait que toutes devinssent l'objet de la sollicitude des membres de l'Union, que toutes pussent trouver dans l'Union appui moral et sympathie.

Une pensée à la fois si juste et si charitable ne pouvait manquer de trouver de l'écho, et après dix années d'existence l'œuvre s'étendait à tous les pays de l'Europe, et comptait des annexes en Amérique, en Asie et en Afrique.

Si le but est *un*, les moyens employés sont fort divers et varient avec les milieux où l'Union est appelée à travailler. Autant que possible, *le Bureau central* de Neufchâtel qui est la tête, ou plutôt le cœur de l'œuvre entière, désire voir se constituer dans chaque pays où se trouvent des ramifications de l'Union, un *Comité national* qui devient le centre d'action de ce pays, et entretient des communications régulières avec le Bureau central. Le comité national, à son tour, a pour action spéciale de provoquer de nouvelles adhésions à l'Union, et de chercher à les grouper en *Unions locales*, qui relèvent plus directement de lui. Le Comité national français a son siège à Lyon.

Cette organisation, qui paraît au premier abord un peu compliquée, est cependant fort bien conçue et donne de bons résultats, en permettant à chaque Union locale de se développer selon ses ressources et de travailler comme elle l'entend, et de la manière la plus favorable et la plus utile, selon les circonstances.

C'est ainsi que dans la plupart des grands centres, Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, etc., vous trouvez des bureaux de placement, des asiles organisés pour recevoir à demeure des jeunes filles, servantes, ou institutrices, qui cherchent à se placer. Dans des centres moins nombreux où un asile serait hors de proportion avec les besoins, comme à Nîmes, Valence, etc., vous trouvez une chambre hospitalière toujours ouverte à quelque jeune fille de passage ou sans famille. Presque partout sont organisées des réunions du dimanche après midi.

A Privas, les Amies se préoccupent des filles de fabriques et ont une classe pour elles, le samedi, les ouvrières étant libres ce jour-là, à partir de 3 heures.

A Boulogne-sur-Mer, la très dévouée femme du Pasteur réunit chez elle, *chaque jour*, sauf le samedi, pour les arracher à la rue, les jeunes filles abandonnées et désœuvrées. On leur enseigne la couture, la coupe, et on leur donne quelques vêtements confectionnés par elles-mêmes. « Je paie les meilleures ouvrières » nous dit Mme D. « pour les « aider un peu matériellement, et aussi pour encourager les autres à « se perfectionner. Nos jeunes filles deviennent plus propres, plus « polies, et font de grands progrès pour la couture. Quant au moral, « je crois qu'il y a progrès, mais cette œuvre demande plus de temps, « et le secours d'en haut. Une de ces jeunes filles me confiait dernièrement qu'elle ne volait plus de charbon, comme autrefois. J'aimerais bien assister aux réunions du congrès; je désire qu'il en résulte « un grand bien, que beaucoup de personnes aient à cœur de moraliser la femme, car c'est la femme, la mère, qui élève l'homme!!!

Nous ne voulons pas abuser de votre temps, Mesdames, ni vous fatiguer par une série de rapports. Mais pour vous donner une idée de l'activité de nos unions locales, nous vous entretiendrons brièvement de celle qui nous touche de plus près, de la section parisienne de notre Union.

Notre Union parisienne ne date que de quelques années; c'est là ce qui explique qu'elle n'ait pas encore atteint le même degré de développement que dans les contrées voisines. Il y a cinq ans seulement qu'elle a affirmé son existence, et est entrée dans la période de l'activité proprement dite. Dans une grande ville comme la nôtre, où les distances sont considérables et la vie surchargée de travaux et de devoirs, il faut un certain temps pour qu'un lien s'établisse entre les Amies des différents quartiers, où elles sont parfois seules à s'occuper de l'œuvre, sans trouver autour d'elles un concours actif. D'ailleurs, il ne faut pas oublier que pour s'habituer à une idée aussi nouvelle que celle de la surveillance morale des jeunes filles placées à Paris, il a fallu un certain temps d'apprentissage ; quelque désireuses que fussent les amies de leur venir en aide, chaque fois que l'occasion s'en présentait, celles-ci redoutaient un peu de pénétrer dans les intérieurs où leurs protégées étaient placées.

Les quelques amies qui formaient alors l'association de Paris, sentirent le besoin de faire mieux connaître cette œuvre si intéressante et qui a pris ailleurs un si grand développement. Une réunion générale eut lieu le 19 février 1884, dans le local de la rue Jean-Jacques-Rousseau, consacré à l'œuvre des demoiselles de magasin. Huit membres de l'Union assistaient à cette première séance, et vingt noms étaient alors inscrits sur notre liste. Dès lors, l'œuvre prit une certaine consistance, et l'appui qu'on nous a donné nous encouragea à marcher en avant. Une seconde séance fut convoquée en novembre 1884, à la chapelle du Nord, sous la présidence de M. Fallot ; elle réunit un auditoire beaucoup plus nombreux que la première, et nous mit en relation avec un certain nombre de dames, toutes désireuses de connaître l'œuvre et de s'y intéresser directement. Nous obtînmes de nouvelles adhésions et la fondation d'un bureau de placement gratuit y fut décidée. Ce fut, à l'origine, une de nos amies, Mme L..., qui consentit à recevoir chez elle les jeunes filles à placer, et remplit cette tâche avec beaucoup de zèle et de dévouement.

Plus tard, vu le nombre croissant des demandes, il fallut mettre l'œuvre sur un pied nouveau, en l'installant dans un quartier plus accessible.

Le Comité se constitua d'une manière définitive, et ouvrit un bureau dans la salle des conférences du boulevard Bonne-Nouvelle. A partir de ce moment, l'œuvre fut mieux connue au dehors ; on s'habitua peu à peu à venir y chercher des domestiques et les jeunes filles placées par nos soins furent visitées d'une manière suivie, ce qui établit un lien plus étroit entre les Amies et leurs protégées.

Dès lors, l'œuvre de l'Amie de la jeune fille est allée se développant lentement, mais régulièrement, au milieu de nous. Au printemps de l'année dernière, une conférence internationale s'est réunie à Paris, nous amenant des déléguées de divers pays de l'Europe, et a communiqué un élan tout nouveau à notre association locale, tout en révélant son existence à beaucoup de personnes qui l'ignoraient. Un bon nombre de nouvelles adhésions ont suivi.

A l'heure qu'il est, au lieu des vingt membres qu'elle comptait en 1884, notre association parisienne en compte au moins une centaine qui s'engagent à payer une cotisation régulière, et autant que cela se peut, à visiter et suivre de près les jeunes filles qui leur sont recommandées, non seulement celles qui sont en service, mais *toute* jeune fille ayant besoin de leur aide et de leur sympathie, qu'on leur recommande, soit de la province et de l'étranger, soit de Paris même.

Du boulevard Bonne-Nouvelle, notre bureau de placement avait été transféré dans de beaucoup meilleures conditions, mais en sous-location, 106, faubourg Saint-Honoré ; maintenant nous avons un local à nous, 151, rue de Courcelles, où notre directrice dévouée, Mlle Vénet, reçoit trois fois par semaine un nombre assez considérable de jeunes filles, bonnes, gouvernantes et institutrices, ainsi que les dames qui désirent se procurer les unes ou les autres. Comme elle ne pourrait suffire seule à la tâche, un certain nombre d'Amies viennent à tour de rôle inscrire les jeunes filles et s'occuper d'elles. Celles-ci sont reçues sans distinction de culte ou de nationalité.

Le *Home Français*, fondé par Miss Morgan, 17, rue de l'Arc-de-Triomphe, nous rend les plus précieux services pour celles de ces jeunes filles qui, se trouvant sans asile, ne peuvent, à cause de leur nationalité ou de leur religion, être admises dans les autres maisons hospitalières.

La difficulté que nous trouvons parfois à suivre de près les jeunes filles qui sont en service, et que les visites des Amies peuvent déranger dans leur travail, nous a fait sentir la nécessité d'ouvrir, le dimanche après midi, dans les divers quartiers de notre grande ville, des réunions pour les jeunes filles. Mlle Vénet en a une au bureau, chaque

premier dimanche du mois, où toutes celles qui ont été placées par elle peuvent venir la trouver et lui demander conseil et secours, au besoin.

Il en existe de semblables dans diverses maisons hospitalières, et plusieurs des dames de l'Association en ont fondé dans des quartiers très divers. Nous espérons voir ces réunions se multiplier de plus en plus ; non seulement elles sont parfois le seul moyen de nous entretenir librement avec nos jeunes filles, mais celles-ci se retrouvent ainsi en contact avec des Amies chrétiennes, et dans une atmosphère morale qui ne peut que leur être bienfaisante.

Notre Comité s'est préoccupé, l'hiver dernier, de la nécessité qu'il y aurait à recevoir dans les gares, les jeunes filles qui ne savent où aller et courent par ce fait un danger des plus sérieux. Dans d'autres pays, particulièrement en Suisse, l'œuvre des gares est une des branches importantes de celle de l'Amie de la jeune fille, et elle est parfaitement organisée. Dans une ville comme Paris, elle est très difficile, et nous avons dû nous borner à un fort modeste commencement. Grâce au dévouement et aux actives démarches de M. et Mme Jules Siegfried, nous avons obtenu l'autorisation de mettre dans toutes les grandes gares de Paris, des affiches placées aux endroits les plus apparents, et indiquant aux arrivantes le bureau où elles peuvent trouver tous les renseignements dont elles ont besoin, 27, rue Jean-Jacques-Rousseau. Mlle Guimard, qui a bien voulu se charger de cette tâche, en a vu arriver, ces dernières semaines, un assez grand nombre, et a eu la satisfaction, non seulement de leur indiquer des abris sûrs, mais d'en placer plusieurs. Ceci est un premier pas, et nous espérons qu'avec le temps l'augmentation de nos ressources nous permettra de développer cette branche si importante de notre œuvre.

L'*Union de l'Amie de la jeune fille* répond à des besoins si urgents qu'il est bien désirable qu'elle se développe rapidement ; mais pour atteindre ce but, nous avons besoin de l'aide effective de toutes les personnes qui s'intéressent au sort des jeunes filles. Nous réclamons donc pour elles, mesdames, toute votre sympathie et toute votre bonne volonté.

RAPPORT SUR LES INSOUMISES DE SAINT-LAZARE

Parmi les catégories de prisonnières qui forment la deuxième section de Saint-Lazare, il y en a une de particulièrement intéressante, et dont il faut s'occuper sans retard, si on veut travailler sérieusement à sauvegarder la moralité publique.

Ce sont *les insoumises*.

Ces jeunes filles sont arrêtées journellement par les agents du bureau des mœurs et enfermées à Saint-Lazare.

Il n'y a que deux manières de sauver cette catégorie : *les enfermer*, ou *les marier*.

Les marier ! quand nous avons tant de peine à marier nos propres filles qui sont pures et bien élevées ! Marier ces enfants de la borne qui s'en vont tout droit au ruisseau ! Quelle utopie !... Eh bien ! non, ce n'est point une utopie, il n'y a pas de femme plus pratique que moi.

Nous ne leur trouverons pas un mari sur les boulevards, c'est sûr, mais nous pouvons en trouver dans nos colonies où la plupart de nos colons manquent de femmes.

Transportées dans un autre milieu, ces jeunes filles deviendront des bonnes épouses et d'excellentes mères de famille.

Quel est leur crime à ces enfants ? Elles ont aimé et leurs séducteurs les ont abandonnées parce que nos lois ne punissent pas la séduction. Puisse le ciel ne pas poursuivre trop cruellement les coupables! — Elles descendent insensiblement la pente qui les conduit à l'abîme.

Ce qu'elles veulent, c'est assouvir leur soif d'amour, inné au cœur de toute femme. L'ignorance les conduit, l'effervescence de la jeunesse les entraîne, l'abandon les précipite et la misère les rive à l'ignominie.

Mesdames, sauvons ces jeunes filles. Que du fond de vos entrailles de mères s'élève un élan de pitié pour les enfants d'autrui !

Nous pouvons les sauver. Que de ce congrès sorte une œuvre nouvelle appelée à rendre de grands services. Cette œuvre ne peut être fondée qu'avec l'aide de l'État, et nous ne doutons pas de son appui.

Voici en quoi elle consisterait : étudier celles de nos colonies qui présentent le plus de facilité pour établir nos jeunes filles et chercher des maisons d'attente pour les recevoir en attendant de les marier.

Il faudrait placer à la tête de cette fondation une femme intrépide, qui ne reculerait pas devant les fatigues et les voyages. Cette femme

serait la vraie fondatrice, la seule fondatrice et choisirait même le nom de son œuvre.

Le mariage va s'effaçant de plus en plus de nos mœurs. Il serait curieux de faire une statistique exacte des femmes célibataires. Où les trouverait-on ?

D'abord au bas de l'échelle sociale : dans la prostitution, dans la galanterie vénale,

Dans les prisons,

Dans les hôpitaux,

Dans les villes, courbées sous un travail ingrat rémunéré par un salaire dérisoire ; et enfin dans les couvents.

Toutes les femmes qui s'enferment dans les couvents n'y sont point appelées seulement par une pensée de foi, et par des intérêts d'ordre purement surnaturel. La plupart quittent le monde où la misère les attend, où le déshonneur les menace.

Nos lois et nos mœurs imparfaites leur refusent les amours sacrées de la terre : amour d'épouse, amour de mère, et elles vont dans les asiles de la paix pour y retrouver la famille ; sous la cornette des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul elles élèvent des enfants; sous la bure des Petites Sœurs des pauvres elles aiment des vieillards ; sous le voile des Augustines et des Dames du Calvaire elles prodiguent les trésors de dévoument de leurs cœurs en soignant ceux qui souffrent.

Tant que nos lois et nos mœurs subsisteront, qu'on ne nous parle pas de supprimer nos couvents : c'est souvent le dernier asile contre la honte, la misère et le désespoir !

Femmes qui m'entendez, vous qui vous dévouez à l'humanité en fondant des œuvres ou en les continuant, vous avez choisi la meilleure part. Si votre lot est le plus beau, ne vous plaignez pas des luttes, des fatigues, des préoccupations que donne l'exercice de la charité. Persévérons, pensons aux enfants, sauvons les jeunes filles insoumises de Saint-Lazare en les mariant, travaillons à la régénération morale de la patrie et de l'humanité !

P. M. DE GRANDPRÉ.

NOS JEUNES FILLES

RAPPORT SUR L'ASSOCIATION CHRÉTIENNE DE JEUNES FILLES

Par the Honorable Emily Kinnaird (Londres)

Travailler au bien-être et à l'amélioration du sort des jeunes filles, tel est le but poursuivi par l'Association chrétienne des jeunes filles et exprimé par la devise de la Société « Servez-vous l'un l'autre par la Charité ». L'objet de l'Association est l'avancement du bien temporel, social, et spirituel des jeunes filles de toutes les conditions, de toutes classes et de toutes nations, par le moyen de ses diverses agences. Elle a pour but de former un lien entre toutes celles qui désirent se placer sous son influence.

L'Association chrétienne des jeunes filles tient le premier rang parmi les associations semblables, ayant été fondée à Londres, en 1854, avant aucune autre société du même genre. Jusqu'à ce temps il n'y avait aucune autre organisation de quelque importance en faveur du bien-être des jeunes filles. Depuis ont été fondées plusieurs sociétés qui s'occupent d'aider nos jeunes filles ; « la Société amicale des jeunes filles », « l'Association métropolitaine pour secourir les jeunes servantes », « la Société d'Assistance aux jeunes filles », etc.

Les efforts de la vicomtesse Straugford, de l'honorable Mrs Kinnaird et de Miss Nightingale, pour procurer des garde-malades aux blessés de la Crimée, donnèrent l'idée d'établir à Londres un asile permanent, non seulement pour les garde-malades, mais pour toute jeune fille ayant à gagner son pain et se trouvant sans amies dans cette grande ville. Par suite des efforts de l'honorable Lady Kinnaird (la feue douairière), des institutions, des homes et des cercles des amies des jeunes filles furent bientôt fondés dans les différents quartiers de Londres. Elle fut aidée dans ses efforts par son mari, le comte de Shaftesbury, M. Samuel Morley, membre du Parlement, etc. En même temps, une société indépendante fut fondée en province par Miss Roberts, avec le simple objet d'unir les jeunes filles de toute condition pour s'aider mutuellement et s'instruire dans les choses spirituelles. Les deux sociétés se fondirent plus tard dans une seule société sous la présidence du comte de Shaftesbury à qui a succédé Lord Kinnaird.

L'Association chrétienne des jeunes filles se présente donc au public avec la recommandation de l'ancienneté aussi bien qu'avec celle d'une jeunesse toujours renouvelée. Ce n'est pas une Société pour les femmes de tout âge, mais pour les jeunes filles qu'elle accueille chaque jour sous son aile protectrice.

Le but de cette Association est l'avancement du bien temporel et spirituel des jeunes filles de toutes conditions.

On tâche d'y arriver, en les unissant d'abord en une société amicale, et ensuite, d'une manière encore plus intime, par une Union de prières.

Chaque associée ou membre de l'Association a une carte rouge comme signe de reconnaissance; de sorte que si deux membres tout à fait étrangers se rencontrent par hasard, ils peuvent se reconnaître par la carte coloriée qu'ils portent dans leur carnet, dans leur porte-monnaie, et ainsi trouver des compagnes et peut-être des amies.

Dans ces jours de changement, de déplacement, il n'est pas toujours facile de trouver de bonnes amies, et c'est ici que l'Association vient à notre aide. Dans la plupart des villes et villages de la Grande-Bretagne, et aussi dans bien des villes des autres pays, disons même du monde entier, il y a de petits groupes d'amies, une secrétaire ou dame amie, une reférée, auprès de laquelle toute jeune fille venant comme étrangère sera la bienvenue.

Commencée en 1854 avec 12 membres, on le voit l'Association compte aujourd'hui, à Londres même, 16,000 associées et membres, et dans le monde entier à peu près 100,000.

Les associées et les membres de l'Union de prières sont abonnées par le payement de 1 fr. 25, les dames associées 6 fr. 25 (Hon. Associates) et les dames qui s'occupent activement des intérêts des jeunes filles paient la somme de 3 fr. 25 (Working members).

Le caractère spécial de l'Association consiste en ce qu'elle invite les jeunes filles de tous les rangs et de toutes les positions à en faire part sur un pied d'égalité. Toute jeune fille, quelle que soit sa religion, quelle que soit son occupation ou sa position sociale, est invitée à se placer sous les auspices de l'Association. Elle acquiert ainsi un droit à l'aide et à la protection que la Société a pour but d'offrir à toute jeune fille qui en a besoin.

Les dames qui dirigent l'œuvre dans tous ces détails sont liées par la devise et par les principes de la Société comme l'explique le nom même, l'Association *Chrétienne*. Cette devise est la même que celle avec laquelle l'Association a été fondée « Ce n'est point par armée,

ni par force, mais c'est par mon esprit », a dit l'Éternel des armées, et elles tâchent d'organiser toutes sortes de départements et de bienfaits pour les jeunes filles.

Par son programme si varié, l'Association est toujours prête à répondre aux besoins continuellement croissants de la génération actuelle. Citons à ce sujet un extrait du dernier rapport :

« Notre objet est la variété et non l'uniformité, le changement et non la stagnation, le développement et non la décadence. Et tant que nous rencontrons des diversités de caractère, d'esprit et de goût, il nous faudra mettre de la diversité dans nos arrangements et dans nos méthodes pour que notre Association réponde réellement aux besoins des jeunes filles de notre pays. »

En considération de la diversité des intelligences de nos jeunes ouvrières, nous tâchons de leur procurer la diversité dans l'instruction. Nous tenons à avoir un programme varié et nous sommes préparées à élever notre enseignement à mesure que la nécessité s'en fera sentir. Science, littérature, histoire, physiologie, tout cela peut trouver place dans notre programme.

Ayant égard à la diversité de caractères que nous rencontrons, nous cherchons à répondre de notre mieux à ce qu'ils réclament de nous. Aux unes, il faut de la récréation ; aux autres, de la distraction ; à d'autres encore, le repos. Celles-ci sont attirées par une personne, celles-là par une autre ; les unes sont indépendantes, les autres portées à être dépendantes.

Le bureau central est situé à Morley Halls, 316, Regent Street, Londres, où sont aussi les bureaux de la Division Continentale, présidente Mrs Herbert Ivilton, et du Bureau Colonial, présidente Mrs Barker.

Ayant égard aux différentes classes et aux besoins dissemblables des différentes classes, l'Association a ses départements divers.

Pour les associées qui ont du loisir, nous avons le département du « Temps et des Talents » (*Time and Talents*). Le but de ce département est d'enseigner aux demoiselles de loisir de la classe supérieure et qui n'ont pas d'occupation, comment elles peuvent employer leur temps et leurs talents pour le bien des autres. Nous avons 500 ou 600 demoiselles qui font partie de ce département, qui donnent leur temps aux œuvres de charité et quelquefois même elles se consacrent complètement à l'œuvre pour le bien-être de leurs sœurs en moins heureuse situation ; elles laissent leur foyer et se vouent à l'Association entièrement.

Les jeunes filles employées dans le commerce et dans nos grands magasins trouvent dans les « Institutes », les « clubs », les réunions du soir et les asiles (*homes*) de l'Association, un accueil amical chaque soir, et les avantages de la société, de la récréation et des salles de repos. Elles trouvent aussi invariablement une dame secrétaire qui leur donne à propos sa sympathie et ses conseils.

Pour les jeunes filles en province, l'Association a son département « pour l'encouragement de l'étude à domicile » et ses branches rurales, et pour les petites filles ses branches cadettes, où elles apprennent les privilèges de l'Association pour s'en servir plus tard dans la vie.

Nous avons un département exprès pour les employées dans les cabarets et aux comptoirs de restaurant. Elles ont leur home (Morley Rooms, 14, John St Col), et nos agents les visitent de temps en temps et les invitent à des réunions.

On a trouvé que les dangers qui menacent nos jeunes filles dans les grandes villes se multiplient pendant la durée des expositions internationales. Aussi, nous nous sommes efforcées de faire quelque effort spécial pour ces temps-là, et de leur offrir un asile avec de nombreux avantages à peu de distance de leur travail. Avec cet objet en vue, l'Association chrétienne des jeunes filles a loué un appartement dans le voisinage de l'Exposition de Paris, où, pour une somme modeste (12 fr. 50), les jeunes employées anglaises peuvent trouver un « chez elles », un logement et des amies au milieu d'une ville étrangère. Cet asile est situé 40, avenue de Suffren.

Plusieurs restaurants à l'usage des femmes seules sont aussi établis par l'Association dans les différents quartiers de Londres. Là, les jeunes ouvrières trouvent des repas convenables à des prix modérés. Les jeunes filles, obligées de voyager seules et sans protection, peuvent s'adresser au Bureau des secours aux voyageuses « Travellers Aid ». Pour les jeunes filles en quête de place, l'Œuvre a son bureau de placement sauvant ainsi ses associées et toutes jeunes filles qui y viennent du danger des annonces trompeuses et des bureaux de placement dangereux.

Pour les jeunes filles qui se trouvent sans travail par suite de mauvaise santé et qui réclament impérieusement le changement d'air et le repos, la Société a son comité de vacances et de secours offerts aux malades. Et ce sont d'heureux jours pour nos protégées que ceux qu'elles passent dans nos « Maisons de vacances » au bord de la mer ou dans les bois.

En outre des nombreuses jeunes filles dont nous avons parlé, il existe à Londres une foule immense de 200,000 ouvrières d'une

classe inférieure qui travaillent dans les fabriques. Pour cette classe s'est formé un comité de notre œuvre, intitulé : l'Union de l'assistance aux ouvrières des fabriques (Factory Helper's Union). Ce Comité offrira un rapport au Congrès.

Pour les jeunes filles qui désirent émigrer, il y a le Bureau de l'émigration. De concert avec la division coloniale de notre Association, ce bureau est en rapport avec nos secrétaires aux colonies, en Amérique et dans le monde entier.

Pour les étrangères qui se trouvent en Angleterre, l'Œuvre a son « Ministère des Affaires étrangères », sous l'administration du bureau continental. Dans l'espace d'une année, 2 ou 3,000 jeunes filles ont été inscrites sur le registre du bureau de 316 Regent Street. Les cours se font dans diverses langues, au siège même de la Société et dans les maisons particulières. Pour ce qui concerne les Anglaises à l'étranger, la Société est en rapport avec l'*Union internationale des Amies de la jeune fille*, qui offre aide et protection à nos membres partout où ils se trouvent.

Pour toutes ces classes nous avons notre département d'évangélisation. Nous trouvons que beaucoup de jeunes filles, quand elles quittent la maison paternelle et l'église de leur enfance, ne s'attachent pas immédiatement à une nouvelle église. Elles sont invitées à nos réunions religieuses et nos conférences bibliques auxquelles elles assistent avec bonheur.

Nous ne forçons aucune à y prendre part, elles viennent toutes volontairement, et il y en a beaucoup qui rendent grâce à Dieu d'avoir trouvé dans sa parole un guide et une consolation.

Laissant de côté maintenant les secours et avantages qu'offre l'Association chrétienne des jeunes ouvrières, nous allons considérer les besoins de celles pour qui elle existe. Les jeunes filles, dans ce XIXe siècle de civilisation et de progrès, ont immensément plus de besoins qu'elles n'en avaient il y a cent ans.

I. — *Les jeunes filles réclament impérieusement les soins que leur offre l'Association chrétienne des jeunes filles.*

Que de centaines d'entre elles arrivent dans nos grandes cités sans la moindre protection, sans la moindre expérience. Elles sont en danger dès l'abord : les tentations les assaillent dès leur arrivée à la gare : — Puis-je vous conduire à un logement ? — Et cette offre tentante n'est qu'un piège pour jeter les imprudentes dans les bras de

l'ennemi. Combien de jeunes filles pour qui la première nuit à Londres ou à Paris a été la ruine! — « Êtes-vous en quête d'une place? Inscrivez-vous sur ce registre, vous pouvez être sûre d'obtenir ce que vous voulez ». — Et la jeune fille trouvera peut-être cette place; elle recevra la promesse d'un salaire élevé, mais ce sera au péril de sa vertu! — « Avez-vous besoin d'un ami pour vous venir en aide? » — Et l'ami qui s'offre ainsi est un ennemi déguisé.

II. — *Les jeunes filles réclament la protection que leur offre l'Association.*

Dans les grandes villes, c'est non seulement le jour de l'arrivée, mais bien tous les jours que les tentations se multiplient. La vie des employées de commerce offre plus de périls qu'elle ne le paraît. Honneur aux nombreux commerçants qui, par leur exemple personnel et leurs efforts empressés, maintiennent un ton de haute moralité parmi leurs employées. Mais même alors la tentation attend ces dernières en dehors des heures de travail. Et c'est ici que l'association fait face aux dangers, en ouvrant dans chaque ville et dans chaque quartier de grande ville des instituts, des cercles, des réunions du soir et des clubs, dont nos jeunes filles ont toujours l'entrée.

Là, toutes les facilités leur sont offertes pour l'étude, la récréation, le repos et les liaisons d'amitié.

Aux jeunes filles des classes inférieures, l'Association fournit des clubs et des réunions du soir, pouvant servir de contre-attraction aux cafés-concerts, salles de danse et autres lieux publics. Les endroits de ce genre seraient bien souvent les seuls fréquentés par les jeunes filles, si le Bureau de l'assistance aux ouvrières des fabriques n'y avait pourvu. Nombre de dames charitables ont eu à cœur de faire plus encore qu'il n'a été fait jusqu'à présent et des cercles supplémentaires ont été ouverts dernièrement à Londres.

III. — *Les jeunes filles ont besoin de connaître le but élevé que l'Association leur met sous les yeux.*

Un trait remarquable de l'Œuvre, c'est qu'elle met en relations les jeunes filles de différentes classes, par suite des visites aux fabriques et des conférences à l'atelier.

Permission est obtenue des chefs d'établissement pour qu'à l'heure du thé et du dîner une dame patronnesse vienne visiter les employées.

Pendant la demi-heure qui leur est accordée après le repas, les jeunes filles s'assemblent librement pour écouter un discours religieux ou pour chanter des hymnes. Beaucoup de personnes attribuent un changement de vie et de caractère à ces courtes assemblées. Aussi les patrons d'établissements témoignent-ils, par leur libéralité envers nous, la reconnaissance qu'ils éprouvent pour les dames patronnesses. Et celles-ci, au nombre de soixante-dix à quatre-vingts, quittent ainsi sans regret chaque semaine la vie élégante du West-End, pour aller porter la joie et la vie au cœur des ouvrières de la cité.

IV. — Les jeunes filles ont besoin de quelque récréation. La Société satisfait à leur besoin.

Qu'elle soit couturière, machiniste ou employée dans les fabriques, l'ouvrière de Londres ou de toute autre ville mène une vie bien pénible. Toujours à la même occupation, pendant que s'écoulent les heures longues et mornes et que les semaines succèdent aux semaines. Le roulement fatigant de la machine, le mouvement, l'agitation de la manufacture, la monotonie de la machine, la chaleur de la buanderie, l'air étouffant de la salle encombrée de monde, tel est le tableau que nous offre la vie de plusieurs milliers d'ouvrières.

Pour l'amour de celui dont notre association porte le nom, nous nous efforçons d'introduire quelques rayons de joie dans des vies si ternes, si désolées.

Ainsi, certains soirs, nous verrons les jeunes filles se récréer en étudiant la musique, d'autres fois, nous les trouverons au gymnase. D'autres soirées enfin se passeront en jeux de société, à chanter, à faire de la musique et en autres amusements.

Quand reviennent les jours de congé, des arrangements sont pris d'avance pour que l'un des membres de l'Association ouvre ses jardins aux ouvrières. On offre le thé à celles-ci, qui passent ainsi leur congé d'une manière fort agréable. Nos promenades des après-dîners de samedi, les excursions de vacances et le séjour dans nos maisons de campagne récréent certainement nos jeunes filles, qui en ont tant besoin.

V. — Les jeunes filles demandent l'éducation et le poli que l'Association leur donne par sa division des sciences et de l'éducation.

Citons de nouveau le dernier rapport :

« On rencontre rarement une jeune fille qui ne sache pas lire, mais combien en rencontre-t-on qui lisent trop ! et pourquoi ? Les étalages

et magasins immédiatement à leur portée leur fournissent de la littérature de mauvaise qualité. Par les misérables journaux à un sou, les romans se glissent dans les mains de nos jeunes filles. Et, quand a sonné l'heure des repas, vous pourriez les voir, la tête penchée, lisant le mauvais livre, durant le trajet de l'atelier au restaurant. Assurément il est du devoir de notre association chrétienne d'intervenir ici.

Nous publions un journal moralisateur *Notre Gazette*, qui a 100,000 abonnés. Nous avons des cours intéressants, notre « Division de l'Étude à demeure », nos classes d'éducation. Toutes choses déjà en train et en voie de rapides progrès. La jeune fille qui s'intéresse à la géographie ou à l'histoire de son pays ne fera pas une moins bonne servante que celle dont l'esprit est tout rempli de romans et de contes propres à exciter l'imagination. Gardons-nous d'ignorer que l'esprit des jeunes filles est en train de s'ouvrir, leur intelligence de s'éveiller et que ces facultés doivent être cultivées. En notre qualité d'Association chrétienne, n'est-ce donc pas notre devoir de donner l'aliment nécessaire à l'esprit, ainsi que, dans nos restaurants, nous le procurons au corps?

En outre, à cette époque de concurrence, dans ce siècle où le travail des femmes s'évalue à si bas prix, il faut que nos jeunes filles possèdent le degré d'instruction le plus élevé possible. Pour réussir dans le commerce, une jeune fille doit savoir parler français. Si elle veut s'établir couturière et modiste, il faut qu'elle connaisse un certain système de coupe. Enfin, s'il s'agit pour elle des emplois supérieurs des femmes, elle doit y avoir été préparée par toute l'instruction et par tous les soins nécessaires. Notre Association offre cette instruction pratique.

Même pour le seul service domestique, les cours de cuisine, d'économie domestique ou de simple couture sont d'une grande utilité. Ne pouvons-nous donc pas en faire profiter nos jeunes filles? Ne le devons-nous pas?... Nous nous proposons, en conséquence, d'établir un bureau spécial d'éducation polytechnique, sous la direction d'un Comité, et nous allons fonder un cours régulier d'instruction pour tout Londres.

Dénûment et secours. — Danger et Protection. — Solitude et Société. — Isolement et liens d'amitié, tout se tient dans l'Association. Celle-ci fait beaucoup de choses, elle veut néanmoins faire encore davantage. Et si elle ne peut accomplir tout ce qu'elle désire, elle fera du moins tout ce qu'elle pourra, sûre de cette façon d'atteindre ainsi son but.

Il est des choses que la Société serait heureuse de faire et qui ne lui sont cependant pas possibles; pourquoi donc ce congrès n'aiderait-il pas à réaliser précisément ces résultats difficiles et désirés ?

Il existe beaucoup d'emplois qui ne conviennent nullement aux femmes, et dans lesquels, hélas ! de toutes jeunes filles sont cependant employées. On ne devrait les voir ni dans les bars, les cabarets, ni aux débits de tabacs, ni aux comptoirs de restaurants, ni dans beaucoup d'autres endroits publics.

Nombre de travaux de femmes sont rétribués dans les proportions les plus minimes. Nous ne soutenons certes pas le parti de la grève; nous ne voulons point que nos jeunes filles perdent ainsi de la modestie qui leur sied ; mais nous voulons que le sexe fort soutienne la lutte pour elles.

Il existe aussi nombre d'emplois dont les heures de travail sont de beaucoup trop prolongées. Les hommes ne s'y soumettraient pas. Prenez, par exemple, la moyenne des heures que fournissent les hommes et la limite correspondante pour les femmes, vous verrez combien les jeunes filles sont retenues tard, en dépit des lois des fabriques et de tous les règlements.

Il est des amusements auxquels il n'est point convenable que les femmes prennent part ; et cependant nous voyons tous les jours des jeunes filles de l'âge le plus tendre exposées aux regards d'un public curieux.

Nous voulons élever l'être humain à la vraie conception de charité, de vertu.

L'Association chrétienne des jeunes filles n'étant guidée que par les principes les plus vrais, ne désire viser qu'au but le plus élevé, ne veut aspirer qu'à assurer le bien-être et le salut éternel des jeunes filles confiées à ses soins. Et elle agit dans la ferme conviction que le droit doit triompher ; que le droit vient de Dieu ; que ce qui est mal n'est pas de Lui. Elle s'adresse donc à tous et les appelle sous sa bannière, persuadée que c'est le seul moyen sûr d'atteindre le but désiré.

RAPPORT SUR L'UNION D'ASSISTANCE AUX OUVRIÈRES DES FABRIQUES EN CONNEXITÉ AVEC L'ASSOCIATION CHRÉTIENNE DES JEUNES FILLES

Présenté par Miss Morley et l'honorable Emily Kinnaird

« Qu'est-ce que l'Union d'assistance aux ouvrières de fabriques? » Telle est la question que se posent communément ceux qui ont entendu parler de notre société... Question devenue d'autant plus fréquente que notre œuvre augmente et devient de plus en plus connue. Nous allons répondre par un exposé succinct de ce qui constitue cette société.

Peut-être ce fait est-il assez peu connu qu'à Londres seul, il existe environ 200.000 jeunes filles, employées dans les fabriques et les blanchisseries. Sans doute, dans ce grand nombre, il s'en est trouvé quelques-unes qui ont pu bénéficier de sociétés, telles que celles « *La Société amicale de la jeune fille* » ; « *La Société de secours aux jeunes filles* ». Mais on peut dire en toute vérité qu'avant la naissance de notre œuvre, il n'existait aucune fondation de quelque importance pour la grande majorité des jeunes ouvrières de fabriques.

Comme il n'est pas possible de mêler ces jeunes filles à la classe supérieure faisant partie de notre association, nous avons fondé, il y a deux ans à peu près, un comité spécial, intitulé Union d'assistance aux ouvrières des fabriques. Le but de cette œuvre est d'améliorer le sort des jeunes filles par le moyen de l'influence personnelle et de l'aide pratique.

Les personnes étrangères à la vie de fabrique peuvent à peine se faire une idée exacte de cette existence si triste, si monotone, si fatigante, accompagnée de tentations si nombreuses et si terribles. Ne connaissant rien des douceurs de la vie de famille, les ouvrières des manufactures ont, pour seule et unique plaisir, le café-concert et le cabaret, avec toutes ses conséquences dangereuses. Aussi est-ce dans le but de tendre une main secourable à ces jeunes filles ; est-ce afin de les aider à s'élever au-dessus de leur niveau dangereux qu'ont été organisées les différentes divisions de l'Association d'assistance aux ouvrières de fabrique. Les plus importantes de ces divisions sont celles qui concernent les visites aux fabriques et les « réunions du soir. »

La première de ces divisions se compose d'un secrétaire et d'un comité de dames, qui s'entendent avec les chefs d'établissements pour

visiter les jeunes employées, à l'heure du thé et du dîner, à l'atelier même ou dans la manufacture. La prière, le chant des hymnes et une courte exhortation, tirée de l'Évangile, tel est le programme qui remplit cette demi-heure de charité chrétienne. Les jeunes filles elles-mêmes attendent avec une joyeuse impatience le jour de cette visite. Quant aux chefs d'établissements, c'est un plaisir pour nous de constater avec quelle cordialité ils reçoivent les visites de ces dames. Plusieurs d'entre eux ont même attribué l'amélioration de leurs jeunes employées à l'influence pieuse et bienfaisante qui s'était étendue sur elles. Aussi recevons-nous de tous côtés de nombreuses demandes pour nous faire étendre nos travaux à de nouvelles manufactures. Et notre seul regret est de ne pouvoir répondre à toutes ces demandes empressées, par suite du nombre trop restreint de travailleuses que nous possédons.

Nous invitons également les jeunes filles à faire partie de nos « Réunions du soir. » Nous avons nos clubs, et « Evening Homes » où elles vont passer la soirée quand elles quittent leur fabrique, dans les différents quartiers de Londres. Nous leur enseignons la couture, l'art culinaire, la lecture, l'arithmétique; des jeux de toutes sortes, la danse et le théâtre exceptés, des récréations saines et des chansons innocentes sont mis à la portée des jeunes filles. Et la tendance naturelle de la jeunesse à l'exercice et au mouvement trouve à se satisfaire dans l'exercice (rythmique) que nous leur faisons faire au son de la musique (musical Drill). Les salles de l'institution sont ouvertes de 6 à 10 heures. Et la soirée se termine toujours par la prière et quelques mots pieux adressés aux jeunes filles. Le dimanche, nous tenons un cours d'instruction religieuse, que suivent régulièrement un nombre assez considérable de nos jeunes associées.

Sachant bien les dangers qui menaçent nos jeunes ouvrières du côté de l'intempérance, nous avons fondé une « Union d'abstinence » dont nous pouvons constater les résultats les plus satisfaisants.

En faisant les visites dans les fabriques ou les blanchisseries, ce qui nous y procure souvent un bon accueil ce sont les fleurs que nous envoient des amies à la campagne et que les jeunes ouvrières reçoivent avec reconnaissance.

Puis nous avons la « Société des moments perdus ». Par ce moyen, les dames qui ont du loisir peuvent nous venir en aide en consacrant à la Société ces moments perdus dont elles peuvent disposer. Elles s'occuperont alors à confectionner des objets utiles, des vêtements de toutes sortes, qu'elles envoient au Bureau central qui s'occupe de leur distri-

bution. Ces articles sont ensuite vendus à bas prix aux jeunes ouvrières ou donnés dans les cas de nécessité réelle. C'est ainsi qu'ont été établis plusieurs Bureaux locaux.

Nous avons aussi un « Dépôt pour les vieux vêtements ». Nous recevons avec reconnaissance les vieux habits qu'on veut bien nous donner, et nous enseignons aux jeunes filles à arranger les vêtements à leur taille.

Par les efforts du « Comité des vacances et secours aux malades » nos jeunes filles ont pu obtenir soit au bord de la mer, soit à la campagne, le changement d'air et le repos dont elles ont tant besoin. Nos pauvres machinistes, nos ouvrières mal payées se souviennent avec bonheur de ces jours heureux dont la mémoire seule illumine d'un rayon de joie leur vie monotone et sombre.

Avant l'existence de notre Société ceci leur aurait été impossible.

En été, aux jours des fêtes publiques, des parties de plaisir s'organisent pour nos jeunes filles. Au nombre de dix ou cent elles sont invitées par des dames amies à passer la journée ou l'après-midi de samedi chez elles. C'est avec plaisir qu'on voit la joie de celles qui sont ainsi invitées à passer quelques heures de repos et de délassement dans les jolis jardins de campagne, ce qui est, bien entendu, un vrai plaisir pour ces jeunes ouvrières enfermées toute la semaine dans des ateliers à la fois chauds et sombres.

La présidente de la Société est Lady Kinnaird ; la secrétaire, mademoiselle Sturrod ; trésorière, Mlle Morley. Il y a soixante missions et clubs qui font partie de l'Union : Bureau 16a bld Cavendish St, Londres, Angleterre.

RAPPORT SUR L'ŒUVRE DE PRÉSERVATION ET DE RELÈVEMENT

Fondée par Miss Ellice Hopkins

Une description de l'Œuvre de relèvement à laquelle est associé le nom de Ellice Hopkins, implique nécessairement un coup d'œil sur le passé, une revue de ce qui est déjà accompli, et un regard sur l'avenir de ce qui n'est pas tout simplement une association, mais un grand mouvement qui pénètre toutes les parties de la vie sociale de l'Angleterre.

Il y a treize ans que Ellice Hopkins s'est dévouée avec ses beaux dons d'intelligence et de cœur, avec sa grande éloquence et son influence personnelle, au problème qui touche les plus grands intérêts, qui est le plus difficile, en même temps qu'il est le plus urgent des questions complexes de notre civilisation moderne — celui de la dégradation des femmes.

D'abord, on ne répondait guère au désir qu'elle avait d'éveiller le sentiment de responsabilité individuelle chez les hommes et les femmes auxquels elle faisait appel. Elle voyageait partout, sans ménager son corps fragile, fortement convaincue qu'il est impossible d'admettre que le mal soit obligatoire, convaincue aussi que la conscience des hommes et des femmes répondrait à l'enseignement d'une pureté qui devrait modifier de mille manières toutes les conditions et toutes les relations de la vie.

En dehors de tout esprit d'antagonisme avec les hommes, elle nous a montré que l'intérêt de la femme est également celui de l'homme; qu'ils s'élèvent ou s'abaissent ensemble. Mais quelles sont les suites de ses efforts? Pour elle-même, hélas! un épuisement complet, un besoin absolu du repos; mais le résultat pour l'œuvre est grand, trop grand pour être dit, dans les circonstances où le temps nous manque. Son œuvre vit et s'étend. Dans *cent vingt* de nos grandes villes, il y a maintenant des *Associations de Dames* pour attaquer tout ce qui peut occasionner la dégradation des femmes, pour travailler au centre, plutôt qu'aux extrémités du mal; et puisqu'il est plus sage de mettre la palissade sur le haut du précipice plutôt que l'ambulance en bas, ces associations de dames s'adressent spécialement à l'œuvre *préventive*. Il y a: 1° *Bureaux gratuits de placement;* et 2° *Des maisons pour recevoir les filles pauvres et négligées,* — par le moyen desquelles ces associations donnent des soins et de la direction à plusieurs milliers de ces jeunes filles qui sont entourées de dangers; 3° Dans les villes de grandes industries sont établis des *clubs de jeunes filles*, où des travailleuses fatiguées peuvent se rencontrer avec des demoiselles de la classe cultivée et trouver du loisir pour faire l'emploi utile des heures de repos, et pour la récréation salutaire.

Les femmes dont les pauvres pieds chancelants ont déjà glissé, reçoivent de la part des dames d'expérience et d'âge mûr l'aide opportune qui pourra les protéger contre une complète dégradation.

Cela est accompli par 4° *des visites régulières* faites aux salles qui sont réservées aux femmes tombées dans les *Asiles temporaires*, (work-houses); en créant: 5° des *Maisons de refuge;* et 6° par des

visites aux maisons où demeurent les jeunes filles qui ont été délaissées, — souvent ne sont elles que des enfants. Ces associations ajoutent presque toujours : 7° Des *Unions des Mères*, (mother's unions), qui ont pour but d'élever leurs idées sur la dignité de la femme, et sur la vigilance qu'elles doivent avoir comme mères pour la pureté de leurs enfants.

Enfin, avec fort peu de bureaucratie, (red-tape) ces dames se mettent à étudier et à s'occuper de tout ce qui a rapport à une haute morale et à une sage charité.

Tout en reconnaissant ce qui a été accompli par d'autres moyens, le chapelain de la prison de Stafford avoue qu'il est dû à l'œuvre de ces petits « homes » préventifs, que, dans Stafford, pendant les dix ans passés, le nombre des prisonnières a été diminué de *trente-deux pour cent* sur ce qu'il était. Au lieu de remplir nos prisons et nos asiles temporaires, ces enfants deviennent des filles honnêtes, et plus tard des épouses et des mères estimables.

Encore, quel sort auraient eu les 10,000 enfants qui, il y a dix ans, demeuraient dans les repaires d'infamie, si ce n'eût été celui de grossir les rangs des 80,000 femmes perdues des rues de Londres, sans parler des autres grandes cités. Depuis qu'Ellice Hopkins, par son énergique mouvement, a pu obtenir l'*act* du Parlement de 1880 qui autorise de mettre ces enfants dans : 8° *les écoles industrielles*, cet *act* s'est montré un excellent obstacle au mal. Dans l'année 1880, en quatre rues de Londres, demeuraient 58 de ces enfants, maintenant, dans ces mêmes rues, il n'en existe pas une seule. Cet *act* a aussi relevé l'influence de nos écoles élémentaires, et les enfants en profitent encore. On répandait des milliers de feuillets ayant rapport à une requête au Parlement pour l'amendement des lois pour la protection de la jeune fille, et ceci a fait l'éducation du pays sur les faits et les principes.

Le travail valait bien l'effort. Les associations des dames de bonne volonté ont beaucoup aidé dans cette œuvre difficile. Mais tout en agissant en vue des pauvres et de celles qui sont sans amis, nous n'oublions pas que la réforme sociale doit commencer d'en haut. On a trop fait le sermon aux pauvres, à qui les circonstances sont contraires ; on a oublié les vérités qui nous touchent de près. Nous avons donc les réunions des dames de bonne condition, des mères, et nous appuyons sur l'éducation de nos jeunes filles, et de nos jeunes garçons, sur leur éducation dans les bonnes habitudes, et la bonne manière de penser. Nous essayons d'élever l'opinion publique et *le ton de la Société*

en montrant 1° la loi de la pureté chrétienne comme *obligatoire pour chacun*, les hommes et les femmes également, et nous nous efforçons de la faire reconnaître dans notre famille, dans notre maison, et dans notre cercle social; 2° en maintenant le *caractère sacré du mariage*, combattant tout principe relâché et mondain; 3° reconnaissant notre responsabilité devant la jeunesse, nous *défendons et nous protégeons leur pureté*, soit comme parent, comme maîtresse, comme précepteur, comme patronne; 4° et nous faisons tout notre possible pour l'*avancement de la simplicité* dans la manière de vivre, et pour le *découragement des amusements* inconvenants, de tout ce qui est *contraire à la modestie*, soit dans les modes, dans la littérature, ou dans la conversation. Voici l'esprit des unions des femmes de toutes conditions qui se forment dans chaque partie du pays. Elles sont unies par le désir commun pour le plus grand bien de la jeunesse qui est sous leurs soins et sous leur influence. Nous, femmes, nous apprenons à penser et il est certain que du bien en résultera, car le mal est fait par le manque de pensée autant que par manque de cœur. Ce qu'il nous faut c'est une meilleure concentration, et plus d'unité entre ceux qui travaillent. Ceci a été obtenu avec bon succès à Sheffield, Liverpool, Birmingham, Glascow et Aberdeen.

Nous avons besoin de la Fédération afin de nous rapprocher, tout en maintenant notre indépendance en ce qui regarde les fonds et les règles. A Liverpool, trente ou trente-cinq comités pour le bien des femmes et des filles sont joints à une « Union » de prière et de conférence, et cela fortifiera l'action et dissipera les préjugés; il y aura le développement des projets utiles, et il s'ensuivra une unité meilleure que celle de l'aride uniformité.

Je me ferai un plaisir d'aider dans les voies indiquées, soit par la correspondance, soit dans l'organisation ou dans les meetings de femmes.

Mais il faut ajouter une parole sur le mouvement de *la Croix-Blanche*, l'Union des hommes pour la pureté qui faisait suite aux meetings des hommes présidés par Ellice Hopkins.

Cette Société a pour secrétaire le Rev. SS. Vidal, muséum Close *Oxford* et elle a pour président l'évêque de Durham.

Les obligations sont de *traiter toutes les femmes* avec respect, d'essayer de les *protéger contre* le mal et contre la dégradation, de *décourager* tout langage *indécent*, et toute *plaisanterie grossière*, de maintenir *la loi de la pureté* comme également obligatoire pour les *hommes et les femmes*.

4° De répandre ces principes parmi nos compagnons.

5° De se servir de tous les moyens d'accomplir la loi « Conserve-toi pour toi-même. »

Cet ordre de chevalerie du XIXe siècle s'est déjà répandu partout dans le monde.

Il a pris grande racine aux États-Unis, et dans le Canada, et s'est étendu au loin jusqu'au Japon.

Dans nos écoles publiques, dans nos universités, les petits livres de la Croix-Blanche, dont plus d'un million a été vendu, ont été tout spécialement utiles. Les mères en sont profondément reconnaissantes.

Notre cause est ainsi la cause de la femme, la cause de l'humanité, oui, la cause de Dieu.

Nous travaillons en pleine foi de la victoire finale, ne désespérant jamais.

Emily JAMES.

LES DROITS DES RACES NON HUMAINES

Par Mme Alice Lewis, déléguée de la Ligue de Clémence d'Angleterre

C'est en qualité de présidente d'une des « Ligues de clémence » qui existent en Angleterre depuis quelques années, et pour représenter ce mouvement humanitaire que j'ai l'honneur d'être ici. Les maux que souffrent les animaux sous le joug du genre humain semblent bien indifférents à l'autocrate de la terre. Il y a eu cependant de grands esprits de tout temps et de toute nature qui ont protesté contre ces souffrances inutilement et injustement infligées.

Il suffit de mentionner les noms des moralistes qui ont vécu avant le Christ, comme Lucretius, Ovide, Sénèque, Plutarque, Porphyre; des grands hommes de nos temps comme Montaigne, Voltaire, Rousseau, Saint-Pierre, Lamartine, Michelet, pour la France. En Angleterre, Thomson, Shelley, etc. Des écrivains tout modernes, le Rd Newman en particulier ne cessent de protester contre l'atrocité des tortures infligées aux animaux dans les laboratoires. Je parlerai ailleurs de la lutte courageuse du Dr Anna Kingsford pour cette cause. Parmi les Allemands, Gustave Struve, Edouard Baltzer, etc. Quant aux droits des animaux,

il est évident que puisque la science moderne a démontré qu'ils sont sensibles à la douleur et au plaisir, tout comme l'être humain, qu'ils ont les mêmes instincts, les mêmes procédés de raisonner, il devient évident qu'ils ont droit non seulement à la pitié, mais aussi à la justice. Mais outre cette considération théorique très importante il y a le fait brutal des maux que les animaux souffrent de la part de l'homme. Toute femme capable du sentiment de la pitié et qui connaîtrait ce qui se passe dans les abattoirs serait saisie d'horreur et renoncerait peut-être à se nourrir de la chair des animaux.

Mais, passons dans le laboratoire. Ce qui y a lieu est mille fois plus horrible. Vous n'avez pas besoin d'écouter mes faibles descriptions. Il y a des manuels écrits par les principaux physiologistes qui donnent tous les détails de ces tortures qu'on appelle *expériences scientifiques*. Mais je vous recommanderai de lire en même temps que ces divers manuels authentiques et reconnus, deux livres de Miss Francis Power Cobbe : « *Light in dark places* » et « *The Modern Rack.* »

Vous y verrez que des centaines de milliers d'êtres innocents sont soumis sans cesse à de longues, de lentes et affreuses tortures, pour légitimer le despotisme le plus atroce, tandis qu'il est déjà démontré par les écrivains que je viens de mentionner, que la science n'a rien gagné à tout cela.

Comparées à ces atrocités, les autres iniquités, comme la chasse, le mauvais traitement des chevaux, l'emprisonnement des oiseaux, l'écorchement de petits animaux, etc., ne paraissent que secondaires, toutes grandes qu'elles soient.

L'idée des « Ligues de Clémence » (Bands of mercy) a pris son origine dans l'initiative de Mme Smithies de Woodjreen, Middlesex en 1874. Des femmes de toutes les classes en Angleterre et dans les colonies travaillent avec enthousiasme pour cette *cause* sacrée. Le mouvement entier est dirigé par les femmes. La branche locale, que j'ai prise sous ma responsabilité, se compose de deux cents enfants qui viennent périodiquement à ma maison de campagne, pour être instruits de la justice qui est due aux animaux. Je les fais chanter, réciter, écrire des essais toujours en relation avec ce principe.

Si l'enseignement porte ses fruits, ces enfants ne peuvent qu'entrer dans le monde pleins de sentiments humanitaires. Devenus hommes et femmes, ils seront autant de *centres* répandant partout ces sentiments.

C'est ainsi, Mesdames, que nous tâchons de neutraliser l'apathie des *écoles supérieures et inférieures* qui ne font que remplir les esprits

de la jeunesse de faits stériles et de chiffres, sans se soucier de l'enseignement moral et humanitaire.

Notre mouvement fait actuellement de grands progrès, et la propagation du sentiment de la justice pour tous parmi l'enfance, augmente de jour en jour, grâce au concours que la société protectrice des animaux nous donne pour la fondation des « Ligues de clémence. »

Mais on ne doit pas croire que tout ce que nous voulons atteindre, soit d'empêcher les jeunes doigts d'arracher les ailes de mouches vivantes, ou de priver leurs animaux favoris de leur liberté. Nous ne limitons pas nos efforts à cela seulement; tout en inculquant à l'esprit de l'enfant ces nobles impressions, nous visons à quelque chose de plus positif. Nous montrons par des leçons d'histoire naturelle, toutes les différences qui existent entre les diverses formes de la vie animale, nous insistons sur l'importance des titres que tant d'animaux utiles, comme le cheval, l'âne, le bœuf, le mouton, le chien, ont à la justice et à la reconnaissance de l'homme.

Nous dénonçons, comme je viens de le dire, toute cruauté, la cruauté de l'abattoir, la cruauté expérimentale, la cruauté de la chasse.

Outre les souffrances physiques, songez bien, mesdames, aux souffrances morales de ces pauvres créatures.

Est-il nécessaire de tâcher de faire comprendre à une assemblée de femmes, ce que sont les souffrances des êtres capables de sentiments maternels ?

Le cœur de la femme n'a pas besoin d'arguments pour qu'une femme s'imagine les tourments et le désespoir d'une mère qui voit ses petits arrachés de son sein, pour être mis à mort.

Nous n'ignorons pas que nos efforts visent à une révolution véritable, qui ne sera accomplie qu'après une longue lutte. Mais y aurait-il des progrès sans lutte ? Que la femme déclare la guerre contre la cruauté, et les préjugés qui la maintiennent ne sauraient plus la supporter, parce que la force de ce sentiment de tendresse, dont notre sexe possède le mystère, est bien capable de l'emporter sur l'erreur et le mensonge, les seuls appuis des préjugés ; c'est à la femme que les êtres privés des moyens de se défendre font appel. Méconnaîtra-t-elle la responsabilité sociale que lui donne sa supériorité dans le sentiment?

Les noms des femmes qui ont travaillé et travaillent encore pour cet objet sont en si grand nombre qu'ils pourraient remplir une brochure entière. Que la brochure devienne un volume. Que les deux mondes se remplissent de « sœurs de charité » « de sœurs de clémence », dirais-je, plutôt libératrices des races non humaines.

Je ne ferai mention que de celles qui sont les plus notables parmi les femmes dont je viens de parler : Miss F. P. Cobbe, Lady Mount Temple, la baronesse Burdett Couth, la reine d'Angleterre qui a distribué des prix aux enfants pendant son jubilé. Il y en a encore une qui mérite une mention spéciale : Miss Lindau qui a fondé la maison de Repos pour les chevaux. Dans cet établissement, on prend soin de ce noble animal en cas de maladie. Parmi les femmes bien connues dans la littérature, on pourrait citer les auteurs d'ouvrages très populaires : Mistress Sewell, Miss Cobb, Ovida.

La maison pour les chiens perdus ou affamés a été fondée encore par une femme : Miss Jialby.

Il me reste à rendre un hommage d'admiration à une femme qui a fait plus que toutes les autres, mais que nous avons perdue malheureusement trop jeune, Anna Kingsford, cette noble femme qui a consacré toute sa vie à la grande œuvre sur laquelle j'ai attiré votre attention.

Hommes et femmes du monde civilisé, nous sommes tous invités à prendre en considération la seule chose qui puisse justifier notre titre de *souveraineté sur cette planète*, c'est que nous ne pouvons plus ignorer cette vérité que nous sommes ici pour être les pacificateurs et non pas les tyrans cruels, selon l'admirable expression de Michelet ; et que notre intelligence supérieure doit servir à diminuer et non à augmenter les souffrances des êtres innocents et utiles.

Du moment que nous reconnaissons cette grande mission et que nous nous empressons de l'enseigner aux autres, nous établissons notre titre de souveraineté morale, et il n'y a pas de souveraineté, sinon morale.

« Homme, soyez humain. Quelle sagesse y a-t-il hors l'humanité ? » ce sont les paroles de Rousseau, et ce sont ces grandes paroles dont j'ai tâché de vous démontrer l'importance.

RAPPORT SUR LES HOMES ET RESTAURANTS POUR DAMES

Par Mme Le Grand Priestley

MESDAMES,

Je voudrais attirer votre attention, pendant quelques minutes seulement, sur une question pratique urgente, et d'un commun intérêt pour la solution des problèmes économiques qui se rattachent à la question de la femme.

Vous n'ignorez pas sans doute combien, pour les femmes isolées gagnant honorablement leur vie par leur travail, pour ces classes si intéressantes d'institutrices, de professeurs, d'employées de tous grades, combien, dis-je, la question de l'habitation, du logement, du foyer, présente de difficultés de tout ordre et de toute nature. Retenues au dehors une grande partie de la journée, ou même la journée entière par des occupations absorbantes et souvent pénibles, elles rentrent le soir dans un logement solitaire, et y trouvent un foyer éteint, un repas à préparer, mille soins d'intérieur compliqués et peu attrayants qui augmentent d'autant la somme de fatigue déjà bien considérable amassée dans le cours de la journée. Je passe sous silence l'isolement, la solitude morale, si pénible à supporter et qui font à la femme sans famille une existence si lourde et si peu enviable. A ces maux, quels remèdes? Il n'en est qu'un, l'association. Les hommes commencent à le comprendre, il reste aux femmes à saisir également tous les avantages matériels et moraux qu'elles pourraient en retirer. Ce qu'ont fait déjà les hommes, ce que font les femmes dans un pays voisin du nôtre, ne pourrions-nous le réaliser aussi; nous réunir, nous grouper, nous créer un chez nous, où seraient sauvegardés à la fois et notre indépendance, et nos intérêts communs? — Il y a deux mois était inauguré à Londres un bâtiment élevé par l'entremise de la Société des habitations pour dames; la construction, tout en briques rouges, d'aspect gai, renferme vingt-deux appartements de deux, trois, ou quatre pièces, munis de tout le confort désirable et loués à des prix très modérés; dans chacun d'eux on a installé un petit fourneau de cuisine avec évier, mais dans une salle à manger commune sont servis chaque soir des repas copieux au prix de 1 shilling. La maison est presque entièrement occupée et deux bâtiments semblables s'élèvent dans d'autres parties de Londres avec le concours de la comtesse Cadogan, du général et lady Fielding, etc. La Société a l'intention de se suffire à elle-même sans recourir à des dons charitables; trois cents demandes de logements ont déjà été présentées et un intérêt de 4 à 5 % sera probablement le lot des actionnaires. — Pourquoi une entreprise semblable ne se fonderait-elle pas à Paris? Dans un moment où les placements d'argent sont si précaires et si incertains, pourquoi les capitaux ne prendraient-ils pas d'eux-mêmes cette voie?

A cette question s'en rattache directement une autre, celle des Restaurants pour dames, établissements qui répondraient à un réel besoin et rendraient de bien grands services à tout le personnel féminin

étudiant ou enseignant, surtout dans le quartier des Écoles et des Facultés. J'ai connu des postulantes à la licence ou à l'agrégation, obligées de passer leurs journées dans les parages du Collège de France et de la Sorbonne; les unes mangeaient du pain et du fromage sur les bancs de la bibliothèque; d'autres se rendaient dans une crémerie voisine; d'autres, plus fortunées, pouvaient s'offrir un déjeuner dans un Duval. Quelle précieuse ressource n'offrirait pas à ces dames, à ces jeunes filles, un établissement convenable destiné à les recevoir aux heures des repas, à leur offrir un bon gîte, une bonne nourriture, à des prix très abordables aux bourses modestes. — Il s'est ouvert à Londres un restaurant de la sorte, le Dorothy, exclusivement réservé aux dames, où elles peuvent trouver un repas sain et substantiel pour 0 fr. 90, une tasse d'excellent thé, café, ou chocolat à 0 fr. 10, le reste à l'avenant. Le succès en a été immédiat et considérable, si bien que d'autres établissements du même genre vont s'ouvrir dans différents quartiers de la grande capitale.

Nous laisserons-nous ainsi distancer dans la voie des innovations nécessaires, des améliorations urgentes? Ou, au contraire, remplis d'une noble émulation pour les choses bonnes et utiles, ferons-nous un effort pour faire autant et plus que tous nos voisins? Laissez-moi terminer par ce trait qui est venu dernièrement à ma connaissance, et qui démontre d'une manière frappante les bienfaits de l'association et aussi les bénéfices de la coopération.

Un très jeune homme, seul de sa famille à Paris, occupé à un travail manuel, vivait tant bien que mal, plutôt mal que bien, d'une provision de pommes de terre qu'il achetait à la halle, et de viande de cheval qu'il accommodait lui-même. Sa dépense était de 2 fr. par jour. A côté de sa chambrette, jamais fermée, à quoi bon? demeurait une pauvre femme qu'il trouvait encore moyen de secourir. Celle-ci lui proposa un jour de faire sa petite cuisine moyennant 60 fr. par mois. Il accepta et s'en trouva bien. Quelque temps après, un camarade d'atelier se joint à lui, et voilà 120 fr. à ma pauvre vieille qui se trouve à l'aise; bientôt arrivent trois autres camarades! Pour le coup, c'est le Pactole! les voilà hébergés avec soupe, légumes, viande, et dessert, ne vous en déplaise. Bref, sans entrer dans plus de détails, la clientèle a si bien augmenté, qu'aujourd'hui ils ont un local vaste et central, des garçons pour le service, etc., le tout sous la direction de ma pauvre femme qui se trouve riche et rajeunit dans le bonheur.

Les conditions de la lutte pour l'existence demeurent de jour en jour plus difficiles et plus dures. Si nous ne voulons pas, nous, femmes

placées dans des conditions d'infériorité malheureusement si grandes, être écrasées dans ce combat inégal, il faut serrer les rangs, nous grouper, nous associer, et nous verrons alors les résultats merveilleux et bienfaisants que peut obtenir l'union des cœurs et des intelligences dans un esprit de soutien mutuel et de fraternité!

RAPPORT SUR L'ŒUVRE DES LOYERS DU QUARTIER DES TERNES

Par Mme Pauline Lalot

Mesdames,

Tout le monde sait pour quelle part importante, et même disproportionnée, le loyer entre dans le budget du pauvre. Il constitue pour lui, dans nos grandes villes, et particulièrement à Paris, une des plus lourdes charges, comme l'une des plus grandes difficultés économiques. L'habitude, — excellente en soi, — du reste, de payer le loyer par trimestre, augmente encore ces difficultés. C'est une somme relativement importante, en effet, qu'il doit solder quatre fois dans le courant de l'année. Or, personne n'ignore que l'ouvrier de Paris, même le plus honnête et le meilleur, professe à l'égard du lendemain une insouciance vraiment coupable. Il ne connaît pas ce que c'est que d'économiser en vue d'échéances régulières, et il ne sait pas davantage amasser pour ses vieux jours.

Dans certains pays, en Angleterre, l'ouvrier paye hebdomadairement son loyer. Cela constitue une grande facilité pour lui; il n'est plus hanté par l'idée de cette échéance trimestrielle, si lourde pour son modeste budget. Mais ce remède — en supposant que tous les propriétaires français consentissent à l'adopter — serait peut-être pire que le mal. La facilité de pouvoir se libérer chaque semaine de son loyer, développe quelquefois, chez l'ouvrier, une certaine tendance à devenir nomade. Rien ne le rattachant à un domicile plutôt qu'à un autre, il se sent dans tous également étranger; il n'y est campé, pour ainsi dire, que comme dans un caravansérail. Dans cette situation, il n'y a qu'un pas à faire pour qu'il passe de ce campement à l'hôtel meublé, au logement garni, qui est presque toujours le premier échelon de la misère. Il ne peut plus se reconstituer un intérieur, un foyer qui

lui appartienne en propre, où il se sente vraiment chez lui. Le découragement, la misère avec tout son cortège de souffrances, de hontes, de dégradations morales le harcèle, l'accable, lui ôte tout sentiment de dignité et d'indépendance. C'est un homme, souvent une famille entière vouée à l'inconduite et à la perdition.

Avec le paiement trimestriel du loyer, l'ouvrier en vient à aimer son domicile, en raison même des sacrifices qui lui sont imposés, et des difficultés qu'il rencontre pour le quitter. Il se plaît dans cet intérieur où il trouve la vie de famille, le dévouement d'une femme laborieuse et honnête, l'affection d'enfants soumis et obéissants.

Il prend plaisir à meubler ce foyer avec un peu plus de luxe et de confort. Nous connaissons telle famille d'ouvriers qui occupe le même logement depuis plus de 10 ans! Or, qui pourrait nier l'influence moralisante d'un tel milieu, où viennent se réunir, se concentrer toutes les épreuves, toutes les joies ou les espérances de la famille?

Ces pensées avaient souvent agité notre esprit; nous nous demandions par quel moyen on pourrait alléger le poids des difficultés qu'un loyer trop élevé impose aux familles pauvres et nécessiteuses, comment on pourrait donner à cette classe digne, malgré ses défauts, et parfois ses vices, de la sympathie et de l'intérêt des gens de cœur, donner, dis-je, des habitudes de prévoyance et d'économie, et préparer ainsi la solution de l'une des questions sociales les plus inquiétantes et qui pèsent le plus lourdement sur les classes pauvres.

Un article publié dans le *XIXe Siècle*, du mois de décembre 1879, nous tomba sous les yeux. C'était la meilleure réponse — une réponse pratique aux questions que nous nous étions posées.

L'auteur, M. Francisque Sarcey, racontait la fondation et le fonctionnement de l'Œuvre des Loyers établie dans le quartier de la Sorbonne. Nous formâmes dès lors le projet de créer une œuvre analogue dans le quartier des Ternes. Mais sur quelle base l'établir? La charité, dans la plus large acception du mot, qui n'est autre que l'humanité, n'a pas de couleur politique, religieuse ou confessionnelle. Elle sollicite le concours de *tous* pour faire le bien, et se répand sur tous indistinctement. C'est pourquoi nous demandâmes l'approbation et le concours bienveillant d'hommes d'idées et d'opinions fort différentes, mais qui tous étaient unis dans une même pensée, savoir : le relèvement du pauvre par l'épargne et l'économie, et sa moralisation par le travail. Tous ceux auxquels nous nous adressâmes accueillirent notre demande avec le plus grand empressement. Parmi eux, il y avait des pasteurs, tels que : MM. Bersier, Dhombres, Decoppet, Vernes, Th. Monod, etc.;

un député, Anatole de la Forge; deux conseillers municipaux, M. Rigaut, — aujourd'hui membre du Parlement — et M. Marius Martin; un publiciste déjà cité, M. F. Sarcey; et M. Honoré Arnoul. Enfin, parmi eux, le plus illustre de tous, le plus grand génie littéraire de notre époque, Victor Hugo.

Leur extrême bienveillance me facilita singulièrement ma tâche.

Quelques amies, qui partagaient mes sentiments et mes préoccupations, consentirent à me prêter leur nom comme dames patronnesses. Si elles ne peuvent, pour différentes raisons, prendre une part effective dans la direction de l'Œuvre, leur concours m'a été cependant très précieux, soit pour recueillir quelques dons et souscriptions, soit pour créer à notre Œuvre des amis généreux et dévoués.

Au bout de 18 mois, l'Œuvre comptait 75 familles inscrites.

Le nombre de celles qui jusqu'à ce jour ont participé aux bienfaits de cette Œuvre, s'élève au chiffre de 300 environ.

Le fonctionnement de l'Œuvre des Loyers est des plus simples. Il est clairement expliqué dans les statuts et règlements que nous reproduisons ici :

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

Article Premier. — L'Œuvre n'admet aux secours qu'elle accorde que des personnes de mœurs régulières.

Art. 2. — L'Œuvre leur vient en aide, mais à la condition qu'elles verseront chaque semaine une somme qui ne pourra être inférieure à deux francs.

Art. 3. — Pour faciliter aux ouvriers le moyen d'apporter ainsi leurs petites économies, sans nuire à leur travail, ils pourront, le lundi de chaque semaine, de neuf heures à midi, déposer leur argent, 152, boulevard Pereire, entre les mains de Mme Lalot.

Art. 4. — Chaque dépôt est immédiatement inscrit sur le livret qui est remis à tous ceux que l'Œuvre a admis à ses secours.

Art. 5. — Le jour même du terme, on règle le compte de chaque déposant, qui reçoit, en sus de tout ce qu'il a versé, une prime de cinq pour cent. Cette prime lui est donnée comme allégement à sa pénible position, et surtout comme récompense de ses efforts.

Art. 6. — Quels que soient ses besoins, aucun déposant ne peut retirer, avant le terme, tout ou partie de ce qu'il a versé, à moins de circonstances extraordinaires que la directrice appréciera.

Art. 7. — Pour être admis à l'*Œuvre des Loyers*, il faut s'adresser à Mme Lalot, directrice-fondatrice.

Au règlement de compte de chaque livret, le déposant reçoit le 5 °/₀ de la somme qu'il a déposée dans le courant du trimestre, conformément à l'article 5 du règlement ci-dessus. En cas d'infirmité, de maladie ou de chômage forcé, le loyer peut être payé en partie ou en totalité, selon les circonstances.

Au commencement, la prime était de 10 °/₀. Mais comme l'Œuvre a pour but, moins de venir en aide matériellement aux familles pauvres, que de leur donner des habitudes d'économie, il a paru convenable et plus conforme aux vœux des souscripteurs de réduire le taux à cinq pour cent.

Comme on le voit, l'Œuvre des Loyers a donc un but à la fois économique et moral. Car si l'aumône a trop souvent pour effet de démoraliser celui qui en est l'objet, en diminuant chez lui le sentiment du devoir et de la responsabilité, la prime que nous donnons pour chaque dépôt, et qui est un encouragement à l'épargne en vue du paiement du loyer, fortifie au contraire le sentiment de la dignité, chose trop précieuse pour que l'on ne s'efforce pas de la développer. Nous ajouterons ici que ceux qui font partie de l'Œuvre des Loyers appartiennent aux diverses communions religieuses.

La plupart de nos déposants sont des mères de famille sur qui reposent les soucis du ménage, les angoisses du lendemain. Elles ont plus que leurs maris le sentiment de l'économie. Elles se privent bien souvent du nécessaire pour faire face à la terrible échéance trimestrielle.

Citons à ce sujet quelques réflexions de M. Sarcey, réflexions qui répondent à nos sentiments et à notre expérience.

« Il faut que je dise au public ce que me répètent les personnes « que leur profession ou leur charité met en contact incessant avec « les familles des ouvriers parisiens.

« Il y a souvent bien à dire sur les maris : beaucoup sont flâneurs; « très capables, s'il le faut, d'un coup de collier, mais aimant s'amu- « ser, faisant volontiers le lundi, et tâchant de trouver plusieurs lundis « par semaine ; un grand nombre, sans être des ivrognes, dépensent « chez le marchand de vins, par habitude, pour faire comme les au- « tres, le plus clair de leur paie.

« Les femmes sont presque toutes d'honnêtes et méritantes créatu- « res, dignes de toute estime et souvent même d'admiration. Elles « sont toutes dévouées à leur mari et à leurs enfants. La plupart ont « des métiers, et pour me servir de leur langage, elles s'exterminent « à la besogne, ne connaissant, elles, ni dimanches, ni lundis, levées « les premières et à l'ouvrage dès l'aube, couchées les dernières,

« n'ayant trop souvent d'autre récompense de leurs fatigues que des « injures et des coups, les supportant sans se plaindre, avec une vail- « lante résignation. »

Ce sont elles, ces vaillantes femmes, qui apportent chaque semaine, 152, boulevard Péreire, les petites économies du ménage. En les voyant de si près, en les écoutant, on ne peut se défendre d'une profonde sympathie et l'on se trouve tout naturellement porté à prendre part à leurs soucis et à leurs tristesses.

On s'estime toute heureuse et privilégiée de pouvoir donner une parole d'encouragement, un conseil dicté par un profond sentiment d'affectueux intérêt. Se sentant aimées, elles deviennent confiantes à leur tour. Il s'établit entre elles et nous de ces rapports pleins de cordialité, de sympathie fraternelle qui, soyez-en sûres, font infiniment plus que toutes les théories, tous les systèmes, pour dissiper les malentendus, les préjugés qui entretiennent trop souvent l'hostilité entre les diverses classes de la société.

Une expérience de près de dix ans nous a clairement démontré combien cette habitude de mettre en réserve, par petites fractions, chaque semaine, en vue du loyer, conduisait à d'heureux résultats. Le loyer se trouve ainsi payé d'une manière insensible. Les familles qui s'abonnent à cette œuvre — c'est leur propre expression — ne connaissent plus les terribles anxiétés d'autrefois, alors qu'elles étaient souvent menacées d'expulsion par le propriétaire, pour cause de retard dans leur paiement; et l'expulsion, c'est le commencement de la déchéance, de la misère.

Citons ici la réflexion naïve d'une brave et intéressante ménagère. Bien que chargée elle-même de famille, elle a cependant recueilli deux enfants abandonnés. — « Ah, Madame, disait-elle, vous avez eu « là une fière idée. Pensez-donc ! j'étais toujours dans l'angoisse, « chaque fois que je voyais approcher l'époque du terme. J'étais si « rarement en mesure d'y faire face ! Aujourd'hui, il en est autrement. « J'économise peu à peu et mon loyer me paraît infiniment moins « lourd.

Il en est qui ont dit : « Je viendrais vous apporter mon argent quand « même il ne me produirait rien du tout ». « Pendant qu'il est entre « vos mains, disait une de ces femmes, je n'ai ni la tentation ni les « moyens de le dépenser pour des choses moins urgentes que le « loyer. »

Une chose conduit insensiblement à une autre. L'idée d'une Bibliothèque populaire à l'usage de nos familles s'est imposée à nous. En

causant avec nos femmes, le lundi matin, elles en sont venues à nous demander de leur prêter des livres. Voici la touchante prière de l'une d'elles, qui ne sait pas même lire. « Madame, me disait-elle, ne pour-« riez-vous pas me prêter de bons livres, pour me refaire le moral; « là, quelque chose qui me remonterait; ma petite fille m'en ferait la « lecture, le soir. »

C'était un devoir pour moi de répondre à un désir si touchant. Notre Bibliothèque était dès lors fondée en principe. Grâce à la générosité de quelques amis de notre œuvre, qui nous ont fait des dons spéciaux, la Bibliothèque compte aujourd'hui près de quatre cents volumes. Les livres les plus appréciés sont en général ceux qui traitent des récits et aventures de voyages; des revues populaires, telles que le *Magasin pittoresque*, l'*Ami de la jeunesse et des familles*, *etc.*; les ouvrages de Mme de Witt et surtout ceux de Mme de Pressensé que tous, petits et grands, lisent avec un vif intérêt.

Tous les ans, dans les premiers jours du mois de janvier, nous réunissons les enfants de nos familles autour d'un arbre de Noël. C'est dire que nous faisons beaucoup d'heureux. Chaque enfant reçoit un volume, une part plus ou moins abondante dans la distribution des objets qui entourent l'arbre. M. le Ministre de l'Instruction publique, depuis plusieurs années, manifeste son intérêt pour l'œuvre en nous faisant don chaque fois d'une dizaine de volumes importants et reliés avec luxe.

Voilà, en quelques mots, trop succincts pour être complets, et que nous estimerions cependant beaucoup trop longs, si nous n'étions pas assurée de votre extrême bienveillance, en même temps que du profond et généreux intérêt que vous portez aux œuvres dues à l'initiative de la femme.

En terminant, il nous reste à exprimer le vœu que chaque quartier de Paris soit un jour pourvu d'une Œuvre des Loyers. Plaise à Dieu que d'autres femmes aimant le bien en prennent résolument l'initiative. Elles contribueront à soulager ou à prévenir des misères et des souffrances, mettant réellement en pratique le commandement de Dieu : tu aimeras ton prochain comme toi-même.

Pauline LALOT.

25 juin 1889. 153, boulevard Péreire.

RAPPORT SUR LA LIGUE FRANÇAISE POUR LE RELÈVEMENT DE LA MORALITÉ PUBLIQUE

Présenté par Mme Le Grand Priestley

MESDAMES,

J'aurais voulu qu'une voix plus autorisée que la mienne par l'âge et le talent exposât devant vous aujourd'hui le but et les travaux de la Ligue pour le relèvement de la moralité publique. Bien que cette Ligue ne soit pas une œuvre féminine, elle a admirablement saisi la relation qui existe entre des abus de force aussi odieux que révoltants et la situation abaissée faite à la femme par les lois et les mœurs; elle veut la protéger et la garantir, elle veut inspirer à tous le respect de la femme et il a paru à son comité que sa place était marquée d'avance dans le Congrès qui nous réunit en ce moment, où la question de la femme sera sérieusement étudiée sur quelques-uns de ses points les plus importants.

Il y a six ans environ, un homme de cœur et d'énergie, un chrétien dans le sens le plus large et le plus élevé du mot, M. le pasteur Fallot, a entrepris de provoquer un réveil de la conscience publique, de la soulever contre une des plus monstrueuses iniquités qui aient pris racine sur le vieux continent dans les temps modernes, de faire appel à tous les hommes et à toutes les femmes de cœur et de dévouement qui veulent travailler au relèvement moral de la société, et de se rallier au programme de la Fédération britannique pour l'abolition de la prostitution spécialement envisagée comme institution *légale* et *tolérée*.

Une femme héroïque, Mme Joséphine Butler, a pu, par son énergie et sa foi au triomphe définitif de la justice, faire cesser en Angleterre la légalisation d'un honteux état de choses qu'on avait essayé d'y introduire avec des règlements qui consacrent encore bien plus l'indignité de l'homme que celle de la femme.

M. Fallot a pensé qu'il se trouverait peut-être en France des esprits droits et courageux, pour lesquels le dernier mot de la justice et de la morale ne serait pas l'acceptation de la théorie avilissante du vice nécessaire, bien plus, du droit au vice; il a été répondu à son appel; des comités se sont formés à Paris, d'autres en province, tous composés de gens de cœur et de bonne volonté, et la Ligue pour le relève-

ment de la moralité publique a été fondée. La Ligue n'a adopté aucune couleur religieuse ou politique, elle demande seulement le concours de tous ceux qui haïssent le mal et aiment le bien; elle ne réclame de ses membres que la foi à la réalité de la loi morale.

M. Fallot a prononcé à plusieurs reprises, devant de nombreux auditeurs, une admirable conférence intitulée « la Femme esclave » (publiée dans un de nos comptes rendus) et dans laquelle il a dépeint d'une manière saisissante « *l'infamie de ces instituts nationaux où l'on enseigne à tout venant, sous l'égide de l'administration, la dégradation systématique de la femme* ». Il a flétri en termes énergiques « *l'enseignement national, officiel* de la débauche obligatoire, institué par l'État ». Cet émouvant appel a été traduit en danois, et l'empereur du Brésil a manifesté le désir qu'il fût traduit en portugais. Mais la Ligue ne s'est pas bornée à toucher à ce seul point si douloureux de la question de la femme; elle a remonté aux causes premières, elle a élargi son œuvre, et la question de la constitution du foyer, de la famille, a été l'objet de ses préoccupations; elle s'est demandé s'il était admissible qu'un homme débauché, ivrogne, eût le droit, non seulement de laisser une femme et des enfants absolument dénués de ressources, mais encore *le droit* de prendre les quelques sous amassés par la malheureuse mère à force de labeur et d'économie, et qui sont le pain de ses enfants; elle s'est demandé s'il n'était pas contraire à toute justice et à toute morale que le séducteur d'une jeune fille, eût-il des cheveux blancs, fût couvert et protégé par la loi qui lui garantit l'irresponsabilité de ses actes et l'impunité de son crime, tandis que cette même loi laisse retomber sur la jeune fille, sur l'enfant de *treize ans et un jour*, entendez-le bien, toutes les lourdes et tristes conséquences de la faute commise. La Ligue a donc élargi son programme, et tout en applaudissant aux efforts de la Fédération britannique, en conservant la lutte contre l'organisation officielle du vice comme un article de ce programme, elle a voulu travailler à relever la situation abaissée faite à *toutes* les femmes par les lois et les mœurs, à leur faire au foyer et dans la famille la place qui leur est due en revendiquant pour elles des droits en même temps que des devoirs, en un mot à reconstituer le foyer sur de nouvelles bases par la protection accordée à la femme et à l'enfant. M. Fallot a développé à Marseille, à Lyon, à Saint-Etienne, le programme agrandi de la Ligue dans une remarquable conférence « la Femme, le Code et la Société », dont le succès a été considérable. M. Jalabert, professeur à la faculté de droit de Paris, membre de la Ligue, a formulé un projet de loi résumant

le travail lu par M. Glasson à l'Académie des sciences morales et politiques, destiné à améliorer considérablement la situation si précaire de la femme et de l'ouvrier.

Nous espérons que ce projet de loi, dont nous donnons le texte plus loin, sera présenté quelque jour au Sénat ou à la Chambre. Les divers comités de la Ligue, sur la proposition de l'honorable sénateur M. de Pressensé, membre de la Ligue, ont aussi pris l'initiative d'un pétitionnement organisé contre l'envahissement de nos rues par la littérature obscène, contre le scandale de ces publications infâmes, mises ouvertement et largement dans la main de nos enfants, et qui empoisonnent surtout la jeunesse pauvre et travailleuse de notre cité. Cette pétition, qui a réuni en quelques mois plus de 30,000 signatures émanant de toutes les classes de la société, professeurs, magistrats, mineurs, ouvriers, a fait l'objet d'un rapport au Sénat. Le rapport a été déposé par l'honorable M. de Pressensé, qui a prononcé à cette occasion un magnifique discours, et le renvoi des pétitions au ministre de l'Intérieur et au ministre de la Justice, a été voté à l'unanimité. (Le pétitionnement a été accompagné d'un appel aux mères de familles destiné à les associer à cette campagne.)

Nous avons aussi publié dans un de nos comptes rendus, un excellent travail de notre éminente et regrettée collaboratrice, Mme de Barrau, intitulé : *Les Femmes de la campagne à Paris.*

Nous nous résumons en disant que la Ligue a provoqué une agitation sérieuse, croissante et salutaire autour de questions que nous avons le devoir de regarder en face, et puisque nous nous adressons à une assemblée presque exclusivement composée de femmes, qu'aucune idée juste, qu'aucun sentiment généreux ne peut laisser indifférentes, je voudrais insister, Mesdames, sur la part active que nous, femmes françaises, pouvons prendre à cette grande œuvre de relèvement moral. Notre tâche dans la société ne doit pas consister uniquement à distribuer des aumônes ; nous devons voir plus loin et plus haut, envisager ces grandes questions avec sérieux et sincérité, et prendre en main la cause de nos sœurs plus pauvres, plus faibles, plus ignorantes, sur lesquelles pèse bien plus lourdement que sur nous le fardeau de toutes les injustices, de toutes les souffrances innommables, qui les écrasent et les annihilent. Notre inertie serait coupable, notre timidité, qu'il nous faut vaincre, serait égoïste ; nous avons le devoir de nous soulever dans une seule et même pensée de fraternité, mues par le même idéal de dévouement, et de lutter de toutes nos forces pour le triomphe définitif de l'éternelle pureté, de l'éternelle liberté, de l'éternelle justice.

Nous donnons ici le projet de loi de MM. Glasson et Jalabert, en le faisant suivre d'un paragraphe détaché du remarquable exposé des motifs rédigé par M. Léon Giraud, docteur en droit, secrétaire de la Ligue, pour accompagner ce projet.

De la protection à accorder à la femme de l'ouvrier.

ART. PREMIER. — Lorsque le mari met, par son inconduite, les intérêts du ménage en péril, la femme peut, sans demander la séparation de biens, obtenir de la justice le droit de toucher elle-même les produits de son travail et d'en disposer librement.

ART. 2. — Cette demande est portée par la femme au juge de paix du domicile du mari, ou, si ce dernier est ouvrier et justiciable d'un Conseil de prud'hommes, à ce Conseil.

ART. 3. — En cas d'abandon, la femme peut en outre obtenir du juge de paix ou du Conseil de prud'hommes l'autorisation de saisir, arrêter et de toucher les deux tiers des salaires ou émoluments du mari, si elle a à sa charge des enfants issus du mariage, le tiers si elle n'en a pas.

ART. 4. — Le mari et la femme sont appelés devant le juge de paix ou le Conseil des prud'hommes, par un simple billet d'avertissement du greffier de la justice de paix ou du secrétaire du Conseil de prud'hommes, sur papier libre, en la forme d'une lettre missive recommandée à la poste.

ART. 5. — Le mari et la femme doivent comparaître en personne, sauf le cas d'empêchement.

ART. 6. — La signification du jugement autorisant la femme à toucher une partie des salaires ou émoluments du mari, vaut saisie-arrêt quand elle est faite à la fois au mari et au patron ou débiteur d'émoluments.

ART. 7. — Tous les jugements rendus en ces matières sont essentiellement provisoires. Ils sont exécutoires nonobstant opposition ou appel.

ART. 8. — Les actes de procédure, les jugements et les significations prévus par la présente loi sont dispensés des droits de greffe, de timbre et d'enregistrement.

Préliminaires de l'Exposé des motifs.

La femme mariée est laissée dans notre législation à la merci du chef de famille qui peut être indigne de ses fonctions, en ce qui concerne le côté économique, le seul dont nous voulions nous occuper ici.

Et quand nous disons la femme mariée, nous pouvons ajouter la famille toute entière, les enfants qui sont censés protégés par leur mère, trop souvent impuissante à remplir son rôle, faute de moyens.

Aujourd'hui, où l'on s'est aperçu enfin du danger que présente un commandement exclusif, en rédigeant une loi sur *la Déchéance de la puissance paternelle*, qui permet de dépouiller le titulaire légal de ses prérogatives, pour les reporter sur une tête plus digne, il semble que le moment soit venu de faire un second pas, en donnant à la femme plus de liberté d'action pour le bien du ménage et pour ses propres besoins.

L'esprit moderne, le progrès des législations voisines tend aussi à diminuer cette autorité du mari, à laquelle plusieurs pays ont fait des brèches très sensibles en principe et que nous ne proposons d'entamer que d'une façon accidentelle.

Le projet de loi innoverait sur deux points distincts : 1° En ce qui touche les salaires de la femme, qui, sous certaines conditions, lui seraient garantis et mis hors de toute atteinte. 2° En ce qui touche les salaires du mari, qui, malgré lui, pourraient être affectés en partie à l'entretien du ménage.

Il a sous ces deux faces, le même but : donner à l'avoir conjugal résultant de l'industrie des deux époux, une destination plus conforme au bon ordre, à la justice, à l'intérêt des jeunes générations, et par conséquent à l'avenir de la patrie qui est plus que jamais lié aujourd'hui à l'existence de familles nombreuses et prospères.

Résolution proposée.

Après avoir entendu la lecture faite par les diverses œuvres de refuge, de prévention et de relèvement, le Congrès exprime sa conviction profonde que les mesures d'exception imposées aux femmes en matière de mœurs, ont une déplorable influence tant sur les personnes qui y sont soumises, que sur le public en général.

Le Congrès émet donc le vœu que dans tous les pays du monde où des mesures pareilles subsistent encore, on cesse de violer inutilement la justice et la morale une pour les deux sexes.

RAPPORT SUR LES ASILES JOHN BOST, A LAFORCE (Dordogne)

Reconnus comme établissements d'utilité publique, par décret du 7 septembre 1877

Présenté par M. J. Laforgue, pasteur

Les asiles John Bost, situés à Laforce, contiennent six établissements séparés, dans lesquels sont reçues des femmes de diverses catégories.

Un premier asile, *Béthesda*, dirigé depuis quarante ans environ par Madame Sicard, reçoit les idiotes, les infirmes, les incurables ; quatre-vingt-quinze femmes ou filles y sont abritées.

A côté, sous la direction désintéressée de Mlle Jeanne Lapeyre, l'asile d'*Eben-Hézer* contient soixante femmes ou filles épileptiques ou hystériques.

Un peu plus loin, et comme à un échelon supérieur de la misère, *La Miséricorde*, dirigée par Mlle Laroche, donne asile à des femmes que l'hystérie ou l'épilepsie ont absolument abruties ou qui sont nées dans des conditions quelquefois invraisemblables de difformité ou de bestialité. Il faut avoir vu les pensionnaires de la Miséricorde pour se faire une idée exacte des déformations que peut subir, au physique et au moral, la lamentable créature humaine.

Non loin de ces maisons consacrées aux maladies constitutionnelles ou congénitales se dressent trois autres établissements.

La Famille contient une centaine de jeunes filles de cinq à dix-huit ans,dont quelques-unes sont orphelines et dont les autres, arrachées à des milieux vicieux, sont l'objet d'un véritable sauvetage moral. La directrice, Mlle Elise Bourgougnou, leur a, depuis plus de quarante ans, consacré ses forces et son cœur, et des aides dévouées, se partageant la tâche, donnent à ces enfants les éléments de l'instruction primaire et les directions pratiques nécessaires à une vie de travail.

Le Repos s'ouvre à d'autres malheurs. Les habitants sont d'anciennes institutrices qui, après une vie de dévouement et d'efforts, à bout d'énergie et pauvres même d'espérance, se trouveraient sans famille, sans amis, sans ressources, ou bien des veuves maintenant sans fortune et qui ont connu des jours meilleurs. Au nombre de vingt-huit environ,

elles vivent tour à tour de la vie particulière et de la vie commune, se réunissant dans leurs chambres ou dans le vaste salon d'où la vue s'étend sur la magnifique plaine de la Dordogne.

Enfin *La Retraite* sert de refuge aux femmes âgées, pauvres, infirmes, que l'on ne pourrait, sans inconvénients graves, admettre au Repos. Leur éducation moins raffinée, leurs habitudes moins relevées, leurs goûts plus simples, nécessitaient pour ces dernières un établissement spécial ; elles y trouvent les mêmes soins, la même affection dont les précédentes jouissent au Repos. Une quarantaine environ de ces « vaincues de la vie » habitent la Retraite.

Ces divers asiles, auxquels il faut joindre trois établissements similaires destinés aux hommes, forment un ensemble admirable que le courage et la foi de John Bost ont construit pièce à pièce avec le concours pécuniaire d'amis dévoués. La Miséricorde, en particulier, doit son existence à la générosité de deux sœurs, bien connues dans le pays malgré l'anonyme qu'elles veulent garder, et qui donnèrent un jour au pasteur philanthrope les cent cinquante mille francs nécessaires à la fondation de ce nouvel asile.

Ces œuvres, si utiles et si touchantes et dans lesquelles le dévouement féminin trouve un si vaste champ d'action, sont entretenues par des pensions, toujours insuffisantes (car le nombre des admissions gratuites est considérable), et par les dons et legs des protestants français. Il faut pour les 515 pensionnaires, leur nourriture, leur vestiaire, l'entretien des bâtiments et la rémunération du personnel, une somme de plus de 500 francs par jour.

Chaque maison vit de sa vie propre et sous la surveillance d'une directrice spéciale ; mais l'administration supérieure appartient à un conseil de vingt-cinq membres dont l'autorité est déléguée à un Directeur Général, M. le pasteur Rayroux. Ce dernier, très bien qualifié pour son œuvre, est admirablement secondé dans sa tâche si délicate et si difficile par sa femme, dont tous s'accordent à louer le zèle infatigable et l'inépuisable bonté.

Nul ne peut dire tout le bien qui se fait à Laforce pour la femme et par la femme. Chacun y travaille avec patience et avec joie aux besognes les plus rudes et les plus rebutantes, animé et soutenu par cet amour chrétien qu'on trouve toujours à l'origine et à la base de toute entreprise de relèvement matériel ou moral.

J. Laforgue,
Pasteur.

RAPPORT SUR LES HOMES (OU ASILES) POUR LES OUVRIÈRES A LONDRES

Présenté par Miss Morley

Parmi les innombrables mouvements de nos jours, peu ont atteint un plus grand succès que celui des Homes pour les ouvrières à Londres. Bien qu'il y ait à peine dix ans que cette œuvre ait été inaugurée, huit Homes sont déjà en fonction, et le neuvième est projeté.

Ce développement ne vient pas d'une activité purement factice. Il serait assez facile d'imiter l'exemple suivi dans certains projets et, insouciant des considérations financières, d'ériger une organisation qui aurait bon air sur le papier; mais les administrateurs des Homes pour les ouvrières à Londres, conformément à un sage système, ont évité, autant que cela était faisable, le moyen des dettes avec ses doutes et ses difficultés, et ont agi, d'une manière conséquente, d'après le prudent principe — de considérer d'abord les dépenses à faire avant d'étendre la sphère de leurs opérations.

Il est de fait que chaque Home a été fondé en conséquence d'une libérale donation faite pour stimuler un commencement; le don n'était pas assez important pour défrayer toutes les dépenses d'une telle entreprise, mais suffisant pour en justifier le risque.

Les Homes sont destinés aux jeunes filles ou jeunes femmes employées dans les manufactures et ateliers de la capitale, et le but est — d'aider celles qui s'aident — c'est-à-dire celles qui s'efforcent de gagner honnêtement leur vie, mais qui sont sans foyer et sans amis à Londres; elles trouvent alors là, non seulement un asile, mais elles sont encore entourées de bonnes influences et reçoivent des conseils amicaux dans la période la plus critique de leur vie. La plupart sont des orphelines délaissées ou des filles abandonnées par leurs parents, qui en sont réduites à leurs propres ressources pour trouver un abri, des amis et un emploi; qui sont jetées, par la nécessité de gagner leur pain, au milieu d'une foule étrangère et égoïste; qui ont à lutter journellement contre de terribles inégalités; qui sont exposées à de nombreux pièges, et enfin trop souvent complètement seules au monde.

La prospérité réelle et tangible de ce mouvement est due en grande

partie à l'intérêt soutenu et persévérant que M. John Shrimpton, 2, Westminster Chambers, Victoria street S. W., a déployé dans le labeur qu'il s'est volontairement imposé comme directeur honoraire des Homes ; c'est à lui qu'ils doivent leur origine, lui qui les a soignés et qui a veillé sur eux au commencement de leur existence. En phraséologie d'annonce, ces Homes suppléent à un besoin qui s'est fait longtemps sentir, jusqu'à quel point c'est ce qu'on ne saura peut-être jamais ; mais le fait est qu'ils ont secouru, plus ou moins, près de 10.000 jeunes filles et jeunes femmes, depuis que le premier a été ouvert.

Plus de 400 de ces ouvrières sont non seulement logées, mais ont encore un « chez elles » dans ces huit Homes. La joie, le calme et le confort qui règnent dans ces asiles, forment un saisissant contraste avec les rues tumultueuses au dehors. Si ces faits pouvaient être connus du public, nul doute que la puissance de cette bonne œuvre serait centuplée.

En marquant à l'encre rouge sur le plan de Londres les Homes existants, on en trouve quatre dans le district postal de l'Ouest (un cinquième sera ouvert aussitôt que les fonds seront complétés) et quatre autres dans les parties N. W; N.; S. E; et E. dont les adresses respectives sont : Victoria House, 135 et 137, Queen's road, Bayswater, W; Morley House, 14 Fitzroy street, Fitzroy square, W; Gordon House, 8 Endsleigh gardens, N. W; Woodford House, 28 et 29, Duncan terrace, Islington, N; Garfield House, 361 Brixton road, S. W; Norfolk House, 50 Well street, Hackney, E; Hyde House, 27 Somerset street, W; Lincoln House, 12 York place, Backer street, W; Domga House, 11 Fitzroy street, W. Ces neuf Homes peuvent recevoir 502 pensionnaires, et pendant que nous examinons combien a été fait, n'oublions pas combien il reste encore à faire.

Maintenant que la philanthropie est à la mode, on a une idée des difficultés que la femme qui travaille a à vaincre ; cependant, la vérité dans toute son horrible nudité ne pourra être révélée que lorsque les secrets des cœurs seront dévoilés ; mais il y a des dangers dans le traitement sentimental et imaginatif des problèmes économiques, et le principe qui est caché sous ce mouvement est d'une singulière importance. Les Homes pour les ouvrières à Londres dépendent assurément des libéralités du public pour la majeure partie de leur activité ; mais les dépenses premières, nécessaires à la fondation de chaque home, sont très lourdes, et il y a des charges qui demandent des ressources extraordinares, car les contributions des pensionnaires sont limitées ; les dépenses de nourriture sont couvertes par le paiement

des consommateurs, et le loyer des chambres à coucher forme une importante source de revenus, qui, par exemple, rapporta 3005 livres (15,025 fr.) en 1888. Le paiement d'une chambre à coucher (y compris la jouissance de la salle à manger et de la salle de lecture) est de : 2 s. d. (3 fr. 10) et 4 s. (5 fr.) par semaine; la nourriture, c'est-à-dire : déjeûner, diner et thé, 4 s. 6 d. (5 fr. 60) par semaine. La nourriture, comme nous l'avons dit, n'empiète en rien sur les revenus de la Société. Il serait difficile de trouver un argument plus fort que ce que nous avons sous les yeux. Le principe du *Self-help* pour venir en aide aux œuvres de bienfaisance, a été reconnu depuis longtemps comme une base solide et saine des entreprises charitables, et celle-ci est vraiment un exemple saisissant de son pouvoir. Un procédé qui donne de tels résultats, ne peut être que fortifiant. En outre ce n'est pas un danger imaginaire qui est évité par l'établissement de ces homes.

On pourrait donner plus d'un exemple de vies flétries et épuisées qui se sont rafraîchies et retrempées dans ces homes; mais les résultats réels qui ont été atteints, en conséquence de cet excellent principe de — se soutenir par ses propres forces — principe qui a remplacé une opiniâtreté triste et hargneuse, ces résultats sont incalculables. C'est beaucoup d'avoir été l'appui de celles qui bronchaient sur la route, beaucoup d'avoir ramené la vie et la joie dans des existences sur lesquelles planaient les sombres nuages du désespoir; mais cette institution atteint l'apogée de son mérite en ce qu'elle préserve chez la femme le respect de soi-même.

Nous parlerons peu de la nécessité de ces homes, mais on ignore en général qu'ils ont des droits indéniables aux contributions de la province. On a constaté dernièrement que sur 66 femmes demeurant dans un home, il n'y en avait que 9 londonniennes, il paraît même que les filles de la campagne prédominent. Une large proportion de la population se porte continuellement vers les villes, spécialement quand les affaires vont mal. Nous ne discuterons pas les diverses causes de ces migrations qui sont au delà de tout contrôle, il suffit de constater les résultats; mais il est un fait incontestable, c'est que la médiocrité des gages payés dans les petites villes par les branches des manufactures et du commerce dans lesquelles les femmes sont employées, contribue beaucoup à cet excédent de population à Londres.

En instituant un home avec de bonnes influences, et en offrant, non seulement logement et nourriture, mais encore une aide affectueuse et une sage et bienveillante sympathie à ces travailleuses, trop souvent

rejets et épaves des vagues de ce monde agité, cette organisation fait beaucoup pour compenser les fautes affligeantes d'omission commises envers ces pauvres êtres par la foule étourdie et insouciante — et l'occasion de concourir à une œuvre utile est suffisamment indiquée.

RAPPORT SUR LA SOCIÉTÉ DE SECOURS AUX VOYAGEUSES EN CONNEXITÉ AVEC L'ASSOCIATION CHRÉTIENNE DES JEUNES FILLES

Présenté par Miss Morley

Ce fut en 1885 que l'Association chrétienne des jeunes filles, de concert avec plusieurs autres sociétés du même genre, fonda *Le Secours aux Voyageuses*. D'après les renseignements pris de toutes parts, la Société avait compris le besoin urgent d'offrir sa protection aux jeunes filles venant de la province, au moment de leur arrivée dans les grandes villes ; soit qu'elles y vinssent pour y trouver du travail, soit qu'elles y vinssent simplement pour leur plaisir. Les dames qui s'occupèrent de cette question apprirent, à ce sujet, d'affreux détails. Nombre d'innocentes jeunes filles, appartenant à d'honorables familles de province, avaient été circonvenues par des misérables, surprises dès leur arrivée dans les grandes villes, en Angleterre ou à l'étranger, et y avaient bientôt trouvé leur ruine complète. Aucun piège n'avait manqué pour perdre ces jeunes ingénues. Fausses annonces de places faciles, à gages élevés ; femmes à l'aspect très convenable, se mettant en embuscade à l'entrée des gares (quelques-unes d'entre elles allant même jusqu'à s'habiller en religieuses et sœurs de charité) ; bureaux de placement frauduleux, avec des offres séduisantes de logements à bas prix et de places avantageuses en vue. Telles étaient les amorces dont se servaient les agents du mal. Et parmi toutes les sociétés de bienfaisance alors en œuvre, y en avait-il une seule qui pût défendre ces jeunes filles ? Sans doute, il existe, dans la plupart des grandes villes, des asiles protecteurs pour les jeunes filles honnêtes. Elles peuvent trouver là des clubs, dont il leur est facile de faire partie, une fois débarquées dans la ville. Et pour celles auxquelles il est arrivé malheur, il y a les maisons de refuge. Mais hélas ! aucun de ces asiles ne saurait *prévenir* les malheurs. C'est

à l'instant où elles descendent du train ; c'est à la minute même où elles touchent le rivage que les dangers se présentent. Et ce sont celles-là seules qui y ont échappé qui peuvent aller ensuite aux asiles protecteurs et entrer dans les cercles qui leur sont destinés.

Nous n'insisterons point sur le reste. Il n'est que trop facile, hélas! de deviner pourquoi tant de malheureuses jeunes filles ont mystérieusement disparu. Mais au lieu de cela, nous allons étudier ce que la « Société de Secours aux Voyageuses » s'est efforcée de faire pour elles. Et l'on pourra voir ainsi que ce ne sont pas seulement les jeunes anglaises, mais bien les jeunes filles de tous les pays, qui profitent des avantages que leur offre la Société.

Tout d'abord, le Comité emploie tous les moyens en son pouvoir pour empêcher que les jeunes filles de la province n'arrivent à la ville sans s'y être assuré auparavant quelque protection, soit un ami sûr, soit une des sociétés dont nous avons parlé. A moins pourtant qu'elles n'aient en perspective certaine une occupation convenable.

A Londres, et dans chaque ville importante d'Angleterre, se trouve une dame chargée tout spécialement de la visite des gares. Elle s'entend avec les principaux employés. Et ceux-ci la mettent en rapport dès la sortie du train, avec toute jeune fille paraissant avoir besoin de protection et cette dame se charge ensuite entièrement de veiller sur la jeune fille.

Dans les villes d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, et dans nombre de ports étrangers se trouvent des dames qui veulent bien offrir leurs services comme *Agentes locales* de la Société et qui, en cette qualité, sont prêtes à s'occuper de toutes les jeunes filles qui s'adressent à elles. Afin de mettre en rapport les agentes et les voyageuses, nous placardons, dans les gares et les steamers, des affiches donnant l'adresse de ces dames, et avertissant en même temps les jeunes filles de se bien garder de s'adresser au premier venu.

Dans quelques ports (à Melbourne, par exemple), des dames se forment en Comité pour visiter, tour à tour, chaque steamer à son entrée au port et pour offrir leur protection aux jeunes passagères qui ne connaissent, dans la ville, aucune personne à qui elles puissent s'adresser.

A Paris, l'établissement de Miss Leigh veille, avec l'aide de la Société de *Secours aux Voyageuses*, aux intérêts des jeunes anglaises. Et Mme Horngacher, 9, rue Brémontier (1), a entrepris avec la plus

(1) Mme Horngacher a malheureusement dû quitter Paris; on peut s'adresser à Mme George Fisch, 8, boulevard Magenta.

grande bonté, de s'occuper de toute Française ou de toute étrangère qui lui serait recommandée par la Société de Secours aux Voyageuses.

La Société entreprend aussi d'aller au-devant des jeunes filles qui doivent passer par les grandes villes où se trouvent des agentes locales.

Et elle fait cela gratis lorsque les amis de la voyageuse sont trop pauvres pour payer la modique somme de 1 shelling, qu'on leur demande en général. Les jeunes filles qui émigrent sont également assistées, tant au port de départ qu'au port d'arrivée.

A Paris, en conséquence de l'Exposition, nous avons fait un arrangement spécial : la Compagnie Cook et Fils a volontiers entrepris de faire imprimer des cartes portant l'adresse de Miss Leigh et celle d'un asile de la Société chrétienne des jeunes filles, ouvert à l'occasion de l'Exposition.

Ces cartes sont distribuées aux jeunes filles, dans les différentes stations, au moment où elles descendent du train. Plusieurs des principaux employés des chemins de fer aident eux-mêmes à la distribution de ces cartes. Nous avons compris qu'en cette circonstance tous les agents du mal seraient au guet pour tendre des pièges à ces jeunes filles, pour la plupart pauvres ouvrières, ayant fait des économies à grand'peine, afin de pouvoir passer leurs vacances d'été à l'Exposition. Aussi avons-nous résolu de faire un effort pour enrayer le mal.

Si nous passons en revue ce qui a été fait jusqu'ici, nous avons tout lieu de nous féliciter, tout en nous rendant bien compte que l'œuvre n'en est cependant encore qu'à ses débuts. Plusieurs des principaux préposés aux lignes de chemins de fer, à Londres, nous ont assuré que depuis que nous avons commencé à nous occuper des gares, les femmes de mauvaise vie qui les fréquentaient, ont presque entièrement disparu.

Si de pareils résultats ont été obtenus dans une ville telle que Londres, que ne pouvons-nous espérer des autres grandes villes du monde entier, si seulement les habitants veulent unir leurs efforts aux nôtres et fonder partout, à l'instar de Londres, une société de secours aux voyageuses?

Nous avons beaucoup d'auxiliaires : entre autres, des représentants de notre comité de l'association chrétienne des jeunes filles ont formé les associations suivantes :

La société amicale des jeunes filles. La société de protection accordée aux jeunes filles. L'association métropolitaine pour seconder

les jeunes servantes. L'union de réforme et de refuge. La société de prévention et de rédemption pour les jeunes filles juives. La société nationale de vigilance. La société d'assistance aux jeunes filles. L'union internationale des amies de la jeune fille. L'institut britannique de Bruxelles. La société d'émigration de l'Église d'Angleterre. La société d'émigration des femmes de l'Union Britannique. La société d'organisation de la charité, et les asiles de miss Leigh, à Paris. Les résultats en disent assez par eux-mêmes. Mais nous voulons encore davantage. Et pour y arriver, nous réclamons une coopération universelle.

Terminons en exposant en quelques mots la situation d'une certaine jeune fille, qui jouit de la protection qu'offre la société.

D. D. venant de France, débarqua un soir à Londres. Elle était Française et ne savait pas un mot d'anglais. Sa famille habitait en France une ville de province, et des amis communs avaient écrit à une de leurs connaissances, institutrice qui demeure à quelques kilomètres de Londres, pour lui demander de vouloir bien s'enquérir d'une place en Angleterre, pour D. D. L'institutrice se mit en quête et réussit. Mais lorsque D. D. reçut la lettre qui lui annonçait cette nouvelle, elle avait déjà trouvé une place dans un pensionnat, en Angleterre. Elle partit donc, écrivant à l'institutrice, sa compatriote, de vouloir bien venir au-devant d'elle, à la gare d'arrivée à Londres. D. D. disait, dans sa lettre, qu'elle serait à Londres, le 4 du mois. Mais se méprenant aux chiffres de l'écriture, l'institutrice crut lire le 14, et en conséquence, ne se trouva point à la station. Pour comble de malheur, la bourse de la pauvre jeune fille lui fut volée pendant le voyage. Et la voilà jetée jeune, inexpérimentée, sans ami, sans argent et seule dans un pays étranger, dont elle ne pouvait parler la langue.

Heureusement les employés de la gare l'envoyèrent au bureau de la société de secours aux voyageuses. Et là, on la mit en correspondance avec la directrice du pensionnat où la jeune fille devait enseigner. Mais à sa grande consternation, D. D. apprit en réponse que la directrice avait engagé une autre institutrice et que ses services devenaient inutiles. Nous écrivîmes alors à la dame française qui, la première, avait trouvé une place à D. D. Et fort heureusement, cette dame put décider la maîtresse de l'institution à réengager D. D. Il ne s'agissait donc plus pour cette dernière que de partir pour sa destination. Et ce fut la société qui paya les frais du voyage.

Naturellement, tous ces arrangements avaient pris du temps, plusieurs jours même, pendant lesquels la pauvre jeune fille, abandonnée dans

Londres, se serait trouvée dans la situation la plus critique si elle n'avait reçu à temps la protection de notre société.

Ce seul exemple montre assez à quelles difficultés peuvent être exposées tant de pauvres jeunes filles, sans qu'il y ait de leur faute. Et pourtant il leur est impossible de trouver ailleurs les secours que nous leur offrons.

Le bureau central de la société est à 16, Old Cavendish Street, Londres.

NOTICE SUR L'INSTITUTION DES DIACONESSES, 95, RUE DE REUILLY

Par Mlle Sarah Monod, déléguée de l'Œuvre

MESDAMES ET MESSIEURS,

Nous ne pouvons songer, dans le peu de temps dont nous disposons, à vous présenter un historique complet de l'institution des Diaconesses. Quelques documents, déposés au secrétariat de ce congrès, mettront au courant de sa marche actuelle les personnes qui veulent bien prendre intérêt à ses travaux. Cependant, invitées comme nous l'avons été, par la bienveillance du gouvernement, par l'intermédiaire de votre comité d'organisation, nous ne pouvons nous refuser à dire quelques mots, qui auront, surtout pour nous, le caractère d'un hommage rendu au fondateur de cette œuvre. Les résultats et les succès que nous recherchons le plus ne sont pas de ceux qui peuvent toujours se compter et se mesurer en ce monde; nous avons cependant la confiance que nous les connaîtrons un jour.

Si l'institution des Diaconesses est une œuvre essentiellement féminine, en ce qu'elle s'exerce par des femmes, et surtout en faveur des femmes, nous ne devons pas oublier que la première pensée en a été due au pasteur Antoine Vermeil. Au moment même où à Paris, en 1841, il cherchait à organiser cette œuvre, une femme chrétienne, son ancienne paroissienne à Bordeaux, lui écrivait, lui exprimant son désir profond de consacrer sa vie à Dieu, dans le service des pauvres. Sa lettre se croisait avec celle du pasteur, qui l'invitait à venir fonder une société de femmes chrétiennes, libres des devoirs de famille, qui se mettraient au service des Églises évangéliques de notre pays pour des

œuvres dont quelques-unes paraissaient urgentes, comme l'établissement d'un refuge pour les femmes tombées et les détenues libérées de notre culte, et dont les autres, déjà repenties, n'étaient pas encore nettement déterminées.

Après bien des pourparlers avec les quelques femmes éminentes, au cœur vaillant et généreux, dont nous retrouvons les noms à l'origine de la plupart de nos œuvres protestantes, Mesdames Jules Mallet, Malter, André-Rivet, Eynard-Lullin, et quelques autres, un modeste local était assuré au faubourg St-Antoine, rue des Trois-Salves, et le 6 novembre 1841, la première diaconesse, Mlle Malvesin, accueillait la première repentie : l'institution des Diaconesses était fondée. Elle vit encore, cette première diaconesse, entourée de l'affection de ses sœurs plus jeunes dans l'œuvre. L'âge et la faiblesse l'ont réduite au repos, depuis une vingtaine d'années déjà, après vingt-six années d'une activité charitable intense. Mais son esprit et son cœur sont toujours vivants pour aimer cette œuvre des années de sa vigueur, qu'elle réchauffe encore par sa piété et sa fidèle affection.

L'œuvre protestante des prisons de femmes fournit promptement des pensionnaires au Refuge, car dès 1842, le rapport mentionne « dix repenties, sortant de Saint-Lazare, entrées au Refuge ! »

Bientôt cependant, à mesure que quelques femmes dévouées venaient se grouper autour de la fondatrice de l'œuvre, et qu'on sentait se constituer un foyer de force, on y faisait appel de côté et d'autre pour soulager des misères bien diverses, morales et matérielles : et différentes œuvres se fondaient autour de la première, formant ainsi une sorte d'école d'application, bienfaisante pour ceux qu'elle soulageait, utile pour celles qui désiraient se préparer à la pratique des œuvres de la charité. Et c'était bien là le double but qu'avaient eu en vue les initiateurs de l'œuvre, comme en témoigne l'art. Ier de ses statuts : « L'Institution des Diaconesses est une association libre, qui « a pour objet d'instruire et de diriger dans la pratique de la charité « active les femmes protestantes qui viendront se dévouer dans son « sein au soulagement des misères tant du corps que de l'âme, et « particulièrement au soin des malades, des enfants et des pauvres. »

A l'œuvre du *Refuge* vinrent s'ajouter successivement en 1842, une *infirmerie* pour les enfants scrofuleux ; en 1843, une première branche de notre *œuvre d'éducation correctionnelle*, ouverte aux jeunes filles vicieuses, de six à treize ans ; et la même année une *maison de santé*, renfermant une quinzaine de lits ; en 1844, une *seconde branche de l'œuvre d'éducation correctionnelle* pour des jeunes filles plus

âgées, de quatorze à vingt ans, dont l'exemple et le contact étaient fâcheux pour les plus jeunes; en 1846, une *salle d'asile*, ouverte aux enfants du voisinage, et une *école primaire*, où pouvaient se former celles des Diaconesses auxquelles on reconnaissait des dons pour l'instruction et l'éducation des enfants; une *œuvre d'apprentissage*, où les jeunes filles apprenaient la couture, le blanchissage, le soin des enfants, et le service en général, et une *crèche*, qui recevait pendant la journée les petits enfants dont les mères étaient employées dans les nombreuses fabriques du faubourg Saint-Antoine. Dès le début, un modeste *oratoire* réunissait chaque jour pour le culte les habitants de la maison, et, le dimanche, les familles du voisinage; en même temps, l'œuvre de *la visite des pauvres* s'organisait d'une manière régulière. En 1867, elle se complète par l'adjonction de l'œuvre très utile de la *caisse des loyers*.

On comprendra que les locaux primitifs devinrent rapidement insuffisants pour abriter toutes ces œuvres. Aussi, dès 1846, une partie en fut transférée rue de Reuilly, dans un local plus vaste, dont l'Institution devint propriétaire, grâce à un emprunt souscrit par un certain nombre d'amis, et dont elle est aujourd'hui entièrement libérée.

Au mois de janvier 1849, les aménagements nécessaires étant terminés, les diverses œuvres furent toutes réunies dans le local actuel.

Le temps a apporté certains changements, mais l'ensemble des œuvres s'est maintenu et développé depuis cette époque. Nos visiteurs d'aujourd'hui ne trouveraient plus de crèche : une crèche beaucoup plus considérable s'étant fondée dans le quartier, la nôtre n'avait plus de raison d'être. Une école protestante de filles, depuis lors communalisée, s'étant ouverte tout près de nous en 1867, le conseil de direction ne crut pas devoir lui faire concurrence, et l'école ne réunit plus que les enfants de la maison. Par contre, la maison de santé, autrefois passablement défectueuse, et enclavée au centre même de nos bâtiments, a été, en 1873, transférée dans un pavillon construit pour sa destination spéciale, beaucoup mieux aéré et aménagé, et renfermant 68 lits. L'œuvre d'éducation correctionnelle, au lieu de 7, puis 13 lits, en compte actuellement 28 dans chacune de ses deux divisions ; et le Refuge proprement dit a dû, faute de place, être installé en dehors de la maison. Vous entendrez un rapport spécial sur cette œuvre, distincte maintenant de la nôtre, bien qu'elle en dépende toujours dans une certaine mesure.

Nous attachons une grande importance à assurer à nos jeunes filles

une bonne instruction primaire. Les plus jeunes ont quatre heures de classe par jour ; les plus âgées, deux. Elles apprennent en outre la cuisine, le raccommodage, la buanderie, le repassage, et s'exercent aux soins du ménage. Aucune ne nous quitte, à moins d'incapacité incurable, sans être en état de gagner honorablement sa vie.

La salle d'asile continue à recevoir chaque jour de 80 à 100 enfants, et nous avons le jeudi une petite école du jeudi pour les garçons, et pour les filles une classe de couture, suivie d'une instruction religieuse.

La marche régulière, et, à quelques égards, fatalement monotone de l'institution, ne l'a pas empêchée, dans des temps exceptionnels, de rendre des services exceptionnels aussi. C'est ainsi que dans les jours d'émeutes populaires, la « maison, ouverte aux blessés du quartier, « dit un rapport de l'époque, accueillait aussi des veuves, des mères « de famille avec leurs enfants en détresse, tandis que les diaconesses « aimées et respectées circulaient sans peine dans le quartier, pour « porter des secours et des paroles de paix ».

Et plus près de nous, pendant l'année 1870-1871, tandis que les diaconesses de la maison desservaient exclusivement une ambulance installée dans les locaux d'école du voisinage, confiée à leurs soins par l'intendance militaire, et prêtaient secours à l'ambulance Chaptal, quelques autres accompagnaient l'ambulance 11 *bis* de la Société de secours aux blessés militaires, qui put donner des soins à plus de 1,500 blessés ou malades.

Par décret du 1er février 1860, l'Institution des diaconesses fut reconnue d'utilité publique.

Dès le début, ses principales ressources ont été les libéralités de nos coreligionnaires, dons, souscriptions, ventes biennales, augmentées de subventions annuelles de la préfecture de police pour l'œuvre d'Éducation correctionnelle, et, jusqu'en 1880, d'allocations régulières de l'État et de la ville de Paris. Un certain nombre de donations, en fondation de lits gratuits par legs, ont constitué à l'œuvre quelques rentes, dont la principale est affectée à l'œuvre du Refuge. Le jour où l'Institution serait réduite à vivre de ses rentes, elle succomberait rapidement.

Dans la séance d'inauguration qui eut lieu quelques mois après le commencement du service actif des diaconesses, le pasteur Vermeil, dit le premier rapport imprimé, « s'attachait à démontrer que l'église « et ses conducteurs trouveraient dans les diaconesses un personnel « dévoué au soulagement des misères temporelles et spirituelles, et

« les diverses œuvres chrétiennes leurs auxiliaires naturelles ; en « même temps qu'il rattachait à l'Evangile seul les principes qui « étaient à la base de l'œuvre, l'organisation qu'elle s'était donnée, « et les fruits qu'elle commençait à porter déjà. »

La première partie de ce programme, l'Institution des diaconesses l'a remplie selon ses forces et selon le personnel dont elle pouvait disposer, en donnant à des œuvres du dehors des femmes capables de diriger des asiles de vieillards, de malades, d'enfants, et depuis quelques années, à la demande de l'État, en acceptant la surveillance d'un quartier protestant dans une de nos maisons centrales de femmes. Mais il va sans dire que son activité est limitée, en raison même du nombre des diaconesses (1).

A la seconde partie du programme, elle est restée fidèle ; et c'est après la bénédiction de Dieu, qui ne lui a jamais fait défaut, à cette fidélité à l'Évangile que nous attribuons sa prospérité et son développement.

Certes, nous attachons un grand prix au principe même de l'association, et de l'association librement disciplinée, qui multiplie les forces en les combinant, et en les complétant les unes par les autres ; aussi bien qu'à l'éducation professionnelle, non moins nécessaire, quoi qu'on en puisse penser, pour la pratique des œuvres de la charité que par tout autre travail. Nous usons de tous les moyens humains que conseillent la prudence et le bon sens. Mais, plus nous avançons, plus nous nous trouvons aux prises avec la misère sous toutes ses formes et à tous ses degrés, plus aussi nous reconnaissons que pour élever des enfants dans l'amour du bien, pour redresser des natures déformées par le vice et par le mensonge, pour rendre salutaire aux détenus le temps de leur réclusion, et leur inspirer un désir sérieux de changer de vie, pour relever le courage des pauvres, entretenir en eux le goût du travail et le sentiment de leur dignité morale ; pour consoler les malades et les affligés et les soutenir à l'heure du départ suprême par les saintes espérances de la vie éternelle, il faut plus que l'influence humaine la plus persuasive et la plus persévérante, il faut une foi simple et confiante au Dieu de la compassion, du pardon et du salut.

(1) Actuellement les diaconesses desservent, hors de la maison, 7 hôpitaux, 6 orphelinats ou pensionnats, 5 asiles de vieillesse, 2 maisons de convalescence, 2 ouvroirs-écoles de jeunes filles, 1 asile temporaire de détenus libérés, 1 quartier protestant de prison de femmes, 3 œuvres paroissiales.

RAPPORT SUR L'ŒUVRE DES DIACONESSES DE LA CONFESSION D'AUGSBOURG, 7, rue Bridaine

Par Sœur Elise Obreen

Mesdames,

L'Œuvre dont j'ai à vous entretenir est des plus modestes, elle n'a ni apparence, ni éclat extérieur, mais si petite qu'elle soit, elle n'en contribue pas moins pour sa part, dans notre grande ville, au soulagement de quelques souffrances.

Et, comme elle a son caractère propre, son but spécial, il convient de vous les faire connaître.

Le titre que nous portons dit ce que nous sommes; diaconesses de paroisse ; c'est-à-dire servantes envoyées par l'Église pour accomplir, sous la direction des pasteurs, un ministère de charité auprès des membres souffrants de l'Église.

Ce ministère peut révêtir des formes diverses, mais le but en est toujours le soulagement des misères morales et physiques, la consolation de ceux qui souffrent, le relèvement de ceux qui sont tombés.

Pour porter remède à des plaies aussi variées, il faut recourir à des moyens variés également.

Dans notre trop petite infirmerie, nous recevons des malades qui ne pourraient trouver chez elles les soins nécessaires, dont quelques-unes n'ont pas même de domicile. Souvent aussi ce sont des domestiques, étrangères à Paris, qui viennent à l'heure de la maladie chercher dans notre maison les soins et l'affection de la famille.

Au dispensaire où, deux fois par semaine, MM. les docteurs Paul Berger et Letelmann donnent des consultations, nous recevons les malades des paroisses protestantes de Paris et leur donnons des médicaments.

Jusqu'à l'année dernière, les services de l'infirmerie et du dispensaire étaient gratuits. L'insuffisance de nos ressources nous a contraintes à renoncer à ce principe de la gratuité, et cependant par la force des choses, la gratuité, abolie en principe, existe encore bien souvent de fait.

Notre maison a hébergé plus d'une jeune fille, orpheline ou étrangère, sans moyen d'existence, jusqu'à ce qu'elle eût trouvé une place convenable.

Le Dimanche nous recevons avec joie nos anciennes malades et quelques personnes sans asile, pour leur donner une heure de vie de famille. Nous voudrions pouvoir faire plus dans ce sens, ce serait un bien immense pour beaucoup ; mais hélas! notre installation actuelle se prête mal à ce service.

Nos sœurs vont soigner comme garde-malades celles qui les appellent, soit dans les familles aisées, soit chez les pauvres de la paroisse. Ici c'est un mari ou un enfant malade, et la mère exténuée de fatigue doit être remplacée pour la nuit ; là c'est la mère de famille qui non seulement a besoin de soins, mais dont le ménage doit être fait et les enfants soignés.

Nos diaconesses de paroisse s'occupent de la jeunesse, ici en groupant le Dimanche autour d'elles un cercle de jeunes filles, là en ouvrant des réunions de couture ; ailleurs, elles tiennent un orphelinat. Dans tous ces domaines elles sont les messagères de la charité chrétienne, qui va chercher ce qui est perdu, panser les plaies, fortifier les faibles, consoler les affligés.

Mais c'est dans la paroisse que s'ouvre tout spécialement devant la diaconesse un champ immense, où elle peut faire beaucoup de bien, surtout dans ces paroisses de la banlieue et des faubourgs où tant de misères accompagnent tant de désordres.

Tout d'abord, c'est entre le riche et le pauvre que la sœur est souvent un lien. Elle rappelle au premier les souffrances, à côté desquelles il passerait souvent trop légèrement; elle obtient de lui des secours, qui permettent de soulager plus d'une misère; elle adoucit dans le cœur des deshérités les sentiments d'amertume et de révolte que son malheur ne met que trop près de sa pensée. Entre les heureux et les malheureux de ce monde, elle fait une œuvre de fraternité.

C'est qu'ils ont besoin, ceux à qui la vie est facile, qu'on leur rappelle les souffrances souvent inexprimables des pauvres, celles des travailleurs, pour qui le repos est chose inconnue.

Nous songeons trop peu à ces misères, Mesdames : nous-mêmes, qui les connaissons, nous n'y entrons pas assez.

Comprenons-nous ce qu'est la vie d'une pauvre femme, veuve ou abandonnée par un mari qui aurait dû être son soutien, et qui n'a été pour elle qu'une cause de tourment ! Pour, nourrir et élever ses

enfants il faut qu'elle travaille comme une bête de somme. Encore si elle les élevait ! Mais elle ne peut le faire elle-même.

Pour eux, pour gagner leur pain il faut qu'elle les abandonne. Quand la mère travaille dehors, le foyer est vide, et l'enfant est laissé au hasard et aux promiscuités de la rue, ou bien remis à la bienveillance banale de quelque voisin, ou placé prématurément en apprentissage. Et ce que la mère fait pour la famille porte pour elle le fruit amer de désorganiser la famille. Et quand l'enfant est grand il connaît à peine sa mère qui s'est épuisée de travail pour lui. Il l'a si peu vue, ainsi bien ne lui témoigne-t-il ni égards, ni affection, et ne trouve-t-elle aucun appui auprès de lui !

Ce n'est qu'un exemple pris entre beaucoup. Si nous parlions de la situation que l'industrie ou l'atelier font à la jeune fille, le tableau ne serait pas moins navrant.

Et c'est là ce que la diaconesse voit tous les jours, et c'est une partie de sa mission que de rappeler ces choses à ceux qui les oublieraient trop aisément. Mais ce ne sont encore là que les misères matérielles. Les douleurs morales que rencontre la sœur, ne sont ni moins nombreuses ni moins poignantes. A chaque pas sur son chemin elle trouve des cœurs qui souffrent de l'abandon, du péché, de quelqu'une de ces mille formes que le mal sait prendre pour faire souffrir. A ces douleurs-là, la diaconesse apporte quelque douceur en aimant, et en faisant connaître à ces cœurs blessés, l'amour immense du Père Céleste. La diaconesse de paroisse doit faire tout cela ; de plus elle va soigner et veiller les pauvres malades de la paroisse, elle place les enfants en apprentissage et les suit autant que possible ; elle tâche de procurer aux pauvres vieillards un petit coin où ils puissent mourir en paix.

Elle pleure avec ceux qui pleurent et leur apporte la parole de consolation suprême, elle se réjouit avec les heureux et leur apprend à regarder en haut.

Voilà, Mesdames, le but que nous poursuivons. Notre œuvre, créée en 1874, par M. le Pasteur Vintin, pasteur de l'Église de la Confession d'Augsbourg, a rencontré beaucoup de difficultés qui ont entravé jusqu'ici son développement. Elle a dû quitter la maison où elle était née, rue de la Tour d'Auvergne, parce qu'elle a été vendue, elle a émigré aux Batignolles, rue Bridaine, où elle est toujours en location, c'est-à-dire dans une installation très insuffisante et assez mal appropriée à ses besoins.

En quinze ans, la direction a dû changer de main trois fois, notre première directrice s'étant retirée, et celle qui m'a précédée nous ayant

été enlevée par une mort subite. A toutes ces causes de trouble viennent se joindre des difficultés financières. Car c'est surtout en pauvres qu'est riche l'Église Luthérienne de Paris, et la libéralité de nos coreligionnaires ne peut pourvoir à nos besoins que dans une mesure insuffisante.

Mais néanmoins nous avons déjà pu faire un peu de bien. Nous aussi, nous avons fait l'expérience que Dieu aime souvent se servir d'instruments très humbles pour faire son œuvre de relèvement dans le monde.

Depuis la fondation de notre maison nous avons fourni des diaconesses à six paroisses. Dans quatre d'entre elles le service n'a jamais été interrompu, et bien des misères ont certainement été soulagées par ce moyen.

Nous recevons de six à sept cents personnes par an à notre dispensaire, ouvert depuis 1876; notre petite infirmerie a reçu près de 500 malades.

Cela est bien peu sans doute lorsque tant de gémissements s'élèvent du sein de notre grande cité. Mais s'il nous a été donné de consoler quelques affligés, de soutenir et de relever quelques faibles, nous avons cependant apporté notre part à cette grande œuvre de relèvement social que vous poursuivez toutes.

Sœur Elise Obreen,
Directrice.

RAPPORT DE L'ASSOCIATION PROTESTANTE DE BIENFAISANCE DE PARIS

Par Mme Gabrielle Puaux

Cette société a été fondée en 1825 par trois jeunes filles protestantes animées du désir de faire un peu de bien autour d'elles.

Mlles Cuvier, Boissard et Marie Juillerat se réunirent pour confectionner des vêtements de pauvres et soulager leurs coreligionnaires tombés dans la misère.

Tels furent les modestes débuts de *l'Association protestante de bienfaisance*, connue à son origine sous le nom de *Société des demoiselles*. Bientôt quelques amis apportèrent leur concours à l'œuvre naissante, et le patronage de la Reine et des princesses de la famille d'Orléans vint en assurer le succès.

Un ouvroir de jeunes filles se fondait, des secours mutuels étaient accordés aux vieillards et aux enfants placés dans des établissements de retraite ou d'éducation ; l'ambition de la Société grandissait.

En 1845 s'ouvrait la première *maison à loyers réduits*, en vue d'assister et de relever de pauvres familles jugées dignes du patronage du comité.

Toutes les personnes qui s'occupent d'œuvres de bienfaisance, surtout dans les grandes villes, savent que la question des logements d'ouvriers est une des plus importantes au point de vue physique, comme au point de vue moral.

Loger d'honnêtes familles dans des habitations propres et salubres, éviter pour les enfants les pernicieuses influences des mauvais voisinages, c'est comprendre l'un des côtés les plus sérieux des questions sociales. L'Association de bienfaisance l'a bien senti, encouragée par un premier succès, elle a développé cette partie de son œuvre.

A l'heure actuelle, le comité possède, à titre de principal locataire, trois maisons à loyers réduits où habitent 67 familles. Ces maisons sont situées, 24, rue Tournefort, 35, rue Lauriston, et 52, rue de Reuilly. Le projet d'une construction d'une quatrième maison, (dans l'arrondissement de Montmartre) est à l'étude. Mais l'entreprise est ambitieuse : il faut trouver un capital de 120,000 francs, dont une grande partie est déjà souscrite.

L'Association protestante de bienfaisance a été reconnue d'utilité publique par décret du Président de la République en date du 6 mars 1875. Cette reconnaissance lui donne le droit d'hériter.

Quelques détails sur l'organisation et le fonctionnement de l'œuvre pourront intéresser les personnes qui ont à cœur les œuvres philantropiques.

L'Association a partagé la ville de Paris en neuf sections ; à la tête de chacune d'elles se trouve une dame Vice-Présidente. Elle est aidée dans sa tâche par un comité composé de personnes actives et dévouées qui visitent les familles et leur distribuent les secours.

Les chefs de section se réunissent une fois par mois chez la Présidente de l'œuvre, Mme Gallay, 19, rue de la Pépinière, pour présenter et discuter les demandes en faveur de leurs pauvres.

Aucun indigent ne peut être secouru que sur le visa d'une fiche de renseignements. La fiche doit contenir les indications suivantes : noms, domicile, âges des parents et des enfants, profession, secours déjà obtenus, etc... Après l'admission de la famille, cette fiche est soigneusement gardée dans les archives de la Société et la collection de

ces documents forme une source de renseignements très utiles à consulter.

Grâce à cette méthode, il est impossible aux mendiants de profession de se faire secourir par plusieurs sections ; la fraude est facilement découverte. Nulle famille n'est admise à recevoir des secours mensuels réguliers avant d'avoir obtenu trois secours extraordinaires, accordés à deux ou trois mois d'intervalle.

Le comité vient en aide chaque année à plus de 500 familles et contribue à 130 pensions de vieillards et d'enfants.

Une collecte et une vente annuelles, auxquelles viennent s'ajouter des dons particuliers à l'occasion d'événements de famille, pourvoient au fonctionnement de l'œuvre.

Les recettes de l'année 1888 se sont élevées à 57,523 francs 60 centimes et les dépenses à 51,388 francs.

Puissent de nouvelles sympathies élargir le champ d'action d'une association, qui, malgré ses modestes débuts, a pris rang aujourd'hui parmi les œuvres les plus importantes de la charité protestante à Paris.

Rapport présenté au Congrès des œuvres et institutions féminines, par Mme Frank Puaux, vice-Présidente de section de l'œuvre.

RAPPORT SUR L'UNION INTERNATIONALE DES AMIES DE LA JEUNE FILLE

Bureau central, à Neufchâtel (Suisse)

Par la présidente Anna de Perrot, et la secrétaire Amélie Humbert (1)

Mesdames et Messieurs,

L'union internationale des Amies de la jeune fille a pour but de former un réseau de protection autour de toute jeune fille appelée à

---

(1) Documents annexés :
1. Constitution ;
2. Carte d'adhésion ;
3. Carte de membre ;
4. Liste internationale ;
5. Livret international ;
6. Rapport du bureau central pour 1888 ;
7. Brochure de Mme Edouard Humbert ;
8. Journal du *Bien public ;*
9. Journal *Amie de la jeune fille.*

quitter la maison paternelle pour chercher ailleurs son gagne-pain; et autant que possible, de toute jeune fille isolée ou mal entourée, quelles que puissent être sa nationalité, sa religion et ses occupations.

Cette association est née à Genève en septembre 1877, à l'issue d'un congrès de la Fédération britannique et continentale. C'était la première fois que, en dehors de l'Angleterre, on apportait, pour la discuter, d'une manière aussi ouverte, la grande question de la moralité publique.

Les séances étaient terminées, les cœurs étaient encore sous l'impression des accents émus de Mme Butler, et des appels adressés à la charité par des voix autorisées, et il semblait qu'on ne pouvait se séparer sans donner un gage des émotions ressenties, sans poser les bases de quelque chose de bon et d'utile.

Il y eut alors, au dernier moment, une réunion où vingt dames, de sept pays différents, décidèrent la fondation de l'œuvre.

Les cantons romans de la Suisse furent les premiers à la brèche, celui de Neufchâtel surtout qui devint le centre et le point de départ de l'action générale. Deux femmes chrétiennes entre toutes ont dirigé le commencement de cette activité. Mlle Betsy Cellérier fut l'initiatrice de l'œuvre de Genève ; Mme Aimé Humbert, à Neufchâtel, l'âme de l'entreprise entière, en demeura jusqu'à sa mort, pendant onze ans, l'admirable présidente, s'y dévouant avec le talent et l'amour des âmes qui la caractérisaient. Saura-t-on jamais ce qui lui en coûta, à elle d'abord, et aussi à quelques-unes de ses compatriotes, d'efforts, de labeur de pensée et de plume pour établir une pareille organisation ? — Le travail était évidemment béni, car les progrès se réalisaient sans interruption ; les chiffres en font foi. Le nombre des Amies de la jeune fille qui était en 1877 de 50, s'élevait en 1880 à 300, — en 1883 à 805, — en 1884 à 1.029 ; il est maintenant de 3,500 environ. Ces 3,500 membres sont répartis en 22 pays différents. La liste internationale indique 919 localités et il y en a davantage encore.

Il y a en outre des listes nationales pour l'Allemagne, la France, la Hollande et la Suisse. Tous ces pays recrutent sans cesse de nouveaux membres, et ils ne sont pas les seuls, car l'Union continue à étendre ses ramifications jusque dans les pays les plus éloignés.

PUBLICATIONS DE L'UNION

La liste des membres de l'Union ne se vend pas. Elle est la propriété exclusive du Bureau Central qui, à chaque nouvelle édition, l'envoie à tous les membres mentionnés dans cette liste. Elle a été publiée envi-

ron tous les ans depuis l'origine de l'œuvre en 1877; la dernière édition est notre onzième liste.

Une autre publication de l'Union, bien importante, c'est le *Livret* qui est remis à chaque jeune fille partant pour l'étranger. Il renferme environ 550 adresses de maisons hospitalières, d'églises, de pasteurs, de consuls, de bons bureaux de placement, de sociétés secourables, d'unions chrétiennes, etc. Ce *livret type* ou livret international est relié en rouge et appartient au Bureau central, qui le distribue gratuitement à tous les membres de l'Union. D'autres éditions du Livret ont été publiées en différentes langues en France, en Suisse, en Hollande, en Allemagne, en Norvège. Il nous est impossible de dire jusqu'à quel point cette publication qui contient aussi une série de conseils de l'expérience, un choix de passages de la parole de Dieu, suivis de conseils pour voyages, est devenue utile et même indispensable à nos jeunes filles. Dans bien des cas, le Livret a été le moyen dont Dieu s'est servi pour arrêter ou retirer telle jeune fille d'une voie dangereuse.

La première conférence de l'*Union internationale des amies de la jeune fille*, se réunissant seule, en dehors de toute autre assemblée du congrès, a eu lieu en mai 1888, à Paris, où il y a une nombreuse section d'amies.

A cette conférence, la constitution de l'Union, qui avait été votée à Londres en 1886, fut revisée et sa base chrétienne évangélique confirmée. La constitution résume en quelques grands traits les devoirs de l'Amie de la jeune fille. Nous ne pouvons les reproduire tous. En voici quelques fragments :

« L'Union admet dans son sein toute femme ayant à cœur le bien moral des jeunes filles, acceptant les principes de l'Union et comprenant l'importance de la protection offerte. »

« L'Union, tout en laissant à chaque pays son autonomie, doit tendre à provoquer partout la formation de comités locaux et la création d'œuvres spéciales pour la protection des jeunes filles. »

Bureau central et conseil international

Le *Bureau central de l'Union* a son siège à Neufchâtel (1).

« Le Bureau central se compose de la Présidente internationale, d'une secrétaire, d'une trésorière, habitant la même localité, et de deux membres assesseurs. Il est chargé de s'occuper des intérêts géné-

(1) 19, rue du Château.

raux de l'œuvre, d'expédier les affaires courantes, et d'imprimer la *Liste internationale des membres* et le *Livret international.*

« Pour les décisions importantes, le Bureau central s'adjoint les présidentes respectives de chaque comité national et forme ainsi le *Conseil international.*

« Une présidente de Comité national empêchée peut nommer une remplaçante.

« A défaut, il est pourvu d'office à son remplacement par le Bureau central.

« Le Bureau central, d'accord avec le Conseil international, a l'initiative de toute innovation, de toute circulaire relative à l'ensemble des Unions.

Membres et groupes de Membres.

« Lorsqu'il y a plusieurs membres dans une même localité, ils sont invités à former ensemble une *Union locale ;* les Unions locales d'un même pays forment ensemble une *Union nationale.* Chacune de ces Unions s'organise elle-même librement, d'après le modèle de cette constitution.

Devoirs des Membres.

« (*a*) Les Amies sont priées de se tenir au courant de toutes les jeunes filles de leur entourage qui se disposent à quitter la maison paternelle pour chercher auprès ou au loin un gagne-pain, et de les inviter à accepter la protection de l'Union.

« Si cette protection est acceptée et si la jeune fille a une place, l'Amie s'assure que cette place présente de sérieuses garanties. Elle remet à la jeune fille un *Livret* de l'Union, sur lequel elle inscrit son propre nom avec celui de sa protégée.

« Sur les pages blanches du Livret, elle indique les adresses des membres de l'Union qui pourraient être utiles à la jeune fille en voyage ou dans l'endroit où elle se rend.

« Il est nécessaire qu'elle corresponde directement avec les Amies de l'adresse desquelles elle a fait usage.

« Si la jeune fille n'a point de place assurée, l'Amie la met en relation avec des œuvres de placement ou des *Homes* rattachés à l'Union, et lui assure, en cas de départ, la protection d'un membre habitant la localité ou elle se rend.

« (*b*) La dame à laquelle une jeune fille a été recommandée s'engage à la recevoir avec bonté, à l'aider de ses conseils et à lui procurer les informations dont elle peut avoir besoin, selon les circonstances.

« (*c*) Les services de l'Amie de la jeune fille se traduisent aussi en lettres à écrire : correspondance avec sa protégée et avec les Amies auxquelles elle se recommande, informations à prendre ou à donner sur des jeunes filles ou sur des familles, lettres et démarches dans des cas de maladie, de rapatriement, etc., etc.

« (*d*) Quant aux jeunes filles isolées ou placées dans des mauvais milieux, les Amies les entoureront de bons conseils, d'une sympathie affectueuse, et les aideront, s'il y a lieu, à trouver un gagne-pain honorable.

« Il est essentiel, pour cette branche de leur activité, que les Amies s'organisent en Unions locales et travaillent collectivement en ouvrant soit des Bureaux de placement, soit des Asiles pour jeunes filles sans place, pour ouvrières sans famille, soit des Salles de lecture, de récréation, de réunions du Dimanche, etc.

Organes.

L'organe officiel de l'Union internationale est le *Journal du Bien Public*, publié à Neuchâtel en Suisse. Il insère dans chacun de ses numéros l'admission des nouveaux membres, communique les modifications, les changements d'adresses, etc., et tient les membres au courant de tout ce qui concerne l'œuvre.

Ce périodique, d'une incontestable utilité pour quiconque s'intéresse à la protection de la jeunesse féminine est, par la modestie de ses conditions d'abonnement, à la portée de toutes les bourses (2 francs pour la Suisse, 2 fr. 60 pour les pays de l'Union postale. S'adresser à la Rédaction, rue du Château, 19 (Neuchâtel).

Si l'Union a un organe qui relie les membres entre eux, elle en possède aussi un qui est destiné surtout à être un lien d'affection entre les « Amies » et les jeunes filles expatriées. Ce petit journal, à couverture rose, intitulé : l'*Amie de la jeune fille*, se publie aussi à Neufchâtel depuis 1883. Il continue d'année en année son modeste message auprès de 3 à 4000 de nos jeunes amies, et l'éternité seule révélera combien d'entr'elles y ont puisé des paroles de vie.

Citons encore ce que Mme Edouard Humbert dit à ce sujet dans sa brochure :

« Ce petit *Journal rose* a fait ses preuves. Destiné surtout à l'expatriée, il prend aux yeux des jeunes filles qui le recoivent une grande valeur, un indicible charme. »

Ces courtes histoires, ces poésies, ces narrations missionnaires, les nouvelles de la patrie, quelque simples qu'elles soient, les touchent

et les captivent; et ce qui leur va plus droit au cœur encore, dans l'éloignement, ce sont quelques exhortations affectueuses, quelques indications de lectures bibliques, ou un fragment de correspondance adressé en réponse à l'une d'elles, mais d'une adaptation si générale à leur position ou à leurs devoirs, qu'elles peuvent toutes se l'approprier. Elles sentent dans tout cela l'affection des protectrices qui les aiment, qui prient pour elles et les suivent de la pensée. Le *petit Journal rose* arrivant à une jeune fille dans une habitation éloignée de la Pologne ou aux confins de l'Asie, est pour elle, ce qu'est pour d'autres exilés l'hymne national, ce qu'est pour l'être solitaire le son de la voix, le serrement de main d'un ami; c'est la réminiscence d'anciennes choses aimées; c'est, et ce sera souvent, on peut le croire, un rappel à la conscience, une sauvegarde dans la tentation. Combien de ces enfants ont écrit qu'elles avaient pleuré en recevant, pour la première fois, leur *Journal*, et qu'elles l'attendent de mois en mois avec une véritable impatience.

« Comment ce modeste envoyé tomba-t-il un jour sous les yeux d'une Suissesse vivant au loin, et depuis 22 ans sans communication avec les siens et la Patrie? Nous ne savons, mais ce qu'elle a raconté, c'est l'émotion intense, la commotion ressentie, en parcourant ces huit petites pages qui ravivaient en son cœur, peut-être désolé, les souvenirs les plus doux de son passé. » Aussi longtemps que je serai en Russie, écrit une autre exilée, ma Bible, vos lettres et le petit *Journal rose* seront pour moi le *mot d'ordre* et mes seuls encouragements ».

Nous n'avons parlé jusqu'ici que des *publications* de l'Union. Si nous voulions entrer dans le détail des nombreuses œuvres qui se rattachent directement à cette vaste association, nous pourrions écrire des volumes.

Les responsabilités de l'œuvre, bien comprises, provoquent chaque jour partout des créations nouvelles : agences de placements dirigées par des membres mêmes de l'Union, comme celles qui fonctionnent admirablement à Paris, Lyon, Marseille, Genève, Lausanne, Vevey, Neufchâtel, Zurich, etc.; fondation de Homes internationaux à l'instar de ceux de Vienne, Buda-Pesth, Paris, Berlin, Londres, Odessa, Athènes, etc., etc. Enfin, notre Union crée aussi à maint endroit des réunions hebdomadaires familières; secours, sociétés de protection ou d'encouragement; œuvre des arrivantes à la gare, etc.

Cette dernière branche-sœur d'activité, qui n'est encore bien organisée, si nous ne nous trompons, qu'à Genève et à Zürich, se rattache

étroitement d'un côté à la Fédération, de l'autre à l'Union des Amies. N'est-ce pas aimer la jeune voyageuse que de la préserver, à son entrée dans une ville, des pièges et des dangers où la jetteraient son ignorance et son isolement? Des employées sûres stationnent aux gares ou aux débarcadères des bateaux à vapeur, et leur œil exercé par l'habitude discerne aisément l'humble étrangère; elles la préviennent, l'accompagnent à sa destination ou la conduisent au Home attaché à cette œuvre excellente entre toutes. Elles sont nombreuses les jeunes filles qui ont dû leur salut à cette protection; plusieurs ont été arrachées par ce moyen aux dangers de la rue et aux amorces de gens mal intentionnés. D'autres villes vont suivre l'exemple de Genève et de Zürich, et l'on parle d'efforts à tenter pour obtenir de différentes compagnies, l'autorisation d'afficher dans les wagons, dans les salles d'attente et celles des bateaux à vapeur, des adresses de secours, de Homes, d'Amies de la jeune fille, etc. L'Angleterre fait quelque chose d'analogue sous les auspices de la *Traveller's Aid Society*.

En terminant, nous ne résistons pas à l'envie de citer un fragment du dernier rapport de l'Union par Mme Aimé Humbert, celle qui fut, jusqu'à sa fin, l'âme de cette œuvre à laquelle elle avait si spécialement consacré sa vie :

« Il y a un fait providentiel : c'est que le remède est toujours pré- « paré à côté des inventions meurtrières de l'ennemi des âmes. Les « déchaînements du fléau de la guerre a donné naissance à la Croix « rouge et à tout un développement de la charité qui guérit. Le fléau « de l'intempérance a appelé la Croix bleue que nous bénissons, parce « qu'elle guérit des plaies autrement meurtrières que celles des armes « à feu. Et le débordement des passions déréglées a reçu dès le pre- « mier congrès de la Fédération, comme contre-poids, l'Union inter- « nationale des Amies de la jeune fille ».

Au nom du Bureau central,

La présidente : ANNA DE PERROT.

La secrétaire : Amélie HUMBERT.

Neufchâtel, le 19 juin 1889.

ÉMIGRATION DES FEMMES (SOCIÉTÉ DE PROTECTION)

17, Eldon Road Kensington, Londres

Par Miss Ross

Mme la présidente de l'Association unié des émigrants britanniques m'a priée de donner un aperçu de cette œuvre importante, œuvre qui nous a été imposée par l'étendue des colonies de la Grande-Bretagne et par la surabondance de sa population.

Les hommes sont naturellement les pionniers de la civilisation.

Ce sont eux qui sont appelés à défricher les terres nouvelles et à maîtriser les forces puissantes de la nature.

Mais en répondant à cet appel, ils ont laissé une si grande disproportion entre les sexes, qu'il existe actuellement dans la Grande-Bretagne un million de femmes de plus que d'hommes, tandis que dans les colonies le nombre d'hommes dépasse celui des femmes, aussi d'un million.

Cette inégalité des sexes est la cause de graves inconvénients dans l'oganisation sociale; les remèdes à y apporter demanderaient une étude sérieuse.

Au premier rang de ces remèdes, nous croyons devoir placer l'émigration des femmes. C'est un sujet hérissé de difficultés. Les femmes qui se montrent prêtes à rompre les liens qui les retiennent, ne sont pas toujours celles qu'on désirerait envoyer. Les qualités féminines paraissent contraires à l'esprit entreprenant et indépendant de l'émigrante. Il faut aussi dire que l'histoire de l'émigration n'a jusqu'à présent nullement contribué à en rendre la notion populaire. Lorsque le Nouveau Monde s'ouvrit, il y a 300 ans, à l'Europe occidentale, la jeune noblesse s'empressa de fuir les bouleversements causés par nos guerres civiles et ils devinrent les grands propriétaires qui gouvernèrent les colons noirs.

Mais grâce au progrès qui a si fortement imprimé les mots « Liberté, Égalité et Fraternité » au cœur du XIXe siècle, nous avons vu abolir l'esclavage. Ce fut le même sentiment chrétien qui nous apprit la fraternité pour tous les hommes, qui produisit l'adoucissement de nos lois pénales à un tel point, que la peine de mort fut réservée aux plus grands crimes. Mais ce changement produisit un effet remarquable sur l'émigration. On résolut de déporter les moins criminels vers ce grand

continent d'Australie, qui sans lutte est échu en partage à la nation anglaise. Voilà donc les matériaux rudes et bruts, qui ont été l'origine de cette race vigoureuse et indépendante, les Australiens de nos jours, preuve évidente que ceux qui ne désespèrent pas de la race humaine ont raison et que l'image de Dieu, bien que défigurée, ne saurait être entièrement effacée.

Nous parlons de ces faits, parce qu'ils ajoutèrent une nouvelle difficulté à l'émigration des femmes.

Non seulement l'idée que ceux qui ne sont bons à rien ici, sont des sujets pour l'émigration, est restée imprimée dans les esprits, mais encore elle s'est étendue. Cette idée est naturellement antipathique aux sujets de notre reine dans les colonies.

Ils demandent et ils ont droit à nos bons sujets, car leurs terres sont riches et fertiles et leurs lois, libérales et sages, reconnaissent également les droits de l'homme et de la femme.

Nous plaidons leur cause comme la nôtre, en établissant certains principes pour l'émigration des femmes. Nous nous engageons à n'envoyer que des femmes qui possèdent une bonne santé, des mœurs irréprochables et une certaine capacité. D'ailleurs, nous désirons, en notre qualité d'ouvrières chrétiennes, prouver de plus en plus que la femme aux principes honnêtes et loyaux, est la seule qui puisse se maintenir en face d'une position si nouvelle, alors qu'elle se trouve dégagée des freins qui l'avaient retenue jusqu'ici. La meilleure émigrante est celle dont la vie a été sans reproche et dont le cœur est rempli d'une foi vivante en Dieu son sauveur. De telles femmes demandent et méritent toute notre protection.

Le premier essai définitif pour lutter contre toutes les difficultés de l'émigration des femmes eut lieu en 1880.

Le titre primitif de la Société a été agrandi depuis lors et est actuellement : L'Association unie des émigrantes Britanniques. Elle comprend un grand nombre de dames anglaises, écossaises et irlandaises qui choisissent les émigrantes et les aident de leurs conseils et de leur appui.La Société fournit des renseignements quant aux lieux ouverts aux émigrantes. Elle s'occupe également de leur voyage et pourvoit à la sûreté de leur réception.

Aujourd'hui toutes les grandes œuvres ne subsistent que par l'association, et ce n'est que par cette union d'efforts que « le rôle social de la femme peut être mis en lumière et grandir. »

L'Union chrétienne des jeunes filles et la Société des Amies de la jeune fille s'étaient déjà mises à l'œuvre pour séparer le blé de la

paille et avaient formé des branches dans toutes les Colonies anglaises. La bienveillance de ces deux grandes sociétés nous permet de profiter de leurs recommandations.

L'Église anglicane, sous la sage direction du Dr Sait, Archevêque de Canterbury, a aussi établi en 1880 un ordre de chapelains dans toutes les colonies.

Ceux-ci sont toujours prêts à venir en aide aux émigrantes qui leur sont recommandées. Il se trouve donc que notre Association s'étend aussi loin que la langue anglaise.

Si parmi nos correspondantes on ne voit qu'un petit nombre de catholiques romaines, ce n'est pas que l'Association fasse quelque distinction quant aux croyances des femmes qu'elle cherche à protéger. La cause en revient plutôt à l'admirable méthode par laquelle les sœurs de l'église catholique, sous la direction de leurs prêtres, prévoient à l'avance à toutes les nécessités des arrivantes.

Tous les avantages offerts à nos émigrantes l'Association les accorde également à toutes celles qui remplissent nos conditions, quelles que soient leurs croyances. Pour les Françaises nous avons aussi des portes ouvertes, dans ces parties du Canada où le français est la langue dominante.

L'un des résultats les plus importants de ce mouvement a été l'accroissement du confort pour le voyage. Les trois grandes compagnies dont les vaisseaux partent de Liverpool se sont engagées à envoyer chaque mois un navire avec un compartiment particulier pour les jeunes filles. Elles sont alors accompagnées d'une dame choisie par la Société pour la propagation des connaissances chrétiennes (S.P.C.K.) Les compagnies de navigation commencent à comprendre que c'est seulement en se montrant exigeantes pour les conditions requises que les colonies consentiront, comme par le passé, à accepter le trop plein de notre population. Sur les grands navires Australiens les arrangements sont admirables, mais comme 2000 femmes au moins s'embarquent chaque année pour le Queensland seul, il y a nécessairement un mélange de toutes les classes de femmes. L'œuvre de l'Association se borne à réunir pendant le voyage toutes celles qui sont munies de nos lettres de recommandation.

L'Association considère que les femmes les plus propres à l'émigration sont tout d'abord les bonnes à tout faire qu'on ne cesse pas de nous demander. Quand nos jeunes filles arrivent au Home de Montréal qui est sous le patronage de son Altesse royale la Princesse Louise, les maîtresses de maison se tiennent sur le chemin pour s'en emparer. Il y

a bien vingt dames pour chaque jeune fille. On n'aurait aucune difficulté à en placer des centaines sinon des milliers à l'occident de l'Amérique, et celles qui sont capables de travail n'y resteront jamais oisives.

L'Australie occidentale accorde de temps en temps des transports gratuits aux femmes non mariées. Tout récemment le gouvernement de la Nouvelle-Zélande se chargea du transport de 2.000 femmes. Certainement ces privilèges ne nous seront accordés qu'à la condition que nous n'enverrons que les femmes qui ont droit à leur confiance et à leur protection.

Par l'émigration, la jeune servante quitte sa vie monotone et ses misérables gages pour une place bien payée et la perspective d'un mariage avec un homme possédant un bon emploi. Mais les maîtresses d'école n'ont aucun avantage à entreprendre ce voyage, car dans toutes les colonies l'éducation est libre et obligatoire, et il y a des collèges où l'on forme les institutrices. Celles qui se considèrent comme étant trop haut placées pour s'occuper du travail manuel sont également invitées à ne pas émigrer, mais la femme d'une bonne éducation qui voudra bien devenir une aide dévouée de la mère de famille peut être certaine d'être bien reçue dans les colonies, aussi bien que les garde-malades. Mais dans ce cas il est encore plus nécessaire qu'une correspondance sûre lui donne des renseignements exacts.

Les renseignements de l'Association sont absolument privés, mais il y a quelques feuilles imprimées qui contiennent des informations sûres et précises que nous désirons communiquer pour l'avantage de tous.

Déjà on nous écrit de l'autre rive de l'Océan : « Envoyez-nous des centaines de femmes pareilles à celles qui nous sont arrivées avec la recommandation de votre Association ». Et nos correspondants témoignent de la sincérité de leur invitation par la chaleur de leur accueil, par leurs soins pour celles qui deviennent malades, aussi bien que par la loyauté avec laquelle ils remplissent toutes les obligations que nous leur avons imposées.

Une grande œuvre nous appelle, et assurées de votre sympathie, nous en avons présenté au congrès ce court aperçu.

Adélaïde Ross,
38, Chepstew Villas. Bayswater, London.
Member of Council of the United British Unions Emigration Association.

July, 8 th. 1889.

RAPPORT SUR L'ŒUVRE EN FAVEUR DES DEMOISELLES DE MAGASIN

27, Rue Jean-Jacques-Rousseau

Par Mme Jules Siegfried.

L'œuvre de la rue Jean-Jacques-Rousseau a été fondée en 1883, par une dame américaine, Miss Atterbury, qui sentit s'éveiller en elle, après quelques mois de séjour à Paris, un intérêt tout spécial pour les demoiselles de magasin, exposées ici plus que partout ailleurs, à des tentations et des difficultés de toutes sortes.

De retour à New-York, elle chercha et trouva les fonds nécessaires pour organiser l'Œuvre de la rue Jean-Jacques-Rousseau, dont elle a remis la direction à un comité composé presque exclusivement de dames françaises, qui a pu admirer une fois de plus le désintéressement, la générosité et l'esprit large et vraiment chrétien de nos amis américains.

L'Œuvre a pour but d'offrir aux demoiselles de magasin pendant la journée, un lieu de réunion où elles trouvent toujours un accueil bienveillant, une direction morale et de saines distractions, telles que: bibliothèque et publications choisies, cours d'anglais et de solfège, soirées de lecture et de musique.

Le dimanche après midi, un pasteur protestant ou une dame du Comité, veulent bien faire un petit service religieux composé de la lecture de l'Évangile, d'une prière et d'une courte allocution pratique. Les jeunes filles étant admises absolument sans distinction de culte, nous tenons essentiellement à ce que jamais la moindre controverse ne se glisse dans nos entretiens.

A quelque moment que nous arrivions au local de l'Œuvre, nous trouvons la directrice, entourée de quelques jeunes filles sans place et qui viennent, entre temps, lire, écrire ou travailler. Nous tâchons d'obtenir de la couture pour celles qui se trouvent dans une situation précaire, et cette petite rétribution leur permet ainsi de ne pas accepter le premier emploi venu. Nous nous tenons aussi au courant des places vacantes, par des organes spéciaux, et nos jeunes filles, dans un esprit de solidarité qui nous réjouit souvent, se mettent en quatre pour aider leurs compagnes à se caser.

Mais, notre Œuvre n'est nullement installée comme bureau de placement.

Nous avons à peu près 1.000 allées et venues par mois, et chaque dimanche de 30 à 50 jeunes filles à passer l'après-midi. Le local est ouvert de 8 heures du matin à 10 heures du soir.

Nos dépenses s'élèvent à peu près à 6.000 francs par an.

Cette œuvre si simple en apparence est une œuvre où il faut marcher en avant avec des cœurs pleins d'indulgence et surtout de cette charité qui croit *tout* et espère *tout*. Nos jeunes Parisiennes, si gracieuses et si souples lorsqu'elles sont à leur comptoir, ont souvent une toute autre attitude, une fois leur travail terminé. Les demoiselles de magasin sont fières, et, faut-il le dire, disposées à la frivolité. Le milieu dans lequel elles passent la plus grande partie de leur vie, est immoral à d'assez rares exceptions. Elles finissent par ne plus distinguer clairement le bien du mal, et nous avons plus d'une fois constaté qu'une existence irrégulière, régulièrement organisée, était acceptée par ces jeunes filles sans aucun scrupule de conscience.

Nous avons donc eu et avons encore des heures de découragement, aussi éprouvons-nous plus que jamais le besoin d'atteindre l'âme de nos jeunes filles en parlant à leur conscience, et en leur faisant sentir que pour être fortes à l'heure de la tentation, il faut que cette force vienne de Dieu.

Nous sommes d'humbles semeurs dans le vaste champ de ce monde, mais croyant de toute notre âme que, de même que rien ne se perd dans l'ordre physique, rien aussi n'est perdu dans l'ordre moral, et que malgré tout nous n'aurons pas travaillé en vain.

Rapport présenté au Congrès par Mme Jules Siegfried, présidente de l'Œuvre, 6, Rond-Point des Champs-Élysées.

ASILE TEMPORAIRE DE JOUR ET DE NUIT POUR FEMMES

Ouvrières sans travail et domestiques sans place

Rapport présenté par Mme Seignobos, déléguée

Il a été fondé le 1er février 1888 un petit asile temporaire pour femmes sans travail et sans asile.

Les hospitalités de nuit ne reçoivent les malheureuses que pendant trois nuits, ne leur fournissent pas de travail et ne les abritent pas pendant la journée. C'est une lacune qui a été comblée par la Maison Hospitalière pour hommes, 32, rue Clavel. Cet exemple a été suivi pour les femmes; on admet à l'asile temporaire, 48, rue de la Villette, les infortunées qui se présentent avec une carte d'admission d'une personne charitable, qui s'engage à payer pour son séjour pendant une ou plusieurs semaines. L'établissement toutefois ne peut garder les pensionnaires, sauf exception motivée, au delà de quatre semaines.

L'Asile ne comprend qu'un nombre restreint de 12 lits ; — la maison est fort modeste, mais en l'installant à Belleville, on a eu l'avantage d'un jardin et la vie à meilleur compte. Il a fallu néanmoins se borner à ne recevoir que les femmes protestantes et leurs enfants, aussi voyons-nous à notre grande satisfaction s'élever non loin de nous, rue Fessart, un établissement analogue que la ville de Paris fait construire dans de grandes proportions.

La plupart de ces pauvres femmes sortent des hôpitaux ou des maisons de convalescence, les unes sont ou de pauvres domestiques sans place ou arrivant nouvellement à Paris, ou des malheureuses renvoyées du toit conjugal ; on abrite ainsi bien des misères.

La direction n'admet les femmes qu'avec la garantie du paiement de la pension et sur la recommandation d'une personne qui délivre une carte ou un billet à sa protégée, se réservant cependant de refuser l'entrée à toute femme qui serait connue ou jugée défavorablement par elle.

Un système de cartes à N° d'ordre a été adopté afin que la femme assistée n'ait pas l'occasion de copier l'adresse de son bienfaiteur et de vendre ces adresses ainsi qu'il arrive si souvent. Ces N°s d'ordre se trouvent en double à l'asile, ce qui permet d'opérer le recouvrement de la pension après le séjour de la femme qui a présenté la carte.

Ces cartes valent 3 francs pour une semaine de séjour ; une semaine commencée est due en entier, et indemnise la maison pour bien des séjours qui se prolongent au delà du temps fixé. On paie 1 fr. 50 par semaine pour les enfants au-dessous de 10 ans qui accompagnent leur mère. Les bienfaiteurs sont priés d'inscrire au dos la date et la durée maximum qu'ils sont disposés à accorder.

Chacun sait combien le travail de la femme est peu lucratif. En outre, ces femmes sont le plus souvent ignorantes ou incapables de bien travailler; malgré tous les efforts de la direction, le gain de chaque femme ne s'élève guère en moyenne à plus de 20 c. par jour après avoir défalqué le temps des sorties pour trouver ou une place ou du travail. Il est bien entendu qu'on ne leur remet rien pour rétribuer leur travail.

La directrice chargée de conduire la maison se fait aider par les pensionnaires dans les soins du ménage; on arrive avec beaucoup d'économie à établir la nourriture à 75 c. par jour et par femme; les autres dépenses réparties sur un nombre de sept femmes et comprenant loyer, contributions, gages de la directrice, etc., dépenses de ménage, chauffage, éclairage, blanchissage, etc., s'élèvent à 1 fr. 10 qui fait un total de 1 fr. 85, dont il y a à déduire 43 c. qui sont payés pour la pension et 20 c. pour le rendement du travail ; il reste à la charge de l'établissement par tête et par jour une somme de 1 fr. 22. En un an, il y a eu environ 2500 journées.

RÈGLEMENT

Asile temporaire pour femmes, 48, rue de la Villette, Paris.

La Maison a été ouverte pour recevoir les femmes protestantes sans asile, et pour leur fournir momentanément du travail.

Les enfants au-dessous de 10 ans peuvent être reçus dans la maison avec leur mère.

On n'admet que les femmes recommandées par les personnes con-

nues; elles doivent être munies d'une carte d'entrée, ou d'un billet adressé spécialement à la directrice de l'Asile.

La carte d'entrée donne droit à un séjour d'une semaine dans la maison, (si toutefois la place ne fait pas défaut). Toute carte peut être renouvelée trois fois; mais le séjour dans la maison ne peut se prolonger au delà de 4 semaines; le travail dans la maison est de rigueur.

On cherchera autant que possible à adapter le travail aux forces et aux connaissances de chaque pensionnaire.

Le travail consiste dans le nettoyage de la maison, le blanchissage, et les soins à donner au ménage, puis en travaux exécutés au profit de la maison.

Toute pensionnaire qui mettrait du mauvais vouloir ou de la paresse dans le travail de l'Asile, ne pourrait continuer à y séjourner et serait renvoyée d'un jour à l'autre par la directrice, malgré sa carte d'entrée.

L'emploi du temps est ainsi fixé : Le matin, après que chaque pensionnaire aura participé à la mise en ordre des chambres, le travail de la couture commencera.

Il aura lieu :

En été, de 7 heures du matin à 7 heures du soir. Le coucher est fixé à 9 heures du soir, heure réglementaire de la fermeture des portes.

Les repas sont : à 7 heures du matin, à midi, et à 7 heures du soir.

La maison est fermée pour les nouvelles admissions le dimanche aux heures du service religieux de midi à 4 heures.

Le temps nécessaire pour se chercher une occupation sera accordé aux pensionnaires, mais elles ne devront jamais sortir sans la permission de la directrice. On compte sur la délicatesse des pensionnaires pour ne pas abuser des sorties, et si possible, pour faire leurs démarches par correspondance.

La directrice a le devoir et la charge de visiter le bagage au départ de chaque pensionnaire.

L'ordre et le silence sont exigés dans l'atelier, ainsi que dans les dortoirs. Le travail doit se faire avec exactitude et régularité, ainsi qu'avec une entière obéissance aux ordres donnés par la directrice, qui a toute autorité. Le tolérance et la paix doivent régner entre toutes les pensionnaires. Toute personne qui causera du désordre ou du trouble, ou qui se rendra coupable d'impolitesse ou de quelqu'autre infraction portant préjudice à la bonne tenue de l'Asile, pourra

être renvoyée de la maison, à quelque moment que ce soit, par la directrice.

Modèle de carte de membre bienfaiteur.

ASILE TEMPORAIRE PROTESTANT

POUR FEMMES

48, Rue de la Villette, 48

M ______________________

est inscrite sous le N° d'ordre

N° ______

Modèle de carte d'admission.

ASILE TEMPORAIRE PROTESTANT

POUR FEMMES

48, Rue de la Villette, 48

N° d'ordre des bienfaiteurs

avec leurs initiales ______

On est prié d'inscrire ci-dessous le nom de la personne qui reçoit cette carte d'entrée.

____

ASILE TEMPORAIRE POUR FEMMES

48, rue de La Villette. — PARIS

Asile de jour et de nuit pour les ouvrières sans travail et les domestiques sans place.

MODE D'ADMISSION

Les femmes sont reçues sur la présentation d'une carte qui donne droit à une semaine d'hospitalité; cette carte d'une valeur de trois francs aura été délivrée par la personne qui s'engage à secourir la femme.

Les enfants qui accompagnent leur mère sont admis moyennant un bon d'un franc cinquante centimes.

Le travail dans la maison est obligatoire et le temps nécessaire pour se chercher de l'ouvrage est accordé à toute pensionnaire.

RAPPORT SUR L'UNION POUR LA RÉFORME MORALE ÉTABLIE DANS LES INTÉRÊTS DE LA PURETÉ DE LA VIE DE FAMILLE

2 Leinster Place-Porchester Terrace, Londres.

Par Mrs Stopes.

Devise : « Tu dois aimer ton prochain comme toi-même ».
Matt. XIX. 19.

BUT

I. Étudier et conférer sur tous les sujets qui concernent particulièrement le bien moral de la jeunesse.

II. Recueillir, vendre, distribuer ou faire imprimer de la littérature pour l'éducation morale.

III. Considérer le meilleur moyen de développer des mesures pratiques pour la réforme de l'opinion publique, de la loi et de la coutume dans les questions de moralité sexuelle.

Cette union sera en correspondance avec toutes les sociétés qui travaillent à des œuvres du même genre.

Des comptes rendus et des brochures importantes de ces sociétés se trouveront toujours au bureau.

Exposé de l'œuvre de l'union pour la réforme morale, présenté par Mrs Stopes, comme déléguée de « l'Union pour la réforme morale » à Londres.

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

L'Union de la réforme morale établie à Londres depuis sept ans, m'a priée, comme sa déléguée, de vous soumettre son but, et de solliciter votre concours dans l'avancement de ses désirs. On peut formuler son idée principale comme il suit :

« Puisque la pureté de la vie de famille est la base de notre société, tout autre sujet, qu'il touche au gouvernement, à la loi, à l'éducation, à la médecine, ou à l'industrie, doit être considéré par nous, comme destiné à favoriser ce but. »

Voilà le principe que cette société m'a chargée de vous présenter pour la soumettre à votre examen.

Personne ne s'avise, un moment, d'affirmer que rien de ce qui a trait au gouvernement, à la loi, etc., soit à l'état de perfection absolue, mais l'on peut dire généralement, que, dans tout ce qui intéresse la femme, le progrès se trouve le plus retardé. L'édifice entier de la loi et du gouvernement a été construit sans avoir égard à notre sexe et sans une vraie interprétation du sens de la *justice*. La justice veut dire l'application impartiale des lois à tous et pour tous. Nous examinons les lois pour voir si elles sont « *justes* »,mais nous trouvons qu'elles ne le sont pas toujours. Formées par les hommes, pour les hommes, *traduites* par les hommes, exécutées par les hommes, quand même elles semblent aussi pour les femmes, en pratique elles diffèrent. Et elles ne sont pas toujours les mêmes, elles sont souvent différentes pour la femme et pour l'homme, et même on les lit dans un autre sens; là où elles sont différentes, leur inégalité favorise plutôt l'homme. La justice qui n'est pas égale, n'est pas la justice.

Les hommes oublient que les femmes sont comme eux-mêmes, ayant des droits égaux aux leurs, et même ayant besoin de quelques avantages. Les hommes eux-mêmes ne profitent pas de l'oubli de cette vérité. Le corps entier souffre si l'un de ses membres souffre, ainsi tout le corps social s'en ressent, si une partie en est blessée. Ce n'est que lorsque une moitié de la race humaine aura reconnu que l'autre moitié a des droits que le tout pourra se développer entièrement et naturellement. Notre poète chante : « La cause de la femme est celle de l'homme, ils s'élèvent ou s'abaissent ensemble, rapetissés ou divins, esclaves ou libres. »

La justice inégale affaiblit l'édifice entier de la société. La justice inégale blesse moralement autant ceux qu'elle favorise, que celles à qui elle fait tort. La conscience du pouvoir de tyranniser tend à rendre les hommes tyrans ; la reconnaissance de l'infériorité légale de la femme tend à les rendre vicieux. Que bien des hommes échappent à la dégénération presque forcée, me semble une preuve perpétuelle du perfectionnement possible de la nature humaine. Les lois ne se font pas pour les bons, mais pour les mauvais, mais les lois sont les signes du courant de la pensée de ceux qui les font. « Les femmes n'ont rien à y voir sauf leur obéir » donc à cet égard, l'on ne peut s'attendre qu'elles agissent beaucoup. Elles ne le peuvent pas, au moins tout d'un coup. Mais elles peuvent continuer doucement, avec de la patience et de la persistance, exerçant leur influence purifiante sur

l'esprit et la pensée des hommes, et conséquemment sur leurs actions, jusqu'à ce que la société soit régénérée. Mais pour accomplir ceci il faut de l'union. L'union ne donne pas seulement la force, elle donne *l'inspiration*. C'est par l'union que nous gagnons le pouvoir de rendre actives nos sympathies, de guérir et de secourir les millions de femmes écrasées, foulées aux pieds, avilies, détruites par des lois dures qui ont été faites par les forts. Ce n'est que par l'union que nous pourrons trouver le moyen de changer le mal qui existe. Nous ne pouvons en venir à bout, pour le moment ; il est vrai qu'indirectement cela peut se faire, par l'exemple, par les préceptes, par la conversation, en suppliant, en travaillant et en réveillant l'énergie des autres.

Les femmes, bien qu'éloignées du gouvernement (et elles ne devraient pas l'être), possèdent un grand pouvoir social. Qu'elles ne l'aient pas toujours exercé convenablement a été dû à leur ignorance ou à leur timidité. La première a été causée par leur manque d'éducation, et la seconde par un sentiment continuel de répression, d'inhabileté et d'inégalité. Mais, l'on a vu le pouvoir immense qu'ont montré les femmes à organiser des œuvres de charité et d'industrie, par des actions politiques en sous-ordre, et surtout par leur influence morale. Si elles aspirent maintenant, non seulement à porter remède aux conséquences, mais si elles veulent saisir les causes, c'est une preuve que leur éducation s'est bien avancée, leur philosophie développée.

Il a toujours été accordé aux femmes d'avoir grande influence sur l'éducation de la jeunesse, et sur la formation de son caractère. Mais encore en ce cas leur influence est affaiblie par l'infériorité imposée par la coutume et par les lois. L'obéissance d'un garçon se trouve souvent arrêtée par l'orgueil du sexe, et ce n'est qne son cœur qui est touché par la tendresse et le dévouement de sa mère. *L'éducation* c'est l'action de lire à haute voix ce qui se trouve en soi, de voir la possibilité du bien ou du mal. Nous aidons tous à faire l'éducation de ceux qui nous approchent. Nous le faisons vraiment autant pour l'adulte, que pour l'enfant. Si les femmes pouvaient prendre une part plus active au delà de l'influence négative de leurs vies pures et bonnes, elles pourraient modifier les lois de la société, elles pourraient répandre des aperçus divins et sains de la moralité, et elles aideraient à former une conscience publique qui condamnerait un péché contre la loi morale, également, dans un homme comme dans une femme, et en même temps elle offrirait le pardon et le secours à un pécheur pénitent, que ce soit un homme ou une femme.

Si l'on recule devant le contact *des sœurs perdues*, pourquoi ne pas reculer encore plus devant celui des *frères perdus*? Si les péchés de ceux-ci sont pardonnés et ignorés, pourquoi pas également ceux des premières? Cela vient de ce que la société a reflété l'injustice et l'inégalité des lois. Mais si la société changeait son opinion là-dessus, les lois changeraient aussitôt. Si toutes les femmes agissaient, comme le font quelques-unes qui sont indépendantes, et excluaient de leurs salons les hommes qui mènent une vie impure, elles introduiraient une nouvelle force dans l'éducation du caractère masculin. Elles forceraient les hommes à étudier leurs habitudes, non seulement en ce qui les concerne, mais aussi à l'égard de l'opinion, et de la position sociale. Ils donneraient alors des preuves de leur croyance que les lois morales s'appliquent également aux hommes et aux femmes, et par leur croyance, ils produiraient une même foi dans le cœur d'autres hommes qui les purifierait et réformerait leurs idées fausses. Ils montreraient que la dignité de l'homme demande que sa vie se passe à combattre et à vaincre les mauvaises passions et les mauvaises tendances de son cœur, dues à la nature mixte de notre corps.

Le mot *vertu* veut dire force, une force obtenue par la lutte, et retenue par la conquête. Nous sommes ici au monde pour devenir meilleurs, et pas pour devenir plus méchants, et pour relever l'espérance et la foi de la race humaine. Dans ces efforts notre entourage nous aide ou nous empêche, ceux qui nous environnent prennent une part continuelle à notre éducation.

Nous nous apercevons de l'influence de nos amis et de nos compagnons. En plusieurs cas même, ce qui est encore plus fort que cela, pour le bien ou pour le mal, ce sont les livres que nous lisons. Le monde a beaucoup perdu par les siècles de répression des femmes, par leur peu de liberté à révéler leurs pensées dans la littérature. Maintenant que ce champ leur est ouvert, nous attendons, et avec raison, un avancement dans le ton moral. Ce n'est pas que cela ait toujours été ainsi. Il y a eu des femmes qui ont souillé leurs pages d'impuretés, et qui ont répandu la contagion de leur esprit malade par leurs livres. Faisons ce que nous pouvons pour changer cela. Les formes diverses d'une mauvaise littérature peuvent se classer de la sorte :

1° Le mal qui s'appelle mal et qui remplit l'imagination d'idées mauvaises, telles que des récits de meurtres et des causes de divorce détaillés dans les journaux;

2° Le mal que l'on nomme le bien, et que l'on dépeint avec des couleurs douces et esthétiques, avec une philosophie vaine qui obscurcit

l'intelligence et pervertit l'imagination, comme le sont les œuvres de « Ouida ».

3° Le mal qui ne reconnaît point la question de « la moralité », « du devoir » ou du « droit », et qui se livre ouvertement à toutes sortes de bassesses, dont l'esprit est déshonnête et l'humeur grossière. Il y a malheureusement encore beaucoup trop de ces œuvres publiées. Quelquefois il se trouve qu'il y a des personnes trop occupées pour que les premières leur nuisent, quelquefois trop ignorantes pour se faire du mal par les secondes, mais personne ne peut, d'habitude, lire les dernières,sans en être moralement atteint. La mémoire rctient tout ce qui y entre comme matière pour l'imagination, et le caractère se forme par un choix répété et constant du mal ou du bien. Il ne nous est pas permis de négliger la psychologie dans l'étude de la moralité, d'ignorer le fait que souvent l'influence de détails impurs conservés dans la mémoire excite l'imagination de la jeunesse, et la mène, peu à peu, par la curiosité, à la tentation, au péché et au vice. Nous devons aussi signaler le danger d'anecdotes à deux sens, et de jeux de mots licencieux; on les répète à cause de leur esprit, et ils vont porter le poison en se répandant. La pensée n'est pas aussi dangereuse que le langage, la première regarde une personne, même peut-être vaguement, le second affecte deux personnes, celle qui parle et celle qui écoute. On ne touche pas à la boue sans être barbouillé, et les relations mauvaises corrompent les bonnes mœurs.

La littérature d'un peuple doit toujours être meilleureque ce peuple, car elle doit tendre à l'élever; donc les auteurs de cette littérature ont une responsabilité considérable. Elle est la cause de l'élévation graduelle des nations, en leur donnant une haute idée de la pureté sociale et morale, présentée à nous dans les évangiles, et développée par les apôtres. Le Messie lui-même nous dit : « Bénis soient ceux qui ont le cœur pur, car ils *verront* Dieu ». Au milieu des discordes de ces modernes qui ne connaissent pas de Dieu, combien y en a-t-il qui ont le cœur impur, et qui ne voient pas Dieu! Lequel de ces défauts est la cause de l'autre? Ils agissent et réagissent l'un sur l'autre. Le vice abrutit la nature entière de l'homme et amortit ses sentiments spirituels, et fausse ses intuitions. C'est dans la réforme de sa partie morale qu'il trouvera l'espoir de sa régénération définitive. La purification de l'individu amène la bénédiction de la vie de famille, et par celle-ci celle de la vie nationale; autant chaque individu peut retarder, autant peut-il avancer ce but désiré et désirable. Voilà pourquoi toute Union pour la réforme morale examine avec empressement les causes

des maux qu'elle a l'espérance de guérir, et fait appel à tout homme et femme pour venir l'aider en cette grande œuvre.

RAPPORT SUR LES RÉUNIONS DU SOIR POUR OUVRIÈRES

Présenté par Maude Stanley

Il y a environ dix ans que l'idée d'établir des cercles pour les ouvrières s'est produite en Angleterre. Cette idée me vint après avoir dirigé pendant trois années une école du soir, pour jeunes filles de treize à vingt ans, qui se réunissaient trois fois par semaine, pour continuer et pour compléter l'éducation qu'elles avaient reçues aux écoles primaires.

Ces classes se terminaient toujours à Pâques quand l'examen gouvernemental avait lieu. La classe se dispersait alors, pour ne se réunir qu'en octobre; et en se faisant leurs adieux, les écolières exprimaient leur vif regret à la pensée qu'elles ne se reverraient plus ensemble pendant six mois.

L'idée me vint alors de louer une chambre, et de les réunir en un club, auquel elles s'abonneraient, et qui serait même supérieur aux classes, en ce que les distractions et l'amusement s'ajouteraient à l'instruction.

Nous nous sommes donc établies dans un très petit appartement de deux pièces. Le tout n'avait guère qu'une contenance de 14 pieds sur 10, et il me faut avouer que nous étions installées dans un très mauvais quartier. Nous n'avions pas grand choix, car nous tenions à être dans le quartier habité par nos élèves, et elles demeuraient dans le voisinage immédiat de « Seven Dials », or Seven Dials jouit d'une mauvaise réputation parmi les habitants de Londres.

Cette tâche, entreprise en toute confiance, parce que la vie et les habitudes des ouvrières nous étaient connues, a réussi complètement. Au bout de neuf ans nous voilà avec 200 abonnées.

Une cinquantaine de jeunes filles ont appartenu à notre club pendant plus de cinq ans, quelques-unes même pendant sept ou huit années.

Elles reconnaissent elles-mêmes les très grands avantages qu'elles

ont retiré de leur Club. Elles savent que le sens moral et l'intelligence se sont développés, grâce à la vie sociale, qu'elles ont appris à connaître dans cette réunion d'ouvrières. Elles savent aussi que la conversation, la bienveillance des dames qui sont venues au Club leur ont rendu la vie plus heureuse, et souvent leur ont facilité leur carrière, et les ont placées dans des situations où elles peuvent gagner une vie honorable et aisée.

Nous sommes arrivées à ce résultat après neuf ans de travail, et nous recommandons bien à celles qui veulent nous suivre, de se souvenir que c'est par de longs et patients efforts qu'on atteint le succès, et qu'il ne faut pas espérer l'enlever d'assaut ; en un mot que c'est la tortue non pas le lièvre qui gagne la course.

Voici comment nous avons commencé dans notre pauvre petit appartement.

Trente de mes écolières se sont réunies, elles ont payé 12 sous d'entrée et ensuite 4 sous par semaine. Une dame a bien voulu, pour un très petit salaire, s'y installer tous les soirs de 7 heures 1/2 à 10 heures pour maintenir l'ordre, pour causer avec les abonnées et tâcher de les amuser. D'autres dames vinrent pour donner des cours de chant, d'ouvrage à l'aiguille, d'écriture, de lecture et d'arithmétique, et quoique l'appartement fut tant soit peu délabré, et très petit, on s'y amusait bien, et au bout de trois mois nous avons pu changer de maison, et nous installer dans un atelier vide où nous avions plus d'espace et plus d'air.

Ce nouveau local se trouvait dans une rue plus respectable, quoique à peu de distance de notre première habitation.

Au bout de trois ans, nous comptions 70 membres ; les classes, les amusements se multiplièrent, et d'autres dames prêtèrent leur concours pour les classes du soir.

Après avoir occupé cet atelier pendant trois ans, nous avons de nouveau déménagé, et cette fois nous nous sommes établies dans une maison à nous. Grâce à la générosité de nos amis et du public, le terrain est à nous, et la bâtisse est en partie payée.

Nous avons une grande salle de 40 pieds sur 30, une belle pièce pour les classes, et une autre plus petite. Nous avons de 60 à 90 membres dans le Club chaque soir, et nous avons plus de 200 membres.

Nous les admettons à l'âge de treize ans, lorsqu'elles commencent à travailler; mais la plupart n'entrent au Club qu'à 15 ou 17 ans.

Les jeunes filles se forment en comité, et arrangent elles-mêmes, tous les soirs, les rafraîchissements, leurs danses, leurs petites comé-

dies, leurs concerts. Aux soirées dansantes qui ont lieu tous les mois, les jeunes filles seulement sont invitées. Aux concerts, les jeunes gens et les parents peuvent venir, en achetant des billets, et une fois par an, à la Noël, j'invite les jeunes gens amis de nos membres à une soirée dansante.

Souvent une douzaine, une vingtaine ou même une cinquantaine d'entre nous sont invitées par les dames de notre connaissance dans les plus belles maisons de Londres, ou dans les châteaux des environs.

D'autres fois, les dames invitent les ouvrières à passer deux ou trois semaines dans leurs maisons de campagne et leurs châteaux, et les invitées, je vous assure, sont bien heureuses!

Toute cette sympathie extérieure, ai-je besoin de le dire? aide immensément au succès de notre œuvre.

Nous avons surtout cherché à créer un esprit de corps. Dans la vie des grandes cités, les ouvrières mènent une vie solitaire ; plusieurs familles, il est vrai, habitent la même maison; dans les nouveaux bâtiments construits à Londres, que l'on nomme « Model Dwellings » ou « Artizans Dwellings », il y a là des centaines de familles réunies: mais elles ne se connaissent pas. Chacun vit pour soi, et chez soi, et qu'ils vivent bien ou mal, cela n'intéresse guère les voisins.

Mais dans un Club il y a un entourage, une vie collective qui exerce une heureuse influence sur les mœurs.

Les mariages précoces sont un grand malheur pour le peuple en Angleterre. Les jeunes gens de 19 et de 20 ans épousent des femmes encore plus jeunes, et les suites de ces unions sont déplorables : beaucoup d'enfants, peu d'argent, mauvaise santé chez la mère, faiblesse chez les enfants, détresse et misère.

Mais grâce à nos cercles, les ouvrières ne cherchent pas à passer toutes leurs soirées à se promener avec des garçons, ne sachant comment s'amuser autrement.

Elles ont une société parmi les jeunes filles du club, elles sont heureuses en classe ou à la danse, elles ont un petit monde qui les connaît, qui les estime, qui les respecte, et aux yeux duquel la bonne conduite compte pour quelque chose.

On me dira : Sans doute que ce ne sont pas là les motifs qui doivent régler la conduite des jeunes filles. Mais dans ce monde, les circonstances et notre entourage valent pour beaucoup dans la conduite de la vie.

Avec un club ouvert tous les soirs, où elles peuvent toujours trouver des compagnes, de la gaieté, du repos, elles ne rechercheront pas les plaisirs dangereux de la ville.

En Angleterre, les clubs d'ouvrières se sont multipliés d'une manière étonnante dans les dix dernières années.

Il y a des milliers de jeunes filles qui trouvent là un refuge, si je puis m'exprimer ainsi, pour leurs moments de loisir, à Londres et dans les grandes villes de province.

Dans d'autres pays, et partout où il se trouve des ouvrières, cela devrait réussir de même.

Par cette œuvre, nous rendons à la classe ouvrière le plus grand des services, par elle nous continuons l'éducation primaire, nous protégeons les jeunes filles dans l'âge le plus dangereux, l'adolescence, nous leur donnons une idée de haute morale, de bonne conduite, et souvent, nous l'espérons, de vraie religion, seul véritable appui et soutien dans la vie.

Des socialistes ont visité notre club; et ils ont été contraints de nous dire : « Vous faites une bonne œuvre, vous rendez ces jeunes filles heureuses ». De mon côté, je leur dis : « Nos classes d'instruction, notre sympathie dans leurs joies et leurs peines les aident à devenir des femmes honnêtes, d'excellentes mères de famille, et d'utiles membres de la société. »

Si l'entreprise vous paraît bonne, commencez tout de suite, le temps marche, une génération passe vite, mettez-vous à l'œuvre, commencez avec peu, rassemblez autour de vous une dizaine d'ouvrières, d'autres se joindront bientôt à vous, et avec même un seul club bien établi, vous avez fait quelque chose pour soulager et pour ennoblir les femmes du peuple.

Maude STANLEY.

July, 13, 1889.

NOTICE SUR L'ASILE CHRÉTIEN DE DOMESTIQUES FEMMES
85, rue Legendre, à Paris.

Par Mme Goguel, déléguée, lu par Mme Charles Vernes.

Mesdames,

Si nous avons désiré faire représenter à votre Congrès une œuvre aussi modeste que la nôtre, c'est en grande partie pour rendre hommage à sa touchante origine.

Il s'agit de la doyenne de nos maisons hospitalières protestantes pour les femmes sans travail, dont la fondation est due en très grande partie à l'initiative d'une pieuse ouvrière veuve et sans enfants, Mme Chassaigne.

L'Asile des domestiques protestantes fut fondé en 1847, 21, *rue Neuve-Coquenard*, pour recueillir les jeunes filles sans place et les mettre à l'abri du besoin et des tentations; il fut dirigé dès le début par Mme Chassaigne qui ne recevait aucun salaire, et ne souhaitait d'autre récompense que le bien qu'elle pouvait faire. Un comité de dames surveillait la marche de l'œuvre et avait procuré 400 fr. pour les premiers frais d'installation. Nous n'étonnerons personne en disant que dans la liste des membres du comité fondateur se trouvaient les noms qui sont à l'origine de toutes nos œuvres de charité et qui ont été rappelés si souvent ces jours-ci : Mmes André Walter, Jules Mallet, Eisenlohr, de Jaucourt, etc., qui, toutes, sont entrées dans leur repos, et celui de Mlle Dumas, la présidente presque centenaire de l'œuvre protestante de Saint-Lazare. Nous avons le privilège de compter encore dans notre comité un membre qui en fait partie presque depuis ses débuts, Mme Goguel, notre présidente actuelle.

Les jeunes filles reçues dans l'établissement payaient 7 fr. de loyer par mois, ou 2 fr. par semaine. Elles subvenaient elles-mêmes à leur alimentation, soit en mangeant au dehors, soit en préparant leurs repas dans la cuisine qui était mise à leur disposition.

La directrice les aidait à se placer et y réussissait en général assez vite, puisque les six ou huit lits dont elle pouvait disposer avaient reçu en douze ans 1205 femmes.

Des personnes d'éducation supérieure, institutrices, employées de commerce ou autres, vinrent frapper à la porte de l'Asile : deux chambres furent louées et affectées à leur usage, le nom d'*Asile des domestiques protestantes* fut dès lors remplacé par celui d'*Asile chrétien pour les femmes à placer*.

Bientôt le sort d'une autre catégorie de femmes préoccupa la pieuse directrice; il s'agissait des femmes qui sortaient des hôpitaux sans être assez fortes pour reprendre leur travail (la maison de convalescence de Passy n'existait pas encore), ou de celles usées par le travail avant d'avoir atteint l'âge exigé pour leur admission dans des hospices de vieillards. Le comité décida de leur ouvrir gratuitement les portes de l'Asile, jusqu'à ce qu'elles pussent travailler ou se fussent assuré une retraite. Une collecte annuelle, produisant en moyenne 400 fr., se fit régulièrement pour subvenir à l'entretien ou au loyer des femmes

dénuées de toutes ressources. Toutefois on tenait à maintenir le principe et à bien marquer que l'Asile n'était pas une maison de charité. Les femmes elles-mêmes en étaient heureuses et fières, et telle de celles qui avaient été reçues gratuitement tint à honneur, une fois en place, de rembourser.

Toute œuvre utile et bien dirigée doit progresser ; ce fut le cas pour le modeste Asile de la rue Neuve-Coquenard.

En 1864 un second agrandissement put être réalisé, rue Coquenard même. A partir de ce moment, c'est-à-dire 17 ans après la fondation de l'Asile, le comité prit à sa charge le loyer, devenu beaucoup plus coûteux.

En 1869 une grande modification se produisit, un comité nouveau, composé en grande partie des membres de l'ancien, fut constitué et décida d'apporter certains changements dans la marche de l'œuvre. Les convalescentes avaient trouvé un asile dans la maison ouverte par quelques femmes charitables à Levallois (maison transportée aujourd'hui à Passy); celles atteintes par la maladie, sans être assez âgées pour être admises dans un hospice, pouvaient être recueillies dans l'excellente maison de Nanterre, ouverte pour elles et pour les enfants trop jeunes pour être admis dans un orphelinat. Laissant Mme Chassaigne continuer son œuvre à sa manière et loger quelques femmes sans place qui pourvoyaient elles-mêmes à leur entretien, on ouvrit un *Home, faubourg Poissonnière*, 114. Une diaconesse, la sœur Langlade, le dirigea avec dévouement pendant une période de 17 années. A partir de ce moment, moyennant une rétribution de 1 fr. 25 par jour, les jeunes filles étaient logées et nourries, tandis qu'on s'occupait à leur chercher des places. Sachant combien consciencieux étaient les renseignements fournis, grand nombre de familles vinrent s'adresser à l'Asile pour y trouver des servantes. La sœur directrice exerçait sur toutes les femmes confiées à sa charge une surveillance et une influence vraiment maternelles, restant autant que possible en relation avec celles qui se plaçaient à Paris, et souvent en correspondance avec celles qui s'en allaient en province ou à l'étranger.

Pendant le siège de Paris, l'Asile resta ouvert et rendit de signalés services.

En 1875 le « home », trop à l'étroit dans l'appartement qu'il occupait au faubourg Poissonnière, fut transporté dans une petite maison, 85 rue Legendre, où on pouvait installer 14 lits, auxquels on en ajoute au besoin de supplémentaires. C'est là qu'il est en ce moment, sous la direction dévouée de Mlle Allégot, qui, en succédant il y a 6 ans

à la sœur Langlade, que la mort nous avait ravie, a tenu à conserver les traditions établies par celle-ci.

Le coût de la vie ayant beaucoup augmenté depuis 20 ans, force a été d'augmenter aussi le prix de la pension à réclamer à nos jeunes filles, et de le porter de 1 fr. 25 à 1 fr. 50. Dans ces dernières années nous avons reçu en moyenne 259 femmes par an, représentant en moyenne également un total de 3,750 journées environ.

Nos règlements limitent à 15 jours le temps de séjour accordé à chaque femme, mais constamment il faut faire des exceptions à la règle et accorder des prolongations de séjour à celles qui, pour une raison ou une autre, ont eu plus de peine à se placer. Une fois par mois, le dimanche après midi, toutes celles qui ont passé par notre maison peuvent venir se grouper autour de leur ancienne directrice, pour laquelle elles ont conservé affection et reconnaissance, et chercher auprès d'elle encouragements et bons conseils. Une fois par an, aux approches du nouvel an, les dames du comité offrent une soirée à toutes les servantes ayant passé par l'Asile, auxquelles leurs maîtres peuvent accorder ces quelques heures de liberté.

Elles sont toujours nombreuses et on peut juger par l'empressement qu'elles mettent à repondre à notre invitation, du souvenir reconnaissant qu'elles gardent à l'Asile.

Qu'il nous soit permis en terminant de remercier les femmes de cœur qui ont pris l'initiative de ce Congrès, et le gouvernement qui les a aidées dans leur entreprise; et de former le souhait que les efforts tentés par les femmes en tout pays pour protéger leurs sœurs moins privilégiées qu'elles, soient de plus en plus nombreux et effectifs. Entourer la jeune fille et la femme sans travail, d'intérêt et de sympathie, tout en cherchant à leur procurer un emploi rémunérateur, en les rappelant constamment au sentiment du devoir et la crainte de Dieu, tel est, nous n'hésitons pas à l'affirmer, un des moyens les plus efficaces pour lutter contre la démoralisation croissante qui nous environne et préserver la jeune fille des dangers toujours plus nombreux auxquels elle est exposée.

RAPPORT SUR LE CONSEIL NATIONAL DES FEMMES DES ÉTATS-UNIS

Présenté par Mme May Wright Sewall

La Société que j'ai l'honneur de représenter devant ce Congrès éminent a un titre très significatif : « Conseil national des femmes des États-Unis ». L'origine de cette organisation est aussi significative que son nom. Le Conseil national des femmes des États-Unis est la conséquence du Conseil international des femmes convoqué à Washington, au mois de mars 1888. J'ai des raisons pour croire qu'une grande partie de cette assistance s'est intéressée à ce Conseil, car j'ai noté avec plaisir, parmi les noms des membres figurant dans le comité d'organisation du « Congrès international des Œuvres et Institutions féminines », celui d'Isabelle Bogelot, représentante, au Congrès de Washington, de l'Œuvre des libérées de Saint-Lazare, en France.

Le Conseil international de 1888 fut convoqué sous les auspices de l' «Association nationale du suffrage des femmes des États-Unis », mais il comprenait des représentantes de tous les degrés du conservatisme aussi bien que de tous les degrés du radicalisme. Ce Conseil était sans comparaison la plus importante des assemblées de femmes convoquées dans notre pays. Les sujets qu'on y a discutés étaient, cela va de soi, aussi nombreux et variés que les organisations représentées. Il avait là des déléguées de cinquante-huit associations des États-Unis, et d'autres de l'Angleterre, la France, l'Écosse, la Norvège, le Danemark, la Finlande, l'Inde et le Canada. On a discuté, sous des formes innombrables, la philanthropie, l'industrie, les professions, l'éducation, la religion, la tempérance, la morale et les droits politiques, en ce qui touche aux femmes. Ce Conseil a démontré largement ce qu'on avait prouvé mille fois auparavant, d'une façon moins importante :

Qu'il est bon que les peuples, ayant des idées et des méthodes opposées, se rapprochent de temps en temps dans un accord général de sympathie pour l'humanité.

Les quinze séances à Washington ne rendirent que plus profonde la conviction que de telles assemblées étaient au profit de tous. Ce sentiment fit naître un Conseil permanent d'Américaines, et on a fait les premiers pas vers un Conseil permanent international des femmes du monde.

La constitution adoptée alors et la circulaire publiée depuis (dont j'ai l'intention de déposer des exemplaires avec ce rapport) montrent le but du Conseil. Le voici : Réunir toutes les organisations féminines en une fédération, et préparer de régulières conférences triennales composées des déléguées de ces organisations. Dans ces conférences, chaque œuvre sera discutée par ses représentants, et ses progrès officiellement notés. On voit que le Conseil ne se prononce uniquement pour aucune œuvre, qu'il ne se déclare pas en faveur de réformes spéciales, qu'il ne fait pas non plus de distinction entre elles. Toutes les associations de femmes seront admises sur le même pied, et elles auront le même nombre de membres dans le bureau.

Ceux qui ne connaissent pas notre vie américaine en sauront-ils toute la portée ? je ne le sais pas ; et je vais vous montrer un aspect de notre vie sociale qui a souvent piqué la curiosité des étrangers. De Tocqueville parle avec étonnement de la facilité avec laquelle les assemblées publiques sont convoquées chez nous, et de la tendance marquée à former des sociétés pour l'accomplissement de toute entreprise ; par exemple, fonder une école, bâtir une église, entretenir des chemins de communication, applaudir ou blâmer un homme public. Cette tendance à tout organiser, signalée alors chez les hommes, est maintenant également développée chez les femmes. Cette tendance, constatée chez les femmes, a sans doute la même origine que chez les hommes.

Dans un pays nouveau et dans une société dont le principe fondamental est l'égalité, l'individu se trouve impuissant devant les grandes tâches.

Cette incapacité n'a de remède que dans l'association, et cela est aussi vrai pour les femmes que pour les hommes. Les premières sociétés de femmes en Amérique, furent formées au nom de la religion. Si les hommes avaient des associations pour une église, les femmes aussi, par des méthodes plus modestes, se réunissaient pour la meubler, ou pour fournir des moyens de s'instruire aux pauvres étudiants en théologie. Après ces sociétés primitives au nom de la religion, il s'en créa d'autres pour les œuvres de bienfaisance. Ces œuvres étaient sous la protection de l'église ; et l'action des femmes y était restreinte, jusqu'au moment où des femmes nobles et dévouées s'organisaient au nom de la liberté, nom chéri par toute Américaine. Leur point de mire n'était pas leur propre liberté, mais elles voulaient l'affranchissement de la race africaine.

Ce n'est pas avant 1848 que les femmes en Amérique se sont réu-

nies pour l'amélioration de leur sexe. Plusieurs d'entre les directrices de ce mouvement ont visité la France : entre autres, Lucrétia Mott, Elizabeth Cady Stanton, et Susan B. Anthony. Je ne parle pas de leur travail, si efficace pour notre pays. Je vous cite leurs noms et la date 1848, parce que ces noms et cette date (qui a signalé des luttes héroïques dans bien des pays, et avant tout en France) sont intimement associés à l'histoire du progrès de la femme aux États-Unis, et le Conseil national en est le plus récent développement. Depuis 1848, l'œuvre de l'organisation parmi les Américaines a progressé de jour en jour. Elle recevait une forte impulsion de notre guerre de 1861 à 1865; et depuis, toute œuvre trop vaste pour l'individu seul, est confiée à des associations de femmes qui caractérisent notre société américaine actuelle.

De telles associations sont le plus souvent, à leur début, purement locales, limitées à une ville, un quartier, un village ou quelquefois une rue. Elles s'étendent, se joignent, et deviennent départementales. Les diverses sociétés départementales se concentrent dans une seule société d'état, et les sociétés d'états forment une association nationale.

Il arrive parfois, comme par exemple pour « l'association pour le droit des femmes », en 1848, que l'organisation atteint à son début la valeur d'une société nationale, mais cela fait exception à la règle. Les sociétés locales des États-Unis, sociétés de titres et de visées très variés, comprennent déjà plusieurs millions de femmes, à qui sont confiées les œuvres de bienfaisance, les missions de l'Église, et les grandes œuvres indépendantes de l'Église.

Elles encouragent le goût artistique et littéraire dans les villages et dans la campagne, et elles s'emparent de la société dans nos grandes villes, l'élèvent au-dessus d'un luxe vulgaire, et en font un outil et un allié dans la lutte pour une culture supérieure.

Sans regarder au sexe, elles se chargent des grandes réformes destinées à l'amélioration du sort de l'humanité. Nous signalons les plus importantes de ces sociétés qui sont aujourd'hui connues dans d'autres pays : la « Réforme par la tempérance », dont la présidente est Miss Frances E. Willard ; la « Société de la Croix-Rouge » présidente, Miss Clara Boston, nom presque aussi chéri par des étrangères que par ses compatriotes ; « Société universelle pour la paix », qui vise à l'arbitrage dans les disputes internationales ; et ici encore se distingue le nom d'une femme, Julia Ward Howe.

Le bien déjà accompli par les efforts des femmes des États-Unis est

incalculable ; mais ce résultat serait beaucoup plus considérable si les membres des diverses sociétés étaient en relations. Quelques sociétés méconnaissent et critiquent les méthodes employées par les autres.

Il est même arrivé parfois que cette ignorance a engendré des malentendus, et même des querelles entre ceux qui étaient, sans le savoir, des alliés.

Aussi arriva-t-il que la Réforme par la tempérance ne voulait pas d'abord s'associer avec le parti du Droit des femmes, craignant dans cette alliance un obstacle à son propre succès. Les amis de certaines réformes sociales, et les directrices d'œuvres de bienfaisance se sont montrés indifférents à l'instruction supérieure de la femme, jugeant à tort que cette instruction rendrait la femme moins sensible pour les malheureux. Mais les amies de la tempérance se sont aperçues que ceux qui s'intéressent à l'affranchissement politique de la femme, leur procurent le seul moyen possible de parvenir à leur but ; et ceux qui s'occupent des œuvres de bienfaisance voient que les femmes se servent de leur esprit cultivé en premier lieu pour la philanthropie ; ce qui ne peut que rendre le secours plus intelligent.

Ainsi « l'Association des femmes anciennes élèves d'université » s'est occupée de l'hygiène pour les pauvres ; et plusieurs dames se sont établies dans un des plus misérables quartiers de New-York ; et d'autres se sont faites gardes-malades et médecins.

Voici ce que le Conseil national se propose :

I. Tous les trois ans une assemblée se réunira à Washington. Des conférences mettront les femmes d'associations diverses au courant des méthodes et des visées de toutes. Ce rapprochement doit développer une sympathie réciproque, afin qu'on s'aperçoive de la véritable union qui existe entre tous ceux qui travaillent pour le bien et l'humanité. Et il en résultera un dévouement plus acharné dans les œuvres particulières que chaque femme sera libre de choisir selon son goût et ses talents.

II. Le Conseil démontrera la corrélation des forces spirituelles de la société. Exemple : Donne-t-on à manger aux pauvres ? Soigne-t-on les malades ? L'instruction industrielle et une libre carrière dans les industries pour les femmes, diminueront le nombre des misérables, et laisseront davantage à distribuer aux indigents de la société.

Donnez aux femmes une instruction supérieure et appliquez leur intelligence à la vie pratique, et l'hygiène bien entendue diminuera de beaucoup le nombre des malades, et tous auront des gardes-malades compétentes.

Laissez une libre carrière aux femmes dans les professions, l'industrie et les écoles, il y aura moins de misère, parce que la misère provient de nos vices, et les vices les plus dégradants et les plus universels résultent de l'ignorance, de la pauvreté et de l'incapacité.

III. — Cette corrélation de forces spirituelles ne peut qu'exercer une grande influence sur l'opinion publique. Le Conseil national des femmes sera le complément de notre congrès des États-Unis.

Les séances seront le foyer qui concentre l'attention du public, et les articles que les journaux répandront partout ne peuvent manquer de rendre plus intelligent le public et d'entraîner le succès.

IV. — Ces conférences ne seront pas exclusivement composées de représentants de sections géographiques, mais il s'y réunira des chefs de grandes entreprises humaines, de réformes spirituelles et politiques qui ont une place et une tâche à accomplir dans toute la nation, et il en jaillira un sentiment de patriotisme, qui seul peut garder unie notre grande République (comme la vôtre). Ce dernier résultat n'est pas des moins importants ; il est nécessaire dans un pays comme le nôtre.

On dit « Paris, c'est la France », mais il n'y a pas parmi nous un endroit qui puisse être appelé les États-Unis ; et en plus, il n'y a pas de ville qui puisse se dire la métropole, comme Londres. Car tandis que le gouvernement a son siège à Washington, New-York est le centre de notre commerce ; et cette ville aussi a des rivales, presque des égales : San-Francisco, Saint-Louis et Chicago.

Ainsi, comme il n'y a pas à vrai dire un centre de vie nationale, si on veut conserver cette vie, il faut infuser dans toutes les parties de la nation, l'idée de la patrie et une obéissance volontaire et universelle à cette idée. Dans cette œuvre d'unification et de rapprochement, je suis persuadée que le Conseil national des femmes tiendra un grand rôle.

Organisé il y a un an, il possède déjà onze sociétés, telles que : l'Association nationale des femmes pour le suffrage universel ; l'Union nationale des femmes chrétiennes pour la tempérance ; Société de la Croix-Rouge ; l'Association des anciennes élèves d'université ; deux grandes sociétés religieuses ; l'Association centenaire de femmes de l'Église universelle et la Société des femmes pour les missions étrangères de *Freewhill* Baptist Church ; et les autres sociétés qui n'ont pas le même nombre d'adhérents, ne sont pas pour cela moins importantes. Dans le courant de l'année actuelle a eu lieu à New-York une réunion de clubs féminins, sous les auspices du *Lordsis* (le club

le plus ancien et le plus influent de notre pays), et le résultat immédiat fut la nomination d'un comité chargé de réunir les clubs féminins des États-Unis en une seule fédération.

Dans plusieurs de nos grandes villes, principalement à *Chicago* et à Philadelphie, les associations locales sont réunies en un conseil qui a une constitution en harmonie avec celle du Conseil national. On voit que par des avis et des efforts directs, le Conseil national a eu des débuts encourageants ; et les associées espèrent réunir à Washington, au printemps de 1891, la plus nombreuse et la plus influente des assemblées qui ait jamais été convoquée dans notre pays. Ce qui a été accompli aux États-Unis, ne pourra-t-il pas être accompli également en Angleterre, en France, et dans toutes les contrées européennes ? Nous souhaitons que le moment de ce grand congrès de femmes à Paris, soit propice aux amies du progrès en France, pour une telle organisation.

Et ce qu'un conseil national de femmes peut faire pour un seul peuple, un conseil international ne peut-il le faire pour tous les peuples ? Telle est la sublime espérance des femmes des États-Unis.

En conséquence, en 1888, on a pris des dispositions en vue d'un conseil international et on a voté une constitution, dont voici le bureau.

Présidente :

Millicent Garrett Fawcett, d'Angleterre.

Vice-présidente :

Clara Bartow, des États-Unis.

Secrétaire de correspondance :

Rachel G. Fortew-Avery, des États-Unis.

Secrétaire d'administration :

Kirstine Frederiksen, de Danemark.

Tresorière :

Isabelle Bogelot, de France.

Les articles de la constitution disent que le conseil international sera composé des conseils nationaux, dont les présidentes seront les vice-présidentes du conseil international.

Les conférences du conseil international auront lieu tous les cinq ans, dans les capitales des pays associés.

Chaque conseil national sera libre de ses actes et de ses méthodes.

Je me présente devant vous, non seulement comme déléguée du Conseil national des États-Unis, mais comme envoyée par Mlle Bartow et Mme Fortew-Avery du conseil international. Elles m'ont confié le soin de distribuer ici des exemplaires de la constitution.

Je désire ardemment que cette constitution soit votée par cette assemblée, à un moment donné, pour acquérir cette union des femmes qui aiment le progrès, la liberté et l'humanité.

Alors des conseils internationaux ne seraient plus des corporations isolées, l'œuvre et éphémère des femmes d'un seul pays; mais la réunion fréquente des conseils produira une force accumulative, et chaque œuvre s'accomplira avec plus de facilité et aura un plus grand résultat.

Ce plan est trop vaste ? Pourquoi ? Chères femmes de France, — il n'y a qu'à appliquer encore une fois un mot aimé de vous toutes, dont la noble portée fut comprise d'abord par les français, et par eux transmise aux autres, mot sublime : FRATERNITÉ, dont on se sert ici pour dénommer une évolution nouvelle de l'idée de l'unité dans la destinée de tous les peuples du monde.

MAY WRIGHT SEWALL,
Déléguée au Congrès.

RAPPORT SUR « L'UNION DES FEMMES DE FRANCE »

Fondée par Mme Koechlin-Schwartz.

MESDAMES,

Exposer en quelques minutes l'œuvre si importante que nous avons faire connaître au Congrès, serait une tâche bien difficile à remplir, même pour une personne moins inexpérimentée que celle à qui « l'Union des femmes de France » fait l'honneur de la confier, si le sentiment profond du devoir auquel répond cette œuvre n'était dans le cœur de toutes les femmes, et ne suppléait pas dès lors aux développements incomplets qu'il est seulement permis de vous donner aujourd'hui.

Insister ici sur la nécessité d'opposer la multiplicité des moyens de secours, aux effroyables conséquences des moyens de destruction dont disposent les armées modernes, est donc inutile, et en s'adressant à vous surtout, mesdames, qui affrontez la fatigue, et, ce qui est plus courageux encore, bravez des préjugés toujours ancrés dans un certain

monde, pour affirmer par votre présence la sympathie active que vous êtes décidées à témoigner à toutes les misères sociales, on n'a pas heureusement besoin de vous convaincre, c'est fait. Il s'agit seulement de vous montrer ce que peut le patriotisme féminin, ce qu'il a su organiser en France, ce qu'il doit accomplir dans le monde ! *Ce qu'il peut ?* mesdames, c'est augmenter les forces militaires d'un pays, en sauvant de la mort une grande partie de ses héroïques défenseurs. *Ce qu'il a su organiser en France ?* C'est le fonctionnement d'une société de secours volontaires, fondée, administrée par des femmes, et qui est arrivée à des résultats tels que les plus obstinés détracteurs de notre intervention dans les choses de la guerre sont obligés de les reconnaître et, bien plus, de nous en remercier. *Ce qu'il doit accomplir dans le monde*, notre patriotisme ? Ah mesdames, c'est là le plus beau rêve, ou mieux, le plus ardent espoir dont pour ma part je veux attendre la réalisation future du groupement des âmes et des bonnes volontés féminines, qui doit résulter de ces congrès internationaux, dont on ne conteste l'utilité que faute d'en comprendre l'esprit.

Si nous nous entendions une bonne fois, est-ce par la mort de nos pères, de nos maris, de nos enfants, que nous laisserions trancher les difficultés qui s'élèvent bien plus entre les gouvernants qu'entre les gouvernés ? Est-ce dans le sang, dans les larmes que s'éteindraient les rivalités des peuples ? Mais nous formons la moitié de l'humanité, celle même qu'on accuse d'être trop souvent l'occasion de ces querelles dont nous souffrons cependant le plus par le cœur. Et en face de cette barbarie qu'on appelle la guerre, nous serions impuissantes ?

Je ne le crois pas, et je vous donnerai une juste idée de la tolérance, de l'indépendance dont nous jouissons dans notre LIBÉRALE « Union » en disant que celle-là même qui en ce moment est son porte-parole, et qui à ce titre n'aurait à se préoccuper que des premières, secondes lignes de bataille, des ambulances, des blessés, des pansements, est l'adversaire résolue des erreurs coupables qui à son sens amènent ces douloureuses nécessités.

C'est comme membre de l'association pour le maintien de la paix, qu'elle aurait le mieux aimé à prendre part à ces réunions ; d'abord, elle n'aurait eu rien à dire, et puis elle aurait suivi son penchant, ce qui pour une femme est peut être la première des satisfactions.

Mais, nous avons, vous le savez, mesdames, beaucoup plus *de sens pratique* qu'on ne nous en accorde, et nous agissons plus que nous ne rêvons ! Devant le fait brutal notre instinct ne nous trompe pas, nous parons au mal plutôt que de nous attarder à en maudire l'origine !

Et d'ailleurs devant la bravoure, l'héroïsme de nos chers soldats, nous oublions tout ce qui n'est pas notre admiration, notre gratitude, notre devoir le plus sacré.

Remplir isolément ce devoir, il n'y faut pas songer! La générosité, le dévouement privés, toujours inefficaces, sont souvent importuns, et quelquefois même nuisibles, en présence des maux auxquels il s'agit de remédier, et ce n'est que par une longue et laborieuse préparation en temps de paix que nous pouvons nous rendre utiles en temps de guerre. C'est pourquoi nous mettons tant de zèle et d'insistance à propager cette vérité : « Qu'on se réserve les plus amères déceptions en « comptant sur les seuls élans d'un charitable patriotisme pour secou- « rir utilement notre armée au moment de l'action, l'insuffisance des « secours improvisés étant, hélas! surabondamment démontrée. »

But. « L'Union des femmes de France » a donc pour objet la préparation et l'organisation des moyens de secours, qui dans tout le territoire peuvent être mis à la disposition des malades et blessés de l'armée.

Par son rattachement au service de santé militaire (décret du 21 décembre 1886), elle est autorisée à faire parvenir aux soldats des armées en campagne, les dons qu'elle reçut de la générosité publique, et à créer dans les places de guerre et les localités désignées par l'autorité, des hôpitaux auxiliaires destinés à recevoir des blessés et des malades appartenant aux armées. Pour l'accomplissement de cette mission, elle est placée sous l'autorité du commandement et celle des directeurs du service de santé militaire. *Quatre-vingts pour cent* des ressources dont elle dispose sont affectés à cette partie de son œuvre ; elle réserve *vingt pour cent* aux victimes des désastres publics qui surviennent en France.

En temps de paix, « l'Union des femmes de France » est une société éminemment *nationale* (nous tenons beaucoup à ce qualificatif et à la ligne de conduite qu'il impose), s'occupant *exclusivement* des intérêts français, des malheurs et des besoins du pays.

En temps de guerre seulement, elle devient *internationale*, c'est-à-dire que, comprise dans la CONVENTION DE GENÈVE, participant dès lors aux immunités de libre exercice reconnues par cette convention aux diverses sociétés de secours militaires groupées sous le nom de Croix-Rouge, elle en prend toutes les charges, tous les devoirs. Sur l'étendue des lignes où sera confinée son action « l'Union des femmes de France » verra dans chaque blessé qu'elle recueillera, quels que soient les rangs où il aura combattu, un frère, et non un ennemi à

secourir, et si une sympathie plus tendre, un intérêt plus vif, dont nous nous défendrions en vain, entourent un soldat français soigné dans nos ambulances, tous ceux, mesdames, qui appartiennent soit aux pays si brillamment, si dignement représentés dans ce congrès, soit aux autres nations, sont assurés de soins attentifs et d'une sollicitude qui n'a besoin d'aucun effort pour être tenue en éveil.

Il nous suffira de penser en recevant un de ces soldats que ce mutilé est là par obéissance aux lois de son pays, qu'étranger aux haines comme aux ambitions, causes de nos luttes fratricides, il n'en connaît que les douloureux résultats ; qu'il aurait plus volontiers, peut-être, tendu vers nous sa main que son arme, et qu'enfin lui, aussi, a une mère, une femme, une sœur qui tremblent au loin pour lui, comme nous tremblons pour les nôtres, ces chers êtres au nom desquels nous soignerons indistinctement tous les blessés, songeant avec effroi qu'ils peuvent être, hélas! dans le même moment, l'objet d'un semblable dévouement ! !

Réunir dans une force immense toutes les douleurs, toutes les angoisses féminines, voilà donc l'idée mère de notre œuvre, et chez sa fondatrice, ces douleurs et ces angoisses sont accompagnées d'un patriotisme si ardent, la grande âme alsacienne l'inspire si noblement, qu'elle est parvenue en quelques années à vaincre toutes les difficultés (et elles étaient immenses moralement et matériellement, vous vous en doutez, mesdames), qu'elle a su gagner à sa cause ce nombreux bataillon de femmes de cœur, avant-garde seulement, nous le sentons bien, de l'armée territoriale de secours, que notre généreux pays va nous aider à constituer, et qui ne sera pas moins digne de la France que cette autre belle armée territoriale dont elle est fière déjà, et qu'on acclamait hier avec un enthousiasme si ému.

Le grand moyen de succès pour nous, est une action incessante de persuasion, un contact permanent de dévouement qui finissent par devenir contagieux, et pour cette propagande délicate, mais bien puissante, notre aimée présidente a eu le rare bonheur de s'associer une collaboratrice dont l'intelligence, le persévérant courage et l'abnégation ont constitué dès le début de l'œuvre une force qu'il est de toute justice de mentionner ici.

D'autres dévouements, bien grands, bien nombreux et bien discrets également, ont contribué et contribuent encore à l'organisation et au fonctionnement dont je ne puis qu'indiquer rapidement les grandes lignes.

Le comité central de « l'Union des femmes de France » a son siège à

Paris. Le conseil d'administration de l'œuvre est composé de trente membres, dont la moitié est renouvelable, chaque année, par l'élection à laquelle sont appelées à prendre part toutes les adhérentes, et ce conseil désigne une présidente, deux vice-présidentes, une secrétaire et cinq directrices pour les communes, qui se partagent tous les services de l'œuvre : propagande, enseignement, finances, personnel, matériel. Ces neuf personnes, qui s'adjoignent un secrétaire général, forment le *comité directeur*.

Les comités de province, modelés sur celui de Paris, s'y rattachent par le versement de 10 °/ₒ sur leurs cotisations, mais s'administrent librement.

Ils sont groupés par corps d'armée, et sont représentés près du ministre de la guerre, par un délégué régional pour chaque corps d'armée, sous l'autorité duquel ils sont directement placés en temps de guerre. En temps de paix, ils doivent s'adresser pour tout ce qui concerne le fonctionnement général à la présidente de l'œuvre, seule qualifiée pour représenter officiellement la société.

Au mois de juillet 1881, la première liste dressée, comprenant Paris et la province, contenait 1029 adhésions et 3 comités. — Au mois de juillet 1889, le nombre des adhérentes est de 22.000, et celui des comités de 110 !

Les secours distribués aux armées en campagne et aux soldats rapatriés, s'élèvent à la somme de 759,000 francs. Aux victimes des désastres publics, il a été alloué, tant en nature qu'en argent, une somme totale d'environ 55,000 francs, réunie par Paris et les comités de province. Voilà *le passé*, et en présence de tels résultats, il est triste d'avoir à dire que notre œuvre soutenue, il est vrai, par d'admirables sympathies et de bienveillantes influences, a été en butte à des attaques aussi calomnieuses que passionnées, et cela de côtés où elle aurait dû le moins en attendre.

Mais les attaques tombent et les *bienfaits demeurent*.

Le *présent* peut nous satisfaire, nous avons des ressources assurées, des bâtiments d'hospitalisation concédés pour nos ambulances prêtes à fonctionner et comptant à Paris 1100 lits ; 3,700 en province ; au total, 4800 lits avec un matériel perfectionné, un personnel instruit et animé du plus pur dévouement.

L'*avenir !* c'est l'accroissement certain de notre œuvre, et si ce doit être aussi par malheur l'emploi de toutes ses ressources, il nous reste au moins un patriotique espoir, c'est que notre brave armée, aujourd'hui la nation elle-même, secourue, encouragée par les femmes

de France, saura plus sûrement de quel ardent dévouement elle est l'objet.

Et puis, c'est par là que je termine (revenant à une préoccupation dominante), il me semble que ces *membres* de la *grande famille humaine*, dont la sombre destinée des batailles aura fait des victimes, apprendront près de nous à connaître la France, et par conséquent à l'aimer ! que rentrés dans leurs foyers, ils diront que chez cette nation qu'on leur dépeint, A DESSEIN, sous des couleurs si *mensongères*, ils ont trouvé des sœurs, et que c'est en leur parlant de leur patrie, de leur famille, de leur culte, qu'elles ont réconforté leur âme en même temps qu'elles guérissaient leur corps meurtri ; qu'ils les ont vues, ces femmes de France, illuminant le dernier regard de leurs mourants des marques d'un respect qui leur a fait comprendre la grandeur et la gloire de leur sacrifice ! !

Et alors, mesdames, « l'Union des femmes de France », constituée en vue de la guerre, aura contribué, selon les plus vraies et les plus profondes aspirations de nos cœurs, A LA CONCORDE ET A LA PAIX DU MONDE.

B. MONTAUT.

AUX INITIATRICES DE LA PAIX UNIVERSELLE

Salut !

Se dire chrétiens, se croire des peuples civilisés et avoir des armées toutes prêtes à tomber les unes sur les autres pour s'entr'égorger ; étudier tous les moyens de destruction les plus formidables, se vanter de ces infernales découvertes et les tenir prêtes à la première occasion contre ses semblables qu'on appelle des ennemis sans les connaître, seulement parce que l'ambition ou le caprice des chefs des nations trouvent cause de querelle, est une telle contradiction, une telle énorme barbarie, qu'elle nous place au-dessous même de la brute : car, si aimer Dieu sur toutes choses et son prochain comme son frère est la base du christianisme, tuer les créatures de Dieu, égorger ses frères en Dieu, c'est vivre en pleine opposition à ses doctrines.

Quand le chef de l'Église, jusqu'alors appelée chrétienne, a porté la guerre en Palestine, sous prétexte de la délivrer des mains des infidèles.

et donna à cette destruction de ses semblables, pendant laquelle se sont commises les barbaries les plus atroces, le nom de *guerre sainte*, il a accompli la plus énorme des fautes dont nous subissons encore les conséquences. Ce fut une déviation fatale de la doctrine du Christ qui alla s'établir en principe pour détruire le sentiment de l'amour fraternel qui distinguait alors le chrétien. Dieu a puni cette grande faute par la perte de toutes ces conquêtes qui avaient coûté tant de sang humain, mais les conséquences restèrent, car, jusqu'à nos jours on a considéré comme nécessaire le plus grand des fléaux que l'homme ait pu attirer sur l'humanité.

C'est la femme, à laquelle Dieu a confié la conservation de la race humaine, qui devait la première élever sa voix contre cette déviation de la loi naturelle. C'est l'amour et la raison qui se placent vis-à-vis de l'orgueil et de la force, et l'orgueil s'adoucit par l'amour, la force cède à la raison; les hommes se reconnaissent frères, l'épée se remet dans le fourreau comme le Christ l'avait ordonné à Paul et l'humanité redevient chrétienne.

Salut, ô sœurs de la France! Vos sœurs d'Italie vous tendent la main. Aimons-nous!

Par les soins de Mlle Berthe Blumenthal, notre associée honoraire, maintenant parmi vous, recevez notre adhésion et nos hommages.

Au nom de notre Association « Missione Pratica Veritas, »

Virginia PAGANINI,
Fondatrice, rapporteur.

54, Via S. Niccolo, Firenze, le 4 juillet 1889.

ASSOCIATION INTERNATIONALE POUR L'ARBITRAGE ET LA PAIX

Résumé du discours de Miss Monica Mangan, déléguée

Miss Monica Mangan a adressé au Congrès, en français, un discours dont voici le résumé :

Elle avait été déléguée par l'Association internationale de l'Arbitrage et de la Paix, pour la représenter au Congrès des œuvres et institutions féminines. Elle désirait sincèrement attirer l'attention des femmes françaises sur le devoir d'exercer leur grande influence en faveur de la

concorde internationale. L'Association, dont faisait partie le comité féminin, avait été fondée dans le but de permettre aux citoyens éminents des différents pays d'entrer en communication les uns avec les autres, sur toutes les questions qui pouvaient produire des malentendus et des conflits internationaux. L'Association avait déjà existé plus de huit ans et avait des ramifications dans plusieurs pays. La correspondance, qui avait déjà eu lieu entre les différentes branches de cette société, aura beaucoup d'effets pour éloigner les difficultés et faire disparaître les sentiments hostiles. Le grand principe de l'Association est celui-ci : Il est nécessaire, pour empêcher les guerres, de supprimer les causes de conflit par une enquête complète et amicale et par l'effort des hommes de bien de tous les pays. Pour obtenir ce résultat, l'aide de la femme est d'une valeur incalculable, tant pour fonder des sociétés nouvelles que pour présenter devant l'esprit public les avantages de la paix et surtout pour former l'éducation de l'opinion publique. Ce serait un grand avantage si une assocation pareille pouvait être fondée en France soit d'une manière indépendante, soit comme branche de l'Association d'Arbitrage international. Il suffirait de parler devant un auditoire français de la question égyptienne pour faire comprendre combien il serait à désirer que l'on puisse trouver un moyen d'arbitrage pour empêcher de se reproduire des difficultés comme celle que rencontre l'Angleterre.

Les vues de l'Association sont d'une nature purement pratique. Elle fait une large distinction entre les guerres agressives et les guerres défensives, et elle reconnaît le droit et le devoir de chaque citoyen de défendre son pays en cas d'attaque.

En finissant son discours, Miss Monica Mangan a demandé l'indulgence du Congrès pour sa connaissance imparfaite de la langue française et l'a remercié pour l'attention avec laquelle il avait bien voulu l'écouter.

DISCOURS DE Mlle LE Dr JULIA MITCHELL

Sur le rôle pacificateur de la femme dans la société moderne

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

MESDAMES ET MESSIEURS,

Je représente ici aujourd'hui une œuvre féminine en faveur de la paix, « l'Association de l'arbitrage international et de la paix », de l'Angleterre, organisée à l'instigation de notre président, M. Hodgson Pratt, si bien connu dans toute l'Europe pour son dévouement à cette cause et sa propagande incessante contre la guerre.

Il a cru qu'en ce qui regarde cette question il y avait un domaine où l'influence de la femme pourrait s'exercer avec avantage à côté de celui de l'homme. Nous avons formé un comité de dames qui existe depuis dix-huit mois seulement, mais qui a déjà accompli d'excellents travaux. Je ne détaillerai pas plus longuement ici l'organisation de notre société. Je passerai tout de suite à l'examen du sujet qui nous réunit, et qui a pour nous un si vif intérêt.

A cette heure, ce ne sera pas montrer trop de présomption, *d'audace*, de notre part, d'affirmer qu'aucun mouvement social, ni même politique, ne peut atteindre tout le succès désirable sans réclamer l'assistance de la femme.

De fait, pourrait-on dire, plus on reconnaît son pouvoir, plus rapide sera notre marche vers les réformes que nous nous proposons. Par conséquent, aucune nation ne peut, sans préjudice, se priver du secours des femmes, et c'est une vérité souvent répétée que le rang atteint par la femme est une marque sûre du degré de civilisation d'un pays. Il suffit d'appliquer cette règle pour en constater toute la justesse.

Nous la voyons dans la nouvelle République de l'Amérique du Nord, aspirant à remplir les mêmes positions que les hommes, et jouissant d'une mesure de liberté et d'un respect auxquels leurs sœurs de la vieille Europe ne sont nullement accoutumées. La raison en est que l'Amérique a commencé son existence, libre de tous les vieux préjugés qui nous sont venus des siècles où régnaient la barbarie. Elle était pleine de jeunesse et d'espoir. Elle pouvait, par conséquent, tenter toutes sortes d'expériences intéressantes dont nous profitons aujourd'hui. Son exemple peut nous apprendre quelque chose en adaptant son

enseignement à nos besoins; car, il ne faut pas l'oublier, chaque nation a son caractère propre et doit se développer selon ses aptitudes, se dirigeant vers le même but, mais non de la même manière. Comme cela, nous gardons cette individualité nationale qui donne à la vie tant de coloris et d'intérêt. Il y a de plus en plus une solidarité entre nations, et l'Amérique elle-même a dû beaucoup apprendre à notre école — surtout, il me semble, ce qu'il faut éviter.

Si je commence par cette allusion à l'Amérique, c'est que l'Amérique a mis en pratique, à différents intervalles, le principe fondamental de régler les disputes au moyen d'arbitrages, que plusieurs d'entre nous regardent comme un article de foi. — C'est qu'elle nous montre la possibilité, qu'on a si souvent niée, de régler les disputes en les soumettant à un tribunal impartial, au lieu de dépenser inutilement le sang précieux et les trésors accumulés, dans des luttes vaines qui tendent à faire reculer indéfiniment les progrès de l'humanité.

Quant aux pertes morales et intellectuelles, elles sont incalculables. Le génie de la guerre grandit de ce qui le nourrit, et le génie insatiable de la conquête procède simplement du désir de prendre ce qui ne nous appartient pas. C'est Victor Hugo qui dit: « Aujourd'hui la force s'appelle la violence et commence à être jugée; la guerre est mise en accusation. La civilisation, sur la plainte du genre humain, instruit le procès et dresse le grand dossier criminel des conquérants et des capitaines. Les peuples en viennent à comprendre que l'agrandissement d'un forfait n'en saurait être la diminution; que si tuer est un crime, tuer beaucoup n'en peut pas être la circonstance atténuante; que si voler est une honte, envahir ne saurait être une gloire. » — « Ah! proclamons ces vérités absolues, déshonorons la guerre. » — Je le sais, l'Angleterre est loin d'être sans tache sous ce rapport. Nous avons été une race agressive et conquérante. Peut-être, toute chose considérée, puisque certains pays devaient être annexés par quelqu'un et que nous les avons trouvés nécessaires pour notre commerce, il valait tout autant qu'il nous tombassent en partage qu'à la Russie ou l'Allemagne, ces deux autres oiseaux de proie. Maintenant que nous avons pris les bons morceaux, les autres peuvent prendre les restes. Mais je ne prétends aucunement faire de mon pays — pas plus que d'un autre — un modèle à cet égard (1).

(1) Nous rappelons aux lecteurs que l'impression intégrale des rapports, n'implique aucunement de la part du Congrès, une approbation des opinions émises.

Quant à ce système d'arbitrage — tout surprenant que cela nous semble — il était déjà appliqué pendant le moyen âge; le souverain pontife était souvent choisi comme arbitre. Dès le commencement du dix-septième siècle, Henri IV favorisa cette idée et en tentait la réalisation au moment où il fut malheureusement assassiné. Si nous en venons aux temps modernes, nous en trouvons quelques exemples — pour citer seulement le rôle du pape dans la dispute récente à propos des îles Samoa. Ainsi, il n'y a rien d'impossible dans ce rêve de paix universelle que certaines gens veulent traiter d'irréalisable.

Il n'y a pas de doute que tout ce qui tend à rapprocher les peuples contribue puissamment à maintenir les bonnes relations. Les grandes expositions universelles, comme celle qui nous réunit aujourd'hui, permettent de discuter entre nous des questions de la plus grande importance nationale. Et ici, il ne serait pas déplacé de faire remarquer combien l'univers entier doit à la France pour ces magnifiques réunions, non seulement de produits, mais aussi d'idées. Nous fêtons, en ce moment, le centenaire de cette Révolution dont les tendances humanitaires ont changé complètement l'état de la société, et peut-être que les paroles enthousiastes prononcées à cette occasion hâteront l'accomplissement de cette prophétie de Victor Hugo, dont je ne me rappelle plus bien les mots : « Le dix-neuvième siècle verra l'émancipation de la femme comme le dix-huitième a vu celle de l'homme. »

Malheureusement, les grandes vérités ne se propagent que lentement chez un peuple accoutumé à être gouverné par la force, et, après la grande Révolution de 1789, la France, fascinée par Napoléon, au son des clairons, au milieu de la pourpre et de l'éclat, se lança à la conquête de l'univers. Mais cette splendide armée, après une série de triomphes sans bornes, enivrée du succès, dans une heure fatale, tenta trop le sort en se jetant sur Moscou et fut lentement décimée malgré tout le *génie* de Napoléon.

Les historiens, quand ils nous racontent ces événements, font l'histoire à leur gré, posant en héros les hommes qui ont tué le plus de monde ; mais, si nous voulons savoir ce qui est *vrai*, il faut regarder avec l'œil philosophique d'un grand penseur comme Tolstoï, qui dit dans ces pages immortelles où il parle de la retraite de Moscou : « Les historiens décrivent avec une complaisance tous les détails du départ de l'empereur laissant derrière lui la grande et vraiment héroïque armée. Cette action qui, dans le langage de tous les jours, serait tout simplement traitée de lâche et désignée aux enfants comme méprisable,

ils en parlent comme de quelque chose de magnifique et portant le sceau du génie.

« Parmi tous ceux qui, il y a cinquante ans, l'appelaient Napoléon le Grand, pas un seul ne s'aperçut que d'admettre que la grandeur est quelque chose d'étranger aux lois éternelles du bien et du mal, c'est reconnaître sa petitesse et sa pauvreté morale. Comme *nous* voyons les choses, la loi du bien et du mal, dictée par le Christ, doit s'appliquer à toute action humaine ; il ne peut y avoir de grandeur là où il n'y a pas de pureté de cœur, de bonté et de vérité. Et notre conscience nous avertit que voici la vérité sainte, la vraie grandeur.

Si vous voulez étudier les résultats désastreux de ces *glorieuses* (!) campagnes dont peut-être la France commence seulement à se relever, je vous renvoie aux pages éloquentes d'Alfred de Musset, où il dit entre tant de beaux passages (et ce qu'il dit là est vrai à la suite de tout grand combat) : « Pendant les guerres de l'Empire, les mères inquètes avaient mis au monde une génération ardente, pâle, nerveuse. Chaque année la France faisait présent à cet homme de trois cent mille jeunes gens ; c'était l'impôt payé à César, et s'il n'avait ce troupeau derrière lui, il ne pourrait suivre sa fortune. Jamais on ne vit pencher sur les remparts des villes un tel peuple de mères désolées. — Alors s'assit sur un monde en ruines une jeunesse soucieuse. Sous ces enfants étaient des gouttes d'un sang brûlant qui avait inondé la terre ; ils étaient nés au sein de la guerre, pour la guerre. »

Donc, un désespoir profond et mortel, tel fut la suite de tout ce carnage, et le monde appelle cela victoire ou défaite ! ! !

Une seule guerre, — hélas ! plût à Dieu qu'elle ne fut jamais nécessaire, — une seule guerre est juste, une guerre qui a toujours inspiré les actions les héroïques, c'est la défense de la patrie et du foyer.

Presque toutes les luttes de ce genre, consacrées par la justesse de sa cause, ont été couronnées de succès et on ne peut refuser un tribut d'admiration à ces martyrs. Mais que dire de leurs oppresseurs ? Selon l'étrange code moral des conquérants, — que nous semblons vouloir poursuivre encore, — lorsque, en cas de dispute, il n'y avait d'autre raisonnement que celui du sabre, lorsque la seule loi était la loi du plus fort, nous ne pouvions nous attendre à ces idées élevées qui commencent à être universellement acceptées, même par les gouvernements, et ne sont plus limitées à un groupe d'individus regardés comme des rêveurs et des utopistes.

L'idéal chrétien, le seul point lumineux qui resplendisse dans ce chaos d'iniquités et de souffrances, est la seule étoile qui brille dans

ce ciel assombri. En vérité, l'humanité commence seulement à émerger de la bête brute et se revêt d'un peu de ressemblance de ce qu'elle devrait être; et, que l'on considère les enseignements du Christ comme divins ou non, il reste ce fait incontesté, qu'ils ont, pendant des siècles, préparé la voie et rendu possible notre attitude envers les problèmes actuels. Il s'en déduit que le devoir de fraternité et de secours mutuels applique aussi bien aux nations qu'à leurs membres, une solidarité croissante d'intérêts et l'absence de toute rivalité, si ce n'est celle engendrée par la saine concurrence des arts et de l'industrie. Contre le féroce matérialisme qui menace de nous engloutir parfois, opposons cette digue et nous vaincrons.

Je n'ignore pas, — croyez-le bien, — qu'il y a d'autres manières de tuer que la guerre, quoique plus lentes; que nos grands capitalistes et le système corrompu de spéculateurs à la Bourse, et la course acharnée après l'argent à n'importe quel bas prix sont responsables d'autant de morts et de blessés que les plus terribles campagnes. Mais il serait déplacé d'entrer ici dans une discussion à ce sujet.

Une fois que le peuple comprendra toute l'étendue de son pouvoir à obtenir des réformes paisibles, qui en pourra annoncer les magnifiques résultats?

Cette question de paix ou de guerre est de toute importance pour les peuples. Car, qu'est-ce qu'elle signifie pour eux? Elle signifie l'arrêt de tout commerce, la faillite des entreprises, la misère pour des milliers qui ne combattent même pas, l'absence du gagne-pain amenant la maladie et la mort des enfants, enfin la désolation du foyer, les cœurs brisés de tant de mères, d'épouses, de sœurs et de fiancées.

La souffrance des femmes n'a jamais été assez prise en considération. Nous autres femmes, nous avons été contraintes à nous tenir immobiles, ou bien au désespoir, priant, pleurant et travaillant; nous avons tout fait pour conserver les restes épars de ce qui fut un foyer, pour reconstruire la famille afin que l'État, sans scrupule encore, nous en prive, sans que nous y ayons de voix. Et il en a toujours été ainsi.

Les femmes, surtout dans les pays où les horreurs de la guerre sont moins fréquentes, où elles ne sont pas appelées à abandonner ceux qui leur sont chers à des combats inutiles, s'éveillent et apprennent à se révolter contre un pareil état de choses. C'est que, grâce à la paix, elles prennent plus de part dans la vie publique. Elles se demandent « pourquoi nos bien-aimés enfants deviendraient ils de la chair à canon? » Pourquoi ce manque de sécurité, de repos? Qu'est-ce que j'en retire? Napoléon n'est plus là pour nous dire que le seul devoir d'une

femme est de donner le jour à des enfants pour qu'il les massacre? Mes enfants sont à moi, ma chair et mon sang, ils ne sont pas à l'État pour qu'il les supprime. Arrière ces sacrifices abominables ! Si nos enfants doivent être tués en pleine santé, jeunes et brillants, resplendissants de vie, nous en demanderons la raison et il faut qu'elle soit bonne. Ce doit être une raison assez puissante pour appeler les femmes à côté des hommes, pour nous les faire livrer à l'avenir. Ni les guerres oppressives, ni les querelles mesquines ne pourraient convaincre le cœur d'une mère. Ce que pensent là-dessus les femmes d'élite, nul ne l'a plus noblement exprimé avec un talent d'écrivain sans égal, que celle que vous êtes si justement fiers de regarder comme une de vos gloires — je veux dire : George Sand !

J'ai souvent pensé que rien ne guérirait mieux les hommes de leur passion pour la guerre que de voir quelques centaines de corps gisant sur un champ de bataille. Nous ne sommes appelées qu'à panser les blessures, mais si jamais s'applique le proverbe : « Eviter vaut mieux que guérir », c'est dans ce cas.

Une grave responsabilité incombe aux femmes comme mères de la race humaine et, si nous sommes pénétrées de toute l'iniquité, de toute l'ineptie de la guerre, nous, dont les mains sont innocentes de sang versé, c'est notre devoir de prêcher cette vérité dans toute occasion, à propos et hors propos. La famille existe avant l'État. Elle est la base de l'État. Sauvons donc nos enfants pour sauver l'humanité. Autrement, nous pourrions bien refuser de mettre au monde des êtres dont nous savons d'avance le sort, qui, après toute notre peine et tous nos soins pour en faire de bons citoyens, doivent être sacrifiés à un fétiche brutal auquel nous avons nous-mêmes dressé un autel. Il ne faut pas perdre de vue que l'armée se recrute seulement parmi les adultes, c'est-à-dire des hommes dans la force de l'âge et dont le travail est indispensable à la prospérité de la nation. Si nous regardions cette question — ne serait-ce que par son côté le plus matériel — il est bien établi que chaque homme adulte représente une certaine somme à l'État, parce qu'il crée au delà même de ce qu'il a coûté à ses parents.

Si, en conséquence, nous pouvons par nos efforts, nous épargner les malheurs de la guerre, nous aurons bien mérité de l'humanité, qui, les yeux tournés vers nous, attend une nouvelle source d'inspiration pour être guidée hors des cruels sentiers du passé.

On nous dit souvent d'un ton de reproche que nous représentons le côté essentiellement émotionnel, que nous écoutons toujours la voix

du cœur. Tant mieux! il est ridicule, après tout, ce reproche, comme si l'on pouvait avoir trop d'amour, trop de charité, trop de sympathie *intelligente* — et nous autres femmes, nous nous trouvons très intelligentes dans ces affaires-là. A mon idée, les hommes en excluant les femmes de leurs délibérations ont retardé leurs progrès sur toute la ligne. Si nous avons avancé très lentement, c'est parce que la moitié de l'originalité, du génie, des puissances intellectuelles et morales n'étaient pas là pour contrebalancer leurs jugements souvent si fautifs. Nous avons été aveugles, mais nous commençons à y voir clair. Les sociétés de secours mutuels pour les femmes, la coopération des deux sexes sont absolument nécessaires si nous voulons mériter le nom de civilisés et vraiment progresser. Pensez-vous que si les femmes avaient quelque chose à dire dans vos conseils, que d'énormes sommes seraient votées pour maintenir sur pied de guerre d'immenses armées sur terre et sur mer? Non! Elles useraient de toute leur influence en faveur d'un désarmement général, puisque la guerre porte préjudice non seulement à la famille, mais détruit toutes ces grâces si nobles et si tendres, ces élégances exquises qui font de la femme un grand pouvoir social, comme dit Michelet, une aristocratie naturelle que vous ne pouvez jamais anéantir. Ces raffinements nous viennent d'elles — fleurs délicates si nécessaires pour notre bonheur, si brutalement brisées par le souffle de la ruine et du carnage.

Non pas que la femme soit une nature faible ne sachant pas vivre dans une atmosphère de difficulté ou de danger. Nous savons très bien que cela n'est pas, et c'est la France qui peut se vanter d'avoir une Jeanne d'Arc! Et combien d'autres héroïnes encore, les Charlotte Corday, M[me] Roland. Elle a toujours pris une grande part dans les luttes nationales, elle a souffert tout autant, sinon plus que les hommes, mais je veux dire que si la femme était libre de se développer selon sa nature, un nouveau type s'élèverait, aussi fort que tendre, aussi juste que sans peur. C'est à se rapprocher de ce type que travaillent tous les esprits sérieux parmi nous.

Nous pressentons un proche avenir où la femme offrira à l'homme de l'aider par son tact, ses perceptions vives et délicates, et ses capacités ignorées, où nous pourrons enfin réaliser nos rêves de délivrer le monde de cette hydre multiple qui s'appelle la misère, l'ignorance, la pauvreté, la maladie, le crime, la guerre, et de voir s'épanouir une humanité régénérée.

Je ne pourrais mieux conclure qu'en citant ces mots tirés de quelques pages bien émouvantes sur la guerre, d'un de vos auteurs mo-

dernes, dont les malheurs d'hier semblent avoir fait un grand pessimiste :

« Quand je songe seulement à ce mot, la guerre, il me vient un effarement comme si l'on me parlait de sorcellerie, d'inquisition, d'une chose lointaine, finie, abominable, monstrueuse, contre nature.

« Quand on parle d'anthropophages, nous sourions avec orgueil en proclamant notre supériorité sur ces sauvages. Quels sont les sauvages, les vrais sauvages ? Ceux qui se battent pour manger les vaincus ou ceux qui se battent pour tuer, rien que pour tuer ?

« Les petits lignards qui courent là-bas sont destinés à la mort comme les troupeaux de moutons que pousse un boucher sur les routes. Leurs pères sont vieux et pauvres ; leurs mères, qui pendant vingt ans les ont aimés, adorés comme adorent les mères, apprendront dans six mois ou un an peut-être que le fils, l'enfant, le grand enfant élevé avec tant de peine, tant d'argent, tant d'amour, fut jeté dans un trou comme un chien crevé, après avoir été éventré par un boulet et piétiné, écrasé, mis en bouillie par des charges de cavalerie. Pourquoi a-t-on tué son garçon, son seul espoir, son orgueil, sa vie? Oui, pourquoi ?

« Et le plus stupéfiant, c'est que le peuple ne se lève pas contre les gouvernements. Quelle différence y a-t-il donc entre les monarchies et les républiques ? Le plus stupéfiant, c'est que la société entière ne se révolte pas à ce seul mot de guerre.

« Ah ! nous vivons toujours sous le poids des vieilles et odieuses coutumes, des criminels préjugés, des idées féroces de nos barbares aïeux. Les hommes de guerre sont les fléaux du monde.

« Quiconque gouverne a autant le devoir d'éviter la guerre qu'un capitaine de navire a celui d'éviter le naufrage.

« Pourquoi ne jugerait-on pas les gouvernements après chaque guerre déclarée ? Si les peuples comprenaient cela, s'ils faisaient justice eux-mêmes des pouvoirs meurtriers, s'ils refusaient de se laisser tuer sans raison, s'ils se servaient de leurs armes contre ceux qui les leur ont données pour massacrer, ce jour-là la guerre serait morte... Mais ce jour ne viendra pas ! »

Telle est la conclusion de l'auteur, mais ce n'est pas la nôtre. Ceux qui ont confiance dans le grand avenir de l'humanité diront avec moi : « Ce jour viendra ! »

RAPPORT DE L'UNION DES FEMMES CHRÉTIENNES DES ÉTATS-UNIS POUR LA TEMPÉRANCE

Présenté par Miss Nicholls

En si peu de temps, il est impossible de présenter, sur l'œuvre d'une société, un rapport détaillé qui exige chaque année un volume de 500 pages. Nous n'en donnons que quelques idées générales.

Cette société a pour titre l'*Union des femmes*, parce qu'elle est composée exclusivement de femmes qui, seules, en forment les fonctionnaires, et les membres ont le droit de voter.

1° *Union chrétienne*, ayant une charité sans limite parce qu'elle imite le grand philanthrope.

2° Union pour la tempérance parce qu'elle cherche à corriger les maux causés par l'intempérance et à détruire la cause de ces maux par l'abolition du commerce de l'alcool.

3° Union parce qu'elle réunit dans un but commun : l'élévation de l'humanité, les femmes de toutes les classes, de toutes les croyances et de toutes les nationalités.

Elle demande à ses membres actifs, l'abstinence totale des boissons alcooliques et la cotisation annuelle d'une petite somme.

Elle demande à ses membres associés, leur nom, leur sympathie et leur cotisation. Les membres actifs seuls peuvent être membres de bureaux, voter et porter l'insigne du ruban blanc.

L'Union a débuté il y a quinze ans, au milieu d'un soulèvement général des femmes américaines contre les ravages du trafic de l'alcool. A présent elle a une organisation officielle dans chaque État et chaque territoire, 10,000 sections départementales, plus de 100,000 membres actifs et à peu près 700,000 membres associés, et 4 départements qui comprennent 40 divisions.

Il y a une surintendante par département, une par État, une autre par chaque section locale. Ainsi, s'il y a lieu de décider une affaire d'ordre spécial, toute l'association entre en mouvement pour y apporter son concours.

1° Le département de la croix blanche a obtenu l'élévation de l'âge des jeunes filles protégées par les lois.

2° Le département de la tempérance hygiénique a obtenu du gouvernement national et de plusieurs gouvernements d'État des lois par lesquelles 12 millions d'enfants, dans les écoles publiques de 36 États et territoires, reçoivent l'enseignement de la physiologie et de l'hygiène.

3° Le département de législation a obtenu des lois pour la prohibition du commerce de l'alcool.

4° Le département d'exposition a suscité dans presque tous les États des lois contre la vente de l'alcool dans les expositions.

5° Le département des narcotiques a obtenu des lois contre la vente du tabac aux enfants.

6° Le département juridique étudie le parlementarisme et on en suit les règles à toutes les séances.

L'Union a ses missionnaires; une de ses déléguées a fait le tour du monde et a organisé des succursales dans chaque pays qu'elle a traversé. A ce moment une autre la suit pour continuer l'œuvre commencée.

Le temps me manque pour parler des résultats dans les prisons, les hôpitaux, les crèches, les jardins d'enfants, les écoles industrielles de jeunes filles, les maisons de correction pour hommes ou pour femmes, parmi les employés des chemins de fer, les soldats, les marins. Toutes les grandes œuvres de la philanthropie ont une place dans l'Union.

Le siège principal de l'Union est à Chicago, où elle a son imprimerie, qui publie trois journaux en anglais et un en allemand. On se propose de bâtir un temple qui coûtera un million de dollars.

L'Union travaille également contre l'impureté et l'intempérance, puisque ces vices sont mêlés à toutes les classes de la société.

Le département d'exposition expose au Champ-de-Mars, dans la section américaine de l'éducation, le but qui est de présenter aux femmes de France, d'Angleterre et d'autres contrées, l'œuvre de l'Union.

Le département scientifique a été soumis au jury dans l'espoir d'attirer l'attention des éducateurs et de le faire connaître dans les écoles de tous les pays.

Une devise, celle de son insigne, annonce les visées de l'Union :

« Pour Dieu, nos foyers, et la patrie. »

RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ DE TEMPÉRANCE DE L'ÉGLISE D'ANGLETERRE

Par Mrs Paynter

J'estime comme un grand privilège de représenter la Société de tempérance de l'Église d'Angleterre à votre Congrès, société qui a pour but la diminution de l'ivresse, si fréquente, hélas! dans notre pays parmi les hommes et les femmes de toutes les classes.

Notre gracieuse Reine est patronnesse, nos deux archevêques sont présidents et 34 de nos évêques vice-présidents ; ajoutez encore un millier de notre clergé qui travaille à l'œuvre de la tempérance avec énergie et persévérance. Résultat : la totalité de personnes, hommes, femmes et enfants qui ont fait promesse d'abstinence, monte à plus de 5 millions dans le Royaume-Uni d'Angleterre, le pays de Galles et l'Irlande.

Vous serez en état de vous rendre compte de l'étendue du mal qui nécessite une organisation pareille quand je vous dis que 65,000 décès proviennent annuellement, directement ou indirectement, de l'ivresse. Les condamnations sont presque aussi nombreuses pour les femmes que pour les hommes ; même les petits enfants ne sont pas à l'abri.

L'année dernière, à Londres, seuls cinq cents petits enfants au-dessous de dix ans étaient trouvés par la police sur la voie publique, en état d'ivresse.

Serait-il possible que les dames anglaises se tinssent à l'écart et vissent sévir un tel état de choses sans faire un effort pour endiguer ce torrent d'infamie ? — Mille fois non ! Nous nous sommes donc réunies pour former une branche spéciale de la Société de tempérance de l'Église d'Angleterre, et le nombre de nos membres s'élève aujourd'hui à 600,000. Cette branche s'appelle « l'Union des femmes », nom qui doit signaler notre mouvement, comme un effort fait par les femmes pour sauver d'autres femmes et les encourager à mener une vie sobre et utile.

L'année dernière nous avons eu plus de 100,000 « meetings ». Ce sont des dames qui ont fait les discours en vue de décider leurs sœurs à faire partie de notre société ou bien de la section de l'abstinence absolue ou au moins pour obtenir leur signature à la « Section générale».

section qui permet bien un verre de vin ou de bière au repas, mais jamais à une autre heure.

Notre société a tant de branches que je ne pourrais pas même vous les indiquer dans les quelques minutes pendant lesquelles vous aurez la bonté de m'accorder votre attention.

Quelques dames s'occupent des filles de brasserie. La plupart de ces filles sont honnêtes. Elles ont une vie très dure, étant obligées de se tenir derrière un comptoir 12 et même quelque fois 15 heures par jour ! Elles ont vraiment grand besoin d'une amie qui les soutienne et les encourage.

D'autres dames se consacrent aux femmes des blanchisseries.

Les pièces chaudes pleines de fumée et de vacarme, où l'on repasse le linge, ne sont jamais au rez-de-chaussée comme chez vous. Elles offrent un danger tout particulier et ce n'est guère étonnant que les spiritueux y circulent beaucoup trop librement. Des dames charitables entreprennent d'y passer une après-midi par semaine à lire à haute voix un livre intéressant ou à apprendre aux ouvrières des chansons innocentes et des cantiques, sans les empêcher de travailler. Gagnez la confiance de ces femmes du peuple, elles répondent à vos efforts avec beaucoup de reconnaissance. — Alors, il est facile de les persuader à ouvrir un petit compte à la Caisse d'épargne, à signer une promesse d'abstinence absolue, et à mener une vie sage et honnête.

« Le sauvetage » opéré aux tribunaux de police, constitue une partie très importante de notre travail. C'est la même chose que l'œuvre des libérées de Saint-Lazare. A presque chaque tribunal de police à Londres et aux autres grandes villes est attaché un missionnaire avec un livre contenant des formules de promesse d'abstinence auxquelles il essaye d'obtenir des signatures ; et à beaucoup de tribunaux il y a aussi une dame qui visite les prisonnières dans leurs cellules. Combien de pauvres créatures ont été sauvées de la misère et de l'ignominie par les bonnes paroles et les prières de ces âmes charitables.

Il y a 9 mois que nous avons ouvert une maison de retraite à Londres pour les femmes adonnées à l'ivresse, qui se sont empressées de s'y réfugier. L'éloignement d'anciennes associations est l'unique espoir pour de telles personnes. Il y a trois mois qu'il devint nécessaire de prendre une autre maison à Londres, avec 26 lits. — Cette maison est déjà remplie !

Les malades capables de payer quelque chose donnent de 4 à 20 francs par semaine selon la classe à laquelle elles appartiennent. D'autres qui ne peuvent rien payer font le ménage et le blanchissage.

Ces deux maisons sont dirigées par des dames dévouées à l'œuvre divine du sauvetage humain.

Tout cela coûte de l'argent! et surtout dans les commencements il est difficile d'intéresser les classes hautes de la société à l'œuvre de la tempérance. Mais avec de la patience on arrive à bout de tout, et nous y sommes arrivés en Angleterre, à force de persévérance et d'enthousiasme. Au lieu même que les grandes dames eussent horreur du mot de tempérance, voilà que la duchesse de Westminster et beaucoup d'autres dames prêtent leurs salons pour l'après-midi; quantité d'invitations sont lancées pour ces « réunions de salon », et des centaines de dames, qui ne se dérangeraient jamais pour aller assister à une réunion publique, viennent volontiers écouter les discours émouvants de celles qui passent leur vie au sauvetage humain, dans les bouges de nos grandes villes.

Mrs Temple, la femme de l'évêque de Londres, est présidente de « l'Union des femmes » et fait très souvent des discours à ces réunions de salon. Je tiens à la main une brochure avec une liste officielle de messieurs et de dames qui mettent volontiers leurs talents à la disposition de la société, pour des discours sur des sujets de tempérance. Beaucoup d'argent est recueilli dans les assiettes aux portes, à la sortie; car nous autres femmes nous avons le cœur bien sensible, il est facile de nous attendrir. Je voudrais seulement avoir le temps de vous raconter quelques histoires navrantes de mon expérience personnelle. Ce sont de tels récits qui décident les gens à donner généreusement.

Jusqu'à présent j'ai parlé de « l'Union des femmes » relativement aux femmes seulement, mais nous ne nous enfermons pas strictement dans ces limites.

La grande influence plus ou moins inconsciente que nous autres femmes exerçons dans le monde, et la charmante courtoisie qui est naturelle aux relations entre les sexes nous encouragent à nous servir de cette influence dans nos efforts philanthropiques.

Un homme se formalisera souvent de ce qu'un autre homme se mêle de ses affaires, tandis qu'il acceptera sans s'offusquer un mot de conseil ou d'avertissement donné par une femme, pourvu que ce mot tombe à propos!

Voilà pourquoi en Angleterre beaucoup de dames travaillent avec succès parmi les différents corporations d'hommes.

Je connais une dame qui compte parmi ses amis tous les employés du chemin de fer de Londres à Brighton, — une autre qui tient des classes pour les gardiens de la paix et, si seulement j'avais le temps,

j'aimerais à vous parler d'autres dames encore qui se consacrent, surtout au point de vue de la sobriété, aux soldats, matelots, cochers de fiacre et d'omnibus.

La charité privée a fourni à Londres plus de 40 petites maisonnettes sur roues qui ont à peu près 18 pieds de long et 7 pieds de large, qu'on appelle « les abris des cochers ». Ces petites maisons sont placées là où il y a une grande station de voitures. Elles se composent de deux compartiments dont l'un n'est qu'un petit coin contenant un poêle et un garçon, des tasses, des assiettes; et l'autre est une petite salle avec des bancs et des tables sur lesquelles on trouve des livres et des journaux.

Ici les cochers peuvent prendre confortablement leurs repas, apporter tout ce qu'ils désirent pour le faire cuire, et ils y trouvent du thé, du café, de la limonade, du pain et du beurre toujours prêts, à un prix excessivement modéré, sans être obligés d'aller chez le marchand de vin. Une dame s'intéresse à chaque abri pour visiter les cochers malades, et nous attribuons beaucoup de promesses d'abstinence (au nombre de 200 l'année dernière) à ces abris.

Les cochers deviennent des travailleurs enthousiastes dans la cause de tempérance, et l'un d'eux a peint sur son fiacre le nom de la « Société de tempérance de l'église d'Angleterre », pour montrer au monde qu'il ne rougit pas de ces principes.

J'ai travaillé pendant treize ans parmi toutes sortes de gens, hommes, femmes et petits enfants, à la campagne et à la ville, et je puis du fond de mon cœur recommander l'œuvre de la tempérance comme une œuvre bénie dont les bons effets se manifestent immédiatement dans les maisons, l'apparence extérieure et la vie de ceux qui la pratiquent.

Les enfants se rendent par milliers à nos « Bandes d'espérance » comme nous appelons la section des enfants, et les petits amènent souvent leurs parents avec eux.

Je me souviens d'avoir un jour enrôlé cinq enfants d'une seule famille. Quelque temps après, le père est venu faire partie de notre société. — Qu'est-ce qui vous a décidé à signer? lui ai-je dit. J'ai pensé, m'a-t-il répondu, que cela encouragerait les enfants !

Quelques jours après voilà la mère qui arrive et me dit : — Vous avez mes enfants et mon mari, je sens que je ne puis pas faire moins que de signer aussi.

Si les dames et les maîtresses de pension et autres grands établissements voulaient se rendre compte de l'influence énorme qu'elles exercent insensiblement sur leurs enfants, leurs domestiques et autres

dépendants, je suis sûre qu'elles se rangeraient bien plus généralement sous la bannière de l'abstinence absolue. L'effort leur coûterait si peu qu'il mériterait à peine le beau mot de sacrifice.

La France est probablement une nation bien plus sobre que la nôtre, mais cependant je me suis laissé dire que la principale différence consiste en ceci que le Français absorbe l'absinthe en petites quantités, tandis que l'Anglais boit de la bière forte en grande quantité. Les conséquences sont à peu près les mêmes dans les deux cas.

Enfin, quel que soit le mal qui sévit le plus dans votre pays : l'ivresse ou l'immoralité, — que les femmes de France tiennent tête vaillamment au monstre !

Qu'elles viennent courageusement se placer dans l'avant-garde de la bataille !

Dieu nous a donné notre influence, servons-nous-en pour sa gloire et pour le bien de nos semblables !

Voyez donc cette grande salle remplie de braves cœurs, de femmes qui, de beaucoup de façons différentes, font énormement de bien au monde ! Ah ! mesdames, je vous prie, ajoutez l'œuvre de la tempérance à vos autres œuvres !

DISCOURS DE MISS DE BROËN

Fondatrice de l'Œuvre de Belleville

3, rue Clavel, Paris

Mesdames et Messieurs,

C'est avec émotion que je profite de l'occasion que m'offre ce Congrès de femmes dévouées au bien, pour vous parler de l'œuvre à laquelle j'ai consacré dix-huit années de ma vie, toutes mes forces, mon temps, mon repos, et à laquelle je donnerais bien davantage encore, s'il me restait quelque chose à sacrifier.

Mon intérêt pour la France a commencé lors de la guerre de 1870, époque à laquelle Dieu s'est servi de moi, pour ainsi dire sans ma

propre volonté. Je vivais alors en Angleterre, ne songeant point à venir en France, mais travaillant comme beaucoup d'autres pour les blessés français, lorsque j'eus l'occasion de pouvoir être utile pendant le siège de Paris, à des refugiés français qui ne pouvaient y rentrer et qui étaient sans nouvelles de leurs familles depuis de longs mois. J'ai pu les consoler et soulager l'amertume de leur exil ; de plus, grâce à un moyen providentiel, il me fut permis de faire entrer leurs lettres à Paris, auxquelles on répondait par le service des pigeons et ballons.

Lorsque le siège fut levé, je reçus l'invitation de vieux amis à les accompagner en France. Je refusai d'abord, mais peu à peu je compris qu'une voix d'en haut m'y appelait. Il serait trop long de vous raconter ici les luttes intimes que j'eus à soutenir à ce sujet, mais puisqu'un renoncement complet de moi-même était nécessaire, je partis avec mes amis pour la France.

Je me souviens qu'arrivant à Paris, comme on avait employé les voitures aux barricades, après avoir attendu une heure à la gare, ce fut dans une charrette d'épicier conduite par une femme que nous fûmes conduits à l'hôtel. Je vis encore la fumée des incendies et toutes les lamentables suites d'une guerre étrangère et civile, et l'impression que j'en ressentis ne peut être comprise que par ceux qui ont vu Paris à ce moment de deuil.

J'entendais tout le monde blâmer les communards; mais, me disais-je, leur a-t-on fait connaître l'amour de Dieu? leur a-t-on témoigné quelque intérêt humain? Et dès lors je sentis un pressant besoin de faire quelque chose, non pour les encourager dans leurs erreurs, mais pour leur indiquer une meilleure voie et les consoler.

Être chrétien veut dire : aimer son prochain, et il n'y aurait plus de socialisme, de haines politiques, de divisions funestes, si nous montrions à nos semblables la sympathie dont Jésus-Christ nous a donné l'exemple. J'étais donc persuadée qu'il y avait quelque chose à faire, mais je ne savais pas encore exactement quoi, lorsqu'au moment de quitter Paris, nous allâmes, comme beaucoup d'autres étrangers, visiter le cimetière du Père-Lachaise, où nous nous trouvâmes tout à coup en présence d'une fosse commune au bord de laquelle pleuraient les veuves, les mères et les orphelins de 5 à 600 communards fusillés la veille. Le spectacle de ces couronnes rouges, de ce sang visible encore, de la douleur et de la colère de ces malheureux était navrant; mais plus terribles encore leurs menaces de vengeance, leurs cris de haine, les paroles horribles que je dus entendre. Cependant, me disais-je, voilà des gens qui aimaient les leurs comme nous l'aurions fait à leur

place, et qui sait combien de ces coupables ne l'ont été que par ignorance et entraînement ?

Il y avait là une femme qui avait perdu du coup son mari et son fils. Ce n'était plus un être humain, tant elle était possédée par la rage et le désespoir.

Quoique très timide, je pris le courage de lui parler affectueusement, lui assurant que si elle avait perdu tout ce qui lui était cher en ce monde, elle n'avait pas encore perdu l'amour que Dieu avait pour elle en Jésus-Christ. Je n'oublierai jamais comme ses traits durs se radoucirent en entendant cette bonne nouvelle, combien son visage sombre s'éclaira tout à coup. Il y avait donc encore quelqu'un qui pouvait tenir à elle dans ce monde?

Ah! Mesdames et Messieurs, quand je vis l'effet de mes paroles sur cette infortunée, vous ne vous seriez pas étonnés de ma résolution de me fixer dès lors à Paris, au service de tous ces malheureux qui n'avaient ni espoir dans le cœur, ni pain, ni travail, car la guerre d'abord, le siège et la commune ensuite, les avaient réduits à la plus profonde misère et, de plus, comme parents de communards condamnés, ils se sentaient comme exclus de la société.

Ce qu'il fallait pour les relever, c'était le travail et non l'aumône ; aussi je procurai aux femmes de l'ouvrage en fondant un ouvroir et en leur procurant des secours urgents de toute nature.

Inutile de vous dire les difficultés inouïes, les obstacles que j'eus à vaincre au début. Mon entourage s'opposait naturellement à une décision qu'on croyait périlleuse à ce moment-là. Mais comment pouvais-je résister à la voix puissante de celui qui seul peut inspirer la complète abnégation de soi-même?

Le premier ouvroir que j'ai tenu a eu lieu dans une chambre au-dessus de l'école communale de Belleville, gracieusement prêtée par M. Robin. Trois femmes répondirent seules à mon premier appel, mais bientôt j'en vis arriver un nombre trop considérable pour le local. Nous eûmes des ouvroirs à Belleville, à la Villette, avec des écoles du soir pour adultes, des réunions morales et religieuses autorisées par le gouvernement, et bientôt un dispensaire gratuit. A ce propos je tiens à constater combien le gouvernement m'a toujours témoigné des égards et de la reconnaissance. (Voir Note de l'Éditeur à la fin du discours.) Je dois aussi rendre hommage à ces bons ouvriers de Paris qui ont au ond de si nobles qualités. Je n'ai jamais été exposée de leur part à une parole ou à un regard n'exprimant pas le respect et la politesse.

Nous avons actuellement un grand dispensaire gratuit où des malades,

hommes, femmes et enfants viennent quatre fois par semaine de tous les quartiers de Paris et même de la banlieue. Le chiffre de leurs présences a été pour l'année 1888 de 24.480. Nos soins pour eux ne se relâchent jamais tant qu'ils ont besoin de nous, qu'ils soient catholiques, protestants, juifs ou libres-penseurs. Nous avons un orphelinat d'environ vingt filles, une école primaire, une école du soir pour les adultes, une école du dimanche, où nous avons compté un total de 13.303 présences pour l'année 1888. La même année on a aussi noté 28,720 présences dans nos diverses réunions morales et religieuses du soir.

Notre ouvroir pour femmes, ouvert deux jours par semaine en hiver, a compté 2.214 présences que nous payons avec des bons de pain et de viande. Il y a aussi 3.511 visites à domicile, et nous avons une bibliothèque gratuite pour contrebalancer l'influence néfaste des mauvaises lectures. A de certaines époques difficiles, nous avons eu des fourneaux gratuits où nous donnions à manger à plus de mille personnes par jour, pendant plusieurs semaines.

Mais les fonds que je recueille presque uniquement en Angleterre ne suffisent plus à payer les honoraires de notre médecin, de nos employés hommes et femmes, la quantité de remèdes, de bons, de frais de toute nature incombant à notre œuvre, et c'est sur mon capital personnel presque épuisé que je dois payer les déficits, entre autres celui de 1888 qui monte à 27.000 fr., non compris mon ménage personnel qui est tout à fait en dehors de l'Œuvre.

J'ai travaillé sans relâche au milieu des pauvres de Paris pendant ces dix-huit ans, sans avoir encore reçu de la France les encouragements et les secours pécuniaires qui nous sont indispensables, ce qui décourage et étonne mes amis anglais qui m'ont si généreusement aidée pour une œnvre essentiellement française.

Et maintenant quels sont les résultats obtenus par nous ?

Parmi les *trois cent mille* malades venus à notre dispensaire depuis sa fondation, des milliers y ont recouvré la santé du corps et de l'âme. Guéris de maladies graves, ils ont pu de nouveau gagner le pain de leurs familles. Beaucoup de suicides ont été empêchés, des ivrognes sont devenus sobres, des familles plus unies, grâce aux femmes remplissant mieux leurs devoirs, aux maris rapportant leur paye à la maison et respectant davantage leurs femmes, aux enfants plus obéissants: et chez beaucoup d'entre eux l'espoir en une autre vie et l'esprit de charité remplacent maintenant la soif de vengeance et le scepticisme.

La haine du pauvre contre le riche ne s'apaise pas par des aumônes; c'est par un contact personnel que nous avons pu leur *prouver* notre affection, notre intérêt, et leur montrer que des personnes aisées peuvent renoncer à quelque chose pour l'amour d'eux. — N'est-ce pas là un sentiment que tous les riches devraient avoir à cœur de soutenir, ne fût-ce que dans leur propre intérêt ?

J'ai fait votre travail, maintenant donnez-moi la main pour continuer, car après tout je n'ai été que votre servante et de bons maîtres s'occupent généralement de leurs serviteurs et se mettent au courant de leur travail. Je vous invite donc à venir voir mon œuvre par vous-mêmes et vous verrez combien nous avons besoin de votre appui et de votre sympathie. Je n'adresse pas un appel particulier aux protestants plutôt qu'aux catholiques ou aux libres-penseurs, mais je m'adresse surtout aux cœurs qui comprennent la souffrance et qui éprouvent le besoin de la soulager.

Quoique ce soit sur moi seule que pèse toute la responsabilité de l'Œuvre et la charge si lourde de trouver les fonds nécessaires pour soulager les souffrances sans nombre d'une population si souvent sans travail, je tiens à exprimer ici toute ma gratitude aux amies et à tout le personnel que j'ai engagé à travailler avec moi depuis 1871. Sans leur dévouement infatigable, l'Œuvre n'aurait pas pu prendre une telle extension; mais avant tout c'est à Dieu seul que nous rendons gloire pour ce qu'il nous a permis de faire ensemble en son nom.

J. de Broën.
3, rue Clavel, Belleville-Paris, 1889.

Bureau central à Paris :
205, rue St-Honoré.

Note du Secrétaire de la Rédaction

« *La Société d'Encouragement au Bien* a offert en 1879 sa
« médaille d'honneur à Miss de Broën, en l'accompagnant des paroles
suivantes : « On voit à quel noble usage Miss de Broën a voué sa vie.
Elle a choisi pour l'établissement de cette œuvre le moment où le
cœur de la France saignait, et s'est proposé pour but de retirer par
« la lumière de l'Évangile le peuple parisien du profond désespoir où
« il était plongé. Elle a réussi : remercions-la au nom de la France et
« de l'Humanité. »

SOCIÉTÉ DES EXPOSITIONS DE TRAVAUX FÉMININS

Rapport de Mme Cruchon-Charbonnel

MESDAMES, MESSIEURS,

Malgré mon inexpérience de la parole, j'ai dû céder aux instances qui m'ont été faites et venir vous exposer en quelques mots le but vers lequel tendent les efforts de la Société des expositions de travaux féminins que j'ai l'honneur de représenter ici.

Le sort des ouvrières préoccupe depuis longtemps les économistes. M. Jules Simon lui-même, qu'il me permette de le citer, leur a consacré un de ses livres les plus émus et les plus émouvants, mais elles ne sont pas seules intéressantes.

En dehors des ouvrières proprement dites, c'est-à-dire de celles qui ont fait un apprentissage professionnel et passé par l'atelier, combien d'autres encore doivent demander des ressources à leur aiguille, à leur pinceau, à la confection de ces mille petits travaux de fantaisie qui sont la distraction des femmes aisées et qui ne sont devenus que trop souvent un gagne-pain dans les jours d'adversité.

Hors les temps de chômage, la morte-saison, comme on dit, l'ouvrière sait toujours où placer son ouvrage, même lorsqu'elle ne l'a pas exécuté sur commande. Il n'en est pas de même pour la femme du monde; le placement de son travail présente la plupart du temps des difficultés insurmontables.

Où aller, à qui s'adresser? Elle l'ignore; quel prix demander? elle ne le sait pas davantage, et si après bien des déceptions, bien des angoisses elle trouve un débouché, c'est à la condition d'abandonner la meilleure part de son salaire aux intermédiaires de tout genre: courtiers, entrepreneurs, magasins.

Cette exploitation de l'intermédiaire, l'ouvrière la subit aussi, et le consommateur lui-même n'est pas sans en souffrir, puisqu'elle a pour résultat inévitable de majorer le prix de tous les objets confectionnés.

Le seul moyen d'y apporter un remède serait de mettre la productrice et le consommatenr, autrement dit l'ouvrière et l'acheteur, en rapport direct. Ceci me ramène à l'objet de notre Société. Nos exposi-

tions, étant des *dépôts gratuits* ouverts à toutes les femmes qui ont besoin de travailler pour vivre, suppriment en effet l'intermédiaire, ce qui permet à la productrice de recevoir intégralement le prix réel de son travail, tout en offrant une économie positive à l'acheteur.

Si nos expositions n'étaient que cela, ce ne serait pas assez, elles sont encore un débouché continuellement ouvert aux infortunes cachées, si intéressantes et souvent si fières, que la charité la plus active ne parvient pas toujours à découvrir.

Je me résumerai en disant : La Société des expositions de travaux féminins a été fondée en vue de permettre aux femmes de travailler et de tirer de leurs travaux le meilleur parti possible, sans être obligées pour cela de quitter le foyer domestique, d'abandonner l'enfant, espoir des races futures, dont la santé physique et morale ne peut être assurée que par l'éducation maternelle.

Nous n'avons pas fait beaucoup encore, car notre existence remonte seulement au mois de septembre dernier. Malgré leur zèle, nos dames fondatrices n'ont pu recueillir en si peu de temps qu'un nombre d'adhésions insuffisant pour créer un capital propre à nous permettre de réaliser tout le bien que nous rêvons. Actuellement nous sommes forcées d'attendre que la vente des travaux ait été effectuée pour en verser le prix à l'exposante ; nous voudrions pouvoir faire mieux, et payer au moment du dépôt, nous voudrions même pouvoir avancer la matière première aux ouvrières trop pauvres pour se la procurer.

Nous sommes encore loin de là, cependant eu égard à des ressources restreintes et à sa courte existence, la Société a déjà obtenu des résultats qu'on peut considérer comme encourageants, ainsi qu'on s'en rendra compte en consultant les livres de la Société. Nous avons donc bon espoir, nous n'hésitons pas à appeler à nous toutes celles qui travaillent, sachant bien que la charité des cœurs français est inépuisable et que les acheteuses ne feront pas défaut à nos expositions, lorsqu'elles sauront qu'elles ne font pas seulement une bonne affaire, mais qu'elles font surtout une bonne œuvre en venant y choisir quelques-uns des objets exposés.

La Société expose dans ce moment à l'Exposition ouvrière des Champs-Elysées, Pavillon de la Ville de Paris. Celles d'entre vous, Mesdames, qui voudront bien examiner les travaux pourront juger du talent de nos adhérentes.

VŒU A FORMER POUR L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT

L'auteur de la proposition estime que dans une assemblée féminine, on devrait toucher quelques mots de l'abolition de la peine de mort.

Elle voudrait simplement demander par ce vœu aux gouvernements, si ce n'est pas trop de hardiesse, « que l'on examinât ce qui touche à la peine de mort, les résultats de l'abolition, là où on l'a obtenue, ainsi que les motifs qui ont présidé à cet acte. »

Toutes les raisons qui peuvent porter à l'abolition, nous ne les chercherons pas ici, nous voulons n'en invoquer aucune.

Elles ont été données avec une plus grande force par ceux qui avaient plus d'autorité pour cela, qui avaient presque réussi à les faire triompher, car je crois bien que la peine de mort a été abolie par le gouvernement venu au moment du péril, celui dont un représentant a bien voulu se trouver parmi nous. Nous nous en rapportons donc aux motifs déjà donnés, et surtout aux hommes qui, ayant une fois plaidé cette cause, ne refuseront pas de la reprendre en main quand le moment sera venu.

C'est du reste le souhait auquel notre gouvernement a bien voulu se rendre dernièrement, et après plusieurs réclamations, le sujet dont il s'agit est actuellement à l'étude. Et je me crois encore permis de le recommander à celles qui sont ici.

Il n'y a, dit-on, pas grand'chose à faire valoir contre la peine de mort, je suis la première à reconnaître que ce sont des choses qui tiennent à l'ordre des sentiments, qui doivent avant tout avoir un écho audedans de nous, et que là où cette intuition manquera, on trouvera toujours des raisons contraires.

Ce qu'il y a pourtant dans la peine de mort, c'est la société tout entière liguée à un moment donné contre un homme qui alors ne peut pas se défendre; c'est le bourreau, c'est ce sang versé au nom de tous, de sorte qu'il semble en rejaillir un peu sur chacun.

Les motifs qu'on peut invoquer ensuite, nous n'en parlerons pas ici; les entraînements auxquels a pu être soumis le criminel, ce qu'on oppose au droit que s'est arrogé la société, toutes ces raisons ont été données par d'autres et avec une bien plus grande autorité; nous ne pourrions que leur demander de les répéter de nouveau. Je rappellerai seulement un trait, ou plutôt c'est un souvenir que j'aime à évoquer en ce moment

Mon père avait parfois mis son influence, quoique dans une sphère restreinte, à faire examiner une sentence trop rigoureuse. Dans un article dont je me rappelle seulement le sens, il demandait : Quel est l'homme que l'on va frapper ainsi ? Si c'est un homme repentant et humilié, abattu sous le poids de sa faute, qui ne voudrait alors le sauver? Si c'est au contraire un être dégradé, révolté, à demi-conscient, le frapper ainsi, n'est-ce pas aussi quelque chose qui révolte ?

Est-il défendu de se livrer à une espérance prophétique de ce qui sans doute sera plus tard? Les plus fermes partisans de la peine de mort, et je ne crois pas au moins me tromper, ne la défendent pas d'une manière absolue ; on nous dit que c'est une nécessité qui ne durera pas toujours ; qu'un jour viendra où il n'y aura plus de sang juridiquement répandu. Pourquoi dès lors ne pas hâter ce temps où l'on ne tuera plus pour empêcher de tuer, où l'on aura trouvé pour les criminels une autre expiation, où cesseront ces angoisses qu'ils ne sont pas seuls à ressentir ? Voilà le vœu que je voudrais faire parvenir bien plus loin que ma faible voix ne peut porter.

Nous voudrions à ce vœu-là ajouter un désir : Que par ce temps de fête et aussi de clémence, il n'y eût pas d'autre exécution à Paris, et si c'est possible dans le reste de la France; que par conséquent on fît grâce à ceux qui ont été les derniers condamnés.

VŒU AU SUJET DES INHUMATIONS PRÉCIPITÉES

En présence de personnes qui appartiennent à des nationalités différentes, et auxquelles me lie une espèce de fraternité, j'éprouve le besoin de signaler ce qu'il y aurait à faire dans les précautions qu'on peut prendre à propos des ensevelissements.

Si les accidents résultant des inhumations précipitées sont, il faut l'espérer, relativement très rares, il n'en est pas moins vrai qu'il y en a eu, que plusieurs fois on en a cité, et qu'on ne sait pas même au juste jusqu'où ce danger peut s'étendre. Dès lors, ne peut-on pas appeler comme un luxe de précautions nouvelles, surtout pour les pays où comme chez nous les ensevelissements ont lieu au bout de peu de temps ?

Au moins peut-on désirer, ce qui est loin d'exister partout en France, une constatation, c'est-à-dire une épreuve aussi sérieuse que possible pour s'assurer de la réalité de la mort.

Mme Caillette.

RAPPORT SUR LES ŒUVRES DE LA PROVINCE

Déléguée : Mme Dalencourt

MESDAMES,

J'ai l'honneur et le privilège de représenter quelques dames de la province, véritable galerie de femmes vaillantes dont la modestie suffit pour faire tomber autour d'elles les préjugés les plus enracinés contre l'activité féminine. Et je suis heureuse de vous transmettre leurs cordiales salutations, en même temps que je vous exprime leurs regrets de ne pouvoir se trouver au milieu de vous.

En première ligne, je citerai Mme Chervet, de Saint-Étienne, chrétienne philanthrope, dont le cœur sympathique est actuellement soumis à une rude souffrance par la mort tragique d'un grand nombre d'ouvriers mineurs dont elle s'occupait, et par les préoccupations de l'avenir de leurs veuves et orphelins. Ce qui suit a été écrit quelques jours avant la terrible catastrophe qui nous a terrifiés ces jours derniers. — Nul doute que nous n'entendissions des récits bien lamentables si notre amie avait écrit après.

Mme Chervet écrit :

Le travail du mineur, quoique peu rétribué, suffirait si dans la maison régnaient l'ordre et l'économie. Mais, hélas ! souvent la compagne de ce laborieux ouvrier ignore ses plus simples devoirs d'épouse et de mère, et quand, rentrant après une rude journée de fatigue, il voit le buffet vide, les enfants insubordonnés et, gaspillé dans l'incurie, l'argent gagné la veille au péril de ses jours, il n'a plus qu'un besoin : fuir un tel spectacle. C'est alors le marchand de vin qui reçoit ce que le propriétaire et le boulanger demanderont en vain.

Nous pensions naïvement que cet état de choses n'existait qu'à Saint-Étienne, lorsqu'en 1880 une amie bien au courant des lacunes et des besoins de nos chères classes ouvrières, vint nous dire qu'il en était de même à Paris et ailleurs, et nous raconta que, mises au contact de l'Évangile qui relève les plus dégradés, bien des femmes avaient été réveillées au sentiment de leur devoir. Alors une dame s'attelant avec moi à cette sainte charrue de défrichement, nous avons affectueusement, mais résolument abordé les moyens de réforme, enseignant à

nos Stéphanoises tantôt une soupe économique, tantôt un nettoyage de fenêtres et de parquets; nous leur avons, au moyen de bons livres, procuré délassement et développement intellectuel, et nous nous sommes instituées dépositaires des petites économies que nous leur avons appris à faire. C'est avec joie que nous voyons plusieurs habitations transformées et des maris se plaire au foyer domestique.

Un proverbe a dit qu'il est plus aisé d'empêcher le mal que de le réparer. Cela nous a poussées à prendre avec les fillettes des habituées de nos trois cercles de mères de familles, des mesures qui en fissent pour l'avenir des femmes habiles à manier l'aiguille, et pour cela, Paris nous donnant encore l'élan, nous avons offert à leur légitime convoitoise de jolies poupées de $0^{m},50$, dont la possession est assurée à toute petite ouvrière ayant elle-même cousu, marqué, tricoté, taillé le trousseau.

L'enfance n'est pas seulement le champ des semailles pour l'avenir, c'est aussi le printemps avec ses fruits hâtifs, et déjà mainte petite vagabonde aux allures hardies, telle qu'on en voit de nos jours dans les centres populeux, vient timide et proprette s'asseoir devant nous pour apprendre ce que souvent ignore sa mère : le maniement de l'aiguille, si indispensable à la femme.

Tout près, dans l'Ardèche, *aux Vans*, où vient de mourir une amie, cheville ouvrière des plus cachées, on m'écrivait un jour : « Vos pauvres de Paris n'ont pas comme nous de bons bas de laine attendant l'été que l'hiver les réclame, c'est bien le moins que nous vous en tricotions pour eux. » En effet, l'on voit aux Vans, et non loin, à la Beaume, aussi bien qu'au Cailar et à Sincens, dans le Gard, qui, derrière sa table à ouvrage cousant un tablier d'enfant, qui, le long du chemin, tricotant pour les dénudés de notre capitale : rien ne dispose à diminuer la misère des autres comme la reconnaissance pour les biens dont on jouit soi-même.

Dans le même département, Mme P., entre autres choses excellentes, a surtout à cœur l'éducation de ces petits vagabonds que les parents indifférents ou surchargés laissent errer dans la rue. Ayant peu de ressources, elle n'en prend qu'un à la fois, s'attachant à le vêtir, l'envoyer à l'école, lui faire apprendre un état, en un mot, l'entourer d'une sollicitude pratique. « Quelques-uns de mes petits voisins, écrit-elle, ne grandissent qu'en malice. » C'est fatal, en roulant ainsi déguenillés dans les rues, ils ne pourront être plus tard que des mauvais sujets, car déjà ils ne savent que détruire les nids et voler les fruits des vergers. Puisque les parents ne savent ou ne peuvent les élever, n'avons-nous pas,

nous, chrétiennes, dont la jeunesse a été garantie de tant de pièges, quelque chose à faire pour ces petits vagabonds? En veillant à ce qu'ils aillent à l'école, apprennent un état, etc., nous aspirons à donner à la société des bras utiles, et à préparer des citoyens pour la patrie d'ici-bas et pour celle d'en haut.

A *Villefranche-sur-Saône*, c'est une œuvre toute spéciale accompagnant des réunions d'enfants, d'adultes, une bibliothèque circulante, des visites aux prisonniers, etc., etc. Mon amie M. m'écrit qu'elle s'occupe des mendiantes. Des mendiantes? et pourtant elle-même n'est point riche. J'en avais jusqu'à trente par semaine, écrit-elle, et j'avais fini par leur fixer une heure où je les verrais toutes à la fois : mauvais système ; elles se gênaient mutuellement; maintenant, je leur consacre toute la journée du vendredi et elles viennent à l'heure qu'elles veulent; je puis parler à chacune plus intimement, les dissuader de mendier, les pousser à s'ingénier au travail et je suis heureuse de vous dire que j'ai réussi auprès de quelques-unes.

Plus au sud, dans le Gard, *à Sommières*, c'est une femme âgée qui groupe autour d'elle des bambins de tous âges, toujours pour leur faire aimer Jésus-Christ, le sauveur des petits et des grands, mais aussi pour les soustraire aux influences de la rue, préparer les insouciantes blondines et brunettes d'aujourd'hui à leurs devoirs de femmes de demain.

Non loin de là, c'est à *Boissières*, une humble veuve dont la seule enfant est malade et qui, dans son cœur, fait une place aux soucis des autres; pour lutter contre la mauvaise littérature qui pénètre jusque dans les plus petits hameaux et utiliser les loisirs des jeunes filles de son entourage, elle les intéresse à faire circuler de bons livres, à aller rendre des services aux vieillards et aux malades, etc.

Si de là nous allons *à Marseille*, nous rencontrons Mlle Deluze qui a fondé pour les petites filles de 6 à 12 ans une école industrielle comptant une moyenne de soixante présences. Là aussi la poupée à pourvoir d'un trousseau dont la confection constitue un véritable apprentissage de couture, exerce un attrait magique qui rend les fillettes persévérantes et prépare des femmes habiles à tirer parti des moindres rognures pour faire à leurs enfants des vêtements solides, n'ayant rien de commun avec ces vêtements mal cousus et de mauvais teint qu'achètent souvent les ménagères qui ne savent pas manier l'aiguille.

Les mères de famille ont aussi une grande place dans le cœur de leur amie, et bien que son but soit de les amener à se tourner vers le Dieu qui les aime, elle s'occupe de leur bien-être temporel, et pour

cela se fait la gardienne des économies qu'elle provoque et leur fournit de bonnes lectures. Dans le courant de l'année passée, elle a prêté 778 livres et a reçu en dépôt 1238 fr. 85.

Le temps me manque, Mesdames, pour faire passer devant vous des œuvres excellentes dont le récit, d'ailleurs, serait peut-être la répétition de ce que vous avez entendu. C'est à Rochefort-sur-Mer Mlle Maria Gauthier, à Epernay Mlle Louise Régneault, à Bordeaux Mme Péladan, etc., etc. Les unes sont des femmes d'une culture intellectuelle marquée, les autres de simples ouvrières dont le cœur débordant pour les souffrances d'autrui nous rappelle les paroles d'un apôtre : « Nous avons ce trésor dans des vases de terre. » Mais qu'importe la forme ou la beauté du vase, le principal, n'est-il pas vrai ? c'est d'avoir le trésor et d'en faire usage !

LETTRE ADRESSÉE A Mlle CHASSEVANT

AU SUJET DES COURSES DE TAUREAUX

Par Mlle Deshayes-Dubuisson

Ex-organisatrice des Écoles communales des départements de l'Orne et de la Sarthe, auteur de romans pour la jeunesse

Pour être lue au Congrès

N'est-il pas triste qu'au milieu d'une Exposition où les merveilles de l'industrie jettent un si vif éclat, où le progrès dans les applications de la science affirme des œuvres audacieuses et réussies, on laisse honteusement pénétrer tout ce qu'il y a de plus révoltant dans la barbarie, l'oppression brutale, bestiale, je devrais dire, de la force sur la faiblesse relative..... et cela sans aucune nécessité..... pour le plaisir !.... *le plaisir !* — Ce mot est-il assez *féroce ?*

Qu'on y prenne garde... il ne faut pas habituer le peuple aux spectacles sanglants ; l'histoire des révolutions prouve assez avec quelle facilité il se grise de ce vin horrible, qui annihile en lui tout sentiment de justice, toute humanité.

Quoi ! la République qui devrait être par excellence la protectrice des faibles, des opprimés (et qui, parmi ceux-ci le sont plus que les

animaux) permet ce que la royauté, ce que l'Empire ont refusé de faire?

La chose est étrange, on en conviendra.... combien elle contriste ses amis!

Et cela, nous le répétons, contre toute raison, en dépit d'une réprobation se manifestant, dans la partie éclairée de la société, par des pétitions, des *tolle*, indiquant jusqu'à quel point l'instinct humain est froissé.

Si ceux qui sont chargés de gouverner doivent veiller à l'atmosphère matérielle, travailler sans cesse à son assainissement, à sa pureté, l'atmosphère morale n'est pas moins importante, et cette odieuse innovation ne peut être, aux yeux de l'observateur patriote, qu'un pas triste, imprudent, vers une barbarie décadente — aussi le recul s'impose, oui, il s'impose!

Non, il ne faut pas éveiller le goût du sang chez une nation..... Si l'Espagnol, si l'Italien tirent si facilement le couteau, croyez-vous que ces spectacles n'y sont pas pour quelque chose? Comment! nous laisserions pénétrer chez nous cette soif malsaine de la férocité, quand un peuple en plein Midi, aux habitudes séculaires, le Portugal, se débarrasse du côté sanglant de ces tristes jeux!

Plusieurs prétendent que c'est un signe des temps, un abaissement de race; on cite la Rome antique.... j'aime mieux penser que ce n'est qu'une surprise, un désir d'accueillir toute nouveauté.

Dans tous les cas, il faut réagir.

Nous autres femmes, nous sommes les gardiennes des idées d'humanité, ne l'oublions pas, parlons donc, agissons pour forcer les résistances, protestons sans cesse contre un spectacle odieux qui froisse le cœur dans tout ce qu'il a de meilleur, de plus élevé, la bonté.

Il faut aider la Société protectrice des animaux, la soutenir, faire appel au journalisme, au chef de l'État, à Mme Carnot dont le cœur est connu, agir enfin par tous les moyens possibles, fussent-ils audacieux.

Le cas est beaucoup plus grave qu'on ne le croit, ce fâcheux précédent n'est rien moins qu'une question vitale de moralité; les éducateurs, les philosophes ne s'y tromperont pas.... songez-y, la cruauté érigée en plaisir! en France! quelle honte!

Mme DESHAYES-DUBUISSON, Mlle CHASSEVANT.

RÉSUMÉ D'ŒUVRES ISRAÉLITES

Par Mme M. Helbronner Alcan, membre du comité

En dehors des œuvres dont on nous a envoyé les rapports, nous avons pu, grâce à l'aide que M. le grand rabbin de France a bien voulu nous accorder, nous mettre en communication avec presque tous les rabbins de France et de l'étranger. Leur adhésion au congrès prouve une fois de plus qu'ils désirent comme notre grand rabbin de France, Zadoc Kahn, se trouver associés à toutes les œuvres progressives, philanthropiques et morales.

Nous aurions à nommer un trop grand nombre d'œuvres s'il fallait indiquer toutes celles qui s'occupent de charité mutuelle; il s'en trouve partout où le nombre d'Israélites est suffisant pour en permettre le fonctionnement; et dans toutes les communautés il existe des sociétés présidées par des dames; elles ont pour but d'assister les pauvres, les malades, les enfants ; d'organiser les services d'éducation et d'instruction, de porter des consolations morales à tous ceux qui en ont besoin et de rendre les derniers devoirs aux morts. Beaucoup d'entre elles offrent leurs secours à tous les nécessiteux, sans distinction de culte.

Si l'on veut avoir des détails sur le fonctionnement de ces œuvres et le nom des présidentes, on s'adressera aux présidents des consistoires.

Nous devons citer les sociétés qui, malgré leur importance, n'ont pu envoyer une déléguée.

BRUXELLES

1. — Maison de retraite pour les vieillards israélites, fondée en 1875.

Présidente : Mme Veuve Tassel.

2. — Société des mères israélites, fondée en 1869. École gardienne et ouvroir.

Présidente : Mme Lambert de Rothschild.

3. — Société de secours efficaces, fondée en 1852, et modifiée dans l'assemblée générale de 1870.

Présidente : Mme Errera.

Cette société a pour but principal d'assister par des prêts sans intérêts, les petits industriels et commerçants, d'une conduite honorable, pour maintenir et relever leur industrie et leur commerce.

ORAN

Société fondée et dirigée par des jeunes filles, dans le but de faire apprendre des métiers à des jeunes filles pauvres et leur donner des secours en nature et en argent.

LYON

1. — L'ancienne société de bienfaisance de dames, qui date d'un demi-siècle.

2. — La Bienfaisante, société de secours mutuels.

3. — Société des demoiselles, fondée en 1881. Cette société a pour but de protéger les jeunes filles pauvres.

Elle donne des secours en nature aux enfants et de l'argent aux parents pour les aider à les envoyer à l'école et leur faire apprendre un métier.

La société donne un trousseau et une dot à celles de ses pupilles qui se marient.

MARSEILLE

1. — Société de bienfaisance des dames.

Présidente : Mme Veuve Altaras.

2. — Société d'encouragement aux arts et métiers.

Présidente : Mme Rodrigues.

3. — Société des femmes en couches et des layettes.

Présidente : Mme Salomon Padova.

4. — Société des enfants israélites de l'asile.

Présidente : Mme Padova.

BORDEAUX

1. — Comité de surveillance de l'école des filles.

Présidente : Mme Isaac Levy.

Ce comité s'occupe en outre de la mise en apprentissage des jeunes filles sortant de cette école. Il fournit des aliments et des vêtements en hiver aux élèves de l'école. Il accorde une allocation mensuelle à

ses apprenties et quand ces dernières ont fini leur apprentissage, il les aide à s'établir.

Il alloue en outre chaque année une certaine somme à titre de secours de loyer à de pauvres veuves.

2. — Comité de la salle d'asile.

Présidente : Mme Alexandre Léon.

Ce comité s'occupe de la surveillance de la salle d'asile. Il habille et chausse les enfants qui la fréquentent et leur fournit des aliments en hiver.

3. — Société des dames de l'humanité,

Présidente : Mme E. Torrès.

4. — Société des dames de la sagesse.

Présidente : Mme E. Torrès.

Ces deux dernières sociétés sont des sociétés mutuelles qui accordent à leurs membres les soins médicaux, les médicaments et des secours en argent en cas de maladie.

NANCY

1. — Société des dames de charité.

Présidente : Mme Fould.

2. — Les filles de Sion.

Présidente : Mme Louise May.

BAYONNE

1. — Œuvres des écoles et des salles d'asile.

Présidente : Mme Furtado.

Œuvre des crèches fondée par Mme Astruc.

Nous sommes heureuse d'adresser nos remerciments à l'initiatrice de ce congrès, qui nous permet d'exprimer notre gratitude hautement et chaleureusement à tous ceux qui ont travaillé pour le bien et pour le *progrès social.*

M. Helbronner Alcan.
Membre du Comité.

RAPPORT SUR LES ŒUVRES DE BORDEAUX

I. *Maison de santé protestante et dispensaire*

II. *Ecoles du dimanche et du jeudi. Crèche. Société de bienfaisance protestante. Asile de vieillards*

III. *Œuvre protestante des prisons de femmes à Bordeaux*

Déléguée des Œuvres de Bordeaux : Melle M. H. Goffrès
31, rue de Lisbonne

I

Maison de santé protestante

Rue Cassignol, 21 (Bordeaux)

La maison de santé protestante de Bordeaux, fondée en 1863, a été reconnue d'utilité publique en 1867. Depuis l'année 1865, Mme Montméja a accepté d'en devenir la directrice. C'est là qu'elle consacre ses soins aux malades, et en particulier aux malades pauvres et délaissés.

« La mission auprès du malade, » nous écrit Mme Montméja elle-même, « m'apparaît de plus en plus comme la plus excellente, la « mieux assortie au caractère de la femme chrétienne. Rien ne peut « être mis au-dessus de cette vocation aussi utile que pénible : nos « forces et notre temps ne s'y dépensent pas en vain, et quand je me « sens bien fatiguée par mon service, je ne regrette pas mon travail, « parce que j'ai suivi mon Sauveur dans le sentier des compassions. A « ce point de vue, je ne me sens jamais à la hauteur de ma tâche. « Mon cœur, aussi bien que ma conscience, ne me permet jamais « de dire : « c'est assez », et je m'efforce de mettre au service des « plus petits, des plus indignes, les ressources, toutes les ressources « de l'art.

« Aussi ai-je faim et soif d'exercer mon ministère de soulagement « et de guérison en faveur de tous les souffrants qui s'empressent au- « tour de nous. Le Seigneur les guérissait tous, et je viens d'obtenir « des hommes de bien, les moyens de donner des remèdes à tous. Cette

« création nouvelle « *le dispensaire* » est l'une de mes meilleures joies.
« Le conseil municipal de Bordeaux nous alloue la somme de 3,000 fr.
« pour les frais de pharmacie qu'exigent nos 3 ou 4,000 consultants.
« Dans les 23 années que j'ai passées à la maison de santé, j'ai vu sur
« nos lits plus de 5,000 malades; et maintenant ce sera le même nombre
« ou à peu près qui participera par an à nos bienfaits dans une seule
« année. Que de pages j'écrirais sur les cas intéressants, les guérisons
« inespérées, merveilleuses, les encouragements de toutes sortes qui
m'attachent à cette œuvre et qui remplissent mon cœur de gratitude
« pour le Maître qui me l'a confiée et qui m'y maintient encore ! »

La maison de santé étend sa sollicitude sur les enfants chétifs et convalescents qu'elle envoie aux bains de mer du Moulleau, près d'Arcachon. En 1888, on a envoyé dans cette station 105 enfants faisant 3,896 journées de présence.

Dans cette petite colonie, la joie déborde : les enfants en reviennent avec des mines superbes ; ils ont résolu le problème de devenir presque gras en trois semaines. Ce grand air de mer absorbé à pleins poumons donne aux enfants une vitalité qui fait éclore la santé. C'est une sorte de culture intense qui fait grandir et se fortifier l'enfant chétif.

Au Moulleau, on ne soigne pas exclusivement le corps : on essaye aussi d'inculquer à ces jeunes esprits, parfois un peu sauvages, quelques bonnes idées qui, peut-être, porteront des fruits. M. le pasteur Monod vient, chaque jeudi, tenir une école que les enfants fréquentent avec plaisir.

Nous citerons, en terminant, un fait qui donne l'idée de la manière excellente dont l'œuvre du Moulleau est conduite : Un matin on s'aperçoit qu'un enfant est atteint du croup ; la contagion est à craindre, les gardes enveloppent l'enfant dans des couvertures et le portent à Arcachon, chez M. le pasteur Monod qui lui donne l'hospitalité. Cependant l'opération de la trachéotomie est déclarée nécessaire, et c'est à Bordeaux seulement qu'il sera possible de la pratiquer. L'enfant est expédié sur les bras de la garde par le premier train partant pour Bordeaux. Mme Montméja attendait le petit malade à la gare, elle l'emporte à la maison de santé et, quinze jours après, l'enfant sauvé de la terrible maladie était remis en bonne santé à sa famille.

II

Ce n'est pas seulement par la création de la maison de santé que les protestants de Bordeaux prouvent leur activité charitable. Outre les écoles maternelles et les écoles primaires, les femmes et les jeunes filles de Bordeaux s'occupent beaucoup des écoles du dimanche et du

jeudi. Ces dernières surtout ont pris un grand développement et font autant de bien aux personnes qui instruisent qu'aux enfants qu'on instruit, puisque pour le faire avec fruit il faut sonder les Écritures, cette mine inépuisable que Dieu a mise à notre portée.

Il existe à Bordeaux, depuis bien des années, une crèche, fondée dans un quartier populeux et pauvre où, sous les soins d'une directrice pieuse, on reçoit un bon nombre d'enfants pour la plupart à la mamelle. Les premiers fonds pour cette œuvre ont été fournis par une dame anglaise ou américaine.

Depuis bien des années aussi existe dans ce même quartier, une école du jeudi, dont le but est d'enlever à la rue les enfants qui sont sans surveillance. Une personne spéciale est affectée aux soins de cette école, mais quelques dames s'y rendent pour enseigner aux enfants à chanter et leur faire la lecture pendant qu'ils se livrent à divers travaux manuels. L'école se tient dans la salle d'une école laïque que la ville a bien voulu mettre à la disposition de ces dames.

Une société de bienfaisance des dames protestantes distribue des secours aux indigents et donne en hiver de la soupe, non seulement aux familles, mais aussi à toutes les écoles.

Enfin nous devons encore mentionner un hospice, destiné aux vieillards, hommes et femmes, protestants, qui a été reconnu d'utilité publique dans ces dernières années.

III

Œuvre protestante des prisons de femmes à Bordeaux

Il y a dix ou douze ans, à la mort d'une dame hollandaise qui paraissait avoir une vraie sympathie pour les détenues, Mme Montméja a entrepris de visiter les prisonnières enfermées au fort du Hâ, et depuis cette époque, seule à l'œuvre, elle a poursuivi sa tâche avec une persévérance et un courage rares : car jusqu'à présent, il ne semble pas que l'on soit partout disposé favorablement pour les tentatives de ce genre.

Mme Montméja a été déléguée au fort du Hâ par un ordre émanant du Ministère de l'Intérieur. Ses visites ont lieu le dimanche à trois heures ; les détenues protestantes sont réunies dans une pièce où les jours de semaine, les docteurs et les avocats, donnent leurs consultations. Les filles de la police des mœurs sont détenues au fort du Hâ comme les autres détenues. Le régime de la prison est commun, pour les ateliers comme pour les dortoirs : ce sont des sœurs de Marie-Joseph qui sont chargées de la surveillance.

« Pourquoi, nous écrit Mme Montméja au sujet de ses visites au fort du Hâ, est-il si difficile d'opérer des guérisons de l'âme?... A cet endroit, c'est par la foi que je marche, non par la vue : l'obéissance m'y maintient. Il faut que les prisonnières soient visitées, qu'elles se sentent par ce moyen aimées et entourées; je ne voudrais pas laisser à d'autres ce privilège de m'occuper d'elles, de prier avec elles, de les consoler, *car elles ont besoin d'être consolées.* Nous saurons plus tard si elles se sont amendées. Je n'oserais pas citer d'exemples de femmes tombées, tout à fait tombées, et, pour cette vie, sérieusement amendées, solidement corrigées. Il y en a, Dieu les connaît, cela me suffit. Mes résultats visibles en ce qui concerne les détenues protestantes à Bordeaux, sont si petits qu'il n'en faut pas parler. Je veux continuer : je veux me rappeler que nous avons une mission à remplir en faveur de nos compagnes condamnées pour un temps, quelquefois bien long, à vivre loin de leurs familles, de leurs relations, privées de la liberté de leurs actes et de leurs paroles.

« Il faut que les femmes qui sont restées pures et honorables se donnent la peine de descendre dans les prisons. Il est vrai que nous ne serons pas comprises par toutes ces misérables; nous n'aurons peut-être pas la joie de les voir se convertir, se corriger toutes, mais nous leur aurons fait, à toutes, un peu de bien par nos compassions sincères et cordiales. A toutes nous aurons offert le seul moyen de relèvement : *l'amour de Dieu, leur Père et notre Père; le Sacrifice de Jésus-Christ, leur Sauveur et notre Sauveur.* »

RAPPORT SUR LES HOMES SUISSES, DE VIENNE, DE BUDAPEST, DE SAINT-PÉTERSBOURG, DE LONDRES, ET DE PARIS

Par Mme Lardy

Nous désirons présenter ici un court exposé de l'œuvre des quatre Homes suisses de Vienne, de Paris, de Londres et de Saint-Pétersbourg, destinés à recevoir les jeunes filles isolées dans les grandes capitales.

Ils ont été fondés par des dames suisses et particulièrement en vue de leurs jeunes compatriotes qui, pour gagner plus largement leur vie, s'expatrient trop facilement à l'étranger, et tombent souvent au milieu de dangers de toute sorte.

Ces Homes ont été créés avant que l'on pensât encore à cette excellente institution de « l'Union des amies de la jeune fille », si précieuse au même titre. Ce qui caractérise spécialement les Homes, c'est qu'ils *logent* la jeune fille et la tiennent ainsi forcément à l'abri pendant le temps toujours scabreux où elle cherche une place. Après l'avoir reçue, on la conseille, de manière à ce qu'elle ne se laisse pas entraîner par des avis douteux, et par l'apparence d'une situation qui est au-dessus d'elle comme capacité, ou, chose bien plus terrible, au-dessous d'elle comme moralité; on s'efforce de la placer, et de la replacer lorsqu'elle n'est pas qualifiée pour son emploi, et de la rapatrier si ses forces, ou son intelligence ne sont pas à la hauteur du travail des grandes villes, ou si sa moralité est insuffisante devant leurs tentations. Le Home est le refuge où courent celles qui s'aperçoivent qu'elles seront prises dans les lacets de placeurs indignes, ou bien qui ne savent où fuir d'une maison où elles sont maltraitées.

Surtout dans les pays éloignés comme la Russie, par exemple, où elles se sentent loin de toute famille et comme perdues dans un autre monde, c'est le Home qui représente le pays, qui représente la famille, et qui parle au nom de Dieu, du pays et des parents.

L'existence des femmes qui sont à la tête des Homes est pleine de difficultés; leur dévouement est, l'on peut dire, fait de petite monnaie, car à chaque instant elles doivent recommencer, redire, et refaire, l'expérience d'hier ne servant pas aux nouvelles venues d'aujourd'hui, et les mêmes erreurs amenant les mêmes pénibles résultats. Heureusement que le bien qu'elles ont pu faire est tellement visible et si souvent répété qu'elles se sentent soutenues et que les comités et les directrices voient clairement la nécessité de leurs travaux.

Le Home de Vienne (situé 20, Himmelpfortgasse) est le plus ancien: il a été fondé en 1868 par Mlle de Blaireville (originaire du canton de Vaud) qui fonda aussi celui de Budapest (un peu plus tard). Après avoir renoncé à l'exercice de sa vocation de gouvernante, elle fut frappée de la position souvent malheureuse de ses jeunes compatriotes, gouvernantes et bonnes, et se décida à créer un asile pour celles d'entre elles qui cherchaient des places ou qui étaient obligées de chômer pendant quelque temps. Mlle de Blaireville se rendait en Suisse pour collecter en faveur de son œuvre, recueillant en outre une petite pension des habitantes du Home; elle parvint à faire des économies, fit approuver l'œuvre par l'autorité civile, et remit ses Homes entre les mains d'un comité de dames suisses pour Vienne, dont la vice-présidente est Mme Leubo, et d'un autre comité pour

Budapest; enfin, elle les dota d'un capital de 30,000 florins. Elle reste la présidente active des deux comités et des asiles, et elle est assistée par deux remplaçantes. D'après les conseils de M. Aepli, ministre de Suisse en Autriche, ces Homes se sont doublés d'une sorte d'agence de placement pour lutter contre les bureaux de placement trop zélés de bon nombre de villes suisses.

Le Home de Vienne a reçu :

651	personnes en..................	1884
252	(dont 66 institutrices) en..........	1887
et 708	(dont 558 Suissesses) en	1888

et effectué dans cette dernière année 220 placements.

Il a hébergé depuis sa fondation (1868) 10,154 personnes, dont 200 gratuitement. Ses recettes ont été depuis ce moment de 369,000 fr. et ses dépenses de 294,000 fr.

Les dépenses du dernier exercice ont été de 13,000 florins.

Le Home de Budapest (situé 21 Waitzner boulevard) a reçu :

141	personnes en....................	1884
200	personnes en....................	1885
188	personnes en....................	1886

dont 83 Suissesses.

et 96 Suissesses en 1887 *dont* 103 ont été placées.

Il a reçu 381 personnes en 1888 dont 75 Suissesses.

Le Home de Budapest, depuis sa fondation jusqu'à présent, a reçu 1,105 personnes dont 49 gratuitement. Ses recettes depuis ce moment ont été de 58,000 fr. et ses dépenses de 48,000 fr.

Le Home de Saint-Pétersbourg, tenu par Mme Hunius, ne demande que la modique pension de 5 fr. par semaine.

Il a reçu en 1886, 20 gouvernantes pendant 80 semaines. Il a reçu en 1888, 9 gouvernantes pendant 49 semaines; le nombre de ses pensionnaires diminue à cause de la fondation, vu le peu de place dont il disposait, d'un nouveau lieu d'asile fondé par Mme Elzingre qui donne pour cette œuvre son temps et son argent. Ce nouveau Home a reçu en 1887, 34 institutrices dont 22 ont été placées, pendant 110 semaines; ces séjours prolongés sont précieux, tous les Homes n'en accordent pas d'aussi longs; nous regrettons beaucoup que le temps ne nous ait pas permis de recueillir de Saint-Pétersbourg des détails et des renseignements financiers sur ces deux intéressantes fondations.

A Berlin il n'y a point de Home suisse; nos compatriotes sont reçues dans les Homes internationaux tenus par Mlle Antonat et Mlle Fielz.

A Londres il existe depuis 1883 un Home appelé « Suiss House » pour les institutrices et les bonnes et femmes de chambre. Cette maison peut recevoir vingt-cinq personnes et se trouve sous la surveillance d'un comité de dames et sous la direction personnelle de Mlle Rod et d'une sous-directrice. Le prix de la pension est de 2 shellings 6 pence par jour pour les institutrices et de 2 shellings par jour pour les bonnes. Les finances sont dirigées par un comité de cinq messieurs.

De 1883 à 1888, le Home a logé mille cent soixante personnes et a placé la moitié d'entre elles.

Les dépenses annuelles s'élèvent à 15,000 francs dont plus des deux tiers sont couverts par le produit des pensions et le reste par les dons des amis.

Chaque année deux cent cinquante à trois cents personnes sont admises et le House est maintenant très recherché par les institutrices et les bonnes demeurant dans ce pays, non seulement comme une sorte de bureau d'enregistrement, mais aussi comme pied-à-terre convenable à Londres, où elles peuvent facilement rencontrer leurs compatriotes et se sentir chez elles.

Le Home suisse de Paris, national avant tout, ne reçoit aucune jeune fille qui ne soit pas suissesse et tient à ne faire aucune différence de religion. Il a été fondé en 1878, suscité par une impérieuse nécessité. Les dames de la colonie avaient été très impressionnées par les malheurs qui arrivaient tous les jours aux jeunes filles de tous les cantons lancées dans Paris par leur imprévoyante famille, ou à celles qui avaient dû quitter leurs places et errer au hasard. Le Home commença dans un très petit logement, du côté de Montmartre, où il n'était possible de recevoir qu'une dizaine de personnes ; en 1883, le comité de dames qui le soutient le transporta aux Ternes, 25, rue Descombes, sous la direction de Mlle Guignard, qui continue depuis six ans son œuvre avec zèle et dévouement. Dans ce nouveau local, vingt-cinq personnes peuvent être admises. Cinq cents à six cents jeunes filles, environ, y reçoivent chaque année l'hospitalité, mais seulement des bonnes, cuisinières et femmes de chambre. Il serait bien à désirer que l'on puisse y adjoindre des gouvernantes, mais la place manque pour cela; elle est déjà extrêmement exiguë pour le nombre trop croissant de Suissesses destinées au service, qui arrivent plus vite et plus aisément à Paris qu'ailleurs.

La pension des jeunes filles, qui est de 1 fr. 50 par jour et que les plus pauvres sont exemptes de payer, suffit toutefois à couvrir en grande partie les dépenses du Home qui sont d'environ 12.000 fr. par an:

grâce à cela et à quelques dons de la Confédération, des Cantons et d'autres amis, il ne doit prélever chaque année que cinq à six cents francs sur le petit capital qui a été fourni il y a sept ans par une vente dont le produit a été de 12.000 fr.

Il ressort, nous semble-t-il, de cette petite étude que le Home de Vienne est celui qui a reçu le plus de jeunes filles de tous pays, gouvernantes et bonnes, et que le Home de Paris en a reçu presque autant, tout en se bornant aux Suissesses, et aux bonnes et femmes de chambres, que le Home de Londres en a reçu un nombre un peu moins grand que les pays limitrophes, et admis gouvernantes et bonnes, et que le Home de Saint-Pétersbourg, si éloigné, en a vu venir moins encore, et spécialement des gouvernantes.

Ce qui serait à désirer ici, ce n'est pas d'accroître le nombre des pensionnaires, mais plutôt d'en voir la diminution, car plus la jeune fille reste près de son foyer et moins elle risque de se détourner de ses devoirs, et si, pour quelques familles, le gain de l'absente constitue un supplément bien nécessaire, pour beaucoup d'autres intérieurs les suites de son départ amènent soit un vide nuisible, soit d'inguérissables déboires. — Les habitudes d'émigration sont si invétérées chez les jeunes Suissesses de langue française que les quatre cantons les plus intéressés ont dû intervenir, par une surveillance rigoureuse des bureaux qui s'occupent de placer les jeunes filles à l'étranger ; une convention intercantonale (concordat) de mai 1875 a interdit en outre aux autorités locales la délivrance de papiers de voyage aux mineures, sans enquête préalable et interrogatoire des parents et tuteurs. Les gouvernements cantonaux sont en rapports constants avec les comités de patronage de l'intérieur ou de l'étranger et avec les consuls suisses. — L'émigration des jeunes filles n'en reste pas moins un point sombre pour la Suisse française, dont les maisons d'aliénés recueillent chaque année un assez grand nombre d'ex-institutrices que les vicissitudes de la vie des grandes villes, le contraste entre l'existence menée dans une famille riche pendant qu'elles ont un emploi et la misère noire des jours de chômage, le mal du pays enfin, ont conduites à la folie ; les aliénistes suisses connaissent la « folie des institutrices » et ont constaté qu'elle est le plus souvent incurable.

RAPPORT DE Mme LINA MORGENSTERN

Directrice du Deutsche Hausfrauen Zeitung de Berlin, sur les Sociétés fondées par elle

1° Les cuisines populaires;

2° La Société des femmes ménagères;

3° La Société pour l'éducation des filles pauvres en vue du ménage;

4° La Société pour les soins des malades à domicile.

Mesdames,

Déléguée des quatre sociétés philanthropiques dont je suis la fondatrice présidente, je vous apporte les saluts bien sincères de mes compagnes de Berlin.

Je vous parlerai d'abord de la société pour les cuisines populaires fondée en 1866. Le but de ces cuisines est de procurer aux ouvriers et aux pauvres gens de bons repas nourrissants. Ce n'est pas un établissement pour l'aumône, mais une institution économique pour venir en aide à ceux qui n'ont pas les moyens de dépenser assez pour la nourriture nécessaire. Nous voulons éviter qu'ils prennent de l'eau-de-vie pour tromper leur faim. Nous voulons aussi que l'ouvrier et toute personne qui veut faire usage de nos cuisines puisse le faire sans humiliation. Dans ce but elles ont été fondées sur le principe de couvrir les dépenses par la recette. Le seul secours que nous acceptons pour ces œuvres est l'activité personnelle et volontaire de nos membres féminins pour surveiller et contrôler les cuisines, et des membres du Comité central pour la représentation et le contrôle du Bureau central.

Le Comité central se compose de six messieurs, trois dames, plus quatre autres déléguées par les Comités locaux. Les Comités locaux se composent d'une dame supérieure, et de dames d'honneur pour surveiller à tour de rôle les cuisines pendant le temps des repas. Ces dames font la distribution des portions au buffet, et le contrôle du service. La présence de ces dames dans les cuisines fait que le public se tient bien; mais il est entendu que personne n'a besoin de remercier parce que chacun sait qu'il paie ce qu'il a consommé.

Nous avons quinze cuisines mixtes et deux pour les femmes seules. Ces dernières sont fréquentées par des institutrices, des artistes, des étudiantes, des commerçantes, etc.

Le service volontaire et gratuit de ces institutions occupe deux cents dames d'honneur. Les dames supérieures ont la surveillance journalière du ménage, des commandes d'aliments et de la comptabilité.

Les dames qui travaillent gratuitement pour l'œuvre ne doivent pas acheter leurs provisions personnelles chez les fournisseurs des cuisines. Les fournisseurs sont engagés par contrat. Un teneur de livres et un caissier payés traitent toutes les affaires courantes du Bureau central, mais leurs livres sont contrôlés chaque jour par le trésorier général et le curateur de caisse. Les factures sont payées par chèques dans une maison de banque et le capital de la Société est déposé à la Banque Impériale. Les consommations dans les cuisines s'élèvent au chiffre de deux millions de portions par an. Nous donnons à dîner du légume avec un morceau de viande pour 15 pfennings (20 centimes), avec trois morceaux de viande 25 pf. (30 centimes). Une tasse de café, de thé ou de lait coûte 5 pf., équivalant à six centimes. Pendant l'hiver, les cuisines sont aussi ouvertes le soir et donnent, outre les boissons déjà nommées, un bon potage pour 5 pf. (six centimes) et une portion de pommes de terre en robe de chambre avec un hareng pour 8 pf. (dix centimes), ou une portion de pommes de terre frites avec un saucisson pour 10 pf. (douze centimes). On nous excusera de citer ces chiffres, mais ils sont importants et montrent à quel bas prix nous fournissons une nourriture suffisante et saine. Les légumes sont toujours donnés avec de la viande ou avec du lait.

Malgré le chiffre élevé de nos dépenses, environ 34,000 à 36,000 marks (42 à 45,000 francs) par an pour le loyer de ces dix-sept cuisines et du bureau; et environ 15,000 marks (19,000 francs à peu près) pour un personnel de cent vingt employés salariés, nous avons cependant depuis longtemps réussi à couvrir nos frais.

Nous avons un capital de réserve de quatre-vingt mille marks et une caisse pour les employés malades, et une autre pour donner des pensions aux domestiques invalides, de quarante mille marks. Outre cela, puisque les cuisines ne donnent pas d'aumônes, les membres du comité ont fondé une caisse pour secourir les pauvres avec des repas gratuits. Il y a environ quatre mille familles par an, qui sont nourries gratuitement par cette caisse.

Cette caisse est tenue spécialement par les dons généreux de l'Impé-

ratrice Augusta, veuve de l'empereur Guillaume Ier, qui est la protectrice de cette bonne œuvre.

Un bienfaiteur m'a donné cette année un capital de mille marks pour nourrir des jeunes femmes mères, pendant trois mois après leurs couches, avec les repas des cuisines populaires, afin que la mère et l'enfant ne souffrent pas de la faim. Dans les temps de catastrophes générales, comme les famines, les enchérissements, les inondations et la guerre, les cuisines populaires ont rendu d'importants services. Dans des cas de ce genre la confédération patriotique des femmes de la Croix rouge, dont notre impératrice Augusta est la fondatrice et la présidente, crée partout, jusque dans les villages, des comités pour ouvrir des cuisines populaires. Pendant la guerre de 1870-1871, l'organisation de nos cuisines, sous ma direction, a pourvu à l'alimentation des soldats et des prisonniers qui passaient par les gares de l'Est et de la Silésie à Berlin. Dans ce temps, nous avons pu faire beaucoup de bien à des milliers d'Allemands et de Français, et surtout aux blessés, pour lesquels on avait fondé une organisation spéciale.

Dans toutes ces tentatives nous fûmes aidées par le Comité central de la Confédération patriotique des femmes et par le Comité international de Bruxelles, qui nous donnèrent des vêtements et des provisions.

Tel est le résumé de l'Œuvre des cuisines populaires de Berlin.

La seconde société qui m'a déléguée à ce Congrès est l'Association des femmes de Berlin pour l'économie domestique, que j'ai fondée en 1873 dans le but suivant.

Il faut que les ménagères agissent d'accord dans les temps de renchérissement des vivres, qu'elles achètent en commun leurs provisions de ménage. Les femmes peuvent avoir une grande influence sur les marchés lorsqu'elle savent s'entendre, car ce sont elles qui font les achats pour la famille. Cette société travaille à l'éducation domestique des jeunes filles. Elle a une école de cuisine et de ménage qui existe depuis 1878 et qui a déjà été fréquentée par 1200 élèves appartenant à toutes les classes sociales.

La jeune fille qui veut être cuisinière et la fille de famille noble prennent les mêmes cours ensemble, et jamais il n'y a eu de dispute ni de manque d'égards.

L'instruction des élèves est donnée tous les jours, de neuf heures à midi, et deux fois par semaine, aussi l'après-midi. L'instruction pratique dans l'art de la cuisine et de conserver les légumes et les fruits est donnée par un chef de cuisine; l'instruction pratique de fritures par un pâtissier. Les leçons d'économie domestique sont don-

nées par Mme Roth, ma fille aînée, et les leçons sur le corps humain et l'hygiène, la nourriture et la diète, sont données par moi-même. — Les travaux des élèves se vendent dans un dîner public pour des dames et des messieurs et par des commandes hors de la maison. Toutes les assemblées de notre réunion sont tenues dans l'école même, une fois par semaine. Pendant l'hiver on y donne aussi des cours sur l'éducation, les soins hygiéniques, l'économie domestique, et les travaux pour le bien public. A coté de l'école nous avons établi un bureau qui procure gratuitement des places aux jeunes filles, aux servantes, aux ouvrières, pour améliorer les rapports entre maîtresses de maison et domestiques. Nous avons le principe de donner des renseignements sincères et d'accorder des prix aux domestiques fidèles et honnêtes, suivant la durée de leur service dans la même famille, à partir de la cinquième année. Les prix pour les services de cinq ans sont une broche en or avec l'inscription suivante : « Pour les services fidèles dans la famille » et un diplôme. Pour dix ans de service elle reçoit outre cela un livre de cuisine. Après la quinzième année on ajoute de l'argent pour la caisse d'épargne, qui augmente avec les années. Depuis l'année 1875 jusqu'aujourd'hui, quatre cent vingt domestiques de Berlin et d'autres villes ont été récompensées de la sorte.

Chaque année, à l'anniversaire de la fondation de notre société, nous avons une réunion publique pour distribuer les prix.

Le dernier but de notre société est de donner des secours aux domestiques vieilles ou invalides.

La troisième société dont je suis la fondatrice et présidente d'honneur, c'est la Réunion des femmes pour l'éducation et le sauvetage de jeunes filles mineures.

D'abord nous avons eu l'intention de sauver les jeunes filles qui sortent de prison. Nous avions loué une maison pour leur donner asile pour trois ans; pendant ce temps elles recevaient toute l'instruction pratique nécessaire pour trouver une bonne place comme domestiques dans une maison honnête. Nous avons eu de bons résultats pendant quatre ans, de 1881 à 1885, mais après la mort du prêtre philanthrope qui nous envoyait les filles libérées, son successeur à la prison ouvrit lui-même un asile, et depuis ce moment on ne nous envoya plus de jeunes filles. Alors nous avons changé notre méthode. Nous avons consacré notre maison aux jeunes filles qui quittent l'école et dont les parents sont trop pauvres pour terminer leur éducation, de façon à les mettre en mesure de gagner honnêtement leur vie.

La plupart de ces enfants sont obligées d'entrer dans les fabriques

où elles se démoralisent. Depuis 1885 jusqu'aujourd'hui, nous avons reçu dans notre asile cinquante élèves qui y ont reçu gratuitement leur éducation d'économie domestique. Quand elles quittent notre maison, où elles ne peuvent rester que deux ans, nous les plaçons dans de bonnes familles, et nous avons eu la joie de recevoir sur plusieurs d'elles de bons témoignages.

Une des plus grandes bienfaitrices de cette œuvre est l'épouse de M. Werner Siemens, notre illustre savant et électricien.

Cela vous intéressera sans doute, Messieurs et Mesdames, d'entendre encore parler d'une œuvre que j'ai fondée il y a deux ans, avec la collaboration des docteurs en médecine MM. Fiburtius et Flatau, pour donner des cours sur les soins des malades dans les familles. Ces cours enseignent la pratique et la théorie et sont fréquentés par des jeunes filles et des femmes mariées.

Dans mon rapport, je n'ai parlé que des œuvres qui m'intéressent personnellement et spécialement en ce moment, mais si je ne craignais pas de vous fatiguer, je vous aurais raconté bien des choses sur d'autres œuvres et institutions féminines. Il n'y a pas de sujet philanthropique, pédagogique, moral, étranger à la femme allemande; elle a créé des œuvres de toute espèce pour le bien public et spécialement pour notre sexe.

En terminant, je voudrais bien attirer l'attention de celles d'entre vous qui s'intéressent aux œuvres et institutions féminines de toutes les nations, sur un ouvrage que je suis en train de publier par livraisons, et dont le premier volume a déjà paru. On y trouvera les biographies des femmes célèbres et illustres de notre siècle, ainsi que le résumé du mouvement féminin sur tous les points et dans tous les pays.

Mesdames, je vous prie de bien vouloir m'aider dans ce travail en me donnant des notes sur vos pays et sur vos femmes célèbres et dévouées. car je ne voudrais oublier aucune de celles qui ont travaillé pour le progrès et le bien de l'humanité.

RAPPORT SUR LES INSTITUTIONS DE FEMMES EN AUTRICHE

Par Mlle Sophie Popper

Je crois parler d'après les idées de toutes mes compatriotes en remerciant les personnes qui ont pris l'initiative de récapituler les travaux des femmes pendant ces dernières années.

Depuis longtemps les femmes de l'Autriche s'occupaient d'aider leurs maris dans les affaires; la part qu'elles y prenaient était, il est vrai, plus ou moins restreinte, et suivant leur position de famille, les jeunes filles se faisaient servantes, couturières, entraient dans le commerce, et plus tard, on commença à adopter la profession d'institutrice.

Mais tout ce qui concernait les sciences et les arts leur était interdit, sous prétexte que ces travaux n'étaient pas faits pour les femmes. Les temps ont changé! Il y a maintenant beaucoup de femmes qui s'occupent des lettres et des arts. De même un grand nombre sont institutrices. Il y en a maintenant seize mille rien que dans les pays cisleithans. Beaucoup sont commerçantes, employées de postes et télégraphes et des téléphones. Quel bruit en Autriche lorsqu'on a commencé à élargir l'horizon des femmes! Les hommes craignaient qu'elles ne vinssent à perdre leurs qualités féminines.

Cette crainte a encore aujourd'hui des conséquences sérieuses. On ne permet pas aux femmes de fréquenter les universités. Tout dernièrement, une jeune femme du plus grand mérite a eu à souffrir de cette exclusion rigoureuse. La comtesse Vilma Hugonay de Hongrie, ayant perdu famille et fortune, et se voyant dans la nécessité de choisir une profession, s'était décidée pour la médecine. Elle conquit son diplôme de docteur à Zurich, et lorsqu'elle revint dans son pays, on lui défendit d'exercer, malgré tous ses titres.

Mais ces difficultés paraissent devoir se lever peu à peu. Il y a maintenant à Vienne une association de dames qui a pour but la fondation d'un lycée (gymnase) de jeunes filles, où l'on donnera la même instruction que dans les lycées de garçons. Les fondatrices de cette société sont Mmes Basshardt, Glaser, Grünzweig, Hartmann, Keller, de Niebauer, Weida et Mlle Schwarz; et leur tentative est appuyée par quelques hommes distingués, comme les professeurs Bruhl, Benedict, Bandi, Politzer, Schrötter, etc.

Les femmes qui s'occupent de leur intérieur n'oublient pas qu'en dehors de leur maison il y a un monde, et dans ce monde des créatures qui souffrent. On ne peut pas s'en remettre à la Providence du soin de pourvoir aux besoins de tous.

Quelle quantité de sociétés de bienfaisance dans toutes les villes de l'Autriche! Il m'est impossible de les nommer toutes: je n'en veux mentionner que quelques-unes.

Dans presque toutes les grandes villes, il y a des écoles professionnelles, où les jeunes filles peuvent apprendre les principaux métiers, jusqu'à l'art culinaire. Parmi les plus renommées on compte l'association professionnelle des femmes de Vienne, dont la présidente est Mme Paula Frankl de Hochwart, la femme du poète Dr. Louis-Auguste Frankl de Hochwart.

L'association professionnelle de Prague, dont les présidentes sont Mmes Dormitzer et Dotzauer;

Un refuge pour les servantes sans place, où de jeunes filles font l'apprentissage de leur service et trouvent un asile et du pain.

Il y a encore un grand nombre de sociétés de ce genre, mais l'espace me manque pour les nommer en détail. Toutes ces associations sont dues à l'initiative des femmes et dirigées par des femmes. La description détaillée de toutes ces institutions serait un travail utile, parce que ces établissements pourraient profiter les uns des autres; de même une association de toutes les femmes de l'Europe et de l'Amérique ne serait pas sans rendre des services. Le but d'une telle association devrait être de se communiquer les unes aux autres les nouvelles idées et les innovations bienfaisantes.

Institutions féminines à Vienne

Établissement d'éducation de jeunes filles, fondé et entretenu par Mme Königsberg.

École professionnelle fondée et entretenue par des dames charitables.

École de broderie artistique subventionnée par l'État.

Orphelinat israélite de jeunes filles.

Institution israélite de jeunes aveugles, fondée et entretenue par Mme Königsberg.

Institut de sourds-muets.

École secondaire de jeunes filles.

Association des dames nobles.

Elisabethinum. Asile de femmes.

Association de lecture.
Maison de retraite pour les dames viennoises.
Trois écoles de travaux manuels.
Cinq associations de bienfaisance.
Association « Sisela » pour le trousseau de jeunes filles.
Association « des femmes en couche ».
Maison de retraite des institutrices.
Deux associations de femmes israélites.
Association catholique des jeunes filles.
Association des femmes pour l'enseignement de travaux manuels.
École maternelle.
Association des institutrices.
Association « Miriam » des jeunes femmes juives.
Association pédagogique et musicale des professeurs de piano.
Union patriotique de secours aux soldats blessés.
Association des filles des fonctionnaires.
Orphelinat « Thérèse ».
Association pour les veuves des tisserands.
A Prague :
École professionnelle.
École de cuisine (culinaire).
Association (pour les travaux manuels).
Crèches.
Association de la croix rouge.
Lycée.
Institut « Anne » pour les jeunes idiots.

RAPPORT SUR QUELQUES INSTITUTIONS SUÉDOISES

Par Mme Hierta Retzius de Stockholm

Puisqu'il a été permis aux étrangères de parler dans cette illustre société française, des œuvres féminines de leur pays, je prends la liberté de vous faire connaître quelques institutions suédoises qui ont bien réussi, parce qu'elles étaient fondées sur des principes justes.

L'œuvre *Le souvenir de Lars Hierta* (Lars Hiertas Minne) fut fondée en 1877, à Stockholm, par une femme suédoise, Madame *Wilhelmina*

Hierta, un an avant sa mort, en souvenir de son mari (homme politique, député pendant 40 ans et fondateur de la presse libérale en Suède).

Cette institution, créée moyennant un don de plus de 550,000 francs, a pour but :

D'encourager les investigations et les découvertes scientifiques et les inventions industrielles, de travailler aux réformes libérales et sociales et pour l'éducation populaire ;

De soutenir pendant quelques années des personnes de grand mérite qui se vouent au progrès de la civilisation.

Elle cherche ainsi à développer les connaissances des jeunes gens (des deux sexes) bien doués, en leur faisant faire des voyages à l'étranger pour y étudier les problèmes de la science et de l'industrie, ou les lois et les institutions des autres pays.

L'œuvre dispose de 20,000 à 25,000 francs de rente qui sont distribués, selon ses statuts, par un comité de sept membres. Le quart des rentes doit cependant chaque année être ajouté au capital.

Le président de ce comité est le baron *A. de Nordenskiöld*, le secrétaire le professeur *Gustaf Retzius*, le caissier l'astronome professeur *Hugo Gyldén*.

Les professeurs *Christian Lovén* et *J. Cederblom* sont, avec deux filles de Mme Hierta, Mme *Lind de Hageby* et Mme *Anna Retzius*, les autres membres du comité.

A ces deux filles de Mme Hierta, qui sont membres à vie du comité, fut confié par leur mère le droit de nommer tous les trois ans les autres membres. Après leur mort, ce sera l'Académie des sciences, l'École de médecine, l'École polytechnique et l'Université de Stockholm qui les nommeront.

Ce qui est essentiel dans cette œuvre et la caractérise, c'est qu'étant fondée sur des principes très larges, elle ne peut guère devenir surannée et superflue, c'est *qu'elle travaille pour le progrès et pour l'avenir*, en un mot pour le bien de l'humanité en général, mais surtout pour celui de la patrie ; c'est qu'elle *cherche les moyens de prévenir le mal au lieu de le guérir*.

Parmi les œuvres qui doivent leur origine à l'institution de Mme Hierta, j'en nommerai ici quelques-unes :

Le musée d'hygiène à Stockholm ;

Les ouvroirs pour les enfants pauvres à Stockholm ;

L'école culinaire de Stockholm.

Avec ses fonds, l'institution a en outre contribué aux œuvres et travaux suivants :

Aux recherches scientifiques dans le domaine de la chimie, de la mécanique, de la météorologie, de la géologie, de la zoologie, de la physiologie et de l'hygiène.

Elle a envoyé des médecins distingués pour étudier la bactériologie chez M. *Pasteur* à Paris et chez M. *Koch* à Berlin.

Elle a fondé des prix pour les meilleurs plans modèles de jardins, pour l'enseignement de l'horticulture dans les écoles.

Elle a contribué à introduire des réformes dans l'enseignement des travaux manuels dans les écoles primaires de Stockholm.

Elle a contribué à fonder une école pour l'enseignement des travaux métalliques aux élèves des écoles primaires de Stockholm.

Sur son initiative, des personnes ont été envoyées aux États-Unis pour y étudier l'organisation *des écoles mixtes;* en Angleterre pour étudier la *charity organisation* (l'organisation de l'assistance publique et de la charité privée), ainsi que la question des *habitations ouvrières* et le système de Miss *Octavia Hill.* Une dame a été envoyée à Londres pour étudier l'enseignement de *l'art culinaire* dans le *South Kensington cookingschool* et dans les écoles primaires de Londres dans le but d'introduire ce sujet d'enseignement dans les écoles du même genre à Stockholm. Une autre dame a été envoyée en Amérique pour apprendre la méthode de faire parler les enfants à la fois *sourds-muets et aveugles* de naissance.

De plus, l'institution a fondé une bourse pour les femmes qui embrassent la carrière de *dentistes.*

Elle a subventionné les personnes travaillant pour *prévenir la cécité* chez les enfants.

Je ne puis, dans ce compte rendu sommaire, énumérer tous les genres de subventions données par l'institution, mais ce qui précède suffira peut-être pour donner une idée des principes sur lesquels l'institution est fondée.

OUVROIRS POUR LES ENFANTS DE STOCKHOLM

(Arbetsstugor för Barn)

Les ouvroirs pour les enfants de Stockholm (Arbetsstugor för Barn) sont en quelque sorte des écoles gratuites pour les enfants pauvres de l'âge de 7 à 14 ans. Ils ont pour but de leur inspirer de bonne heure *l'amour du travail*, de les préserver ainsi du danger d'aller mendier

dans les rues pendant leurs heures de loisir et de leur donner l'habitude de gagner eux-mêmes par des ouvrages manuels leur dîner ou leur souper et aussi de l'argent pour s'habiller.

Pour fonder ces ouvroirs, une somme de 8000 francs fut accordée par l'institution de Mme W. Hierta, « *Lars Hiertas Minne* », et je suis allée en Norwège, où l'on avait établi de semblables ouvroirs, pour en étudier l'organisation.

Le premier ouvroir fut ouvert à Stockholm le 26 janvier 1886. Nous n'avions alors l'intention d'en organiser qu'un seul, mais cette idée a eu un tel succès que depuis trois ans il en existe déjà neuf dans les différents quartiers de la capitale de la Suède et quatre dans la province.

Les enfants y apprennent à faire des ouvrages manuels qui plus tard leur seront utiles : à coudre, à tricoter, à raccommoder leurs habits, leurs bas et leurs souliers; les grands garçons, même ceux de 12 ans, raccommodent leurs bas et quelquefois ceux de leurs sœurs. Ils apprennent aussi à faire d'autres ouvrages dont je parlerai tantôt.

Plusieurs de ces ouvroirs sont des écoles mixtes; pour les plus petits enfants (de 7 à 10 ans) elles le sont toujours, et l'on tend à en faire des écoles mixtes à tous les degrés.

Les petits enfants (qui visitent l'école primaire l'après midi) vont à l'ouvroir de 11 à 1 heure et y dînent. Le dîner consiste en une soupe et un plat de viande avec des légumes et du pain. Les grands enfants y sont de 5 à 7 heures de l'après-midi et y soupent.

Le nombre des enfants est de 60 à 100 dans chaque ouvroir. Les garçons et les filles y vont trois fois par semaine.

L'œuvre a de très bonnes relations avec le conseil supérieur ainsi qu'avec les maîtres et les maîtresses des écoles primaires, qui choisissent les enfants parmi ceux de leurs élèves orphelins ou que les parents négligent.

Ils sont dirigés gratuitement par des femmes de la classe aisée, mais la plupart ont aussi une ou deux institutrices payées.

On tâche surtout d'avoir une influence *morale* sur les enfants. La discipline n'y est donc pas aussi rigoureuse que dans les écoles primaires (où ils vont tous) et l'on ne néglige aucune occasion de mettre un peu de joie et de soleil dans ces petites vies qui en ont si peu. Il faut que ces enfants se sentent aimés et heureux pendant le travail, qu'ils obéissent par amour plutôt que par crainte, et qu'ils gardent de l'ouvroir un doux souvenir.

C'est parce qu'il faut *faire concurrence à la rue* qui leur offre

bien des plaisirs que nous enseignons aux enfants dans les ouvroirs des ouvrages qui leur plaisent, qui, en les amusant un peu, développent chez eux l'ordre, le goût et l'œil et *dont ils voient bientôt un résultat.*

Ils apprennent ainsi à faire des petites corbeilles et des paniers en copeaux et en osier, de jolies choses pour l'arbre de Noël, des meubles pour la maison de poupée, etc. Mais on fait surtout des chapeaux. Les garçons ont, dans un hiver, raccommodé toutes leurs bottines et celles des filles, et des autres pauvres. Ceux des grands garçons qui ne raccommodent pas les souliers, font de très jolies corbeilles pour y mettre les pots de fleurs et de jolis paniers de fantaisie tels qu'on en vend chez les fleuristes. Dans un des ouvroirs les garçons font du filet, dans un autre des chaises en rotin, des sacs de toile pour la farine, etc. — Tous ces ouvrages sont vendus une ou deux fois par an dans un petit bazar où l'on invite, par des cartes imprimées, les amis de l'œuvre à venir voir les ouvrages des enfants et à en acheter. Dans un seul ouvroir on a ainsi vendu, pendant un an, pour une somme de 750 fr. des ouvrages des enfants.

Les enfants emportent du travail à la maison et *on leur paye* (chaque fois qu'ils viennent à l'ouvroir), *pour le travail fait chez eux.* Voilà une des meilleures idées de ce genre d'école. L'effet en a été des meilleurs. Les enfants sont fiers et heureux de pouvoir gagner eux-mêmes quelque chose. On inscrit ce revenu dans un petit livret d'épargne que l'enfant apporte à l'ouvroir et c'est seulement à la fin de la saison qu'il peut retirer l'argent. Cette petite épargne est employée à des achats utiles : bottines, bas, ou étoffe d'une robe, que les filles apprennent à couper et à faire elles-mêmes à l'ouvroir.

Les enfants ont vraiment pris le goût du travail dans ces ouvroirs. La preuve en est qu'ils demandent de ne pas avoir de vacances à Noël et qu'on leur donne de l'ouvrage pour emporter chez eux, *même sans être payés.*

Les enfants gardent une grande affection pour leurs maîtresses d'école. Une d'elle, une jeune dame de la meilleure société de Stockholm, vient de raconter que lorsqu'elle allait partir pour la campagne, les garçons de sa classe ont demandé de venir l'aider à faire ses malles et lui ont apporté des bouquets d'anémones qu'ils avaient été cueillir le matin à 5 heures aux bois des environs de Stockholm.

La même jeune dame raconte qu'un jour on voulait renvoyer un grand garçon pour désobéissance. Alors est venue sa mère disant en pleurant :

« Ah, mademoiselle, j'ai quatre garçons à élever et si vous saviez ce que c'est que d'avoir ses enfants courant dans les rues, où ils prennent tant de mauvaises habitudes! Leur père et moi, nous avons été tellement heureux de les savoir à l'ouvroir chez vous que bien des fois nous sommes allés voir dans la rue de l'ouvroir pour les regarder à travers la vitre et les voir travailler — et c'était une joie pour nous! — Gardez mon garçon chez vous, je vous en prie, chère mademoiselle!

On garda l'enfant qui ne donna plus lieu à aucune plainte.

Pour le soutien de ces ouvroirs on a fait des souscriptions, et les dames les dirigent tous à très bon marché. Ils sont installés dans des maisons appartenant à la paroisse. On n'y paye pas de loyer en général. La paroisse donne à plusieurs des ouvroirs un subside de 400 à 600 francs.

Les frais d'un ouvroir de cent enfants s'élèvent par an à environ 1600 francs, y compris les appointements des institutrices, la nourriture des enfants et les sommes payées aux élèves pour les travaux faits chez eux.

Un comité central relie entre eux tous les ouvroirs de Stockholm, mais chaque ouvroir a son comité local; (où il y a des hommes aussi) ils sont tout à fait indépendants les uns des autres, chacun a son cachet propre et ils se développent en toute liberté. Une bonne émulation existe entre eux, ils cherchent à faire le plus de bien possible.

Mais c'est surtout en *Finlande* qu'il faut aller pour voir le bon résultat des ouvroirs. Ils y existent depuis 1883, à Helsingfors, capitale de Finlande, et à Abo, avec un tel succès *que depuis bien des années il n'y existe pas un seul enfant mendiant.*

Les ouvroirs de Helsingfors sont richement soutenus par le conseil municipal et par la caisse d'épargne, qui leur accordent des subsides de 10,000 à 15,000 fr. par an et ils viennent d'obtenir en testament un don de 200,000 francs, d'une personne qui les considérait « comme le meilleur moyen de relever moralement la génération future ».

Anna Hierta-Retzius.

L'ÉCOLE CULINAIRE A STOCKHOLM

(Matlagningsskolan)

Ayant vu les bons résultats obtenus par les écoles culinaires en Angleterre, en Allemagne et en Danemark, j'ai proposé au comité de l'institution de Mme W. Hierta, « Lars Hiertas Minne » d'en fonder une en Suède pour enseigner aux jeunes filles de la classe moyenne l'art de faire la cuisine, avec de l'économie, de l'ordre, du goût et selon les règles de la physiologie.

Cette école fut fondée en 1882 à Stockholm avec un capital de 7.500 francs, donné par l'institution de Mme Hierta, qui m'en confia l'organisation et la responsabilité économique.

On avait déjà eu des écoles de ménage en Suède, mais celle-ci fut la première où, en peu de temps, dans un cours de *trois mois*, on enseigna aux élèves à préparer la nourriture, à faire le pain, les petits gâteaux, les confitures, etc., ainsi qu'à faire les emplettes des denrées au marché.

L'école fut établie dans une rue centrale de Stockholm, mais on avait eu bien des difficultés pour trouver un local et une directrice convenables.

Un cours d'hygiène et d'économie domestique fut donné aux élèves, d'abord par le professeur d'Hygiène de l'École de Médecine de Stockholm, ensuite par une institutrice.

Le nombre des élèves est de 12.

Le cours dure trois mois. Toutes les élèves sont des externes. Elles arrivent toutes à 9 heures du matin à l'école, excepté celles qui vont accompagner le chef de la cuisine au marché pour y faire les emplettes du jour : celles-ci arrivent une heure plus tôt.

On fait la cuisine de 9 heures à 2 heures, quand il faut que le dîner soit prêt. Les élèves font à tour de rôle les soupes, les viandes, les légumes, les poissons, les desserts, etc. Deux élèves s'occupent chaque jour de faire le pain. On fait aussi des gâteaux sur commande.

De 2 à 5 heures on sert le dîner, à la carte, dans le restaurant de l'établissement, aux dames et aux familles. De 70 à 100 personnes y dînent tous les jours, excepté le dimanche. Les prix sont très bas et pour 75 centimes on fait un bon repas de deux plats.

Aussi un grand nombre d'institutrices et de femmes travaillant dans les magasins y prennent leur dîner.

Toutes les élèves apprennent à mettre le couvert et celles de la seconde classe — qui payent moins — à servir à table (aux dames seulement).

L'âge des élèves varie de 14 à 25 ans et au delà. Souvent même des dames mariées sont venues demander à se perfectionner dans l'art culinaire.

Une d'elles, mère de sept enfants, a dit en quittant l'école : « Mon mari et mes enfants seront dorénavant mieux nourris et je saurai mieux faire le choix de la nourriture qu'il leur faut. »

Les élèves payent 30 francs par mois, la nourriture comprise.

Depuis trois ans l'école se suffit. Le surplus est employé pour admettre gratuitement des élèves pauvres.

L'exemple de cette école a été très suivi. Il en existe maintenant à Stockholm et dans la province de la Suède plusieurs, organisées sur les mêmes principes, et quand une jeune fille va se marier, c'est la mode maintenant de suivre un cours de quelques mois dans une école culinaire avant le mariage.

Les élèves qui ont subi les épreuves à l'école trouvent facilement des places, si elles ont besoin d'aller en service.

C'est le meilleur moyen de sauver les jeunes filles pauvres qui sortent dans la vie, que de leur enseigner un art qui leur permet de se placer dans de bonnes familles, ou les prépare à prendre soin du ménage de leurs parents et plus tard de leurs maris.

Anna Hierta-Retzius.

RAPPORT SUR LES ŒUVRES ET INSTITUTIONS PHILANTHROPIQUES DE LA VILLE DE BALE (Suisse)

Par Ivan-Strohl-Burckhardt

La ville de Bâle, pour une population de 70,000 âmes (recensement du 1er décembre 1888), compte 542 sociétés, dont 22 politiques et patriotiques, 19 militaires et de tir, 8 d'étudiants, 51 religieuses avec établissements en dépendant, 19 établissements scientifiques et collections, 12 sociétés pour la propagation des études scientifiques et l'entretien des collections, 47 sociétés savantes, 47 de musique et arts

divers, 23 sociétés et établissements pour les exercices du corps, 53 sociétés ou établissements de réunions amicales, 73 ayant des buts techniques ou d'économie sociale, 67 caisses de secours, 44 sociétés d'utilité publique et 57 de bienfaisance y compris les hôpitaux.

De ces 542 sociétés, 74, réparties dans les catégories des sociétés religieuses, des sociétés et établissements pour les exercices du corps, des sociétés d'économie sociale, des caisses de secours, des sociétés d'utilité publique et des sociétés de bienfaisance, 74, disons-nous, sont fondées ou gérées par des femmes, ou ont plus spécialement pour but des œuvres en faveur des enfants et des femmes.

Avant de donner quelques détails sur leur organisation et les buts philanthropiques qu'elles poursuivent, disons un mot d'une société bâloise fondée en 1777, comptant aujourd'hui près de 1,700 membres des deux sexes, et que nous aurions désiré voir représentée officiellement à ce Congrès; malheureusemont nous n'avons pas pu réussir à décider son président actuel à nous donner son adhésion.

La Société d'Utilité publique (*Gesellschaft zur Beförderung des Guten und Gemeinnützigen*), qui compte aujourd'hui cent douze ans d'existence, a fondé et doté, ou entretient de ses subsides 45 œuvres diverses, parmi lesquelles nous citerons :

La société pour la construction de logements d'ouvriers, fondée en 1852, la société pour l'étude des questions ouvrières, datant de 1844, l'école d'ouvrages féminins (1878), l'établissement de bains pour femmes (1847), les kindergarten ou jardins d'enfants d'après Fröbel (1874), les écoles maternelles (1843), le dépôt d'objets de pansement et de mobilier pour malades peu fortunés (1879), la fondation Lucas, salles de réunion, le soir, pour garçons, écoles de travaux manuels pour garçons, de couture pour fillettes, distribution de souliers aux enfants pauvres (1856), la fondation de prix pour domestiques du sexe féminin (Mägdestiftung, 1849), les écoles de musique (1867), les écoles de travaux de couture pour ouvrières de fabrique (1861), les réfectoires pour ouvriers et artisans du dehors (1868), la société de protection des détenus libérés (1836), la société de protection de l'enfance abandonnée (1874), les écoles de dessin et de modelage, fondées par la Société en 1796 et cédées à l'Etat en 1887, les conférences populaires (de 1842 à 1847 et de nouveau depuis 1864), etc., etc.

Nous en passons et des meilleures, mais cela nous entraînerait trop loin de nous occuper de toutes ces fondations, qu'on retrouvera du reste consignées dans les différents comptes rendus de la Société d'Utilité publique joints au présent rapport.

Ce que nous proposons aujourd'hui, c'est d'appeler plus particulièrement l'attention sur certaines œuvres philanthropiques, conduites sans bruit et sans réclame, dans un large esprit de charité et de tolérance, sans distinction de confessions, de ressources modestes, mais faisant un bien énorme, car elles s'adressent à la classe si intéressante des femmes du peuple, ouvrières de fabrique, mères de famille et femmes d'ouvriers, obligées de gagner leur propre vie ou de contribuer par leur travail à l'entretien du ménage.

Les écoles de couture pour ouvrières de fabrique (*Nähschulen für Fabrikarbeiterinnen*), au nombre de 6 pour la ville de Bâle, reçoivent quatre fois par semaine, de sept à neuf heures du soir, des ouvrières de fabrique auxquelles on enseigne gratuitement la couture, le raccommodage des vêtements, les soins du ménage, etc. Près de 200 ouvrières en moyenne, âgées de quinze à trente ans, suivent ces cours, qui sont donnés dans chaque école par une monitrice payée, assistée par des jeunes filles de bonne volonté de la bourgeoisie. Les dépenses de cette société se montent à 1,100 francs environ par an, pour fournitures, appointements des monitrices, éclairage et chauffage des salles. Voilà donc un bien infini fait à peu de frais, car l'ouvrière qui suit ces cours apprend non seulement à devenir une bonne ménagère, qui saura travailler pour ses enfants, mais elle est à l'abri des dangers que toute grande ville présente, le soir surtout, pour la jeune ouvrière, et elle trouve dans ses monitrices volontaires des amies qui lui donnent de bons conseils, la suivent et s'intéressent à son avenir. Cette œuvre existe depuis 1861.

Une œuvre bien intéressante aussi est celle poursuivie par la *Commission pour l'encouragement du travail des femmes à domicile* (*Kommission zur Beförderung des Hausverdienstes*) : Fondée en 1870, cette Société, suivant les circonstances, prête, loue ou vend contre payements partiels longuement échelonnés, des machines à coudre, des dévidoirs et des machines à tricoter, à des pauvres mères de famille qui peuvent ainsi trouver plus facilement un gagne-pain à domicile.

La bonne œuvre ainsi commencée est complétée par l'*Association des femmes pour le travail des femmes à domicile* (*Frauenverein für weibliche Hausarbeit*), fondée en 1871, qui procure du travail à domicile à des femmes d'ouvriers que la maladie ou les soins des enfants empêchent de quitter la maison ; elle leur donne des travaux de couture ou de tricot qu'elle rétribue, leur fournit la matière première, et vend ensuite ces objets confectionnés dans un magasin où les sociétés

de bienfaisance et de patronage et les simples particuliers même s'approvisionnent de vêtements pour les indigents secourus par eux et même aussi de linge de ménage.

Toujours dans le même genre environ nous avons *l'Établissement de travail du Silberberg* (*Arbeits-Anstalt zum Silberberg*). Cet établissement fondé en 1805, reçoit des vieillards des deux sexes (mais les femmes sont en majorité), que l'âge et les infirmités rendent pour ainsi dire incapables de gagner leur vie : au Silberberg on leur donne un petit travail, approprié à leurs forces, qu'on rétribue 1 franc par jour, avec primes supplémentaires de 5, 10 et 15 centimes par jour, selon que le travail exécuté a une valeur plus en rapport avec la paye fixe allouée. En cas de maladie, l'ouvrier ou l'ouvrière malade reçoit : 0 fr. 50 c. par jour.

Signalons encore la fondation *Sainte-Marthe* (*Marthastift*), datant de 1858 et le *refuge pour domestiques du sexe féminin* (*Mægdeherberge*) (1875), qui ont pour but de donner un asile convenable aux domestiques arrivant à Bâle pour y chercher des places, à celles sans places ou dont les maîtres sont momentanément absents. La fondation Sainte-Marthe est aussi maison de retraite pour domestiques âgées et incapables de continuer à servir.

L'établissement Sainte-Marie (*Marienstift*) fondé en 1880, poursuit le même but que les deux précédentes sociétés, mais pour domestiques catholiques seulement.

Et *le Home pour ouvrières* (*Arbeiterinnenheimath*) fondé en 1880, où les ouvrières trouvent un logement bon marché et bien tenu, et pendant les heures où elles ne sont pas occupées à la fabrique, des distractions honnêtes ou des occupations utiles et instructives, en hiver dans des locaux chauffés, en été dans un grand jardin.

Nous ne citerons que pour mémoire les nombreuses *sociétés de patronage de dames* (*Frauenvereine*) s'occupant de visiter les pauvres et principalement les femmes en couches et de leur distribuer des secours; l'établissement fondé en 1857 par un docteur pour les enfants faibles d'esprit, où on leur donne un enseignement proportionné à leur degré d'intelligence et où on cherche à leur apprendre un métier leur permettant de gagner plus tard leur vie (*Etablissement de l'Espérance, Anstalt zur Hoffnung*); les établissements fondés à Bâle et aux environs, au bon air de la montagne, par des dames charitables, pour les enfants convalescents; les nombreuses caisses de secours pour veuves et orphelins, etc., etc.

Par contre nous dirons un mot d'une œuvre qui n'a pas été créée

spécialement pour les femmes, mais qui rend de réels services à une certaine catégorie de femmes : nous voulons parler des *cafés de tempérance* (*Kaffeehallen*), où l'on trouve à très bon compte une nourriture saine et des boissons non alcooliques, lait, café, chocolat, sirops, etc. Ces cafés sont principalement fréquentés par des femmes de la campagne venant au marché, des ouvrières et journalières, des demoiselles et employées de magasins, qui n'iraient pas dans un café ou une brasserie ordinaire, mais qui trouvent là des locaux parfaitement convenables, propres et bien fréquentés.

Citons aussi une œuvre toute bâloise, celle de la distribution de vêtements aux enfants pauvres, garçons et filles, le 18 octobre de chaque année, pour perpétuer le souvenir du tremblement de terre qui détruisit une partie de la ville le 18 octobre 1356. Jusqu'à la Réforme, les bourgeois de Bâle, vêtus de gros drap gris, assistaient à une grande messe et à une procession, ce jour-là, et donnaient ensuite ces vêtements de drap aux pauvres. Depuis la Réforme, la messe et la procession sont supprimées, mais la distribution de vêtements continue à être faite aux pauvres garçons et filles des écoles; l'argent nécessaire à l'achat de ces vêtements est recueilli par souscription et formé par les intérêts de legs spéciaux. — 2,015 garçons et 1,525 filles ont ainsi été habillés en 1887 (dernier compte rendu) et les frais de cette distribution se sont montés à 18,012 fr. 05. (*Schülertuch* : traduction littérale : *Drap des écoliers*).

Nous ne pouvons passer sous silence *la Société de Patronage des détenues* (*Frauenverein für weibliche Gefangene*), fondée en 1824, mais dont la vraie activité date de 1867 seulement. Le but de cette Société de dames (dont chacune s'occupe spécialement de trois ou quatre détenues) est de visiter les détenues en prison, de les ramener à de meilleurs sentiments, de se mettre en rapport avec leurs familles, de leur procurer une place à leur sortie de prison ou de les faire entrer dans un établissement hospitalier et de continuer à les suivre même après leur libération, pour les aider de conseils et de secours : les dames qui font partie de cette Société remplissent leur tâche avec un dévouement remarquable et dans un esprit de large et charitable tolérance.

Pour compléter cette œuvre de relèvement moral, quelques dames ont encore fondé en 1883 un *Asile pour jeunes filles abandonnées* (*Asyl für weibliche Obdachlose*). Cet asile reçoit des jeunes filles tombées, sans distinction de religion, qu'on cherche à ramener dans le droit chemin, auxquelles on s'efforce de rendre le goût du travail et

qu'on place comme domestiques lorsqu'on a acquis la certitude qu'on peut absolument compter sur elles.

Un mot encore des colonies de vacances, inaugurées en Suisse, et qui, d'année en année, s'étendent aux grandes villes de l'étranger où des âmes charitables comprennent le bien que font à de pauvres enfants, vivant dans des logements étroits, quelques semaines passées au grand air de la campagne. *La Commission des Colonies de vacances de Bâle* (*Kommission für Ferienversorgung armer und erholungsbedürftiger Schulkinder*) a envoyé en 1888 à la campagne 263 enfants, sous la conduite de 22 maîtres et maîtresses d'école, et de plus on a distribué à 776 enfants pauvres, mais n'ayant pas autant besoin d'un séjour à la campagne, du pain et du lait. Ces dépenses se sont montées à 11,149 fr. 10 couverts par des dons et souscriptions et par les intérêts de legs spéciaux.

Il nous est impossible de détailler toutes les œuvres et institutions bâloises, aussi renvoyons-nous ceux ou celles que l'étude de ces institutions peut intéresser aux brochures publiées sur ce sujet et que nous joignons au présent rapport :

« Die Gesellschaft zur Beförderung des Guten und Gemeinnützigen in Basel wahrend der ersten hundert Jahre ihres Bestehens » (la Société d'Utilité publique de Bâle pendant son premier siècle d'existence), par le Dr v. Miaskowski, professeur à l'Université de Bâle, publié à l'occasion de la Fête du Centenaire de cette Société en 1877.

« Die Vereine und Stiftungen des Kantons Baselstadt im Jahre 1881 » (les Sociétés et les Fondations du Canton de Bâle-Ville en 1881), par le Dr A. Thun, professeur d'économie nationale à l'Université de Bâle, publié à l'occasion de l'Exposition nationale de Zürich en 1883.

« Das wohlthätige und gemeinnützige Basel » (la Bienfaisance et la Philanthropie à Bâle), par le Dr E. Heitz.

Nous voulons simplement encore parler de la *Société d'Utilité publique des Femmes suisses* (*schweizerischer gemeinnütziger Frauenverein*) dont la présidente est Mme Villiger-Keller, de Lenzburg (canton d'Argovie). Cette Société a été fondée en 1888 et a pour objet de créer des relations entre toutes les Sociétés philanthropiques de femmes de la Suisse, de façon à s'entr'aider les unes les autres dans la poursuite du but commun : faire du bien à ses semblables, à la femme moins fortunée, obligée de gagner sa vie, à la mère de famille, trop souvent privée d'aide et de conseils qui lui facilitent sa tâche et lui permettent de bien élever ses enfants.

De toutes les villes et bourgades on a répondu à l'appel de la Société

d'Utilité publique des Femmes suisses, et le troisième compte rendu trimestriel (février 1889) contient un projet de statuts de la Société, dont l'article premier est ainsi conçu :

« Le but de la Société est de soutenir, de proposer ou de réaliser toutes les entreprises d'utilité publique ressortissant du domaine des femmes. »

C'est donc une œuvre toute féminine et qui rentre bien dans le cadre de ce Congrès, car tout ce qui touche la femme l'intéresse.

La Société a déjà fondé une *École de ménage* (*Haushaltungsschule*) à Buchs, près d'Arau, dont le programme d'enseignement comprend :

Partie théorique : art culinaire; théorie de l'alimentation; hygiène : soins à donner au linge ;tenue des livres ; horticulture; conduite générale d'un ménage; morale.

Partie pratique : cuisine ; service de la table; achats des victuailles et denrées alimentaires; lessive, blanchissage et repassage ; soins des chambres à coucher et autres, de la cave et de la maison en général; exercices de couture, de coupe et de confection de vêtements et de linge de ménage.

La maison peut recevoir douze élèves; les cours durent trois mois et le prix de l'internat est de 150 francs, soit de 50 francs par mois.

Nous terminerons là cette étude bien incomplète, heureux cependant si nous avons pu faire apprécier quelques œuvres bâloises et surtout pu contribuer à créer des liens de solidarité entre tous ceux ou celles qui, appartenant à la grande famille humaine, ont au cœur le désir de faire du bien à leurs semblables.

Bâle, juillet 1889.

Ivan STROHL.

Liste des Sociétés dont les statuts ou comptes rendus sont joints au présent rapport

Société d'Utilité publique de Bâle (Brochure du Dr Miaskowski et Rapport annuel).

Les Sociétés et les Fondations du Canton de Bâle-Ville en 1881, par le Dr Thun.

La Bienfaisance et la Philanthropie à Bâle, par le Dr E. Heitz.

Caisse de Pensions de la Société de Musique.

Maison d'Éducation de Frenkendorf pour pauvres petites filles moralement abandonnées.

Orphelinat de la ville de Bâle.
Maison des Diaconesses de Riehen.
Hôpital des Enfants.
Asile des sourds-muets de Riehen.
Hôpital de Bâle-Ville.
Établissement de l'Espérance.
Crèche Saint-Alban.
Drap des Écoliers.
Colonies de Vacances de Bâle et de Mulhouse.
Patronage des Enfants ayant besoin de cures.
Union internationale des Amies de la Jeune fille (Manuscrit).
Association du Sou.
École d'ouvrages féminins.
Société de l'École française.
Société d'Utilité publique des Femmes suisses.
Société des Dames patronesses pour les malades pauvres de la paroisse de la Cathédrale.
Fondation Sainte-Marthe.
Société de Patronage des Détenues.
Société de Patronage des Dames israélites.
Société des mères chrétiennes.
Asile pour jeunes filles moralement abandonnées.
Refuge du Pont de la Schoren pour domestiques du sexe féminin.
Fondation de prix pour domestiques du sexe féminin.
Ancienne caisse de secours des veuves et des orphelins de 1788.
Caisse de secours des veuves et orphelins d'ouvriers.
Caisse de secours des veuves et orphelins de professeurs.
Caisse de retraite des vieilles filles.
Caisse de secours des veuves et orphelins des employés de commerce.
Cafés de tempérance.
Société de la Croix-Rouge.
Association de Secours des Samaritains.
Fourneau économique du Fossé Sainte-Claire.
Société de Bienfaisance de Bâle.
Établissement du Silberberg.

ŒUVRES CATHOLIQUES AYANT POUR BUT DE SECOURIR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

Rapport par Mme de Verneuil (mère)

MESDAMES,

Il est impossible de jeter un regard attentif sur les occupations féminines en général sans être frappé de voir qu'en première ligne se présentent toujours celles-ci : secours, assistance au faible, au souffrant, à l'inhabile quel qu'il soit, enfant ou vieillard, malade ou affligé ; c'est qu'en effet la femme a en elle-même comme une source inépuisable de sympathie, de bonne volonté qu'elle met au service de qui en a besoin, qu'il le mérite ou non ; elle ne cherche pas s'il est en peine par sa faute ou par le concours de circonstances qui lui ont été funestes; il souffre, donc il sera l'objet de son intérêt; elle déploiera pour l'assister toutes les ressources de son intelligence, toutes les facultés de son cœur, elle lui enseignera la résignation, cette vertu si suave et si précieuse qui n'est ni l'insensibilité ni la négation de la douleur du stoïcien, mais la patience vraie, sincère, qui suppporte le mal et l'adoucit, qui empêche surtout la révolte, le découragement, le désespoir; qui trouve des ressources pour lutter contre l'obstacle et aide à le surmonter pour reprendre sa course avec un nouveau zèle et un courage retrempé aux meilleures sources : c'est que, pour la grande majorité des êtres, la vie est un lourd fardeau, il faut un peu d'aide pour en porter la charge; la pauvreté, la maladie viennent trop souvent en augmenter la pesanteur; bien des existences ne sont qu'un triste enchaînement de misères, d'efforts pour sortir de peine, et de pénibles chutes pour retomber plus bas. Comment faire si une main secourable ne vient en aide à ce faible, à ce déshérité de la vie; que deviendra-t-il?.. C'est la question qu'on s'est posée bien des fois depuis que les sociétés se sont formées et que la vie en commun a créé des rapports journaliers entre les hommes de forces morales et physiques très diverses et très variées; les plus habiles et les plus entreprenants ont eu bientôt le premier rang; leur ascendant a été plus ou moins justifié, plus ou moins favorable, ils se sont imposés et peu à peu ils sont devenus les maîtres. Mais leur pouvoir même leur a imposé à son tour des devoirs impérieux

auxquels ils n'ont pas pu se soustraire : devoirs de protection, d'assistance à ceux qu'ils avaient rangés sous leur domination ; l'inégalité des forces a créé la nécessité pour les mieux doués de protéger ceux qui l'étaient moins et c'est ainsi que s'est développée la charité fraternelle, amenant avec elle tout cet enchaînement de secours qui prend l'enfant au berceau, le conduit à travers les dangers qui menacent sa frêle existence, l'amènent à l'âge viril, préparé pour les grandes luttes de la vie, prêt à payer à sa patrie la dette sacrée de son sang et de sa fidélité, et ensuite à la société, sa part de travail en reconnaissance de l'aide qu'il en a reçu. Mais si la maladie vient l'arrêter dans cette voie laborieuse, si quelqu'accident interrompt le cours de ses travaux, restera-t-il là sans aide, sans appui, seul, en proie à toutes les anxiétés de la douleur, de la faim, du triste cortège qu'amène la cessation du travail ?

Non, sans doute, car la même action bienfaisante continue son cours, et il sera soigné, consolé, secouru avec une sollicitude qui ne se lassera pas. Et quand la vieillesse le forcera à l'inaction, il y aura une maison prête à le recevoir, des mains compatissantes se tendront vers lui, des visages amis lui souriront et il aura là toutes les douceurs, toutes les sympathies dont il a besoin pour adoucir ses derniers moments et l'aider à supporter les déchéances de son être. Mais qui donc pourra ainsi se dépenser pour ses frères besogneux? Qui donc sacrifiera sans arrière-pensée son temps, ses forces, son argent, sa bonne volonté pour eux? Qui ? ce sera la femme, la femme toujours dévouée, généreuse, ne comptant pas sa peine, n'écoutant ni ses répugnances, ni ses antipathies mêmes, venant en aide à toutes les infirmités les plus lamentables comme les plus repoussantes ; l'homme, quelque bon qu'il soit, et sauf quelques exceptions, n'a pas et ne peut avoir ce don ; à lui les occupations extérieures, les entreprises hardies, les rudes travaux ou les conceptions scientifiques, les découvertes merveilleuses, les inventions admirables, mais à la femme le rôle obscur et modeste de l'intérieur, le soin de la famille, le dévouement caché, la persévérance dans le travail ennuyeux et monotone, la patience avec les enfants, et la patience encore plus difficile avec les vieillards, les travaux du ménage, les soins aux malades, toutes ces choses vulgaires sans doute, mais nécessaires, indispensables et rehaussées par le motif qui les dirige, que vous l'appeliez religion ou philanthropie, comme il vous plaira ; rien ne l'arrêtera, rien ne la rebutera ; l'ingratitude ne la découragera pas, le peu de succès de ses efforts ne lui fera pas renoncer à son œuvre, elle ira toujours, toujours plus brave, toujours plus active pour que ses pro-

tégés soient à l'abri du besoin, et qu'ils trouvent près d'elle le soutien dans toutes leurs infortunes et dans toutes leurs défaillances; elle ne faiblira jamais; toujours elle sera à la hauteur des circonstances, toujours elle sera là sur la brèche; que ce soit un malheur public, que la patrie soit en danger ou que ce soit une infortune obscure, elle sera là, fidèle à la mission qu'elle a reçue d'en haut, fidèle à la tâche qu'elle s'est imposée.

ÉNUMÉRATION SOMMAIRE DES ŒUVRES CATHOLIQUES FÉMININES

Société de Charité maternelle de Paris

La Société de Charité Maternelle de Paris, fondée en 1789 par Mme de Fougeret et mise en 1788 sous la haute protection de S. M. la reine Marie-Antoinette, fut dissoute pendant la Révolution et réorganisée par les décrets du 5 mai 1810 et du 25 juillet 1811.

La Société vient en aide aux mères indigentes, sans distinction de nationalités ni de religions; elle préserve de l'abandon les enfants nouveau-nés. L'œuvre secourt au moment de l'accouchement les veuves, les femmes abandonnées ou celles ayant des charges prévues par le règlement.

Quatre-vingt-trois villes de France sont dotées également de sociétés maternelles similaires.

A Paris, *vice-présidentes :*

Mmes Duchesse de Mouchy;
Marquise de Lillers;
Lebaudy;
Duchesse de Trévise.

Le service de la distribution des secours est fait par 84 dames administrantes.

Association des Mères de Famille

Cette association, fondée en 1836 par Mme Badenier, a pour but de venir en aide aux pauvres femmes en couches, domiciliées à Paris, qui

ne sont pas dans les conditions exigées par les bureaux de bienfaisance, ou la Société de Charité Maternelle, ou qui sont dans la catégorie des pauvres honteux.

Secrétaire général : Mme Frédéric Lauras;

Présidente-Trésorière : Mme Plocque.

Et 63 présidentes ou vice-présidentes qui se sont réparti les arrondissements de Paris.

ŒUVRES MATERNELLES DE SAINTE-MADELEINE

Crèches, Asiles, Ouvroirs

Reconnus d'utilité publique

Présidente : Mme la marquise de Nadaillac.

Œuvre de la Crèche à domicile

Dirigée par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul

Cette œuvre a pour but d'assurer aux mères qui gardent leurs enfants nouveau-nés, des secours de diverses natures, pour suppléer au gain que pourrait faire la mère si elle travaillait au dehors ; l'œuvre lui délivre chaque semaine des bons de pain, viande et chauffage, depuis la naissance de l'enfant jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge de quinze mois au moins.

ŒUVRES POUR LES ENFANTS ET LES ORPHELINS

Œuvre des Faubourgs

(Enfants des Ecoles)

Cette œuvre a pour but d'entretenir ou de ramener l'esprit religieux dans les familles pauvres, agglomérées dans les faubourgs de Paris. Les dames de l'Œuvre visitent et patronnent environ 1,700 familles et plus de 6,000 enfants.

Présidente : Mme la marquise de Ganay.

Œuvre de Sainte-Geneviève

Cette œuvre a pour but de former dans les paroisses pauvres de Paris et de la banlieue des établissements charitables, tenus par les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, pour assurer les soins et secours aux indigents, et l'éducation chrétienne aux enfants.

Présidente : Mme la duchesse de Chevreuse.

Société de Patronage des Orphelinats Agricoles

Cette Société a pour but : 1° protéger et soutenir les asiles ruraux qui reçoivent les enfants depuis le premier âge jusqu'à l'âge de 13 ans; 2° faciliter la création d'orphelinats agricoles destinés à recueillir des orphelins de 13 à 20 ans; 3° cette œuvre encourage l'établissement à la campagne d'orphelinats fondés pour élever, dans des conditions morales et pratiques, des orphelines assistées ou indigentes, en les exerçant à tous les travaux que comporte, pour une femme, une exploitation rurale.

La Société se compose de fondateurs payant une cotisation annuelle de 100 fr., de souscripteurs dont la cotisation est au minimum de 20 f., et des dames patronnesses.

Présidente des dames patronnesses : Mme la duchesse de Reggio.

Association des Jeunes Économes

Reconnue d'utilité publique

Cette association a pour but de réunir le plus grand nombre possible de personnes riches ou aisées, et de soulager, par le concours de leurs efforts, de leurs économies faites sur l'argent destiné à leurs plaisirs ou à leurs toilettes, la misère des enfants pauvres.

L'Association pourvoit gratuitement à l'éducation, à l'instruction, à l'apprentissage et au placement des jeunes filles pauvres de Paris. L'ouvroir est dirigé par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

Directrice-Trésorière : Mlle J. Lauras.

Secrétaire : Mlle B. Passy.

Œuvre de Sainte-Anne

Reconnue d'utilité publique

L'œuvre de Sainte-Anne, fondée en 1824 par Mme la comtesse de la Bouillerie, est destinée à pourvoir gratuitement à l'éducation religieuse, à l'instruction, au placement et à l'entretien de jeunes filles pauvres, abandonnées ou orphelines, de la ville de Paris.

Présidente : Mme Bassery.

Vice-Présidente : Mme la baronne de Le Lasseur.

Œuvre des Enfants Délaissés

Œuvre fondée en 1803 par Mme la comtesse de Carcado. Son but est l'adoption entièrement gratuite de jeunes orphelines de mère. A leur sortie, les dames de l'œuvre s'occupent de leur placement, leur donnent un trousseau et une petite dot lorsqu'elles se marient.

Présidente de l'œuvre : Mme la princesse de Léon.

Œuvre de l'Enfant-Jésus

Le but de cette œuvre est : 1° d'offrir pour le temps de leur convalescence, un asile aux jeunes filles qui sortent des hôpitaux; 2° de recevoir les jeunes filles qui ont atteint l'âge de 14 ans sans avoir fait leur première communion.

Directrice : Mlle Vigneau.

ORPHELINATS

On compte à Paris cinq orphelinats pour garçons, dirigés par les sœurs de charité.

Pour les filles, on compte quarante-neuf orphelinats, dirigés par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, et vingt-neuf dirigés par des religieuses de divers ordres de charité.

Un de ces orphelinats (12e arrondissement. Maison Eugène Napoléon. Reconnu d'utilité publique) a été fondé sur le désir exprimé par l'impératrice Eugénie, d'employer à une œuvre charitable une somme votée par le conseil municipal de Paris, pour lui offrir un collier en diamants à l'occasion de son mariage.

L'orphelinat des Saints-Anges (15e arrondissement) a été fondé en 1844 par Mme la baronne Paul Dubois. L'œuvre est dirigée par un conseil de dames.

Présidente : Mme la baronne Saint-Didier.

L'institution Saint-Louis (9e arrondissement) fondée en 1813 par Mme la baronne de Barthélemy, renferme une école professionnelle, un externat gratuit, un patronage, et une annexe pour les plus jeunes enfants, à la Celle-Saint-Cloud (Seine-et-Oise).

Présidente : Mme la marquise de Dampierre.

On compte en province: cinquante et un orphelinats de garçons dirigés par les sœurs de charité.

(L'orphelinat de Bouvellenghein a été fondé par Mme la comtesse de Melun.)

Trois cent vingt-cinq orphelinats de filles, dirigés par les sœurs de charité, dont cent-seize dirigés par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

JEUNESSE

Œuvre générale des écoles professionnelles catholiques

Cette œuvre est spécialement destinée aux jeunes filles qui veulent embrasser les diverses carrières de l'industrie ou du commerce. Elle a pour but : 1° de leur assurer dans le plus bref délai possible une profession convenable, rémunératrice et pouvant s'exercer à la maison; 2° de compléter leur instruction classique en la mettant en harmonie avec leur position; 3° leur donner une solide instruction chrétienne.

Dix-huit écoles professionnelles dirigées par des religieuses sont subventionnées et patronnées par le comité.

Six écoles professionnelles purement laïques le sont également.

Œuvre des apprenties et des jeunes ouvrières

Reconnue d'utilité publique

PATRONAGES DES JEUNES OUVRIÈRES

Cette œuvre possède soixante-douze patronages à Paris, vingt-quatre dans la banlieue; elle possède en outre une maison de convalescence et un orphelinat à Grancy, fondés par Mme la baronne de Ladoucette.

Patronage Providence Sainte-Marie

POUR LES GARÇONS

Dirigé par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

Œuvre de Sainte-Rosalie

PATRONAGE DE JEUNES GARÇONS FRANÇAIS

Atelier chrétien pour les jeunes filles

Présidente : Mme Drouyn de Lhuys.

Œuvre des apprentissages catholiques

Directrice : Mlle d'Hérouville.

Association des institutrices

Cette association a pour but : 1° de protéger les jeunes filles qui se destinent à l'enseignement; 2° de donner aux familles et aux institutions des maîtresses sûres et capables.

Directrice de l'œuvre: Mme la supérieure de Notre-Dame du Cénacle.

Œuvre de Notre-Dame de la Persévérance

L'œuvre de la Persévérance a été fondée en 1849; son but est d'offrir un asile aux jeunes filles orphelines ou éloignées de leurs familles, à l'époque où elles commencent à exercer une profession en qualité d'apprenties ou d'ouvrières. Elles travaillent à leur compte particulier dans les magasins ou les ateliers où elles sont placées, elles viennent chaque jour prendre leurs repas et loger dans l'établissement; mais l'œuvre, dans aucune circonstance, ne profite de leur travail et ne prélève aucune part sur le gain.

Présidente : Mme Launay Hautin.

Directrice fondatrice : Mlle Poumet de Palacio.

Œuvre de N.-D. de Bonne-Garde

Cette œuvre, dont le but est le même que celui de la précédente, est dirigée par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

Œuvre de N.-D. de Bonne-Garde

POUR LES JEUNES OUVRIÈRES NON ORPHELINES

Enfin deux patronages internes dirigés par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, 1, rue d'Assas, et l'autre rue de Monceau.

Voilà, Mesdames, un résumé succinct pouvant vous donner une faible idée de ces soins intelligents distribués avec tant de bonne volonté et, j'ose le dire, avec tant de succès.

ŒUVRES CATHOLIQUES AYANT POUR BUT DE SECOURIR LES ADULTES

Rapport par Mme Christian de Verneuil

MESDAMES,

Je vais avoir l'honneur de mettre sous vos yeux un résumé des Œuvres Catholiques, fondées par des femmes ou dirigées par des femmes.

Les femmes catholiques qui pratiquent le grand précepte de la charité se divisent en deux classes, presque deux castes : les femmes qui sont restées dans le monde, et celles qui en sont sorties pour entrer dans le grand univers des misères.

Celles-ci ont renoncé à tous les bonheurs : le bonheur fait perdre du temps et leur temps appartient aux pauvres ; elles ont renoncé à la maternité : il y a des milliers d'enfants orphelins ou abandonnés qui ont besoin de leurs bras pour bercer leur sommeil ; elles n'ont plus de nom : elles s'appellent les Filles de la Charité ; elles n'ont plus de famille : elles sont de la grande Famille des Pauvres.

Ces femmes du monde et ces religieuses, unies dans un but commun de charité, mettent au service des œuvres et institutions qu'elles ont souvent fondées ensemble toute leur force et tout leur dévouement.

Il existe aussi des œuvres de charité purement religieuse, toutes conçues dans le même esprit, et fonctionnant de la même façon que les trois œuvres-types dont je vous entretiendrai particulièrement.

Il est enfin des œuvres exclusivement laïques, dont le poids tout entier est supporté par des femmes ne faisant partie d'aucune société religieuse.

Parmi les œuvres purement religieuses, la plus importante et peut-être la plus sympathique est la Société des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

Les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul vont partout, sont partout, dans les œuvres mixtes, dans les écoles, dans les asiles, dans les hôpitaux, dans les colonies, et dans les missions étrangères.

On les voit même sur les champs de bataille.

Cette noble phalange compte, vous m'entendez, Mesdames, plus de trente mille soldats.

Plus de trente mille femmes qui n'ont d'autre famille que la grande famille des malheureux, d'autre devoir que la charité, d'autre devoir que le dévouement !

Parmi les filles de Saint-Vincent, plus du tiers est recruté dans la haute société, le reste dans la société moyenne. Ainsi toutes ont été d'abord des privilégiées de la terre, avant de devenir les élues de la charité.

Leur ordre est conçu dans un esprit libéral, elles gardent la disposition de leur fortune, et la Congrégation n'intervient ni dans l'emploi de leurs revenus, ni dans leurs dispositions testamentaires.

Œuvre de la Providence (VIIe arrondissement)

Cette œuvre fondée en 1832, a pour but la visite des pauvres à domicile.

Présidente : Mme la maréchale Randon.

Œuvre de la Miséricorde

Pauvres honteux

Fondée en 1832 par Mlle Dumartray, cette œuvre distribue des secours en argent et cherche à procurer à ses protégés du travail ou des emplois.

Présidente : Mme la maréchale de Mac-Mahon.

Association charitable des Femmes du monde

Cette association a pour but de venir en aide aux veuves d'officiers de terre et de mer, magistrats et fonctionnaires civils qui se trouvent dans une position malheureuse.

Présidente du Conseil : Mme la marquise de Saint-Phalle.

Œuvre de Famille Sainte-Cécile

Cette œuvre s'occupe de secourir les familles déchues.

Œuvre des Pauvres Malades.

Cette œuvre fondée en 1617, a pour but de visiter à domicile les pauvres malades et de leur donner des secours.

Présidente : Mme la princesse de Beauffremont-Courthenay.

Œuvre des Pauvres Malades dans les faubourgs

Cette œuvre fondée en 1872 dans le même esprit que la précédente, a pour vice-présidentes Mmes E. Hebert et G. Picot.

Sœurs de Notre-Dame pour femmes en couches

Ces sœurs soignent gratuitement les femmes indigentes dans les Ve, VIe, XIVe, XVe et une partie du XIIIe arrondissement.

Association des Dames Françaises

Reconnue d'utilité publique

Cette association secourt les militaires blessés ou malades, en cas de guerre, et les civils en cas de calamité publique.

Présidente : Mme la comtesse Foucher de Careil.

Œuvre de la marmite des Pauvres

Cette œuvre donne pendant toute l'année, deux ou trois fois par semaine, selon les ressources dont elle dispose, du bouillon et de la viande aux pauvres.

(Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.)

Œuvre de l'hospitalité du travail pour les femmes

Cette œuvre a pour but : 1° d'offrir un abri gratuit et temporaire, sans distinction de nationalité ni de religion, à toute fille ou femme sans asile, décidée à gagner honorablement sa vie par le travail; 2° d'occuper utilement des pensionnaires, de rendre à celles qui l'auraient perdue l'habitude et l'amour du travail ; 3° de chercher à leur procurer un emploi convenable.

En 1884, trois mille trois cent quinze femmes ont été admises dans le refuge et mille neuf cent vingt-cinq ont été placées par l'œuvre.

L'œuvre est dirigée par les Sœurs de Notre-Dame du Calvaire.

Présidente des Dames Patronnesses : Mme la comtesse de Briey.

Œuvre de Notre-Dame de Bethléem

Cette œuvre, fondée en 1857 par Mlle Janvrais, recueille sans condition et gratuitement les femmes et jeunes filles qui se trouvent sans famille, sans domicile et sans pain.

L'œuvre recueille aussi les petites filles orphelines ou abandonnées.

ŒUVRES EN FAVEUR DE L'INFIRMITÉ, DE LA MALADIE ET DE LA PAUVRETÉ. — CONGRÉGATIONS

Œuvres des Petites sœurs de l'Assomption, gardes-malades des pauvres à domicile

Les petites sœurs se consacrent exclusivement le jour et la nuit au soin des malades pauvres à domicile, elles font le ménage, la cuisine, soignent les enfants, elles deviennent les servantes du pauvre malade et de sa famille, afin de soulager leurs souffrances et de les ramener à Dieu.

Elles n'acceptent aucune rétribution, pas même leur nourriture.

Maison mère à Paris, 57, rue Violet, quatorze succursales à Paris.

Visite des malades pauvres

Par les Dames auxiliatrices du Purgatoire; elles soignent les malades, font le ménage, préparent les médicaments, distribuent les secours que la charité met à leur disposition. Elles ont fondé une petite bibliothèque pour les personnes qu'elles ont soignées; elles ont organisé un tiers-ordre composé de dames laïques qui s'occupent de la visite de toutes les familles secourues, 16, rue de la Barouillère.

Gardes-malades des pauvres à domicile

Même esprit que les deux précédentes, 233, rue Saint-Dominique.

Sœurs du Saint-Sauveur

Gardes-malades des pauvres à domicile.

Sœurs de Sainte-Marie de la famille

Gardes-malades des pauvres à domicile.

Sœurs Oblates du Sacré-Cœur

Gardes-malades des pauvres à domicile.

Sœurs servantes des pauvres

Gardes-malades des pauvres à domicile.

Petites Sœurs des pauvres

Cinq maisons à Paris, donnant asile à plus de mille vieillards, et plus de cent maisons en province.

Œuvre fondée en 1840 par une humble servante, Jeanne Jogan et par deux jeunes ouvrières de Saint-Servan (près Saint-Malo) a pour but de donner asile aux pauvres vieillards.

Les dons en argent sont reçus par les petites sœurs, mais ils doivent être immédiatement employés; les règles de l'ordre défendent d'avoir des revenus.

Asile de Notre-Dame de Bon-Repos

Maison ouverte en 1860, dirigée par les Sœurs de Notre-Dame des Anges, on y reçoit les femmes âgées de 60 ans et au-dessus, particulièrement les anciennes ouvrières.

Sainte-Anne d'Auray à Chatillon-sur-Bagneux, 5, rue de Fontenay

Œuvre fondée en 1860 par Mme la comtesse de Girardin-Vintimille, et desservie par les sœurs de Saint Vincent-de-Paul, reçoit actuellement cent pensionnaires (femmes); chacune a sa chambre. Cette œuvre n'est gratuite que pour six pensionnaires, le prix de la pension est très minime.

Sainte-Geneviève, à l'Hay, près Bourg-la-Reine (Seine)

Cet établissement renferme une maison de retraite pour les vieillards, une providence pour les jeunes filles, des classes gratuites pour les enfants.

Dirigé par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

Œuvre de la Miséricorde

Fondée en 1833 par Mlle Dumartray, a pour but de secourir les familles qui d'une position élevée ou aisée sont tombées dans l'indigence.

L'œuvre distribue aux pauvres honteux des secours en argent, cherche à leur procurer du travail ou des emplois, poursuit leurs réclamations, fait valoir leurs droits et s'occupe de leurs affaires litigieuses.

Trésorier M. Collinet, 9, rue de Poitiers.

Œuvre des Faubourgs

Fondée vers 1847, a pour but de travailler à secourir et à moraliser les familles pauvres des quartiers les plus malheureux de Paris, 8, rue d'Athènes).

Trésorière : Mlle Roland Gosselin.

Œuvre des pauvres malades

Fondée en 1840, l'œuvre se compose de dames spécialement chargées de visites aux malades et de dames trésorières, ces dernières recueillent les souscriptions.

Œuvre de la visite aux pauvres malades dans les hôpitaux

Cette œuvre est des plus anciennes, elle possède un asile pour les jeunes filles convalescentes, elle a fondé un ouvroir.

Comtesse de Gontaut-Biron, présidente.

Dames de la Sainte Famille

A pour but de visiter les malades.

Présidente : Mme la Maréchale Randon.

Infirmerie de Marie-Thérèse, pour les prêtres âgés ou infirmes

Maison fondée en 1819 par Mme la vicomtesse de Chateaubriand, desservie par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

Asile ouvroir de Gérando, 80, rue Blomet

Reconnu d'utilité publique

Cet asile fondé en 1839 est sous la direction des sœurs de Marie-Joseph, il est destiné à recevoir les jeunes filles victimes d'une première faute et que leur état d'abandon à leur sortie des hôpitaux expose à tous les dangers de la corruption et de la misère.

La maison est ouverte gratuitement aux filles-mères de 16 à 26 ans qui y restent ordinairement trois mois — l'Œuvre à leur sortie leur procure du travail ou des places.

Maison et œuvre du Bon-Pasteur

Fondée en 1819 par la marquise de Croisy, s'occupe de ramener au bien les jeunes filles, que leurs dérèglements ont conduites à l'infirmerie ou à Saint-Lazare. Les pénitentes y trouvent un asile gratuit, on les garde indéfiniment sur leur désir; les Dames de l'association placent dans des maisons de confiance celles dont la bonne conduite offre des garanties.

Congrégation de N.-D. de Charité du Bon-Pasteur d'Angers

Le but de l'œuvre est de recevoir les jeunes filles qui désirent rentrer dans la voie de l'honneur et de la vertu.

Œuvre des Dames visitant les Prisons

Cette association visite dans les prisons les femmes détenues, soit avant, soit après le jugement. Cette association a fondé deux établissements, l'un, pour les jeunes filles libérées et abandonnées, l'autre pour les femmes libérées et sans ressources.

Société de Patronage des jeunes filles détenues et libérées

A été fondée en 1838 par Madame de Lamartine et par Madame la marquise de Lagrange née Caumont la Force — en 1867 ses pupilles s'élevaient à plus de 1600; la maison est desservie par les Sœurs Marie-Joseph.

Les jeunes filles y reçoivent une éducation chrétienne et réformatrice, d'autres sont placées dans le commerce, dans des ateliers ou chez des particuliers, elles restent sous la surveillance de la Société. Après les avoir ramenées à la vertu, on les marie : un grand nombre deviennent d'excellentes mères de famille.

Ouvroir de N.-D. de la Miséricorde

Cet établissement est tenu par les Sœurs de Marie-Joseph, dirigé par des Dames laïques; sa fondation remonte à 1840. Il reçoit les jeunes filles de 16 à 25 ans provenant des maisons de correction, ou confiées par leur famille. On les garde jusqu'à ce qu'elles soient cor-

rigées et qu'on puisse les placer. C'est une œuvre subventionnée par l'administration.

Maison de la Madeleine

Cette œuvre a pour but de ramener au bien des jeunes filles qui, à raison de leur inconduite, lui sont confiées par leurs parents sur l'ordre du Président du tribunal. Elle est dirigée par les Dames de Saint-Michel.

Œuvre du Refuge Sainte-Anne

Fondée en 1854 par Mlle Chupin, ancienne Dame inspectrice à Saint-Lazare, cette œuvre vient au secours des filles égarées.

Depuis sa fondation le refuge a reçu plus de six mille jeunes filles.

Reconnu d'utilité publique.

Petit ouvroir Saint-Vincent-de.Paul

Fondé en 1849 par une pauvre ouvrière, Mlle Léocadie Lavarde, à laquelle le 2 août 1877 l'Académie française décerna le Prix Monthyon.

Puis nous voyons :

27 Établissements divers en province, orphelinats et refuges ou maison de réhabilitation ou Asiles.

HOPITAUX PARTICULIERS

Hôpital Saint-Joseph

Ouvert en 1884.

Présidente du comité de Dames : Mme la duchesse d'Estissac.

Trésorière : Mme Demachy.

Hôpital homœopathique Hahnemann

Présidente des Dames patronnesses : Mme Lhôte.

Hôpital de N.-D. du perpétuel secours

Présidente : Mme la marquise Maison.

Hôpital de Villepinte

Enfants et jeunes filles poitrinaires, dirigé par des religieuses.

Orphelinat de N.-D. de Lourdes

Pour recueillir les enfants pauvres nés de parents poitrinaires.
Directrice : Mme Marcellin Douillard.

Maison de convalescence

Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

Asile du Saint-Cœur de Marie

Pour les jeunes filles convalescentes : plus — 3 Asiles de convalescents et convalescentes dirigés par des religieuses.

Enfin nous comptons :
62 maisons de retraites, asiles, hospices;
19 établissements pour les sourds-muets ;
19 — pour les aveugles.
et 11 pour les aliénés, idiots, arriérés ou épileptiques.

Terminons en citant la maison de la Sœur Rosalie Rendu, dirigée par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

L'hospice d'Enghien fondé en 1819 par Mme la duchesse de Bourbon, dirigé par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, et enfin l'œuvre admirable des Dames du Calvaire fondé à Lyon en 1842.

Son but est de réunir des dames veuves pour soigner des femmes incurables atteintes de plaies vives. L'association se compose de Dames veuves sociétaires et de Dames veuves qui, restées dans le monde, recueillent des ressources pour l'œuvre et viennent aider les sociétaires à panser les plaies horribles des malheureuses incurables.

Voici, Mesdames, le résumé des principales œuvres catholiques ayant pour but de secourir les adultes, et fondées et dirigées par des femmes. Nous espérons, avec l'aide de Dieu, les voir prospérer et se multiplier ainsi que toutes celles que vous avez bien voulu représenter à ce Congrès, car toutes ont pour but le bien de l'humanité.

M. de Verneuil
218, rue de Rivoli, Paris.

17 juillet 1889.

RAPPORT SUR LE LIEN FRATERNEL DE GENÈVE

Sous le rapport des œuvres féminines Genève est entre nos villes suisses particulièrement privilégiée. Elle compte un Refuge, plusieurs asiles de domestiques, une école professionnelle, de nombreux orphelinats, des maisons hospitalières, une école de buanderie, un asile de maternité, etc... tous établissements excellents, fondés et dirigés dans une pensée d'ardent dévouement, et vivant largement de libéralités particulières. Quiconque, toutefois, creusera quelque peu les questions de relèvement, arrivera bientôt à constater des infortunes que la charité toute seule est impuissante à soulager d'une manière efficace et définitive, parce que leurs causes sont multiples et de natures très diverses. Certes, ces œuvres ont leur place et leur très belle place dans notre société, car vaillantes ambulances de la croix rouge, elle se jettent dans la mêlée, s'efforcent de relever les existences en ruines, de rendre aux blessés le courage de la lutte et la possibilité de l'espoir. Pourtant, dans les nobles efforts pour réhabiliter la femme tombée, elles semblent perdre de vue la question cruellement tragique entre toutes : la question de la femme *honnête*.

Or, actuellement, mesdames, nous n'avons plus le droit de l'ignorer, les sinistres pourvoyeurs de la prostitution, c'est la faim, c'est l'abandon, et la question des déformations morales se mêle étrangement à la situation économique que la société fait à la femme. Jetée dans la lutte brutale pour l'existence, la femme moins bien armée que l'homme, portant un poids écrasant de devoirs et de responsabilités, ignorant généralement la force et les bienfaits de l'association et exposée à devenir la victime de machinations déloyales de toute espèce : depuis le patron qui profitera de la surabondance de bras pour la contraindre à accepter un salaire qui l'empêchera tout juste de mourir de faim, jusqu'au débauché qui spéculera sur sa misère pour satisfaire ses propres plaisirs, jusqu'au bureau de placement déshonnête qui conspirera contre sa moralité. La femme, surtout la femme pauvre, est inévitablement exposée à toutes les exploitations de cette immense « conspiration du vice qui commence au plus bas degré de l'échelle sociale pour se prolonger d'échelon en échelon jusqu'au degré le plus élevé. »

II

Le but visé par les fondatrices du *Lien Fraternel*, l'œuvre très modeste que nous vous présentons ici, mesdames, est donc de venir en aide à la Femme. Mais comme on ne peut aborder à la fois toutes les faces d'une question aussi vaste, aussi complexe, aussi douloureuse, nous avons pensé qu'il convenait avant tout dans cette période de concurrence effrénée, où les intermédiaires jouent un rôle si important, d'offrir nos services aux femmes isolées et inexpérimentées qui cherchent un emploi. Par la fondation de notre agence de placements gratuite, nous atteignons un double but : 1° celui de fournir du travail aux femmes qui en manquent, 2° de nous renseigner par des rapports constants avec elles sur les nécessités économiques qui les écrasent. Et ici nous tenons à établir que le Lien Fraternel est complètement indépendant de toute autre société de relèvement ou de bienfaisance, il ne relève que de lui ; son principe est de remplacer l'*aumône* qui avilit, par le *travail* qui relève la dignité et affirme l'indépendance; il veut être un intermédiaire éclairé qui rende de bons offices à la fois aux employeurs et employés et qui offre dans les mesures du possible les garanties que les uns et les autres sont en droit d'exiger. Depuis trois années que notre Bureau fonctionne nous avons fait déjà d'utiles découvertes, nous sommes entre autres sur la trace de bien des infamies, notamment en ce qui concerne la louche industrie des logeuses et des bureaux de placement autorisés.

Soit dit en passant, bien des maîtres se feraient scrupule de congédier brusquement leurs bonnes et souvent à une heure avancée de la soirée, s'ils se doutaient dans quels pièges peut tomber une servante jeune et imprudente, forcée par les circonstances de prendre la première chambre venue. Les logeuses, surtout dans les grandes villes, sont la plupart du temps des sortes d'entremetteuses, qui savent garder leurs clients jusqu'à épuisement complet de ressources, pour les forcer ensuite à accepter des places plus que suspectes, mais qui leur rapportent à elles de fortes commissions. Les logeuses accordent volontiers à des messieurs bien payants l'entrée de leur établissement; nous en connaissons d'autres qui hébergent indifféremment jeunes gens et jeunes filles. Quant aux bureaux de placement autorisés, il est dans leur intérêt même de mal placer leurs clientes puisque le bénéfice de l'inscription se renouvellera pour eux plus fréquement — il est du reste largement prouvé qu'ils ne se font pas faute de recruter le personnel des maisons mal famées, bien entendu sous le couvert des

plus brillantes promesses d'un gain assuré, auxquelles de pauvres filles trop crédules se laissent prendre facilement..... En présence de ces faits malheureusement si vrais et si fréquents, nous en sommes tout naturellement amenées à souhaiter qu'il s'établisse des « Homes » sur une large échelle. Dans ces maisons les jeunes filles qui attendent des places seraient reçues sans distinction de nationalité ou de confession ; moyennant une modique pension, elles y trouveraient une vie de famille cordiale ; elles recevraient d'utiles directions sur la tenue du ménage ; on guiderait de conseils affectueux leurs recherches d'emploi ou de situation ; en un mot elles y rapprendraient tout doucement cette sainte dignité de l'âme que trop souvent l'*aumône* ou le *mépris* ont ébranlé en elles.

En somme, disions-nous plus haut, nous ne nous occupons que des femmes qui cherchent à gagner leur vie par le travail et que nous pouvons recommander. Malheureusement, pour réussir, les bonnes intentions ne suffisent pas toujours : nous rencontrons sur notre route bien des écueils, parmi lesquels se trouvent au premier chef, le manque d'éducation pratique d'un grand nombre de jeunes filles, leur insouciance, leur légèreté, souvent même leur paresse.

Le travail n'est pas honoré par elles ; il n'éveille pas en elles l'ambition de se créer une vie respectable et indépendante ; il ne leur apparaît que comme un fardeau insupportable dont il faut se débarrasser à tout prix. La faute en remonte à l'éducation reçue au foyer ; disons plutôt *devrait remonter*, car hélas ! trop souvent la nécessité pour la mère de famille de travailler hors de chez elle, l'abandon du père, le laisser-aller qu'entraîne le chômage forcé, la promiscuité qu'engendre la misère, l'exemple contagieux des plaisirs faciles, et tant d'autres tristes circonstances encore constituent un milieu plein de dangers pour le développement normal d'une jeune fille. C'est donc à l'éducation de la classe pauvre qu'il faut viser. Si l'instruction est une chose excellente, il ne faut point la séparer de l'éducation, et puisque hélas ! actuellement, la vie de foyer du pauvre est si tristement écrasée de tant de douloureuses nécessités sociales, il faudrait que l'enfant, au moins, à l'école pût apprendre les principes d'ordre, d'économie, de travail, qui sont les seules conditions d'une vie honorable. Eh bien ! oui, nous le disons à regret, parmi les quelques milliers de jeunes filles inscrites dans nos registres, et pour la plupart très recommandables, nous en rencontrons relativement très peu qui soient complètement aptes à remplir l'emploi qu'elles sollicitent. Les *lingères* cousent mal ; les *cuisinières*, sauf quelques cordons bleus, savent à peine faire un

ordinaire passable; les *bonnes d'enfants* manquent non seulement de notions d'hygiène ou de pédagogie, mais elles sont pour la plupart dépourvues des qualités les plus élémentaires, nécessaires avec les enfants, et on ne peut s'empêcher de craindre pour l'avenir moral des petits êtres qui leur sont confiés, parfois avec tant d'indifférence maternelle ! Dans sa naïve ignorance, une jeune bonne s'imagine qu'il suffit pour « bien garder un enfant » de le préserver de tout mal physique ; elle n'a aucune idée d'une tâche supérieure à remplir. Incapable d'occuper les forces vives de l'enfant, elle ne saura répondre à l'activité dévorante de ce petit esprit remuant que par un éternel « je ne sais pas » ou « laisse-moi tranquille ». Sans respect pour l'individualité de l'enfant, comme sans dignité personnelle, elle ne tardera pas à devenir son *souffre-douleur*, et contribuera ainsi inconsciemment à fortifier chez l'enfant l'égoïsme et le despotisme latents que ne légitimera déjà que trop la société actuelle.

Permettez-nous, Mesdames, d'insister particulièrement sur ce point de la bonne d'enfant, car il nous paraît que c'est insister sur le bien de la jeune génération.

Lord Schaftesbury, l'éminent philanthrope anglais, aimait à faire remonter à l'influence de sa vieille bonne ses précieuses notions de respect pour la femme et de justice pour les délaissés... Hélas! pour un cas de ce genre, ne pourrions-nous pas en citer bien d'autres où une bonne grossière et immorale a été la cause d'une précoce et irrémédiable perversion chez l'enfant confié à ses soins? C'est une histoire à dénouement parfois bien tragique que celle des premiers éveils d'une imagination d'enfant ! Que les mères s'en préoccupent sérieusement ! qu'elles comprennent qu'elles doivent être non seulement les éducatrices de leurs enfants, mais encore de la *bonne* de leurs enfants, puisque par son contact incessant avec eux, celle-ci peut faire passer tant de bien ou tant de mal en leur âme. Du reste, l'école maternelle (enfantine) avec son enseignement élémentaire et son amour des tout petits ne pourrait-elle pas devenir une excellente et pratique école de bonne d'enfant? Nous avons vu de bons résultats d'essais pareils.

Si nous avons appuyé sur l'incapacité pratique de beaucoup de jeunes filles pauvres, c'est que nous avons été tout naturellement amenées à souhaiter que les philanthropes ou plutôt les gouvernants appliquassent le seul remède efficace, celui de faire donner à la jeunesse une éducation pratique qui la mît à même de *savoir travailler*. Nous croyons qu'il y a urgence de créer pour la classe laborieuse une école accessible à tous, divisée en plusieurs sections, bien ensoleillée et aérée

au propre et au figuré, établie sur une base largement humanitaire, qui fournirait ainsi des bonnes de tous genres, des ouvrières ayant le savoir de leur profession, et préparerait pour la classe pauvre des foyers intelligents et dignes.

Nous ajoutons même que des écoles de ce genre supprimeraient du même coup la terrible question des *apprentissages*. Bien que des lois protectrices aient été proposées pour réglementer l'apprentissage, l'application de ces lois rencontre à chaque pas des obstacles qui rendent leur exécution à peu près impossible.

La loi peut bien fixer la proportion d'apprenties relativement au nombre d'ouvrières dans un atelier; la durée du temps; le nombre des heures de travail — mais de quelle façon s'y prendra-t-elle pour constater que les patronnes respectent un contrat qui la plupart du temps n'a même jamais été régulièrement passé, ou le fût-il encore, peut être éludé sous mille prétextes de la vie journalière ? Comment la loi empêchera-t-elle la lente et affreuse démoralisation des conversations d'ateliers; l'influence délétère des exemples des rues à laquelle est exposée constamment la jeune apprentie envoyée en commissions jusque bien tard dans la soirée ; les conseils douteux de la patronne même, qui sait y trouver son intérêt, les dangereuses provocations des chefs d'atelier ? Comment la loi peut-elle empêcher même, que des parents trop pauvres pour payer aucun frais d'apprentissage, ne soient forcés d'abandonner leur fille à sa patronne dans des conditions plus défavorables pour une durée plus longue que ne le comporteraient absolument les exigences du métier?

Mesdames, nous ne faisons qu'indiquer. Ce sujet est trop vaste, et nous le connaissons trop imparfaitement pour que nous tentions de fermer la parenthèse que nous avons ouverte. Du reste, nous savons que cette question est sérieusement à l'ordre du jour dans divers pays, et qu'ici même, à Paris, elle a reçu à plusieurs reprises une très heureuse application. Nous voulions seulement vous faire remarquer ce que nous vous disions plus haut, c'est que notre œuvre de placements nous entraîne constamment à constater l'intime mélange des questions morales et économiques, et qu'il est impossible de s'occuper sérieusement des unes sans s'occuper également des autres.

Ce domaine de l'éducation pratique nous amène à toucher un point brûlant. Nous entendons dire tous les jours que la recette des *anciens serviteurs* est perdue; à peine si là où l'on trouvait des services de 50 ou 60 ans d'immuable fidélité, on en trouve aujourd'hui de 10 ou 15 ans. A ceci, nous pourrions répondre que la recette *des anciens*

maîtres est également perdue. Certes, nos grand'mères croyaient au droit divin et à la séparation des classes, et elles ne se faisaient pas faute de remettre rudement à sa place la subalterne qui leur manquait de respect; mais nos grand'mères trouvaient que « noblesse oblige », que « privilège implique responsabilité » et que la servante astreinte aux durs labeurs du service en acquérait le droit de s'asseoir au foyer et de partager les enseignements de la vie de famille ......Tandis qu'aujourd'hui, la servante, pour s'être affranchie de certaines nécessités domestiques et avoir conquis certains droits personnels, n'est considérée par la plupart des maîtresses de maison que comme une *machine* à balayer, à laver, à cuisiner; le salaire payé, on estime les comptes réglés, on ne se préoccupe ni des circonstances personnelles, ni des besoins de cœur et de dévouement, ni de la santé souvent compromise par de mauvaises conditions de service... Une servante remplit-elle imparfaitement son service, on la met à la porte, on en prend une autre, cela sans hésitation.

Du reste, si nous avons parlé de nos grand'mères, ce n'est pas pour demander un retour au passé, c'est seulement pour montrer que les temps ont marché, que les conditions de domesticité ont changé, que les relations mutuelles entre maîtres et serviteurs se sont transformées, *et cela par la force des choses*, en vertu même des principes de justice et d'égalité qui n'ont cessé de s'affirmer depuis un siècle. Nous traversons une étrange époque de transition, les choses vieilles s'en vont, les choses nouvelles tardent à paraître; au sein même de la décomposition générale bouillonnent des ferments de vie qui se manifestent le plus souvent comme de violentes revendications. Nous ne saurions trop le répéter, pour quiconque croit à l'union des questions morales et économiques, il convient, en face de la grande leçon des événements, de méditer sur le rôle de l'*éducation dans l'évolution de la société*. A cette question de l'éducation, toutes les bonnes volontés y sont conviées; nous voudrions, par exemple, Mesdames, attirer votre attention sur le rôle qui incomberait aux maîtresses de maison, si elles prenaient au sérieux leurs devoirs de patronnes. Quel bien ne feraient-elles pas en aidant au développement pratique et moral des jeunes servantes! Ah, comme elles contribueraient à la fois au bien-être du foyer, à l'amélioration générale de la condition de la femme; comme elles prépareraient *pacifiquement* les solutions de l'avenir, si au lieu de faire si souvent abstraction de la dignité et de la personnalité de leurs employées, elles voulaient, sans se laisser rebuter par les difficultés

de l'entreprise, se donner la peine de former des *auxiliaires* morales, intelligentes, capables !

Depuis trois ans, nous avons procuré du travail à plus d'un millier de femmes. Non seulement des domestiques, mais encore des institutrices, des demoiselles de magasin, des ouvrières, des journalières se sont adressées à nous.

Chez celles-ci nous voyons d'immenses misères ; c'est surtout pour elles que nous souhaitons une amélioration économique, car leur travail est si peu rétribué qu'il est bien souvent impossible pour elles de vivre uniquement du travail, à *supposer même qu'elles en eussent constamment*. La concurrence terrible et déloyale des prisons et couvents, la division à l'excès du travail, l'introduction incessante de nouvelles machines qui font toujours plus baisser la main-d'œuvre, tout cela, entre beaucoup d'autres, sont des causes qui menacent de plus en plus la situation de l'*ouvrière en chambre*. Nous connaissons des mères de familles isolées, qui, malgré un travail acharné de dix à douze heures, ne gagnent que de dix-huit à vingt sous. Nous connaissons des employées de magasin qui doivent résoudre le problème de se nourrir, de se loger, de s'habiller avec élégance et de *rester honnêtes* pour 40 à 60 francs de salaire par mois.

Ah ! Mesdames, ce mot terrible et tant de fois cité, d'un patron à sa demoiselle de magasin : « Mademoiselle, de quoi vous plaignez-vous, n'êtes-vous pas libre de huit heures du soir à huit heures du matin ? » ce mot semble définir toute une immense catégorie de créatures humaines vouées par la brutalité des choses à mourir de faim ou à descendre dans l'infamie.

Dans la grande clameur de justice qui semble monter de toutes parts, notre voix est bien faible et bien peu autorisée ; cependant nous puisons dans l'énergie de notre conviction le courage de répéter ce que bien d'autres ont dit avant nous : « La femme a été jusqu'ici un être si négligé, si malmené par la société, que tout ce qui venait d'elle : travail, intelligence, qualités, a toujours été estimé bien au-dessous de sa valeur, à tel point que le même travail exécuté par une femme dans les mêmes conditions que par un homme, a jusqu'à présent reçu à peine la moitié du prix donné à l'homme. Or, comme toute faute se paie, la société tout entière souffre actuellement de ce fait. Il y aurait trop à dire pour rappeler ici la triste situation faite par le Code, par les mœurs, à tel point que la femme trop souvent n'a plus même conscience de son abaissement. Mesdames, si vous voulez venir en aide à la femme, travaillez autour de vous, selon vos forces, à ce que l'évolu-

tion qui s'accentue depuis quelques années en sa faveur dans les idées, se développe de plus en plus et prenne une forme concrète. Relevons la femme dans l'opinion publique et à ses propres yeux, c'est le seul moyen de lui donner le sentiment de sa vraie dignité morale.

LE COMITÉ.

RAPPORT SUR L'ŒUVRE DES PRISONS EN HOLLANDE

Parmi les œuvres et institutions féminines en Hollande, celle des prisons occupe une place d'un haut intérêt; elle exerce une influence cachée souvent bénie, par le contact personnel avec les détenues, dont on tâche de gagner la confiance et d'améliorer le sort. Dans la plupart des grandes villes, Amsterdam, la Haye, Rotterdam, Utrecht, Zwolle, etc., etc., des comités de dames se sont constitués, il y a 23 ans, qui prennent à cœur de visiter ces malheureuses dans leurs cellules, de leur témoigner de la sympathie, de réveiller leurs consciences et leurs besoins religieux. Ces dames sont aidées et soutenues par l'aumônier protestant et par le curé, qui cherchent avec elles à diriger ces détenues et à leur prêter secours de diverses manières, afin qu'elles puissent reprendre plus dignement leur place dans la société et au sein de la famille. On prend soin autant que possible de préserver les libérées des funestes relations d'autrefois, en s'efforçant de leur trouver des places en dehors de leur entourage ordinaire, ou bien de les placer dans un refuge ou dans quelque asile protecteur, où elles apprennent à subvenir d'une manière honnête à leur propre entretien. Pendant leur séjour à la prison les détenues ne manquent jamais de travail, la couture, le tricot fourni par l'État les tiennent occupées ainsi qu'une partie du blanchissage, du raccomodage des vêtements, etc. Une légère rétribution leur est accordée pour stimuler leur zèle et pour leur assurer un petit pécule au moment du départ. De bonnes lectures sont à leur disposition, les illettrées reçoivent des leçons régulières dont elles profitent volontiers, même à un âge avancé.

Les jeunes filles condamnées pour vol ou pour quelque autre méfait, n'ayant pas atteint l'âge de 16 ans, subissent leur peine dans une prison particulière à Montfoort, maison d'éducation de l'État. Ce système est bienfaisant et porte d'heureux fruits.

La sympathie qu'on témoigne aux prisonnières est appréciée d'ordinaire; plusieurs lettres pleines de reconnaissance montrent que les visites et les secours ont fait du bien et ont donné des résultats encourageants. Toutefois les mécomptes sont nombreux; malgré les plus belles promesses, les mauvaises habitudes reprennent leur empire dès que les détenues se retrouvent en liberté, et pour celles qui sont, hélas! adonnées à la boisson, les cas sont rares d'un retour soutenu dans la bonne voie.

Dans cette œuvre difficile il s'agit de ne pas se décourager, de ne désespérer de personne et d'user de toutes les ressources que le tact spécial de la femme inspirée par la vraie charité sait choisir pour les détourner du mal.

Il y a bien des mécomptes, mais aussi des motifs de reconnaissance et d'espérance. Si l'expérience est souvent attristante, elle est parfois réjouissante aussi.

A *Amsterdam* le comité de dames se compose de douze membres, dont la présidente actuelle est Mme Brandt, née Van Eeghen, et la secrétaire Mme Beels de Heemstede, née Van Loon.

A *La Haye* six dames visiteuses, dont la présidente est Mlle A. P. Vaillant et la secrétaire Mlle A. de Bruyn Kops.

A *Rotterdam* le comité est de treize membres, dont Mme Van Ryckevorsel, née Smidt, est présidente, et Mlle Burger, secrétaire.

A *Utrecht* un comité de onze dames, dont Mlle F. E. Swellengrebel est présidente.

A *Zwolle* Mme Wispelweq, née Hooft, est présidente.

A *Montfoort* Mme de Gelder, née Graafland, présidente.

A *Goes* Mme Verschoor, née Van der Meulen, présidente.

A *Dordrecht* Mme Blussi, née Soek, présidente.

A *Assen* Mme Oosting, née Stheeman, présidente.

A *Arnhem* Mlle Anemaet, présidente.

A *Almelo* Mme Van Gruting, née Van Gyn.

Que la bénédiction divine repose sur cette œuvre!

La Haye, 13 juin 1880.

Mlle A. DE BRUYN KOPS, secrétaire.

RAPPORT SUR LA MAISON DES DIACONESSES DE LA HAYE

Le début de la maison des Diaconesses de la Haye fut très modeste. En 1864, trois dames conçurent l'idée de commencer dans cette ville une œuvre analogue à l'École normale de gardes-malades à Lausanne. L'une d'elles, possédant une petite maison qui se prêtait bien au but, la céda à cet effet pour une période de quatre ans, et elles demandèrent à mademoiselle de Bronovo, personne supérieure à tous égards, de bien vouloir se charger de la direction. Celle-ci accepta cette offre, non sans hésitation, mais elle n'osà refuser lorsqu'elle se vit clairement appelée.

Avant de commencer sa tâche, elle visita des établissements semblables à Lausanne et à Berlin. De retour à la Haye, elle se mit à l'œuvre avec cinq gardes-malades, et bientôt il parut que cette institution répondait à de grands besoins. De toutes parts on demanda l'aide des Diaconesses pour soigner les malades, de sorte que, lorsque les quatre années d'essai furent écoulées, bien loin de cesser l'œuvre, il fallut l'agrandir. Heureusement on put y ajouter une maison attenante, et depuis lors Mlle de Bronovo fut en mesure de recevoir des malades et de les soigner chez elle. Ce fut en même temps une bonne école pour les Diaconesses. Bientôt la maison devint trop petite et en 1875 le comité, composé de cinq dames, vit la nécessité de faire bâtir une grande maison avec tous les aménagements nécessaires pour soigner les malades. On lança des circulaires pour quêter l'argent nécessaire. La petite institution de Mlle de Bronovo s'était tellement acquis la sympathie générale, que bientôt le comité avait réuni la somme nécessaire pour acheter le terrain et commencer à bâtir.

Au commencement de l'année 1879, cette maison fut terminée. C'est un beau bâtiment, de cinquante mètres de large, à deux ailes, et situé dans un des quartiers les plus salubres de la ville.

Quoiqu'il n'y ait pas de médecin qui réside dans l'établissement, il y en a un dans le voisinage, qui donne ses soins directement aux Diaconesses, et les instruit pratiquement et théoriquement; mais dès le commencement on a décidé que tous les malades pourraient se faire traiter par leur propre médecin.

Les malades se divisent en quatre classes, y compris les enfants. Comme les prix sont très modiques et que l'institution n'a presque pas de fonds, elle vit des dons qu'on fait en retour des soins que rendent les Diaconesses dans les différentes familles, et de contributions annuellès.

Dans le rapport de l'année 1888, nous voyons que 337 malades ont été soignés dans la maison des Diaconesses, avec 9787 jours. A La Haye les Diaconesses ont été appelées dans 193 familles et, dans d'autres villes, dans 49 familles, ensemble 3799 jours. 251 opérations ont été faites dans l'établissement par différents médecins, et on a soigné 1356 malades de passage. Le nombre des Diaconesses s'élève à présent à 23 et celui des novices à 17.

Depuis quelques années, quelques-unes de nos Diaconesses vont visiter journellement les malades pauvres de la paroisse. Environ 1148 familles ont été visitées en 1888.

Au mois de juin 1887, Mlle de Bronovo nous fut enlevée par la mort, à l'âge de 70 ans, après une maladie de courte durée. Elle qui avait commencé une œuvre si modeste, nous laissa, après 22 ans de zèle et de dévouement, une institution considérable. On eut de la peine à la remplacer; mais grâce à Dieu, au mois de janvier 1888, Mlle Elout de Soeterwoude répondit à notre appel. Elle dirige, depuis, la maison des Diaconesses avec un véritable amour, avec savoir-faire, nous pouvons dire, et c'est avec beaucoup de reconnaissance pour elle que la maison fleurit sous son administration.

Le Comité de l'institution des Diaconesses :

Mlle J. Charles d'Ufford, présidente;
Mlle Al. Vaillant, trésorière ;
Mlle C. Hooft ;
Mme la douairière Lantsheer, née baronne de Lynden ;
Mme de Jonge, née Philipse ;
Comtesse de Hogendorp, née Gewers Deynoot, secrétaire.

RAPPORT SUR LES ŒUVRES DE PHILANTHROPIE DE HOLLANDE

ENFANCE

(Charité maternelle) Behoeftige Prof. Viresam Nomum Amsterdam

Cette Société est venue en aide à 1,500 femmes durant les neuf dernières années. Les femmes pauvres catholiques et israélites trouvent des secours dans leurs paroisses, à Amsterdam.

Nœdeslyhe lufderclighin 's Grewenhage
(La Haye, Société des femmes en couches)

Présidente, Mme De Jonge

En 1841, Sa Majesté la Reine Anna Paulowna, convaincue de la détresse de tant de femmes en couches, a fondé cette association pour leur venir en aide, quelle que soit leur confession religieuse, après que la légalité du mariage a été constatée. On donne des layettes et quelque assistance à la mère. A La Haye on a une société pareille parmi les Israélites.

Nunderbewuni plaats (Crèches)

Dans presque chaque ville de quelque importance on trouve des crèches sous la direction d'un comité de dames.

Crèches Anna Stiehting (Fondation Anna)

La plus ancienne, la *Anna Stiehting* à Amsterdam, date de 20 ans. On exige de la mère une rétribution minime, payable aussi en billets qu'on se procure chez les membres du Comité et que la femme aisée peut donner à ses protégées.

Kunde bewaer plaats (Crèches, à La Haye)

A La Haye on a deux de ces crèches. Les mères paient 10 cents (20 centimes) par jour, de 8 heures du matin à 9 heures 1/2 du soir. Pendant l'année 1888, 24,634 enfants ont été soignés et nourris, ce qui prouve que les mères sont convaincues que leurs enfants y sont bien.

La présidente est Mlle Van Bosse.

Volveskenka (Cuisine pour le le peuple)

Elle procure pour 15 cents (30 centimes) une grande portion d'excellente nourriture, pour les enfants des demi-portions. Ce qui caractérise cette cuisine à Amsterdam c'est qu'elle s'entretient de ses propres fonds, le capital de la fondation étant donné.

A La Haye on en a plusieurs, les portions ne coûtent que 10 cents.

Huis van Barmhartzgheid (La Haye, Maison de Miséricorde, protestante)

Directrice. Mlle Metze

Home où les enfants à demi orphelins qui ne peuvent pas entrer dans un orphelinat sont élevés, ainsi que des enfants plus ou moins abandonnés.

(Orphelins dans les familles, Amsterdam)

En outre nous avons beaucoup d'institutions pour garçons et filles, avec des comités mixtes.

Puis des orphelinats dans toutes les grandes villes.

Neerbosch orphelinat avec 800 enfants à la campagne, etc.

De Goede Herder (Le Bon Berger, La Haye)

Le Bon Berger, et Mirjam pour des enfants malheureux.

Mirjam, Alphun, Neerbosch, Palitha Kumi

Palitha Kumi (Lettres), directrice, Mlle Olivier. Depuis la fondation, en 1855, 1,184 enfants y sont élevés. Il y a de la place pour 160 et en général la maison est pleine.

Christilyha Werh, Ziamheid Oudes de fabrichmeisjn (Société pour les jeunes ouvrières de fabriques à Leyde)

Présidente à Leyde, Mlle de Vriese

En 1867, cette dame avec quelques amies groupait les jeunes ouvrières de fabriques autour d'elle le soir, « pour le relèvement moral et social de la classe ouvrière ». L'année dernière, dans cette petite ville, 142 jeunes personnes venaient deux fois par semaine et 90 le dimanche soir. On les occupe d'une manière agréable et ins-

tructive par le chant, la lecture, l'arithmétique, la couture, le raccommodage de leurs propres vêtements, etc. En 1880, Mlle de Vrièse ouvrit une classe pareille pour les garçons.

A Haarlem, en 1871, Mlle Van de Poll a fait de même.

A Amsterdam, 1871, Mlle Buys.

A Arnhem, 1879, Mlle Betz.

A Rotterdam, 1881, Mlle Brown.

RAPPORT SUR LES ŒUVRES DES DIACONESSES ET AUTRES, POUR LE SOIN DES MALADES DANS LES PAYS-BAS

Institution des Diaconesses d'Utrecht

Directrice : Mlle N. C. Dermont

En 1844, quatre ou cinq dames d'Utrecht, parmi lesquelles on remarque la baronne de Zuylen de Nyevelt, conçurent l'idée d'ouvrir une petite infirmerie pour femmes et enfants, et d'intéresser au sort de ces malades les jeunes dames de leur pays. Deux ou trois jeunes filles répondirent à l'appel. Ce n'était qu'un très modeste commencement, un essai, et il fut convenu que les dames fondatrices prendraient elles-mêmes la direction de l'œuvre à tour de rôle, chacune pour quelques mois.

La première fut Mlle Henriette Swellengrebel, nom vénéré parmi nous. Car, son temps de service achevé, on lui avait reconnu une aptitude si remarquable, un talent si spécial pour l'œuvre, qu'on l'engagea à continuer. Elle y consentit, pour un temps limité, mais ce temps se prolongea d'année en année, si bien qu'on ne savait plus se représenter l'Œuvre des Diaconesses d'Utrecht sans la sœur directrice qui en était l'âme et le génie. Ce ne fut que sa mort, après trente ans de labeur continu, qui vint y mettre un terme en 1874.

Ce n'était plus alors la petite maison des premiers commencements. Et si maintenant on visite Utrecht, on peut voir toute une série de bâtiments, séparés ou plutôt rattachés par un magnifique jardin. A l'ombrage des ormes et des hêtres viennent se délecter, les beaux jours

d'été, convalescentes, dames âgées, petits enfants. 60 ou 70 diaconesses diplômées et aspirantes y trouvent un intérieur heureux et un noble usage pour leurs facultés.

Institution de Diaconesses à la Haye

Diaconessen-Intichtingtis Gravenhage

Directrice : Mlle S. C. A. Elout de Soeterwoude

Après cette première œuvre bien d'autres suivirent. Le grand établissement qui s'élève sur un des boulevards de la Hayo est digne de cette belle résidence royale. 40 sœurs y travaillent. Dans le cours de 1888, 337 malades ont été soignés dans l'établissement même, 252 à domicile, 13,586 journées en tout.

Société chrétienne pour le soin des malades épileptiques

Christelyke Vereeinging voor de Verpleging van lyders van vallende Jichte

A Haarlem, on s'occupe d'une manière spéciale des épileptiques; c'est le seul établissement de ce genre dans notre pays, où, à côté d'un hôpital pour hommes, s'élèvent deux hôpitaux pour femmes et enfants, sous les soins des dames diaconesses.

Diaconesses de Paroisse

Arnhem, Groningue, Leuwarde, Dordrecht, ont toutes leur œuvre semblable en proportion de leur population plus ou moins nombreuse. Depuis quelque temps on a introduit chez nous le service de la diaconesse de paroisse, qui a son petit bureau où viennent se faire soigner les pauvres malades, où elle est consultée sur bien des petites misères physiques et morales. L'heure de la consultation passée, elle va porter de petits secours dans les ménages, où le mal n'est pas assez grand pour nécessiter une garde-malade à demeure.

La diaconesse, chez nous, avec de très rares exceptions, se concentre sur les soins donnés aux malades. Les refuges, les écoles enfantines, l'instruction des jeunes filles, et tant d'autres, qui en d'autres pays font partie de sa tâche, n'y rentrent pas ici. Ce n'est pas que ces œuvres nous manquent, mais l'esprit de centralisation qui groupe plusieurs branches sous une même direction, s'accorde peu avec le caractère hollandais. L'esprit national aime plutôt garder l'intégrité de chaque œuvre en soi, il est jaloux de la liberté et de l'initiative indivi-

duelle, et on ne peut pas dire que les œuvres en souffrent, puisque c'est le cœur humain, l'amour individuel, qui est l'âme de la charité.

Dames de la Croix-Rouge

Il y a d'ailleurs d'autres œuvres pour les malades, qui ne rentrent pas dans le cadre susmentionné. Il y a les Dames de la Croix-Rouge, que nous ne faisons que mentionner ici, puisqu'elles rédigent leur propre mémoire.

Hôpital d'Enfants. — Sophia-Stichling, hôpital à Scheveningue pour enfants scrofuleux, nommé du nom de la reine Sophie

Il y a en outre à La Haye un hôpital d'enfants, sous la direction de Mlle A.-J.-I. van Deinse, aidée de deux sœurs infirmières; à Scheveningue, tout près, un établissement pour de pauvres enfants scrofuleux, sous un comité de dames et de messieurs.

Gardes-malades volontaires

A Amsterdam, on a : 1° une association de dames de la classe cultivée, qui ne demeurent pas ensemble, mais qui, après un cours d'instruction à l'hôpital communal, se mettent à disposition comme gardes-malades, sous les ordres d'un comité ;

2° Un hôpital pour la petite bourgeoisie, création du Dr Berns et de son épouse, avec l'aide d'un nombre d'infirmières volontaires, magnifique œuvre qui va s'agrandissant, et qui ne relève que de dons particuliers.

Burger-Zickenhuis. — Hôpital d'initiative particulière

A côté de ces œuvres, la capitale compte une ou deux associations libres qui poursuivent un même but.

Sophia-Viender Zickenhuis en pleegzuster verlemguig.— Hôpital d'enfants et association d'infirmières. — Sœurs de Saint-Charles Borromée.

Rotterdam a son hôpital d'enfants sous la direction de Mme Simon van der Aa, veuve d'un officier de marine très regretté. Il s'y rattache un cours d'instruction théorique et pratique de garde-malade. Les sœurs de Saint-Charles Borromée travaillent dans plusieurs villes des provinces méridionales surtout, donnant à ceux qui souffrent leurs soins dévoués. Enfin, il y a, dispersés un peu partout, des établissements

pour convalescentes; pour les personnes engagées dans l'instruction ou la charité, auxquelles on veut procurer quelques semaines de repos.

Colonies pour enfants en vacances

Pour les enfants délicats des écoles primaires, qui vont passer leurs vacances à la campagne ou au bord de la mer sous l'œil des dames conductrices. Toutes ces œuvres sont trop nombreuses pour le cadre restreint de cette communication. C'est un vaste champ de travail, qui entre tout spécialement dans le domaine de la femme, et où nombre d'entre elles, soit au grand jour, soit dans l'ombre, se dévouent corps et âme au bien de l'humanité souffrante.

N. C. Dermont.
Directrice de la Maison des Diaconesses à Utrecht.

S. L. de Elout de Svoterwoude.
Directrice de la Maison des Diaconesses à La Haye.

VIEILLESSE

Asiles pour femmes du monde

Comme refuges pour la vieillesse, nous pouvons nommer, pour la femme de bonne éducation mais pauvre, plusieurs institutions, fondations de personnes charitables.

Les habitantes y trouvent bon logement, table suffisante et vie de famille. En général, un revenu annuel de quelques centaines de francs est nécessaire pour pouvoir y être admis. Il va sans dire que chaque institution a ses règlements propres.

Tel, le *Amalia.— Fonds* qui accorde une dotation exclusivement aux femmes qui se sont vouées à l'instruction.

La fondation Wynaendt van Steins

Le *Falekshuis*, à Amsterdam.

Le *Winàendt van Steins Fundatie*, à Breda.

La *Louise inrictiting*, à Brummen, et nombre d'autres.

Pour les femmes pauvres du peuple, Amsterdam

Puis dans presque toutes les villes un grand nombre de « *hofies* », asiles plus ou moins riches, plus ou moins bien installés, asiles qui

offrent un logement d'une ou de deux pièces, avec une dotation soit en vivres, soit en combustibles. Les veuves âgées et les demoiselles, les bonnes vieillies dans le service, la vieille femme du peuple, gagnant avec difficulté le pain quotidien, toutes s'estiment heureuses d'avoir un toit assuré.

L'aspect de plusieurs de ces « *hofies* », petites maisonnettes groupées autour d'une cour, où se trouve le jardin avec la pompe traditionnelle, le tout fermé sur la rue avec une grosse porte, rappelle les siècles passés.

La Haye Rusthof

A la Haye, on en trouve aussi de très ancienne date. D'autres ont été bâtis dans ce siècle et même récemment. *Rusthof* élevé par notre grand historien, M. le conseiller d'État Groen Van Prunsteres et son aimable épouse, porte le cachet de ce siècle, et à la place de la pompe se trouvent des arbres fruitiers. Quarante femmes peuvent y demeurer, elles payent 1 fl. (2 francs) par semaine, mais elles reçoivent plus que cette valeur en secours de viande, de comestibles, de vêtements etc.; de même la dotation Lammering, et Van Doevern a été bâtie il y a vingt-cinq ans.

Sareptu

Association charitable ayant pour but d'aider les veuves pauvres en leur fournissant soit des machines à coudre, une calandre, soit les fonds nécessaires pour ouvrir une petite boutique, etc.

Protestantich Wedumen en werenfonds. — Veuves avec enfants. — Fondation protestante pour veuves avec leurs enfants.

Ce fonds a bâti des logements pour des veuves qui y sont recueillies avec leurs enfants. Une fois passé douze ans, ces derniers doivent quitter l'institution.

La mère gagnant son pain comme nettoyeuse, comme ouvrière, comme garde dans un kiosque, confie ses enfants à la directrice de la maison tout le temps qu'elle est au dehors.

Hulpbetoen Acen blytige en cerlyta Armond. Secours aux pauvres qui veulent travailler

Les membres de cette association payant 20 francs par an, ont le droit de désigner une femme à laquelle l'association donne chaque semaine à coudre des vêtements pour les pauvres, vendus après dans les dépôts, à prix coûtant.

Caisses

Il y a aussi une quantité de caisses de secours pour les veuves, on en a pour les veuves des sous-officiers, des maîtres d'écoles, etc. Dans quelques-unes on exige que le mari ait contribué pour une petite somme, pour que sa veuve ait le droit d'en recevoir un paiement annuel, mais ce n'est pas toujours le cas. En général, ces caisses sont soutenues par la charité.

Zeldadigheids fonds. Caisse de bienfaisance. Amsterdam

Comité de dames israélites, qui ont prêté deux cent douze fois des sommes d'argent,depuis 300 florins à 15 fl. dans l'année 1888.

INDIGENCE

Arbeidadelt et Tesselschade. — Travail ennoblit. — Tesselschade nom d'une femme célèbre néerlandaise

Ces deux associations de femmes du monde, toutes deux sous le patronage de S. M. la Reine des Pays-Bas, neutres en matière religieuse, constituées il y a environ seize ans et représentées dans tout le pays par des comités locaux, tâchent d'améliorer le sort des femmes de bonne famille, mais pauvres.

Grâce aux contributions de 5624 membres, elles disposent par an d'une somme de 32,000 francs, employée soit à acheter des ouvrages à la main, pour les vendre après dans les dépôts, soit à fournir les fonds nécessaires pour l'instruction artistique de jeunes filles, soit à placer dans des familles honorables les institutrices, les demoiselles de compagnie et les personnes de confiance.

Le comité transmet les commandes pour layettes et linge de famille, aux dames qui se sont présentées pour être inscrites sur la liste de celles qui désirent coudre, broder, tricoter, etc.

En un mot, ces associations, dirigées par les femmes indépendantes, servent d'intermédiaires entre un public, peu charitable quelquefois, et la femme bien née, mais ployée, brisée par le malheur.

Une somme d'environ 100,000 francs, payée l'année dernière pour divers ouvrages à la main, prouve que ces associations sont de quelque

importance, quand même on n'y comprendrait pas son but principal, celui de faire naître des rapports de solidarité, d'intérêt mutuel, entre la femme riche et indépendante, et sa sœur dénuée de moyens.

Les directrices de ces comités tâchent de se tenir au courant de tout ce qui peut venir en aide à leurs protégées.

Vriendus des Armen. Amis des pauvres

Présidente : Mme la douairière Klerk, née de Hogendorp,

Fondée à la Haye en 1848, par la comtesse de Hogendorp et Mlle Secretan. D'après le dernier rapport annuel, 112 ménages ont été secourus et visités, pour la plupart des veuves avec des enfants, ou des parents maladifs. On leur donne, si c'est nécessaire, de bonne nourriture, on veille à ce que les enfants aillent régulièrement à l'école et l'on tâche de procurer autant de travail que possible, afin de ne pas affaiblir l'énergie. A cet effet, en 1888, plus de 4000 vêtements ont été confectionnés en partie sur commande pour notre armée aux Indes, et en partie destinés à être vendus dans des dépôts en ville.

Vykvarmiging. — Œuvre des paroisses

En outre on a à la Haye, Amsterdam, Arnhem, Utrecht, des comités qui envoient des diaconesses pour soigner les malades pauvres à domicile ; on leur procure une nourriture fortifiante, du lait, des œufs, de la viande, du vin, etc. Une de ces associations à la Haye a distribué cet hiver, dans un quartier de la ville, 800 œufs, 700 litres de lait, 450 portions de nourriture. Comme il y a cinq comités pareils en ville, la somme totale des secours est considérable.

Puis il s'est formé à la Haye une société de dames, qui s'engagent à donner deux articles de vêtements ou plus aux pauvres chaque année.

A Rotterdam, il y a un comité de dames qui sont constituées en agence en faveur des nettoyeuses, des couturières, des bonnes d'enfants, etc.

Tachrichine

Présidente : Mme Mendols. Une œuvre de bienfaisance parmi les israélites à la Haye.

Luieluchghid naas vermoyen. — Wreemiginz hill der volts. — Wreemiginz tot verbriiding der Waucheid

Enfin, nous voulons encore mentionner trois sociétés de bienfaisance. De la première le Bourgmestre d'Amsterdam est président. Toutes les trois travaillent avec beaucoup de zèle; mais ce sont des comités mixtes, qui s'occupent aussi bien des hommes que des femmes.

RAPPORT SUR L'ASSOCIATION DES FEMMES NÉERLANDAISES POUR LE RELÈVEMENT DE LA MORALITÉ PUBLIQUE

PROTECTION

Association des femmes néerlandaises pour le relèvement du sens moral. — Feuille mensuelle (Orgaan). — Conférences.

L'Association des femmes néerlandaises pour le relèvement de la moralité publique s'est formée depuis la visite de Mme Joséphine Butler à la Haye, en 1883. Elle a pour but principal de protester contre le vice légalisé et met toutes ses forces en action pour combattre ce système tyrannique et servile. Elle y travaille par une feuille mensuelle qu'elle fait paraître régulièrement, par des feuilles volantes quand l'occasion l'exige, et par des conférences tantôt pour femmes seules, tantôt mixtes.

Pétitions

A plusieurs reprises déjà, elle s'est adressée par voie de pétition aux conseils municipaux de différentes villes et une fois par une pétition nationale aux États généraux au sujet de la Traite des Blanches. La convention avec la Belgique en 1886 et deux ans plus tard avec l'Autriche-Hongrie, en ont été les premiers résultats. Indirectement sans doute nos efforts ont contribué à la chute de ce système dans les villes de Zwolle, Utrecht, Assendelft et Nymègue, et tout dernièrement dans la petite ville de Kampen, la première à interdire par un ordre municipal l'existence des maisons de tolérance.

Mais notre œuvre a aussi son côté pratique. Nous nous enquérons de la position actuelle de la femme et des causes qui l'amènent à s'oublier soi-même et à se livrer corps et âme à cette vie scandaleuse et malheureuse.

Avertissements

Nous nous occupons surtout du sort de nos jeunes filles qui, dans la classe ouvrière, sont exposées à beaucoup de tentations, et à des tentations qui les égarent dans des abîmes de mensonge et de vice d'où il leur est si difficile de retrouver le chemin de la vie de l'honnêteté.

De temps à autre nous plaçons des *Avertissements* dans les journaux pour recommander aux parents et aux tuteurs, ou bien aux jeunes personnes elles-mêmes, de se méfier de toute offre de placement dont elles ne peuvent s'informer à fond. Car il y a une telle naïveté parmi ces sortes de gens, qu'il ne leur vient pas à l'idée qu'ils peuvent être dupés.

Listes d'adresses

Pour les aider dans de tels cas, nous avons publié des *Listes d'adresses* dont nous avons répandu deux mille exemplaires en dix-huit mois, tant elles sont demandées, et nous en préparons une nouvelle édition beaucoup plus considérable.

Annonces de Homes pour servantes et bureaux d'informations

Des *Annonces de Homes* pour servantes dans les grandes villes et des *Bureaux d'informations* dans les plus petites se trouvent dans toutes nos gares. Ce sont nos compagnies de chemins de fer qui ont bien voulu se charger de les placer dans les salles d'attente de seconde, et de troisième classe. On les trouve aussi dans les bateaux à vapeur, les trains, etc., dans les boutiques du second ordre et les auberges des villages. D'accord avec l'Union internationale des amis de la jeune fille, nous faisons tout notre possible pour bien placer nos jeunes filles et pour les aider à mener une vie honnête et régulière.

Steenbeck. Asile pour filles perdues, 51 places depuis le commencement, 1387 filles

Pour ce qui concerne les pauvres filles tombées, il nous faut retourner en arrière et nous rappeler comment, en 1848, notre vénérable

philantrope chrétien, le pasteur Heldring, a fondé l'*Asile Steenbeck*, après Kaiserswerth, la première institution de ce genre en Europe. C'est là qu'entreprit avec tant de zèle, de persévérance et de charité, une descendante de Réfugiés français, Mlle P. Voûte, une œuvre d'autant plus difficile qu'elle était alors tout à fait nouvelle. Pendant les trente ans qu'elle s'y dévoua, mille jeunes personnes furent placées sous sa direction. Grâce à Dieu, elle réussit avec un grand nombre qui ne retournèrent pas à leur vie d'autrefois après leur séjour à Steenbeck, mais qui s'appliquèrent à gagner honnêtement leur pain quotidien, se disant souvent qu'il leur avait été bon d'avoir passé par une discipline sévère mais juste et pleine d'amour et de sympathie chrétienne. Mlle Voûte mourut à la peine, dans des circonstances bien touchantes. Elle souffrait d'une maladie de cœur et, mourante, elle dut être transportée dans la maison du Directeur, tandis qu'un terrible incendie dévorait tout l'asile. Ses habitants furent temporairement installés dans une chapelle voisine, et quelques mois après la maison fut restaurée et une nouvelle directrice, Mlle Kruyf, y a déjà fait ses preuves. Chaque jour montre combien elle est douée de ce tact indispensable pour inspirer toutes celles qui travaillent avec elle, aussi bien que les cinquante filles qui à la fois y trouvent un refuge contre elles-mêmes et contre leurs tristes associations. La vie régulière, le travail assidu, joints aux récréations convenables dans une atmosphère de paix, font du bien à beaucoup de ces pauvres âmes troublées, et même les visiteuses de la directrice s'en ressentent pour le mieux.

Quelques années plus tard, un asile du même genre s'est fondé à Groningue, et depuis deux ans il y en a aussi un à Breukelen.

Magdalena-Huis (la Madeleine). 26 lits depuis le commencement, 146 filles, 145 enfants

Pour les filles-mères il y a trois maisons, une tout auprès de Steenbeck, nommée la *Madeleine* (Magdalena-Huis) où elles reçoivent tous les soins qu'exige leur triste position. Elles y entrent quelques semaines avant leurs couches et peuvent y rester jusqu'à ce qu'elles aient retrouvé un moyen de subsistance. On y paie, comme à Steenbeck, 2 fl. par semaine et 1 fl. si l'enfant y reste pendant que la mère est en service. L'entrée en est rendue très difficile, parce qu'on veut être sûr, d'une part d'abord, qu'il n'y a pas de parents qui pourraient recevoir la jeune fille chez eux, et de l'autre que c'est sa première faute.

Asile à Leyde, 12 lits. — Beth-Paleth, asile à Amsterdam, depuis le commencement 224 filles, 125 enfants

La maison à Leyde, qui n'a pas de nom particulier, et celle d'Amsterdam nommée *Beth-Paleth*, reçoivent ces pauvres filles avec leurs enfants, après que les premiers soins leur ont été donnés dans les hôpitaux municipaux où elles ne peuvent rester que dix à onze jours, ce qui est tout à fait insuffisant pour retrouver leur santé ordinaire.

Doorgangihuis (Secours)

Il y a en outre dans chacune de nos villes un *Secours Doorgangihuis*, où on reçoit jour ou nuit toute jeune fille qui désire quitter sa mauvaise vie, ou bien des mineures que la police trouve dans les maisons de tolérance ou que les parents veulent soustraire à quelque influence fâcheuse.

Beth-San. Café pour filles à Amsterdam

La dernière et la plus intéressante de toutes, c'est Beth-San, un café situé dans un des plus mauvais quartiers d'Amsterdam, aménagé de telle sorte que toute jeune fille peut y trouver le soir une pièce bien confortable avec des journaux, des livres illustrés ; de temps en temps on y fait de la musique ; il y a toujours du café ou du chocolat, enfin tout ce qui peut attirer les jeunes personnes à y passer leurs soirées. Si elles le désirent, elles ont même un lit à leur disposition pour quelques sous, et souvent leur entrée dans ce café est le premier pas sur un chemin nouveau pour un autre train de vie. Après la première nuit d'autres suivent jusqu'à un placement convenable et un changement définitif.

Œuvres catholiques

Nos compatriotes catholiques font aussi beaucoup de bien dans ce genre, mais malheureusement nous n'avons pas réussi à obtenir d'eux les renseignements nécessaires sur leurs différentes œuvres.

Mme E. Donad Klerck, née de Hogendorp,
Présidente de l'Association des femmes néerlandaises pour le relèvement de la moralité publique.

ŒUVRE EN FAVEUR DES AVEUGLES

Par Miss Octavia Verner

Je suis heureuse de présenter cette œuvre au « Congrès international des Œuvres et Institutions féminines », espérant que cela pourra être utile à ces grands malheureux. Ma part dans l'Œuvre a été petite. Je n'ai fait que jeter la semence, puis j'ai regardé l'arbre grandir. L'entreprise une fois commencée est presque entièrement menée par les aveugles eux-mêmes, avec la surveillance occasionnelle de visiteurs. Cette méthode donne aux aveugles un double intérêt dans l'application du système et contribue beaucoup à développer leur génie et leurs talents individuels. Les règlements, etc., sont mis au vote, ce qui leur donne le sentiment que l'affaire est tout à fait à eux et en fait la plus grande attraction. Dans tous les pays où je me suis intéressée aux aveugles, je les ai constamment entendu dire : « Ceci est à *nous*, c'est seulement pour *nous* ». La cause de cet exclusivisme vient sans doute de leur nature sensitive et timide à l'excès. C'est la même raison qui les empêche d'assister au culte public et à d'autres réunions. Un institut industriel de *jour* que j'ai fondé à Dublin, a fort bien réussi, et est très bien apprécié des aveugles qui déclarèrent bientôt qu'ils trouvaient cela plus avantageux que de mendier. Ce système de *jour* entre tout à fait dans leurs idées, car les liens de famille sont encore plus chers aux aveugles qu'aux autres, et ils ont l'horreur des systèmes de monastères-prisons où quelques-uns d'entre eux sont incarcérés pour la vie, bien que leur seul crime soit d'être aveugles ! Les métiers étaient enseignés et les livres de comptes parfaitement bien tenus par eux-mêmes. Deux ou trois dames visitent à tour de rôle l'Institut et lisent à haute voix pendant que les aveugles travaillent. Les voisins bienveillants envoient des restes de nourriture pour faire la soupe.

Les aveugles étaient payés comme d'autres ouvriers, et bientôt l'Institut réussit à se suffire à lui-même ; des mannequins et de forts paniers étaient les principaux objets fabriqués. Ayant été forcée de partir pour l'Angleterre, l'Institut fut fermé par suite de l'absence d'une surveillance continuelle. Cet exemple ne fut cependant pas perdu. J'appris que mon système avait été copié dans beaucoup d'endroits et avec encore plus de succès qu'à Dublin.

Depuis lors j'ai seulement établi quelques classes de jour pour l'éducation générale et religieuse, chacune se réunissant une fois par semaine pour quelques heures. Il est difficile de trouver des directeurs, car il faut qu'ils soient payés, et puis les aveugles doivent gagner leur vie. Les directeurs sont aveugles et tous les élèves sont invités à parler et à poser des questions. Ainsi leurs capacités intellectuelles sont développées, en sorte que ces classes sont littéralement devenues des collèges où l'éducation est suffisante pour former des ministres de l'Église, des secrétaires, des lecteurs des Écritures, etc. Les salles de missiou sont prêtées gratis. Des dames et des messieurs visitent quelquefois les classes et s'occupent de la direction intellectuelle. Le thé et le café sont un grand plaisir pour les aveugles.

SECTION II

PÉDAGOGIE

L'ACTIVITÉ FÉMININE EN RUSSIE

Rapport de Mlle Ananieff

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MESDAMES ET MESSIEURS,

On nous a parlé dans ce Congrès de nombreuses œuvres féminines accomplies avec un amour et une persévérance vraiment hors ligne. Je prends la parole pour vous dire que la femme russe n'est pas demeurée inactive au milieu de ce mouvement intellectuel et moral. Elle a fait d'immenses efforts pour se frayer la voie de l'instruction, elle a cherché à développer ses facultés et à élever le niveau de sa position au sein de la famille et de la société, par son travail intelligent dans bien des domaines de l'activité humaine. Elle a particulièrement travaillé pour l'instruction de son peuple et pour l'amélioration de son sort. Je ne vous parlerai aujourd'hui que d'une œuvre féminine bien modeste en apparence, mais qui est d'une grande portée pédagogique et sociale.

La période de 1860 à 1870 fut pour la Russie l'époque de grandes réformes qui ont transformé de fond en comble notre état social. Cette grande impulsion d'idées fut provoquée par la guerre de Crimée, qui avait montré jusqu'à quel point nous étions devancés par d'autres peuples sur la voie du progrès et combien cela était désastreux pour la grandeur nationale, pour l'intégrité même de notre pays. C'est alors que les gens instruits, quelques-uns sortis du sein du peuple même, se pénétrèrent du sentiment de leur responsabilité au sujet de l'ignorance et de la servitude des classes ouvrières. C'est alors qu'on a compris

cette grande vérité que l'éducation du peuple c'est l'éducation du pays même. La question d'écoles pour le peuple, de l'instruction du peuple vint à l'ordre du jour.

Outre les écoles primaires, on créa des écoles du dimanche, c'est-à-dire des cours d'adultes, ouverts aux paysans et aux ouvriers qui sont absorbés toute la semaine par leur travail quotidien. Cet état de choses, cependant, ne dura pas longtemps, car le gouvernement crut bon de fermer ces écoles d'adultes, de sorte qu'en 1871, il n'en restait plus qu'une seule, celle de Kharkow, un de nos grands centres de lumières en province. Cette école féminine persista et survécut à la crise, à titre d'institution purement privée.

La création de cette école est due à l'initiative privée de Mme Christine Altschewsky, présente dans cette salle en qualité de membre de notre Congrès et qui était toujours l'âme de cette institution. C'est au travail persévérant d'environ soixante institutrices dévouées et qui ont gratuitement contribué à l'enseignement et à l'administration de l'école, que cette dernière a prospéré et devint école modèle, type d'écoles du dimanche. Les publications récentes sur l'école de Kharkow et sur la méthode originale et féconde de son enseignement régénérèrent le mouvement en faveur des écoles du dimanche, qui se créent un peu partout à l'heure qu'il est.

L'organisation de l'école de Kharkow était le résultat de bien des efforts, le résultat d'un travail continu pendant une dizaine d'années. Sa base fondamentale est l'égalité parfaite de toutes les collaboratrices. Les devoirs du personnel pédagogique sont très sérieux, mais on s'y garde bien de toute réglementation inutile et qui pourrait nuire au caractère essentiellement vital de l'école. L'école possède une bibliothèque composée avec beaucoup de soin et un musée remarquable par ses collections d'objets pour l'enseignement par les yeux. Les élèves sont interrogées sur leur lecture, afin qu'on se rende compte si elles l'ont comprise, si elles en peuvent tirer profit. Les institutrices tiennent un journal, où elles insèrent leurs observations individuelles ainsi que les remarques faites par des élèves et les impressions que ces dernières reçoivent de la lecture faite à haute voix par l'institutrice. C'est ainsi qu'on parvint à connaître le degré du développement intellectuel, les aspirations même du peuple. Les fêtes scolaires, celle de Noël en particulier, contribuent puissamment au rapprochement intime des institutrices et des élèves. Cela se comprend sans peine, si l'on tient compte de cette existence condamnée à un labeur constant et à cette vie dénuée de tout plaisir.

Il s'y établit un lien presque de famille et une affection qui se manifeste parfois par des scènes réellement touchantes.

Les intérêts d'un capital de donation sont les seules ressources matérielles de l'établissement, qui n'a jamais eu recours au budget du gouvernement ni à l'assistance publique. Du reste ses dépenses sont bien modestes : la ville met à la disposition de l'école un local gratuit, et 300 à 400 roubles suffisent pour l'achat des livres et du matériel scolaire. L'enseignement y est absolument gratuit. Le nombre total d'élèves est d'environ 380.

Des milliers de femmes ont passé par cette école qui est dans la vingt-septième année de son existence, et qui était en 1883 la source unique de l'instruction pour les adultes. Ce qui est le plus important d'ailleurs, c'est l'influence morale, les germes du bien que l'école laisse dans le cœur des élèves, c'est l'amour pour l'instruction, que les élèves elles-mêmes cherchent à propager au sein de leurs familles et dans leurs cercles ouvriers.

Je ne m'arrête pas sur les détails d'ailleurs très intéressants de cette œuvre féminine. Je renvoie les personnes qui veulent bien s'y intéresser aux brochures qui vont être distribuées aux membres du Congrès et qui ne sont autre chose qu'un article de M. S. Abramoff, l'un de nos publicistes renommés, collaborateur d'un journal russe de beaucoup de valeur, *la Pensée russe.* Mais je dois dire que cette longue et studieuse étude de l'effet produit sur les élèves par les lectures scolaires était faite dans le but de résoudre la question qui occupait bien des esprits intelligents en Russie, celle de savoir si le peuple avait besoin d'une littérature particulière à son usage exclusif, ou bien si notre littérature générale, les œuvres de nos grands écrivains pouvaient être accessibles à l'entendement des masses populaires. Cette étude a abouti à un résultat des plus heureux. On a eu l'idée de réunir toutes les observations faites, tous les jugements rapportés, dans un ouvrage spécial qui a pour titre : « *Que doit lire le peuple* » ? Dans cet ouvrage de deux volumes in-4° formant plus de deux mille pages imprimées sur deux colonnes en menus caractères, 2509 œuvres diverses sont commentées. C'est un recueil unique, sans précédent dans notre littérature russe, dont le mérite principal consiste dans l'analyse approfondie et consciencieuse de l'impression produite sur les auditoires populaires ainsi que sur les enfants, par la lecture qu'on leur avait faite. Toute la presse russe rendit justice à cette œuvre éminemment pédagogique et qui démontre avec évidence que le peuple russe est à même de comprendre et d'apprécier à leur juste valeur les œuvres de mérite de

la littérature russe aussi bien qu'étrangère : Léon Tolstoï, Ostrowsky, Dickens, Beecher-Stowe, George Sand, Jules Verne, Anderson, Georges Elliot et même le grand Shakespeare : tels sont les noms que nous citons parmi bien d'autres pour appuyer la conclusion décisive que nous venons d'apporter à la question posée.

Les personnes appartenant à la nationalité étrangère auront certainement quelque difficulté à comprendre l'importance capitale de l'œuvre dont je parle, et vous me permettrez sans doute d'y ajouter quelques commentaires. C'est que le peuple russe tient encore beaucoup à certaines habitudes, à certaines idées particulières, ce qui le sépare, sous le rapport intellectuel, des classes cultivées, d'une manière bien plus prononcée que partout ailleurs. C'est pourquoi la société et la presse russe se préoccupent avec une véritable passion de se rendre bien compte de l'essence même de « l'âme populaire », c'est-à-dire de comprendre la nature même d'un élément social dont dépend l'avenir de notre pays. Il s'agit donc de prévoir quelle influence sur la conception des masses populaires pourront exercer les différentes phases de notre état social, et de sauvegarder tout ce qu'il y a de vraiment précieux, de noble et d'élevé dans l'esprit et le cœur de notre peuple. Je termine par un petit extrait du *Journal de Saint-Pétersbourg*, où cette œuvre des institutrices de l'école du dimanche de Kharkow a été commentée avec détails : « Et dire que tout cela a été accompli par un petit groupe de « femmes dévouées jusqu'à l'enthousiasme à la mission qu'elles se « sont volontairement donnée et à laquelle elles travaillaient dans un « simple chef-lieu de province ! N'est-ce pas suffisant pour faire taire « les pessimistes qui nient si obstinément chez nous l'influence féconde « de l'initiative privée dans la grande œuvre de l'instruction populaire ? »

J'ajoute que ce n'est pas seulement l'œuvre de l'instruction populaire, c'est encore plus l'œuvre de l'étude du peuple faite par des procédés tout à fait originaux de l'enseignement scolaire. C'est là le point capital de l'œuvre dont la gloire appartient à la femme russe et qui mérite bien l'attention publique.

LA LITTÉRATURE POPULAIRE RUSSE

Communication faite au nom de Mme C. Altchevsky (1)

Que faut-il donner à lire au peuple ?

Recueil critique de livres pour la lecture populaire et la lecture des enfants, rédigé par les institutrices de l'école du dimanche de Mme C. Altchevsky pour les femmes à Kharkow.

Deux volumes in-4° formant plus de 2,000 pages imprimées sur deux colonnes en menus caractères. Dans ce recueil sont commentés 2,509 ouvrages divers, savoir :

460 ouvrages religieux ;
902 — littéraires ;
209 — de sciences naturelles et de médecine ;
459 — d'histoire ;
146 biographies ;
234 ouvrages de géographie et voyages ;
99 — sur l'administration.

Extrait de la Chronique littéraire de M. L. V. (Michel Zagoulaïew) publiée dans le « Journal de Saint-Pétersbourg » du 21 février 1889.

Et maintenant je demanderai aux lecteurs la permission de dire quelques mots d'un vaste ouvrage, d'allure très sérieuse et d'une grande originalité, dont la publication a commencé il y a plusieurs années déjà et qui n'a peut-être pas son pareil dans les littératures occidentales. Ce livre, en deux gros volumes *in-quarto*, a pour titre une question d'une importance capitale dans un pays comme le nôtre, il s'appelle *Que faut-il donner à lire au peuple ?* et se compose d'une accumulation énorme de renseignements fournis par un groupe d'institutrices d'une école du dimanche pour les femmes, qui existe depuis de longues années à Kharkow, et est dirigée par Mme Christine

(1) Dans le rapport de Mme Verzinski d'Odessa sur l'École du dimanche de Kharkow (Russie), il est question de cette initiative très intéressante de Mme C. Altchevsky.

Altchevsky, une enthousiaste de l'œuvre féconde de l'instruction populaire.

Mme Altchevsky et le groupe d'institutrices qu'elle dirige ont eu un jour, il y a longtemps déjà, l'idée ingénieuse de consigner dans de courtes notices l'impression produite sur des auditoires populaires, par la lecture à haute voix d'œuvres qu'on supposait pouvoir les intéresser. Après chaque lecture on cherchait à connaître l'opinion de l'auditoire et on la notait soigneusement. En classant méthodiquement ces petits comptes rendus, on arriva à constituer un vaste indicateur des livres les mieux appropriés à l'entendement des classes populaires. Le premier volume fut publié vers 1882 et attira immédiatement l'attention de tous ceux qui s'intéressent à l'instruction du peuple. Le second volume a paru au commencement de l'année courante. Il est encore plus riche en renseignements et fournit une masse énorme de précieuses indications sur le degré de développement de la culture intellectuelle de nos classes populaires. Ce second volume contient l'analyse d'environ 2,500 ouvrages destinés spécialement à la lecture du peuple, et chaque analyse constate, de la façon la plus consciencieuse, l'impression que la lecture de ce livre a produite sur les auditoires populaires auxquels s'adresse le groupe des institutrices de Kharkow.

On ne se doute même pas de tout ce que la lecture de ce vaste recueil présente d'intérêt et de découvertes inattendues. Mme Christine Altchevsky et ses dévouées collaboratrices ont recueilli un nombre énorme d'observations personnelles, qui peuvent et doivent aider puissamment à résoudre la difficile et toujours tentante énigme de l'*âme populaire*. Elles ont accompli, à elles seules, sans bruit et sans ostentation, une œuvre dont la colossale envergure semblait devoir absorber les efforts de plusieurs générations de pédagogues professionnels. Dans les deux volumes de leur grand et magnifique ouvrage, on trouvera, non seulement une bibliographie complète des livres publiés en Russie pour le peuple depuis le commencement du règne de l'Empereur Alexandre II, mais encore une foule de témoignages irrécusables de ce que le peuple est capable de comprendre et d'apprécier dans les œuvres d'un genre plus relevé, et même dans celles de nos grands écrivains.

La partie du livre qui nous occupe est donc, dans un certain sens, celle d'un document historique, sans ajouter qu'il est destiné à servir de *vade-mecum* à tous nos pédagogues, instituteurs et institutrices qui se consacrent à l'instruction populaire. Et dire que tout cela

a été accompli par un petit groupe de femmes dévouées jusqu'à l'enthousiasme à la mission qu'elles se sont volontairement donnée et à laquelle elles travaillaient dans un simple chef-lieu de province! N'est-ce pas suffisant pour faire taire les pessimistes qui nient si obstinément chez nous l'influence féconde de l'initiative privée dans la grande œuvre de l'instruction populaire?

Nous voudrions parler plus longuement du livre de Mme Altchevsky, mais cela nous entraînerait beaucoup trop loin du but de nos causeries littéraires. Il faut donc se borner à signaler l'ouvrage à l'attention des lecteurs et à le recommander chaudement à tous ceux qui s'intéressent au sujet qu'il traite.

Rapport de Mme Christine Altchevsky

J'ai l'honneur de représenter ici une institution pédagogique due à l'initiative privée et qui a droit à votre attention par l'originalité de son organisation, par sa méthode d'enseignement et par son importance sociale.

En Russie, à l'époque antérieure aux réformes d'Alexandre II, il n'existait point, à vrai dire, d'écoles accessibles aux classes populaires. Le 19 février 1861 fut l'aurore d'un nouvel état social, la date de l'affranchissement de nos serfs, de l'émancipation de notre peuple. En un quart de siècle la Russie accomplit une évolution historique que nos prédécesseurs dans la voie du progrès ont mis un siècle à parcourir. Une tendance générale en faveur de l'éducation du peuple se manifesta. Les uns y contribuèrent par les moyens pécuniaires, les autres y apportèrent leur travail, leurs services individuels, d'autres encore s'occupèrent de la littérature destinée aux classes populaires. On fonda des écoles primaires, on établit des écoles d'adultes, accessibles aux gens du peuple, aux ouvriers occupés dans la semaine par le travail qui les fait vivre, n'ayant de loisir que les jours de fête et de dimanche. Ces écoles d'adultes ne pouvaient être que des écoles du dimanche. Elles furent ouvertes à Saint-Pétersbourg et à Moscou; la province suivit largement cet exemple. Mais bientôt après, le gouvernement prit le parti de fermer ces écoles du dimanche, dont une seule réussit cependant à survivre à cette crise et continua d'exister à titre non officiel, sans jamais recourir à l'assistance gouvernementale. Elle couvrait ses dépenses, de 300 à 400 roubles par an, par les intérêts d'un capital qu'elle avait reçu en don. C'était l'école féminine à Kharkow, l'un de nos grands centres de province. L'honneur de son organisation et du

progrès qu'elle avait accompli pendant vingt-sept ans de son existence, revient à l'association de soixante institutrices qui y apportent gratuitement leur travail, sans jamais reculer devant les obstacles, souvent nombreux, qu'elles rencontrent sur leur chemin. Près de quatre-cents élèves suivent annuellement leurs cours. Le système scolaire et les procédés d'enseignement ont été le résultat d'une lente élaboration et d'un dévouement complet à l'œuvre.

Le local mis gratuitement à la disposition de l'école par la ville comprend six grandes salles de classe et une chambre pour le bureau, la bibliothèque et le musée de l'école. La bibliothèque destinée aux institutrices est très riche, celle des élèves est unique en son genre, au point de vue du choix et du nombre de livres spécialement appropriés aux classes populaires et pour les enfants. L'enseignement y est gratuit. Le contingent habituel des élèves est formé par les femmes adultes que leurs occupations journalières ou leur âge empêchent de suivre les cours d'une école primaire. On y admet cependant, si on le trouve bon, des enfants au-dessous de dix ans et des jeunes filles qui ont terminé leurs études dans les écoles primaires, et qui désirent acquérir de plus amples connaissances ou profiter des livres de la bibliothèque scolaire. Celle-ci joue un rôle important dans leur vie d'école ainsi que dans leur vie de famille. On a dû néanmoins recourir à certaines restrictions, poser quelques conditions à l'admission des mineures, vu le nombre de candidates toujours trop considérable pour les dimensions de l'école. L'âge des élèves varie de sept à quarante-cinq ans ; ce sont des paysannes, des ouvrières des fabriques, des couturières et des modistes, des blanchisseuses, des servantes, etc. Toutes n'ont pas la possibilité d'achever le cours complet d'études.

La grande majorité manque la moitié des leçons. Quelques-unes fréquentent l'école pendant des années pour rester en communion intellectuelle avec le personnel enseignant et pour s'instruire par la lecture. Le mauvais temps, le froid, l'accroissement des commandes, la veille des grandes fêtes, tout cela diminue sensiblement le nombre d'élèves présentes.

L'ensemble de l'enseignement de l'école du dimanche équivaut à celui des écoles primaires.

Les élèves sont réparties en groupes d'après le degré des connaissances qu'elles possèdent. Chaque groupe a de cinq à quinze élèves. Il y a des groupes pour tous les niveaux de connaissances. Chaque institutrice qui donne à l'école quatre heures de travail consécutives est chargée à elle seule d'un groupe. Quelquefois deux institutrices

donnent des leçons l'une après l'autre dans un même groupe. En règle générale, la même institutrice conduit, pendant plusieurs années consécutives, le groupe dont elle est chargée, ce qui établit un attachement particulier des élèves aux institutrices et une confiance réciproque. L'école n'admet ni récompenses, ni punitions, ni examens. Les institutrices connaissent les progrès de leurs élèves.

La bibliothèque contribue puissamment au développement intellectuel et moral des élèves, qui deviennent de vraies propagatrices de l'instruction dans les classes populaires. Les fêtes scolaires jouent un rôle non moins important, établissant un lien presque de famille entre les institutrices et les élèves, qui en gardent un souvenir des plus durables.

A côté des institutrices permanentes, il y a des suppléantes qui, n'ayant pas la possibilité de se rendre à l'école régulièrement tous les dimanches, remplacent les institutrices absentes, aident à la distribution des livres de la bibliothèque, dirigent les exercices de chant, etc. Quatre personnes sont chargées de l'administration de la bibliothèque, de la tenue des livres, etc., et elles ne prennent aucune part dans l'enseignement. Le musée de l'école comprend de remarquables collections pour les leçons de choses.

Le personnel enseignant a des devoirs sérieux. Il s'engage : à se présenter très exactement à l'école; à commencer et à terminer ses leçons aux heures précises; à ne point quitter ses groupes avant l'arrivée des personnes chargées de continuer l'enseignement du jour; à surveiller la conduite des élèves; à veiller sur le matériel scolaire; à suivre les manuels et les programmes adoptés; à rendre un compte exact des résultats obtenus et des répartitions faites dans les groupes; à assister aux réunions pédagogiques une fois par semaine et à prévenir d'avance l'administration de l'école en cas d'impossibilité de se rendre aux leçons. — Il n'y a à l'école ni chefs ni subordonnés. Toutes les collaboratrices prennent part au même titre au conseil pédagogique, où toutes les questions sont examinées et résolues à la majorité des suffrages. Le dévouement complet à la cause et la confiance mutuelle règlent tous les rapports entre les membres du corps enseignant et les élèves et assurent un progrès permanent. En effet, des milliers de femmes ont profité de l'instruction offerte par l'école de Kharkow, quelques-unes sont arrivées à passer les examens d'institutrices d'écoles primaires, d'autres sont devenues aides-chirurgiens, bonnes d'enfants, etc., toutes ont plus ou moins profité de la bonne influence intellectuelle et morale de l'école. C'est ainsi que l'école orga-

nisée par l'association d'institutrices de Kharkow est devenue un type d'école du dimanche et, à l'heure actuelle, sert de modèle partout où s'établissent des écoles de ce genre.

Dès le commencement de l'existence de l'école, les institutrices se chargeaient d'aperçus critiques sur les livres faits pour les classes populaires et pour les enfants, et en donnaient lecture dans les réunions pédagogiques. Plus tard, ces aperçus ont donné l'idée de réunir tout ce qui avait été fait sous ce rapport dans un livre spécial et d'élargir autant que possible cette méthode de recherches sans précédents dans notre littérature russe. L'élément original et tout nouveau de ce système consistait dans l'étude des jugements, des impressions reçues et des appréciations faites par l'auditoire. Cette étude donna lieu à des conclusions intéressantes à bien des points de vue. Une commission spéciale, composée d'institutrices d'école, fut chargée de cette tâche et y consacra de longues années. Deux gros volumes, intitulés : *Que donner à lire au peuple?* furent le résultat de ce travail persévérant. Ce recueil comprend l'analyse raisonnée de 2,500 ouvrages classés d'après les catégories suivantes : religion et morale; belles-lettres; sciences et médecine; histoire et biographie; géographie, sociologie et économie domestique. Ces ouvrages, de la section littéraire particulièrement, sont suivis de résumés des observations faites par les lectrices pendant la lecture et des conversations qu'elle a provoquées. On compléta tout d'abord les données recueillies à l'école du dimanche par celles obtenues de la même façon dans une école rurale. On organisa ensuite un système de lectures à haute voix pour le peuple, en y introduisant la lecture des œuvres littéraires de mérite.

Le but principal de ces recherches était le désir de résoudre cette question : Est-il nécessaire de créer une littérature spéciale pour le peuple, ou bien : les œuvres de la littérature générale sont-elles accessibles aux masses populaires ? Jusque dans les derniers temps, les publications à bon marché, destinées au peuple, souvent sans valeur, quelquefois révoltantes par le manque de bon sens et de morale, enrichissaient une certaine classe d'éditeurs. Depuis quelques années, nos classes intelligentes cherchent à remplacer cette littérature malsaine par des livres de plus de valeur qui sont à la portée du peuple. En présence de cet état de choses, la question prend une importance capitale. Un grand nombre de personnes, le comte Léon Tolstoï, un talent littéraire de premier ordre, en tête, ont résolu cette question dans le sens de la nécessité absolue d'une littérature spéciale pour le peuple; d'autres ont cherché à rendre accessibles au peuple les chefs-d'œuvre

de la littérature russe et étrangère en les abrégeant, en les résumant, en les mutilant de toute façon.

L'étude tentée par les institutrices de Kharkow donna une solution toute différente du problème. Elle démontra avec évidence que la littérature russe et étrangère est comprise et appréciée par les lecteurs appartenant aux couches sociales les plus humbles et les moins éclairées, quelquefois même avec plus de netteté que par bien d'autres. Ils n'hésitaient pas à signaler chaque fausse note, chaque situation fausse.

Le recueil : *Que donner à lire au peuple?* réunit un nombre considérable de matériaux qui servent à caractériser l'état de la culture intellectuelle du peuple et qui aident puissamment à résoudre l'énigme difficile et toujours tentante de l'âme populaire. C'est un point capital, étant donné l'abîme infiniment plus large en Russie que partout ailleurs qui sépare les classes populaires des classes cultivées. L'étude du peuple, des conditions sociales qui remplacèrent le régime patriarcal et de l'influence de ces conditions, est d'un intérêt éminemment pratique, car il s'agit de réagir contre les effets funestes exercés sur les classes populaires par le nouveau régime social et économique et de sauvegarder ce qu'il y a de plus précieux dans l'âme du peuple. Or, pour cela il n'y a pas d'armes plus puissantes que l'école et le livre. C'est donc là l'importance exceptionnelle de l'œuvre qui nous occupe et à laquelle la société et la presse russes ont rendu un hommage éclatant par un accueil sympathique et par une appréciation très flatteuse de sa double valeur pédagogique et sociale.

Dans ce Congrès nous nous occupons particulièrement de l'initiative féminine dans la grande œuvre de l'instruction populaire. Eh bien! nous serions heureuse si notre œuvre modeste venait une fois de plus démontrer toute la puissance que peut avoir cette initiative privée.

CARACTÈRE DISTINCTIF DE LA FEMME DANS L'HUMANITÉ

Par Arthur d'Anglemont

Beaucoup de grands esprits ont proclamé l'égalité de l'homme et de la femme, égalité devant, pour être vraie, se manifester dans leur intelligence, dans leurs facultés affectives et même dans les facultés de leurs sens, celles-ci déterminant les tendances artistiques de l'être pensant.

Cette égalité, quoi qu'on dise, n'est point réelle dans le véritable sens du mot, il faut le reconnaître, si l'on veut demeurer dans les formules de l'exact, car l'égalité exige la coïncidence possible des éléments en présence, ainsi que nous l'indiquent les principes de la géométrie; et nul ne pourra constater de telles coïncidences entre les facultés correspondantes parmi les deux sexes. Ou bien alors, l'esprit de la femme et l'esprit de l'homme pourraient se confondre, ce qui n'est pas.

Mais si l'esprit de la femme et l'esprit de l'homme ne sont point égaux, ne peuvent-ils être considérés comme équivalents, si on les envisage dans la généralité de l'espèce humaine?

Or, c'est l'équivalence que nous signalons qui, précisément, détermine l'état complémentaire dans l'un et l'autre sexe, état qui ne pourrait exister dans le cas d'une parfaite coïncidence ou d'une parfaite égalité. autant que cette coïncidence et cette égalité seraient possibles. Mais pour que l'équivalence soit effective, il faut que le féminin, qui est le plus faible, puisse s'équilibrer avec le masculin, afin que celui-ci, qui est doué de plus de forces, n'absorbe point son complémentaire. Ainsi le veulent les lois de justice et d'équité. C'est pourquoi la femme possède une prédominance morale, *une influence particulière* qu'elle exerce sur l'homme, influence qui peut être très grande, suivant les circonstances, pour rétablir l'équilibre lorsqu'il tend à se rompre.

Cependant, ce système de compensation entre les deux sexes ne peut se montrer réellement à l'état parfait, il est vrai, qu'au sein d'une société harmonieuse, ce qui n'est point encore la condition de la nôtre; mais les données qui précèdent nous suffisent pour soutenir la vérité du principe que nous invoquons.

Si on étudie attentivement les facultés pensantes dans l'âme de

la femme et dans l'âme de l'homme, on est conduit à reconnaître que de part et d'autre, elles existent dans toute la plénitude de l'espèce; c'est-à-dire que chacune de ces âmes est susceptible de produire les actes de l'autre âme, quoique sous une forme qui ne sera pas entièrement la même, et décelant pour le savant observateur son cachet d'origine.

Tout, en effet, diffère d'une manière plus ou moins accentuée dans les deux sexes. Ainsi, dans les organismes corporels, ce ne sont pas seulement les organes fondamentaux qui déterminent ces distinctions; ce sont tous les autres organes, ce sont tous les membres qui ont leur configuration particulière.

Chez l'être féminin, les formes sont plus arrondies dans leurs gracieux contours, qui sont le charme de son corps; chez l'être masculin, au contraire, ces contours plus anguleux indiquent l'impérieux besoin de l'exercice, de la force, si nécessaires pour les travaux matériels qu'il accomplit. Mais si les deux corps sont soumis à des dissemblances si profondes, comment pourrait-il en être autrement pour les facultés pensantes qui, nécessairement dans une certaine mesure, doivent correspondre à ces différences corporelles?

Non seulement les facultés de l'âme ne sont pas entièrement les mêmes à leur état simple dans l'un et l'autre sexe, mais les facultés composées, résultant de leurs combinaisons, sont susceptibles de donner des produits bien différents suivant les dominantes qu'elles manifestent. Ce sont précisément ces dominantes qui, dans leurs groupements systématiques, donnent lieu, soit au type de l'âme féminine, soit au type de l'âme masculine.

Chez la femme, les facultés *affectives* prédominent, et tout spécialement l'amour, plus profond chez elle que chez l'homme, il faut bien le reconnaître, car à celui qu'elle sait lui prodiguer s'ajoute l'amour maternel qui parfois atteignant aux plus sublimes hauteurs, lui décerne les palmes de l'héroïsme.

Retranchez l'amour à la femme, vous lui enlevez sa mission dans l'humanité, mission entièrement faite de tendresse, attirant vers elle tout ce qui l'environne pour animer et réchauffer les cœurs, pour consoler les souffrants, pour panser les blessures, tantôt celles du corps, tantôt celles de l'âme.

Pourquoi l'âme féminine est-elle si expérimentée dans le grand art d'aimer? Mais précisément parce qu'elle donne à l'amour une culture incessante au sein de la famille où elle est souveraine, tandis que l'homme, plus particulièrement aux prises avec les nécessités de la vie,

se trouve contraint par la force des choses à exercer constamment son intelligence, qui, pour cette raison, a la priorité sur ses facultés affectives. Dès lors, ses facultés aimantes, moins élaborées, n'ont pas généralement les suaves douceurs de celles de la femme, ni des délicatesses aussi profondes dans les sentiments qu'elles expriment.

Cependant, pour que l'esprit féminin progresse dans toute sa plénitude, il faut qu'il ajoute à la culture des facultés affectives celle des facultés intellectuelles, culture qu'il accomplit plus amplement par les contacts avec l'esprit de l'homme. Et réciproquement, l'esprit masculin ne peut se compléter qu'autant qu'il se poétise, qu'il s'ennoblit dans sa délicatesse, sous l'influence de la femme qui lui communique les charmes et la puissance de ses facultés affectives longuement élaborées. Elle ajoute à ce qu'il possède déjà l'exemple de son dévouement, de ses sacrifices, des délicatesses de sa conscience, et d'un commun accord les deux esprits se soutiennent l'un par l'autre, s'élevant vers le devoir, guide suprême de l'âme.

Si l'âme de la femme et l'âme de l'homme possèdent l'une et l'autre les mêmes principes de *facultés simples*, c'est pour que celles-ci se fécondent *par influences* de sexe à sexe, afin que se compose l'âme normale de l'espèce, comme c'est la fécondation corporelle analogue qui en compose et reproduit le corps spécifique. C'est seulement dans ces conditions que les attributs pensants de l'espèce humaine peuvent être représentés dans toute leur plénitude.

Ainsi, la pensée humaine est incomplète quand les éléments féminins et les éléments masculins, qui la constituent dans l'espèce, sont isolés l'un de l'autre, tandis que cette pensée sera susceptible d'acquérir dans l'humanité toutes les richesses artistiques, affectives et intellectuelles, lorsqu'il y aura mariage ou combinaison pour influence dans les âmes de sexe différent se complétant ainsi l'une par l'autre. La femme, dès lors, brillera par une plus grande intelligence, et l'homme s'enrichira de son côté des hautes facultés de l'âme féminine. Et les facultés de ces âmes, au fur et à mesure qu'elles progresseront, se rapprocheront de plus en plus de la similitude, sans se confondre cependant, leurs perfections réciproques provenant de leur tendance toujours plus grande à fusionner entre elles.

***

Jusqu'à notre époque, la femme, en général, s'est montrée moins bien équilibrée que l'homme : l'écart entre ses facultés affectives et les facultés intellectuelles a été trop grand, et il est incontestable que

les hautes intelligences féminines sont encore parmi nous les rares exceptions. Ce fait tient à deux causes différentes, également mauvaises, dont l'homme et la femme ont chacun leur part de responsabilité.

L'homme a pesé par la force brutale sur les destinées de la femme; abusant de cette force, il a maintenu sous le joug de son despotisme la compagne à laquelle il devait prodiguer son amour; et n'éprouvant pas le besoin de lui faire cultiver ses facultés intellectuelles, dont parfois il s'est montré jaloux, il la conduisit souvent à dédaigner les travaux de l'esprit afin de pouvoir la dominer plus sûrement.

D'un autre côté, la femme étant encore peu portée vers les choses qui demandent le labeur de la réflexion, et ne s'étant guère adonnée aux études sérieuses, il en est résulté un retard apporté à l'expansion de son génie particulier dont nous ne connaissons encore que les prémices. C'est donc ce manque de culture intellectuelle qui produisit jusqu'ici son infériorité temporaire.

Cependant, malgré cette lacune, on a vu à toutes les époques de grands esprits féminins faire la gloire de leur sexe et démontrer ainsi l'existence, en lui, des germes de facultés transcendantes qui ne demandent qu'à éclore.

Mais pour que la femme donne une grande extension à la supériorité d'intelligence qu'elle est susceptible d'acquérir, il faut qu'elle travaille pour la produire en elle, afin de pouvoir la transmettre ensuite aux générations féminines successives; car si chaque âme de l'un ou l'autre sexe apporte en naissant un certain contingent de valeur intellectuelle, il est nécessaire que cet apport en facultés soit cultivé par l'éducation qui le multiplie. Et qui donnera la véritable éducation féminine, si ce n'est la femme elle-même, qui seule peut aider à l'élaboration de ce qui est spécialement féminin dans la jeune fille, comme pour une raison analogue, l'homme remplit la même mission pour développer ce qui est particulièrement masculin chez le jeune homme?

C'est pourquoi, le sexe féminin ne peut progresser s'il ne travaille lui-même d'une manière constante ce qu'il possède d'intelligence, en vue de son perfectionnement continu.

Ces considérations nous enseignent que le féminin dans l'humanité est en grande partie l'arbitre de ses propres destinées, et qu'il incombe à la femme de s'affranchir, de son propre mouvement, par des actes de volonté réfléchie, de l'état d'infériorité dans lequel un grand nombre est encore plongé dans ce milieu social, sous le joug de l'ignorance.

Prenant l'homme pour point d'appui, mais l'homme réellement généreux et éclairé, l'homme respectueux défenseur de sa faiblesse,

que par son intermédiaire elle fasse valoir les droits imprescriptibles qui doivent lui attribuer l'égalité devant la loi; et que de plus en plus maîtresse d'elle-même, se pénétrant de la mission souveraine qui lui est donnée par la nature, elle acquière la conscience haute et ferme des grands devoirs qui lui incombent.

Son intelligence s'enrichissant de plus réelles concèptions du vrai, elle sera plus sérieuse dans ses habitudes, dans ses goûts, dans ses occupations. Elle comprendra, permettons-nous de le dire, que la parure du corps qui assurément doit avoir ses charmes (mais qui souvent est bien exagérée dans certaines régions sociales), prend généralement une part trop grande dans les occupations de la vie, elle comprendra que cette parure du corps doit céder le pas à celle de l'âme dont les reflets célestes, animant ses doux regards, lui donnent la réelle beauté dont la puissance irrésistible peut seule attirer les cœurs.

La femme est la mère de l'humanité; c'est à elle qu'il appartient d'élever les générations sous son souffle d'amour. Qu'elle inculque à chacun de ses fils une douceur, une ineffable tendresse qui sont les germes de la fraternité universelle. L'humanité masculine s'enrichira alors des facultés féminines la rapprochant de la femme par l'amour, comme l'humanité féminine, s'assimilant les facultés dominantes de l'homme, renforcera sa propre intelligence et deviendra aussi plus forte par la volonté.

C'est alors que s'opérera la réelle justice dans les couples, que l'équilibre sera complet dans l'espèce, et que le règne de l'harmonie apparaîtra dans le genre humain sous la double impulsion de l'amour et de l'intelligence.

Arthur d'Anglemont.

RAPPORT SUR L'ÉCOLE DE TRAVAIL POUR LES JEUNES FILLES ISRAÉLITES, FONDATION BISCHOFFSHEIM, 13, boulevard Bourdon.

NOTICE

L'école Bischoffsheim est destinée à faire donner aux jeunes filles appartenant à des familles peu aisées ou indigentes une éducation professionnelle propre à leur assurer un avenir honorable.

L'école est un internat : cinquante jeunes filles y sont logées, nourries, instruites gratuitement.

Les admissions dans l'établissement se font une fois par an, par voie de concours. Limite d'âge : douze ans, minimum ; quinze ans, maximum.

Les professions enseignées à l'école Bischoffsheim sont celles de couturière, de fleuriste, de commerçante-comptable et d'institutrice.

Les cours d'instruction se font pour toutes les élèves, le matin. L'après-midi les ouvrières travaillent dans leurs ateliers, au métier qu'elles ont choisi. Pendant ce temps, les institutrices et les commerçantes reçoivent des leçons d'anglais, de comptabilité, de piano.

Une fois par semaine, ouvrières, commerçantes et institutrices travaillent dans l'atelier de lingerie pour raccommoder elles-mêmes leur linge, sous la surveillance de la maîtresse chargée de cet enseignement.

Un cours de coupe est donné une fois par semaine aux institutrices ; plusieurs d'entre elles savent dessiner des patrons et confectionner des vêtements à leur usage.

Le chant et la gymnastique ont des cours communs à toutes les sections.

La durée du séjour à l'école est de trois ans — de cinq ans pour les institutrices. Les élèves qui ont passé le brevet élémentaire au bout de trois ans, restent encore deux ans pour préparer le brevet supérieur et elles sont en même temps chargées de classes.

Le nombre des institutrices est en moyenne de trente; celui des couturières de douze, des fleuristes de huit.

Nous devons faire une observation importante pour les élèves institutrices de l'école Bischoffsheim. Une partie du contingent se recrute à l'étranger; ce sont les jeunes filles que l'alliance israélite fait venir de l'Orient pour leur apprendre notre langue et les former au contact de la civilisation française. Une fois en possession de leur diplôme d'institutrices, ces élèves retournent dans leur pays, dirigent des écoles et y répandent les connaissances qu'elles ont acquises en France. C'est ainsi qu'à Constantinople, à Andrinople, à Tanger, à Tunis, à Choumla, à Beyrouth, à Damas, etc., on trouve des établissements d'instruction primaire dirigés par des anciennes élèves de l'école Bischoffsheim.

Les élèves orientales en ce moment à l'école sont originaires de Constantinople, d'Andrinople, de Choumla, de Tétuan, de Damas, de Beyrouth, etc. Cette œuvre est éminemment utile pour le relèvement de la femme en Orient.

Plus de trois cents jeunes filles sont sorties de l'école Bischoffsheim depuis sa fondation; toutes sont placées à Paris, en province, à

l'étranger. Il y a des maisons à Paris qui occupent même plusieurs élèves de cette école, comme la maison de photographie Nadar qui en compte cinq, employées pour les écritures.

Les ouvrières gagnent de 3 à 6 francs par jour, les institutrices ont des appointements variant de 1,000 à 2,400 francs. Il y en a qui dépassent ce dernier chiffre rien qu'en donnant des leçons particulières. D'autres subviennent non seulement à leurs besoins, mais à ceux de leurs parents ou de frères et de sœurs en bas âge. Beaucoup d'anciennes élèves sont mariées et fort avantageusement. La profession qu'elles ont apprise leur a tenu lieu de dot. Certaines d'entre elles ont ouvert des établissements d'instruction pour leur propre compte, fondé des magasins qu'elles gèrent elles-mêmes. Les élèves sorties de l'école ont, en général, gardé une vive reconnaissance pour l'établissement qui leur a donné l'instruction et assuré leur gagne-pain. Maintes fois déjà elles en ont donné des preuves manifestes.

Une société des anciennes élèves maintient les relations entre toutes les jeunes filles qui ont fréquenté l'école Bischoffsheim et a pour but de venir en aide aux sociétaires malades ou momentanément sans place.

Des frais de voyage ont été déjà payés à d'anciennes élèves quittant Paris pour occuper un poste en province.

Un don de 100 francs est fait à chaque sociétaire qui se marie.

L'école Bischoffsheim a pris part en 1884 à l'Exposition internationale de Londres, en 1885 à celle de la Nouvelle-Orléans et elle a deux fois obtenu un diplôme d'honneur.

QUELQUES MOTS SUR L'INSTRUCTION DE LA FEMME EN ROUMANIE

Communication de Mlle A. Conta

Professeur de philosophie à l'école secondaire des jeunes filles de Jassy (Roumanie)

On peut distinguer, pour les jeunes filles comme pour les garçons, trois degrés d'enseignement : l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur, avec la seule différence que l'État n'a pas d'école secondaire classique pour les jeunes filles.

L'enseignement primaire comme institution de l'État, offrant aux

jeunes filles l'enseignement gratuit, date chez nous de 1835 déjà ; mais comme il n'y avait que deux ou trois écoles pour tout le pays, dans les grandes villes bien peu de monde pouvait en profiter. Je n'ai pas besoin de dire que l'organisation en était toute rudimentaire.

Depuis cette époque et surtout depuis 1864, le nombre des écoles alla en augmentant, et actuellement nous avons 330 écoles primaires de jeunes filles et 2256 écoles mixtes. Ce nombre restreint pour une population de plus de deux millions de femmes, a son importance si on le compare au nombre des écoles primaires de garçons. En effet, pour les garçons nous avons 370 écoles et les 2,256 écoles mixtes. La proportion de 330/370 nous fait voir que si l'instruction primaire n'est pas répandue, les jeunes filles n'ont pas le droit de s'en plaindre plus que les garçons.

Parmi ces 330 écoles, 203 — et les écoles mixtes aussi — sont des écoles de campagne, aussi appelées rurales. Elles ont une organisation différente des écoles des villes : tandis que ces dernières préparent pour ainsi dire aux écoles secondaires, l'instruction donnée dans les écoles de campagne forme un tout complet — l'instruction nécessaire à toute femme habitant la campagne. L'instruction des écoles rurales est plus pratique ; le cours dure six ans et il est suspendu pendant tout le temps que les enfants sont indispensables aux travaux des champs.

En ville, le cours ne dure que quatre ans, ce qui fait que le programme — copié sur le programme français — est extrêmement surchargé et que les enfants doivent travailler cinq heures par jour et quelquefois davantage. Il n'y a presque pas de différence entre le programme des écoles de jeunes filles et celui des écoles de garçons.

Toutes les écoles primaires de jeunes filles et un certain nombre d'écoles mixtes — 5 °/₀ seulement — sont dirigées par des femmes et l'enseignement dans ces écoles leur est confié entièrement.

Un projet digne de remarque est celui proposé en 1880 par le ministre Guta, qui confiait *tout* enseignement primaire aux femmes. Ce projet n'a pas passé, la majorité des instituteurs ayant protesté. La rétribution est la même pour les institutrices et les instituteurs. On discute en ce moment une question très importante pour l'instruction ; et quoiqu'elle ne soit pas intimement liée à mon sujet, je prends la liberté de vous en entretenir un moment, ne fût-ce que pour vous donner une idée de ce qui peut occuper l'esprit des membres de l'enseignement en Roumanie. Il s'agit de savoir si un instituteur doit toujours garder la même classe ou s'il ne serait pas mieux qu'il

passât avec la même série d'élèves par toutes les classes. Ce dernier système, appelé système de rotation, a été proposé par le ministre dans le projet de 1880, dont je vous parlais tout à l'heure. Quels sont les arguments en faveur de ces deux systèmes ?

Les partisans du système actuel — un instituteur pour chaque classe — soutiennent qu'un instituteur doit se spécialiser, c'est-à-dire arriver à connaître le caractère et l'intelligence, avec toutes ses lacunes, des enfants qu'il a sous sa garde; ce qu'il ne peut faire qu'en étant en contact avec des enfants toujours du même âge. Les adversaires de ce système leur répondent que pour connaître il faut comparer; et si on se contente d'observer les enfants d'un âge sans les comparer à ceux de l'âge précédent ou suivant, il n'y a presque rien de fait. De plus, il ne suffit pas de dix mois pour connaître 60 ou 70 élèves; et même si on parvient à débrouiller leur caractère, qui profite de cette expérience ? L'année suivante les enfants passent sous la direction d'un autre instituteur qui recommence la même expérience. Tous ces inconvénients disparaissent si les enfants sont élevés et instruits pendant quatre ou cinq ans par la même personne. L'instituteur, à son tour, ayant un champ plus vaste d'enseignement, y trouvera plus de variété et partant plus de plaisir.

Enfin la question du contrôle y entre pour beaucoup. Chaque instituteur se plaint actuellement que les enfants étant mal préparés à leur entrée dans sa classe, il est forcé de faire deux ou trois choses à la fois, ce qu'il ne peut pas faire convenablement. Il n'en serait plus ainsi si la même personne donnait *toute* l'instruction primaire à une série d'enfants.

Ce *système* a donc toutes les chances de remplacer l'ancien, chose qui je l'espère, ne tardera guère.

Je passe à l'enseignement secondaire. Pour plus d'ordre, je nommerai *écoles secondaires* toutes les écoles qui donnent l'instruction primaire : par conséquent, les écoles secondaires de jeunes filles, les écoles secondaires classiques, qui sont toutes des institutions privées, mais qui, chez nous, ont une très grande importance, les écoles de musique et beaux-arts, les écoles professionnelles. Je ne dirai rien de ces dernières, qui n'ont pas toutes la même organisation et qui sont créées quelques-unes par l'État, la plupart par les communes ou par des sociétés de bienfaisance.

Il y a deux écoles de beaux-arts et deux conservatoires. Les jeunes filles y sont admises comme élèves et au conservatoire — pour l'école de beaux-arts, je n'en suis pas sûre — comme professeurs, avec les mêmes droits et privilèges que les garçons.

Les écoles normales ne se distinguent des écoles secondaires de jeunes filles, qu'en ce qu'on y donne un peu plus d'importance à la pédagogie et qu'elles sont sous le régime de l'internat. D'ailleurs ce sont les écoles qui laissent le plus à désirer. Les programmes sont copiés sur les programmes français et allemands. Ils sont extrêmement surchargés.

Ce qui caractérise nos écoles secondaires, c'est que nous avons deux langues obligatoires : le français et l'allemand, et une langue facultative, l'italien.

Le cours dure cinq ans dans les écoles secondaires comme dans les écoles normales. Pour l'enseignement on préfère, depuis quelque six ans, les femmes; aussi le nombre des professeurs-femmes a augmenté considérablement. (Nous avons 180 femmes-professeurs.)

Nous avons 3 écoles normales et 17 écoles secondaires et professionnelles avec plus de 10.000 élèves. Mais on aurait une idée bien fausse si on croyait que ces chiffres représentent tout notre enseignement secondaire. Nos jeunes filles riches font leurs études secondaires et même leurs études primaires dans les institutions privées de l'étranger — à Vienne, Berlin, Paris, Dresde, Munich, etc. — ou dans celles du pays. Beaucoup de nos institutions comptent de 120-250 élèves. Il y en a certainement qui ont de 20-30 élèves seulement. Il est absolument impossible de faire la statistique des élèves des dix-huit ou vingt institutions que nous avons. L'orphelinat de la princesse Hélène compte, par exemple, entre 400-500 élèves.

Les plus intéressantes parmi ces institutions privées, sont celles qui ont adopté l'organisation des lycées et qui donnent chaque année un certain nombre de bachelières.

Ceci nous mène à la question de l'enseignement supérieur. Le désir de la femme d'étudier, date chez nous de 1878-80 seulement. C'est alors qu'apparurent nos premières bachelières. La première en Roumanie, qui a donné l'éveil, qui a propagé l'idée d'une instruction supérieure pour la femme, est Mlle Donnka, connue en littérature sous le pseudonyme de Camille d'Albon.

Depuis 1878, nous avons presque tous les ans de 6-10 bachelières, ce qui fait qu'au moment actuel nous comptons plus de 60 bachelières, parmi lesquelles quelques licenciées et une doctoresse en médecine. Je ne parle que de celles qui ont fait leurs études dans le pays : je ne connais pas le nombre des autres.

La plupart des bachelières ont fait leurs études au lycée, dans les institutions privées; d'autres ont suivi, durant des années, les cours du lycée avec les garçons. L'État ne s'y oppose pas.

Ces bachelières étudient spécialement les lettres et les sciences et la médecine. Beaucoup d'entre elles suivent les conférences de l'école normale supérieure, et travaillent à côté des étudiants, avec tout autant d'ardeur et de succès. Il y a même dix bourses pour les jeunes filles qui veulent suivre et travailler tout le temps à l'école normale supérieure; — il est juste de dire que ces bourses restent à l'état de promesse, jusqu'à présent le gouvernement n'ayant pas d'argent.

Comme vous voyez, l'État est loin d'entraver ce mouvement : s'il ne fonde pas de lycées pour les jeunes filles — et on en parlait même dernièrement, — il donne des places et envoie à l'étranger, de temps en temps, celles qui ont passé leur baccalauréat ou leur licence avec plus de succès.

Je terminerai par quelques observations sur les résultats immédiats de l'entrée des jeunes filles dans les Facultés.

Avant 1880-81, une jeune fille ne pouvait sortir seule dans la rue sous aucun prétexte. Les jeunes filles qui désirent étudier, rompirent avec le préjugé et produisirent une véritable révolution : toutes les jeunes filles les imitèrent, et aujourd'hui elles voyagent même seules dans le pays, bien entendu.

Un autre résultat fut celui-ci : tous les jeunes gens riches étudient à l'étranger, et parmi les pauvres, ceux qui se distinguent, obtiennent une bourse de l'État pour Paris ou Berlin. Il n'y a que les pauvres qui n'ont pas de chance qui étudient dans le pays. Comme la pauvreté est souvent un prétexte pour ne pas travailler assez, nos étudiants négligeaient de passer leurs examens à temps et employaient six et sept ans — au lieu de trois — pour passer leur licence. Depuis l'entrée des jeunes filles — qui travaillent sérieusement, sachant que c'est le seul moyen d'être admises à suivre les cours — tous les étudiants travaillent fiévreusement, de peur d'être surpassés par les jeunes filles — *à quelque chose préjugé est bon*. Ce qui a fait dire à un de nos professeurs : « Il est possible que toutes ces jeunes filles ne fassent rien plus tard; mais pour le moment elles rendent un grand service à leur pays, en faisant travailler les garçons. »

Annette CONTA
Professeur de philosophie à l'école secondaire de jeunes filles.

HYGIÈNE DE LA JEUNE FILLE PENDANT LA PÉRIODE SCOLAIRE ET SUR LE ROLE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE

Communication de Mlle le Dr Blanche Edwards

La réunion d'un grand nombre de jeunes filles assemblées à l'époque des examens inspire à l'hygiéniste de douloureuses réflexions.

En présence de ces corps amaigris, à la poitrine encavée, au dos bombé, aux épaules saillantes; de ces faces décolorées aux yeux brillants d'intelligence, mais creusés et cerclés de bistre ; de ces figures trop sérieuses et préoccupées se pose cette question : L'*instruction* qui nous fournit de tels êtres physiques est-elle un avantage pour une nation?

Est-il utile d'instruire la femme qui, en somme, si elle est l'éducatrice née des enfants, ne doit pas perdre de vue qu'elle en doit être d'abord la mère ?

Vous n'attendez sans doute pas de moi, Mesdames, une réponse négative à cette question.

Faut-il lui laisser oublier qu'elle doit à la patrie, à la société, des êtres forts, vigoureux, indemnes de ces maladies qu'elle va de gaieté de cœur, presque *volontairement*, lui transmettre par l'hérédité : la débilité congénitale, le nervosisme, le lymphatisme et ses conséquences, scrofule et tuberculose?

Le mal est grand. Mais à qui incombe la responsabilité ? Est-ce à l'éducation elle-même ; n'est-ce pas plutôt aux procédés actuels de *claustration* à outrance des jeunes sujets?

Le cri d'alarme a été poussé il y a quelques années, et, de toutes parts, en ce qui concerne les garçons, le public, les instituteurs, les municipalités, les sociétés privées ont répondu. Les sociétés de gymnastique, d'éducation physique des garçons se sont créées dans toute la France : l'école primaire a ses bataillons scolaires; les lycées luttent pour le championnat. Partout on travaille à nous refaire, par l'exercice, le mouvement, une race d'hommes vivaces, robustes, pouvant endurer le « struggle for life » dans lequel tout être faible est vaincu d'avance.

De ce que la femme n'est pas *soldat*, doit-on négliger le côté physique ? N'a-t-elle pas ce grand devoir de la maternité qui exige qu'on la rende robuste et vigoureuse ?

Qu'a-t-on fait pour elle, que doit-on faire ?

Pour la commodité de l'exposé, divisons en trois âges la vie de la jeune fille.

1° L'enfance jusqu'à onze ou douze ans ;

2° L'adolescence entre douze et seize ans ;

3° Après seize ans, la jeune fille.

Cette division est arbitraire ; je n'en défends pas les limites ; elle n'est qu'un moyen d'études.

Enfance

A cette époque, pour les garçons, comme pour les filles, les classes courtes et intéressantes doivent être coupées de récréations prises dans un espace découvert, aéré ; de plus, tous les jours, *deux heures* au moins doivent être consacrées à une *promenade*, et j'entends par là une *marche* en plein air ; non de cette promenade réglementée qui fait de cet exercice un ennui fatigant et monotone, tant pour les élèves que pour ceux qui les accompagnent ; si la sortie en rangs est indispensable pour assurer l'ordre, il faut conduire les enfants le plus vite possible dans un espace libre, où ils pourront s'ébattre à l'aise, *faire du bruit*, sauter, courir, danser, grimper, faire de la gymnastique, et puisqu'on parle de conserver les magnifiques constructions de l'Exposition, n'est-ce pas là un champ tout trouvé où les élèves pourront être amenés, au moins le jeudi et le dimanche, pour s'y ébattre à l'aise et trouver en cas d'averse un abri pour continuer leurs jeux à couvert ? C'est un simple vœu. — Si, par hasard, il rencontrait des défenseurs, je les prie de ne pas oublier que c'est à propos de l'*éducation physique des filles* qu'il est émis, et qu'il serait injuste d'exclure les filles de la participation à ce merveilleux emplacement. Ce serait une noble entreprise que de consacrer à l'éducation physique de notre jeunesse parisienne, si privée d'air, sans distinction de classe ni de sexe, ces beaux bâtiments élevés pour la fête de la paix.

Il y a aux jeux et aux exercices physiques des filles une entrave qui, pour si minime qu'elle paraisse, joue cependant un rôle important. J'ai nommé le *costume*.

Les toilettes compliquées d'étoffes claires et légères, très ajustées à la taille ; les cheveux artistement frisés s'accommodent mal d'exercices un peu agités, de jeux, de sauts, etc.

La plupart des écoles de garçons ont adopté l'uniforme, et celui des bataillons scolaires est rapidement devenu populaire à l'école primaire.

D'ailleurs, le petit monsieur qui viendra au lycée en bottes vernies, avec une chemise élégante, soigneusement empesée, des vêtements du bon faiseur, le stick à la main et le lorgnon à l'œil, sera accueilli par des huées et bientôt il abandonnera l'outré de son costume. C'est l'inverse pour la petite poupée élégante qui n'ose à la récréation faire un mouvement de peur de souiller son élégante toilette, ou déranger l'équilibre de ses cheveux, soigneusement bouclés; un murmure flatteur l'accueille ; les autres fillettes l'entourent et l'envient. Ce n'est pas que je veuille supprimer le goût de la toilette chez la femme. Le beau, où qu'il soit, mérite d'être cultivé et encouragé. Mais à l'école, ce côté esthétique doit être négligé. Un costume simple, solide, peu encombrant et peu ajusté, voilà l'idéal ; des cheveux simplement coiffés en tresses pendantes, la coiffure la plus commode. L'uniforme qui enlève les différences de classes et de fortune entre les enfants, présente, en somme, plus d'avantages que d'inconvénients.

Faciliter le jeu, lui laisser son cachet d'initiative privée, l'encourager, mais non le diriger, voici pour les récréations courtes et nombreuses entre les classes très divisées. Deux heures au moins d'une promenade animée de la plus grande liberté possible, d'exercices gymnastiques simples, dans lesquels la marche, le saut, le grimper, la danse et la callisthénie tiendront la grande place. Voici la préparation physique que devront recevoir jusqu'à l'adolescence les enfants des deux sexes. L'adoption pour les filles d'un costume uniforme, simple et solide, contribuera à faciliter cette partie de la tâche aux instituteurs publics et privés.

Adolescence

La fillette de onze à seize ans est dans une période de transition. Le système nerveux se développe outre mesure; elle est souvent fatiguée et, à des états de torpeur, succèdent des moments d'expansion brusque et de mouvement.

A la récréation, trahissant sa descendance simiesque, vous la voyez imiter les « grandes » ; elle ne court plus, ne joue plus, marche pesamment, cause de choses graves : première communion, robe blanche, la sauterie du dimanche, les visites dans les grands magasins, le scandale de la rue ou du salon entendu par hasard. Ne vaut-il pas mieux inviter cette trop précoce jeune personne à jouer, et, pour l'intéresser au jeu, lui fournir les appareils, tels que croquets, balles, tambourins, grâces, etc.

Mais c'est ici que les promenades, si nécessaires plus tôt, deviennent

indispensables. Promenades qu'on peut rendre intéressantes en leur donnant un but ; sur les deux heures, on peut prélever une demi-heure pour la visite d'une salle de musée, visite qui amusera également le professeur, lui fournira l'occasion de voir ou de revoir les maîtres, de lire les critiques, d'expliquer les sujets aux élèves. Mais n'oublions pas que la visite est le prétexte, le but reste entier, c'est *la marche en plein air*.

C'est à cet âge que les garçons ont le bataillon scolaire, qui les force à la promenade rythmique avec un but passionnant, et qui, en somme, les soustrait plusieurs heures par semaine aux émanations malsaines du logis paternel ou à la vie errante au bord du ruisseau, physiquement et moralement.

Je ne voudrais choquer personne, mais, en cas de guerre, beaucoup de femmes incorporées dans les sociétés des « Femmes de France » ou des « Dames françaises » devront suivre les armées ; s'il faut les transporter dans les étapes, au lieu d'être un avantage, elles deviendront un inconvénient, un *impedimentum*.

Pourquoi ces dames, dont les présidentes sont parmi nous, n'organiseraient-elles pas un entraînement de marche et ne formeraient-elles pas, le dimanche, de véritables bataillons scolaires de filles, qui donneraient un double résultat patriotique ?

1° De leur fournir, en cas de guerre, un corps de brancardières infatigables, qui pourraient, sans préjudice pour l'armée, suivre les bataillons en marche et porter le secours jusque sur le champ de bataille ;

2° De fortifier les jeunes filles par une marche rythmique, régulière, d'assouplir leurs membres en leur faisant respirer l'air pur ; de leur donner de ce chef une vigueur musculaire inconnue aujourd'hui et une résistance à la fatigue dont elles n'auront que trop souvent l'emploi dans leur rôle de femme et dans leur future maternité.

La jeune fille

Nous voici arrivée à la période de préparation aux examens, de quinze à vingt-deux ans.

C'est ici que nous recueillons le fruit de cette éducation anémiante au premier chef.

Combien de névroses ont pour unique point de départ ces cerveaux surchauffés, bondés de connaissances mal digérées.

Le matin, *la patiente* se lève fatiguée, se met au travail ; l'examen

est là qui la guette comme l'opérette les Péruviens, elle lit, lit encore, écrit des notes, dans ces positions fatigantes que je ne puis qu'indiquer ici.

A midi, pas d'appétit : deux feuilles de salade vinaigrée, un cornichon, un petit croûton, quelques grains de café ou de charbon, voilà l'ordinaire ; je ne vous souhaite pas pareille convive : la viande la dégoûte et elle préfère l'avaler en cachets sous forme de poudre alimentaire, je n'exagère rien ; le dîner est la répétition du déjeûner ; bientôt la pâleur, l'anémie, la chlorose, les attaques de nerfs, saignements de nez, hémoptysies, toux, tuberculose et mort obligatoire à brève échéance, je n'assombris pas le tableau.

Le travail cérébral absorbe, en cinq heures, les éléments de nutrition de dix heures de travail manuel, — d'où dénutrition, affaiblissement graduel et mort, si la réparation est insuffisante.

Il n'est plus question de jeux et, aux récréations, les malheureuses emportent leurs livres et continuent à lire les matières de l'examen qu'elles empilent dans leur pauvre cerveau : mais le désordre y devient tel, qu'aucune de ces substances n'y pourra être retrouvée au moment utile.

Pour éviter cet abus, exiger la promenade quotidienne à un but intéressant et utilisable, à un musée, au jardin des Plantes. Il faut organiser des herborisations du dimanche, où la jeune fille ira en respirant l'oxygène cueillir des bouquets dont elle pourra, sans fatigue, apprendre les noms et les familles et ceci en province comme à Paris.

En somme, éviter la *claustration* qui règne partout. Sans vouloir comparer à l'enseignement secondaire, encore moins aux écoles supérieures, l'école de sages-femmes de la Maternité, dont les cent élèves ont, pendant ma dernière année d'internat, été soignées par moi dans le service du Dr Labadie-Lagrau, nous y voyons le même abus. Des jeunes filles de 17 à 25 ans, enfermées dans un établissement, d'où elles ne peuvent sortir que tous les deux mois pendant une journée, devant apprendre en un ou deux ans des matières aussi abondantes que difficiles pour des jeunes filles dont la plupart ont une instruction première très rudimentaire. Aussi sont-elles *toutes* malades, malgré le parc intérieur où elles se promènent un peu. Mais une bonne promenade de deux heures, dehors et accompagnées, puisque l'administration tient à les sauvegarder et croit le faire en les cloîtrant, les dispenserait de bien des journées d'infirmerie, de bien des verres de quinquina. Mais l'administration a toujours été rebelle à ces sortes de mesures ; il vaut mieux que ces jeunes filles souffrent, que plusieurs

manquent l'examen pour cause de maladie ou quittent la maison au bout de six mois.

C'est chez ces jeunes sujets que la balnéothérapie, négligée par moi jusqu'à présent, intervient comme régime hygiénique et thérapeutique.

Au moyen âge, tous les établissements d'éducation étaient dans les mains religieuses et cette influence se fait sentir encore aujourd'hui, la propreté n'ayant jamais figuré dans les vertus théologales.

Au dix-neuvième siècle, dans des établissements religieux de premier ordre, — je tiens mes renseignements de sources très sûres — les garçons se lavent la figure et les mains jusqu'au coude tous les jours, les pieds une fois par mois, le reste du corps deux fois par an dans un bain.

Pour les jeunes filles, même régime. On s'habille complètement, sauf la robe avant de se laver, et, soigneusement couverte de sa camisole, la jeune fille lave sa figure, très peu de son cou, et ses mains; deux bains par an, pris avec une chemise, nettoient le reste du corps. Je n'insiste pas sur les inconvénients hygiéniques et même les mauvaises habitudes que cet état de malpropreté habituelle peut engendrer.

L'éducation privée est trop souvent calquée sur celle des couvents en ce qui concerne l'hygiène balnéaire.

En somme, laver au minimum les parties exposées à l'air, et soustraire le reste du corps le plus longtemps possible à l'action de l'eau, voilà le programme actuel.

Or, si la respiration pulmonaire se fait mal dans le milieu scolaire, voilà la respiration cutanée totalement supprimée.

Or, savez-vous, Mesdames, ce qui arrive d'un lapin, si, après l'avoir préalablement rasé, vous enduisez son corps de collodion, c'est-à-dire si vous supprimez sa respiration cutanée : en quelques heures ce n'est plus qu'un cadavre. Ceci me dispense d'insister sur la nécessité de conseiller un bain par mois au moins à toutes les élèves des écoles primaires, secondaires ou supérieures.

En été, la natation, les bains froids, en toutes saisons, les douches en jet froides ou mitigées suivant les tempéraments seront de précieux adjuvants pour obtenir, par une bonne respiration cutanée un travail cérébral plus régulier et plus utile. La douche, en effet, augmentera l'appétit de la jeune fille et la rendra capable d'une somme plus grande d'un meilleur travail.

A chaque établissement d'enseignement, surtout lorsqu'il s'agit

d'adultes, il est donc indispensable d'adjoindre une hydrothérapie comprenant un certain nombre de baignoires et un appareil de douches au jet. Ceci paraît bien élémentaire ; eh bien, dans un établissement normal supérieur, l'administration a répondu à une demande d'installation de bains et de douches dans la maison, qu'on ne pouvait donner de telles habitudes de luxe aux élèves ; notez que celles-ci doivent faire au moins 3 kilomètres actuellement pour aller prendre un bain.

Non, ce n'est pas le superflu, l'air pur, l'exercice au grand air, l'hydrothérapie, pas plus que la nourriture saine et abondante. C'est, pour les fils comme pour les filles d'un pays, le strict nécessaire qu'on leur doit au même titre que les programmes parfaits, trop parfaits, auxquels ils sont soumis actuellement.

Des récréations nombreuses dans l'enfance.

Des promenades amusantes dans l'adolescence.

Des promenades utiles et en plein air pour les jeunes filles.

Un costume solide, commode et uniforme pour toutes.

Des bains et de l'hydrothérapie à profusion.

Voilà les vœux que nous émettons pour la jeunesse française, afin de nous donner de belles jeunes femmes fortes et bien constituées.

COMMENT ON PEUT TRANSFORMER DES MENDIANTS EN ÉCOLIERS

L'Œuvre dont je veux parler a été brisée comme tant d'autres par la guerre de 1870, mais comme le but qu'elle poursuivait est loin d'être atteint partout, et que les ressources dont elle disposait sont à la portée de toutes les villes, elle est de nature à être reprise là où le besoin s'en ferait sentir, et elle mérite, par cela même, qu'on dise comment elle a fonctionné à Pont-Audemer de 1868 à 1870. Elle n'a pas eu de nom, car elle a été greffée d'une part sur un cercle de la Ligue de l'enseignement, de l'autre sur le bureau de bienfaisance.

Depuis 1848, la ville de Pont-Audemer, plus avancée que ses voisines dans la voie des institutions de secours, voyait venir à elle tous les pauvres des alentours. Les rues étaient toujours pleines de mendiants, surtout d'enfants que la loi ne forçait pas alors à aller à l'école.

L'un des buts que se proposa la Ligue de l'enseignement était précisément d'y suppléer. Mais l'entreprise était grosse d'obstacles, car non seulement les enfants préféraient le vagabondage à l'école, mais ils y étaient poussés par leurs parents, qui comprenaient mieux les bénéfices de la mendicité que ceux de l'école.

D'un autre côté, le bureau de bienfaisance était organisé de manière à encourager plutôt qu'à atténuer la mendicité. C'était à qui, parmi les parents pauvres, étalerait la plus nombreuse bande d'enfants déguenillés pour apitoyer les membres du bureau et obtenir en nature et en argent des secours immédiatement convertis en eau-de-vie. Cet état de choses appelait une réforme et Mme Heutte, d'accord avec son mari qui avait été nommé ordonnateur du Bureau de bienfaisance l'année même où il avait organisé le cercle de la Ligue de l'enseignement, résolut de faire tourner cette réforme au profit des enfants, en combinant les ressources que lui offraient la Ligue et le Bureau.

Pour obtenir un subside de la Ligue, elle promettait de faire aller les enfants à l'école. Et pour obtenir du Bureau les secours que jusque-là on avait accordés aux parents chargés d'enfants, elle promettait de nourrir et d'habiller les enfants.

En dépit des malédictions des ivrognes auxquels elle coupait les vivres, des mères paresseuses auxquelles elle enlevait tout prétexte pour ne pas travailler, et d'autres résistances plus sérieuses, elle parvint à caser les bébés à l'asile et à faire aimer aux enfants l'école où ils trouvèrent désormais les repas qui leur manquaient si souvent chez eux. Ces repas, très simplement organisés, mais suffisants, ne coûtaient pas plus cher au Bureau de bienfaisance que ce qu'on distribuait aux parents auparavant. Et les ressources du bureau restaient les mêmes pour les vieillards et les parents hors d'état de travailler.

Mais ce qui contribuait encore plus que les repas à attirer les enfants à l'école, c'est que leurs présences (matin et après-midi) et leurs bons points leur étaient payés un sou, — ce qui pouvait faire trois sous par jour au plus. Chaque enfant avait un livret dans lequel les présences à l'école et les bons points étaients inscrits par le maître ou la maîtresse d'école, et le samedi, Mme Heutte recevait tous les enfants, examinant les livrets, confessant, grondant ou encourageant les enfants et leurs parents qui souvent les accompagnaient. Elle versait à chaque enfant — sur le subside de la Ligue — la moitié de la somme gagnée dans la semaine et inscrivait l'autre à son avoir.

Après la paie, commençait la vente :

Chaque enfant, jusqu'à concurrence de la somme inscrite à son nom,

avait droit, pour lui et ses frères et sœurs, à des articles de vêtement d'un bon marché fabuleux — c'est que le façon n'en coûtait rien. — Mme Heutte avait établi pour chaque article le patron le plus économique; elle taillait elle-même ou faisait tailler tout chez elle ; puis, elle donnait à coudre dans les écoles tout ce que les petites filles étaient à même de faire et distribuait le reste à ses amies et aux dames de la Ligue qui voulaient bien s'en charger. Elle achetait les cotonnades à la pièce en obtenant presque toujours une forte remise. Dans les ventes, elle achetait à très bas prix, tout ce qui était susceptible d'être transformé en habit d'enfant, elle obtenait aussi chez les tailleurs des coupons de drap à très bon compte.

Voici un aperçu des prix :

Mouchoirs de 5 à 15 centimes ;

Bonnets alpaga doublés et ruchés 40 à 50 centimes;

Bérets drap doublés de 15 à 50 centimes ;

Chemises en bonne cretonne écrue (pour fillette et garçon) de 40 à 75 centimes;

Pantalons drap de 40 centimes à 2 francs ;

Blouse lainage 1 franc à 1 fr. 50;

Robes lainage 1 fr. 50 à 3 francs ;

Sarraux-robes (cotonnade) 1 fr. 50 à 2 fr. 50;

Articles de layette en cotonnade de 5 à 50 centimes.

Le résultat ne se fit pas attendre. Au bout de quelques mois, les petits mendiants des rues avaient totalement disparu, et quand ils se montraient les jeudis et les dimanches, propres et bien habillés, on avait peine à les reconnaître.

Beaucoup d'ouvriers de l'arrondissement de Pont-Audemer, qui ont aujourd'hui une trentaine d'années, doivent à Mme Heutte d'être devenus des honnêtes gens. Je voudrais avoir le temps et l'espace pour dire quelle influence bienfaisante elle exerçait sur ce troupeau de déshérités et avec quelle patience tendre et ferme elle ramenait les brebis qui tendaient à s'égarer.

Aujourd'hui, tous les enfants sont censés être forcés par la loi d'aller à l'école.

Nous en sommes loin en réalité.

Mais quand le but de l'instruction serait atteint, une autre considération d'ordre moral militerait en faveur d'une organisation tenant autant que possible les enfants hors de chez eux. Car, les enfants pauvres sont, le plus souvent, pris entre ces deux alternatives : les parents travaillent au dehors et plutôt que de rentrer au foyer vide, les enfants

restent dans la rue, ou bien, ce qui est pis, les parents ne travaillent pas et vivent de choses qui sont d'un mauvais exemple pour les enfants.

Il n'y a guère de ville maintenant qui ne possède un bureau de bienfaisance et souvent même un fourneau économique dont les ressources combinées rendraient possible l'alimentation des enfants. Et pour grouper quelques dames qui s'occupent de les vêtir, il suffit d'une femme de cœur qui le veuille.

Aux personnes qui penseraient qu'il faut beaucoup de fortune et beaucoup de loisirs pour entreprendre la tâche qu'avait assumée Mme Heutte, je répondrai d'avance qu'elle était dans une position tout juste aisée et, quant à ses loisirs, je crois que peu de femmes pourraient en avoir moins. Ses enfants qui suivaient le programme des lycées, n'ont pas eu d'autres professeurs qu'elle et son mari, aussi bien pour les langues que pour la musique et le dessin. Et comme elle n'avait reçu qu'une instruction très médiocre, elle travaillait en même temps que ses enfants le latin, le grec, l'allemand, l'anglais, ne les devançant que de quelques leçons.

Si j'ajoutais qu'elle faisait toute la correspondance commerciale de son mari et qu'elle trouvait encore moyen de faire de la musique et de la peinture et d'amuser ses enfants de mille manières, écrivant des pièces qu'elle faisait jouer à un nombreux personnel de marionnettes habillées de sa main..... on ne me croirait sans doute pas.

Mme Heutte a été enlevée par l'une des épidémies qui ont éclaté après la guerre de 1870, et M. Heutte est mort peu de temps après. Ceux qui avaient été ses amis et ses collaborateurs ont fait leur possible pour suivre la voie qu'il avait tracée.

Actuellement, la ville de Pont-Audemer possède deux belles écoles élevées grâce à l'initiative du maire, M. Moutier qui, avec l'aide d'une institutrice communale d'un rare mérite, Mlle Denis, a réorganisé en partie ce qu'avaient fait M. et Mme Heutte. La caisse des écoles et un petit fonds dû à M. Moutier, fournissent des vêtements et des récompenses aux enfants indigents et le Bureau de bienfaisance se charge de distribuer à ceux qui fréquentent les écoles, une soupe le matin — à midi un plat de viande avec des légumes — et comme boisson du cidre.

Louise Heutte.

LES PENSIONNATS DE JEUNES FILLES

Rapport

Nous écrivons ce mot pénétrée de craintes, en butte à la plus grande anxiété, tellement il est solennel en sa valeur propre, tellement le sujet est grave, et demanderait une plume autrement exercée que la nôtre.

Bien que pénétrée de notre insuffisance, nous allons aborder le sujet; nous ferons appel à nos souvenirs personnels en nous reportant à l'époque où nous étions une petite unité dans un grand pensionnat, en nous remémorant surtout les excellentes choses que nous avons entendues par les bouches les plus autorisées.

C'est en nous abritant derrière ces personnalités de valeur que nous oserons sortir du programme généralement adopté, battant en brèche des usages consacrés par le temps, préconisant des théories qui pourront être qualifiées d'innovations tout au moins inutiles.

Ceci dit, mettons-nous en présence de notre sujet, donnons lui un questionnaire bien limité par le nombre, mais dans lequel gît toute la question ce nous semble.

Que sont les pensionnats de jeunes filles à l'heure présente?

Que devraient-ils être, pour assurer l'avenir, au point de vue de la femme, de la famille et de la société?

Cette première question pour être bien résolue doit être scindée en deux parties, partie physique et matérielle, partie morale et intellectuelle.

Qu'est matériellement le pensionnat?

Une habitation plus ou moins luxueuse dans ce que j'appellerai portion secondaire, réfectoires et dortoirs, mais luxueuse dans ses pièces à réclame, parloir, salon, appartement de la directrice; ne parlons pas des salles d'études, c'est tout ce que nous pouvons faire en leur faveur.

Dans ce milieu que nous n'avons indiqué que très superficiellement, les élèves trouvent-elles ce qui convient aux besoins de leur âge?

Rien moins que cela, le réfectoire n'a ni les proportions nécessaires, ni le jour et l'air indispensables pour dilater ces jeunes poitrines; le séjour qu'y font les élèves est réglementé sur le modèle des trappistes, le silence le plus absolu, l'immobilité complète, et l'absorption des

aliments, les mêmes pour toutes, faibles et fortes, nerveuses ou sanguines.

Montons au dortoir. Couchettes sur deux rangs, séparation presqu'insuffisante entre elles; la promiscuité provoquée. Ici encore, l'air y est parcimonieusement donné ou renouvelé.

Ces chambres de jeunes filles sont placées sous la surveillance d'une sous-maitresse quelconque, jeune ou vieille, bonne ou méchante, n'ayant d'autre souci que celui de n'en avoir aucun.

Le salon, les appartements de Madame la Directrtce constituent les pièces-réclame; les chefs-d'œuvre y pullulent, aquarelles, fusains, peintures à l'huile, broderies de toutes natures, problèmes des plus ardus, tout s'y trouve réuni pour donner une haute idée de ce que l'on peut apprendre dans ce foyer de lumières; ce n'est que pour la galerie qu'ont lieu ces exhibitions, et celle-ci se déclare satisfaite: la maman veut que son enfant soit un prodige, et l'établissement ne produit pas d'autres plantes.

Si le tableau que nous venons de faire est exact, et nous le croyons pour la plus grande majorité des établissements en vue, nous soutenons qu'ils sont loin de présenter ce que la famille et la société sont en droit d'en attendre.

La famille a donné une enfant, naïve, ignorante, elle est autorisée à demander qu'il lui soit remis une jeune fille, forte, pouvant se présenter aux combats de la vie qui peut faire d'elle, une épouse, une mère.

La société, bien que ses droits ne soient pas aussi nettement définis, aussi incontestables, à part les idées reçues, n'est pas sans avoir un grand intérêt à ce que la femme, qui est la première institutrice de ceux dont elle sera la mère, ait à la fois des connaissances, des principes, de la virilité, de l'affection, du jugement, du respect pour soi-même, de la charité pour tous, de façon à ce qu'elle inculque à ceux qu'elle doit élever ces mêmes principes, ces mêmes vertus, sans lesquels la société n'est qu'en surface.

Tels sont les pensionnats à l'heure présente, c'est-à-dire que ni le corps ni l'esprit n'y trouvent les aliments qui lui sont indispensables; qu'il convient de rompre avec des habitudes qui ont fait leur temps, de prendre une attitude en rapport avec l'époque où nous vivons; période de critique, d'examen, de discussion et de progrès, quart d'heure de merveilles qui se succèdent, se pressent, se heurtent, qui mèneraient à la folie, si l'instruction, la culture journalière de l'esprit par la science, ne permettaient de suivre et de comprendre; ce qui fait

le désespoir des ignorants, l'anathème des fanatiques, et voue la civilisation aux enfers chimériques.

Abandonnons les pensionnats tels qu'ils existent, tels qu'ils ne rendent pas les services désirables, et reprenons la question comme nous l'avons posée au début de notre rapport.

Que devraient-ils être (les pensionnats) pour assurer l'avenir, au point de vue de la femme, de la famille et de la société?

Mais avant d'écrire notre opinion sur les diverses parties de cette question si complexe, qu'il nous soit permis de rappeler que c'est la pensionnaire devenue plus tard jeune fille, plus loin encore épouse et mère qui parle, et que c'est en se reportant à ces divers moments de sa vie qu'elle donne sa pensée, son appréciation; rieuse à un moment, elle consultera ses riants souvenirs, de même qu'elle rappellera ses joies plus sérieuses, ses larmes souvent amères, mais ne perdant jamais de vue la partie de la famille humaine à laquelle elle appartient. Ceci dit, reprenons la question pour la résoudre dans la mesure de ce que nous pouvons.

Le pensionnat que nous désirons serait celui-ci :

Au point de vue matériel :

Des locaux vastes, aérés pour l'étude, les repas et le sommeil.

Nous voudrions que pendant la durée des repas, les conversations fussent non seulement tolérées mais provoquées, le silence comme l'inaction étant des conseillers déplorables. Quand ce changement se sera produit, on aura détruit du premier coup les conversations à deux voix et les intimités qui en sont trop souvent la conséquence. Il est indéniable que cet échange d'idées, ces discussions, pour nous servir du terme qui rend notre pensée, alors même qu'elles revêtiraient un caractère tant soit peu vif n'en seraient pas moins heureux; la jeune fille s'habituerait à la parole en public et ne rougirait pas pour balbutier ensuite, quand, à la table de ses parents, elle aurait à faire acte de vitalité; ces exercices la prépareraient à tenir sa place dans la maison de son époux, répondre à celui-ci, l'interroger quelques fois, établir ainsi la véritable égalité entre eux, l'égalité de l'intelligence et de l'instruction, et de cette façon, attacher l'époux au foyer de la famille où il trouverait tout l'attrait qu'il peut espérer.

Nous voudrions : que la jeune fille trouvât au pensionnat une seconde famille, des amitiés; que la Directrice se prodiguât aux élèves, qu'elle fût mère, autant au moins que négociant, que par ce frottement journalier elle devînt la confidente de ses filles, voyant en elle la seconde édition de la véritable mère restée au foyer auprès de son mari, de ses plus jeunes enfants.

Nous voudrions : Que les surveillantes, les sous-directrices ne fussent pas des épouvantails pour les élèves, qu'elles devinssent leurs amies, leurs conseils; qu'à chaque instant, dans toutes les circonstances, heureuses ou malheureuses, qu'il s'agisse d'instruction, de travaux ou de plaisir, l'élève ne se préoccupât que fort peu de la solution à intervenir, assurée qu'elle serait de trouver chez celles dont nous parlons, l'amitié qui prodigue, l'instruction qui sait, l'expérience qui applique et coordonne.

Et alors, comme au temps fixé par la Bible, les brebis et les loups paîtront ensemble, et cet arsenal d'armes offensives pourront être remisées dans les musées d'antiques, et les langues, ces langues de nonnes avec ou sans béguins, ne serviront qu'à formuler des consolations, des encouragements, des caresses, au lieu de déchirer un prochain qui, très souvent n'en peut mais.

Nous voudrions, et tout le monde le veut avec nous, voir l'élève ressentir de l'amitié, de l'estime pour ses professeurs, et celles-ci devenant de plus en plus mères adoptives de famille, obtenir la considération et le respect. Comprises de cette façon, leurs fonctions seraient un véritable sacerdoce. Dans cette Eglise, il n'y aurait ni païens, ni dissidents, parce que toutes les mères ressentiraient la bienfaisante influence de l'institutrice telle que nous la désirons.

Nous dirons en résumé :

Que prise dans son enfance par le pensionnat de nos rêves (si faciles à réaliser), la jeune fille, sans rien perdre des grâces du jeune âge, deviendra sérieuse, aimante, parce qu'elle aura été en contact avec des amies aimantes et sérieuses dans la personne de leurs professeurs.

Que ces habitudes, elle les transportera au milieu des siens, et plus tard dans sa propre maison. — Qu'ici, et là, elle fera sentir une douce influence; elle sera souvent l'ange de la concorde, parce que la douceur lui sera chose d'habitude, et le raisonnement chose de raison, que dès lors, le caprice, cette pierre d'achoppement qui a fait tant de mal à la société et à la famille disparaîtra, parce qu'il ne peut pas vivre en opposition avec le raisonnement par lequel il est toujours vaincu.

Dans ces nouvelles conditions, il sera forcément rendu justice à la femme, l'appui qui lui manque, elle l'aura; mariée, elle aura une place honorable dans l'association conjugale, et entrera de droit dans le conseil d'administration régissant les biens de la famille, et sa voix se fera entendre avec l'autorité qui convient, alors que se posera pour ses

enfants, la question si délicate de l'éducation et de l'établissement de ses enfants. Et quand elle aura à pleurer sur la disparition de son ami, de son compagnon, il faudra qu'elle n'ait pas à ajouter à sa douleur les préoccupations de l'avenir, souvent à un âge où tout changement de position est à lui seul un malheur nouveau.

Au point de vue de la famille, la jeune fille élève du pensionnat selon notre cœur deviendra un précieux auxiliaire.

Par son instruction et son éducation, par un long contact avec des femmes aimantes, son jugement se sera formé, son cœur se sera dilaté, et lorsque, quittant ce milieu, elle se trouvera transportée dans sa famille, entre ses père et mère, à côté de frères et de sœurs, elle donnera à tout son être, le complément d'éducation que l'on ne trouve que là ; et alors, ce nouveau lien qui viendra s'ajouter à tous les autres, ne faire qu'un avec eux, consolidera la famille, en assurera l'union.

La société, elle, alors qu'elle se trouvera en présence de la femme, résultante de l'éducation telle que nous la comprenons, aura acquis le plus précieux des auxiliaires.—Vis à vis de son époux, elle sera l'amie, l'associée à sa fortune et aux choses de l'intelligence; quand les enfants seront venus, elle sera leur professeur, professeur capable, difficile pour les matières à adopter, parce qu'elle pourra juger de science certaine ce que vaut la théorie, ce qu'elle peut donner par la mise en pratique. — L'éducateur sera capable au point de vue technique, et cette capacité sera décuplée par l'amour maternel.

L'instruction, l'éducation, la science, ont pour résultat infaillible, une somme de dignité qui ne s'acquiert pas par tout autre moyen; ces éléments élèvent le cœur et l'esprit ; on peut être assuré que la femme dans ces conditions sera à la fois tendre et virile, elle verra juste et de loin, et alors qu'elle aura à jeter dans l'esprit de ses enfants les premiers éléments de l'instruction, elle apprendra à ses jeunes filles comment on devient femme, femme au point de vue de la famille, et au point de vue de la société; elle la préparera graduellement à devenir mère à son tour, lui inculquant ce qui constitue la femme utile aux siens et à la société, parce que la société comme la famille a des droits qu'il n'est pas permis d'oublier, si on ne veut pas tomber dans la pire des anarchies.

Quand elle sera en face de ses fils, cette mère qui est jalouse de l'affection et du respect auxquels elle a droit de la part de ses enfants, sait très bien que la Patrie constitue une famille aussi respectable, aussi exigeante que celle formée par les liens du sang. — A ceux-ci elle apprendra comment ils doivent servir la mère commune; que pour

elle, il n'est pas de sacrifice que le citoyen ne doive accomplir. Elle n'ira chercher les exemples du patriotisme, ni à Rome, ni à Sparte; elle ouvrira l'histoire de notre belle France, et si elle est embarrassée, ce sera par la multitude des exemples des citoyens qui se sont dévoués à la défense ou au salut de notre pays. Elle fera ainsi des hommes utiles, aussi éloignés d'un chauvinisme ridicule, que d'une timidité indigne de l'homme.

Cette femme qui se formera à l'école que nous préconisons, sera l'initiateur des générations futures, elle sera le travailleur le plus productif, donnant les résultats les plus heureux, et nous le repétons, elle aura travaillé pour la famille, pour la société, elle aura surtout travaillé pour elle, en défiant toute comparaison, en se montrant la digne compagne de l'homme, et quand ce changement par modification du système employé dans les pensionnats se sera produit et généralisé, le règne de certains désordres sera fini, le foyer conjugal sera redevenu le seul connu, le seul ou l'homme trouvera réuni dans l'épouse dont il a fait choix, tout ce qui fait aimer la femme, tout ce qui la fait respecter.

Et que faut-il pour provoquer cette transformation? de la bonne volonté, un peu d'examen de ce qui est, mis en comparaison de ce qui pourrait être, de ce qui devrait être.

Ici, point de rivalités politiques, criez vive la République, le Roi ou l'Empereur, aucune de ces manifestations ne vous empêche d'acclamer mon idée.

Criez donc, « Vive l'humanité », vive la femme aux idées saines, vive l'instruction saine et intelligente.

On nous répondra : Vive la femme telle qu'elle peut et doit être. Et nous aurons vaincu, sans que vainqueur ou vaincu ait souffert, n'ayant jamais combattu l'un contre l'autre.

Est-ce un rapport que j'ai écrit? est-ce une simple étude? Je n'en sais rien, je ne veux pas le savoir ; toute mon ambition serait de provoquer un mouvement dont résulterait notre relèvement moral, notre place dans la famille, dans la société, place honorable, durable, si nous restons dans les limites de la raison et de la sagesse.

Réussirai-je dans ma tentative?

Qui le sait?

R. W. Jack.

RAPPORT SUR L'INSTRUCTION DES FEMMES EN RUSSIE

Par Mlle Sophie Kachperow

Avant tout, permettez-moi de remercier chaleureusement, au nom des femmes russes, le Congrès des femmes françaises d'avoir conçu la généreuse et féconde idée d'ouvrir cette tribune aux femmes de tous les pays.

Notre devoir comme nouveau membre est de faire connaître au Congrès ce que sont les femmes russes, et ce qu'on peut attendre d'elles ; d'autant plus que la Russie est complètement ignorée du reste de l'Europe (il n'y a à peu près que deux ans que l'on a commencé à étudier notre littérature).

Ayant mandat de ne parler que de l'instruction des femmes et de ce que l'on a fait dans son domaine, je prendrai comme sujet de mon exposé, l'instruction, l'initiative privée et le travail des femmes en Russie.

Chez nous, la première pierre de l'instruction des femmes fut posée par une femme, l'impératrice Catherine II, qui régnait au XVIIIe siècle; elle fonda des Instituts de jeunes filles. Plus tard, Alexandre Ier, aidé de ses collaborateurs les plus intelligents, créa des lycées de jeunes filles. L'ère de l'initiative gouvernementale se termina par cette création et le gouvernement russe absorbé par des préoccupations d'un autre genre, semble abandonner l'œuvre de l'instruction à l'initiative privée, remplissant par moment ses vœux tout en faisant des restrictions ou se montrant hostile à ses aspirations.

L'initiative privée prend son essor depuis la libération des paysans en 1851, et luttant contre le préjugé et toute espèce d'obstacles et d'entraves, est parvenue pourtant à obtenir des résultats immenses. Des femmes fondèrent des lycées privés, des écoles élémentaires dans les villes et dans les campagnes, des écoles du dimanche pour le peuple, des jardins d'enfants, et enfin des cours supérieurs et des Universités féminines.

Toutes les classes de la société ont été représentées dans ce mouvement. L'aristocrate tendait la main à la bourgeoise, à la fille de l'artisan, à l'enfant du peuple. Toutes se sont unies dans un commun et noble effort, tendant à acquérir l'instruction supérieure et aussi à la

donner aux déshérités. Ces deux buts ont été inséparables dès le commencement du mouvement des femmes russes qui porte un caractère essentiellement démocratique.

Le réveil de l'opinion publique, la Renaissance russe commence après 1854. Ce réveil, ce débordement d'aspirations nobles et généreuses se manifeste dans toutes les branches de la vie publique. La femme russe n'est pas restée indifférente aux idées du progrès. Elle a largement pris part à la création d'installations utiles, à la propagation des idées libérales. La littérature, le journalisme, la pédagogie, la science, l'art et la philanthropie possèdent des représentantes éminentes parmi les femmes russes.

Avant 1854, la femme n'était que mère de famille, artiste ou institutrice dans les familles. Le nombre des femmes auteurs n'était pas considérable. La femme médecin, la femme savante, la femme professeur n'existait pas, et c'est dans le cours d'une trentaine d'années qu'a été accompli ce progrès. N'oublions pas qu'il y a cent ans environ, la femme russe était reléguée au gynécée. Cependant, comme exception, la femme avancée, instruite, la femme de talent et même la femme politique a existé de tout temps.

Le mouvement des femmes russes avait pour cause, outre les aspirations à l'instruction, au développement intellectuel et moral, le changement de la situation économique pour les familles des nobles après l'émancipation des paysans. Les petits propriétaires fonciers ont été privés du travail gratuit du serf et leurs filles ont dû penser à gagner leur pain. Ainsi donc le terrain était tout prêt pour la propagande de l'accès de la femme aux diverses professions libérales ; et comme à cette époque l'atmosphère sociale était imprégnée, dans tous les États de l'Europe, d'aspirations généreuses et élevées, le mouvement chez nous, fut large et libéral en tout sens.

En ce moment la Russie avait très peu d'écoles, d'hôpitaux, de médecins, de fonctionnaires qui fussent à la hauteur de la nouvelle situation créée par les réformes du règne d'Alexandre II. Après avoir libéré le paysan, les hommes de cœur se sont dit que cela n'était point suffisant encore; qu'il fallait aussi payer sa dette au peuple si longtemps opprimé et aux frais duquel les privilégiés ont pu acquérir leur science et développer leurs facultés intellectuelles, en le laissant, lui, dans l'ignorance. Ce généreux mouvement croît chaque année de plus en plus, et dans ce moment, en Russie, presque tous les gens instruits : hommes de lettres, professeurs, étudiants, toute la jeunesse, et même les militaires offrent leurs services au peuple. Les femmes

partagèrent cette idée. Or, pour servir le peuple il fallait savoir, il fallait étudier, et elles réclamèrent leur droit à l'instruction, leur droit à se rendre utiles au pays et aussi leur droit au travail. On fonda des écoles pour le peuple dans lesquelles des masses de femmes se rendirent comme institutrices.

Des classes spéciales de pédagogie furent créées dans les lycées de femmes; en 1863, à Saint-Pétersbourg, on créa les cours supérieurs pédagogiques pour les institutrices. Des cours pareils d'instruction supérieure pédagogique étaient ouverts en Angleterre.

Les cours d'instruction supérieure générale s'ouvrirent dans plusieurs villes de notre Empire : à Moscou, à Odessa, à Kiew, à Kasan. A Saint-Pétersbourg, ils étaient ouverts officiellement, en 1875, sous le nom du professeur d'histoire russe, M. Bestoujev-Rumine; il existait d'autres cours bien avant cette époque, mais nous parlerons d'eux plus loin. Les fonds de ces cours ont été fournis par l'initiative privée, surtout par les femmes. Un très grand nombre de femmes et de jeunes filles s'en vont à la campagne et se dévouent à la cause de l'instruction du peuple et vivent d'émoluments plus que modiques : une soixantaine de francs par mois seulement, se soumettant aux dures conditions de la vie du paysan. Le désir de faire le bien, de servir le peuple, les rend infatigables et indifférentes aux privations. Aussi, si vous aviez seulement vu les enterrements de ces femmes faits par les paysans, vous verriez bien ce qu'elles sont et quels sont l'amour et le respect des paysans pour elles.

On ne peut pas ne pas parler d'une autre grande œuvre de l'initiative privée des femmes : l'école du dimanche à Kharkow.

Les écoles du dimanche pour femmes datent de l'année 1860. Elles ont été créées sous l'impression des idées démocratiques ; et malgré leur trop courte existence, elles servirent à rapprocher du peuple la classe intelligente. En province pourtant, notamment à Kharkow, des circonstances favorables ainsi que l'énergie individuelle d'un groupe de femmes, à la tête desquelles se trouvait Mme Altchewsky, sont parvenues à conserver jusqu'à nos jours l'école type dont je viens de parler. Le contingent de cette école se forme d'ouvrières, de servantes, de petites bourgeoises. Les couturières, les modistes dominent, mais les autres métiers, comme par exemple les blanchisseuses, sont aussi représentées. Le désir de s'instruire est si grand et l'école a su devenir une attraction si puissante, qu'il est arrivé que les patronnes infligeaient quelquefois comme punition la défense de se rendre à l'école du dimanche.

Le nombre de maîtresses d'école a été durant les dernières années de son existence, de 300 personnes, le nombre des élèves de 8,000. L'école possède un musée et une excellente bibliothèque, dus aux dons de personnes sympathiques à l'œuvre, et principalement aux dons de la fondatrice. Deux fois pendant l'année on organise des fêtes à Noël et à Pâques, ce qui fait la grande joie de tout le monde et laisse une trace lumineuse et ineffaçable dans l'âme de celles dont la vie souvent n'est que trop privée d'impressions consolantes.

Parmi le personnel enseignant, il n'est pas rare de rencontrer des femmes d'une grande instruction, des femmes auteurs, des jeunes filles qui ont reçu une éducation supérieure. Le cours des études est celui des écoles élémentaires. On y enseigne la religion orthodoxe, la langue maternelle, l'arithmétique. En outre, les élèves reçoivent des notions élémentaires de géographie, d'histoire, de sciences naturelles. On leur enseigne aussi le chant. Il y a les leçons de choses et la lecture des œuvres à la portée du développement intellectuel des élèves. Les années d'étude ne sont pas fixées, cela dépend de la bonne volonté de l'élève ; ainsi il y a quelques élèves qui y sont restées même dix ans.

L'influence de l'école du dimanche a été des plus féconde. Bien des jeunes filles qui fréquentaient cette école se sont mariées. Elles ne laissent pas leurs enfants dans l'ignorance. Elles leur apprennent tout ce qu'elles savent elles-mêmes. Il y en a qui, plus tard, ont fondé des écoles à leur tour. Quelques-unes devenues patronnes et gardant un bon souvenir de l'école, y envoient leurs ouvrières, si celles-ci le veulent bien. On nous cite l'exemple d'une patronne qui, après avoir expédié sa servante et ses ouvrières à l'école du dimanche, vaquait à tous les soins de la maison, en disant qu'elle ne se reconnaissait pas le droit de les priver d'un si grand bonheur.

La fondation de l'école a coûté à la fondatrice bien des efforts, bien des luttes contre le mauvais vouloir et la routine. Elle a su vaincre ces obstacles et maintenant, après dix-neuf ans d'activité pleine d'énergie et de talent, elle a la satisfaction de voir son exemple suivi. De toutes parts on s'adresse à elle pour avoir les renseignements, les comptes rendus et créer de nouvelles écoles d'après le type de l'école-mère. Différentes écoles existent déjà à Odessa, deux à Moscou, à Wilna, aux environs de Saint-Pétersbourg, trois à Ekaterinodar, à Tiflis, à Orel, à Obogon (gouv. de Roursk), à Kharkow, deux à Tchéliabinsk, à Tomsk, en Sibérie trois, et il y en a beaucoup qui sont en voie de formation. Presque toutes ont été fondées par des femmes. L'enseignement y est donné aussi par des femmes. Le mouvement pédagogique a été

secondé par un mouvement littéraire qui fit éclore une littérature déjà immense et qui a pour but la vulgarisation de la science et la propagation d'idées morales. Des cercles d'instruction populaire patronnés par le gouvernement et d'autres cercles libres dans lesquels travaillent des femmes en très grand nombre, existent déjà depuis longtemps. Mais surtout pendant ces dernières années, les gens instruits, animés du désir ardent d'être utiles au peuple, créèrent même une littérature mise à la portée du peuple tant au point de vue du bon marché que de la langue. Les livres à cinq centimes écrits souvent par les auteurs russes les plus célèbres se propagèrent par milliers. On les trouve dans les cabanes du paysan, dans les coins les plus reculés. Les auteurs étrangers, comme Shakspeare, Victor Hugo, Chateaubriand et beaucoup d'autres sont connus du paysan et de l'ouvrier russes.

Sur cette littérature, Mme Altchevsky et un groupe nombreux de maîtresses d'école du dimanche dont nous avons déjà parlé, ont fait un immense travail, espèce de catalogue raisonné. En lisant diverses œuvres dans les écoles populaires ou simplement au peuple, les maîtresses faisaient de courtes notices sur l'impression produite par la lecture, et sont arrivées à accumuler de précieuses indications sur le degré de développement intellectuel de nos classes populaires.

Le second volume qui a paru au commencement de l'année courante, contient l'analyse de 2,500 ouvrages destinés à la lecture du peuple. Ce sont des ouvrages religieux, littéraires, de sciences naturelles, de médecine, d'histoire, des biographies d'hommes célèbres, des voyages, des ouvrages de géographie, etc. Ces livres et ces échantillons de la littérature russe paraîtront peu de chose pour des femmes qui ont travaillé comme médecins.

Revenons de nouveau au premier temps de l'émancipation, soit en 1854. L'état sanitaire du peuple très peu satisfaisant fit penser aux hôpitaux, à l'augmentation du nombre des médecins, des chirurgiens, des sages-femmes instruites. La première femme médecin, Mlle Rochevarowa-Roudnewa fut envoyée, en 1867, à Saint-Pétersbourg, par le pays des bachirs qui lui fit une bourse à l'Académie de médecine en espérant qu'après avoir terminé ses études, elle reviendrait dans le pays et aurait une clientèle parmi les femmes musulmanes qui s'obstinaient à refuser le secours des hommes médecins et préféraient souffrir que de se laisser visiter par eux. Quelques jeunes filles se présentèrent à l'Académie de médecine, qui plus tard, lorsque le gouvernement ne permit plus aux femmes d'assister aux cours de médecine, terminèrent leurs études en France, en Suisse et ailleurs, et

revenues dans leur pays acquirent une grande renommée. Leur exemple excita l'émulation. Des femmes dévouées et intelligentes proposèrent la création de cours de médecine. C'étaient Mmes Eugénie Conradi, Philosophow, Troubnikow et autres qui s'adressèrent à des professeurs en renom pour les prier d'obtenir l'autorisation du gouvernement. Les plus célèbres professeurs comme Cetchinov, qui est connu en France, Morodine, Roudnev, Noronovitch, répondirent à leur appel. On fit des démarches auprès du ministre de l'Instruction publique qui refusa d'abord. Sur ces entrefaites, Stuart Mill adressa une lettre à Mme Conradi, dans laquelle il exprima sa chaleureuse sympathie pour le mouvement en faveur de l'instruction supérieure des femmes. Cette lettre publiée par tous les organes de la presse produisit une immense sensation. Le ministre finit par donner son autorisation et les cours furent créés en 1868. Cependant bien avant, en 1863, il se forma des cercles de femmes mariées ainsi que de jeunes filles qui invitèrent des professeurs éminents et créèrent dans des maisons privées des cours de mathématiques, de physiologie, de botanique, etc... Ce fut le berceau de l'instruction supérieure des femmes russes. Le professeur de chimie, M. Phedorow, permit aux femmes de travailler à son laboratoire à l'Académie des artilleurs. Les cours de médecine s'ouvrirent en 1872, dans un local de l'hôpital militaire de Saint Pétersbourg. Actuellement, après avoir existé une dizaine d'années ils sont fermés et les femmes russes profitent de l'hospitalité des pays étrangers et surtout de l'hospitalité de la France pour achever leurs études supérieures. Les cours supérieurs de Moscou, de Kiew, d'Odessa et de Kasan ont également cessé d'exister en vertu d'un arrêté du gouvernement. Mais actuellement il est question de les ouvrir de nouveau et de créer une Académie de Médecine pour les femmes à Saint-Pétersbourg.

Les services sérieux rendus par les femmes médecins pendant les dernières années, notamment pendant la dernière guerre avec la Turquie, leur dévouement et leur courage dans les hôpitaux et dans les ambulances, l'estime profonde que leur ont manifesté le soldat et l'autorité médicale et l'autorité militaire dissipa les derniers vestiges du préjugé qui supposait la femme incapable d'exercer la profession de médecin. L'inspecteur militaire de médecine sollicita une décoration et la croix de Saint-Stanislas, ainsi que celle de Saint-Georges qui ne décore que la poitrine des braves, furent accordées au sexe dit faible, mais qui ne manque ni de courage, ni d'énergie, ni de dévouement.

Sur une échelle beaucoup plus large encore, la femme médecin russe travailla surtout dans les campagnes, en province, dans le fond de la Sibérie, en se soumettant à toutes les difficultés, à toutes les privations qu'offre un pays si grand. Souvent manquant de routes, exposée aux intempéries de l'hiver, à *toute heure*, *la nuit* comme le jour, par des chemins à peine praticables, la femme médecin va soigner les paysans qui la bénissent et qui n'ayant pas lu les brochures des docteurs professeurs sur l'impossibilité de la profession de médecin avec la nature délicate de la femme, regrettent dans leur ignorance que le nombre des femmes médecins ne soit pas plus grand, et font des demandes au gouvernement de leur envoyer toujours des femmes médecins au lieu d'hommes. La grande difficulté du travail d'un médecin en Russie, c'est l'immensité du pays et le nombre trop restreint de médecins. Et, en effet, sur 6,225 habitants, nous n'avons qu'un médecin, tandis qu'en France, par exemple, la proportion est de 1 médecin pour 1,400; en Angleterre 1 pour 1350, et aux États-Unis de l'Amérique même, 1 pour 600 habitants, etc. Pendant mes voyages au fond de la province, ou à trois, quatre jours de distance de Moscou, il m'est arrivé bien des fois de rencontrer des demoiselles de bonne famille, jeunes et jolies, qui se sont consacrées au bien du peuple et qui, recevant des émoluments d'une cinquantaine de francs, logeant dans des chambrettes séparées par une légère cloison de celles des chirurgiens de campagne, hommes sans éducation, qui ne se gênent pas de la présence d'une jeune fille, privées de la société de leurs parents, de leurs amis et même de leurs livres, souffrant du milieu inculte qui les entoure, luttant quelquefois contre la faim et le froid, passant souvent leurs nuits en charrettes plus incommodes que celles dans lesquelles on transporte ici le charbon, sur des chemins incroyables, faisant des dizaines de kilomètres pour aller voir leurs malades. J'ai beaucoup parlé avec elles, j'ai même bien des amies parmi elles, mais jamais je ne les ai entendu se plaindre.

A présent, je dois vous dire encore que nous possédons toute une série d'œuvres scientifiques, pédagogiques et littéraires de femmes. Il serait trop long de les énumérer, un exposé de ce genre remplirait des volumes. La plupart d'entre eux sont indiqués au supplément du Bulletin de notre Instruction publique. Nous avons aussi des femmes professeurs qui ont eu des chaires dans les cours supérieurs des femmes et même une d'elles, Mme Kov, déjà connue en France, et qui a une chaire à l'Université des hommes, à Stockholm. Dans toute l'Europe il n'y a que deux femmes professeurs, si je ne me

trompe, dans les universités des hommes, elle, et une Italienne, à Bologne (Italie).

J'ai eu peu de temps pour vous parler et, ayant peur de vous fatiguer, je ne vous ai donné qu'un petit extrait de ce qu'a fait la femme en Russie. Pour mon exposé, je me suis servie de brochures historiques sur l'instruction des femmes en Russie, de comptes rendus, des instructions gouvernementales et de la statistique.

RAPPORT SUR QUELQUES ÉCOLES EN HOLLANDE

Par Mme Klerk de Hogendorp

ÉCOLES MATERNELLES

Les écoles maternelles sont des écoles communales, fondations de dames charitables, et elles sont établies aux risques et dépens de la directrice qui, en outre, tient une école du soir pour apprendre aux jeunes filles le tricot et la couture.

Kweehtchool voor bewaar school hondereft te Leiden. Ecole normale pour les institutrices aux écoles maternelles

En 1867 une école normale a été ouverte à Leyde, directrice Mlle Louise Hardenberg; le but principal de cette école est de propager et d'acclimater la méthode Frœbel. Cette école jouit d'une fort bonne renommée et cent dix élèves ont trouvé des places comme directrices dont plusieurs aux Indes. Il y a des élèves externes et internes, de toutes confessions religieuses.

Vormschool voor onderw aan bewaawchol te Amsterdam. École normale à Amsterdam

Depuis trois ans une école du soir a été ouverte à Amsterdam. Pendant le jour les jeunes filles sont le plus souvent employées comme aides dans l'une ou l'autre école maternelle. Pour obtenir le diplôme d'institutrice, il leur faut avoir des notions de dessin, de couture,

d'arithmétique, d'histoire naturelle, d'hygiène, de pédagogie, de géométrie, de gymnastique, d'écriture, de géographie, de chant, d'histoire et de grammaire. Le cours est de trois ans.

On espère créer ainsi une pépinière de jeunes femmes, aptes à l'œuvre délicate de guider les enfants d'un âge aussi tendre.

ÉCOLES PRIMAIRES

Openbare lagere scholz. 1re et 2e classe

Dans les écoles primaires, c'est encore la femme qui occupe la plus grande place. A Amsterdam on compte une centaine d'institutrices de plus que d'instituteurs, quoique dans les écoles publiques mixtes, gratuites et presque gratuites (30 centimes par semaine), ce soit toujours un homme qui soit le directeur. Dans les écoles publiques de filles c'est une femme qui est à la tête de l'institution.

Les institutrices passent leurs examens devant une commission gouvernementale, après avoir suivi des cours spéciaux ou reçu comme internes une éducation complète dans les écoles normales du gouvernement (en payant une pension.) Ce premier examen passé, il faut donner deux années ou plus l'instruction en classe, pour pouvoir se présenter à subir l'examen d'institutrice en chef, diplôme sans lequel on n'a pas le droit d'ouvrir une école. Pour l'enseignement des langues étrangères, française, anglaise et allemande, il faut également un diplôme du gouvernement. Un de ces diplômes, en plus du diplôme pour l'instruction primaire donne droit à une augmentation de salaire de 200 francs en sus du traitement qui, à Amsterdam, varie depuis 1,200 francs jusqu'à 4,000 francs pour les institutrices et chefs d'écoles primaires publiques. Toutes les écoles particulières, sans exception, doivent se soumettre au contrôle d'inspecteurs nommés par le gouvernement, et à celui des commissions communales.

Comités de dames pour les ouvrages à la main

Quelques-unes de ces commissions à Amsterdam, Rotterdam, Leenwarden et ailleurs, se sont adjoint un Comité de dames, spécialement destiné à surveiller et à régler l'instruction des ouvrages à la main.

Depuis la loi de 1878, la couture, le tricot, le remaillage font partie obligatoire de l'enseignement primaire. A Amsterdam les petites filles de huit à douze ans reviennent le soir de cinq à sept heures pour apprendre les ouvrages à la main. Depuis quelques années cette branche

est traitée méthodiquement. Devant toute la classe, l'institutrice dessine et explique au tableau noir, et travaille à gros points sur un carton pour démontrer aux élèves ce que celles-ci ont à faire.

Le comité de dames donne annuellement un rapport motivé de ses opinions; entre autres il désire faire adopter l'enseignement des ouvrages à l'aiguille pendant les heures scolaires, pour que, dès leur rentrée en classe, à l'âge de six ans, les enfants puissent acquérir une science, si nécessaire dans la vie quotidienne de la femme du peuple. Les institutrices qui enseignent dans les classes du jour sont d'ailleurs plus à même de faire ressortir le côté pédagogique et pratique des ouvrages à la main, que celles qui manquent de cette culture générale.

Examens

Pour les ouvrages à la main, le gouvernement a institué deux examens; un diplôme pour la couture, le tricot, etc., et connaissance de la méthode, de l'enseignement classique; et l'autre qui donne droit à être institutrice dans les ouvrages d'agrément, basés sur quelque notion du dessin et des premières règles de la composition décorative, enseignement à donner dans les écoles de jeunes filles des classes aisées ou dans les leçons à domicile.

Openbare Werlo-en-Leer school voor Meisies

A Amsterdam, la municipalité a fondé une école de couture pour les jeunes filles qui ont suivi assidûment tout le cours de l'instruction primaire. Elles y sont admises gratuitement; l'école exécute différentes commandes de lingerie et les jeunes filles de quinze à seize ans trouvent ensuite facilement à se placer comme bonnes dans les familles aisées.

LES ÉCOLES SECONDAIRES

Middelbaur Ondermis

Les écoles moyennes sont gouvernementales ou communales.

Pour obtenir un diplôme de l'enseignement moyen, il faut des études spéciales très consciencieuses, et comme il n'y a pas beaucoup de ces écoles, treize dans tout le pays, beaucoup de dames, malgré le diplôme, doivent se contenter d'une place inférieure, jusqu'à ce qu'elles soient nommées à une école moyenne. Dans les villes où il n'y pas d'école moyenne pour filles, celles-ci suivent le cours des garçons.

Gymnases

Les jeunes filles qui veulent apprendre le grec et le latin pour faire plus tard leurs études à l'Université suivent les cours dans les gymnases, du moins si les membres du conseil municipal n'y font pas d'objection. Il y a des villes où le gymnase est interdit aux jeunes filles.

ÉCOLES PROFESSIONNELLES

Kunst naaldivert Klasse. (Voir n° 2.)

Nous nommerons en premier lieu l'école de *Broderie d'Art*, profession essentiellement féminine. Cette école fait partie de l'école gouvernementale d'Art appliqué à l'Industrie. Cette classe de broderie a été ouverte sur l'instigation de quelques dames, directrices d'*Arbeid adelt* et de *Fepelschade*, qui forment encore un Comité, à côté du directeur.

On y enseigne la composition décorative plus particulièrement par rapport à la broderie, la restauration d'ouvrages d'art antique, la broderie en soie et en or. La directrice Mme van Emstede-Winhler est une ancienne élève de l'école de Vienne.

Le cours ordinaire est de trois ans, moyennant une rétribution scolaire de 60 francs par an. Les élèves diplômées seront la pépinière où l'on choisira les institutrices des écoles industrielles.

Les jeune filles, pratiquant la broderie comme un art d'agrément, peuvent se faire inscrire dans la classe comme élèves — *hospitantes*.

Une ancienne élève a ouvert une classe de broderie, dans l'école de dessin à Harlem; une autre a écrit une très bonne méthode pour l'enseignement de la broderie d'art.

Cet ouvrage est précédé d'un résumé historique, et baptisé du nom de *Rechlindis*, brodeuse du moyen âge.

On a organisé, il y a trois ans, une grande Exposition internationale pour faire connaître ce qui se fait actuellement. L'art de la broderie, presque perdu dans la première moitié de ce siècle, doit de nouveau se frayer un chemin et a en quelque sorte à affronter la concurrence de la machine à broder. Comme si la main d'œuvre artistique et la machine pouvaient jamais être comparées!

Industrie scholen. (Voir n° 3, 4, 5, 6.)

A Amsterdam, Arnheim, la Haye, Rotterdam se trouvent des écoles industrielles pour filles, enfants de la bourgeoisie; les élèves âgées de

douze à quatorze ans y viennent apprendre ce qu'il faut pour se placer plus tard dans l'industrie, les ateliers de confection, les magasins, etc. Dans toutes ces écoles on enseigne le dessin, et les ouvrages à l'aiguille, lingerie, confection et broderie, puis la tenue des livres, le repassage; à Amsterdam, il y a une classe pour apprendre la pharmacie. Après avoir passé les différents examens une femme aussi peut être à la tête d'une pharmacie, ce qui lui était interdit il y a quelques années. En outre, il y a dans toutes ces écoles une répétition de l'instruction primaire pour que les élèves n'oublient pas ce qu'elles ont appris.

Toutes ont été fondées par l'initiative particulière, et les fonds d'exploitation sont acquis, sauf les rétributions scolaires, par des contributions annuelles, dons gratuits, et subsides du gouvernement, de la province, de la commune.

Dans leurs rapports, toutes se plaignent que les dépenses surpassent les recettes; il va sans dire qu'une école est moins nécessiteuse qu'une autre, et mieux logée et située. Celle d'Amsterdam est un bel édifice, bâti il y a quelques années, et jouissant de la protection particulière de S. M. la Reine; celle de la Haye aussi a acheté un terrain pour y bâtir.

En fait d'écoles professionnelles chaque ville de quelque importance a des écoles de dessin.

Righs, Normaal school voor Teehenoulle, nijders, Riphs Kumst. inprecherd School. Daateeher school voor Meisies. (Voir n° 7.)

En premier lieu nous citerons l'école Normale pour former les professeurs de dessin, et l'école des Arts appliqués à l'industrie, l'une et l'autre créations gouvernementales logées dans le grand *Righs-Museum*, à Amsterdam. Dans cette ville l'étude du dessin a pris ces dernières années d'assez grandes proportions. Plusieurs corporations ont leurs écoles pour filles, pour garçons, ou mixtes; pour adultes et pour enfants. On a compris que le dessin est la base de presque toutes les industries, et que les filles aussi ont besoin de le savoir.

Les bonnes écoles de musique sont moins nombreuses, mais cependant il y en a plusieurs où l'on fait de très bonnes études. Beaucoup de jeunes filles se vouent au piano et au chant, soit en amateurs, soit comme professeurs.

Dans l'enseignement primaire, le chant occupe encore assez de place.

Tooneel school te Amsterdam. (Voir n° 8.)

Comme école professionnelle nous avons encore à citer l'école du théâtre. Elle est fondée par une association qui a entrepris une réforme du théâtre national. Un Comité de messieurs et de dames surveillent les études; ces dernières se chargent plus spécialement du contrôle des jeunes filles.

École culinaire à la Haye. (Voir n° 9.)

C'est à la Haye qu'appartient la gloire et l'honneur d'avoir vu naître la première école culinaire dans les Pays-Bas. L'abrégé de son histoire, ci-joint, fera voir comment la pratique de cet art, si essentiel à la vie domestique, s'est conquis des amies et combien le nombre des élèves s'est accru.

École normale, à Jetten 40 élèves; 384 depuis la fondation
Directrice Mlle Weyland.

Sous la direction d'une dame riche et distinguée, il existe depuis vingt-cinq ans à Jetten une école normale à prix réduit pour filles de pasteurs et autres.

Les résultats ont été des plus beaux satisfaisants.

Les élèves ont soutenu avec succès la concurrence aux examens avec celles des écoles normales de l'État.

Maisons d'éducation à Jetten, 28 élèves 70 depuis la fondation
Dir. Mlles Ledeboer et de Mol van Otterloo.

Deux Maisons d'éducation pour bonnes, gouvernantes et institutrices aux écoles maternelles et primaires s'y rattachent, et se recrutent parmi les mieux doués des enfants abandonnés de l'asile « Fahtha-Kumi ». Les filles de ces maisons forment en même temps la classe modèle où les normaliennes reçoivent leurs leçons pratiques dans l'enseignement.

LE RÉGIME VÉGÉTARIEN AU POINT DE VUE DE L'ÉDUCATION

Communication par Mrs Alice Lewis

Je vous demande seulement cinq minutes pour vous dire quelques mots sur un sujet de première importance et peu connu ici, un sujet en relation directe avec la question de l'éducation et du progrès futur du monde. Il s'agit de l'œuvre de Mme Anna Kingsford, docteur en médecine de la faculté de Paris.

On a beaucoup parlé ici de l'éducation des enfants, mais personne n'a dit un mot de l'importance du régime pour le développement de l'enfant, ni de l'influence de l'alimentation sur les mœurs et les sentiments des jeunes gens. Cependant c'est une question très importante. Il est bien connu que la docilité d'un animal dépend beaucoup de ce qu'il mange. Par exemple quand on donne des légumes ou du pain au lieu de viande à un chien féroce, il devient au bout de très peu de temps doux et docile. Je vous parle d'une question que j'ai sérieusement étudiée ces dernières cinq années et qui devient de plus en plus populaire en Angleterre.

J'ai fondé un restaurant végétarien dans un quartier pauvre de Londres. Là on vend des soupes de lentilles, des haricots et d'autres légumes et céréales préparés soigneusement, que l'on peut manger dans l'établissement ou emporter chez soi. Tous ces plats se vendent 10, 20 et 30 centimes.

Nous avons l'autorité d'un grand nombre d'hommes savants, qui ont prouvé par l'analyse chimique, que les substances végétales contiennent en plus grande quantité que les substances animales tous les éléments nécessaires à la nourriture et à la production de la force et du calorique. C'est ce que Mme Kingsford a démontré dans son ouvrage « *the perfect way in diet* ». L'immense travail exécuté par les animaux herbivores comme le bœuf, le cheval, le mulet, etc., est une preuve de cette vérité, de même que l'expérience des paysans et des travailleurs des différentes nations, qui se nourrissent presque exclusivement de substances végétales. Les autorités les plus hautes comme Linné, Owen, Bell, Flourens attestent que si nous étudions la construction du corps humain, il devient évident pour nous que les fruits, les céréales et les végétaux sont la nourriture naturelle de l'homme; c'est-à-dire que l'homme

est *frugivore* et non *carnivore* en raison de sa construction organique. Il y a à Londres trente restaurants végétariens qui sont toujours pleins de consommateurs. Le siège de la société végétarienne est à Memorial Hall Farrington Street Londres E. C. Là vous pourrez vous procurer tous les renseignements nécessaires sur ces questions que je n'ai fait que vous indiquer, vu la limite du temps qui m'a été accordé.

RAPPORT SUR L'ŒUVRE DES TROIS-SEMAINES (Vacances scolaires)

Par Mme Lorriaux

Au commencement de l'été 1881, nous recevions la visite de deux dames qui revenaient de la Suisse, où elles passent quelque temps chaque année. Elles avaient été témoins des débuts de l'œuvre des Colonies de vacances, fondée par M. le Pasteur Bion de Zurich, et elles venaient nous en parler, et nous demander s'il ne serait pas possible de faire quelque chose d'analogue en France.

La pensée de transporter les enfants chétifs de nos quartiers pauvres, en pleins champs, de substituer pour eux, pendant quelque temps, la brise parfumée des prés et des bois à l'air embrasé et poussiéreux de nos faubourgs, nous poussa à essayer. Trois enfants, des environs de l'avenue de Clichy, furent expédiés à *Nanteuil-les-Meaux*, charmant village situé au delà de Meaux, près de la Marne. Ils y passèrent trois semaines chez une brave veuve qui les traita comme ses enfants; ils burent son lait, mangèrent ses fruits et rentrèrent à Paris, heureux et fortifiés. Ce fut le début de l'œuvre des Trois-Semaines.

Les sympathies s'éveillèrent rapidement autour de cette œuvre si modeste, et se traduisirent par des dons généreux, qui nous permirent d'augmenter chaque année le nombre de nos petits colons : en 1883 il en y eut 70; en 1885, 112; en 1887, 200 et enfin en 1888, 273.

Ce qui dicte notre choix, ce ne sont pas les succès scolaires, mais au contraire, l'état de faiblesse et d'anémie qui est le lot de tant de nos enfants pauvres.

Notre œuvre étant protestante, par ses fondateurs et ses souscripteurs,

elle s'occupe essentiellement des enfants de son culte, et les prend dans tous les quartiers de notre cité; ce qui n'empêche pas que dans chaque escouade, il y ait quelques enfants catholiques!

Nous avons commencé par envoyer nos enfants à Nanteuil, mais dès la seconde année, nous en installions une bonne partie à Montjavoult. Ce petit village, qui compte environ deux cents habitants, semble fait exprès pour nos enfants : il est situé à 60 kilomètres de Paris, dans le département de l'Oise, sur un mamelon élevé (c'est le point le plus haut, de Paris à Dieppe). On y jouit donc d'une vue étendue et d'un air vif et fortifiant. Beaucoup de prés, beaucoup de bois, fournissent à nos petits Parisiens des promenades, des fleurs, des mûres, des noisettes autant qu'ils peuvent en désirer. Puis, aucun danger : pas de rivières, la station du chemin de fer, la plus proche, est à 7 kilomètres. La population du pays est douce et tranquille : les habitants sont pour la plupart de petits métayers possédant quelques champs et quelques vaches.

C'est chez les habitants que nous plaçons nos colons par groupes de deux à dix suivant la place dont disposent nos braves gens. Là, ils sont traités comme des membres de la famille et chaque femme qui les reçoit est tenue de les soigner et de les accompagner dans leurs promenades.

Quelles que soient les garanties que nous offrent les intérieurs choisis (et nous sommes très stricts à cet égard), ils sont cependant soigneusement surveillés par deux instituteurs en retraite, MM. Benech et Bernard qui résident à Montjavoult : ces amis dévoués de l'enfance et de notre œuvre voient chaque jour nos enfants et s'assurent par eux-mêmes que ni la nourriture, ni les soins de l'hygiène, ne laissent à désirer.

Une fête champêtre réunit chaque escouade; nous y invitons les enfants du pays et des jeux de toutes espèces sont organisés sur une vaste pelouse; des chants et un goûter complètent ce plaisir qui laisse des traces durables dans tous ces jeunes cœurs.

A Nanteuil-les-Meaux, les enfants et les familles qui les reçoivent, sont sous la surveillance dévouée et éclairée de Mme et de M. le Pasteur Perrier. Ces chers amis renoncent à prendre leurs vacances pendant les mois d'août et de septembre, afin de pouvoir se consacrer tout à fait à nos enfants.

Le bien produit chez les enfants se traduit en couleur, en forces et en une augmentation de poids étonnante, variant de 1 à 3 kilog.

Nous payons par enfant et par jour 1 fr. 50 de pension, et pour ce prix nous exigeons de la viande chaque jour, du lait en abondance, etc.

Le séjour d'un enfant, voyage compris, revient à 40 francs environ, pour trois semaines. Lorsqu'on visite des intérieurs d'ouvriers, on ne peut s'empêcher d'être frappé par l'air chétif et usé de la plupart des mères de familles ; cet état ne se comprend que trop, si l'on pense à la tâche qui incombe à ces pauvres femmes ; des enfants, nombreux souvent, qu'il faut mettre au monde, nourrir et élever au milieu de privations de toutes sortes! Aussi que de femmes sont usées avant l'âge et rendues incapables d'accomplir leur tâche! Nous avons trouvé beaucoup de ces jeunes femmes et notre cœur s'est ému de pitié, et nous nous sommes demandé s'il ne serait pas possible de leur procurer, à elles aussi, quelques semaines de repos et de bonne nourriture. L'année dernière nous avons envoyé à Nanteuil une jeune femme nerveuse et fatiguée avec ses quatre enfants : le résultat a été excellent.

Nous avons actuellement à Monjavoult deux autres jeunes femmes avec chacune deux enfants, et nous espérons pouvoir développer davantage encore cette branche de l'œuvre.

Nous inaugurons cette année une troisième branche en envoyant *à la mer* une escouade de colons et nous attendons le meilleur effet de ce séjour d'un mois environ, pour des jeunes filles et des enfants délicats.

Nous avons été heureux de voir la ville de Paris entreprendre en 1883, cette même œuvre en faveur des enfants de ses écoles, et plus heureux encore de la voir peu à peu renoncer aux voyages scolaires, presque aussi surmenants pour les élèves que les études, et y substituer la colonie scolaire. Il y a encore bien à faire jusqu'à ce que tous nos petits Parisiens puissent jouir de la campagne, et puiser par là les forces physiques dont la famille et la Patrie ont un si grand besoin.

S. Lorriaux.

RAPPORT SUR UNE ÉCOLE SUPÉRIEURE DE FILLES EN ISLANDE

Présenté par Mme Sigridr. E. Magnusson

Il n'y a pas de pays en Europe où il soit plus nécessaire d'instruire la femme qu'en Islande, et, cependant, il n'y a pas de pays où on ait fait aussi peu. Cela dépend de la grande pauvreté du peuple, de la difficulté des communications. L'Islande contient environ 50,000 kilo-

mètres carrés, et la population de 72,000 âmes est dispersée sur toute cette grande île.

Comme il n'y a ni routes, ni moyens de transport, il faut faire tous les voyages en été, avec de petits poneys résistant à la fatigue, et dont le pied est très sûr; en hiver, il faut voyager à pied. Aussi, l'externat est pratiquement impossible.

La seule éducation qu'on donne aux enfants, c'est la lecture et l'enseignement religieux, et, la plupart du temps, c'est l'enseignement de la mère. Jusqu'à présent, on peut dire que la mère islandaise a été la seule éducatrice dans le pays. C'est pourquoi il faut lui donner une instruction en rapport avec les besoins des temps modernes. C'est un besoin vivement senti par les femmes islandaises, et elles profitent de toutes les occasions qui leur sont fournies pour orner leur esprit. Les femmes, dans toute la région, manifestent une soif intense de savoir. A Reykjavik, il y a un excellent collège de latin pour les garçons, ainsi qu'un collège de médecine et de théologie ; il y a aussi une école mixte pour filles et garçons de 8 à 14 ans. Quelques essais ont été faits par des particuliers pour établir des pensions pour les jeunes filles au-dessus de 14 ans; mais ces études sont incomplètes et manquent sous tous les rapports au but qu'elles se proposent. Les professeurs font défaut, ainsi que les méthodes. On sent parfaitement qu'en Islande. il faut surtout une éducation pratique, combinant l'instruction littéraire avec l'enseignement des travaux à l'aiguille et de la tenue d'une maison. Ce serait une bénédiction pour le pays si l'éducation pouvait y atteindre ce niveau ; c'est là un but que j'ai à cœur et auquel j'ai travaillé avec mes faibles forces depuis plusieurs années.

Avec l'aide de quelques généreux amis anglais, j'ai réussi à faire construire à Reykjavik une école pour les jeunes filles. La maison est bâtie sur un terrain qui m'a été donné par ma mère, grand défenseur elle-même de l'éducation des filles. Elle est construite sur l'emplacement même de notre petit cottage où je suis née et où j'ai été élevée, et l'on peut y installer de 20 à 30 élèves. Le coût des bâtiments, qui, d'après les calculs de mes amis, ne devait s'élever qu'à 20,000 fr., a dépassé cette somme de 7,500 fr. J'en ai commencé la construction les mains vides, mais le cœur convaincu.

Mon plan est d'offrir une chambre gratuite aux élèves de la campagne qui ne peuvent payer leur pension dans des logements, ce qui leur permettrait d'acquérir l'instruction auprès des professeurs et des étudiants du collège, en attendant qu'il se formât des professeurs féminins.

Les élèves n'y seraient pas admises avant 14 ans, pourraient apporter avec elles une partie de leur nourriture (comme le font beaucoup d'élèves dans les Universités écossaises), c'est-à-dire un baril de mouton salé, beurre et autres produits de la maison. Comme elles n'auraient pas de loyer, il ne resterait plus aux jeunes personnes qu'à se fournir des autres aliments. J'ai l'intention d'en faire une École supérieure, véritable pépinière de professeurs femmes.

J'ai l'intention de réunir un capital en vue de fournir la nourriture aux élèves en combinant le travail manuel avec les autres branches de l'enseignement. Les femmes islandaises sont célèbres pour filer, tricoter et broder. C'est la partie de l'éducation de toute dame en Islande; mais, nécessairement, elles ne sont pas toutes également habiles; je me propose de faire enseigner les meilleures méthodes d'ouvrages aux jeunes filles, ce qui répond à un double but : 1° les jeunes filles, en rentrant chez elles, pourront améliorer les petites industries de la famille, et obtenir un modeste emploi de professeur dans les pauvres hameaux de pêcheurs qui ne peuvent avoir de vraies écoles; 2° leur travail pourra m'être envoyé en Angleterre, car ces ouvrages ne se vendent pas en Islande, chaque famille exécutant elle-même les travaux de cet ordre qui lui sont nécessaires. De cette façon, les élèves se trouveraient à même de payer le coût de leur pension.

Il est un des points de mon programme que je considère comme de la plus haute importance pour un pays où il faut souvent plusieurs jours avant que le médecin parvienne au lit du malade, c'est de donner à nos femmes intelligentes, comme « l'Union des Femmes de France » le fait aux vôtres, des connaissances médicales, chirurgicales et hygiéniques. Le gouvernement danois a bien voté une loi l'an dernier autorisant les Islandaises à assister aux cours faits par les hommes dans les universités de médecine et de théologie; mais, à l'heure qu'il est, il n'est pas, que je sache, une seule femme en Islande capable de profiter de cet avantage.

La maison est bâtie, mais il ne me reste plus d'argent pour faire les aménagements intérieurs, fournir les livres, et payer les professeurs. On m'a promis de Suède l'instruction gratuite d'une de mes femmes professeurs pour l'Islande, et maintenant je négocie l'instruction d'une seconde maîtresse. Mais j'ai immédiatement besoin d'une somme pour acquérir la petite maison et le terrain qui touche à l'école et qui doit être vendue 7,000 fr. La loi exige 6 mètres 1/2 entre chaque maison, et c'est là le seul espace où je pourrai jamais bâtir pour agrandir mon École; aussi, si je ne peux me la procurer, il me sera impossible de

jamais augmenter cette fondation. Il faut donc que je puisse me procurer une somme de 7,000 fr. avant le 1er août; j'espère ne pas faire un vain appel pour cette petite somme, et que tous ceux qui soutiennent l'éducation des femmes me tendront une main secourable dans ce grand besoin.

Il est certain que si la propriété change de main et que je ne puisse l'acheter, peut-être jamais l'occasion ne reviendra. J'ai voué ma vie au développement de ma patrie et je vous supplie, vous, femmes privilégiées de ce Congrès, qui jouissez de tous les bienfaits d'une culture élevée, de faire rayonner ces bienfaits jusque sur nous qui pouvons bien être séparées de vous par la distance, la neige et la glace, mais dont les cœurs chaleureux battent à l'unisson des vôtres.

Mme Sigridr E. Magnusson.

31, Bateman Street, Cambridge, 1889.

En présentant cet appel d'une dame islandaise qui a longtemps habité l'Angleterre, il est peut-être utile de faire quelques remarques.

Quoique l'Islande soit un pays presque inconnu au gros public, c'est une contrée singulièrement intéressante, et son peuple a des droits particuliers à l'intérêt par ce fait que, tandis que les autres pays de l'Europe ont été pendant des siècles enveloppés dans les brumes de l'ignorance, l'Islande a, depuis mille ans, conservé un haut degré de civilisation, ses habitudes, sa religion et sa littérature.

Au IXe siècle, une colonie de Norvégiens, chassés de chez eux par la cruauté tyrannique d'un roi, s'établirent dans cette île, récemment découverte, avec leurs familles, leurs propriétés et leurs traditions nationales. Auparavant déjà, une colonie, probablement irlandaise, y avait importé le christianisme, qui, à partir de l'an 1000, y fut définitivement considéré comme la religion d'État, tandis que la langue et la littérature latines s'y impatronisaient.

Des monastères, des hôpitaux, des écoles s'établirent; l'enseignement y fut très développé, et il se créa une littérature indigène, dont les ouvrages d'histoire, de poésie, d'astronomie, de jurisprudence, de théologie et de romans persistèrent encore pour attester le haut degré de culture intellectuelle à cette époque.

En 1551, la religion luthérienne fut indroduite et est actuellement la religion nationale.

La population, qui est de moins de 72,000 âmes, est en majorité pauvre. Peu d'industrie, et mal rémunérée ; ce qui est dû surtout au sol constitué par un roc stérile, et au climat inhospitalier. Les moyens de communication entre les différentes parties du pays sont peu nombreux en été, nuls en hiver. Les fermes et les maisons sont éparses, et, en exceptant la capitale, très éloignées les unes des autres.

Pour ces raisons, l'éducation des jeunes sujets est difficile, interrompue; et conduite dans les premières années par les mères, qui travaillent dur dans leur maison — Il en résulte que tout Islandais sait lire. Un collège latin avec une bonne éducation existe à Reyckjavik, et reçoit en hiver beaucoup des fils du peuple, tandis que, pendant l'été, ces jeunes gens retournent chez eux pour aider à la culture des fermes et aux autres travaux d'agriculture.

C'est pour établir un intérieur pour les jeunes filles que Mrs Magnusson travaille actuellement, sachant que la plupart d'entre elles sont dans des situations de fortune telles que, sans un secours de cet ordre, elles ne pourront obtenir aucune espèce d'éducation.

Les ressources de cette population se développent très lentement, et par suite de situation naturelle, ce brave petit peuple reste en retard dans la marche des nations.

Espérons que nous, qui appartenons à un pays favorisé et heureux, donnerons de bon cœur une aide à ces habitants, qui leur permettra d'éviter une décadence morale et intellectuelle qu'ils sont loin d'avoir méritée.

LA SÉPARATION DES SEXES

J'ai fréquenté pendant trois ans une excellente institution, le « Pédagogium » de Vienne, où les études se font en commun pour les deux sexes.

Lorsqu'en 1868, il y eut en Autriche un grand changement dans le gouvernement, on reconnut qu'il était nécessaire d'apporter le plus grand soin à l'éducation des enfants et à la formation des professeurs. C'est à ce moment que fut fondé le « Pédagogium » dans l'unique but d'élever le degré de culture des professeurs, après leur séjour dans les écoles nommées Lehrerbildungs-Antlalten : qui correspondent à peu près en France aux écoles normales primaires.

Le célèbre pédagogue, docteur Dittes, contribua beaucoup à l'organisation de cet établissement. Il en fut même directeur pendant les douze premières années.

Après avoir été pendant quatre ans, de quinze à dix-neuf ans, dans les écoles normales primaires, les instituteurs et les institutrices n'obtiennent qu'un certificat de capacité. Ils sont alors attachés en qualité de suppléants à une école publique, pour y étudier pratiquement la méthode d'enseignement.

Pendant ce temps, ils fréquentent le soir le « Pédagogium ». Les instituteurs et les institutrices passent l'examen qui correspond à peu près à celui de la pédagogie et au brevet supérieur après la première année d'étude au pédagogium.

La durée du séjour au Pédagogium est de trois ou de cinq ans. A partir de la seconde année, on opte pour les sciences ou pour les lettres et l'étude théorique et pratique de la pédagogie est particulièrement importante pour tous les élèves. Dans le même bâtiment se trouve une sorte d'école primaire supérieure, où trois fois par semaine les instituteurs et les institutrices, font, en présence du professeur, des conférences qui sont jugées et discutées le soir même.

Les études se font en commun, comme il a été dit plus haut, et les conférences ont lieu le soir, de cinq à huit heures.

Chaque leçon dure trois quarts d'heure, et pendant le quart d'heure de repos, étudiants et étudiantes se promènent dans les couloirs ou salles d'étude ; on cause sur mille sujets, et la franche camaraderie qui règne dans ces réunions ne va jamais jusqu'à la familiarité.

Cette institution existe depuis vingt ans et nous donne la meilleure preuve que les études en commun ne présentent pas d'inconvénients. Ceci est d'autant plus à noter, que le Pédagogium a pour ennemis certaines personnes qui voudraient pouvoir dire le contraire.

Je connais à Paris une institution enfantine libre, où les enfants reçoivent une éducation excellente sous tous les rapports, bien que les petits garçons fassent partie des mêmes cours que les petites filles. Il est vrai que cette école est dirigée par une femme d'une très haute valeur, et si, comme je n'en doute pas, la France en possède beaucoup de ce genre, c'est pour elle une cause de plus d'être fière.

Les Françaises sont jugées à l'étranger d'une manière tout à fait fausse ; on ne se les présente que gracieuses et spirituelles. Avant de venir à Paris, je ne pouvais pas m'imaginer que ce fussent là leurs seules qualités, car la grâce et l'esprit suffisent pour un salon, mais ne

peuvent guère contribuer à la grandeur d'un peuple, et il n'est pas de grand peuple sans femmes de mérite.

Il semble que cette réputation erronnée revienne en partie aux romanciers français, car les héroïnes de leurs romans sont ordinairement des femmes plutôt que des jeunes filles et présentées sous des traits peu avantageux au point de vue de la morale.

Quand on connait Paris, on comprend pourquoi ces écrivains parlent peu des jeunes filles; ils ne peuvent pas les connaître puisqu'on les traite, pour ainsi dire, en prisonnières.

On ne peut pas s'empêcher de trouver extraordinaire qu'une jeune fille parisienne ne puisse, dès qu'elle fait partie d'une certaine société, faire un pas seule dans la rue, comme si tous les passants étaient dangereux.

En Autriche, on garde un juste milieu : les jeunes filles sortent souvent seules pour faire leurs courses et sont accompagnées naturellement à la promenade.

Les frères et sœurs vivent dans l'intimité, et lorsque la sœur est intelligente, elle acquiert une grande influence sur son frère.

Dans la société, jeunes gens et jeunes filles s'amusent ensemble de tout cœur, et de là viennent souvent des mariages d'inclination.

Sophie POPPER, (Autriche-Prague.)
Institutrice diplômée, ancienne élève du Pédagogium de Vienne.

RAPPORT SUR LE PENSIONNAT DE JEUNES FILLES DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE PARIS, 95, rue de Reuilly

Pour retracer les origines du Pensionnat de jeunes filles de l'église réformée de Paris, faire connaître les motifs et les sentiments qui inspirèrent sa fondation et le but qu'elle se proposa, il a fallu évoquer les témoins oculaires encore vivants et surtout puiser dans les archives de notre maison, conservées comme un précieux témoignage des premiers temps de l'existence légale des protestants réformés de France.

Mme André Rivet eut la touchante pensée d'ouvrir un Pensionnat à côté de l'école qu'elle surveillait, pour y recueillir celles des jeunes

filles qui en la quittant se trouvaient abandonnées et exposées au vice et aux mauvais exemples.

A cet effet, Mme André Rivet groupa autour d'elle quelques-unes de ses amies :

Mmes Grivel et Renouard, la duchesse de Broglie, née de Staël, la baronne Hottinguer, la baronne de Neuflize, née de Vâtre, Mme Jules Mallet, née Oberkampf et la baronne Pelet qui, toutes, s'empressèrent de la seconder dans ses vues charitables.

Ces dames se partagèrent la surveillance journalière du Pensionnat et longtemps s'astreignirent à y venir chacune un jour par semaine, soit pour y remplir les diverses fonctions qu'elles s'étaient partagées, soit pour y donner elles-mêmes des leçons en dehors de la classe de l'école.

Un peu plus tard, Mlle Rosine de Chabaud qui possédait un don remarquable pour expliquer les saintes Écritures et les mettre à la portée des enfants, voulut bien consacrer le jeudi plusieurs heures à leur instruction religieuse. Fidèle à sa mission pendant un quart de siècle, elle ne cessa de s'occuper du Pensionnat que lorsque les forces lui manquèrent; ce fut au moment où il allait être transféré rue de Reuilly.

Les commencements du Pensionnat furent petits. Fondé en 1819, dans un appartement au second étage, rue de la Verrerie, n° 32, il ne reçut d'abord que 7 élèves. Leur nombre, bientôt porté à 15, obligea à chercher un local plus spacieux. En 1823, il fut établi au premier étage d'un ancien hôtel (qui avait eu jadis d'autres destinées), situé entre cour et jardin, rue des Deux-Portes-Saint-Jean, n° 2, dans le voisinage des écoles Delessert, que nos jeunes filles continuaient à fréquenter.

Leur nombre fut dès lors porté à 30. En 1836, à 40. Mais on ne pouvait aller au delà et les demandes d'admission devenant toujours plus nombreuses, le Comité directeur dut prendre, en 1847, le grand parti de transporter le Pensionnat, 97, rue de Reuilly, dans un immeuble contigu à l'Institution des Diaconesses, qui dans ce quartier aussi sain qu'aéré, nous offrait un excellent point d'appui.

Ce nouvel immeuble occupé par le pensionnat avait une grande cour, un beau jardin et assez de terrain pour permettre les agrandissements que pourrait réclamer dans la suite le développement de l'œuvre.

Loué d'abord, il put devenir en 1849 la propriété du Pensionnat, et être acheté de ses deniers. En 1854, on construisit un bâtiment d'école

dans la cour où furent installées nos jeunes filles, qui depuis leur transfèrement rue de Reuilly, avaient suivi l'école de la maison des Diaconesses. En 1869, un préau couvert et chauffé, dans lequel elles pouvaient se rendre en sortant de la classe ou du réfectoire, vint encore leur offrir un nouvel élément de confort. Enfin tous les aménagements intérieurs furent combinés de manière à recevoir 54 pensionnaires, nombre qu'on ne veut pas dépasser, car s'il en était autrement, il faudrait agrandir la maison et changer l'organisation actuelle. Toutefois, on s'est réservé la possibilité de recevoir temporairement d'anciennes élèves du Pensionnat qui, dépourvues de famille, sont heureuses et regardent comme un bienfait de venir se retremper dans cette atmosphère bienfaisante et saine qui a enveloppé leur enfance et fortifié leur jeunesse. Les enfants entrent au Pensionnat à 7 ans et n'en sortent qu'après leur première communion, à 15 ou 16 ans.

Outre l'enseignement religieux évangélique, nos jeunes filles reçoivent dans notre maison l'instruction primaire, soigneusement maintenue au niveau de celle des écoles de la ville; elles apprennent le travail à l'aiguille sous ses formes les plus variées, pour la confection et l'entretien du linge et des vêtements ; elles sont chargées des soins à donner aux enfants les plus jeunes, et initiées aux soins du ménage ainsi qu'à la tenue de la maison.

Par son ancienneté, le pensionnat de la rue de Reuilly a eu le privilège de servir de modèle à la plupart des autres établissements de ce genre qui existent aujourd'hui à Paris ou même en province. Nos règlements, fruits d'une longue expérience ont été complètement remaniés en 1857, mis à l'épreuve pendant 2 ans et enfin imprimés en 1859.

Ces Règlements renferment toute la constitution de l'œuvre et sont destinés à maintenir dans leur intégrité les bases et les principes sur lesquels elle repose. Ils restent cependant perfectibles ; mais à part quelques améliorations apportées au régime des enfants, ils sont demeurés les mêmes depuis dix-huit ans.

Reconnu établissement d'utilité publique en 1859, le Pensionnat est soumis à des inspections régulières de la part de l'autorité qui lui ont souvent valu les témoignages les plus favorables, d'autant plus précieux qu'ils ne se rapportent pas seulement à l'installation matérielle de la maison, excellente aujourd'hui ; mais surtout à la direction morale et religieuse, résultat de l'éducation basée sur l'Évangile.

Les diverses présidentes de l'Œuvre furent :

Mme André Rivet de 1819 à 1859 ;

Mme Louis André, née de Neuflize, de 1860 à 1868 ;

Mme Gabrielle Odier, née de la Rue, de 1868 à 1872 ;

Mme Alfred André, née Joly de Bammeville, nommée en janvier 1872.

Les diverses directrices du Pensionnat furent depuis l'origine :

En 1819, Mme Rouyer;

En 1820, Mme Bertin, dont les deux filles, élevées au Pensionnat, devinrent maîtresses de l'école Delessert ;

De 1829 à 1833, Mmes Renard et Delobel. En juin de cette année, Mme Langeland, veuve d'un officier, ayant un fils et deux filles. Ces dernières furent élevées au Pensionnat. Elle perdit ses trois enfants. Il ne lui resta que sa fidèle servante Françoise, qui avait suivi sa maîtresse au Pensionnat et qui n'en fut séparée que par la mort.

Pendant trente années, Mme Langeland resta à la tête de la maison. Mais lorsque sa santé et ses facultés s'altérèrent, le Comité lui assura une retraite heureuse et honorable jusqu'à l'époque de sa mort en 1870, en reconnaissance de son long attachement à notre maison.

Depuis l'année 1864, la direction en a été confiée à la sœur Sophie Wilhelm, diaconesse, qui unissant la connaissance parfaite des enfants à une haute intelligence, et la chaleur du cœur au dévouement le plus absolu, lui a imprimé une supériorité remarquable. Les Sœurs Pagès, Heiser et Preen, également diaconesses, l'ont successivement secondée dans sa tâche laborieuse.

Les souscriptions recueillies dans l'Église de Paris contribuent dans une certaine mesure à l'entretien de nos élèves. A côté de cette ressource, il faut comprendre dans le revenu ordinaire le prix des pensions payées par les parents ou protecteurs ; les fondations de bourses ou demi-bourses gratuites; les demi-bourses réunies par les dames du Comité; l'allocation annuelle fournie par le Diaconat de l'Église de Paris ; celle du Ministère de l'Intérieur ; enfin le produit d'un fonds de réserve constitué avec les dons et legs particuliers faits à notre œuvre, souvenirs de ceux qui l'ont aimée ou témoignages de la charité active de nos protecteurs.

Sous bien des rapports nos ressources annuelles sont moindres que nos dépenses courantes ; et cependant il est d'un intérêt majeur pour le bien et le soulagement de celles qui y sont admises de chercher, sans se ralentir, à les rendre chaque année plus productives afin d'éviter l'augmentation de prix de la pension des élèves restée jusqu'à présent fixée au taux très bas de 20 francs par mois. Ce prix représente à peine la moitié de ce que coûte chaque enfant, surtout depuis que la

cherté de toutes choses va croissant. Cependant le désir du Comité serait de pouvoir l'abaisser encore et surtout qu'il lui soit possible d'admettre gratuitement les pauvres enfants dénués de ressources ou d'appui.

RAPPORT SUR L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE DES FEMMES EN ÉCOSSE

par Mrs Stopes

L'Écosse a toujours, selon le siècle, pris une part active dans l'éducation des jeunes gens, d'une manière peut-être un peu trop générale pour concentrer ses bienfaits sur ceux qui peuvent se distinguer. Au seizième siècle, John Knox institua des écoles dans toutes les paroisses — chaque église avait à côté d'elle son école, jusque dans les districts les plus lointains et les plus isolés. La meilleure preuve de la haute estime dans laquelle étaient et sont encore tenues ces institutions, c'est le zèle des habitants, qui n'hésitent pas à faire le dimanche de longs trajets, après une semaine de dur labeur, pour aller assister au service divin ; — ce sont les enfants qui franchissent tous les jours des distances considérables par tous les temps, pour se rendre aux cours où ils vont recevoir leur instruction. Cela dure encore. Les classes ne comprenaient pas seulement la lecture, l'écriture, l'arithmétique ; elles comprenaient aussi la grammaire, la littérature, la géographie, l'histoire, le latin et les mathématiques. Tous les sujets étaient ouverts tant aux filles qu'aux garçons, et généralement, ils étaient abordés avec ardeur par tous les deux. Les classes étaient mixtes, et l'ambition de se distinguer stimulait l'émulation des deux sexes. Il n'était pas rare de rencontrer dans d'humbles chaumières, des femmes d'une instruction bien au-dessus de ce que l'on aurait été en droit d'attendre d'elles : l'esprit imbu des meilleures pensées des grands écrivains, elles marchaient ainsi dans la vie, remplissant souvent leurs humbles devoirs, mais l'âme éclairée par des rêves dorés qui jetaient leurs rayons lumineux sur tout ce qui les entourait. C'est ainsi que s'accrut la force de notre petit pays. Les classes besoigneuses continuèrent toujours à bénéficier de ce mode d'éducation, mais il faut bien l'admettre, par suite de notre adhésion aux systèmes des écoles anglaises

du gouvernement, l'éducation du peuple chez nous n'est pas, en comparaison des autres nations, et eu égard à notre époque, aussi avancée qu'elle l'était autrefois.

Je n'ai du reste dans cette étude rapide que l'intention de m'occuper d'une seule question, celle de l'éducation *de la femme.*

En Écosse, les sexes sont séparés dans les classes supérieures.

Lors de la fondation de quelques écoles pour les rangs supérieurs des jeunes filles durant le dix-huitième et le commencement du dix-neuvième siècle, on eut le tort de vouloir imiter le système des écoles en vogue à ce moment en Angleterre, où l'on ne s'occupait guère que d'arts d'agréments, et encore en se contentant généralement d'un demi-savoir. La musique, le dessin, les ouvrages de fantaisie, la danse, un aperçu de langues étrangères, voilà à peu près le programme de l'enseignement à cette époque.

Lorsqu'on voulait des études plus sérieuses, on avait la plupart du temps le grand tort d'adhérer trop scrupuleusement au texte du livre et les leçons n'étaient souvent que des répétitions verbales.

Vers *mil huit cent quarante*, un souffle de vie vint ranimer les écoles supérieures, et l'instruction à fond des écoles paroissiales dans les sujets nécessaires, était ajoutée à une instruction raisonnable et pratique. Le latin et les mathématiques en furent encore exclus comme inutiles pour des jeunes filles, et remplacés par le français et les travaux à l'aiguille.

Le grand progrès toutefois consista dans le changement de méthode. A la tête de ce mouvement se trouvait un groupe de professeurs connus d'Edimbourg, parmi lesquels se distinguait un homme, jeune encore à cette époque, M. Thomas Aliphant. Il avait été directeur de l'École normale, un établissement où l'on formait en classes mixtes, des maîtres et des maîtresses pour les écoles paroissiales de tous les pays. Trouvant avec beaucoup de raison et d'à-propos que l'instruction de premier ordre que l'on y recevait, ne devait pas être limitée à ceux et celles qui étaient à même de se rendre à ces écoles spéciales, il en ouvrit une nouvelle, en 1846, dans Charlotte Square, Edimbourg.

Le prix d'admission était encore modique, mais assez élevé toutefois pour permettre à une classe moyenne de la Société de la fréquenter. Aussi était-elle considérée comme d'un rang social supérieur.

Un nouveau genre d'éducation se développa à partir de ce moment, et se répandit promptement dans tout le pays. Une solide éducation anglaise sérieusement dirigée, prit la place d'une instruction partielle

pleine de lacunes, et s'il est vrai que l'on n'obtient rien sans peine, d'un autre côté, avec ce nouveau système d'études mis à la disposition des aspirantes, toutes pouvaient légitimement espérer de voir couronner leurs efforts par le succès,

L'éducation doit marcher de pair avec l'*Instruction*. C'est pour cela que l'histoire n'était plus enseignée sans une démonstration géographique. La géographie à son tour était appliquée, commentée à l'aide des faits historiques se rapportant aux endroits dont il était question, et tout cela était recherché avec assiduité, avec intelligence dans les livres spécialement recommandés par les professeurs, et non plus appris par cœur comme par des perroquets. La grammaire elle-même n'était plus l'étude aride qui jusqu'à présent avait fatigué et lassé l'attention des élèves. L'étymologie des mots était recherchée, on étudiait le développement graduel de la langue en remontant jusqu'à ses racines primitives; les règles grammaticales étaient illustrées par des exemples, des comptes rendus littéraires accompagnaient les exercices de composition et de diction. En parcourant et en commentant les auteurs, on s'arrêtait aux beautés du style, à l'élévation de la pensée, on étudiait leur vie, l'histoire de leur époque.

A tout ceci on ajoutait un peu de science, d'une manière raisonnable, un peu de botanique et de géologie. Les jeunes filles collectionnaient elles-mêmes les plantes et les pierres en se promenant, elles apprenaient leurs noms, la manière de se servir des herbes, la classification, la forme de leur structure; la partie historique enfin était dirigée aussi de façon à laisser des traces durables dans ces jeunes esprits.

Ce système d'éducation était spécialement destiné aux jeunes personnes jusqu'à dix-sept ou dix-huit ans. Quoique les enseignements pour continuer les études dans le même ordre d'idées lorsqu'elles auraient fini leurs cours, ne manquassent pas, généralement elles les abandonnaient aussitôt, pour s'adonner, soit aux plaisirs, soit aux occupations domestiques.

Il est vrai qu'en parcourant les revues, les livres sérieux, en assistant aux conférences et lectures publiques, un certain intérêt pour les choses intellectuelles restait vivant en elles. Les conférences faites à l'Institution philosophique, auxquelles les femmes furent admises dès la fondation en 1846, étaient surtout d'un haut intérêt. Des femmes s'y firent même souvent entendre, et applaudir. Une salle de lecture pour dames fut bientôt ajoutée à la salle de conférences. Malheureusement ces conférences, quoique faites par des hommes éminents, ne répondaient pas entièrement aux besoins des femmes. Chaque sujet com-

prenait seulement deux conférences, faites une le mardi, l'autre le vendredi. La semaine d'après, un autre sujet était amené sur le tapis, de sorte que rien n'était approfondi, et c'est ainsi qu'avec la meilleure volonté du monde, la femme n'arrivait à aucun résultat profitable. Le premier pas dans la bonne voie fut réalisé lorsque l'Université d'Edimbourg institua, en 1864, les examens locaux pour les jeunes filles, lesquels avaient pour but d'encourager les études méthodiques soit dans les écoles, soit dans la famille. Peu de femmes toutefois, en dehors de celles qui se destinaient à l'enseignement, en profitèrent.

Beaucoup eussent désiré être admises à l'Université, mais leur désir étant irréalisable, elles se résignèrent à ne rien faire du tout, ou bien se bornèrent à quelques infructueux efforts pour remplir un programme universitaire en étudiant dans les livres de leurs frères, d'une manière intermittente. En 1867 enfin, une femme synthétisa en une forme bien définie toutes les aspirations vagues, tous les désirs flottants de notre sexe. Miss Mary Mc Lean, née de parents écossais dans le Lancashire, Angleterre, et élevée principalement à Édimbourg, avait épousé, en 1861, un jeune homme allemand, M. Crudelius, qui demeura près d'Édimbourg. Telle fut le pionnier de notre cause, et de concert avec son amie, Mrs Daniell, elle parvint, quoique très peu connue, à force de persévérance, de patience et d'intelligence, à former « l'Association des femmes pour l'éducation Universitaire à Édimbourg » en 1867. Elle inaugura la première série de cours en janvier 1868. Le professeur David Masson, cet ami fidèle de la cause des femmes, consentit à faire des conférences sur le sujet qu'il traitait à l'Université, c'est-à-dire sur la littérature, et de les établir sur le même pied et dans les mêmes conditions que celles des hommes. Une classe de deux cent cinquante dames se rallia aussitôt à cette première tentative, et avec tant de succès, qu'il ne subsista plus le moindre doute sur leur capacité. Encouragés par ce premier succès, on ouvrit la saison prochaine, simultanément avec la rentrée de l'Université en novembre 1868, des cours comprenant : la *Littérature* avec le professeur Masson — cette classe était composée de cent vingt-neuf dames, — et *la Science*, illustrée par le professeur Jait qui y apporta la physique expérimentale, il y a eu cent quarante et une étudiantes, dont plusieurs se distinguèrent d'une manière remarquable ; — la philosophie enfin, représentée par le professeur Kaser, qui nous enseignait la logique et la psychologie. C'était la première fois que ce sujet était traité devant des femmes dans la Grande-Bretagne, et le résultat fut on ne peut plus satisfaisant. Sur soixante-cinq élèves qui concouraient aux examens, la moyenne des

femmes dépassa la moyenne des hommes, et plusieurs d'entre elles l'emportèrent même sur des hommes très distingués, de sorte que les craintes de la jeune Association se dissipèrent complètement, et de nouveaux sujets purent être ajoutés au programme.

Le dévouement de Mme Crudelius et des autres dames qui travaillaient gratuitement avec elle, pour le bien de notre cause, ne fut pas récompensé aussi largement qu'on aurait pu l'espérer. Tous les ennemis du progrès et de la cause des femmes se mirent à faire de l'opposition, et lorsque le groupe de femmes médecins postula pour terminer son éducation à l'Université d'Édimbourg, il ne fut pas admis, et dut se replier vers Paris. Mme le Dr Frances Hoggau fait l'historique de cette époque dans un volume de M. Stauton, intitulé : la « Question des femmes en Europe ». Chose assez curieuse, dans cet ouvrage, l'auteur omet complètement de parler de l'éducation en Écosse. Après ce qui s'était passé, il ne fallait plus songer à fusionner tout de suite avec l'Université d'Édimbourg. Toutefois, celle-ci offrit de mettre à la disposition des étudiantes des certificats après examens, portant trois branches d'études et assimilés autant que possible aux degrés de M. A. Cet examen fut passé par une dame en octobre 1873, et depuis par beaucoup d'autres.

Plus tard on institua un autre certificat dit « Diplôme », pour celles qui passeraient l'examen sur sept sujets dont un au moins « in honours ». Chacun de ces sujets équivalait à ceux présentés dans les examens pour le baccalauréat M. A. degrés; toutefois, eu égard à l'éducation première des femmes, une certaine latitude était accordée dans le choix de ces sujets.

Le premier « Diplôme » fut accordé à une dame en 1875, et depuis, plusieurs ont brillamment passé leurs examens. Malgré cela nous n'avons pas pu obtenir à Edimbourg la juste appréciation que méritait le travail des femmes, ni qu'on leur accordât les diplômes aux mêmes conditions qu'aux hommes. En attendant, nous avons des cours suivis d'examens, en littérature, physique expérimentale, logique, philosophie, mathématiques, grec, latin, chimie, géologie, physiologie, zoologie, économie politique, pédagogie, critiques bibliques, botanique, musique et des critiques des Beaux-Arts.

Ce que l'on recommandait surtout dans le choix des sujets pour diplômes, c'était qu'ils fussent de nature à élargir autant que possible le cadre de l'enseignement, et à ouvrir de vastes horizons à l'intelligence. Tous avaient leur valeur, sans doute, mais l'étude la plus profitable peut-être fut celle de la logique et de la psychologie, avec la

méthode, deux sujets si importants pour tous les penseurs, écrivains et professeurs, et considérés jusqu'à présent comme tout à fait hors de la sphère de la femme, quoique lui étant fort nécessaires. On s'aperçut bientôt que son goût se portait avec prédilection sur ces sujets, au point qu'un examinateur fit la remarque que, sur ces questions, les réponses des femmes étaient plus succinctes, plus précises que celles des hommes. Notre grand philosophe Descartes ne disait-il pas dans la préface à son « Traité sur la Méthode », que beaucoup de personnes avaient compris une partie de sa philosophie, mais qu'il n'y avait qu'une intelligence qui l'avait embrassée en entier? Cette intelligence qu'il gratifiait d'incomparable, était celle d'Élisabeth de Bohême, la fille de notre premier roi écossais d'Angleterre, Jacques Ier.

Ce qu'il y eut de remarquable dans le mouvement créé à Édimbourg, c'est qu'il ne prit pas naissance dans le cénacle des institutrices. Ce fut une entreprise privée, inaugurée par des intelligences cultivées et choisies, entreprise des plus louables qui empêcha bien des bonnes volontés de se stériliser, bien des nobles énergies de se perdre. Grâce aux efforts de quelques dames, un cours de logique préparatoire s'ouvrit, et prit un grand développement sous le nom de cours de « Saint-Georges Hall ». Ici, toutes les femmes dont l'éducation avait été négligée dans une branche quelconque étaient mises à même de passer un premier examen, les mettant au courant pour les examens des cours supérieurs.

Un des départements les plus utiles de cette institution était « les classes faites par correspondance », qui permettaient aux femmes éloignées et isolées de se réunir à leurs sœurs. Une de ces généreuses femmes qui passent leur vie à se dévouer au bien de leur sexe, créa une agence libre, pour gouvernantes en Écosse. Plus tard, en 1846, la même dame fonda un Collège pour institutrices et professeurs, dans lequel on comparait les meilleures méthodes pour enseignement, outre les études habituelles. Ces institutions mettaient à la disposition des plus méritantes des prix, des bourses, en un mot tous les encouragements qui pouvaient stimuler leur zèle. Si j'ai parlé surtout jusqu'ici du travail qui s'est accompli à Édimbourg, ce n'est pas seulement parce que Édimbourg est la capitale littéraire aussi bien que politique de l'Écosse, mais aussi parce que c'est de là que partirent les premiers efforts dans l'intérêt intellectuel de la cause des femmes.

C'est cette année que la série des classes inaugurées en 1878, a atteint sa majorité; l'Association elle-même était plus âgée d'un an. Quelle époque importante pour les femmes est comprise dans ces

vingt et un ans ! La question de leur capacité dans les branches supérieures de l'éducation est résolue par des faits, reste celle de leur admission dans les Universités, qui aujourd'hui est un de nos vœux les plus vifs.

Le reste de l'Écosse ne tarda pas à imiter la capitale et bientôt toutes les villes universitaires offrirent des certificats aux étudiantes dans les mêmes conditions qu'Édimbourg, et dans quelques lieux, ils donnèrent des cours d'études ; mais ils n'étaient pas continués régulièrement.

En 1876, une des étudiantes qui avait remporté tous les certificats d'Édimbourg, écrivit aux secrétaires des différentes Universités pour leur proposer des méthodes variées de cours à faire, et de certificats, en les priant de vouloir bien dans leurs décisions, se souvenir des besoins de son sexe. Elle a eu une réponse favorable de deux Universités. De concert avec une autre dame, elle se rendit ensuite, en septembre de la même année, aux grandes conférences « de l'Association Britannique » à Glascow, et à force de peine et de patience, parvint à réunir aussi un meeting nombreux, où les questions relatives à l'éducation de la femme furent discutées avec intérêt et enthousiasme, et dont les fruits ne tardèrent pas à se montrer. Des classes s'ouvrirent bientôt dans le genre de celles d'Édimbourg, et comme celles-ci, en rapport avec l'Université. En ce moment, elles se tiennent avec grand succès dans le « Queen Margaret's Collège » de Glasgow, dans S. et K. La princesse Louise, marquise de Lorne, est la présidente.

Glasgow est une ville plus riche qu'Édimbourg, et ce collège a reçu plus d'émoluments que celui d'Édimbourg. Ainsi a-t-il un espoir plus fondé d'être uni à l'Université.

Le travail n'était pas si avancé à Aberdeen, une autre ville d'Université d'Écosse. Il y a pourtant une question sur laquelle Aberdeen a été plus avancé que nous. Il y a quelques années, Mme Bain, la femme du Principal Bain a créé un Club des femmes où se donnent des cours et des conférences, où il y a une bibliothèque de choix et de petits ateliers pour des femmes artistes. C'est installé fort modestement sans doute, mais ainsi commence plus souvent tout ce qu'il y a de bon pour les femmes.

En 1876, l'autre Université écossaise, celle de « Saint-Andrews », se mit à considérer la cause des femmes. On créa à Saint-Andrews une école préparatoire pour ces examens, nommée « Saint-Léonard Collège ». Miss Mamsay entre autres y fut élevée, cette jeune fille écossaise qui étonna le monde il y a deux ans, et remplit d'une juste fierté toutes

ses sœurs, en prenant non seulement la première place dans les Classiques de Cambridge, mais la première encore dans les examens où aucun homme ne fut même second.

A quoi bon tout cela? disent beaucoup de personnes. On pourrait leur répondre que ce qui est bon pour un, est bon pour tous. Chaque femme qui lutte honnêtement et patiemment contre les difficultés que lui impose son sexe, et qui s'efforce de se développer intellectuellement autant que possible, relève son sexe entier dans l'estime du monde. L'éducation ne consiste pas dans les groupements de certains faits, mais dans le développement de l'esprit par le travail que nécessite l'étude. Nous ne voyons peut-être pas dès aujourd'hui à quoi nous serviront ces facultés acquises; n'importe, ce qui est hors de doute, c'est que seuls, ceux ou celles qui sont *capables*, peuvent être utiles dans la vie. Soyons donc *capables*, mes amies, et bien certainement qu'à un moment ou à l'autre, notre voie nous sera indiquée. Que ce soit peu ou beaucoup, cela ne doit pas nous préoccuper, il suffit que ce soit un pas de plus vers la régénération de la race humaine par l'avancement de la femme. Il semblait que jusqu'ici elle ait peu fait encore... Mais si, malgré tant d'obstacles, tant de difficultés, malgré une éducation imparfaite, et la justice inégale, elle a déjà pu effectuer tant de grandes œuvres, que ne sommes-nous pas en droit d'attendre pour elle et pour l'humanité dans cette époque rapprochée de nous où l'éducation, la justice et les lois seront les mêmes pour l'homme et pour la femme! L'union fait la force. Unissons-nous donc, travaillons ensemble, ce n'est qu'ainsi que nous pourrons nous encourager mutuellement, et faire grandir en nous les ailes de notre enthousiasme.

Et vous, femmes de Paris, habitantes privilégiées de cette ville généreuse où l'Université accueillit cordialement les femmes médecins contraintes de quitter l'Angleterre, profitez de tous les avantages qui vous y entourent et que vous accorde cette Université. Mais ne pensez pas à vous seulement. Pensez aux femmes qui sont éloignées de toutes ressources intellectuelles, isolées dans quelque coin reculé de la France. Vous pouvez répandre la lumière par correspondance, et il y a bien des manières de répandre l'éducation supérieure; je crois les avoir indiquées sommairement. Il ne suffit pas d'être *capable*, il faut utiliser nos capacités, et les répandre sur tous, en vue de la régénération du monde.

La première diplômée d'Edimbourg,
Mrs CHARLOTTE STOPES, née CARMICHAEL, à Édimbourg,
Demeure à Londres.

RAPPORT SUR L'ASSOCIATION POUR LES VÊTEMENTS RATIONNELS

Par Mrs Stopes

Sous la zone torride, parmi les sauvages primitifs, les vêtements étaient, non pas une chose nécessaire, mais une parure le plus souvent peut-être grotesque, leurs notions de l'art étant nulles ou imparfaites. Ce n'est qu'au delà des tropiques, parmi les peuples plus civilisés que l'on songe à se couvrir avec un grand vêtement d'étoffe, ce qui donne la notion de modestie; et quoique cette coutume ne soit pas basée sur le goût de la parure, elle en fournit l'occasion. Dans les régions glacées, par exemple chez les Esquimaux, où l'homme ne peut vivre qu'à l'aide d'une chaleur artificielle, les vêtements sont pour lui de nécessité première, et il lui faut livrer aux animaux à poils une lutte acharnée pour se procurer leur fourrure. L'usage constant des vêtements a développé chez l'homme la pudeur et la modestie ; chez les peuples du Nord la beauté ou l'art n'ont qu'une importance secondaire, quoique l'amour de la parure se glisse même quelquefois chez eux. Leur ambition est de porter les plus belles fourrures, les plus longs colliers de coquilles, ou de s'orner des dents les mieux sculptées; mais leurs notions d'art ne progressent pas. On comprend facilement que plus l'homme a eu à lutter pour son existence, plus son développement intellectuel et moral a marché. Entre ces deux climats extrêmes, il y a un climat intermédiaire, et les habitants des zones tempérées jouissent des avantages des deux autres sans avoir à souffrir de leurs désavantages. Il en résulte que, parmi eux, la civilisation avance plus rapidement. Ils ne peuvent se passer de vêtements parce que s'ils ne se couvraient pas, ils ne supporteraient pas les variations de l'atmosphère, et les notions de modestie et de pudeur intimement liées à l'usage des vêtements, s'enracinent profondément chez eux. La beauté de ce qui les entoure leur inspire aussi le goût des ornements artistiques, le goût de ce qui est fin et délicat, et le goût des couleurs. Quoique les habitants des zones tempérées soient depuis bien des siècles sortis de l'état sauvage, il est bon d'examiner de près nos mœurs et nos coutumes, afin de découvrir s'il est resté parmi nous quelque trace de sauvagerie. Pour ce qui a rapport aux modes, nous sommes toujours les mêmes. L'ambition que nous avons de surpasser les autres, et notre amour de l'imitation font les différences ou les ressemblances des modes. Nous

ne pouvons changer la nature humaine, mais nous pouvons la guider; non contents de considérer l'usage des vêtements comme un moyen de conserver l'existence, nous devrions les employer à atteindre la perfection du développement physique et artistique.

A Londres nous avons formé une société appelée « la Société des vêtements rationnels », parce que nous pensons qu'il est nécessaire de réformer la toilette des femmes. Nous nous adressons à vous, Françaises, dont nous empruntons si souvent les modes, avec l'espoir que vous nous aiderez à prendre ici la *Raison* pour guide. C'est du développement de la raison des femmes que dépend leur avancement, et un des premiers résultats de cet avancement devrait être que les femmes fissent preuve de raison en toutes choses.

« La Société des vêtements rationnels » se compose d'un grand nombre de personnes dont les vues diffèrent largement. Mais elles sont toutes d'accord sur un point : la nécessité de subordonner les modes à la raison. La raison est-elle le guide des changements journaliers et de l'innombrable variété des modes actuelles ? La mode a-t-elle égard au développement physique ou intellectuel des femmes ? A-t-elle même égard au sentiment artistique qui devrait faire partie du développement de la femme ? Je crois que non, la mode n'est raisonnable ou artistique que par accident. Mais elle pourra le devenir. Loin de nous toute idée de supprimer les ornements ou d'éliminer l'amour du beau ! Nous ne nous armons que contre ce qui est malsain, indécent ou laid. La mode aveugle ses adorateurs, nous avons recours à la raison pour leur ouvrir les yeux et leur faire voir les choses telles qu'elles sont.

Nous pouvons diviser les erreurs de la toilette des femmes en deux classes : les vêtements temporairement ridicules, et les vêtements d'un usage toujours préjudiciable à la santé. La perversion du goût public doit être prise en considération, mais la seconde classe de ces erreurs mérite encore plus d'attention que la première. Sans parler des antiques perruques cernées, des ruches empesées du XVIe siècle et de la crinoline plus moderne, nous voulons attirer votre attention sur les jupes étroites qui gênent la marche, sur la coupe des corsages et des mantelets qui ne permettent pas le mouvement des bras, les étoffes trop lourdes, toutes modes dont l'usage est funeste à la santé ; aussi bien que sur le fait de couvrir inégalement les différentes parties du corps, de sorte que les unes souffrent d'un excès de chaleur, et que les autres sont trop exposées à l'air ; de porter des robes trop longues, de manière à balayer la rue et à ramas-

ser non seulement la boue et la poussière, mais encore des germes de maladies contagieuses ; de porter des hauts talons, des gants et des souliers étroits, des jarretières serrées ; et par-dessus tout d'être à l'étroit dans un corset.

Nous publions un journal où l'on trouvera des illustrations de tous les pernicieux effets que j'ai décrits. Mais toute femme de bon sens n'a qu'à réfléchir un peu pour se rendre compte de ce que nous avançons ici. La présidente de notre Société, Mme la vicomtesse Harberton, critique hautement le poids, l'inégalité, la longueur et la forme des vêtements actuels des femmes, et leur conseille d'adopter « the divided skirt » qui est, dit-elle, plus hygiénique, plus économique, plus modeste, et laisse les mouvements plus libres. Bon nombre de nos sociétaires ont adopté cette jupe et en reconnaissent tous les avantages. Si tout le monde portait des étoffes de laine légères confectionnées dans des proportions raisonnables, de manière à laisser au corps son élasticité et à favoriser le libre exercice de tous les membres, ce serait faire un pas vers la toilette scientifique. Mais les jeunes élégantes en sont loin : quand elles veulent prendre de l'exercice ou faire de la gymnastique, elles ont à échanger leurs vêtements ordinaires contre des vêtements appropriés à cet usage. L'erreur la plus grave de toutes, et que je m'attache le plus à combattre, est celle de porter des hauts talons ou d'être à l'étroit dans quoi que ce soit. Je crois que peu de femmes se rendent compte du mal qu'elles se font en portant des hauts talons. Ils affectent sérieusement la santé. Ils font dévier le corps de sa pose naturelle, foulent des organes intérieurs dont les fonctions sont importantes et quand on marche heurtent l'épine dorsale, en sorte que le cerveau lui-même est affecté. Donc une femme qui porte des hauts talons amoindrit sa force vitale et intellectuelle. Ce n'est pas tout, le plus souvent les chaussures à hauts talons sont étroites et rendent celles qui les portent artificiellement boiteuses, nous trouvons donc, au cœur de l'Europe civilisée, une imitation de la Chinoise au pied mutilé. Une femme ainsi chaussée ne marche jamais sur un terrain plat, elle descend toujours, ses pieds enflent, l'exercice lui devient pénible et difficile, elle sort peu et s'étiole.

Que dirai-je des corsets étroits ! Si un gouvernement quelconque punissait les malfaiteurs en leur infligeant la peine de porter des corsets étroits, nous nous récririons, nous l'accuserions de cruauté, et nous nous opposerions à une pratique aussi horrible. Et pourtant, combien de milliers de femmes s'infligent volontairement cette torture.

Quelle en est la conséquence? Pas un des organes intérieurs ne peut agir librement. Le cœur est comprimé, et la circulation du sang se ralentit. Les poumons sont contractés et ne peuvent absorber qu'une quantité insuffisante d'air, donc moins d'oxygène pour purifier le sang. Nous savons tous que les Indiens ont l'habitude, en temps de famine, de serrer leur ceinture pour arrêter la digestion et calmer les douleurs de la faim. De même, une femme serrée dans son corset arrête le travail de la nutrition et de la digestion, et par conséquent nuit au développement du corps. Elle ne peut ni manger suffisamment, ni digérer ce qu'elle a mangé, et graduellement elle perd la fraîcheur et la santé. C'est ainsi que fréquemment de fortes constitutions sont ébranlées. La faiblesse, la débilité, les mille et une indispositions que l'on croit inhérentes à notre sexe sont le plus souvent dues à de telles causes, car la nature ne se laisse pas outrager impunément. L'élégante jeune beauté, à la taille de guêpe, vieillit prématurément. Toutes les femmes savent qu'il est dangereux de se serrer. mais peu comprennent l'étendue du danger. L'année dernière j'ai assisté à un débat de l'Association Britannique sur ce sujet, et j'ai été appelée à donner mon avis. La première chose dont j'ai fait mention était que, d'après les statistiques des corsetières, le contour de la taille des femmes a, en moyenne, diminué de trois ou quatre centimètres en vingt-cinq ans. Or de deux choses l'une, ou pendant cette période un plus grand nombre de femmes se sont laissé entraîner par la mode à se faire minces, ou, engendrées par des mères qui avaient ruiné leur constitution en se serrant, elles sont nées avec moins de vitalité.

C'est une question qui vaut la peine d'être considérée. Peut-on justifier les femmes de se rendre esclaves de la mode au détriment de leur santé, quand de leur force physique dépend la force de toute une nation? Qu'ont-elles à y gagner? Rien, même au point de vue de la forme, car la beauté idéale est détruite, quand, en se serrant, une femme met des entraves au développement naturel de ses formes. A quoi arrive-t-elle? à se faire une taille sans proportion et sans grâce. L'œil s'habitue à tout, et ce n'est que par la force de l'habitude que l'on peut arriver à admirer des tailles contre nature. C'est dans la nature elle-même que nous trouvons l'art, il est basé sur des proportions bien comprises, sur la perfection du développement physique; le type de beauté reconnu du monde civilisé n'est-il pas celui des statues des Grecs et des Romains? Ces peuples n'ont fait qu'imiter la nature, c'est dans la nature elle-même qu'ils ont choisi leurs modèles. N'admire-t-on pas toujours la Vénus de Milo, haute de cent cinquante-

neuf centimètres, et dont la taille mesure soixante-six centimètres. Et pourtant, nos Vénus modernes reculeraient à l'idée d'étaler de telles proportions. Se serrer la taille est donc s'éloigner du bien, du vrai et du beau, et commettre une erreur morale et artistique. Une erreur morale, si nous considérons que chez l'homme il y a deux natures, que la nature animale exerce une influence énorme sur la nature intellectuelle, et que l'esprit et l'âme se touchent de près. Si nous diminuons nos facultés physiques, nous diminuons aussi les possibilités de nos facultés intellectuelles et morales. J'ai entendu un médecin sérieux affirmer gravement que la femme n'est inférieure à l'homme que dans sa manière de se vêtir. Je suis tout à fait de son avis. Pour travailler à la régénération du monde il nous faut l'intelligence de la femme toute entière, le déploiement de toutes ses facultés, rien ne doit se perdre. Il est donc important de combattre des habitudes aussi pernicieuses et de les faire disparaître.

Changer nos modes, songer à l'éducation de nos couturières, c'est ce à quoi nous espérons arriver avec de l'énergie, de la persévérance, et surtout en unissant nos forces combinées. Françaises et amies, nous avons besoin de vous pour trouver l'idéal du goût et de la grâce, pour trouver l'art dans toute sa perfection, pour arriver au complet développement de la force physique morale et intellectuelle de la femme.

RAPPORT SUR L'ASOCIACION PARA LA ENSEÑANZA DE LA MUJER

Présenté par M. R. Torrès Campos

L'Association pour l'enseignement de la femme (Asociación para la Enseñanza de la Mujer) fut fondée à Madrid, l'an 1870, par M. Fernando de Castro, recteur de l'Université, dans le but de contribuer au développement de l'éducation et de l'instruction de la femme dans toutes les sphères et toutes les conditions de la vie sociale. Composée dans ses débuts de 70 ou 80 associés seulement, la plupart professeurs, elle se borna alors à soutenir l'École d'institutrices que M. Castro avait établie quelques mois auparavant à l'école normale centrale de femmes, sous l'autorité de la dame directrice de ce centre

officiel. Les études que l'on considérait alors comme étant l'apanage des hommes (philosophie, littérature, beaux-arts, sciences naturelles), furent mises à la portée des femmes. L'école d'institutrices a été une école supérieure. A la mort de M. Castro, M. Manuel Ruiz de Quevedo fut élu président. Je me fais un devoir de prononcer ici ce nom, qui est celui du dévoué et infatigable promoteur de l'éducation féminine et de l'élévation de la femme dans mon pays. Sous sa présidence et par son initiative, l'Association créa, en 1878, l'école de Commerce pour dames, l'école de Postes et Télégraphes, une école préparatoire, une section de langues vivantes (français, anglais, allemand, italien), des classes de dessin, de peinture et de musique.

Ces écoles et ces classes sont fréquentées annuellement par un nombre moyen de 400 élèves, parmi lesquelles nous comptons souvent des demoiselles de la plus grande distinction et même des dames très haut placées.

L'enseignement est dirigé par 35 professeurs (25 hommes et 10 dames) et 8 auxiliaires.

Nos élèves trouvent des emplois très avantageux dans l'enseignement officiel et privé. Dans les concours, elles réussissent fréquemment, occupant les positions les plus importantes. Une femme d'élite peut bien obtenir en Espagne, à Madrid surtout, des appointements montant à 4 où 5,000 francs.

Des institutions similaires ont été fondées — quelquefois sous le patronage de l'Association — à Malaga, Valencia, Sevilla et Grenada.

L'État, en vue des heureux résultats de l'enseignement de notre association, a élevé aussi le niveau des études féminines à partir de 1882. M. J. Luis Albareda et M. Carlos Navarro Rodrigo, ministres; M. Francisco Giner de los Rios, professeur, et MM. Juan F. Riano y Santos, M. Robledo, hauts fonctionnaires, sont les hommes à qui nous sommes redevables de cette réforme progressive. Il est bon de faire remarquer que si l'Espagne s'est préoccupée trop tard de l'amélioration de l'éducation féminine, il y a maintenant une aspiration très sérieuse pour ouvrir des chemins et offrir des positions honorables aux femmes.

On agit avec un certain radicalisme. Nous ne professons pas seulement la théorie de l'élévation de la condition féminine : nous la pratiquons. Moi-même je suis professeur de l'École normale centrale de Madrid, dont la direction effective est confiée à une femme. Les docteurs et les professeurs qui appartiennent au personnel universitaire acceptent de bon gré la présidence d'une dame, Mme Carmen Rojo.

Dans cette école, dont le but est la formation de professeurs dames des écoles normales, le professorat est mixte avec prédominance des dames, et tous ses professeurs, sans distinction de sexes, sont sur le pied d'une parfaite égalité de droits, d'appointements et de fonctions.

Il est vrai qu'en Espagne, — et voilà comme nous faisons quelque chose dans le sens que je vous indiquais, — on a établi une parfaite égalité de traitements pour des fonctions pareilles entre les professeurs hommes et les professeurs femmes. L'anomalie et l'injustice, par rapport aux traitements, ont été entièrement effacées.

Toute réforme pédagogique pour les écoles de jeunes gens a sa pareille dans l'enseignement des filles, comme on peut le constater par rapport aux excursions et même aux voyages scolaires, que nous faisons avec nos élèves demoiselles. On a parlé ici de l'éducation physique ; nous n'avons pas cru qu'elle dût être réservée aux hommes, et nous travaillons pour introduire parmi nos élèves filles les longues excursions à pied et les jeux en plein air dans la campagne.

Le programme d'études pour les institutrices à Madrid est encore plus complet que celui de l'enseignement secondaire de garçons, organisé il y a bien longtemps et pas encore modifié.

Vous trouverez dans les programmes de l'École d'institutrices et de l'École normale centrale, les beaux-arts et le droit usuel, qui ne figurent point dans le programme de l'enseignement secondaire. L'introduction de l'enseignement des beaux-arts dans notre programme, obéissant à l'idée d'agir sur le sentiment, de faire l'éducation esthétique des élèves, a mérité des éloges bienveillants d'un de vos spirituels écrivains : Mlle Marie Matrat.

Encore un fait : une dame, Mme Conception Arenal, a fait partie d'une commission législative pour l'élaboration d'un Code pénal. Je dois faire remarquer que ces commissions sont toujours formées par les jurisconsultes les plus célèbres et plus haut placés dans le pays. Il est vrai que Mme Conception Arenal est sans nul doute la première autorité que nous avons en Espagne en matière de droit pénal et de questions pénitentiaires.

R. Torrès Campos.

RAPPORT SUR L'ÉCOLE PROFESSIONNELLE DE COUTURE

39, Avenue Verdier (Grand-Montrouge) (Seine)

Par Mme Du Trembley

L'École professionnelle de couture de Montrouge est une œuvre modeste, due à l'initiative individuelle.

La Fondatrice de l'Œuvre ne pouvant vous la présenter elle-même, m'en a chargée; et c'est comme *Présidente du Comité* que je le fais. Après la perte cruelle d'un enfant unique, Mme du Trembley a cherché un adoucissement à sa douleur en se créant une nouvelle famille et en s'occupant de deux petites filles qu'elle désirait rendre de bonnes ménagères et mettre à même de gagner leur vie.

Elle trouvait un collaborateur dévoué dans son mari qui, tant que sa santé le lui a permis, a donné une bonne instruction primaire aux enfants. Le bien fait par eux fut bientôt connu; on leur demanda de prendre d'autres enfants. Leur appartement ne le leur permettait pas, et, en 1874, ils se transportaient à la porte de Paris, au Grand-Montrouge, dont l'air est excellent : l'École professionnelle de couture était dès lors fondée.

La charge devenait un peu lourde pour la fondatrice; elle désira et obtint le concours d'un Comité de Dames.

En peu d'années, cette première maison devenait trop petite, et en 1879, l'École s'installait dans un immeuble plus vaste, également à Montrouge, 39, avenue Verdier. Quarante internes peuvent être reçues dans la maison au prix de 30 francs par mois. La pension cesse d'être payée quand le travail de la jeune fille équivaut au prix de la pension. Il faut deux ans pour former les enfants et pour que leur ouvrage rapporte quelque chose à la maison. Pour les bonnes ouvrières, il en faut cinq pour gagner le prix de la pension. Elles travaillent à de la lingerie fine.

Les enfants entrent à l'École vers 8 ans; elles devraient y rester jusqu'à 18 ans; mais habituellement elles sortent à 16 ans, après leur première communion, les parents étant toujours pressés de les reprendre pour qu'elles apportent à la famille leur part de gain.

La Fondatrice de l'Œuvre en est en même temps la directrice sans émoluments; elle a comme aide une sous-maîtresse, et une surveillante qui garde une division à l'Ouvroir pendant que l'autre est en classe.

Cette surveillante est une orpheline élevée dans la maison qui est devenue la sienne.

Cuisine, ménage, confection et entretien des trousseaux et du linge de la maison sont faits par les élèves. Mme du Trembley ne s'occupe pas seulement de donner l'instruction aux jeunes filles qui lui sont confiées et de les mettre en état de tirer parti de leur aiguille, elle cherche aussi à en faire des chrétiennes et à les armer pour la lutte qu'elles auront à soutenir en sortant de la maison. Le pasteur de la paroisse vient chaque semaine leur faire une instruction religieuse.

Plus de cent enfants ont séjourné plus ou moins longtemps à l'École; quelques-unes de celles qui sont sorties sont mariées et restent à leur ménage; d'autres sont placées comme gouvernantes de jeunes enfants, ou comme petites femmes de chambre; d'autres, comme couturières. Plusieurs sont entrées en divers apprentissages, et de toutes, Mme du Trembley reçoit un bon témoignage, ce qui est un précieux encouragement, et pour la Fondatrice et pour les Dames du Comité.

Mme du Trembley,
Fondatrice-Directrice.

Mme Démarest,
Présidente du Comité.

LA PAIX PAR L'ÉDUCATION

Un médecin anglais, le docteur Maudslay, a dit : la seule prière que la science ait sanctionnée est *la reconnaissance envers les parents.* C'est une belle et significative parole prononcée par un homme de grand mérite, parce que toutes les personnes qui ont produit quelque chose d'utile et d'éclatant se croient « self made » et pensent ne rien devoir qu'à elles-mêmes.

Mais l'homme, le gouverneur de cette terre, qui a soumis tous les éléments, le feu, la terre, l'air et même les bêtes féroces, partage avec celles-ci une même origine, bien simple. Quelques savants même sont d'avis que, jusqu'à une certaine époque avant la naissance, il n'y a pas de différence entre l'homme et l'animal. Mais la différence qui se présente après la naissance est, il faut bien le reconnaître, tout au désavantage de l'homme. Les petits animaux sont bientôt capables de trouver leur nourriture et d'éviter le danger, tandis que l'enfant pousse des cris de douleur, trop faible pour se défendre contre le bien ou contre le mal.

Il est inerte et sans volonté, comme la terre dans la main du potier

qui en peut former un vase vil ou précieux. Déjà les premiers contacts exercent une influence sur les dispositions naturelles de l'enfant et posent les traits de son caractère futur. Le docteur Reclam, de Leipzig, ne rendit pas la bouillie substituée au lait maternel responsable des futurs caprices de l'adulte! Un enfant s'accoutume à tout, même à étouffer ses instincts naturels.

Les traitements, souvent dictés par l'impatience des parents ou du maître, forment son caractère, et rien n'est plus funeste pour l'enfant, même dans l'âge le plus tendre, que d'être obligé de se soumettre à la force.

Ce n'est pas la violence, mais l'habitude, qui forme à l'obéissance.

Malheureusement, la plupart des parents ne commencent à s'occuper de l'éducation de leur enfant que lorsque celui-ci a déjà acquis une volonté et des idées personnelles, puis ils s'étonnent de rencontrer de la résistance à leurs efforts, et peut-être quelques heureuses dispositions négligées sont étouffées comme une plante sans lumière et sans eau, tandis que la vue d'un défaut observé quotidiennement dans son entourage a laissé une profonde trace dans le petit cœur impressionnable.

L'enfant d'une famille aisée et aimable possède quelques objets en propre, et il est habitué à respecter la propriété des autres membres de sa famille, il ne touche à rien sans permission et n'est pas tenté d'entrer dans le domaine d'autrui. Les parents étant doux et patients envers lui, il leur obéit sans raisonner. Il est aimable pour ses compagnons, poli envers les gens plus âgés, il tend sa main même à celui qui la lui offre, et tout cela sans effort, sans lutte intérieure, par habitude. Tout honnête homme doit pouvoir repousser l'éloge de ses plus nobles actions, par ces mots : « Je ne pouvais agir autrement. »

Dans le cercle de famille, nous sommes élevés par l'exemple et l'habitude; à l'école, par la parole et la lecture.

L'école, où l'enfant apprend à vivre en société avec des enfants d'autres familles, le conduit par degrés au delà des limites de sa langue maternelle par l'étude des langues étrangères, puis au delà des limites de sa patrie en lui faisant connaître d'autres nations par l'étude de l'histoire et de la géographie. Il apprend alors que les différents peuples sont tous soumis aux mêmes lois naturelles; aussi bien ses compatriotes et ses contemporains que les nations éteintes qui ont laissé des traces sur le sable des temps.

Les traces sur le chemin parcouru par l'histoire dans sa course à travers les siècles restent debout pour servir d'avertissement ou d'exemple, mais souvent notre myopie nous empêche d'en saisir la signification et d'en tirer parti.

Le poète Klopstock dit : « Lorsque l'histoire devenue vraie en s'abré-
« geant ne nous présentera plus parmi les faits véritables que ceux qui
« seront dignes d'être connus, il ne sera plus nécessaire de désigner les
« périodes historiques par le nom des rois : Louis le Despote, la Révo-
« lution, etc. ». Pour amener l'humanité à une telle conception, il faut élever chaque individu aussi bien à l'école que dans la famille. Malheureusement l'école n'est trop souvent qu'une préparation à des examens brillants et de telles études forcées ne forment pas des caractères.

Leroy Beaulieu dit : « C'est une erreur puérile de s'imaginer que
« l'instruction par elle-même suffise à rendre les hommes meilleurs,
« à changer leurs instincts, à refréner leurs passions. »

Il faut cultiver le terrain destiné à recevoir les semences que répandent la famille et l'école.

Pour cela, nous avons besoin de celles qui élèvent la tendre plante humaine, *nous avons besoin de mères !*

Ah ! que de fois n'a-t-on pas poussé ce cri. Jean Georg Sulzer de Winterthur, qui vivait de 1720-1779, dit (pour ne citer qu'un de ceux qui ont pris la parole à ce sujet) : « L'éducation des filles est au moins
« aussi importante pour la Société que celle des garçons. Surtout dans
« un état libre, il faut leur faire comprendre que la patrie attend de
« leurs soins maternels des citoyens bons et vertueux. » — Mais pour qu'elle puisse accomplir les devoirs que l'on attend d'elle, il faut accorder à la femme les droits qui sont les principes mêmes du christianisme. Si excellentes qu'aient pu être les religions antiques, le christianisme est la première et la seule qui s'adresse à toute la race humaine.

Il donne la place qui lui est due à la femme, qui doit-être à la fois la maîtresse et la servante, la force active et la surveillante du foyer.

C'est au sein de la famille que se forment les idées sur les choses respectables, permises, convenables et morales.

Plus l'homme a un sentiment juste des relations qu'il doit avoir avec ses voisins, et de la dépendance dans laquelle nous sommes tous vis-à-vis les uns des autres, plus il s'approche du but. Plus une nation progresse en civilisation, plus l'inviolabilité de sa vie de famille lui est chère et sacrée, mais aussi plus le devoir devient impérieux pour le peuple d'offrir à chacun le moyen de fonder une famille où la femme ait le temps et les forces nécessaires pour régner comme épouse et mère. Car il ne pourrait être sérieusement question de l'influence éducatrice des femmes qui travaillent toute la journée dans les mines ou les salles malsaines d'une manufacture, et punir l'enfant d'une de ces mères s'il arrache une carotte dans un champ pour apaiser sa faim, ne serait pas logique.

L'*habitude* d'être bon et vertueux est la seule voie pour mener vers la perfection et la paix universelle.

Ne craignons pas d'élever ainsi une race d'automates ou de mannequins; les différences de sexe, de force, d'aptitudes, maintiendront toujours assez de variété parmi les hommes. — Ce sont les femmes en premier lieu qui sont appelées à consacrer leur influence, leur énergie à cette tâche, c'est entre leurs mains que se trouvent la santé, le bien et le progrès moral des générations futures.

Il n'est pas besoin pour cela de posséder une science profonde ou des talents brillants (quoiqu'ils ne soient pas nuisibles), il suffit d'avoir un cœur pur et de l'intelligence.

Ce n'est qu'en ennoblissant l'humanité entière qu'on réalisera la paix par l'éducation. « Car — dit Carlyle — l'éducation seule hâtera « le moment où la guerre disparaîtra du monde. Les amis de la paix « ont une tâche sacrée à accomplir pour la postérité. Si la guerre est « un mal, et qui oserait en douter, leur devoir est d'éclairer et « d'élever les hommes, sans relâche, d'un cœur intrépide, fût-ce « en secret, en silence, sans apparence de succès et malgré le ridicule « et l'ironie, malgré l'injustice, au prix même de leur liberté et de « leur vie.

« Leur arme est la parole et leur bouclier la vérité. »

Marie FISCHER née LETTE.

RAPPORT SUR L'ÉCOLE DU DIMANCHE POUR FEMMES, JEUNES FILLES ET PETITES FILLES A KHARKOW (Russie)

Avant d'exposer le plan même de mon rapport renfermant le compte rendu de l'activité de l'École du Dimanche (1) pour Femmes à Kharkow, je trouve nécessaire de dire quelques mots sur la raison qui, devant le choix même du thème, m'a fait m'arrêter à cette École.

(1) Les Écoles du dimanche ne sont point, en Russie, des écoles spécialement religieuses ; on y enseigne toutes les branches d'instruction. Elles ont été fondées pour remédier à l'ignorance dans laquelle le gouvernement laisse le peuple.

L'École du Dimanche à Kharkow, pour femmes, existe depuis 20 ans. Depuis ce temps, cette école fut fréquentée par huit mille fillettes, jeunes filles et femmes adultes du peuple. Le but de l'École est, non seulement d'enseigner à ses écolières à lire et à écrire, mais aussi à leur donner un développement quelconque intellectuel, c'est-à-dire les habituer pour ainsi dire au livre et de prendre sur elles un ascendant tant spirituel que moral.

Mais il arriva que les préceptrices de l'École, fréquentée à la fois par plus de 200 écolières, prenant à cœur et consciencieusement cette œuvre, ont réussi, en une vingtaine d'années, à atteindre des résultats tout à fait inattendus : l'École acquit une signification, non seulement pédagogique, mais sociale aussi. L'œuvre de l'enseignement marchait si bien, la vaste bibliothèque installée aux frais des institutrices pour l'usage des écolières et le système de distribution des livres (les institutrices, en se faisant rendre les livres par les écolières, ou en leur faisant des lectures de ces mêmes livres, se firent un devoir de s'informer chaque fois chez les élèves de l'impression que ce livre ou cet autre livre leur avait fait, ou de quelle manière il avait été compris), donnèrent de si bons résultats, qu'à présent la fondatrice de l'École est assaillie, de tous les confins de la Russie, de demandes de conseils sur la manière d'établir des écoles du dimanche pareilles à celle-là.

D'après le type de cette École, on a établi dernièrement vingt écoles du dimanche, et toutes, à leur naissance, suivaient le programme et le système d'enseignement de l'École du dimanche pour femmes à Kharkow. Je ferai observer ici entre autres que les écolières de cette École accourent à l'établissement comme à une fête et s'y attachent tellement, qu'en le quittant, elles en conservent pour toute la vie le souvenir radieux dans leur âme. Plusieurs d'entre elles ont été admises comme institutrices, d'autres sont devenues chirurgiennes, d'autres encore se vouent à l'éducation de leurs enfants, ou bien se donnent toute la peine possible, en y consacrant une partie de leur petit revenu, pour propager l'idée de la nécessité des écoles en général. Mais l'École du dimanche de Kharkow compte encore pour quelque chose de non moins important dans les œuvres de la société. Les institutrices de cette École ont fait paraître un travail littéraire étendu, tout à fait original, existant à l'Exposition de Paris, à la section pédagogique, intitulé : « Qu'est-ce que doit lire le peuple ? » Et voici de quelle manière elles ont résolu ce problème. Rédigeant des registres-mémoires sur l'impression que faisait la lecture de tel ou tel ouvrage sur les écolières et en y ajoutant

d'autres pareils sur les impressions faites sur l'homme du peuple, le paysan (les investigations se faisaient dans la partie sud de la Russie, dans les gouvernements de Pultava, de Koursk et d'Ekatérinoslav), elles ont édité deux gros volumes contenant 2.484 analyses critiques d'autant d'ouvrages littéraires, d'analyses suivies d'un nombre considérable d'avis des lecteurs du milieu du peuple. Par là même, le livre intitulé : « Qu'est-ce que doit lire le peuple? » répond à cette question par la bouche du peuple lui-même. Il me manque ici la place nécessaire pour déterminer la signification d'un tel travail pour la Russie; je dirai seulement qu'il a attiré l'attention de toute notre partie intelligente de la société. De si bons connaisseurs de la vie du peuple, comme l'est, par exemple. M. Ouspenski, en disent que c'est « de la manne tombée des cieux », le zemstvo (les organes du régime provincial) recommandent ce livre comme catalogue pour le choix des livres pour des bibliothèques populaires. La presse dit de cet ouvrage qu'il doit être le livre de renseignement présent partout, sous la main de chacun qui s'intéresse à la vie du peuple.

Dans ces conditions, il me vint la pensée qu'un compte rendu de l'activité de cette école, avec un aperçu détaillé de son importance pour la société et l'indication que l'œuvre scolaire en Russie est encore assez peu développée en général, ne serait point privé d'intérêt pour le Congrès des Femmes, puisque cette école était fondée et dirigée par des Femmes.

Voici le plan de mon travail :

1. Histoire du commencement de l'École. Sa Fondatrice, Chr. D. Altschevskaïa.

2. La marche de cette Œuvre : le programme des études, les livres et ustensiles classiques, la bibliothèque et la lecture des livres, le musée, les fêtes scolaires (la Noël et la Pentecôte), la fréquentation gratuite de l'École et l'enseignement gratuit. L'âge des écolières, le genre de leurs occupations hors de l'école.

3. Les rapports des écolières à l'École : le lien moral qui les y attache, lien qui ne cesse pas avec leur sortie de l'École. L'influence de l'École sur les élèves. Ce qu'en pensent les gens ordinaires du peuple.

4. L'importance sociale de l'École :

A) Le livre « Qu'est-ce que doit lire le peuple? » Son contenu, ses traits caractéristiques, son caractère de nouveauté et l'attention qu'il a attirée du côté de la presse; son importance pédagogique; son influence sur les écrivains critiques; sa signification comme

matière pour l'étude de la physionomie du peuple. La grandeur de ce travail.

B) Sur l'esprit d'imitation ayant provoqué des écoles du même type (1).

S. VERZINSKAÏA.

ADRESSE : *Rédaction de la Revue scolaire* (en langue russe) pour Mme VERZINSKAÏA, *Odessa* (Russie Méridionale).

CANTINES SCOLAIRES DU XVIIIe ARRONDISSEMENT

Résumé du discours de Mme Wigglshoff

MESDAMES ET MESSIEURS,

Je ne pensais pas, en assistant à la séance d'aujourd'hui, prendre une part active à vos travaux et j'espérais borner mon rôle aux limites agréables d'auditrice, mais plusieurs de nos amies sont venues me demander des renseignements au sujet du comité de dames déléguées de la caisse des écoles du XVIIIe arrondissement dont j'ai l'honneur d'être la secrétaire-économe.

Vous n'ignorez pas, Mesdames, ce que c'est que la cantine scolaire, œuvre créée par la caisse des écoles pour procurer aux enfants de nos écoles que les parents sont forcés, par la distance ou le travail, de laisser en classe pendant toute la journée, une nourriture bonne et saine à un prix si modique que les plus pauvres peuvent y atteindre. Il est évident qu'il faut beaucoup d'ordre et beaucoup d'économie, partant beaucoup de travail et de dévouement pour arriver à un résultat pratique et satisfaisant. La cantine du XVIIIe ne donnait pas de tels résultats. La nourriture, mal préparée, répugnait à l'enfant. La mère préférait lui donner un déjeuner froid dans son petit panier, un œuf dur ou un morceau de fromage, que de lui faire acheter pour deux sous la portion de la cantine. Devant ces difficultés on a eu l'heureuse idée de confier le pot-au-feu de l'école à un comité féminin. Ai-je besoin de vous dire qu'on s'en est trouvé bien? Le budget de la

(1) Cet ouvrage aurait été trop considérable pour paraître dans ce volume, mais nous nous faisons un devoir d'en donner le programme.

cantine, qui jusque-là avait été trouvé insuffisant a pu, bien administré, procurer aux enfants, non seulement une bonne soupe appétissante et un morceau de viande, mais encore de quoi acheter pour les malades ou les faibles de l'huile de foie de morue et d'autres fortifiants.

Mais ce n'est pas pour vous raconter ce que le comité des dames a pu accomplir dans le XVIII[e] arrondissement que je suis venue demander un instant de votre attention. Ce serait vraiment perdre votre temps et le mien que d'avoir la naïveté de vous raconter, à vous femmes, qu'une femme sait faire la cuisine mieux et meilleur marché qu'un homme. Pot-au-feu en grand, pot-au-feu en petit, c'est la même chose. Ce que je tenais surtout à vous dire est moins ordinaire : c'est la reconnaissance publique qui a été accordée à nos efforts par la municipalité de Paris. M. Chautemps, Président du Conseil municipal, a bien voulu assister à la distribution des prix du 14 juillet et remettre lui-même à la secrétaire-économe comme porte-drapeau du comité, les palmes académiques. Voici, dans le discours de M. Chautemps, le passage sur lequel je désire attirer votre attention.

« A côté de MM. les administrateurs de la Caisse des écoles, se trouve un comité de dames déléguées qui se dévouent avec une sollicitude admirable à l'organisation et à la surveillance des cantines scolaires, à la distribution des vêtements, à l'administration des médicaments, et, vraiment, il faut le charme puissant d'une femme pour rendre l'huile de foie de morue agréable à l'enfant. (*Applaudissements.*) Les dames déléguées se consacrent encore aux fêtes, aux quêtes, et rendent à la Caisse des écoles, mille services très précieux.

Nous vous félicitons, Messieurs les administrateurs de la Caisse du dix-huitième arrondissement, d'avoir associé la femme à votre œuvre ; votre exemple mérite d'être suivi dans les autres arrondissements, car la femme seule est susceptible de ce dévouement délicat qui centuple la valeur des secours accordés. (*Très bien !!!*) »

C'est ainsi, Mesdames, qu'un petit groupe de femmes a pu rendre des services précieux aux écoles de leur arrondissement. Mes amies ont pensé qu'en vous entretenant un moment de leur œuvre, l'exemple du XVIII[e] serait peut être suivi dans les autres arrondissements. Je serai heureuse de fournir, à toutes celles qui me les demanderont, des explications plus détaillées sur l'organisation de notre comité, et de venir en aide, dans les limites de mon pouvoir, à l'établissement de comités pareils dans d'autres quartiers de Paris.

SECTION III

ARTS — SCIENCES — LETTRES

VŒU AU SUJET DE L'ADMISSION DES FEMMES DANS LES ÉCOLES DES BEAUX-ARTS

Par Mlle Basset

Au nombre des progrès qui sont en train de s'accomplir nous voudrions voir s'ajouter l'égalité des sexes dans toutes les hautes études artistiques.

Nous avons déjà des précédents dans les études universitaires, où plusieurs jeunes doctoresses, partageant avec les jeunes gens les études si laborieuses et si ardues de la médecine, ont soutenu leurs thèses avec succès.

Au conservatoire de musique, des femmes ont été admises dans les classes de composition et en sont sorties, avec les récompenses dues à leur travail et à leur mérite.

Pourquoi les femmes sont-elles exclues de l'école des Beaux-Arts ? Il en résulte qu'elles sont privées des hautes études et du droit aux bourses.

Pourquoi donc ne pas aplanir les difficultés pour les femmes comme pour les hommes ?

Ce serait plus généreux, plus juste que de leur rendre la tâche aussi aride.

Malgré le peu d'appui que l'on donne aux beaux-arts, à la femme artiste, nous en comptons et beaucoup dont le talent n'est pas contesté.

Ce que nous voulons, ce sont des ateliers pour les femmes à l'école, avec les mêmes concours et les mêmes difficultés.

On nous objectera peut-être une question de convenance. Mais l'amour de l'art pour la femme artiste est une chose si belle et si noble, qu'elle ne suppose même pas que l'on puisse s'arrêter à des considérations qui, pour elle, n'existent pas.

Une autre chose aussi nous préoccupe.

Le jury des expositions de peintures, sculptures, etc., n'est composé que d'hommes. Mais les femmes ont le droit de voter pour l'élection du jury, elles sont admises à exposer et reçoivent des récompenses qui leurs sont décernées par ces mêmes hommes qui les récusent lorsqu'il s'agit de porter un jugement sur un art qu'elles connaissent et qu'elles pratiquent comme eux. Accepter leurs votes n'est-ce pas leurs reconnaître une intelligence suffisante pour faire partie du jury ?

Nous serons reconnaissantes si l'on nous accorde les droits que nous demandons. Alors on aura donné à la femme artiste, qui pratique si largement la fraternité dans les œuvres philanthropiques, la liberté et l'égalité qui lui manquent.

A. BASSET.

RAPPORT SUR L'UNION DES FEMMES PEINTRES ET SCULPTEURS

Lu au Congrès par Mme Léon Bertaux

A première vue il n'apparaît pas ce que vient faire ici une société de peintres et de sculpteurs, parmi tant d'œuvres portant une marque spéciale de philanthropie; moi, j'y saisis un trait commun; je sens notre institution sœur des vôtres, étant également fille du progrès et de la fraternité.

Mon sujet a aussi l'à-propos du moment, l'Exposition universelle internationale étant le champ clos de la société moderne où se convient successivement les capitales du monde entier, où toutes les nations viennent se disputer le prix dans l'art d'améliorer la condition humaine.

Le mot international exprime parfaitement cette tendance des peuples à s'entr'aider sans s'effacer, à se regarder de plus en plus comme membres d'une société universelle où l'invention de chacun devient la propriété de tous.

Nous trouvons dans cette communauté des choses de l'esprit un rapide élément de progrès, chaque arrivant ayant pris pour point de départ la dernière étape de son devancier.

Le désir de faire progresser la femme dans les arts a été l'idée mère de la société que je présente ici sous le titre d'Union des femmes peintres et sculpteurs.

Cette société est internationale et compte un grand nombre d'étrangères parmi ses membres ; elle a pour but de montrer chaque année dans une exposition, les œuvres les plus remarquables de ses membres, de prendre la défense de leurs intérêts, de contribuer à l'élévation du niveau artistique et de produire avec le plus d'avantage possible les talents acquis et les talents naissants.

Des fondatrices consciencieuses devaient se demander avec quelqu'inquiétude si de ce groupement, de ces expositions spéciales d'œuvres de femmes, nous allions sortir diminuées ou agrandies ; sans hésiter pourtant riches et pauvres d'argent, riches et pauvres de talent se sont mises à l'œuvre apportant toutes leur pierre à l'édifice : l'édifice c'était l'exposition.

La première inaugurée en 1882 quoique bien sommaire, laissait entrevoir le parti qu'on pouvait tirer de l'idée. La deuxième année j'obtenais du ministère des Beaux-Arts les salles du Palais des Champs-Élysées, où nous exposons depuis, nous agrandissant chaque année sous l'œil surpris et émerveillé du grand public qui malgré les rigueurs de l'hiver nous fait toujours salle comble.

Il est juste de rendre ici un témoignage de reconnaissance à la critique qui, dès notre origine, devinant sans doute les louables desseins de ce groupe de travailleuses sincères, fit trêve à ses habituelles railleries et les remplaça par d'utiles avis, rendant ainsi notre marche plus rapide et plus sûre.

Depuis, chaque année, la bonne, l'honnête Presse s'associant à nos travaux, parle de nous, en termes marquant autant d'estime que d'admiration. Aussi grâce à ce précieux et sage côtoyement, avons-nous conquis une première place parmi les groupes nombreux qui font chaque hiver leur exposition à Paris.

Il est exact et à propos de rappeler ici que notre dernière exposition, ouverte en février dernier avec toute la pompe officielle désirable, fut un véritable triomphe ; mais, plus encore que ce succès, ce qui peut inspirer confiance dans l'avenir de notre fondation et démontrer sa haute portée, c'est l'approbation des maîtres de l'art, des grands professeurs, parmi lesquels nous comptons le chef respecté des Études,

M. Guillaume, de l'Institut, déclarant publiquement en assemblée que non seulement nos expositions de l'Union ont déjà fait faire de grands progrès parmi ses membres, mais encore que nous faisons aussi œuvre utile au dehors en communiquant aux autres femmes qui étudient l'art dans les écoles, dans les académies, dans les cours de toutes sortes, cette fièvre d'émulation qui a toujours engendré le progrès.

En voyant le grand nombre de femmes qui vont désormais demander les ressources de la vie à la profession de peintre et de sculpteur, nous devons pressentir que la femme occupera une place de plus en plus importante dans l'art industriel et dans l'art décoratif ; c'est ici surtout que notre association devra exercer une influence salutaire pour le maintien élevé de cet art qui est une des gloires incontestées de notre pays ; redoutons qu'un jour cette supériorité nous soit disputée ; déjà à ce sujet un cri d'alarme fut jeté par la presse française à la suite de l'Exposition universelle de 1878 (les femmes alors n'étaient pas en cause), mais à plus forte raison devons-nous éviter dès maintenant, qu'emportée par sa merveilleuse et féconde habileté, la femme généralement moins pourvue d'études solides et d'érudition que l'homme, ne laisse s'égarer et s'obscurcir dans la fantaisie et les singularités du jour, ce style d'ornementation et de décoration dans lequel depuis la Renaissance nous nous sommes montrés maîtres.

Étant donnée sa mission de progrès artistique, il incombe à l'Union des femmes peintres et sculpteurs de se constituer la zélée gardienne des traditions du goût en se montrant sévère pour l'admission à ses expositions d'œuvres ayant le caractère d'art industriel, et en appelant pour guider ses exposantes dans ce genre, les chefs et maîtres artistes dans l'industrie des bronzes, terres cuites, émaux, gravures, etc.

Le temps me manque pour énumérer ici les raisons qui justifient la création de notre association et qui prouvent son utilité.

Jusqu'ici on croyait irréalisable et on traitait de rêve le projet de réunir dans la paix, un grand nombre de femmes et de femmes artistes surtout; nos huit années d'existence ont fait justice de cette erreur, aujourd'hui que nous montrons plus de 350 femmes groupées à frais communs dans le but élevé de progresser en talent, se gouvernant dans le plus parfait esprit de concorde et de solidarité, recevant et donnant la leçon à pied-d'œuvre, trouvant le moyen de vivre sans trouble sur la sainte cimaise, l'œuvre de la plus forte y cotoyant celle de la débutante, si bien qu'on ne sait laquelle louer le plus de la femme de talent qui enseigne généreusement ou de celle qui simplement vient lui demander la leçon.

Tout chez nous marchant à souhait, accord affectueux, accord dans les finances, accord dans la direction, ce ne peut être en militantes que nous venons ici, puisque d'autre part notre société jouissant de l'estime publique est traitée avec égards par le Ministère des Beaux-Arts, par son administration, par nos maîtres en art et par le Jury qui fait d'année en année plus large part aux femmes dans la répartition officielle des récompenses.

Il nous est donc permis de croire qu'une nouvelle ère apparaît pour la néophyte de l'art, que désormais la femme ne rencontrera plus d'obstacle systématique, que la tutélaire protection de l'État ne lui fera plus défaut, et qu'il est venu le jour où on va faciliter à la femme tous les concours comportant les avantages offerts aux hommes (à talent égal); qu'enfin, l'École des Beaux-Arts lui sera ouverte et qu'à la faveur d'une classe à part, peintres et sculpteurs femmes pourront sur le même programme que l'homme être admises aux concours d'esquisses, monter en loge et continuer selon le rang obtenu par elles jusqu'au prix de Rome.

Etre prix de Rome ! à part la preuve d'aptitude pour le grand art, cela signifie se trouver désormais à l'abri des plus terribles éventualités, c'est avoir dans l'École des Beaux-Arts une famille qui vous prend en tutelle, vous prodigue sans frais le plus large enseignement avec les plus illustres professeurs, vous soutient d'abord, vous encourage ensuite et vous protège toujours.

Par suite d'un usage sans doute respectable dans son origine, la femme s'est trouvée mise à l'écart de ces incomparables moyens d'étude, et le ciel l'eût-il douée du plus grand génie elle ne peut lutter avec honneur dans les concours du grand art ; mais aujourd'hui que toutes les barrières de l'ignorance et du préjugé s'abattent à l'approche de la femme mieux équilibrée par l'éducation, je viens au nom de l'Union des femmes peintres et sculpteurs apporter la proposition suivante que je soumets au vote du Congrès :

Le Congrès émet le vœu

qu'il soit créé à l'École des Beaux-Arts une classe spéciale séparée des hommes, où la femme pourra, sans blesser les convenances, recevoir le même enseignement que l'homme, avec faculté dans les conditions qui règlent cette école d'être admise à tous les concours d'esquisses ayant pour conséquence l'obtention du prix de Rome.

Mme Léon Bertaux, statuaire,
Fondatrice-Présidente de l'Union des Femmes peintres et sculpteurs.

RAPPORT SUR LA QUESTION DE LA FEMME MÉDECIN

Présenté par Mlle Victorine Benoît, Dr en médecine

Un congrès des Œuvres et Institutions féminines ne pouvait manquer de voir surgir une question, celle de la femme médecin. Cependant, avant d'entrer au cœur du sujet, il nous faut remonter un peu haut.

A la fin du XVIIIe siècle seulement commence à s'affirmer la nécessité du développement intellectuel intégral pour la femme.

C'est ainsi que nous trouvons dans les mémorables décrets votés par la Convention, sur la proposition de Lakanal, de Deleyre, de Daunou, l'exposé des principes suivants :

« L'éducation des filles est tout aussi indispensable que celle des « garçons ». Remarquons que ce mot « éducation » ne vise plus ici un point de vue relatif comme l'ont entrevu Fénelon, Mme Geoffrin, etc., mais l'intégralité de la culture chez la femme comme chez l'homme. En effet, nous trouvons dans les mêmes décrets (18 novembre 1793) :

« Les écoles primaires ont pour objet de donner aux enfants de l'un et de l'autre sexe, l'instruction nécessaire à des hommes libres. »

Malheureusement l'œuvre de la Convention ne devait pas survivre au 18 brumaire.

L'élan n'en était pas moins donné et la femme non plus isolément, ainsi qu'il en avait été jusque-là, mais en nombre et sur tous les points du globe à la fois, devait entrer dans le grand mouvement intellectuel qui caractérise ce siècle.

C'est l'éducation qu'elle visera d'abord comme si son instinctif bon sens, son intuition de ce qui doit être, la portait à affirmer en premier lieu, son *droit d'éducatrice ;* c'est l'art qui l'attirera ensuite, c'est-à-dire l'agréable après l'utile, ce qui est fait pour charmer après la plus impérieuse des sciences.

C'est comme couronnement enfin les sciences demeurées jusqu'ici le privilège de l'homme : le dévouement ; sur ce champ trop vaste de la souffrance humaine, la femme a voulu en prendre sa part, et pour ce faire, elle n'a point hésité à s'abstraire dans les plus viriles études.

C'est l'Amérique qui, la première, devait conférer à une femme. Élisabeth Blackwell, le diplôme de docteur.

Nous ne rappellerons pas ici la touchante histoire de Miss Élisabeth Blackwell que chacune de nous a, fraîche encore, dans la mémoire, ni l'indomptable énergie dont elle fit preuve, ni la solution glorieuse de la lutte entreprise et qui ouvrit toutes grandes aux femmes des deux mondes les portes de la carrière médicale (1847).

Nous remarquerons seulement que l'exemple de l'héroïque jeune fille fut suivi, si bien suivi qu'aux États-Unis, à cette heure, on ne compte pas moins de 2,000 diplômées « régulières ».

Si nous voulons les catégoriser, nous trouvons, en effet, 580 allopathes, 130 homœopathes, 460 médecins s'occupant plus spécialement des femmes en couches, 150 autres que la gynécologie, chirurgie comprise, a particulièrement intéressées, 70 aliénistes, 65 orthopédistes, 40 spécialistes des maladies d'yeux et des maladies d'oreilles, 30 doctoresses enfin se livrant à l'électrothérapie.

Ajoutons que 70 ont été reçues médecins des hôpitaux et chefs de clinique et 95 professeurs des écoles.

Nous sommes moins avancées dans nos pays occidentaux où la lutte, d'ailleurs, ne s'est ouverte que plus tard, en 1866.

C'est, en effet, à cette date, 1866, que Mme Madeleine Brès fait, auprès du doyen Wurtz, la première démarche en autorisation de suivre les cours de la Faculté de médecine. Pendant les années suivantes, c'est-à-dire de 1866 à 1868, trois jeunes étrangères, une américaine Miss Putnam, une anglaise, Miss Garrett, une russe, Mlle Gentcharoff, sont inscrites à la Faculté de Paris, sous le bénéfice des équivalences des diplômes obtenus dans leur pays respectif.

Dès lors, en France, comme aux États-Unis, — non toutefois dans une proportion aussi grande — le nombre d'élèves femmes va toujours progressant. De 4 qu'il était en l'année 1868-1869, il s'élève à 114 en l'année 1887-1888, — ce nombre se décomposant ainsi qu'il suit : 70 russes, 20 polonaises, 12 françaises, 8 anglaises, 1 autrichienne, 1 grecque, 1 turque, 1 américaine du Nord.

On remarquera que le nombre des étudiantes russes l'emporte de beaucoup sur celui des autres nations : c'est que le gouvernement russe, après avoir favorisé les « cours de médecine pour les femmes », au point que les doctoresses, en Russie, étaient 450 en la seule année 1887, décréta tout à coup la fermeture graduelle des cours, c'est-à-dire que les étudiantes seules qui, en 1882, avait commencé leurs études, avaient droit de les continuer.

En 1886, les cours étaient définitivement fermés et les étudiantes russes vinrent en France où elles bénéficièrent des équivalences des

diplômes pris en Russie. Nos étudiantes, pendant ce temps, préparaient à grand'peine leur baccalauréat, sans craindre d'ajouter à leur tâche, les leçons qui devaient leur assurer le pain quotidien.

Non moindres furent les difficultés que rencontrèrent, en Angleterre, les jeunes étudiantes ; non moindre également le succès définitif.

Nous ne voulons pas tenter ici l'historique de la femme médecin dans chaque contrée d'Europe ; nous aimons mieux laisser aux représentantes de ces pays, cette tâche qui les concerne.

Voilà donc la femme reçue médecin dans les deux mondes ! Il lui restera maintenant à obtenir l'accès aux postes donnés au concours. C'est à ce sujet que la lutte va recommencer, plus difficile peut-être. Et, en effet, elles pétitionnent, les étudiantes... Nous les avons vues à l'œuvre pour le concours de l'externat ! Elles pétitionnent tant et si bien qu'en 1881 leur demande est enfin agréée. Mais reste l'internat... Conquête facile et qui semble, par avance, ne devoir soulever aucune difficulté : le texte des règlements de l'Assistance publique ne porte-t-il pas ? « Tout externe de 2e année devra, sous peine de radiation, concourir pour l'internat. »

Eh bien ! lorsqu'en 1884, Mlles Klumpke et Edwards, externes de 2e année, se présentent, un orage épouvantable éclate, dont nous avons tous souvenir encore. Hâtons-nous de le dire, le conseil supérieur de l'Assistance publique, la presse, par la voix du *Temps*, du *Voltaire*, du *National*, etc.. ; le Conseil Municipal de Paris, le Préfet de la Seine, M. Poubelle, se prononcèrent en faveur des femmes, et Mlle Klumpke, aujourd'hui Mme Déjerine, fut nommée interne titulaire, tandis que Mlle Edwards était reçue parmi les internes provisoires. La première choisissait, pour y faire son service, l'hôpital de Lourcine, particulièrement consacré aux femmes ; la seconde était admise à faire son service à l'hôpital des Enfants-Assistés.

Mais s'il fallut lutter, en Europe, pour obtenir, aux femmes, l'internat, il ne le fallut pas moins en Amérique, les médecins s'opposant, tous les premiers, à cet acte de justice.

En Amérique comme en Europe, aux États-Unis comme en France, d'ailleurs, l'énergique persévérance des femmes devait l'emporter sur l'esprit de partialité, et en 1881, les femmes américaines pouvaient saluer une première victoire au collège médical de Chicago.

Le préjugé vaincu, la femme reçue médecin n'avait plus qu'à faire ses preuves dans la voie militante grande ouverte devant elle.

Et déjà, elle les a faites, ces preuves, non pas encore aussi nombreuses qu'on pourrait le souhaiter : la route est rude, semée d'écueils pour ceux et celles qui marchent à la conquête de l'idée. D'ailleurs, reconnaissons-le, les résultats les plus sérieux ne sont pas toujours les plus apparents, et il n'est pas nécessaire de faire beaucoup de bruit pour remplir tous les devoirs de sa tâche professionnelle. Nous ne relèverons donc pas les noms de quelques femmes qui, en province ou à Paris, s'adonnent de tout leur cœur à l'exercice pratique de leur profession, nous nous contenterons d'appeler l'attention sur celles-là que des faits ou des cas particuliers ont mises en lumière, ou plutôt sur ces faits eux-mêmes qui ont leur importance.

Mme Ribard qui avait accompagné la mission Paul Bert en Annam et au Tonkin, mourut à Ouang-Yen au moment où elle allait ajouter au prestige du nom français, en faisant à la mère du roi d'Annam l'opération de la cataracte. Ajoutons que Mme Ribard s'était spécialisée dans l'oculistique.

Mme Skwortzoff a été médaillée au sujet de sa thèse, travail tout à fait remarquable et d'une incontestable originalité sur la surdité et cécité des mots dans l'aphasie.

Mme Alexandrine Tkatcheff, en 1884, à Arles, puis à Naples, combattit l'épidémie cholérique qui, de part et d'autre, sévit avec la plus extrême rigueur. Le ministre de l'intérieur récompensa le dévouement de Mme Tkatcheff par une médaille en argent de première classe. De retour à Montpellier, Mme Tkatcheff publiait une brochure intéressante : *Un mois à Naples pendant l'épidémie cholérique*, travail qui valut à son auteur le titre de collaborateur à la *Gazette des sciences médicales*.

Mme Déjerine a obtenu, en 1886, le prix Godard de 1,000 francs, décerné par l'Académie de médecine pour son travail, de l'avis de tous les médecins, reconnu remarquable, sur les paralysies du plexus brachial. Notre première interne obtint encore, de l'Assistance publique, la médaille de bronze de l'externat.

Elle fit, en outre, paraître divers travaux parmi lesquels nous citerons :

1° Contribution à l'étude des contractures hystériques.

2° Contribution à l'étude des paralysies radiculaires du plexus brachial (prix Godard).

3° Considérations à propos d'une fracture insolite du crâne (en collaboration avec M. le docteur Berger, chirurgien des hôpitaux, agrégé).

4° Malformation du cœur avec transposition des viscères.

5° Pleurésie purulente, empyème. Carcinome du corps de l'utérus avec envahissement secondaire du poumon chez une femme de 27 ans.

6° De l'élimination du mercure par les urines pendant et après le traitement mercuriel. En collaboration avec le Dr Balzer, médecin de l'hôpital de Lourcine.

7° Des lésions névrosiques causées par les injections sous-cutanées de préparations mercurielles insolubles. (En collaboration avec M. le Dr Balzer.)

8° Contribution à l'étude de quelques injections sous-cutanées (en collaboration avec le Dr Balzer.)

Mlle Blanche Edwards a, elle aussi, déjà semé un assez grand nombre d'études dans divers journaux médicaux, parmi lesquelles :

Pathologie générale. — 1° Étude anatomo-pathologique d'un cas de cirrhose atrophique à marche rapide.

Pathologie nerveuse. — 2° De la glycosurie dans la sclérose en plaques.

3° De l'hémiplégie dans quelques affections nerveuses, ataxie, sclérose en plaques, hystérie (thèse inaugurale.)

Gynécologie. — 4° Traitements de la rétroversion.

5° Salpingite interstitielle.

6° Meuble speculum pour assurer l'antisepsie en gynécologie.

7° Pneumothorax dans la grossesse.

Maladies des enfants. — 8° Fracture intra-utérine des deux tibias.

9° Monstre présenté à la Société d'Anthropologie.

10° Microbes de la scarlatine.

11° Prophylaxie des maladies infectieuses de l'enfance.

12° Adénopathie trachéo-bronchique et méningite tuberculeuse chez un enfant de 4 mois.

Rappelons que Mme Sarrante est médecin de l'Orphelinat des Arts et de l'Opéra.

Disons encore que Mlle Benoît a été appelée en 1885 au poste officiel de médecin dans les sessions d'examens de jeunes filles, et nommée membre du jury médical pour l'admission des élèves à l'École normale de la Seine. En outre, par deux fois, en 1885 et tout dernièrement, en 1889, le Conseil municipal de Paris, toujours partisan de tout ce qui peut être progrès, a voté à l'unanimité l'introduction des femmes comme médecins dans les écoles de filles de la Ville : il faut espérer que ce vœu du Conseil sera bientôt réalisé.

Et puis, nous aurons tout dit, en ce qui concerne le présent du moins. Quant à l'avenir, il appartient, nous n'en doutons pas, aux

sérieuses et aux vaillantes, l'utilité de la femme médecin étant d'ores et déjà démontrée. Elle nous semble, en effet, incontestable à deux points de vue : au point de vue économique, au point de vue humain.

Au point de vue économique, la femme ayant besoin, ainsi bien que l'homme, de pourvoir aux nécessités de l'existence; au point de vue humain, la femme étant, dans l'humanité, à côté de l'homme, une unité peut-être différente, en tout cas, égale pour le droit, à qui aucun moyen de culture ne saurait sans injustice être refusé. Il est avéré, du reste, qu'un grand nombre de femmes réclament le savoir et le dévouement d'autres femmes. Ce n'est donc pas la femme médecin seulement que cette question intéresse, c'est tout aussi bien et dans une large mesure la femme malade.

Autant que la médecine, la profession de pharmacien nous semble pouvoir être exercée par les femmes. D'où vient pourtant que nous ne comptons pas à cette heure plus d'une ou deux femmes pharmaciens? Cela ne vient-il pas de ce que la pharmacie s'appuie uniquement sur les qualités de l'intellect, alors que la médecine réclame à la fois les qualités du cœur et celles de l'intelligence. Quoi qu'il en soit, nous espérons que la femme, dans l'avenir, ne négligera pas cette voie qui, dès maintenant, lui est ouverte aussi bien que celle de la médecine.

Les sciences médicales, d'ailleurs, pour avoir été les premières à séduire la femme — peut-être à cause de cette large part faite au dévouement dans la carrière qu'elles comportent, — les sciences médicales, dis-je, ne sont déjà plus seules à attirer et à retenir l'attention de la femme. Et si, jusqu'en ces dernières années, nous n'avons eu que de loin en loin la possibilité d'unir un nom de femme à celui d'une science exacte : Mmes Dacier à la linguistique, Sophie Germain aux mathématiques, Clémence Royer à l'anthropologie, etc., etc., les temps sont proches où la femme aura pu faire ses preuves dans le vaste champ de la science comme elle les a faites déjà dans le domaine de l'art.

Rappelons, à ce sujet, quelques faits non dénués d'importance :

C'est en France que l'École de médecine fut d'abord ouverte aux femmes : néanmoins, ce sont les États-Unis qui virent, couronnée, la première doctoresse; en France seulement les hautes études, la Sorbonne et tous ses titres : licence, agrégation, doctorat sont accessibles aux femmes.

En France encore, les élèves hommes et les élèves femmes suivent les mêmes cours dans la même école de médecine; en France enfin, les mêmes concours, les mêmes hôpitaux sont ouverts aux deux sexes.

Seule, la Suisse, à côté de la France, offre ces avantages aux étudiantes.

Tout ceci établi, il nous reste à préparer l'avenir, et c'est en y songeant que nous formulons les vœux suivants :

1° L'enseignement universitaire donné aux jeunes filles dans les lycées sera l'équivalent de l'enseignement universitaire donné aux garçons dans les lycées.

2° La femme sera admise comme médecin pour l'examen des femmes à la Préfecture de police.

3° La femme sera admise comme médecin dans les écoles, les lycées, les orphelinats de la Ville, les dispensaires; elle sera admise encore dans les grandes administrations : chemins de fer, postes et télégraphes; dans toutes les situations officielles enfin, où la femme pourra, au même titre que l'homme, être reconnue utile.

4° Il sera pourvu à la création d'hôpitaux de femmes et d'enfants, qui pourront être dirigés par des femmes.

5° Dans tous les pays où l'école de médecine existante ne sera pas ouverte aux femmes, un institut libre sera créé à leur profit.

Victorine BENOIT,
Dr en médecine de la Faculté de Paris.

RAPPORT SUR LE JOURNAL « L'UNION DU PROGRÈS »

MESDAMES ET MESSIEURS,

J'ai l'honneur de présenter au Congrès, le journal que j'ai fondé récemment, *l'Union du Progrès*, dont le but est : 1° d'attirer la sympathie de tous à la grande cause de l'amélioration de la situation morale et matérielle des femmes; 2° faire de ce journal une lecture utile et saine pour la jeunesse en particulier. Nous, les mères de 1889, ne devons-nous pas être effrayées de laisser à nos enfants l'héritage si funeste de ces lectures malsaines, mises sous leurs yeux malgré nous, et qui ne préparent à notre pays que des hommes brutaux donnant essor à toutes les mauvaises passions humaines.

Je crois personnellement qu'il serait temps de faire une *ligue maternelle*, dont les membres se préoccuperaient tout particulièrement de ces publications douteuses de tous les jours, et qui appliqueraient leurs efforts à opposer d'autres publications dont le sujet ne laisserait dans le cœur des adolescents que l'enseignement des devoirs qui leur incombent comme futurs chefs de famille; nos amis d'outre-Manche nous en donnent du reste l'exemple. Cette éducation est négligée aujourd'hui, et c'est aux mères à s'en préoccuper; il y a nécessité de faire des modifications ou adjonctions sur différents points d'éducation des filles et des garçons. Je crois qu'il est facile d'enseigner sans ennuis ces dites modifications. La propagande écrite est celle qui arrive le plus sûrement au but. Aussi, en demandant aux mères, aux femmes de nous aider à cette tâche que nous entreprenons, à seconder nos efforts qui tendront toujours à élargir l'enseignement de l'amour de l'humanité et des progrès généraux que nous désirons tous, nous croirons avoir fait œuvre utile. Nos rédacteurs, auxquels revient une partie du mérite de la publication, sont des auxilliaires auxquels je suis heureuse d'adresser publiquement mes sincères remerciements.

Marie BRÉON.

Paris, 15 juillet 1889.

LES FEMMES PROFESSIONNELLES

Par Mlle Marie-Anne de Bovet

Parmi les causes du malaise dont est travaillée la société contemporaine, il en est une dont il est aujourd'hui impossible de nier la gravité : c'est la question des femmes. Par ce mal, il faut entendre l'écart, chaque jour grandissant et chaque jour plus sensible, entre le rôle effectif rempli par les femmes dans la société et la place qui leur y est faite, aussi bien par la loi que par les mœurs. On n'entend, ici, ni remonter le cours de l'histoire, ni invoquer des responsabilités dont la recherche entraînerait trop loin, ni soulever cette irritante et oiseuse question de la supériorité ou de l'infériorité relatives des sexes entre eux. On tâchera d'éviter les phrases toutes faites, dans un sens comme

dans l'autre, aussi bien les niaiseries sentimentales que les déclamations tapageuses. C'est dans le domaine des faits qu'on prétend se renfermer, en s'attachant exclusivement à ceux dont l'évidence ne saurait être contestée et en s'efforçant de les ramener à leur expression la plus simple.

Il en est un qui domine tous les autres, cause, en effet, à la fois de la crise que nous traversons et gros de conséquences pour l'avenir : c'est la progression constante et particulièrement rapide dans ces dernières années du nombre des femmes faisant œuvre et métier d'hommes. Dans les lettres, dans les arts, dans le journalisme quotidien, dans l'enseignement, dans le commerce, dans la médecine, dans certaines fonctions de l'Etat, telles que la direction et l'inspection de prisons, d'écoles, d'ateliers, dans les emplois plus humbles des postes et télégraphes, les femmes se poussent, aidées ici, combattues là, jamais découragées et forçant l'opinion à compter avec elles. Gardons-nous d'omettre les œuvres de charité et d'assistance où elles ne sont pas des nouvelles venues, mais où elles ont fait preuve dans ces derniers temps d'un esprit d'initiative, d'une entente d'organisation, de facultés administratives dont on n'avait pas coutume de leur faire honneur. Ce serait chose intéressante et instructive à faire, de grouper, dans une statistique internationale — car le mouvement est non moins accentué en d'autres pays, notamment en Angleterre et en Amérique — les résultats du travail féminin dans toutes les branches nouvelles où il s'exerce, sans négliger pour cela celui qu'elles ont accompli de tout temps, soit dans leur domaine propre, soit comme aides de leur mari et de moitié avec lui.

Et, non seulement, le mouvement commencé ne semble pas sur le point de s'arrêter, mais tout porte à croire qu'il ne fera que s'accentuer encore. Quelques-unes d'entre elles cumulent avec l'une ou l'autre de leur profession, ce qui fut et demeurera toujours leur fonction propre, le mariage et la maternité. Le plus grand nombre s'affranchissent de celle-ci pour se donner plus entièrement à celle-là. Ont-elles tort? Ont-elles raison? La vérité est que, si beaucoup de femmes s'éloignent du mariage, c'est que le mariage tend à s'éloigner d'elles. Il plaît à leur fierté d'aller au-devant des conséquences d'une situation qu'elles n'ont pas créée.

Nous avons dit que nous éviterions toutes récriminations inutiles. Le mariage devient chaque jour, chez nous, plus difficile, voilà le fait. Cela tient à bien des causes dont la plupart sont d'ailleurs indépendantes de toute volonté. Il en est d'ordre économique, que nous



subissons fatalement. Personne ne niera que les vingt dernières années n'aient été marquées d'une de ces sautes brusques par lesquelles procède la marche constante, mais inégale de l'avilissement de l'argent. Et comme le moyen d'en gagner n'a pas progressé avec la même rapidité, comme d'autre part, à mesure qu'augmentait le prix des choses nécessaires à la vie, le besoin de luxe, vrai ou faux, augmentait dans des proportions identiques, il en résulte pour tous une difficulté de vivre dont le mariage devait subir le contre-coup.

Il est de mode d'attribuer l'éloignement que beaucoup d'hommes manifestent actuellement à leur endroit aux gouts ruineux des femmes pour la toilette et le plaisir. Cela est puéril. Personne, sous ce rapport, n'à rien à reprocher à qui que ce soit. La recherche excessive du bien-être, le désir de paraître, sont un mal dont nous sommes tous à la fois victimes et cómplices. A ces causes, qu'on ajoute l'affaiblissement du sentiment religieux entraînant, dans son déclin, les notions sévères du devoir auxquelles les générations passées avaient appris à plier leur vie, les progrès de l'individualisme poussant chacun à faire passer la satisfaction de ses propres besoins avant les intérêts de la collectivité dont il est membre; et l'on comprendra pourquoi beaucoup d'hommes hésitent aujourd'hui à assumer la charge d'une famille.

Sous ces différentes influences, on peut dire que la vieille conception du mariage : l'homme, chef et pourvoyeur de la famille, la femme apportant, comme épouse, comme mère, comme ménagère, son contingent d'utilité à la communauté a à peu près disparu de chez nous. Dans les classes élevées et à mesure qu'on monte plus haut dans l'échelle sociale, l'homme ne comprend plus guère le mariage que comme une association dont tous les bénéfices doivent lui être acquis. Il est rare, en effet, qu'on sache en rien demeurer dans la mesure exacte. La nécessité très réelle où sont certains hommes de demander à leur femme l'appoint d'un apport personnel a encouragé ceux qui pouvaient s'en passer à en faire autant pendant que d'autres, enchérissant encore, ont fini par ne voir, dans le mariage, qu'un moyen de conquérir la fortune qu'ils n'avaient pas et étaient hors d'état de gagner.

Il en résulte pour les filles de cette classe qui ont peu ou point de fortune, une difficulté de plus en plus grande à se marier sans faire des sacrifices de personne, de famille, de situation. Beaucoup s'y résignent encore. Mais d'autres, — et ce ne sont ni les pires, ni les moindres — au lieu de demander à une union boiteuse des moyens d'existence souvent fort médiocres, préfèrent ne compter que sur elles-mêmes et se

mettre de la sorte en état, soit de se passer du mariage, soit de lui faire leurs conditions.

Et, à ce nouvel emploi de leurs facultés, elles ont pris tout à coup un goût singulier. Comme on se prouve à soi-même le mouvement en marchant, elles ont appris en travaillant qu'elles étaient capables de faire quelque chose. Un sentiment nouveau s'est fait jour en elles, le besoin confus d'augmenter leur valeur propre, de développer leurs facultés sans autres limites que celles de ces facultés elles-mêmes. Après tout, les dons qui sont en elles, de quel droit et au nom de quelle autorité prétendrait-on les empêcher de les utiliser? On parle sans cesse de nature, de fonctions naturelles. Si la nature avait entendu vouer exclusivement les femmes à la maternité et au ménage, pourquoi eût-elle déposé en elles le germe du développement intellectuel et artistique auquel nous en voyons beaucoup atteindre? Qui se trompe ici? Inutile de leur dire que, sur ce point, elles n'arriveront jamais à la puissance géniale de l'homme. Elles n'ont ni l'ambition ni la prétention de se hausser au premier rang et d'en évincer les émules de l'autre sexe. Elles feront de leur mieux, voilà tout. Et si, stimulés par la concurrence, les hommes luttent pour conserver leurs distances, eh bien! ce sera profit pour tous. Ce n'est pas ici l'amour-propre des femmes qui est en jeu, mais une question d'un ordre infiniment pratique. En admettant qu'elles ne puissent atteindre en rien qu'à une honnête médiocrité, si cette médiocrité suffit à leur assurer une existence indépendante et honorable, elles feront comme une infinité d'hommes : elles s'en contenteront, et il n'y a pas lieu de se montrer plus exigeant qu'elles.

Et le besoin d'étendre leur utilité au delà du rôle qui, jusqu'ici, leur était assigné n'est pas circonscrit à la seule nécessité de la vie à gagner. Beaucoup d'entre elles qui pourraient vivre de leur bien ou de celui de leur mari cherchent dans leur propre travail, avec un emploi intéressant de leurs facultés, une augmentation de bien-être pour elles ou pour les leurs. Si raccommoder des bas est honorable, en soi, gagner par un travail plus intelligent et plus lucratif, de quoi et bien au delà faire raccommoder les mêmes bas par une pauvre femme dont ce sera le gagne-pain et qui, elle, ne pourrait pas faire autre chose, n'est pas déjà une si mauvaise combinaison. Quant aux femmes vraiment riches, le nombre augmente aussi beaucoup de celles qui travaillent pour le plaisir, pour mettre dans leur vie un élément de sérieux et de dignité. Faut-il les blâmer d'employer à la culture approfondie d'un art ou à des essais littéraires les loisirs que leur fait la fortune et que d'autres

dépensent en futilités de toutes sortes? Pour le dire en passant, c'est un fait assez curieux que les gens qui reprochent aux femmes les occupations de ce genre comme un vol fait à leurs devoirs de mères de famille, n'auraient jamais songé à leur imputer à crime d'avoir dépensé le même nombre d'heures en courses dans les magasins, en séances chez leur couturière, en visites et en fêtes.

Et ce n'est pas sur ce point seulement que les idées des femmes se modifient. Longtemps tenues par la religion et les mœurs dans une dépendance étroite qu'elles acceptaient en principe en l'éludant d'instinct dans la pratique, elles commencent à se rendre compte du comment et du pourquoi des choses. Il serait, en effet, étonnant qu'elles échappassent aux influences de cet esprit positiviste et expérimental qui est celui du siècle. Toutes ne le font pas sans doute. Mais quand une idée est arrivée à maturité, il suffit qu'elle soit pensée par un petit nombre de cerveaux pour faire vite son chemin et produire ses effets. Or donc, ce que les femmes, quelques-unes nettement, d'autres un peu confusément encore, commencent à penser, c'est ceci :

Par quel phénomène singulier, alors que toute fonction masculine donne à celui qui l'exerce droit à une rémunération appropriée, et lui confère un accroissement d'importance, doivent-elles, pour remplir leur fonction propre, aliéner leur indépendance, de majeures devenir mineures, se voir dénier, non seulement tout droit à un salaire déterminé, mais encore la libre disposition de ce qui leur appartient en propre, sous cette seule réserve pour leur mari — prescription extrêmement vague d'ailleurs — d'avoir à pourvoir à leur entretien? Comment se fait-il que l'accomplissement d'un devoir, au lieu de leur conférer un accroissement de dignité et de liberté, ait pour tout résultat d'augmenter leur sujétion et de leur enlever le peu de droits qui leur étaient concédés jusque-là?

Il y a vraiment là de quoi les faire hésiter sur le seuil du mariage. L'instinct naturel les y pousse; la réflexion les en détourne. Elles mettent en balance d'un côté ce qu'il leur coûte, de l'autre ce qu'il leur rapporte, certaines satisfactions dont c'est à elles de savoir si elles valent le prix dont il faudrait les payer. Beaucoup, et des meilleures, commencent à trouver le marché trop onéreux.

Il ne servirait à rien maintenant de vouloir remonter le courant. Le plus sage est d'accepter le mouvement pour ce qu'il est et, en ayant étudié les causes, d'en accepter les effets utiles en s'efforçant, au moyen de sages réformes et de concessions intelligentes, de l'enrayer dans ce qu'il pourrait avoir d'excessif et de nuisible aux intérêts de l'ordre et de la morale.

La nécessité s'impose donc de modifier le statut social des femmes aussi bien dans le mariage qu'en dehors du mariage. Leur situation actuelle doit être mise en rapport avec leur valeur réelle, telle qu'elle se manifeste aujourd'hui par d'indiscutables preuves. La réforme, d'après une certaine école, devrait comprendre les droits civils et les droits politiques. Disons tout de suite que nous écartons ces derniers, non qu'ils ne puissent se soutenir par de bonnes raisons et ne soient dans la logique des choses. Mais quand on prétend demeurer dans la limite du pratique et du faisable, il faut se défendre des excès de logique. Après tout, le droit de suffrage n'est pas de ceux qui soient si nécessaires au bonheur et à la dignité des femmes qu'il faille poursuivre cette réforme au risque d'en compromettre de plus utiles et de plus immédiatement réalisables.

Parlons d'abord de celles qui intéressent la généralité des femmes, qu'elles soient mariées ou célibataires. Ces réformes sont en définitive peu nombreuses et d'une application facile. Il s'agit simplement de restituer aux femmes un certain nombre de droits civils dont il est impossible d'expliquer qu'elles aient été exclues autrement que par le désir de leur infliger une humiliation gratuite. Ainsi par exemple, celui de servir de témoins dans les actes civils, d'exercer la tutelle d'autres enfants que les leurs, de faire partie de conseils de famille. Comme commerçantes elles devront être ramenées au droit commun ; aussi bien a-t-on déjà fait quelques pas dans cette voie. L'interdiction d'exercer certains métiers auxquels elles sont parfaitement aptes, tels que par exemple la pharmacie, devra être levée et les obstacles qui leur sont suscités dans certaines carrières libérales aplanies en ce qui dépend de l'autorité publique. Enfin, et en dehors des droits politiques qui sont à réserver, il y a lieu de supprimer, en ce qui concerne la libre expansion de leur personnalité, toute restriction n'ayant pas pour objet un véritable intérêt d'ordre et de morale.

Un point plus délicat et plus important est celui des réformes à apporter dans le mariage. Là, en même temps qu'à des situations acquises, on se heurte en effet à de graves questions d'intérêt général. Toutefois l'intérêt général n'étant en définitive que la synthèse de tous les intérêts particuliers, ne saurait tellement être l'ennemi de ceux-ci qu'il ne soit possible de trouver entre eux un terme de conciliation. C'est précisément parce que le mariage est l'une des pierres angulaires de l'édifice social qu'il y a tout profit à n'en pas éloigner les plus intelligentes et les plus distinguées, celles qui feraient, quoi qu'on en dise, les meilleures femmes et les meilleures mères.

Car enfin il faut voir les choses comme elles sont et ne pas reculer devant certaines constatations pour si brutales qu'elles soient, quand elles sont dictées par le seul souci de la vérité.

Ces femmes, à qui les exigences nouvellement éveillées en elles par un sentiment plus juste de leur véritable faveur ne permettront plus de se prêter aux conditions actuelles du mariage, comment vivront-elles en dehors de lui ? Nul doute que, pendant un certain temps, la fierté qui résulte de toute émancipation récemment conquise, le désir de montrer leur force, ne viennent se joindre à ce qu'elles auront d'honnêteté native et de sévérité de principes pour les cuirasser contre tout danger. Mais il pourrait bien se faire qu'une fois les premières bouffées d'orgueil passées, faisant œuvre d'homme, elles ne fussent tentées d'emprunter quelque chose de la liberté des mœurs de l'homme et, sans s'imposer la tyrannie du joug conjugal, de transiger avec les rigueurs du célibat. De sorte que cette force que le mariage aurait laissé échapper se retournerait contre lui au grand dommage de la morale. Il faut prendre garde que le mot d'union libre commence à sonner moins faux à nos oreilles, habituées à tant de hardiesses de langage et de pensée, que le monde a aujourd'hui des indulgences sans bornes, que le frein religieux est singulièrement relâché et que sur cette pente glissante il y a d'autant plus intérêt à ne pas les laisser s'engager, qu'on ne voit pas très nettement ce qui à un moment donné pourrait les y retenir.

Donc, si l'on veut ramener au mariage celles qui seraient tentées de s'en éloigner, il faut le leur rendre habitable ; ce sera acte de bonne politique envers elles et de justice envers toutes. Pour cela la première mesure à prendre est de leur restituer l'administration de leurs biens, comme cela a été fait en Angleterre sans qu'il en soit résulté le moindre désordre dans le mariage ; et cela, non d'une façon facultative comme aujourd'hui où, après tout, la loi reconnait le régime de la séparation de biens entre époux, mais d'une façon obligatoire et comme telle, ne pouvant blesser personne ; mesure qui, pour le dire en passant, aurait un grand avantage de moralisation, celui de mettre un frein à cette chasse cynique à la dot qui chez nous, menace de tourner véritablement au scandale.

Ce n'est pas tout. Les devoirs du mariage, les charges de la maternité, les soins du ménage, l'administration d'une maison étant un travail comme un autre et représentant pour l'homme autant de services rendus qu'il serait obligé de payer à prix débattu s'il allait les chercher ailleurs, devraient lui donner droit à la jouissance personnelle et

indépendante d'une part du revenu commun, soit que cette proportion fût déterminée par la loi, soit qu'elle fût fixée par des conventions particulières, la loi intervenant dans l'un et l'autre cas pour la lui garantir.

Enfin il y aurait lieu de régler dans le sens de l'égalité les droits respectifs des parents sur leurs enfants au point de vue de l'éducation, de l'autorisation de mariage, de la tutelle. Il est inouï que dans cette fonction maternelle où elle donne tout d'elle-même, son cœur, ses forces, sa santé, sa vie parfois, où elle a été honorée, chantée, sanctifiée, presque déifiée, comme si on voulait, à force d'encens, l'étourdir sur la réalité brutale du fait, elle s'est encore aujourd'hui subalternisée, annihilée, au nom d'on ne sait quelle conception abstraite et mystique dont, en toute autre matière, nous avons depuis longtemps secoué le joug.

Il est sans doute possible que quelques-unes de ces réformes soulèvent d'assez grandes difficultés. Mais ce n'est pas une raison à donner contre une chose juste et équitable de dire qu'elle n'ira pas toute seule. Rien n'est facile en ce monde, si ce n'est peut-être le mal. Le bien ne s'y obtient qu'au prix de grands efforts et à force de bonne volonté, et nous n'y sommes que pour tâcher de l'y réaliser.

Au surplus, un moyen de rendre cette transformation plus facile, c'est de se placer à un point de vue absolument différent de celui dont s'étaient inspirés les auteurs du code civil. Au lieu de partir comme eux de ce principe d'une prétendue infériorité de nature qui leur donnait beau jeu à légiférer dans le sens le plus tyrannique, qu'on veuille bien admettre cette vérité si simple que la femme est un être humain au même titre que l'homme, ayant dans la vie des charges égales, une utilité équivalente et que la société n'a ni droit ni intérêt à mettre la dignité de l'un à plus haut prix que la dignité de l'autre. On ne saurait rendre un plus digne hommage aux promoteurs du grand mouvement d'affranchissement humain dont nous célébrons l'anniversaire qu'en réparant ce qui fut de leur part une erreur ou un oubli.

M. A. de Bovet.

Juillet 1889.

RAPPORT SUR LE MOUVEMENT FÉMININ DANS LES ARTS, SCIENCES ET LETTRES EN HOLLANDE

ARTS.

La peinture

Dans les Pays-Bas, la femme occupe une place sérieuse dans le domaine de l'Art. Elle porte souvent un nom célèbre et connu de l'Europe entière. Aussi y jouit-elle des mêmes privilèges que son frère l'artiste. Ne parlons ici que des femmes-peintres et citons, en premier lieu, Mlle Thérèse Schwartze. Elle vient d'obtenir, au Salon de 1889, la médaille pour son tableau représentant les petites orphelines d'Amsterdam prenant une leçon de chant. Son pinceau hardi et sûr dénote une étude sérieuse et profonde de la peinture. Le coloris est plein de vigueur et de fraîcheur, et fait oublier ce qui pourrait parfois manquer au dessin. Mlle Schwartze excelle, en outre, dans l'art charmant du pastel. Les portraits d'enfants et de jeunes femmes ont cette morbidesse de tons que nous admirons chez Latour.

Après Mlle Schwartze, nommons encore, pour le genre du portrait, Mme Donders, née Aufrecht, Mlles Wally Moes, Luke Robertson et Pruys van der Hoeven.

Pour le paysage, c'est Mme Bilders van Rope qui tient tête à ses frères-peintres. Elle rend avec amour la bruyère parsemée d'arbres, l'eau reflétant la sombre verdure des pins, ou bien les bois revêtus de leur splendide parure d'automne. Les tableaux de Mme Bilders portent l'empreinte du sol natal, et d'une lumière tamisée par les vapeurs flottant dans l'air.

Mlle van der Hart montre un réel talent pour le paysage, qu'elle anime volontiers de personnages.

Parmi les femmes-peintres, il s'en trouve un grand nombre qui peignent la fleur. Trois d'entre elles ont acquis une renommée : Mlles Haenen et van de Lande Backlughen, par la correction du dessin et la peinture admirable des pétales; Mlle Marguerite Roosenboom, par la poésie et la douceur des tons. Toutes les trois appartiennent à l'ancienne école. Elles peignent la fleur pour elle-même et ne se soucient point de produire un grand effet de lumière.

A la nouvelle école, celle qui pourrait s'appeler l'école impressionniste, pour les fleurs, se rallient Mme Mesday van Houten et Mme de Hogendorp Jacob.

La plupart des artistes mentionnées ici, ont exposé leurs œuvres dans la section néerlandaise.

Academie Reeldende Kunster à Amsterdam

L'Académie des Beaux-Arts, institution gouvernementale, ouvre ses ateliers et ses loges aux jeunes artistes, entr'autres, Mlle Wally Moes y a fait ses études.

Musique. Koninhlijhe Musièh schoxl's Gravenhage Meratichappy va Foonhmst

A la Haye se trouve une école gouvernementale pour l'étude de la musique. Une grande association, qui a ses branches dans tout le pays, dite *Foonhmst*, a formé un conservatoire sous la direction de M. Frans Coenen. Les jeunes artistes et les futurs professeurs de musique y font des études très sérieuses. La Hollande se glorifie de quelques fort bonnes chanteuses. Les noms de Mmes Cuypers, Alberdingh Thijus et Offermans, van Hove, vivent dans notre souvenir, et ceux des demoiselles Gips, Speet, Esser Veltman, de Roever et d'autres sonnent bien dans le monde musical ; Mlle Schotel, née à Dordrecht, actuellement établie à Hanovre ; Cornélia van Lanten, qui se fera entendre à Bayreuth ; Louise Heymann, de l'opéra Italien, font honneur à la nationalité hollandaise.

Mme Heintze-Berg, Amersfoordtdych et, parmi les jeunes, Mlles van Rennes et van Tusschen Roeh se sont fait connaître comme compositeurs. Une jeune fille, Mlle Kluit, qui s'était fait entendre à plusieurs reprises, comme pianiste, a mis fin à ses conquêtes par le mariage.

SCIENCES

Ce n'est que dans les quinze dernières années que la femme néerlandaise s'est mise à étudier dans les Universités, à l'égal des hommes. L'étude de la médecine a été choisie le plus souvent.

Dans ce moment se trouvent à Leyde, Utrecht, Groningue et Amsterdam, 8 jeunes filles qui se préparent à devenir médecins, 2 à devenir dentistes, et 4 étudient la pharmacie ; 7 font leurs études de lettres et d'histoire, et 9 poursuivent les sciences exactes.

Donc, en tout, 30 jeunes femmes étudiantes.

Inrichtry voor ooglyders

Celles qui ont fini leurs études et sont docteurs en médecine donnent des consultations et font des visites, plus particulièrement aux femmes et aux enfants; d'autres sont internes dans un hôpital. A l'hôpital d'ophtalmie, à Amsterdam, le directeur, quoique opposé en principe à la femme-médecin, n'a qu'à donner des louanges à son assistante. Celles qui ont passé leurs examens en botanique ou en histoire naturelle servent d'aides aux professeurs, ou sont nommées conservatrices dans un musée.

En général, les jeunes femmes qui étudient aux Universités sont celles qui veulent travailler avec ardeur, pour se créer une position honorable.

Elles vont leur chemin sans se faire remarquer, et sans faire tort à leur caractère de femme.

LETTRES

Dans les Belles-Lettres nous comptons plusieurs femmes auteurs écrivains. La première à nommer, quoique dernièrement décédée, est Mme Rosbaom Toussaint. Son œuvre de prédilection était le roman historique, où elle faisait preuve d'une grande érudition. Ses compatriotes, reconnaissants de tant de belles pages, lui ont érigé un monument dans le cimetière de la Haye.

A.-C. Wallis (pseudonyme de Mlle Opsoomer) a débuté par un poème allemand; puis, elle aussi, a choisi le roman historique, mais bien plus sous le point de vue physiologique que descriptif. ce qui. justement, fut le côté caractéristique de Mme Rosbaom. Depuis le mariage de Mlle Opsoomer avec un professeur Hongrois, elle a cessé d'écrire.

Puis toute une nuée de nouvellistes, de poètes plus ou moins heureuses, se disputent l'intérêt des lectrices.

Celles qui ont fait des études sérieuses expriment leur opinion dans les journaux et les feuilles mensuelles. Mlle Hélène Mercier s'est fait un nom connu et honoré par ses compositions, en traitant les questions sociales.

Dames. Lees-Museum

A Amsterdam, quelques dames ont ouvert un petit salon de lecture pour femmes, l'entrée de celui pour messieurs leur ayant été interdite il y a quelques années. La direction y a réuni les classiques les plus connus, et achète les meilleurs livres nouvellement publiés.

Moyennant une contribution de 20 francs par an, on peut suivre le mouvement littéraire de l'Europe.

En général, partout où elle se présente avec modestie et ayant à cœur l'intérêt social, la femme hollandaise est sûre d'être accueillie avec respect et déférence.

Dans les arts, les sciences et les lettres, il ne dépend que de ses propres efforts de se faire la place à laquelle elle aspire.

Dans la vie sociale on lui offre, chaque année, plus d'occasions pour travailler au bien public à côté de l'homme, et un écrivain bien connu a dit tout récemment qu'à son avis il était à regretter que la femme ne prît pas une part beaucoup plus grande dans les questions sociales; « c'étaient autant de forces précieuses restant improductives ». C'est un mot à bien remarquer; car la femme des Pays-Bas apprécie beaucoup sa vie domestique, et il lui en coûte un effort pour se vouer au bien public.

Mlle Jeltie de Bosch Kemper.

Amsterdam, 17 juin 1889.

MÉTHODE D'ENSEIGNEMENT PAR LA MUSIQUE

Mesdames,

Mon Cours complet d'éducation et d'instruction musicales marche parallèlement avec le Cours d'enseignement à l'usage des écoles et des familles de Mme Pape-Carpentier. En prenant comme modèle le cours de français de cette femme remarquable, mon but, ainsi que je l'indique dans mes Manuels, est de suivre progressivement le développement intellectuel des jeunes élèves qui étudient d'après ma Méthode.

M'inspirant des mêmes idées pédagogiques, j'ai introduit dans l'enseignement musical les *Leçons de choses*.

Mon premier Cours préparatoire s'adresse aux enfants de cinq à sept ans. Pour les intéresser, je leur donne les premières notions de la théorie musicale sous forme de causeries entre une mère et ses enfants.

En même temps, voulant contenter le besoin d'activité et de création si impérieux à ce jeune âge, j'ai mobilisé tous les signes de la musique et les ai renfermés dans la boîte du *Compositeur musical*.

Ainsi qu'il est facile de s'en rendre compte, j'emploie ces signes mobiles, pour apprendre les exercices et les petits morceaux du Cours préparatoire.

Pendant le deuxième Cours préparatoire et la période élémentaire, je m'en sers pour enseigner la transposition, les gammes, les intervalles, etc...

Pour les périodes moyenne et supérieure, je les emploie encore pour l'étude des modulations et les premières notions de l'harmonie.

Un procédé si simple permet aux enfants d'exécuter eux-mêmes d'une manière claire et précise les combinaisons, les plus faciles comme les plus compliquées, que renferme l'étude de la musique.

A l'Exposition universelle de 1878, le Jury a bien voulu accorder à la *Boîte du Compositeur musical*, s'adressant à l'enseignement particulier, une mention honorable.

Mais comprenant que cet enseignement pouvait s'appliquer collectivement, j'ai fait perfectionner l'outillage des signes mobiles et j'ai composé des boîtes plus grandes, pouvant servir à toute une classe. (J'ai fait moi-même l'application de cette méthode dans une classe de 45 à 50 enfants.)

Depuis 1880, époque à laquelle a paru mon premier Cours, il s'est organisé en Angleterre, particulièrement en Suisse, dans le midi de la France, des Cours qui suivent ma méthode. J'ai également dans différents centres de Paris et dans les villes environnantes des Cours sous ma surveillance, que je visite quelquefois, et j'ai pu constater ainsi que le succès que j'obtiens résulte principalement de la progression que j'ai mise dans la composition de mes exercices, et surtout dans l'emploi des signes mobiles de mon *Compositeur*.

Permettez-moi aussi d'attirer votre attention sur les exercices harmoniques que j'ai composés pour les enfants qui n'ont pas l'oreille juste. J'insiste sur ce point, Mesdames, car, par l'expérience, j'ai acquis la conviction que la voix, *chez les enfants*, n'est réellement fausse que par quelque imperfection de l'ouïe, défaut qui peut presque toujours se corriger à cet âge.

Depuis neuf ans, j'ai pratiqué ces Exercices dans mes Cours, et je suis toujours arrivée, après quelques semaines de pratique, à faire solfier juste les enfants qui m'étaient confiés.

J'ai également composé deux suites d'Exercices régulateurs s'adressant particulièrement aux personnes qui, étant jeunes, ont négligé le mécanisme du piano. Dans un petit nombre de formules faciles à retenir par cœur, j'ai résumé les principales difficultés du mécanisme

du piano. A l'aide d'une nouvelle tenue, on peut se rendre compte si les deux mains attaquent parfaitement ensemble. De plus, cette tenue empêche les mouvements inutiles.

J'ai aussi composé des chants dans les jeux gymnastiques de Mme Pape-Carpentier.

Pour des enfants de dix à quatorze ans, j'ai écrit six scènes enfantines avec accompagnement de piano.

Ce que je me propose dans ces différents ouvrages, c'est de faire aimer la musique aux enfants, et surtout, de permettre à un plus grand nombre d'arriver à en vaincre les difficultés.

Si, après avoir examiné ces ouvrages, Mesdames, j'obtiens votre approbation, j'en serai très heureuse ; mais permettez-moi aussi de vous dire que j'écouterai avec beaucoup d'intérêt les critiques que, dans votre haute compétence, vous croirez devoir m'adresser, sachant que les critiques sont indispensables à quiconque cherche à se perfectionner.

Mlle Chassevant.

LA FEMME EN GRÈCE

Discours de Mme Calliroë Parren, déléguée de la Grèce

Mesdames et Messieurs,

L'humanité porte en elle le germe impérissable du progrès.

Seulement, suivant les temps, suivant les événements et les circonstances, il peut être entravé dans sa marche, se développer plus ou moins et parfois même s'arrêter.

En Grèce, il a eu, dès les âges les plus reculés, une période brillante d'expansion.

Les femmes grecques de l'antiquité, bien des siècles avant nous, ont proclamé et prouvé l'égalité intellectuelle des deux sexes.

Si la Grèce est considérée comme le foyer de la civilisation européenne, si les œuvres de Phidias et de Praxitèle sont restées immortelles et tiennent la place d'honneur dans vos musées, le mérite en

revient souvent aux femmes, bien que les hommes seuls aient profité de tant de gloire.

Derrière l'éloquent Periclès se trouve Aspasie. Léonidas cache Argéléonis, et Pindare doit ses triomphes à Myrthis.

Mais cette glorieuse époque est passée!! D'ailleurs elle est trop connue pour m'y attarder. Je vous entretiendrai, *et très brièvement*, de la femme grecque de nos jours, si digne d'intérêt.

Son histoire fait partie de l'histoire même de notre jeune royaume, et on ne peut parler de l'un sans parler de l'autre.

La Grèce, dont le nom seul rappelle la plus glorieuse période du genre humain, après plusieurs siècles de grandeur et de magnificence, a succombé sous la loi fatale de la décadence, commune à toutes les nations.

D'autres peuples moins éclairés, mais plus nombreux, sont venus la subjuguer.

Pendant vingt siècles, on l'a traînée de joug en joug et de chaîne en chaîne.

Pourtant, aucun de ses conquérants n'a pu s'assimiler ni complètement anéantir cette grande nation.

Ces millions de jours qui se sont écoulés dans le plus dur esclavage n'ont pu empêcher le peuple grec de conserver *pure et intacte* sa nationalité, l'amour de la patrie, l'espoir de l'affranchissement et de la liberté, la religion du Christ que ses empereurs byzantins avaient les premiers embrassée en Europe.

Mais qui a inspiré tous ces nobles sentiments?

Qui les a alimentés? Et qui, comme une sainte tradition, les a pieusement transmis de génération en génération jusqu'à nos jours?

Qui? Sinon la femme grecque.

C'est elle qui a été le foyer sacré où s'est conservé l'amour de la patrie, jusqu'au grand jour où a retenti le son joyeux des cloches qui sonnaient la liberté. Ils sont encore debout les temples et les grottes, — le voyageur les rencontre à chaque pas, — où, à travers les chemins incultes et les rochers sauvages, dédaignant les tortures affreuses qui les attendaient si elles étaient surprises, nos mères conduisaient de nuit leurs enfants prêter le serment de foi et de liberté. . . . .

. . . .

Quand l'étendard de la guerre fut levé et qu'une poignée de Grecs intrépides prit les armes pour revendiquer la terre qui leur appartenait, nos femmes, non, ne se sont point cachées dans un coin, ne se sont pas bornées au rôle, si noble pourtant, d'infirmières.

Si vous remontiez avec moi les pentes glorieuses de nos montagnes, au sommet d'affreux rochers et tout près du bord d'abîmes sans fond, vous verriez Mosco, l'intrépide Souliote, toute couverte d'armes, proposer à ses compagnes de fondre sur l'ennemi, qui retenait prisonnier Photo, son fils unique.

Si le combat a lieu, la vie de son enfant est en danger. On le lui rappelle et on veut l'empêcher d'exécuter son projet.

« Mon fils, dit-elle, est le fils du Souly.

« Si le Souly tombe ! que moi et mon fils nous périssions aussi ! »

Elle donne le signal du combat, puis s'adressant aux vieilles femmes qui étaient là :

« Vous, les vieilles, leur crie-t-elle, restez ici avec nos enfants. Si « l'ennemi vous surprend, jetez-vous du haut de ces rochers et précipitez d'abord nos enfants. »

Et, la première des 300 femmes qui l'entouraient et la suivaient, elle se jette sur les Turcs dix fois plus nombreux.

Les poètes et l'histoire, dans toutes les langues, ont exalté l'héroïsme de nos anciens Spartiates, mais, à vrai dire, leur gloire s'efface et pâlit devant celle de ces héroïnes de 1821 dont la plupart sont restées inconnues.

Près d'elle, de l'autre côté de la montagne, c'est la vieille Despo.

Pendant dix jours, elle a vaillamment défendu sa tour, et ne pouvant plus résister, elle réunit en conseil ses onze filles et petites-filles, car les hommes étaient sur la montagne.

« Nos vivres, leur dit-elle, sont épuisés; que préférez-vous, mes « enfants, la mort ou l'esclavage ? »

La mort!!! répondent toutes d'une seule voix.

Despo met le feu aux poudres. Et la tour, en s'écroulant, gémit douloureusement. Elle pleure sans doute aussi la mort de ces femmes sublimes, dont l'âme est montée à Dieu comme un hymne à la Patrie.

Tout le monde connaît l'histoire de nos Souliotes.

En chantant elles dansent en cercle la danse de la Mort. Puis une à une, chacune à son tour, et jusqu'à la dernière, elles se détachent de leurs compagnes et vont se précipiter dans l'abîme, leur enfant serré contre leur robuste poitrine, préférant cette mort horrible mais glorieuse à l'esclavage et à l'ignominie.

Je m'arrête....., car l'énumération serait très longue. A chaque pas, sous chaque pierre ensanglantée de ma patrie, par la Révolution de 1821, se trouve l'histoire d'une femme. . . . .
. . . .

Lorsque, après plusieurs années de lutte opiniâtre, un coin de cette terre héroïque eut recouvré sa liberté, la femme abandonna la montagne, déposa son fusil qui avait fait tant de ravages et reprit son devoir de mère et d'épouse.

Bientôt la civilisation, avec sa bienfaisante influence, visita petit à petit le jeune royaume.

La femme, complètement ignorante jusqu'alors, commença à ressentir la nécessité de l'instruction.

Le gouvernement se mit à organiser l'instruction primaire et créa des écoles où, par centaines, les jeunes filles accouraient s'inscrire.

Douée d'une intelligence vive et naturelle et d'un esprit éveillé, la femme grecque montra une telle inclination à s'instruire, un si grand désir d'apprendre, que la nécessité de lui donner des connaissances plus étendues s'imposa d'elle-même.

Des parents de jeunes filles, avec le concours de riches compatriotes et sous la tutelle du gouvernement, fondèrent une grande institution privée, dont le but devait être de former des institutrices accomplies et zélées, qui pourraient plus tard aller répandre l'instruction dans tous les coins de la Grèce.

Un de nos meilleurs philanthropes, le millionnaire Arsakis, construisit à ses frais et offrit le vaste établissement qui porte son nom.

C'est la seule institution en Grèce où, aujourd'hui encore peuvent, *en payant malheureusement*, s'instruire les jeunes filles qui veulent se vouer à l'enseignement.

Trois autres pensionnats privés, pour Athènes, et quatre ou cinq autres pour le reste du royaume, voilà tout ce qu'offre notre pays à la jeune fille qui désire recevoir l'enseignement secondaire *et qui peut payer pour cela*.

C'est tout ce qui a été fait, hélas ! dans la Grèce libre, pour le relèvement intellectuel de notre sexe.

La jeune fille qui n'a pas les moyens ou celle qui vit dans les provinces éloignées n'ont d'autres ressources, pour enrichir leur intelligence, que les premières notions qu'elles reçoivent aux écoles communales.

Les différents gouvernements qui se sont succédé depuis notre restauration, tout entiers à l'organisation du jeune royaume et absorbés par les difficultés inhérentes à un État naissant, nous ont délaissées.

Reconnaissant combien cet état de choses était nuisible pour nous, comparé surtout aux grandes facilités accordées aux hommes, j'ai rédigé une pétition qui a circulé par mon journal dans toute la Grèce,

où je demande à la Chambre des députés et au gouvernement la fondation, dans la capitale et les principales villes, de lycées libres, pareils à ceux des garçons, où les jeunes filles puissent recevoir gratuitement de l'État l'instruction secondaire.

Ma pétition, immédiatement couverte de milliers de signatures, aurait été soumise à la Chambre à la dernière session, si une infinité de lois très urgentes, paraît-il, pour ces Messieurs, n'étaient depuis longtemps portées à l'ordre du jour. Mais à la prochaine session la question sera sûrement posée, et les nombreux amis que nous comptons dans la Chambre nous assurent qu'elle sera résolue en notre faveur.

Malheureusement aussi le système des écoles pratiques et professionnelles, qui a donné de si éclatants résultats en Europe et dans l'Amérique, est complètement inconnu chez nous.

Je vous ferai remarquer en outre que tout ce qui concerne même l'enseignement primaire des femmes, tout ce qui a trait à son organisation, aux programmes, à l'inspection ou à la surveillance, se trouve entre les mains des hommes qui, la plupart du temps, sont incapables et incompétents à remplir leur mission.

Moins privilégiées que vous, on ne nous a jamais invitées à faire partie d'aucun conseil ni d'aucune commission d'instruction publique, et aucune de nous n'a jamais été inspectrice d'aucune école.

L'homme est partout, il commande tout, il est omnipotent. Se supposant toutes les connaissances, celles de l'esprit comme celles du cœur, il prend *souvent* des responsabilités dont la société SOUVENT aussi devrait lui demander compte.

Malgré tout cela la femme grecque marche en avant. Nous possédons des femmes qui, par leur intelligence et leurs vastes connaissances, peuvent être nommées avec orgueil.

Je l'ai déjà dit, deux de mes compatriotes suivent avec succès les cours de vos facultés de Paris.

Bravant les préjugés enracinés dans nos mœurs, sans crainte pour les dangers et les ennemis que pouvait me susciter une entreprise si nouvelle et si hardie, j'ai fondé depuis trois ans le premier journal de femmes qui existe en Grèce.

Mon but était, non pas de revendiquer nos droits politiques et civils, question qu'il n'est pas temps encore de poser chez nous, mais bien de contribuer au relèvement moral et intellectuel de la femme, de la préparer peu à peu aux idées nouvelles qui s'agitent autour d'elle et de la mettre à même de profiter de la prodigieuse révolution qui s'accomplit aujourd'hui en sa faveur.

Suivre le mouvement des femmes en Europe et en Amérique, apprendre ce qu'elles font, faire connaître les arts, les métiers et la littérature féminine, donner les conseils nécessaires à l'éducation, à l'instruction et au ménage. S'occuper d'élever sainement et patriotiquement l'enfant, parler de celles qui ont illustré notre sexe, prendre la défense de la femme lorsqu'elle est victime, l'encourager et la consoler quand elle souffre, *la pousser surtout au travail* qui relève et qui fortifie et lui montrer le bonheur uniquement à ce prix et la réjouir, voilà mon programme! Ce que je poursuis surtout avec le plus d'acharnement et d'opiniâtreté, ce qui serait la joie et l'honneur de ma vie, c'est de contribuer à ce que la femme grecque puisse recevoir gratuitement une instruction complète, que la Patrie ne lui refuse plus cette nourriture qu'elle va demander dans d'autres pays, que la porte des lycées et des universités lui soit grande ouverte, et qu'elle jouisse dorénavant, elle aussi, des mêmes bienfaits dont jouissent ses sœurs qui fréquentent les écoles professionnelles et pratiques qui existent dans vos pays.

S'il m'est permis, Mesdames et Messieurs, de vous demander une faveur, je vous prie d'émettre le vœu que je transmettrai à mon Gouvernement, que tous ceux qui peuvent dans mon pays contribuer à nous accorder l'instruction secondaire gratuite et l'établissement dans la capitale d'une école au moins professionnelle, le fassent sans plus tarder, qu'en le faisant ils serviront la cause de la Patrie et contribueront au bonheur de la famille et de la société . . . .

. . . .

Chez nous, Mesdames et Messieurs, la femme ne peut être couturière ou institutrice.

Vous sourirez sans doute lorsque je vous dirai que le commerce des fleurs, des rubans et en général celui de tous les accessoires féminins se fait par de grands gaillards à la longue barbe et aux gros muscles.

Les fils de nos laboureurs, de nos agriculteurs et de nos fermiers, enlevant à la terre ces bras robustes dont elle a tant besoin, descendent tous les jours dans les grandes villes, par bataillons serrés, pour venir de leurs mains calleuses et durcies nous mesurer la soie et la dentelle.

En attendant, la jeune fille pauvre des cités passe son temps dans l'inactivité, languit et souffre, se voyant à la charge de ses parents.

Ces pauvres parents, si bons et si affectueux, gémissent en apercevant l'horizon si sombre et se désespèrent en songeant à l'incertitude de l'avenir de leur enfant.

Ils considèrent comme un malheur la naissance d'une fille, et ils ont raison puisque, la plupart du temps, ils meurent en la laissant au milieu de la rue et sans soutien.

La lutte que j'ai entreprise consiste à remédier à cet état de choses et rien ne me rebutera. Ce qui contribue à réchauffer mon cœur, à relever mon espérance, c'est qu'une des premières qui ait demandé à s'inscrire parmi les milliers de mes abonnés, c'est sa majesté notre gracieuse reine Olga !...

Vous avez vu, Mesdames et Messieurs, par l'exposé que je vous ai fait, en quoi consiste en Grèce l'instruction féminine, ce que font les femmes pour en élargir les limites, et quelles espérances elles ont pour l'avenir.

Il me reste à vous dire deux mots sur les Œuvres et Institutions féminines que nous possédons.

Le premier établissement philanthropique dû à l'initiative féminine est l'orphelinat qui porte le nom de la première reine de Grèce, l'infortunée Amélie.

L'histoire de cet orphelinat est tellement touchante qu'elle mérite d'être rappelée. Lorsque, en 1855, le choléra ravageait notre capitale, une femme de grand cœur qui avait hérité des sentiments nobles et généreux qui ont illustré sa famille, Marie Ipsilanti, transforma sa maison en asile charitable où venaient se refugier les pauvres jeunes filles que la terrible maladie avait laissées orphelines.

S'apercevant bientôt que sa demeure, toute grande qu'elle était, dès la fin du premier mois, ne suffirait plus pour toutes les victimes du terrible fléau, elle conçut l'idée de fonder dans ce même but un grand orphelinat.

Elle communiqua son projet à plusieurs de ses amies et offrit les premiers fonds.

Un Comité de Dames se forma aussitôt sous le patronage de la reine et dans peu de temps s'éleva le magnifique établissement où, aujourd'hui encore, nos orphelines trouvent la consolation et le confort.

Le Comité de Dames qui le dirige, outre les soins maternels dont il entoure ces pauvres déshéritées, leur enseigne les éléments de notre langue, l'économie domestique, la tenue de livres, la couture, la dentelle et la broderie. Leur éducation terminée, ces femmes dévouées s'occupent aussi de leur assurer un avenir. En les mariant elles leur donnent un trousseau complet, plus un don en argent, qui varie, selon le plus ou moins de bonne conduite qu'a montré la jeune fille, de 500 à 2,000 francs. Actuellement les ressources de cet orphelinat sont

considérables, et tous les jours de généreux donateurs viennent l'augmenter. Aujourd'hui sa fortune est de 2,095,000 francs.

Un second établissement dû égalemeut aux femmes et dirigé par elles, c'est « l'Ouvroir des femmes pauvres » fondé en 1872.

M. André Syngros, le grand patriote, a fait don à un comité de dames, qui s'occupaient de trouver du travail aux femmes pauvres d'Athènes, d'une construction grandiose qui de suite fut transformée en un atelier industriel des plus complets, où s'exécutent tous les genres de travaux féminins.

Placé sous le patronage de notre reine, qui souvent va le visiter, il forme d'excellentes ouvrières qui ont relevé tous les genres de l'industrie nationale féminine. Le trousseau admirable de finesse et d'élégance de la princesse Alexandra est sorti tout entier des mains de ces 300 femmes pauvres de tout âge, qui trouvent dans ce grand établissement un travail journalier très rémunérateur et de plus, une fois par semaine, un cours de morale, d'éducation, ainsi que d'enseignement religieux, qu'elles sont obligées de suivre.

D'un genre tout différent, mais d'une toute aussi grande utilité, s'élève de l'autre côté, resplendissant de blancheur, en beau marbre du Pantélique, le plus vaste et le mieux aéré de nos hôpitaux.

C'est le refuge bienfaisant où peut aller reposer son corps abattu par la maladie et la douleur, le pauvre et le malheureux, le souffrant qui n'a ni toit, ni famille, ni protection.

Ce sont des mains blanches et délicates de femmes qui soignent ces infortunés, et ce sont des larmes de femmes qui viennent soulager, comme un baume reconfortant, le malheureux agonisant sur son lit de mort.

L'Assomption, tel est le nom de notre grand hôpital, fondé par la bienveillante initiative de notre charitable reine. Il possède 111 lits, dont 55 sont maintenus par les secours des personnes charitables des deux sexes.

Depuis sept ans il est dirigé par un conseil composé de trois femmes, présidées par Mme Iphigénie Syngros. Déjà sa fortune est de 1,500,000 francs, et bientôt il pourra soulager un nombre plus considérable de malades, et former davantage de ces habiles et charitables infirmières, si utiles à ceux qui sont privés des soins affectueux de la famille.

Et pour clore la série des Œuvres et Institutions féminines de la Grèce, je vous dirai qu'un certain nombre d'associations, confréries et sociétés d'assistance publique, sont répandues dans tout le royaume.

Deux mots seulement de la principale, qui est celle d'Athènes, fondée depuis une quinzaine d'années.

L'Association des dames pour l'assistance des pauvres d'Athènes, donne l'exemple d'une charité et d'un dévouement inépuisables. Sans bruit, humbles, modestes et toujours suppliantes, les femmes qui dirigent cette institution évangélique, vont sans cesse demandant l'or des riches et l'obole du pauvre pour soulager et reconforter ceux que la faim tourmente ou que la misère abat et humilie.

Vraiment dans la vie des femmes il existe parfois des moments où elles se transfigurent et deviennent des anges de Dieu, les messagères de la divine Providence.

Lorsqu'on voit ces femmes belles et immensément riches, toutes frêles et délicates, qu'on suppose uniquement créées pour le plaisir, abandonner les fêtes et les joies de leurs palais somptueux, leur sacoche dans la main, courir porter des médicaments aux indigents, une espérance au prisonnier enfermé dans sa cellule, une ration à la pauvre vieille qui est seule au monde, des vêtements chauds et propres aux veuves délaissées et aux petites orphelines, *n'est-ce pas* que le cœur s'enfle d'émotion et qu'on est presque tenté de tomber à leurs genoux pour leur adresser la prière qu'on désire envoyer à Dieu?

Voici, Mesdames et Messieurs, en un grand résumé, le tableau consolant de ce que fait aujourd'hui la femme en Grèce, inspirée par la charité et le dévouement.

Dans sa vie privée, c'est une épouse fidèle et active, une mère pleine de sollicitude, de tendresse et surtout d'abnégation.

Cela ne l'empêche pas, quoi qu'on en dise, de s'occuper de politique. Et le jour des élections, il faut compter avec elle! Je connais beaucoup de nos députés qui doivent leur présence à la Chambre, à leur mère, à leur sœur et plus souvent à leur épouse.

Dans les provinces et notamment dans les petites villes, la femme joue un rôle considérable dans la politique. C'est elle qui entretient les relations entre le député et les électeurs, qui sert d'intermédiaire et est l'âme de ces mystérieux conciliabules où se décident la victoire et la défaite des partis.

Très souvent aussi, c'est elle qui dispose des places et des faveurs que, chez nous comme chez vous, le Gouvernement est obligé, hélas! de mettre à la disposition des députés amis.

Comme adversaire, elle est très redoutée. On préfère de beaucoup l'inimitié du député plutôt que de perdre les bonnes grâces de sa femme.

C'est des travaux de ce Congrès, des discussions et des conseils éclairés que vous êtes venus, Mesdames et Messieurs, nous apporter de toutes les parties du monde pour le plus grand bien de notre sexe, que la femme grecque attend et espère son amélioration. Les femmes donc de mon pays, s'unissent aux hommes qui doivent déjà tant à la France, pour vous exprimer leurs remerciements et vous témoigner leur reconnaissance.

LA MUSIQUE SLAVE

Notice par Mlle de Dwernicka

Malgré toutes les préoccupations, c'est l'art *de la musique* qui, sous toutes les formes, passionne le plus les Slaves, et les Polonaises en particulier. Mais cet art, si bienfaiteur pour les masses quand il s'agit du *chant d'ensemble*, a l'inconvénient et le pouvoir d'absorber trop de temps pour nos dames amateurs qui, au lieu de se rendre à leur vrai poste, c'est-à-dire aux réunions utiles, aux orphelinats, ou vers tant de pauvres honteux, s'acharnent si souvent après un même instrument, après *la même* pensée musicale. Pourquoi? Pour se conformer *à la mode* d'avoir « du talent », car la femme slave veut, comme la femme française, briller et réussir.

Vous pensez détourner nos Slaves du besoin inné propre aux impressions si subtiles de la femme de sentir et de goûter la musique ; il est à souhaiter, à coup sûr, qu'elles la pratiquent moins, mais qu'elles l'apprennent *mieux*. D'autant plus qu'à côté du goût très prononcé qu'il y a chez nous pour le luxe et la vie extérieure, elles lui sacrifient trop de temps. De là vient un peu plus d'insouciance qu'il n'y en a en France, pour les institutions et les œuvres de charité, à en juger par la statistique que nous venons d'entendre. — Et cependant, rien de plus noble, dévoué et fidèle que ce grand cœur slave, si prêt à toutes les vertus et à toutes les abnégations, malgré l'austère climat du Nord, qui nous donne justement, lui, le goût de cette hospitalité douce, tendre et chaude, que reflète en lui notre art de musique et de poésie, dans Chopin et Mickiewickz, tant prisés dans le monde entier.

Nous avons aussi, à notre grande gloire, entre autres une institution bienfaisante pour les femmes institutrices sans places, de passage à Varsovie, ainsi que pour celles qui y cherchent, à l'âge de 50 ans, un repos absolu, une vie de famille, n'y apportant à peine que 1,000 roubles pour tout capital, qu'on lègue à la maison de retraite si l'on s'y plaît, qu'on emporte au bout de 10 ans si l'on s'en retire, n'ayant alors pour toute obligation que de rétribuer une somme dérisoire de 166 roubles 30 kopecks par an, depuis la date de l'entrée, pour les frais de l'entretien.

Cette fondation est due à la généreuse initiative de Mme Hedwige Helbich et se trouve au 3 de la rue Zorawia, à Varsovie. Les institutrices françaises qui s'y rendent peuvent toutes s'y adresser avec confiance entière; elles y trouveront tous les soins désirables, pour le prix minime de 50 kopecks par jour. — Peut-être que cette mention rendra service à beaucoup de celles qui se voient forcées de quitter leur beau pays de France.

Vous pouvez ainsi juger, Mesdames, que les Polonaises ne demandent qu'à s'associer TOUTES à notre grande cause, — mais, pour cela, il faut faire appel à la presse de notre Congrès, qu'elle soit active et vigilante *là-bas*. Pour cela, il faut que les compatriotes habitant Paris, qui suivent le mouvement et qui ont à leur tête les esprits aussi larges et cultivés que les demoiselles Wolska et Kowalewcka, ainsi que tant d'autres, fassent connaître à la Pologne, par leur plume et exemple, qu'il reste beaucoup à faire chez nous pour les femmes seules, femmes égarées, jeunes filles sans fortune et errantes, qui sont l'objet en France de tant de sollicitude et de protection mutuelle, ce qui fait honneur à notre siècle, ainsi qu'au pays qui les protège.

Pour ajouter une modeste petite obole à cette grande œuvre du travail — utile aux femmes — (pris dans *tous* les sens), qu'il me soit permis de citer ici (à propos de l'art de la musique dont nous venons de parler) une nouvelle *Méthode d'enseignement de piano*, vraie « *Inspiration de la sainte Vierge* », d'après l'expression *authentique* d'une des Sœurs de la Visitation et du Sacré-Cœur. Ces religieuses dirigent, comme nous le savons, dans tous les pays catholiques, des maisons d'éducation fréquentées par les jeunes filles des plus grandes familles, dont dépend l'avenir de nos efforts et les succès de notre Association dans son développement *matériel*.

Nous y trouverons des dames patronnesses et nos bienfaitrices futures. N'oublions donc pas de les former, pour que *rien*, pas même l'*art*, ne devienne dans leur vie un sujet d'oubli de notre cause.

Il est évident que, si l'on se met par extraordinaire à travailler le piano quatre à cinq heures par jour, quand on pourrait lui en sacrifier *avec le même succès*, une seule, on négligera d'autres devoirs de sa vie privée, *qui peuvent priver notre* association de bien des chances de salut pour celles auxquelles nous sacrifions nos services et nos efforts.

Donc, il faut en conclure que l'enseignement juste, bref et rapide dans les sciences comme dans les arts, est le seul et le principal moyen qu'il faut viser, pour que la nouvelle génération nous seconde. Car, dans ce siècle si curieux, si avancé, nous avons besoin de *la vapeur* pour marcher, et c'est grâce à elle que nous marchons vers les idées nouvelles.

C'est à ce propos donc que je me permets de vouloir faire une petite révolution dans l'enseignement du piano actuel, en citant ici l'œuvre en question d'une orpheline, d'une pianiste professeur, Melle de Dwernicka habitant Paris. — C'est une Polonaise-russe, qui a écrit, à l'exemple de l'honorable Mlle Chassevant, non pas une méthode de solfège, mais une simple brochure, qui contient un exposé nouveau pour apprendre la musique d'une nouvelle manière, qui permet de ne plus tant user (pour ainsi dire) ses forces physiques et morales auprès d'un piano, mais, au moins, *retenir pour toujours*, au fur et à mesure qu'on le lit, tout ce que l'on désire savoir dans les limites du mécanisme acquis. — C'est d'un bénéfice net, pour d'autres études, pour d'autres œuvres.

Voici l'avis, au sujet de cette méthode, publié dans la *Liberté* par Mr Victorin Joncières, critique musical et célèbre compositeur. Il dit, dans sa critique faite sur la Méthode de Melle de Dwernicka : « Dans « la Musique *Instrumentale*, le mécanisme a une trop grande part, « pour que l'on ne songe pas à *faciliter* les moyens de l'acquérir; « et d'ailleurs, les résultats obtenus par cette méthode *sont si pro-* « *bants*, qu'on ne peut que féliciter Melle de Dwernicka de sa pré- « cieuse découverte, et souhaiter, qu'elle soit adoptée pour l'enseigne- « ment musical des jeunes enfants, pour qui les commencements « sont si arides et si peu attrayants.

« La rapidité de leurs progrès fait promptement disparaître ce que « l'étude du piano a de trop rebutant *par les procédés ordinaires*, « et nous croyons rendre un *véritable service aux familles*, en leur « indiquant une méthode aussi sûre et ingénieuse.

Que ces quelques lignes excusent l'audace qu'on peut se reprocher, quand au milieu de tant d'œuvres de femmes de génie réunies ici, on ose en rappeller une — si simple, et peu connue.

C'est notre infatigable secrétaire de l'œuvre, Mme de Morsier, que je remercie, au nom de chacune de nous, de nous avoir réunies ici, et *donné courage* de nous seconder les unes les autres, étant des sœurs de la patrie commune qui s'appelle : *Humanité.* — C'est à notre grand protecteur M. le Ministre Yves Guyot que nous devrons un souvenir inoubliable de ce Congrès et de l'hospitalité qu'il nous a offerte. C'est à la France qu'appartiendra toujours l'immortelle suprématie, représentée au milieu de nous par notre vénéré vice-président M. Jules Simon et notre grand ami M. le sénateur Jean Macé.

L. DE DWERNICKA.

L'ÉTAT DES FEMMES EN SUÈDE ET LEURS ŒUVRES

Discours de Mlle Ellen Fries

Voilà bientôt un demi-siècle que la question de l'émancipation de la femme est discutée en Suède. Notre plus éminent historien et un des caractères les plus nobles de notre pays, *Erik Gustaf Geyer*, a donné il y a quarante ans son appui à cette importante question. *Fredrika Bremer*, romancière Suédoise, très connue en Angleterre et en Amérique, où ses ouvrages sont lus et estimés, a consacré son grand talent et son influence à l'amélioration du sort des femmes. Les espérances de ceux qui, les premiers, ont contribué à cette grande œuvre, ont déjà été surpassées, et les appréhensions des détracteurs et des pessimistes ont été maintes fois démenties par les faits. L'opinion s'est transformée peu à peu en faveur de l'émancipation de la femme. On n'a jamais demandé chez nous trop à la fois, et à cause de cela on a toujours obtenu quelque chose. La grande difficulté a été, comme partout ailleurs, de faire comprendre aux femmes que c'est leur devoir de se servir de leurs droits et des avantages qu'on leur accorde.

Les femmes heureuses dans leur ménage, habituées à une vie sans lutte et sans difficultés matérielles, ne comprennent pas toujours ou ignorent ce que souffrent les femmes qui ont à lutter contre la pauvreté et les obstacles de la vie. Et il est bon de signaler que, chez nous, la législation a, en général, devancé l'opinion et les usages.

Heureusement pour l'avancement de la question, en Suède l'amélioration du sort de la femme a été appuyée par tous les partis. Elle a eu et elle a encore des adhérents dans le parti conservateur aussi bien que dans le parti libéral. Et c'est un point capital pour le succès de la cause des femmes. Il ne faut point qu'elle soit associée à aucun dogme social ou religieux, quel qu'il soit. Ainsi, cette année-ci, le parti conservateur qui a le dessus dans notre Diète a voté une loi qui rend les femmes éligibles dans les comités de l'État s'occupant des écoles et des pauvres.

L'opinion publique a encore besoin d'être éclairée et préparée aux réformes que réclament les adhérents les plus zélés. Cependant nous pouvons dire que la Suède appartient aux pays où la cause féminine est la plus avancée.

Un de nos journaux les plus répandus, *Aftoubladet*, a pendant plus de vingt-cinq ans soutenu la question des femmes avec vaillance et le fait encore. Le fondateur de ce journal, *Lars Hierta*, a été un des premiers qui, à la Diète, ait pris la parole pour notre cause.

L'appui de la presse nous a été d'une grande utilité, et il faut dire que la presse en général ne s'est point opposée, du moins jusqu'ici, à ce grand mouvement.

Fidskrift foi hermnet fut fondée par Mmes d'Adlersparre et d'*Olivecrona* (note 1). Pendant bien des années, ce journal a soutenu avec autant de modération que de succès la cause des femmes et a contribué surtout à éclairer les femmes sur leurs véritables intérêts. Deux femmes auteurs, Mmes *Edgren-Leffler* et *Agrell* (note 2) ont fait des romans et des pièces de théâtre où, avec beaucoup de talent et de succès, elles ont mis à nu l'injustice des lois et de la société envers la femme. La littérature a ainsi contribué à porter l'attention publique sur la question des femmes et a fait beaucoup de bien, quoique de temps en temps, en Suède comme partout ailleurs, certains partisans trop zélés aient nui à la cause qu'ils voulaient défendre.

Jetons un regard rapide sur ce que la femme vient d'obtenir en Suède et ce qui lui importe le plus d'atteindre.

La femme suédoise a l'accès à l'enseignement universitaire (note 3), à l'école des beaux-arts (note 4), au conservatoire de musique et à la plupart des autres institutions scolaires (note 5). On a érigé des écoles normales pour les jeunes filles, mais les écoles d'enseignement secondaire de l'État ne sont ouvertes qu'aux garçons.

Les écoles mixtes existent partout dans l'enseignement primaire, et bien des personnes désirent qu'on essaie cette organisation dans l'en-

seignement secondaire. On a fondé, par initiative privée, des écoles mixtes où les résultats obtenus sont très heureux.

L'opinion se montre favorable à ce système d'éducation et il est à croire qu'en Suède l'avenir lui appartient. Dans nos mœurs il n'existe pas cette séparation des sexes qu'on trouve en France.

Presque toutes les carrières, excepté la carrière ecclésiastique, sont ouvertes aux femmes non mariées, mais tànt s'en faut que les femmes s'en servent, et l'opinion ne tolère pas toujours ce que les lois permettent (note 6).

Les places supérieures sont encore réservées aux hommes dans les banques, les télégraphes, etc., quoique tout le monde soit d'accord que les femmes dans le travail qu'on leur laisse faire se distinguent tout autant que les hommes.

Dans certaines occasions cependant, on préfère le travail d'une femme à celui d'un homme.

Pourquoi? Parce que la femme travaille à meilleur marché. Voilà la grande question — la question du salaire des femmes.

Nous n'avons pas ici, à ce Congrès, l'occasion de discuter cette question.

Oui, c'est chez nous, comme partout ailleurs, une des plus brûlantes et des plus difficiles à résoudre.

Les femmes, chez nous, obtiennent en général la moitié de ce que l'homme obtient pour le même travail, parfois le tiers ; par exemple, aux caisses de banques, où pourtant on préfère les femmes aux hommes à cause de leur probité (note 7).

Il est d'autant plus difficile de remédier à cet abus que les femmes en Suède sont bien plus nombreuses que les hommes. Sur 1,000 hommes il y a 1,067 femmes.

En France, il y a sur 1,000 hommes 1,008 femmes seulement. Cette grande différence existe en Suède depuis fort longtemps. Après les grandes guerres de Charles XII (au commencement du XVIII[e] siècle) elle était encore bien plus grande.

La statistique n'a nulle part recueilli un pareil chiffre ; il y avait 1,124 femmes sur 1,000 hommes.

C'est là une des causes qui font que les femmes non mariées ont, en Suède, depuis fort longtemps des occupations diverses qui, dans les autres pays, ont été réservées aux hommes. Les personnes qui voyageaient en Suède au siècle dernier signalaient déjà ce trait caractéristique du pays. Mais, d'un autre côté, c'est aussi pour cela qu'il est extrêmement difficile de hausser le salaire des femmes, même en leur

ouvrant toutes les carrières possibles. On a fait le calcul qu'à peu près le tiers des femmes suédoises doivent vivre de leur propre gain.

La législation Suédoise est plus favorable aux femmes que le code Napoléon. Néanmoins il reste encore bien des vœux à émettre.

La législation Suédoise repose sur la vieille législation Scandinave, qui donne relativement une assez grande liberté d'action à la femme et, sous bien des rapports, diffère de la législation germanique.

Pendant le cours de ce siècle, cette vieille législation Scandinave s'est peu à peu transformée, mais malheureusement en ce qui concerne le droit des femmes tous les changements n'ont pas été des améliorations, il faut bien le dire. Ainsi, la revision de notre loi civile, vers le milieu du XVIII[e] siècle, n'a certainement pas été faite au profit des femmes. Je n'entrerai point dans des détails qui seraient pour la plupart des étrangers difficiles à saisir. Je me bornerai à citer quelques faits généraux.

Pendant ce demi-siècle, la femme a eu le droit d'hériter dans les mêmes conditions que l'homme, de s'établir comme commerçante, d'être témoin et tuteur et d'entrer dans l'administration soit des postes, soit des télégraphes, etc.

La loi de 1734 avait mis la femme en tutelle perpétuelle. En 1856, les femmes non mariées furent considérées comme majeures à l'âge de vingt-cinq ans. Les veuves ont toujours été majeures. A présent, la femme est majeure au même âge que l'homme, c'est-à-dire à vingt et un ans.

Les parents n'ont aucun droit d'intervenir, même en cas de mariage.

La femme reste seule responsable de ses actes. Jusqu'à l'âge de seize ans, la jeune fille est protégée contre la séduction. La recherche de la paternité n'est pas interdite, et le père est obligé de donner annuellement une somme fixe à l'enfant.

Cependant cette somme est insuffisante et il se soustrait souvent d'une manière ou d'une autre à ce devoir. La prostitution réglementée existe en Suède, et les tentatives qui ont été faites par la Fédération britannique et internationale ont été infructueuses. Elle existe pourtant sous une forme moins grossière que dans d'autres pays, et les maisons publiques sont défendues par la loi.

Les femmes mariées sont encore sous la tutelle de leurs maris. Cette question est intimement liée à celle des droits du mari sur les biens de sa femme. D'après notre législation du XVIII[e] siècle, le mari avait droit absolu sur les biens de sa femme. Il ne pouvait pourtant pas vendre ou dilapider la propriété foncière appartenant à sa femme sans sa signature.

Il perdait tous ses droits dans le cas de divorce, d'absence ou de folie. Avant le mariage, par un acte judiciaire, la femme pouvait se réserver tous les droits sur ses biens (Réserve entre conjoints).

De notre temps cependant, on ne se contente plus de ces droits si restreints. On veut arriver à ce que la femme mariée ne soit plus en tutelle.

Par la loi de 1874, le mari n'a plus aucun droit sur le gain de sa femme, et la réserve entre conjoints peut s'arranger plus facilement qu'autrefois. Je n'entrerai point dans les détails de cette loi qui a suscité bien des plaintes de part et d'autre.

Je le fais d'autant moins qu'un comité à Stockholm, dans ce moment-ci, est occupé à faire une revision complète de cette loi, et il y a lieu de croire qu'on atteindra le but proposé dans un temps rapproché.

La question des droits politiques a été pendant plusieurs années discutée en Suède, mais toujours au second plan, comme une chose qui appartient à l'avenir. Les femmes suédoises possèdent déjà, sous ce rapport, plus que les autres femmes de l'Europe. Elles ont (si elles sont majeures) le droit d'élire les conseillers municipaux, quoiqu'elles ne soient pas éligibles elles-mêmes, si ce n'est dans les comités s'occupant des écoles et des pauvres.

Les conseillers municipaux ont le droit d'élire les sénateurs, ce qui fait que les femmes contribuent indirectement à leur élection. Si les femmes commencent à prendre une part plus active à la vie communale comme elles en ont le droit, cela servira à préparer la voie pour les autres droits politiques. En dehors de Stockholm, il est pourtant encore assez rare qu'elles usent de leur droit.

Il existe actuellement, en Suède, trois sociétés qui s'occupent exclusivement de l'amélioration du sort de la femme. La plus ancienne, fondée en 1873, est la société pour les droits de la femme mariée « Gift gominas egande rate ». Cette société a pour but de préparer les esprits aux réformes nécessaires dans la législation, particulièrement dans la législation relative à la femme mariée. On fait des conférences, on distribue des traités et on a donné des prix pour des projets de lois.

La société qui compte le plus de membres est « *l'Union Fredrika Bræmer* » fondée en 1884, par Mme d'Adlersparre, et dont j'ai l'honneur d'être la déléguée à ce Congrès international.

Selon son programme, le but principal de l'Union Fredrika Brœmer est d'appuyer la progression calme et saine des réformes sociales au

profit de la femme, en détournant les dangers dont cette idée est menacée soit du côté du radicalisme, soit du côté du parti conservateur. L'Union Fredrika Brœmer s'occupe surtout du côté pratique de la question féminine. La dite union a érigé un bureau central à Stockholm avec des affiliés dans d'autres villes, et à ces bureaux les femmes peuvent avoir des renseignements de toute espèce. Si une femme, par exemple, veut connaître les conditions exigées pour passer un examen quelconque, elle s'adresse à ce bureau. Si on veut fonder une bibliothèque de famille, on s'y adresse. Il en est de même si une femme veut obtenir une place quelconque, par exemple, d'institutrice ou de caissière.

Si une femme est seule au monde et a besoin de conseils économiques ou judiciaires, c'est encore à ce bureau qu'elle peut s'adresser, et elle est sûre d'obtenir des conseils impartiaux. Au bureau, on a commencé à faire des renseignements statistiques sur la condition des femmes en Suède et des différentes carrières qui lui sont ouvertes. On pourrait encore énumérer plusieurs choses dont le bureau de l'Union Fredrika Brœmer s'occupe, mais nous pouvons en rester là. Le développement que ce bureau a pris d'année en année, nous pouvons même dire de mois en mois, a montré combien il répond à un besoin général. Mais l'Union Fredrika Brœmer ne s'en est pas tenue là.

Elle a aussi fondé des caisses d'épargne pour les institutrices malades et des bourses pour les jeunes filles. On a obtenu de l'argent moyennant des souscriptions de 1 couronne (1 fr. 25) par an.

De cette manière, tout le monde a pu participer à cette œuvre utile.

Elle cherche à introduire en Suède l'enseignement par écrit (hornestudies) qui a pris un si grand développement en Amérique et qui n'est pas inconnu en France, si je ne me trompe.

Voilà les principales choses dont s'est occupée jusqu'ici l'Union Fredrika Brœmer. La direction centrale est composée de douze membres : hommes et femmes. L'expérience a montré les avantages de cette collaboration des deux sexes (note 8). A Gothenbourg, il existe une troisième société pour l'amélioration du sort de la femme, mais elle a limité ses efforts aux besoins locaux. Il existe aussi à Stockholm deux clubs de femmes et une société pour changer l'habillement des femmes.

Cette société ne cherche point à chasser de son trône la déesse des modes parisiennes; elle veut seulement rendre l'habillement des femmes plus hygiénique, plus conforme aux besoins de la vie pratique

et du climat. Elle s'occupe surtout d'améliorer l'habillement des enfants et des fillettes.

Une autre société, à Stockholm, a exercé une grande influence sur le goût et sur le travail manuel des femmes. Cette société qui se nomme « Les amies du travail manuel » (Haudarbetets vänner) a été fondée en 1873 par Mme d'Adlersparre, dont je vous ai déjà parlé, et qui est une des femmes les plus remarquables de mon pays (note 9). La dite société a relevé des modèles et des dessins scandinaves, souvent très originaux et que l'on trouve chez les paysans, dans les contrées les plus éloignées des grandes villes. Les modèles et dessins ont été appliqués aux ouvrages modernes de femmes. La société a aussi relevé chez nous la fabrication des dentelles et de plusieurs tissus. Des centaines d'ouvrières sont à présent au service de ladite société qui, dans tout son développement et son organisation, montre ce que les femmes peuvent faire pour les femmes.

La société a eu des imitateurs.

Dans la sculpture sur bois, on a aussi cherché à adapter aux objets modernes les modèles qui existaient parmi le peuple depuis des temps reculés.

C'est aussi une femme qui en a l'honneur : *Selma Gyobel.*

Elle sculpte admirablement sur bois et a formé autour d'elle toute une école de sculpture sur bois. Elle a aussi fondé un bazar à Stockholm pour la vente des objets artistiques du pays.

Par ces faits on peut voir ce que les femmes, chez nous, peuvent faire dans la vie pratique. On pourrait citer d'autres exemples.

Un bureau d'annonces (le premier en Suède) fut, en 1877, fondé par une femme (*Sofia Gunedius*) et ce premier bureau pour transporter des meubles et d'autres effets, et qui a pris un grand développement, a été fondé et est dirigé par une femme. Malgré ces exemples encourageants et bien que les lois ne mettent nullement entrave aux efforts des femmes qui s'occupent des affaires, les femmes ne prennent point une aussi grande part aux affaires que les Françaises le font. C'est en Suède une exception qu'une femme mariée ou une jeune fille, dont le père vit, s'occupe d'affaires. Elle reste à la maison, ou elle se fait institutrice, télégraphiste, ou toute autre chose que d'aider son père dans les affaires.

Ainsi les femmes ne prennent pas encore une assez grande part dans la vie pratique. Il reste beaucoup à désirer sous ce rapport, non dans les lois, mais dans les mœurs.

En Suède, comme dans le monde entier, la femme a le privilège

qu'elle gardera toujours, de soulager et d'adoucir les misères de la vie.

La Suède n'aurait pas eu de vraies femmes, si elles étaient restées étrangères à ce grand mouvement philanthropique qui honore tant notre siècle.

Les grandes richesses n'existent pas chez nous, non plus que les grandes misères, et pourtant là où il y a des hommes, il y a toujours de la souffrance. Les lois peuvent beaucoup pour les amoindrir, mais quelque bonnes que soient les lois, et nous espérons toutes qu'elles deviendront meilleures qu'elles ne le sont, il restera toujours un vaste champ ouvert à la charité.

Parmi les œuvres de charité, fondées ou dirigées par les femmes, il y a des orphelinats (note 10), des maisons de pauvres honteux, des hôpitaux, des asiles pour les enfants idiots, les aveugles et les sourds-muets, etc. L'œuvre des trois semaines, qui vient de commencer en France, existe chez nous depuis quelques années et y a fait beaucoup de bien. Là aussi, il y a des femmes qui en ont pris l'initiative. Nous appelons cette œuvre Colonies de vacances.

On prend les enfants les plus misérables des villes et on les envoie à la campagne ou au bord de la mer et on les y laisse trois ou quatre semaines sous la surveillance de quelques dames dévouées. Ils y sont soignés de toutes les manières et reviennent à la ville, relevés au moral et au physique.

Il existe, en Suède, plusieurs écoles pour former des bonnes, qui prospèrent et ont été d'une grande utilité. Il y a une quinzaine d'années, une institutrice d'une école primaire de Stockholm, Mlle H. Cronius, voyait avec chagrin comme les jeunes filles de la classe ouvrière, en sortant des écoles, ne savaient rien de la vie pratique ; comme elles ne pouvaient être servantes que dans des familles où on n'avait pas de prétentions et où on ne leur apprenait souvent rien du tout et parfois tout ce qu'il y avait de mauvais.

Mlle Cronius conçut alors l'idée de fonder une école pour former des servantes. Pour réaliser ce projet, elle réunit autour d'elle plusieurs dames qui fournirent les frais nécessaires.

Les jeunes filles passent deux ou trois ans à l'école et y apprennent tout ce qu'on peut demander d'une bonne ménagère, à faire la cuisine, les confitures, la pâtisserie, même le pain; à faire les chambres, à laver et repasser le linge (etc).

Pour apprendre toutes ces choses-là, on a attaché à l'école une pension de famille, un restaurant, un magasin de charcuterie et un

grand appartement où ont lieu des noces et des fêtes de toute espèce. Tout est tenu avec le plus grand ordre et une propreté irréprochable. Les jeunes filles qui sortent de cette école obtiennent facilement des places et sont reconnues comme des servantes excellentes.

L'école de Stockholm a été le modèle d'autres écoles du même genre dans d'autres villes. A la campagne, près de Stockholm, on a érigé en commun avec un orphelinat, une école pour former des bonnes d'enfants.

Je pourrais vous occuper encore longtemps d'autres œuvres dirigées ou fondées par les femmes, mais je n'ai pas l'intention de vous parler de tout ce que les femmes ont fait en Suède, comme je n'ai pas voulu vous fatiguer en énumérant tous leurs droits. J'ai seulement voulu vous montrer que, même dans mon pays lointain, il y a des femmes capables d'organiser et d'administrer d'une façon remarquable, pourvu qu'on les laisse faire.

Comme conclusion je n'ai qu'un mot à dire. Puisque la femme a pu faire tant de choses bonnes et utiles, arranger et administrer, penser et écrire, avec une éducation incomplète et une législation souvent injuste et entravant ses actions, combien ne pourra-t-elle pas contribuer au progrès de l'humanité si on lui donne tous les droits et toute la liberté possibles ?

NOTES

Note 1. Fidskrift foï hemnet, rédigé par Mme d'Adlersparre seule depuis 1866; a cessé en 1884 et a été remplacé par « *Dagny* », qui poursuit le même but. Cette revue a ausssi été rédigée par Mme d'Adlersparre jusqu'en 1889.

La rédactrice actuelle est Mme Kerfstedt. On a eu d'autres revues et journaux pour les intérêts des femmes, mais aucun n'a eu une importance aussi grande que ceux-là.

Dagny est l'organe de « *l'Union Fredrika Brœmer* ».

Note 2. Mes Edgren Leffler (née en 1849) et Agrell (née en 1849) ont été inspirées par un dramaturge norvégien, nommé *Ibsen*, un génie de premier ordre, connu en Allemagne et en Angleterre.

Dans « la Nouvelle Revue » on trouve des notices de lui en français. Son drame : « La maison de poupées » a eu un grand retentissement dans les pays du nord. Là, aussi bien que dans d'autres pièces, il traite la question des femmes. Ses idées un peu vagues ont excité beaucoup de contradictions, mais il a commencé à agiter la question, et c'est déjà beaucoup. Mme Edgren, par ses « Vraies femmes » a montré

comme la moralité des hommes souffre par la faiblesse et la bonté des épouses, et Mme Agrell, par ses pièces « Sauvé » Perdue » a donné des intérieurs pleins de vérité. Ses pièces et encore d'autres dans le même genre ont été jouées au Théâtre royal de Stockholm. Mes Edgren et Agrell ont aussi fait des romans. Il existe encore plusieurs autres femmes romancières. Il est très intéressant d'observer comme la littérature du Nord, tout en ayant été grandement influencée par la nouvelle littérature française, a un caractère tout à fait original quand on traite la question des femmes.

Il est évident que certaines exagérations de cette nouvelle littérature ont fait du tort à la question des femmes sous plus d'un rapport.

Quelques auteurs ont traité les questions de morale d'une manière qui a été désapprouvée et condamnée par l'opinion publique, et plusieurs personnes ont confondu ces fruits malsains avec les ouvrages dans lesquels on a pris le parti de la femme, oppressée par certaines lois et quantité de préjugés. Je me suis étendue longuement sur ce sujet, mais la littérature s'est chez nous trop occupée de la question des femmes pour ne pas en dire quelques mots.

Note 3. Les femmes furent admises à prendre le baccalauréat en 1869 et les degrés de l'Université en 1871. On compte par centaines les femmes qui, dans ce moment, ont pris le baccalauréat. Il est pourtant encore rare qu'elles continuent leurs études à l'université. Elles préfèrent prendre des places d'institutrices ou dans les banques, ou rester à la maison après avoir eu leur certificat de baccalauréat. Les études universitaires sont longues et coûteuses, et elles ne sont pas sûres de trouver des places en finissant les études, vu que la concurrence, même pour les hommes, est très grande. Une femme Mlle Ellen Fries a pris le doctorat ès lettres, qui exige à l'université d'Upsal au moins cinq à six ans d'études ; une autre femme a pris le doctorat en médecine (Karolina Widerström) qui exige sept à huit ans d'études.

Plusieurs femmes se préparent en ce moment à ces examens et ont pris des brevets préparatoires.

Quelques-unes sont sorties comme professeurs de lycée, ayant été licenciées (fil Kandidat), sans prendre le doctorat. Une dame se prépare au doctorat de droit, Mlle Elisa Eschelson. Elle peut devenir avocat, mais n'a pas le droit de juger. A la faculté des sciences de Stockholm, il y a beaucoup de dames qui étudient sans subir d'examens. Plusieurs d'entre elles ont eu leurs recherches scientifiques insérées dans la revue scientifique officielle. Une dame

étrangère, la célèbre mathématicienne Kovalevsky, a été nommée professeur à la dite Faculté.

Note 4. Depuis 1864, les dames ont été 23 °/₀ du nombre total des élèves, et ont eu 384 récompenses; une fois, le premier prix de peinture en composition d'histoire a été remporté par une femme, Jenny Wystrom, qui actuellement est le plus éminent illustrateur de notre pays et a fait des illustrations charmantes.

Note 5. Les femmes en Suède sont souvent gymnastes, et une grande école a Stockholm, pour former des gymnastes, est ouverte aux femmes comme aux hommes; 27 °/₀ des élèves sont femmes, si on compte tout le nombre des élèves depuis 1865; mais si on compte seulement les dix dernières années, 33 °/₀ sont femmes non mariées.

Note 6. Les femmes sont la plupart institutrices ou dans les banques.

Depuis 1853 elles ont été institutrices dans les écoles primaires de l'Etat.

Dans ces écoles 58 °/₀ des professeurs sont des femmes, dans ce moment-ci; 8 °/₀ des employées de postes, un peu plus dans les télégraphes. Il y a beaucoup de femmes dans les imprimeries et maisons de publicité. Dans les téléphones, on n'emploie que des femmes dont les voix sont plus propres à ce travail.

Note 7. Les femmes ont dans les banques et comptoirs un salaire qui varie entre 800 couronnes et 1500 (1 couronne vaut 1 fr. 22 centimes). On en trouve de plus mal payées et d'autres qui ont jusqu'à 2500 fr., mais c'est rare.

Une institutrice, à la campagne, a de 200 à 800 cour...; une dame professeur dans les écoles des villes a de 800 à 1500, à quelques exceptions près. Le plus ordinaire est 1000 cour.

Les femmes, dans les télégraphes et postes, ont à peu près le même prix que les hommes, mais n'obtiennent jamais les bonnes places. Sitôt qu'elles se marient elles perdent leurs places. Dans les écoles normales de l'Etat les hommes et les femmes ont le même salaire, mais il y a peu de femmes qui obtiennent des places. Les couturières ont, à Stockholm de 1 à 2 couronnes par jour et la nourriture. Les dames des magasins, 6 à 800 couronnes.

Les femmes du peuple, à la campagne, obtiennent la moitié ou le tiers de l'homme.

Note 8. Pour des renseignements plus complets sur cette société et les Œuvres qu'elle a fondées, on a qu'à s'adresser au bureau de l'Union de Fredrika Brœmer à Stockholm.

On pourra aussi, par le bureau, avoir les renseignements qu'on désire sur l'état des femmes en Suède, et les étrangères peuvent s'y adresser pour avoir des places en Suède comme institutrices,etc..

Note 9. Mme d'Adlersparre, née baronne de Leijonhufvud. Elle est née en 1823 d'une de nos premières familles, se maria en 1869, veuve en 1879, demeure à Stockholm. Editeur de 1859 à 1884 de la revue « Fidskrift foï Hemmet » où elle a écrit une quantité d'articles sur la question des femmes et des sujets philanthropiques. Rédactrice, de 1885 à 1888, du journal « *Dagny* »; Fondatrice en 1860 *d'un bureau copiste* ayant pour but d'encourager les femmes qui désirent se faire copistes, soit des actes juridiques ou des manuscrits, et formant de cette manière une institution centrale pour contrôler leur capacité et régler leurs profits.

Fondatrice en 1862 *d'un Salon de lecture*, premièrement pour les femmes, plus tard élargi et mis à la portée des deux sexes.

Fondatrice en 1873, *de Haudarbilils vanner*, société pour encourager le travail manuel, et en 1884 de l'Union Fredrika Brœmer, Mme d'Adlersparre est aussi membre fondateur de plusieurs œuvres de charité, comme les asiles pour les pauvres honteux, pour les enfants idiots, et de la société pour les blessés (La croix rouge).

Note 10. Dans le grand orphelinat de Stockholm on a érigé des ventes pour les enfants. Une bourse est fondée et une somme est donnée a chaque petit nouveau-né qui entre. En sortant, il dispose d'une petite somme d'argent pour s'établir.

Nous soussignés, ayant appris que le Comité du Congrès pour les œuvres et institutions féminines désire l'adhésion des personnes qui ont à cœur les intérêts de la femme, vous prions d'agréer notre adhésion la plus sympathique et faisons des vœux pour les travaux du Congrès, dont le succès nous paraît assuré par ses ressources incomparables, par le zèle éclairé et la haute renommée des membres du Comité.

Stockholm, le 6 juillet 1889.

Sophie D'ADLERSPARRE,
née Baronne DE LEÏJONHUFVUD,
Fondatrice d'un « Bureau de copie », d'un « Cabinet de lecture », de l'association « les Amies de l'ouvrage manuel », de la Société « Fredrika-Bræmer-Förbundet ».
Stockholm.

Algernon DE BÖRTZELL,
Intendant à la Cour de S. M. le roi de Suède, vice-président de « Fredrika-Bræmer-Förbundet. »
Membre du Conseil municipal de Stockholm.

Ellen D'ANKARSVÄRD,
Secrétaire du Comité des Dames patronesses des pauvres.
Stockholm.

Ellen KEY,
Professeur d'enseignement secondaire.

FHORBORG, baronne DE RAPPE,
Directrice de l' « École des enfants arriérés. »
Stockholm.

Anna HIERTA-RETZIUS,
Vice-présidente de la Société pour les droits de la femme mariée.
Fondatrice du Musée d'hygiène, des ouvroirs gratuits, de l' « École culinaire » pour les jeunes filles de la classe ouvrière.
Stockholm.

Amy SEGERSTEDT,
Directrice de l'Institution des sourds-muets.
Stockholm.

Kerstin CARDON,
Artiste peintre.

Carin SCHOLANDER,
Présidente de la Société pour la réforme de l'habillement féminin.
Stockholm.

Hilda DALMAN,
Membre de la direction de l'Asile des « Pauvres honteux » et de la « Maison de retraite des servantes âgées. »
Stockholm.

Fredrika LIMNELL,
Vice-présidente de l'Hospice des enfants incurables, « Eugenia Hemmet. »

Emelie FLYGARE-CARLÉN,
Femme de lettres.

Eva FRYXELL,
Femme de lettres.

Concordia LÖFVING,
Fondatrice et vice-présidente de la « Société d'encouragement au bien. »
Stockholm.

Ebba DE RAMSAY,
Membre déléguée de l'Association internationale des amies de la jeune fille pour la ville de Jönköping.
Membre de l' « *Association for female workers of Mildmay* » (Londres).
Directrice de l'Orphelinat des enfants malades et estropiés à Wilhelmsro (près de Jönköping).

Amanda KERFSTEDT,
Rédactrice de « Dagny », revue défendant les intérêts des femmes.

Bertha HÜBNER,
Fondatrice du Cercle de femmes (Koinno-Klubben).
Stockholm.

Sofia GUMŒLIUS,
Directrice de « l'Agence de publicité suédoise et étrangère. »
Stockholm.

Rosalie D'OLIVECRONA,
Fondatrice de la « Revue des Familles » (Fidshrift for Hemnel), de la « Ruche » (Bikapan) magasin d'ouvrages de femmes, du Comité des Dames de la « Croix-Rouge. »
Vice-présidente de la Société d'encouragement de l'industrie féminine.
Membre de la direction de l'Ecole des « enfants arriérés. »
Stockholm.

Joséphine VARENIUS,
Présidente du Conseil d'administration de la Société générale des dames suédoises pour la protection des animaux.
Stockholm.

Anna WALLENBERG,
Présidente de l'association « les Amies de l'ouvrage manuel. »
Stockholm.

Amalia LINDEGREN,
Artiste peintre, membre de l'Académie des Beaux-Arts à Stockholm.

F. SCHUTTHESS,
Professeur au « Lycée de jeunes filles.
Stockholm.

Anne-Charlotte LEFFLER,
Femme de lettres.

Fr. F. BORG,
Député à la 1re Chambre.

Gertrud Adelborg,
Directrice du bureau de « Fredrika-Brœmer-Förbundet. »

Lina NORDVALL,
Secrétaire de la section suédoise de la Fédération britannique, continentale et générale;
Fondatrice et directrice de « l'Asile pour les jeunes servantes sans place. »
Stockholm.

Selma GIÖBEL,
Fondatrice de « l'Exposition pour les métiers d'art suédois. »
Stockholm.

Mathilda Roos,
Femme de lettres.

Carl NYSTROM,
Docteur en philosophie et en médecine.

Hildegard NORBERG,
Artiste peintre. Membre de l'Académie des Beaux-Arts.
Stockholm.

Alfhild AGRELL,
Femme de lettres.

Anna Roos,
Secrétaire de « Fredrika-Brœmer-Förbundet. »

NOTES SUR LA CONCORDIA (SOCIÉTÉ CHORALE)

Fondée par Mme Fuchs

La Concordia est une Société chorale d'amateurs, qui a été fondée en 1880, par l'initiative de Mme Edmond Fuchs.

La Société est placée sous la présidence d'honneur de M. Charles Gounod.

Elle est administrée par un Comité dont une moitié est nommée à vie, et dont l'autre moitié, renouvelable à chaque assemblée générale, est composée de délégués nommés par les exécutants (soprani, contralti, ténors et basses), et par les membres asssociés de la Société.

Les chœurs sont sous la haute direction de M. Ch. Marie Widor et le piano d'accompagnement est tenu par M. Paul Vidal, Grand Prix de Rome.

La Concordia poursuit le double but de faire travailler par ses membres des œuvres intéressantes, tant anciennes que modernes, et de les faire exécuter en public au profit d'œuvres de bienfaisance.

C'est ainsi qu'elle a étudié avec le plus grand soin et fait entendre dans différents concerts : les *Saisons* de Haydn, la *Fête d'Alexandre* et *Sainte Cécile* de Haendel, *Paulus* de Mendelssohn, le *Faust* de Schumann, *la Fantaisie* avec chœurs de Beethoven, le *Requiem*, l'*Idoménée* et *le Roi Elamas* de Mozart, un *Kyrie* de Palestrina, et plusieurs cantates de Jean-Sébastièn Bach, l'*Actus Trajicus*, la *Réformation*, le *Magnificat*, *Dieu monte au ciel*, mais surtout l'admirable *Passion selon saint Mathieu*, malheureusement si peu connue en France, que la Concordia a exécutée intégralement au Conservatoire le 16 mai 1888, avec double chœur, soli, chœur d'enfants, orchestre et grand orgue.

A côté de ces chefs-d'œuvre classiques, la Société a fait entendre aussi des compositions choisies des maîtres contemporains : le *Psaume Cœli enarrant*, le deuxième acte de *Proserpine* et l'*Oratorio de Noël*, de Saint-Saëns, *Ulysse*, de Gounod, *Eve*, de Massenet, d'importants fragments de *Velléda* et le *Laudate* de Lenepveu, le *Chant séculaire* de Widor, *le Tasse*, de Benjamin Godard et des chœurs choisis de Léo Delibes, Joncières, Lalo, Berlioz, Vidal, Pierné, Ambroise Thomas, Lefebvre, Dubois, etc. ; enfin des œuvres étrangères comme la *Sainte Elisabeth* de Liszt (the sleeping beauty), la *Belle au bois dormant* de Richard Cowen,

Conrad Wallenrod de Charles Zélenski et des chœurs moins importants comme les Fileuses du *Vaisseau Fantôme*, de Wagner; les *Bohémiens* de Schumann, etc., etc.

Il convient enfin de mentionner tout spécialement la *Rédemption*, de Gounod, que la Concordia eut l'honneur d'exécuter pour la première fois à Paris, le 10 mars 1883, sous la direction même de son illustre auteur. Dans les dix années de son existence, la Concordia a donné une quarantaine de concerts, dont la moitié environ au profit d'*œuvres de bienfaisance*, et l'autre moitié sous forme d'*auditions* offertes à ses membres et à l'élite du monde musical parisien.

Tel est, en quelques mots, le développement artistique de la Concordia; disons, en terminant, qu'elle possède une riche et nombreuse bibliothèque et qu'elle compte de grandes sympathies parmi tous ceux qui s'intéressent à l'art musical.

Mme Henriette Fuchs, qui depuis la fondation s'est occupée spécialement de la gestion de la Société et qui s'est toujours montrée au premier rang des solistes, a été nommée, en 1882, officier d'académie.

AUX MEMBRES DU CONGRÈS INTERNATIONAL DES ŒUVRES FÉMININES

Discours de Mme Belva Lockwood, d'Amérique

Déléguée de la Women's national press association

MONSIEUR LE PRESIDENT,

MESDAMES,

MESSIEURS,

Je viens vous apporter, de l'autre côté de l'Atlantique, le salut de tous ceux, hommes et femmes, qui se sont intéressés à la question du travail des femmes et à la rémunération de ce travail; — de tous ceux qui se sont occupés de l'admission de la femme aux travaux de l'industrie ou des arts, à l'exercice du commerce ou des professions libérales; — de tous ceux qui ont réclamé son égalité devant la loi, sa participation aux bénéfices de cette loi.

Je vous remercie, Messieurs et Mesdames. Je remercie le gouvernement français d'avoir fait coïncider ce Congrès avec l'Exposition Universelle internationale de 1889, et de lui avoir ainsi donné la publicité la plus large.

Vous prenez à son commencement même cette question du travail de la femme, qui préoccupe maintenant la France, aussi bien que l'Amérique. Les résultats du travail des femmes, vous les voyez partout autour de vous, dans cette Exposition. Les hommes et les femmes les plus éclairés et les meilleurs de tous les pays peuvent aujourd'hui les contempler et les comparer. Cette reconnaissance du mérite, obtenu grâce à un labeur patient, à des études sérieuses, ou à un rare génie — qui n'est en vérité qu'une autre appellation du travail, — cette reconnaissance ne peut manquer d'exciter l'émulation et l'activité des femmes, non seulement dans les pays civilisés, dans les puissants royaumes ou dans les grandes Républiques, mais encore chez les peuples barbares, dans les îles de l'Océan.

Ce progrès est une des grandes actions du siècle, capable d'apaiser, de régler les difficultés existantes, de pacifier le monde. C'est le travail qui donne la santé aux peuples, c'est le labeur rémunérateur qui guérit leurs blessures. Les femmes ont toujours été des travailleuses, des pacificatrices, prêtes à panser les blessures faites par le sabre et le canon : Vous en voyez la preuve dans cette belle section de l'Exposition sur laquelle flotte le drapeau de Genève ; — mais maintenant vous mettez entre leurs mains le pouvoir de faire des offres de paix ; vous leur permettez d'entrer en relations commerciales, de se joindre à la grande armée des travailleurs qui ont civilisé et embelli le monde.

Je m'intéresse depuis vingt-cinq ans à ce mouvement croissant en faveur du travail des femmes. En 1879, j'ai eu l'honneur de proposer et de faire présenter au Congrès des États-Unis une loi admettant les femmes à la Cour suprême. Cette loi leur a aussi ouvert les portes des Cours Fédérales dans tous les États de l'Union. Depuis, j'ai encore obtenu qu'il y eût une femme surveillante dans nos prisons et que l'on créât une section spéciale pour les femmes dans nos tribunaux ; le Gouvernement nous a donné en outre, une police féminine, des notaires-femmes et des femmes chargées de l'instruction de la Haute Cour de justice.

Lentement, l'accès de toutes les branches du travail et de l'éducation des femmes nous est ouvert, dans notre pays, par le plus fort de tous les pouvoirs, par l'opinion publique. La pensée, pensée de la femme ou pensée de l'homme, a triomphé de tous les obstacles, s'est

élevée, comme la tour Eiffel, au-dessus de tout ce qui l'entourait; et aujourd'hui c'est la Pensée, c'est la Raison qui éclaire le monde.

Je vous remercie, et je suis heureuse de voir de près les hommes et les femmes de France qui ont donné leur adhésion à cette œuvre, et aussi tous ces nobles hommes, toutes ces nobles femmes, qui ont quitté leurs familles et leurs travaux pour venir mettre leur argent, leur temps et leur intelligence au service de cette grande et fraternelle réforme. Leurs efforts produiront des fruits et se multiplieront dans les autres pays.

SUR LA LITTÉRATURE POLONAISE

Par Mme Cheliga Lœwy

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

La littérature dont je veux vous parler présente, entr'autres, cette particularité, qu'elle reste presque inconnue, non seulement à la majorité des lecteurs du monde entier, mais encore à un bon nombre d'érudits littéraires. Notre langue, très difficile à étudier, isole en quelque sorte les œuvres et les chefs-d'œuvre dont les mérites ne sont généralement appréciés que par la critique nationale. Cependant, si nous échappons ainsi à l'attention des bibliographes et des bibliophiles universels, ceci ne met aucun obstacle au développement et au progrès de notre littérature, car, contrairement à ce qui nous arrive, nous suivons toujours le mouvement littéraire Européen, nos écrivains et nos critiques considérant comme une base de leurs études la connaissance approfondie des langues et des littératures étrangères.

Il ne m'est pas permis de vous présenter aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, le tableau complet de la littérature polonaise, le titre et le but de ce Congrès me prescrivant l'étendue dans laquelle je dois me borner. Mon devoir n'est de parler que des œuvres féminines. Eh bien, cette tâche ne sera pas difficile, car chez nous, la prépondérance des

écrivains appartenant au sexe faible est telle qu'il me serait impossible, en parlant de notre littérature moderne, de ne pas donner la plus large part aux femmes. Ce sont elles qui se sont emparées, de main de maître, de la plume avec laquelle, très souvent, elles tracent dans le domaine intellectuel, des voies nouvelles, marquant vigoureusement, par les sillons brillants de leurs idées, la marche du progrès humanitaire vers l'idéal.

Toutes les questions dérivant de l'état des choses et s'imposant forcément à l'esprit des penseurs, ont eu chez nous des interprètes féminins. Nous avons des œuvres de pédagogie, de philosophie, des œuvres à tendance progressive très raisonnée, touchant les questions sociales, créées par les femmes.

Ne voulant pas charger votre mémoire de tous les noms que je tiens d'ailleurs à la disposition de celles qui voudraient en prendre connaissance, je vous donnerai seulement un aperçu très succinct de l'influence des femmes écrivains sur notre pays. Après les événements de 1863, qui ont plongé la Pologne dans tous les désastres, et aussi dans la ruine matérielle, des milliers de familles se trouvèrent en proie à une crise terrible : celle de la misère. Elle était d'autant plus pénible, cette misère, qu'elle écrasait de son lourd fardeau ceux à qui jusqu'alors la vie dans l'opulence avait donné d'autres habitudes. C'étaient, pour la plupart, des anciens seigneurs et gentilshommes polonais, propriétaires de bien et de châteaux, ou des hauts fonctionnaires dont la famille menait toujours une existence luxueuse et douce. Quand surgit la nécessité de subvenir aux besoins de la vie quotidienne, les difficultés se présentèrent presque insurmontables.

Les hommes, s'il en restait encore dans la famille, ne trouvaient que des moyens très insuffisants pour gagner un morceau de pain, car une influence plus puissante que leurs efforts leur fermait irrévocablement tous les accès aux emplois plus avantageux. En vain ils cherchèrent un travail lucratif; ne possédant aucune connaissance spéciale, ils se buttaient aux obstacles, et tombaient souvent victimes de leur triste sort. C'est alors que les femmes écrivains lancèrent un appel retentissant à leurs infortunées sœurs — c'est alors que la question de l'émancipation des femmes fut posée sur une base pratique. « La femme », disait-on dans maints articles et plusieurs romans à thèse dont la tendance n'excluait pas les qualités artistiques — « la femme, ne doit pas uniquement attendre de son mari les moyens d'existence. Elle doit travailler elle-même, elle doit rompre avec la tradition d'idolâtrie dont elle était jusqu'alors l'objet. Elle doit vivre par elle-même,

chercher des carrières nouvelles,obtenir par son propre mérite l'indépendance matérielle, subvenir aussi aux besoins de la famille. La femme doit tenir dans la société un rang égal à celui de l'homme. La jeune fille, au lieu de songer uniquement aux plaisirs réservés jusqu'alors à son âge et à sa qualité — doit s'instruire, doit s'armer contre l'adversité pour la lutte — car il était honteux pour elle d'attendre le mariage, qui d'ailleurs devenait de plus en plus difficile, vu cette grande majorité des femmes. Il était aussi honteux de s'assimiler aux esclaves prêtes à accepter pour maître celui qui leur assurera la subsistance. La jeune fille ne doit se marier qu'avec celui qu'elle aime, et dans la vie commune apporter son intelligence, son activité, qui la rendra la compagne aimée, l'amie et l'égale de l'homme. »

Telles étaient les données, prises sur le vif, dont nos romancières profitèrent pour faire des livres d'un très haut mérite littéraire, ce qui fit que ces livres furent lus par le pays entier. Mme Orzeszkowa,avec son roman intitulé « Martha », a remué à fond tous les cœurs féminins. Les romans de Mme Marrené ont été très appréciés dans le monde féminin. Après la publication de mon roman : « La comtesse Elodie » j'ai reçu un grand nombre de lettres de jeunes filles qui, adhérant aux idées exprimées, demandaient des conseils, se concertaient pour entreprendre la grande campagne de la vie nouvelle.

Et les résultats dépassèrent nos espérances. Aujourd'hui encore, le souvenir de cette bataille, gagnée par l'intermédiaire de nos plumes, persiste, et nous donne la conscience d'un devoir rempli.

Plus d'une amertume a été adoucie par des preuves que nos idées prenaient vie,ralliant les femmes vers l'action. « C'est l'histoire de votre héroïne du roman, la vaillante Béata, gagnant sa vie en sculptant le bois, qui m'a encouragée à travailler » m'a dit tout récemment encore une dame, directrice d'une école des métiers pour les femmes et les jeunes filles — et — je vous avoue, c'était là la plus précieuse récompense de mes efforts littéraires.

Nos poètes, et nous en avons de vraiment illustres, ne se contentent pas de chanter les charmes de la nature ou leurs propres sentiments. Notre célèbre improvisatrice Deotipna a dit dans un hymne inspiré par ce mouvement général :

« O siècle, tu seras nommé le grand siècle des femmes.— La femme « fit entendre un désir jusqu'alors inconnu : Hier encore elle n'était « que l'ange ou le démon, et aujourd'hui, elle veut appartenir à l'hu- « manité. »

Une autre femme de génie, Gabrielle Ziwchowska, a chanté le rôle de la femme dans les strophes les plus élevées.Mme Konopnicka, poète de très grand talent, fait ressortir dans chacune de ses œuvres l'âme grandiose, aspirant vers le bien, s'apitoyant sur les misères humaines, voulant porter remède à des maux sociaux. Plusieurs nouvellistes; parmi elles, un remarquable talent : Ostoja, sont fidèles à la tradition de la littérature féminine, dont le but est toujours d'ajouter à la perfection de la forme, l'idée conviant les esprits à méditer sur une cause morale et, de plus, élevée.

Parmi les jeunes, Gabrielle Zopolska et Marya Rodziewici, brillent par les grandes qualités du style et de l'imagination. Nous possédons aussi quelques auteurs dramatiques femmes, parmi lesquels le nom de Sophie Mallerowa mérite une mention spéciale.

Tel est, Mesdames et Messieurs, un aperçu très bref sur l'influence de la femme polonaise dans notre littérature. Personne plus que moi ne déplore l'insuffisance de ce rapport à peine tracé, — mais dans les bornes imposées par les conditions du Congrès, où la courtoisie même m'empêche de m'emparer trop longtemps de la tribune, je ne pouvais que présenter une légère esquisse de ce qui est, à juste titre, une des gloires de mon pays.

JOURNAL « LA CITOYENNE »

Discours de Mme Maria Martin

MESDAMES ET MESSIEURS,

Je n'aurais jamais eu le courage de vous adresser aujourd'hui, après tant d'orateurs de talent, si je n'avais été assurée d'avance de l'indulgence avec laquelle vous écouterez, les quelques mots qu'il m'est permis de vous dire. Dans ce Congrès, où se trouvent réunis le savoir et l'éloquence, il y a pourtant des qualités que vous estimez au-dessus de ces dons brillants, ce sont la conviction et la sincérité, l'amour de l'humanité qui conduit au bien et au travail sérieux.

Je viens représenter parmi vous une œuvre féminine, fondée par une femme et continuée (tout en acceptant avec reconnaissance la

collaboration des hommes) principalement par des femmes : le journal *La Citoyenne*. Je sais parfaitement, Mesdames, Messieurs, que l'objet principal de ce journal, c'est-à-dire la propagande des revendications de droit politique est en dehors de votre programme; aussi, quoique restant toujours convaincue de sa nécessité absolue, ce n'est pas sur cette question que je viens vous entretenir aujourd'hui pendant les quelques instants que vous voulez bien m'accorder. Je n'ai pas besoin de toucher à ce sujet que nous ne voyons pas tous au même point de vue, car le champ d'action du journal est assez vaste pour nous permettre de nous associer sur un terrain commun.

L'historique de *La Citoyenne* est bientôt raconté. En 1880, il y a neuf ans, une jeune femme venue de province et dont vous connaissez tous le nom, Mlle Hubertine Auclert, fonda ce journal avec l'aide de quelques amis. Confiante dans la justice de la cause à laquelle elle croyait avec une fermeté de foi inébranlable, elle se faisait de grandes illusions sur le succès qui l'attendait à Paris. Elle croyait, dans sa naïve simplicité, qu'il lui suffirait d'arborer le drapeau de l'égalité féminine pour voir se rallier autour d'elle toutes les femmes. Hélas ! je n'ai pas besoin de vous dire combien fut grande sa déception, combien amères furent ses épreuves ! De son nom, on fait un épouvantail pour effrayer les susceptibilités et intimider celles qui osent réclamer une plus large part de droits à accorder aux femmes. Nous qui l'avons connue jeune, belle, timide, aimante, toute féminine dans ses goûts et ses convictions, nous sourions à ce monstre imaginaire que l'on nous présente sous le nom d'Hubertine Auclert. C'est ainsi que, fort souvent, si vous pouviez voir de près la femme dont le nom vous semble synonyme d'extravagance et de théories révolutionnaires, vous la trouveriez occupée à quelque modeste ouvrage d'intérieur, à soigner ses enfants, à surveiller son ménage. Vous verriez que ce qu'elle veut renverser, ce n'est ni l'ordre ni la famille, mais les abus de la force partout où ils se produisent. Ce qu'elle veut réformer, ce sont les lois qui couvrent d'impunité les passions de l'homme et lui permettent de profiter de la faiblesse et de l'inexpérience de la femme, et si elle demande une part plus large de pouvoir, c'est pour placer sur des bases plus idéales et plus justes la famille et la société elle-même.

Loin de vouloir attaquer ou diminuer en rien les saintes influences du foyer, elle demande que ce foyer soit placé de plus en plus sous la protection de celle qui en est l'ange gardien, qu'elle ait le droit de mettre un frein aux excès de l'homme et de faire entendre sa voix douce et calme au milieu des orages de notre vie agitée.

Les meilleurs hommes l'ont compris. Loin de vouloir faire taire la voix de la femme, ils l'écoutent et l'encouragent. C'est avec l'aide des hommes d'élite que nous arriverons à conquérir pour la femme la place qu'elle mérite ; c'est avec l'aide des hommes que le jour arrivera où la femme, ayant voix au chapitre dans toutes les grandes questions de l'existence, fera taire les canons et brûlera les fusils sur l'autel de la paix.

Je vous ai dit, tout à l'heure, que le champ d'action de la *Citoyenne* était assez vaste pour que nous puissions trouver un terrain commun. En effet, il n'y a pas d'inspiration féminine, d'élan de cœur, d'effort de charité parmi les femmes que notre journal ne fasse ressortir, dont il ne parle avec des expressions de sympathie et d'encouragement. S'agit-il d'une œuvre de relèvement? Le journal l'applaudit et lui donne la modeste publicité dont il dispose. Est-il question de la protection des enfants, des secours à donner aux vieillards? La *Citoyenne* prête son concours. Cherche-t-on pour la jeune fille de nouvelles carrières lui permettant de gagner honorablement sa vie? Notre journal plaide cette cause et se fait l'organe de la jeune étudiante en médecine ou en droit. Enfin, pour quitter les questions d'intérêt personnel, quand il s'agit d'appel à la paix, à l'union des peuples, à tout ce qui touche au bien de l'humanité tout entière, la *Citoyenne* a-t-elle jamais refusé sa collaboration, son appui?

Non, car notre journal a voulu être surtout et par dessus tout la voix suprême de la femme, de la femme qui souffre, de la femme qui travaille, de la femme qui aime. Riche ou pauvre, que lui importe si vous avez besoin de lui? Le pauvre aurait droit sans doute à plus de sympathie, mais il sait aussi qu'il y a des douleurs et des injustices dans le somptueux hôtel, tout comme dans l'humble mansarde. Instruit ou ignorant, vous aurez un droit égal à son intérêt et il fera ce qui dépendra de lui pour vous éclairer et vous instruire. Innocent ou coupable, il vous tendra la main, car votre faute n'a été, à ses yeux, dans son indulgence maternelle, que la faute de la Société tout entière, la faute de ceux qui n'ont pas su protéger et avertir la jeunesse sans expérience.

Ce rôle de femme secourable et forte, ce beau rôle auquel vous vous associez toutes, Mesdames (vous le pouvez tous les jours), nous le réclamons pour notre journal. Nous voudrions mettre en pleine lumière tout ce dont la femme est capable de dévouement, de courage et d'amour. Nous voulons être le porte-voix de vos actions, le fil électrique qui, de pays en pays, fera savoir à nos sœurs, dans toute

l'Europe et même dans le monde entier, ce que nous voulons et ce que nous avons réussi à faire, la page dans laquelle elles aussi nous communiqueront leurs efforts et leurs aspirations. Nous demanderons pour la *Citoyenne* le droit de vous aider, vous qui travaillez dans les prisons, vous qui cherchez à sauver la jeune fille d'une vie de honte et de souffrance, de vous aider, vous qui formez l'esprit de la jeunesse et qui cherchez à donner le pain aux derniers jours du vieillard. Nous voulons vous donner la main à vous, courageuses étudiantes, docteurs en médecine, étudiantes en droit, vous qui prouvez si bien par vos études et vos succès que l'intelligence de la femme ne le cède en rien à celle de l'homme. Nous voulons recevoir de vous toutes le droit de vous aider. Nous voulons travailler avec vous, souffrir avec vous. Nous voulons partager vos défaites et assister à vos succès.

Nous vous en laisserons toute la gloire, trop heureuse de pouvoir contribuer en quelque chose à la réhabilitation de la femme, à lui faire obtenir la place dans le monde qu'il est nécessaire qu'elle prenne aujourd'hui pour le bonheur de tous. Si nous réclamons une part un peu plus grande du pouvoir, ce n'est que pour accomplir mieux notre devoir. Car, croyez-moi bien (et, du reste, n'en êtes-vous pas déjà convaincues comme moi), le jour où la femme aura un rôle moins effacé dans la société, et ce jour-là *seulement*, nous pourrons espérer de voir le commencement d'un meilleur état social, où la violence ne remplacera plus la loi, où l'injustice n'étouffera plus le droit, où la paix, basée sur la fraternité des nations gouvernant le monde, la civilisation ne sera plus un vain mot et la femme travaillera, d'accord avec l'homme, à la régénération de l'humanité.

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR Mme E.-M. MESNARD

Docteur en médecine

Les femmes médecins représentent une nouvelle forme de l'activité féminine. Il paraît donc logique de mettre le Congrès au courant de leurs efforts et de leurs succès. Provinciale par devoir, je ne parlerai que de ce qui m'est connu. Je laisserai à l'une des doctoresses de Paris la plus grande partie de la tâche. J'envisagerai seulement l'avenir probable des femmes médecins en province. Notre expérience,

quelque restreinte qu'elle soit encore, nous permet de leur faire espérer une réussite complète. Celles qui viendront après nous profiteront de l'accoutumance de l'opinion publique, qui s'effectue d'une façon lente, mais sûre.

Il me sera permis, sans outrecuidance, de rendre compte de mes luttes, de mes défaites ou de mes succès, parce qu'ils peuvent servir de renseignements généraux. Je fais abstraction de ma personnalité. Je ne suis que l'un des soldats de la grande cause de l'émancipation intellectuelle et sociale des femmes. Paris comptait déjà une telle élite de pionniers que j'ai cru être plus utile ailleurs. J'ai voulu convertir un point de la province à une innovation qui sera plus tard partout acceptée. Avec M. le professeur Charcot, mais non pour les mêmes motifs, je regrette que presque toutes les doctoresses soient restées à Paris.

Malgré notre petit nombre, nous eussions dû propager simultanément sur divers points de la France la pratique de la médecine par les femmes. Lyon, Marseille, Lille, Nantes, etc., n'ont pas encore de doctoresses, et Paris en comptera bientôt une vingtaine.

En Province, les préjugés sont plus tenaces, dit-on. Je l'admets. Est-ce une raison, toutefois, pour reculer devant eux? Avons-nous donc tellement l'habitude des victoires faciles? Et n'est-il pas des tâches dont le mérite ne se mesure pas au succès? Notre vie est un apostolat: nous oublier nous-mêmes; réhabiliter la femme au point de vue intellectuel et social; montrer que notre exclusion de la carrière médicale n'a jamais été justifiée, et compter, pour ce faire, sur nos actions plus que sur nos paroles, voilà notre rôle. Si les succès personnels viennent par surcroît, ils seront les bienvenus, mais ils ne doivent pas tenir le premier rang dans nos préoccupations.

D'ailleurs, la province n'est pas beaucoup plus que Paris réfractaire aux innovations justes et utiles.

Les difficultés que nous avons rencontrées à Bordeaux ont été considérables. Elles n'ont pas été cependant aussi nombreuses ni aussi grandes que nous l'avions prévu.

Nous sommes actuellement deux femmes médecins à Bordeaux. Bientôt nous serons trois. Quelle a été à notre égard l'attitude de nos confrères et du public?

Nous ne pouvions espérer que nos confrères nous accueillissent avec enthousiasme. Ils sont hommes et habitués, pour la plupart, à l'idée de leur suprématie intellectuelle et morale. Ils sont médecins et l'un des lieux communs de la littérature médicale est que *medicorum invidia*

pessima invidia. A plus forte raison, ce lieu commun devient-il exact lorsqu'il s'agit de confrères de sexe différent. Cependant je dois dire que beaucoup se sont montrés corrects à notre égard; quelques-uns nous ont même donné les preuves d'un véritable esprit de confraternité et de loyauté.

Les professeurs de la Faculté de médecine, consultés sur le point de savoir s'il convenait ou non de m'admettre à concourir pour le clinicat d'accouchements, émirent un avis favorable. Il est vrai que dans une autre circonstance quelques médecins se montrèrent animés d'un esprit différent.

Un service d'accouchements à domicile, pour la classe ouvrière, avait été institué. Des sages-femmes rétribuées par l'Assistance publique devaient se rendre à l'appel des femmes indigentes qui désireraient accoucher chez elles plutôt qu'à l'hôpital.

Dans les cas compliqués les sages-femmes devaient appeler des médecins accoucheurs pris sur une liste *ad hoc*.

Plusieurs médecins, spécialement adonnés à la pratique des accouchements, avaient comme moi brigué ces fonctions tout à fait gratuites. Le médecin principal du Bureau de Bienfaisance avait cru pouvoir me les confier. Devant les protestations de mes confrères, indignés qu'on osât placer mon nom à côté des leurs, il fut obligé de retirer toutes les nominations des médecins-accoucheurs. Celles des sages-femmes furent seules maintenues.

Je rappelle ce fait, non que j'y aie été personnellement sensible, mais afin de montrer que la vanité et les mesquines jalousies ne sont pas, quoiqu'on dise, l'apanage exclusif de la femme.

Dans les sphères officielles, nous ne sommes pas non plus toujours équitablement traitées. Lors du concours du clinicat, c'est du ministère de l'Instruction publique que vint l'opposition. Pour certaines fonctions médicales dans les écoles de filles, dans l'inspection des enfants assistés, etc., etc., je crois que des années s'écouleront encore avant que l'on tienne la balance égale entre deux compétiteurs de sexe différent. Du reste, ces dispositions varieront avec les fonctionnaires et avec les lieux.

L'unanimité n'existe pas non plus au sein de la Faculté de médecine relativement à l'opportunité de l'exercice de la profession médicale par les femmes. L'un de ses professeurs les plus illustres la contestait il y a quelques mois. Les concours de l'internat ne nous ont pas été ouverts du plein gré de tous les professeurs et médecins des hôpitaux. Les étudiants et les internes désiraient notre exclusion.

C'est l'opinion publique, toute puissante à Paris, qui a triomphé du mauvais vouloir et de l'inertie qu'on nous opposait. Gagnons donc l'opinion publique. Soulevons la question dans tous les lieux où cela sera possible, et nous verrons le public, seul juge impartial, se familiariser avec l'innovation que nous représentons et de plus en plus se prononcer en notre faveur. Nous répondons pour le public féminin, pour une partie tout au moins, à un besoin réel, et cette partie vient à nous. Mlle Billy, qui s'est fixée à Bordeaux comme moi en 1884, a rencontré les mêmes préjugés, les mêmes obstacles et les mêmes succès. Nous possédons déjà une clientèle supérieure à celle des confrères de notre âge. C'est la bourgeoisie intelligente et instruite qui nous est surtout favorable. Elle pense, elle juge par elle-même, en dehors de toute coterie, et de toute affectation de bon ton. Elle marche avec le siècle, retenant du passé ce qui est bon, mais élaguant les préjugés surannés.

Cette partie de la nation est la même dans tous les points de la France. Dans les grands centres, elle est assez nombreuse pour nous offrir les éléments d'un succès durable, si nous savons forcer son estime par la dignité de la vie autant que par le dévouement et le savoir.

La classe indigente accepte nos soins avec reconnaissance. Nous prodiguons les consultations gratuites, mais nous voudrions faire plus et mieux.

Le docteur Élisabeth Blackwell, dont je ne puis prononcer le nom sans un vif sentiment de reconnaissance et de vénération, puisque c'est son exemple qui a ouvert aux femmes une nouvelle carrière, le docteur Élisabeth Blackwell, dis-je, dut à l'initiative privée de fonder à New-York en 1852, un dispensaire pour les femmes indigentes.

Un peu plus tard des souscriptions plus importantes lui permirent d'y adjoindre un petit hôpital pour les femmes et les jeunes enfants. Une subvention publique lui fut accordée en 1854, mais seulement lorsque le succès de sa tentative en eut démontré péremptoirement l'utilité.

Cet exemple devrait provoquer en France des fondations analogues. Les personnes qui s'intéressent aux œuvres utiles et charitables, celles qui désirent le relèvement intellectuel et social de la femme devraient se joindre à nous et nous aider à établir des dispensaires et des hôpitaux de femmes partout où l'existence de doctoresses le permettrait.

Un grand nombre de femmes pauvres ne se soignent pas par suite d'un scrupule de pudeur que nous comprenons. Elles viendront à nos dispensaires avec empressement lorsqu'elles auront acquis la certitude

d'y trouver le soulagement de leurs maux sans avoir à surmonter des répugnances parfaitement justifiables.

L'adjonction de quelques lits s'imposera, car les dispensaires permettront de traiter seulement des maladies douloureuses sans doute, mais insuffisantes en général à compromettre la vie.

L'hospitalisation des malades plus gravement atteintes, que le repos absolu ou une intervention chirurgicale seule peut guérir, est absolument nécessaire.

Avec des dispensaires, nous pouvons faire beaucoup de bien ; soulager des souffrances plus ou moins cruelles ; nous ne pouvons sauver des existences compromises.

Qu'il me soit permis de citer à ce sujet un fait personnel typique.

Il y a trois ans, je fus consultée par une pauvre femme de la banlieue de Bordeaux. Elle était âgée de trente-trois ans, et mère de quatre enfants. Atteinte d'un kyste de l'ovaire, elle avait attendu sans consulter, jusqu'au soir où elle apprit d'une amie l'existence de femmes médecins. Elle vint aussitôt me trouver. Malgré les durs travaux de la campagne, malgré une alimentation peu substantielle, sa constitution n'était pas encore trop appauvrie. Une opération pouvait la guérir, et elle offrait alors toutes les chances de succès. Les parois abdominales glissaient sur la surface du kyste en produisant une sorte de mouvement vibratoire dont la signification est bien connue des médecins. Pour les profanes, je dirai qu'il prouvait l'absence d'adhérences entre la face profonde de la paroi abdominale et le kyste. Ces conditions favorables donnaient à une intervention chirurgicale des chances de succès presque absolues. J'engageai cette pauvre femme à se faire opérer. Elle en comprit la nécessité et se fût immédiatement décidée si j'eusse pu le faire moi-même.

Si j'avais eu une salle, même de deux lits, à ma disposition, la chose eût été possible. Je lui offris une recommandation pour l'un des services de chirurgie de l'hôpital. Elle ne voulut pas y entrer, ayant entendu dire que vingt étudiants et médecins entoureraient son lit chaque matin.

Elle repartit donc. Trois mois plus tard, elle revint décidée par les progrès de son mal, à accepter la recommandation qu'elle avait refusée. L'amaigrissement était extrême et le kyste énorme. Des poussées de péritonite avaient eu lieu, et bien que disparues, laissaient après elles une adhérence complète du kyste et des organes voisins. Bref les conditions étaient devenues extrêmement défavorables. L'opération fut néanmoins tentée par l'un des plus habiles chirurgiens de l'hôpi-

tal. Elle fut très laborieuse, par suite des adhérences, et la malade succomba.

Toutes les fois que j'ai songé à cette pauvre mère, victime de ses scrupules de pudeur plus que de l'incurie naturelle des rudes populations de nos campagnes, j'ai déploré mon impuissance dans les cas analogues. Car ce fait n'est malheureusement pas isolé; il me serait facile d'en citer vingt autres.

Bien des femmes qui viendraient à nous sans hésitation et sans retard, attendent la période ultime où la guérison n'est plus possible.

Nous consacrerions volontiers une partie de notre temps à toute œuvre qui aurait pour objet le soulagement de l'humanité. Nous faisons appel à tous les bons vouloirs, afin de nous aider dans la partie matérielle de ces fondations de dispensaires et d'hôpitaux. En dehors de la question humanitaire qui, pour nous, prime toute autre considération, il y aurait là peut-être, au point de vue scientifique, une réfutation expérimentale des assertions de M. le professeur Waldeyer.

Misogyne aussi féroce que son compatriote Schopenhauër, M. Waldeyer conseillait, dans un congrès récent, d'écarter les femmes des études médicales. « C'est dans l'intérêt de l'humanité, a-t-il dit, que je veux que la médecine reste entre les mains des hommes ». Ce plaisant émoi est au moins prématuré. Ne semble-t-il pas, à l'entendre, que nous allons bientôt chasser les hommes de la carrière médicale? Ce serait imiter en sens contraire les errements du passé. Nous redouter ainsi c'est nous faire trop d'honneur. Le mouvement commencé s'étendra, mais malgré tout les femmes seront toujours en minorité. Leur fonction primordiale, la maternité, les retiendra souvent. Je me demande, avec M. Waldeyer, si quelques milliers de femmes médecins ne peuvent exister concurremment avec leurs confrères masculins, vivre avec eux en bonne intelligence, et être utiles chacun dans sa sphère d'action. M. Waldeyer s'est efforcé de prouver que la médecine péricliterait dans les mains des femmes. Est-elle donc si près d'y passer? Y passera-t-elle jamais? Comment sait-il cela? Il conclut *a priori*, et il ne fait pas ainsi preuve de véritable esprit scientifique. Il prétend, il est vrai, que cette preuve d'incapacité est faite; car les accouchements, dit-il, ont été longtemps entre les mains des femmes sans qu'aucun progrès ait été accompli. L'obstétrique serait restée stationnaire si les hommes ne s'en étaient mêlés. C'est facile à dire. Mais la chimie, mais la physique, mais la médecine et toutes les sciences n'étaient-elles pas entre les mains des hommes? N'ont-elles pas été stationnaires

ou à peu près durant des siècles? N'ont-elles pas subi depuis cent ans environ la même évolution et je dirai la même rénovation que l'obstétrique?

Je récuse donc l'expérience imparfaite du passé. Et je me refuse à conclure *a priori*. Que des femmes, dont l'éducation préparatoire aura été la même que celle des hommes, fassent les mêmes études médicales; qu'elles puissent participer aux mêmes luttes si elles l'osent; recevoir le même prix si elles en sont dignes; qu'elles puissent posséder l'outillage des laboratoires; les émoluments qui donnent le loisir des recherches scientifiques; qu'elles puissent enfin utiliser les matériaux des services d'hôpital, si elles ont fait leur preuve de capacité. Après cinquante ans de cette égalité absolue, si trente femmes n'ont pas donné la même somme de travail et d'observations que trente de leurs confrères, alors seulement vous m'aurez convaincue. Alors nous cesserons de revendiquer le droit commun, et de rappeler que nous sommes une moitié de l'humanité. Nous reconnaîtrons que nous sommes inférieures non du fait d'une inégalité artificielle et d'une oppression séculaire, mais du fait d'une inégalité naturelle. Nous ne protesterons plus. Nous avouerons que la femme la plus intelligente ne vaut pas un homme médiocre.

Nos adversaires en Allemagne comme en France, cherchent à justifier par des sophismes et par des faits mal interprétés un antagonisme incompréhensible. Eh quoi! à les entendre, il semblerait que l'homme et la femme doivent être des adversaires partout ailleurs que dans la famille. Ils ne peuvent se décider à reconnaître en nous des êtres humains dont les droits sont égaux aux leurs. Nous n'avons, selon eux, d'autre titre à l'existence que notre utilité comme épouses et comme mères.

Mais nous devons être épouses et mères par choix, non par nécessité. Nous voulons faire de notre intelligence et de notre personnalité tel usage qu'il nous plaira. Soumises au droit commun, notre infériorité intellectuelle et notre inutilité professionnelle, si elles sont vraies, seront promptement démontrées. Et nous aurons vite le sort que nous aurons mérité. Nous serons la démonstration vivante des théories darwinistes; nous seront dévorées par les plus capables et les mieux armés intellectuellement.

Qu'on nous laisse donc le droit de faire nos preuves, de lutter, d'agir; et, selon notre valeur, de vivre ou de disparaître.

E. MESNARD.

RAPPORT SUR L' « AURORE »

Revue mensuelle fondée par Lady CAITHNESS, duchesse DE POMAR

Présenté par Mme Emilie de Morsier

Cette Revue a été fondée en 1886.

Pour se rendre compte de la pensée qui a présidé à sa création, et des aspirations auxquelles elle prétend répondre, il serait nécessaire de jeter un coup d'œil général sur l'état religieux de l'humanité à la fin de notre siècle. Mais le temps dont il m'est permis de disposer ici et les limites du programme de ce Congrès ne me permettent pas d'entrer dans de telles considérations. Je ne puis donc qu'esquisser à grandes lignes les idées, les études et les espérances qui se rattachent à cette revue.

Il faut bien le reconnaître, en dehors de la science officielle et universitaire, en dehors de la religion scolastique et cléricale, il y a dans l'humanité actuelle une immense fermentation dont le caractère nouveau est d'être à la fois philosophique et religieux. Elle provient de deux courants occultes de la pensée qui convergent au même but.

1° Le mouvement spirite ou spiritualiste venu d'Amérique a donné lieu à bien des naïvetés, des abus et des ridicules. Parti de l'observation de certains phénomènes inexplicables par les lois de la physique, il a ouvert un large champ à la crédulité et à la fantaisie. Mais, d'autre part, il a induit un certain nombre d'hommes de science, d'une incontestable compétence et bonne foi, à étudier les phénomènes en question et à constater l'existence d'un monde de forces invisibles et impalpables derrière le monde visible et matériel, mais agissant cependant sur lui. Parmi les auteurs qui ont étudié et constaté ces phénomènes il faut citer Wallace et Crooks en Angleterre, Charles Richet et de Rochas en France, Zoellner, en Allemagne, Aksakoff en Russie, Ochorowicz en Pologne, sans parler de beaucoup d'autres.

Le mouvement spiritualiste, comme on l'appelle en Angleterre, a également contribué pour sa part à remettre en honneur l'étude du magnétisme, du somnambulisme et des divers états psychiques qui s'y rattachent, mouvement qui remonte à Mesmer et à Puységur. De fait il

est résulté que la science contemporaine se trouve placée au seuil de l'invisible.

Ce monde inexploré n'est encore pour elle qu'un chaos obscur, une profonde énigme, mais elle ne peut plus en nier l'existence.

2° Le mouvement théosophique ou ésotérique venu de l'Orient.

Il y a plus d'un siècle, depuis la fondation de la société Asiatique, que l'occident étudie passionnément les religions de l'Orient.

Le Védisme, le Brahmanisme, le Bouddhisme, le Mazdeïsme (religion de la Perse fondée par Zoroastre) la religion des prêtres d'Egypte, ont été successivement mises en lumière. Malgré les différences profondes qui séparent ces diverses religions, l'unité primordiale de leurs principes fondamentaux sur la nature divine et la constitution de l'Univers, sur la nature de l'âme et sur la destinée de l'homme, apparaissent de plus en plus au grand jour. De là on peut tirer la conclusion que la révélation intérieure de l'homme, représentée par les grands prophètes de l'humanité, est continue et toujours essentiellement semblable à elle-même.

Dans ces deux courants d'idée que nous venons d'indiquer la revue de la duchesse de Pomar a publié d'intéressants travaux, et fourni des documents qui, jusqu'alors, n'avaient pas été traduits en français.

Dès ses premiers numéros, l'*Aurore* avait abordé un troisième aspect de ces questions, que la Directrice vient de mettre en relief d'une façon toute spéciale en prenant pour titre de sa revue : « ORGANE DU CHRISTIANISME ESOTÉRIQUE ». En même temps, dans le numéro qui arborait ce drapeau, elle commençait la publication d'un ouvrage qui a été fort remarqué en Angleterre et en Amérique. « La Voie Parfaite » par Anna Kingsford et Edward Maitland.

Le mouvement esotérique chrétien est encore à créer en France.

Quelques personnes, et la duchesse de Pomar est du nombre, pensent que c'est de lui que doit sortir notre rénovation philosophique, scientifique, religieuse et sociale. Ses rayons épars existent au fond des cœurs et des esprits. Il ne s'agirait que de les rassembler dans un foyer vivant. L'ambition de l'*Aurore* est de travailler à cette Œuvre. Nous regrettons de ne pouvoir entrer ici dans les développements que comporte ce sujet, ni indiquer l'influence que ce mouvement religieux pourra exercer sur l'humanité. L'idée de la réorganisation sociale sur la triple base de l'Initiation, de la Charité active et de l'Unité du genre humain est propre au christianisme. Elle ne vient pas seulement de Jésus, mais encore des Prophètes et surtout d'Isaïe. Mais pour nous limiter à ce qui touche spécialement à l'esprit de ce Congrès, nous

dirons que la femme typique, comme principe dans l'humanité, apparaît lumineuse, lorsque l'interprétation intuitive perce le voile du symbolisme religieux.

L'Initiation n'est pas autre chose que le développement de l'intuition et de la sympathie trouvant leur expression dans l'activité sociale pour le bien de l'humanité.

Par l'exercice de ces puissances divines qui proviennent toutes d'une source unique — l'Amour, — la femme de tous les pays, à l'exemple de ses sœurs d'Amérique et d'Angleterre, deviendra la libre initiatrice de la nouvelle vie sociale, comme l'homme devrait en être le principe dirigeant par l'intellect spiritualisé. Mais il ne se doute pas encore de son rôle divin; le scepticisme arrête l'essor de la vie supérieure en lui, si même le matérialisme pratique ne l'étouffe pas complètement.

C'est la femme qui est chargée de le rappeler à l'idéal, et elle trouvera le moyen et la force de le faire dans la nouvelle lumière qui est projetée aujourd'hui sur ces vérités éternelles que l'ignorance, la superstition de la lettre et l'esprit dominateur des clergés ont obscurcies au point que l'humanité à presque cessé d'y croire.

L'Ésotérisme n'est pas autre chose que la science profonde et la conscience intime, conquises et développées par l'Intuition et l'Amour.

Une Revue fondée par une femme et qui traite de questions si profondes mérite certainement d'être citée dans ce Congrès.

Il ne faut pas croire cependant que la directrice de l'*Aurore* perde de vue ce qui touche aux intérêts immédiats et pratiques de l'humanité. Elle a toujours accueilli avec bienveillance les communications qui lui ont été faites sur les sociétés de bienfaisance et les associations en faveur du progrès social.

La Revue a parlé à plusieurs reprises de l'Œuvre des Libérées de St-Lazare, de la société française de l'Arbitrage entre nations (1), (etc). Et c'est elle aussi qui a été la première à comprendre l'idée de notre Congrès et à lui prêter sa publicité.

En qualité de secrétaire du Congrès, je termine en offrant à Mme la duchesse de Pomar nos remerciements pour l'appui qu'elle nous a si aimablement donné.

(1) Citons aussi ses articles en faveur de la protection des animaux et contre la vivisection, cette infamie que toutes les femmes de cœur, mais surtout les femmes chrétiennes, devraient combattre.

RAPPORT SUR LA SOCIÉTÉ DE L'UNION DES FEMMES POÈTES

Le but de cette Société, dont l'initiative appartient aux femmes poètes, est de grouper dans une union d'idées et de sentiments tous ceux des deux sexes que leur goût ou leur croyance attirent vers le culte de l'idéal.

Vaincre les tendances au matérialisme; favoriser le progrès moral en ce qu'il a de plus grand et de plus élevé; travailler, en un mot, à la régénération humaine; telle est la mission qui incombe aux poètes du présent et de l'avenir.

Mais ces poètes, ces vrais champions de l'idéalisme, où les chercher, où les découvrir pour les rallier tous à cette noble cause? Est-ce parmi les parfaits joailliers, ces éblouissants ciseleurs de rimes dont la pensée s'envole légère vers les prismes aux mille couleurs, mais qui ne purent jamais franchir les bornes de l'ultra-terrestre, là où l'âme s'abreuve à la source des consolations? Est-ce parmi ceux dont la froide métaphysique voit au bout le néant? Parmi ceux que la divine espérance ne daigna jamais rasséréner d'un rayon?

Non, c'est au poète qui croit, au poète qui espère, homme ou femme, à venir se ranger sous notre drapeau. D'où qu'il soit, d'où qu'il arrive, comme un frère nous le recevrons. Frère, sinon par le sang, du moins par l'esprit, il saura que ce que nous voulons, quel que soit l'âge lointain des siècles où notre rêve pourra se réaliser; c'est l'épurement, par l'idéalisme, de toutes les sociétés humaines; c'est la paix universelle dont l'avènement est inscrit dans le livre de Dieu.

Cette tâche pourra paraître une utopie à quelques-uns, à ceux qui comptent les siècles autrement que les grains de sable des océans, et ne songent pas qu'une vie humaine est comme un de ces grains roulé dans l'immensité des âges.

Mais nous, femmes de bonne volonté, et vous poètes nés d'hier qui avons tous la foi des nobles chimères, nous affronterons le combat de cette lutte gigantesque qui verra un jour le plus faible triompher du plus fort.

Qu'importe si nos yeux clos ne jouissent pas de ce triomphe, et si nous ne sommes que les précurseurs de l'aurore qu'on voit poindre dans l'avenir? Il suffit de viser le but et de faire que d'autres l'atteignent. Nous n'en aurons pas moins contribué à élever l'édifice; nous aurons accompli le vœu pour lequel nous fûmes créés.

Ce que nous proclamerons dans ce cénacle d'idéalistes sincères, c'est que la versification seule est un art, et que la poésie en est la vertu — vertu que le poète doit tendre à exercer par l'exemple et par la pratique, se souvenant que « noblesse oblige » et que le devoir incombe de donner à qui a reçu.

Pour atteindre ce but dans notre France où tout poète est croyant, nous pourrons nous inspirer de cet idéalisme dont M. Renan, après les commentateurs de l'église catholique, nous a donné un si fidèle aperçu dans sa « Vie de Jésus », ce Nazaréen dont la doctrine fut empreinte d'un parfum de sainte poésie, qui se révéla surtout dans sa vertu de charité et sa bonté sublime.

C'est cette vertu de charité que nous nous efforcerons de pratiquer en nous vouant au progrès moral des âmes, et en aidant dans la lutte matérielle de l'existence tous ceux qui se rallieront au triomphe de la pensée.

Notre œuvre est donc aussi philanthropique qu'idéaliste. Tous les écrivains malheureux, poètes et penseurs, y trouveront un appui pour aider les commencements de leur carrière et pour faciliter leur œuvre de paraître au jour : un secours à l'heure de l'infortune, et un asile pour leur vieillesse, dont les femmes poètes seront les sœurs de charité. Cette charité s'étendra sur tous les membres de l'humanité souffrante qu'il sera en leur pouvoir de soulager, particulièrement sur les femmes, sur les mères et les orphelins que la poésie entoure d'une divine auréole, sur tous ceux qui viendront à nous et vers qui nous irons.

Nous faisons appel, non seulement aux femmes qui écrivent, en prose ou en vers, mais à toutes celles qui aiment la poésie et qui la comprennent. S'il est vrai que « l'âme est femme » comme le dit Balzac, elles doivent être fières d'en donner au monde la preuve.

A leur sexe incombent les tâches les plus délicates. Tandis que l'homme semble oublier dans son matérialisme le but mystérieux de sa destinée, c'est à elles, les mères, les sœurs, les épouses, à moissonner dans le recueillement pour l'apporter à l'épargne commune, le lin béni que leurs doigts auront filé, et dont les pères et les fils bénéficieront.

Tel est l'esprit, le but de cette société. Nous espérons que notre appel sera entendu de tous les points où nous pourrons le propager et que les adhésions nous arriveront comme des messagers de la bonne nouvelle sur les ailes de l'ange de la Foi.

Mme Roger DE NESLE.

NOTE

Par Mlle Sophie Popper de Prague (Autriche)

En jetant un coup d'œil sur l'état actuel de la société, on voit sans peine les immenses progrès faits par la civilisation. Nous jouissons des fruits d'une expérience de quatre mille ans, nous jouissons surtout des biens précieux obtenus au siècle dernier, la liberté, l'égalité de tous auxquelles n'avaient jamais atteint les peuples les plus civilisés de l'antiquité.

Malgré tout il y a encore bien des lacunes à combler.

Aujourd'hui que les femmes ont l'intelligence plus développée, l'esprit ouvert et fortifié par leur liberté relative, ne serait-ce pas à elles d'essayer de former des âmes d'élite dont le monde aurait bien besoin pour trouver la paix et le bonheur, en s'élevant au-dessus des intérêts mesquins et particuliers. Les conquêtes faites dans le domaine des sciences ne suffisent pas à assurer le bonheur de l'humanité; il faut avant tout de la justice, de l'équité, de la loyauté. Il est donné aux mères de mettre dans le cœur de leurs enfants les germes de ces sentiments; à peu d'exceptions près, il est incontestable que l'enfant se montre dans la vie tel que sa mère l'a formé. L'exemple donné par la mère est d'un effet si puissant qu'on ne saurait assez se pénétrer de la vérité de cette influence, ni se surveiller assez en ce qui concerne l'éducation des enfants.

On se préoccupe certainement beaucoup de développer l'intelligence des enfants. Ils apprennent tout ce qu'ils doivent apprendre et encore un peu plus.

Mais c'est l'éducation du cœur qui ne doit pas être négligée, et c'est à cela que les femmes doivent s'attacher. Il y a différents moyens d'arriver au but : le plus puissant, avons-nous dit, c'est l'exemple. M. Jules Simon a dit « que les femmes sont les meilleurs professeurs de morale. » Cette parole si vraie indique bien le rôle d'éducatrice de la femme, rôle qu'elle remplira surtout en accomplissant devant ses enfants les actes qu'elle voudrait leur voir accomplir plus tard. Les enfants qui sont fins observateurs imitent sans s'en rendre compte ce qu'ils ont vu faire sous leurs yeux. Ces conseils sont plus faciles à donner qu'à exécuter, il est vrai, mais les parents oublient trop souvent que ces sentiments géné-

reux qu'ils n'ont pas su inspirer à leurs enfants à l'égard de tous, ils ne doivent pas s'attendre à en recevoir eux-mêmes des témoignages. Je me permettrai d'attirer votre attention sur un point. Nos enfants travaillent comme des esclaves et ils ne jouissent pas comme nous autrefois de ces récréations qui élevaient les âmes, qui formaient pour l'esprit des repos salutaires en donnant à l'enfant une certaine liberté. Je comprends dans ces récréations les fêtes religieuses, célébrées autrefois dans beaucoup de familles avec une sainte simplicité. Cela donnait au foyer domestique un charme, un attrait inexprimable. Cela exerçait, on ne peut pas le nier, une influence très salutaire sur le cœur des enfants. Que leur donnons-nous aujourd'hui en échange? Peu de chose, je le crains. Je pense qu'il y a là un sujet de réflexion pour les mères de famille. Il est certain qu'on ne peut pas nous demander de faire aujourd'hui ce que faisaient nos pères. Les immenses progrès des sciences ont amené un changement sous tous les rapports. Je voudrais encore parler d'un moyen pour former les cœurs des enfants. La mère ou l'institutrice devraient en outre employer une heure de temps en temps, à une lecture spéciale. Cela ne rentre pas dans le programme de l'instruction et doit se faire sans contrainte pour l'enfant. Elles devraient lire à haute voix une page d'un auteur dont la vie et les œuvres offrent un enseignement parfait. La lecture de la Bible, de cette merveilleuse épopée morale et philosophique est d'un grand secours sous ce rapport. J'en ai fait moi-même l'expérience avec les nombreux élèves dont j'ai fait l'éducation.

Il me reste encore à m'excuser d'avoir insisté sur des choses que tout le monde connaît, mais, si je m'y suis arrêtée, c'est que les vérités les plus banales et les plus évidentes sont aussi les plus négligées.

RAPPORT SUR LE JOURNAL « LA FEMME »

Par Mme Robin

Ce journal a été fondé après l'Exposition universelle de 1878. Une dame écrivant à une amie, lui disait : « Après avoir contemplé les merveilles de l'exposition, ne serait-il pas bon de rechercher dans quelle mesure la femme s'est trouvée dans ce travail des siècles, l'aide et la compagne de l'homme, comme sœur, épouse et mère, tantôt en

lui donnant l'impulsion, tantôt en lui rendant ses travaux possibles et faciles, en le soutenant par sa patiente et persévérante affection ? »

Ce vœu était déjà conçu dans la pensée de Mlle Caroline Delpech qui méditait depuis longtemps le projet de fondation d'un journal pouvant servir de lien entre les femmes désireuses de s'élever à la hauteur de leur véritable mission.

Elle mentionne ce souhait de son amie dans le premier numéro de *La Femme*. Voici en quels termes elle indiquait le but de cette publication : ... « Unir les cœurs pour travailler ensemble à notre progrès « moral, développer chez nos compagnes les sentiments nobles et « généreux qui font de la femme l'être humain par excellence, chargé « par Dieu lui-même d'élever l'homme, d'adoucir la souffrance, de « consoler les affligés, tons ceux qui sont dans la détresse. Quelle « noble et sainte tâche ! Elle peut être réalisée dans la condition la « plus humble. »

Après avoir entrevu les difficultés de l'œuvre à entreprendre, Mlle Delpech faisait cette confession : « L'idée de fonder un journal essentiellement féminin m'avait tout d'abord séduite, mais la réalité m'effraya au moment de l'exécution. J'aurais voulu n'agir qu'assurée de tous les éléments du succès, mais Dieu réduisit à néant mes projets, mes prétentions et les ressources sur lesquelles je comptais. Il me dit : Marche ! le terme de ta vie est proche, tu n'as pas le droit de remettre à demain ce que tu peux faire aujourd'hui. — Mon cœur humilié répondit : « Me voici. »

Ces paroles d'une âme vaillante furent comme un pressentiment.

Le journal *La Femme* parut le 1er janvier 1879, et avant la fin de sa quatrième année d'existence, la publication en était brusquement interrompue. Mlle Delpech mourait subitement à l'âge de soixante-dix ans. Les premières années elle avait dû s'imposer des sacrifices incessants, ayant consacré à la fondation du journal, outre son temps et ses forces, la plus grande partie de ses ressources personnelles. Mais au moment de sa mort l'avenir de *La Femme* semblait assuré.

La pensée qui avait inspiré la création du journal était juste. Il répondait à un besoin sérieux, aussi survécut-il à sa fondatrice. Après une interruption de courte durée il reparut à la demande de ses lectrices.

En fondant *La Femme*, Mlle Delpech, cette humble et modeste chrétienne allait, sans y songer, au delà des progrès de son siècle; elle se heurta à des textes de lois qui ne permettaient pas à une femme de diriger un journal. Loin de chercher à soulever les questions d'émancipation féminine, elle supporta patiemment les ennuis et

les difficultés d'ordre matériel. Son seul désir était de développer dans l'esprit et le cœur de ses abonnées une activité plus élevée et plus féconde.

Un des résultats pratiques fut la création d'un asile pour les jeunes filles abandonnées, elle en posa les bases et quelques mois après sa mort, l'Asile maternel était ouvert par les amies et lectrices du journal.

Cette œuvre sera l'objet d'un compte rendu spécial pour ce Congrès.

Si nous en indiquons ici l'origine, c'est pous signaler ce fait digne de remarque, d'un journal qui, à peine assuré du lendemain, songe à créer une œuvre de sauvetage en faisant un appel sans cesse renouvelé à ses abonnées et en escomptant un succès futur.

Le journal, chrétien dans son esprit, est à la fois religieux et littéraire. Il est probablement le seul en France rédigé par des femmes et par ses abonnées qui font entre elles échange d'idées et d'expérience, s'encourageant à l'accomplissement de leur tâche et à la poursuite du bien.

Le plus grand soin est apporté à sa rédaction, tous les sujets y sont traités : morale, éducation, histoire, voyages. L'économie domestique y trouve aussi sa place.

Le journal compte aujourd'hui dix années d'existence. Il a laissé loin derrière lui les tâtonnements du début, son champ d'action s'augmente sans cesse ; il pénètre actuellement dans toutes les contrées de l'Europe et va, en ami, tendre la main à des femmes de différents pays, qui parlent notre langue, aiment la France et s'unissent à des Françaises pour marcher ensemble à la poursuite du même idéal :

Se perfectionner soi-même et s'oublier pour les autres en toute simplicité.

La Femme se publie à Nancy, à l'imprimerie Berger-Levrault. La direction du journal est confiée à Mme Nyegaard, 1, rue de la Visitation, à Nancy ; la direction de l'Asile maternel, à Mme Robin, 26, rue Clavel, à Paris.

Le prix de l'abonnement est de 4 francs par an, de 5 francs pour les pays de l'Union postale.

Esther ROBIN.

Paris, le 20 juin 1889.

RAPPORT SUR L'EUTERPE

Société Chorale d'amateurs (fondée en 1886)

Sous la Présidence honoraire de Mme Clara Schumann

Parmi les associations artistiques récemment écloses à Paris, l'*Euterpe* peut, dans une large mesure, être classée parmi les œuvres féminines. Il est vrai que l'idée première et l'initiative de cette société n'appartient pas à une femme, mais à un jeune compositeur plein de talent et d'enthousiasme, M. Abel Duteil d'Ozanne, son directeur actuel. Mais si l'œuvre a pris corps, si elle a prospéré, c'est grâce au concours des femmes qui s'y sont intéressées et y ont pris une part active. Nous citerons en première ligne Mme Louise Ott, bien connue par sa voix exquise et sa haute culture musicale. Pendant les premières années de gestation, toujours si difficiles pour une œuvre naissante, Mme Ott a été véritablement par son dévouement et son zèle l'âme et le bon génie de l'*Euterpe*. Ajoutons que Mme Marie Jaëll, la célèbre pianiste, vient de s'y associer, et n'a pas dédaigné de faire sa partie au milieu des altos, au dernier concert. Notons encore au nombre des solistes de la société, outre Mme Louise Ott, Mme Steinhilber, Mme Scheurer-Kestner, Mme Mayer la violoniste, Mlles Louise et Marie Jeanmaire, Mmes Colombel et Devisme. — MM. Camille Chevillard et Auguez de l'Opéra ont également apporté leur précieux concours à l'association grandissante.

M. Duteil d'Ozanne a placé l'*Euterpe* sous la présidence honoraire de Mme Clara Schumann. Ce choix a sa signification. Ce n'est pas seulement un hommage rendu à la veuve du grand compositeur, à la consciencieuse artiste dont le talent a si puissamment servi la gloire de son mari. Nous croyons que, dans la pensée du jeune directeur, ce nom est encore et surtout une devise. Il s'en est instinctivement servi pour caractériser la tendance et l'esprit de la société qu'il voulait fonder. Schumann représente parmi les musiciens l'art le plus élevé et le plus désintéressé. C'est avec Beethoven le compositeur qui s'inquiéta le moins du succès, qui travailla selon son cœur avec la plus tranquille sérénité. C'est un noble parmi les purs, un croyant de l'idéal immaculé. Ses *Lieder* merveilleux ne font connaître que la moindre partie de son génie. Ses œuvres symphoniques et plus encore ses œuvres vocales nous introduisent dans le plus haut sanctuaire de l'art.

A son dernier concert, le 3 février 1890, donné à la salle Erard, devant un public nombreux et sympathique, l'*Euterpe* a eu l'heureuse idée d'exécuter, pour la première fois en France, le *Requiem* de Schumann, qui, par la grandeur de la conception, par la pureté des lignes, la suavité et la profondeur de l'émotion se place au premier rang des chefs-d'œuvre de musique religieuse. Le public choisi, pour lequel cette œuvre était une révélation, l'a accueillie par des applaudissements chaleureux.

Dès ses premiers pas l'*Euterpe* s'est donc enrôlée, avec le nom de Schumann, sous la bannière du grand art impersonnel, désintéressé et par cela même, religieux. Elle doit son premier et brillant succès à ce feu sacré, à cette foi. Nous l'en félicitons sincèrement et lui souhaitons de rester toujours fidèle à sa devise. Son but principal sera, ainsi, de faire connaître les œuvres, soit françaises, soit étrangères, du genre le plus élevé, en les exécutant avec cet enthousiasme communicatif qui en fait passer le souffle vivant dans l'auditoire et qui est en lui-même la plus belle des récompenses.

« THE WOMEN'S PENNY PAPER »

Le seul journal dirigé, écrit et publié par des femmes

Directrice : H.-B. Temple

(*La Femme et le quatrième État*)

Qu'est-ce que le quatrième État?

Nous avons dans chaque pays civilisé ce que j'appellerai trois États qui constituent le gouvernement. Le peuple se gouverne par l'élection de ses représentants. Dans cet État la femme a certains droits civils.

Les représentants du peuple forment dans les différents pays les chambres basses, en France la Chambre des députés, en Angleterre la Chambre des communes, en Amérique le Congrès. La femme n'a aucune place dans les Chambres basses. Il y a ensuite ce qui s'appelle en France le Sénat, en Angleterre la Chambre des Lords, en Amérique le Sénat, etc. Les femmes n'ont également pas de place dans ces groupes. Nous arrivons maintenant à la réponse à notre question : Qu'est-ce que le quatrième État?

C'EST LA PRESSE. Mais comment?

C'est que, en effet, la Presse est la forme la plus moderne et la plus puissante du pouvoir du peuple. Le peuple parle, dans la presse, plus directement et avec plus d'autorité que par ses représentants. De ces quatre départements le dernier seulement est ouvert à la femme, elle ne possède aucune influence dans les trois premiers. Mais dans la Presse la femme est libre comme l'homme, sa voix s'entend aussi bien que celle de l'homme. Là, elle ne souffre, comme femme, d'aucune incapacité artificielle, elle jouit, au contraire, comme femme, de tous ses avantages, la finesse, la souplesse, l'audace naturelle de son caractère, la pureté de sa morale. Les femmes commençent à comprendre ce pouvoir. Dans chaque pays civilisé, il existe au moins un journal ou deux qui se font le porte-voix des pensées, des vœux, des idées des femmes; journal souvent dirigé par une femme et qui donne les nouvelles se rapportant aux œuvres des femmes. Considérant même les milieux les moins avancés au point de vue de la femme, je puis vous parler des journaux des femmes Hindoues. Il y en a plusieurs où elles traitent de l'éducation,des réformes sociales politiques et littéraires; de ces lois terribles qui immolent la femme et la fille des Indes dans des souffrances que l'homme lui-même n'aurait pas la force de supporter. La Grèce, l'Italie, l'Espagne, possèdent des journaux de femmes qui révèlent une supériorité de pensée et de style remarquable. Mais l'Amérique est en tête. Elle possède au moins vingt journaux de femmes. Dans ce pays, où la femme a déjà fait un grand progrès vers la liberté, où elle a fondé plus de mille sociétés dans des buts sociaux, politiqûes et charitables, nous verrons qu'il ne s'agit plus de quelques journaux, mais chaque société, d'une importance suffisante, possède son organe qui donne des nouvelles de l'œuvre et de ses progrès. Il faut avouer que ces organes spéciaux de sociétés diverses manquent d'intérêt général, mais là n'est pas la question. Ils sont utiles et nécessaires aux sociétés qu'ils représentent et qui, sans cela, n'auraient pas leur place marquée dans le quatrième État. Une grande société sans un journal est muette.

En Angleterre, quoique nous ayions des journaux spéciaux pour les intérêts féminins, nous n'avions pas eu jusqu'à ce jour de journal comme il y en a beaucoup en Amérique, qui jette un coup d'œil sur toutes les œuvres des femmes, et qui donne une juste idée du caractère de la femme, en un mot un journal qui soit sa voix à elle et non pas l'écho de la voix de l'homme. Un journal semblable a été pendant bien des années mon rêve, un rêve qui s'est nourri de l'essence même de

ma vie, qui a été alimenté par des expériences variées et sérieuses. Ce journal est basé sur des principes qui dérivent logiquement de ces expériences, et qui ont l'avantage d'avoir été mis à l'épreuve. Ayant ainsi cultivé mon idée d'un journal de femme, et me trouvant prête pour le commencer, il fallait posséder les moyens matériels. Je devais avoir, me disaient des rédacteurs d'une grande expérience, uue somme suffisante pour que le journal put marcher trois ans sans rien gagner.

C'était déjà sérieux. Je commençai à faire une quête. Une dame peu fortunée me donna 50 fr., une gouvernante encore 50. Une dame assez riche 1 fr. Trois dames énormément riches un refus. Je compte plus en général sur les pauvres que sur les riches. Cette quête ne réussit pas. Au bout d'un temps assez long la somme nécessaire me fut donnée par une dame dont le nom sera cité le jour où le journal aura réussi. Et il réussira, c'est ma conviction, parce qu'il répond à un besoin réel et sérieux.

J'ai eu l'idée, pour donner plus d'intérêt à cette feuille, de publier, dans chaque numéro, une *interview* sur les femmes qui travaillent dans les divers domaines de la philanthropie, l'instruction, l'art, la science, en un mot, du progrès social sous toutes ses formes. Ceci n'est nullement fait dans une intention de vanité ou de réclame tapageuse, mais afin de rendre justice à toutes les femmes. De cette façon nous apprenons à nous connaître les unes les autres, de pays à pays, de nation à nation, de religion à religion. Au fond c'est la même idée que celle qui a inspiré ce Congrès.

Ce courant de sympathie qui s'établit ainsi sur tout le globe, reliant les pensées et les manifestations de l'activité féminine est une grande force pour notre cause. En lisant l'histoire de ce que toutes les femmes dont nous parlons ont réussi à faire, chacune dans son milieu, malgré les difficultés de la vie matérielle, les préjugés du monde, et parfois aussi, disons-le, la tyrannie de la famille, celles qui sont faibles se sentent fortifiées et celles qui hésitent prennent courage. Vous parlez beaucoup en France de *fraternité*, mais il faudrait créer pour les langues qui ne le possèdent pas, notre mot anglais de *Sisterhood*.

Notre journal désire être le lien qui unira tous les membres de la communauté féminine (Sisterhood) dans une même aspiration et une même activité en vue du progrès de l'humanité, et spécialement de la défense des droits de la femme.

Bureau du journal, 86, Strand, Londres.

BIBLIOTHÈQUE INTERNATIONALE DES ŒUVRES DES FEMMES

Discours prononcé le 17 juillet 1889

Par Mme M. de Verneuil, Vice-présidente

MESDAMES,

Je viens vous parler d'une fondation intéressant toutes les femmes qui écrivent et toutes celles qui lisent. Il y a quelques mois, Mlle Wolska, polonaise d'origine, née en France, a fondé la *Bibliothèque internationale des œuvres des Femmes*, qui doit nous être chère à toutes. C'est la première fois que nous avons un chez nous intellectuel où nous verrons réunies, classées et rapprochées à la portée de nos mains, toutes les œuvres sorties du cerveau féminin; ce pauvre cerveau dont les hommes ont tant médit, peut-être parce que chez nous il est le plus souvent guidé par le cœur. Mais, est-ce là vraiment une infériorité? La question n'a pas besoin d'être résolue.

La Bibliothèque a pour but de réunir les œuvres féminines de tous les pays, de les faire connaître, d'aider même dans une certaine mesure à les faire éditer.

MESDAMES,

Les rares personnes ayant discuté, je ne dis pas repoussé l'idée de la Bibliothèque au moment de sa fondation, nous ont objecté :

1° Qu'il y a déjà beaucoup de bibliothèques à Paris et que la nôtre n'est pas nécessaire;

2° Que la Bibliothèque nationale renferme toutes les œuvres des femmes ;

3° Enfin, que notre bibliothèque n'aurait rien de bien remarquable.

Je dois avouer que cette dernière mauvaise raison nous a été donnée par un homme.

D'abord, Mesdames, je ne trouve pas qu'il y ait trop de bibliothèques à Paris, je trouve qu'il n'y en a pas assez. Trop de bibliothèques! Voilà une idée bien moyen âge! Nous n'avons plus peur du livre.

Dieu merci! dans notre beau XIXe siècle. C'est au livre que nous devons presque tout : le livre n'est-il pas le pain de chaque jour de notre âme ?

Une bibliothèque de plus, par cette raison même qu'elle ajoute un chiffre au total des bibliothèques déjà existantes, est une chose utile. Les ingénieurs qui savent tant de choses que nous ignorons, à notre grand regret, disent qu'il suffit de créer dans un pays un chemin de fer ou une route, pour créer des voyageurs. Je crois qu'il en est de même des bibliothèques; plus il y aura de livres partout, plus il y aura de lecteurs; et nous voulons toutes, n'est-ce pas, Mesdames, qu'il y ait beaucoup de lecteurs.

On nous dit que la Bibliothèque nationale renferme toutes les œuvres féminines. Je réponds : Non, elle renferme les œuvres féminines françaises seulement. Nous, nous voulons réunir les œuvres des femmes de toute la terre, regrettant de ne pouvoir agrandir notre cadre, et recueillir les œuvres des femmes qui aiment, pensent et travaillent dans le monde des Étoiles où notre imagination les cherche et où notre foi les trouve. Et puis, dans ce temps où l'on collectionne avec rage, plus souvent par mode que par goût, tout ce qui est vieux, vermoulu, disloqué, depuis les cailloux jusqu'aux assiettes, n'y a-t-il pas un grand intérêt à collectionner toutes ces œuvres sortant de notre esprit, malgré les bandelettes de l'ignorance dans lesquelles nous sommes encore enserrées! Quel intérêt de voir ce point de départ et de dire : « Voilà l'état de la littérature féminine en 1889 ! » et quelle gloire de pouvoir montrer plus tard la route parcourue! Voir ce que nous avons fait, ne sachant rien encore, guidées par le seul instinct des choses intellectuelles, par la seule philosophie que crient dans notre cœur la souffrance et la bonté ; pouvoir mesurer un jour à quel sommet nous serons arrivées quand, aux dons reçus de Dieu, nous pourrons ajouter la science arrachée et disputée aux hommes!

Que d'œuvres inconnues arriveront à nous! Souvent les femmes prennent pour écrire un pseudonyme masculin, et alors pour ceux qui veulent étudier l'esprit féminin dans ses productions littéraires ou scientifiques, quelles difficultés! je peux même dire : quelle impossibilité! Nous avons tous entendu répéter souvent à propos d'un livre quelconque : « Ah! vraiment, cet ouvrage est fait par une femme, je ne le savais pas » ; eh bien! Mesdames, avec la Bibliothèque Wolska, on le saura tout de suite; on ne perdra pas de temps, et le temps vaut très cher, surtout pour les travailleurs.

La *Bibliothèque internationale des œuvres des Femmes* a encore un

autre but et celui-là, Mesdames, doit avoir toutes vos sympathies, car il est courtois et hospitalier.

Nous nous répétons avec orgueil que Paris est la capitale du monde. Les étrangers qui viennent dans notre ville sont pour nous des visiteurs amis, nous désirons leur faire bel et bon accueil et leur donner à tous selon leurs goûts ce que leurs goûts désirent dans le royaume des lettres et des arts. Il restait une petite lacune, la bibliothèque Wolska vient de la combler. Il y a donc maintenant une salle où nos amies de l'étranger pourront venir lire, écrire leurs lettres, se reposer dans un milieu sympathique et choisi, où elles trouveront tous les renseignements dont elles auront besoin, et, dans la limite de nos moyens, l'aide et la protection que nous devons à tous ici-bas, et que nous nous devons entre femmes, bien plus encore !

Nous aiderons, nous soutiendrons nos sœurs, nous les pousserons en avant sur la vaste route ouverte qui, de la terre, monte et s'efface dans les profondeurs du progrès éternel ! Et, en voyant passer les femmes si fortes dans leur faiblesse, si unies malgré les inégalités sociales, les hommes, à leur tour, voudront être aussi bons que nous, et alors, sur la terre, les êtres qui vivront, auront la Grande, la Sainte, la Sublime Paix !

17 juillet 1889.

RAPPORT SUR LE MOUVEMENT MUSICAL DES FEMMES

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

MESDAMES, MESSIEURS,

Nous allons essayer de vous exposer rapidement la situation que la femme tend à occuper, depuis quelques années, dans le monde musical. Là, comme ailleurs, elle travaille à son émancipation, elle aspire au développement complet de ses facultés, elle veut arriver à produire en pleine possession de ses forces.

Nous ne parlerons pas de la femme interprète des œuvres du génie. Qu'elle soit pianiste comme Madame Sarvady ou Mademoiselle Clotilde

Kleeberg, violoniste comme Madame Norman-Neruda ou tant d'autres virtuoses célèbres, qu'elle soit tragédienne comme Rachel, cantatrice comme la Malibran, Madame Viardot ou Jenny Lind, la femme a fait ses preuves, elle a tenu le monde entier sous le charme ; personne ne conteste que dans l'interprétation elle se soit élevée au premier rang, qu'elle y soit l'égale de l'homme. Comme professeur, elle a aussi sa place incontestée à côté de lui. C'est beaucoup assurément, mais ce n'est pas assez : bien des conquêtes artistiques restent à faire.

J'ai tout d'abord à vous signaler un mouvement qui s'est préparé de longue date un peu partout et qui commence à se dessiner nettement en Allemagne, en Autriche et en Angleterre, je veux parler des quatuors et des orchestres de femmes. Il y en a en Autriche des orchestres qui comptent jusqu'à cent cinquante musiciennes dirigées par une femme ; deux de ces orchestres se sont fait entendre avec succès à Londres. En Angleterre, les femmes instrumentistes deviennent de plus en plus nombreuses ; des femmes du monde comme Lady Folkestone, Miss Liddell et d'autres, ont pu organiser des quatuors et des orchestres qui ont prêté leur concours à des œuvres de Charité, comme le fait d'ailleurs en France notre grande société chorale « La Concordia » fondée par Madame Fuchs. En Allemagne Mademoiselle Hundt, musicienne et compositeur de grand talent, est chef d'orchestre depuis 1871. A Paris, Madame Rolla, artiste autrichienne des plus distinguées, a tenté de réunir un orchestre sous sa direction ; elle s'est heurtée, il est vrai, à de telles difficultés qu'elle n'a pas encore pu réussir ; mais elle ne renonce pas pour cela à son projet : nous espérons bien qu'elle le réalisera et qu'elle mettra ainsi un terme au préjugé qui, à l'exception des harpistes et des choristes, défend aux femmes l'accès de nos orchestres.

C'est encore un préjugé qui éloigne malheureusement aussi les femmes des cours de composition de notre Conservatoire ; elles ne sont pas admises à concourir pour le prix de Rome. Il en est d'ailleurs de même en Angleterre où, à l'Académie de musique, les femmes ne font partie ni du jury, ni même du corps enseignant. Toutefois, en ce qui concerne le jury, la France a fait une exception en faveur de Mesdames Viardot, Miolan-Carvalho, et Massart. La Suède est sur cette question en avant des autres nations : non seulement les femmes y sont admises à tous les cours de l'enseignement des arts au même titre que les hommes, mais on y voit une femme professer la peinture à l'Académie des Beaux-Arts, et c'est à une femme que le grand prix de composition historique a été décerné dans l'un des derniers concours. Ces

deux faits m'ont paru assez importants pour que je les signale en passant, bien qu'ils semblent étrangers au sujet qui nous occupe.

Je veux vous parler maintenant de la femme compositeur : c'est elle surtout qui est mise en suspicion, qui est contestée, déclarée impuissante. Cela se comprend d'ailleurs jusqu'à un certain point, car la composition est le degré le plus élevé de l'art, la pierre d'achoppement de tous les talents sans distinction de sexe. Les facultés créatrices manquent à la femme, dit-on. Eh bien ! Mesdames, Messieurs, je crois qu'il est permis d'en douter. C'est par l'effort, par le travail accumulés pendant de longues générations que l'homme a conquis sa fortune intellectuelle. Jetez les yeux en arrière, vous le verrez bien longtemps silencieux ou balbutiant comme l'enfant, avant de devenir maître de sa pensée, maître de son expression. Le mouvement de production musicale commence à peine pour les femmes et les progrès faits sont déjà de nature à nous faire concevoir de grandes espérances. Toutes les conquêtes intellectuelles ou artistiques se font lentement, et jamais sans traverser une période d'essais et de tâtonnements.

Beaucoup de femmes ont travaillé dans tous les pays, beaucoup ont produit des œuvres consciencieuses, intéressantes, pleines de qualités et de promesses. En France, trois d'entre elles se sont élevées au-dessus des autres; nous vous parlerons de celles-ci : ce sont Madame de Grandval, Mademoiselle Chaminade et Mademoiselle Holmès qui, toutes trois, se sont imposées par leur talent, et ont ébranlé le scepticisme de ceux qui doutaient de l'avenir de la femme compositeur.

Madame de Grandval a travaillé avec Flotow et Saint-Saëns; elle est douée d'une puissance de production rare et ses qualités se sont révélées dans des œuvres très variées. Musique dramatique, symphonies, musique religieuse ou instrumentale, elle a abordé tous ces genres divers avec un talent et une vigueur remarquables. Ses esquisses symphoniques ont été exécutées avec grand succès aux concerts populaires. Nous citerons aussi deux de ses œuvres les plus appréciées des artistes aussi bien que du public, ce sont : « Le divertissement hongrois, » pour orchestre, et le « Prélude et Variations » pour violon avec accompagnement d'orchestre.

Mademoiselle Cécile Chaminade a fait ses études musicales sous la direction de Messieurs Savard, Lecouppey, Marsich et Godard. Toute enfant elle a montré des aptitudes extraordinaires : Bizet lui avait prédit un brillant avenir. Ambroise Thomas disait d'elle à son premier concert donné à 18 ans :

« Ce n'est pas une femme compositeur, c'est un compositeur femme. »

Mademoiselle Chaminade met dans tout ce qu'elle fait une grande originalité; elle possède beaucoup de science, ses qualités maîtresses sont l'élégance, la délicatesse et une fantaisie pleine de charme.

Parmi ses œuvres, nous citerons :

« Les Amazones », grande symphonie lyrique avec chœurs et orchestre, exécutée triomphalement à Anvers; — une « Suite d'orchestre» exécutée plusieurs fois par de grands orchestres et toujours avec un égal succès; un « Concertstück » pour piano et orchestre, exécuté cet hiver par Mademoiselle Chaminade elle-même, au concert Lamoureux, où elle a été l'objet d'une véritable ovation. En 1888, le grand théâtre de Marseille a représenté avec un très grand succès son ballet symphonique : « Callirhoé » et toute la presse a été unanime pour en signaler la valeur, le charme et l'originalité. Voici comment Monsieur Charles Vincens, critique musical, termine son article sur Mademoiselle Chaminade.

« Mademoiselle Chaminade, dit-il, me paraît un George Sand musi-
« cal; c'est une femme qui pense et écrit comme un homme, mais
« comme un homme dont l'esprit est très cultivé, plein d'élégance et
« d'élévation. »

Bien que d'origine irlandaise, Mademoiselle Augusta Holmès est née à Paris; la France est d'ailleurs sa patrie de choix, car elle s'est fait naturaliser. Attirée vers la musique dès sa première enfance, elle s'y est adonnée contre le gré de ses parents qui la destinaient à la peinture.

Rien ne donne la volonté de vaincre les obstacles comme une vocation véritable; elle travaille en nous comme une force intérieure, invincible, qui nous pousse à atteindre une forme particulière de réalisation et finit même par nous l'imposer aux prix de tous les efforts. Très jeune, Mademoiselle Holmès a senti cette force et lui a obéi. Elle a d'abord joué du piano comme un petit prodige; puis, un jour l'inspiration vint; elle écrivit d'un jet sa première composition : « La chanson du Chamelier ». De ce moment elle comprit ce qu'elle devait acquérir et se mit à travailler l'harmonie avec ardeur, d'abord sous la direction de M. Lambert, organiste de la cathédrale de Versailles, puis à Paris avec M. César Franck. Plus tard elle reçut les conseils de Listz et de Wagner. Lorsqu'elle se sentit armée pour la lutte, Mademoiselle Holmès entra dans l'arène : elle a bien combattu, car elle a triomphé et son triomphe est le nôtre, Mesdames. Aucune femme n'avait abordé un genre aussi élevé dans la composition musicale. Mademoiselle Holmès sait conce-

voir de grands ensembles; son orchestration est puissante, le souffle qui l'anime est réellement original. A la manière de Wagner, elle puise dans une même inspiration le poème et la musique, car elle compose elle-même tous ses poèmes, et c'est une des particularités les plus frappantes de son talent.

En 1876 Mademoiselle Holmès a concouru pour le grand prix de la Ville de Paris, elle a reçu une 1re mention honorable. Son grand poème symphonique « Lutèce » a été joué avec le plus grand succès à Angers d'abord, en 1884, et le printemps dernier à Paris. En 1879, elle a de nouveau concouru : une seule voix lui a manqué pour avoir le grand prix *ex æquo* avec Duvernoy. « La Tempête » de ce dernier obtint le prix, l'œuvre de Mademoiselle Holmès « les Argonautes » reçut encore une première mention honorable. MM. Grus et Pasdeloup la firent exécuter au Cirque d'Hiver où ce fut un véritable triomphe. Aux concerts de Lamoureux et de Colonne, on a donné plusieurs auditions de ses œuvres, et sa grande symphonie « Irlande » a obtenu un éclatant hommage d'admiration. Enfin en 1888, le Conservatoire a fait entendre « Ludus pro patria » qui a excité le plus vif enthousiasme.

Madame de Grandval, Mesdemoiselles Chaminade et Holmès ont toutes trois travaillé pour le théâtre : espérons que dans un avenir prochain, elles parviendront à se faire jouer, car il serait intéressant de voir comment des femmes de cette valeur ont compris l'art dramatique.

J'éprouve quelque fierté à vous parler ici d'un fait qui vient de se passer et qui parle hautement pour la cause des femmes. Toutes les cantates proposées au Concours, en l'honneur du Centenaire, avaient été refusées : Mlle Holmès a présenté à la ville de Paris un plan de fête lyrique dont le projet grandiose a été adopté. Un crédit de 300,000 francs a été voté pour le mettre à exécution ; un tiers a été alloué par l'État, un tiers par la Commission des Fêtes, un tiers par la ville de Paris. Ce grand festival aura lieu au Palais de l'Industrie, au mois de septembre Tout sera exécuté selon les plans de Mlle Holmès, qui disposera d'un orchestre de 300 musiciens et de 1,000 choristes. Dans une splendide mise en scène, savamment déployée, des groupes représenteront toutes les forces de la patrie, répondant par un chœur triomphal à l'appel de la liberté et du progrès.

Ne voyez-vous pas comme un éclatant symbole de notre victoire, qu'en l'année même de notre premier Congrès, au moment où nous faisons un pas si décisif vers la conquête de nos libertés intellectuelles,

il se soit trouvé une femme portant assez haut le flambeau de l'inspiration pour être chargée d'interpréter, dans une grande conception artistique, l'élan de la nation française toute entière.

Qu'on ne parle donc plus, après les faits que je viens de citer, de la prétendue impuissance de la femme. La femme qui a déjà créé tant de belles et bonnes choses en pédagogie, en philanthropie, a su aussi et saura de plus en plus en créer dans l'art. La source de toute inspiration, de toute création est le sentiment, ne vous y trompez pas. Et qui donc pourra refuser le sentiment à la femme?

Les sommets de l'art ne sont jamais accessibles qu'au petit nombre; peu d'entre nous y parviendront, mais, pour elles comme pour toutes, il faut lever les barrières, faciliter les voies.

Ce n'est pas une ère de luttes et de compétitions qu'il s'agit d'ouvrir; c'est une ère de concorde, d'association, d'harmonie, on ne saurait trop le répéter. La femme ne désertera pas son foyer pour satisfaire ses ambitions nouvelles. Elle ne sera ni moins belle, ni moins bonne, elle ne sera pas moins mère parce qu'elle pourra donner un libre essor à ce que la nature a mis en elle; elle sera au contraire moins frivole, moins coquette lorsqu'elle aura plus de virilité intellectuelle, lorsqu'elle verra s'ouvrir devant elle un champ d'activité plus vaste, plus conforme à la diversité de ses aptitudes; elle sera moins nerveuse peut-être, lorsqu'elle sera dans l'équilibre de ses facultés, moins entraînée certainement à chercher la compensation de ses aspirations déçues dans l'étourdissement du plaisir et des illusions. La femme est essentiellement éducatrice, dit-on : c'est vrai, parce qu'elle est mère, mais elle est femme aussi et, comme femme, elle est faite pour inspirer, pour consoler et pour charmer. Sans doute, l'art ne peut se passer de la science, mais il ne peut s'élever bien haut sans l'inspiration. Il nous manque la science, tandis que vous en avez beaucoup assurément, Messieurs. — Aidez-nous à l'acquérir. N'entravez plus notre essor, laissez le temps mûrir les fruits de notre liberté. Le présent sème ce que l'avenir moissonne : nous croyons que la moisson future profitera à toute l'humanité.

MESDAMES, MESSIEURS,

Il me reste à soumettre à votre appréciation les vœux suivants :

Attendu qu'il est injuste pour la femme, en même temps que préjudiciable à la société et à l'art, que les deux sexes ne soient pas traités sur un pied d'égalité complète dans tout ce qui touche à l'enseignement artistique, nous demandons :

1° — Que tous les cours des Conservatoires et Académies de musique, y compris les cours de composition, soient ouverts aux femmes comme aux hommes et qu'elles y soient, comme eux, admises à tous les concours ;

2° — Que les femmes y soient admises au professorat et figurent dans les jurys au même titre et dans les mêmes conditions que les hommes.

Marguerite DE VAURÉAL.

NOS CONTEMPORAINES : JEANNE DEROIN ET JULIE DAUBIÉ

DEUX FIGURES DE FEMMES

Par Mlle H. Wild

A Madame Emilie de Morsier

MADAME ET CHÈRE AMIE,

Deux figures françaises ne sauraient être oubliées dans votre Congrès des œuvres de femmes : Jeanne Deroin et Julie Daubié, caractérisées toutes deux, en leur personnalité même, par des œuvres importantes.

Un mot sur chacune d'elles.

JEANNE DEROIN

Née à Paris, le 31 décembre 1805, Jeanne-Françoise Deroin, institutrice, s'attacha à l'étude des doctrines de Saint-Simon. Elle unit étroitement en son cœur la cause des travailleurs à la cause des femmes.

S'inspirant des premiers chrétiens, par sentiment, pour rester libre, et pour mieux pouvoir concourir à l'avancement des progrès sociaux, Jeanne rêva d'allier au mariage l'état de chasteté absolue.

Ayant cru trouver en M. Desroches l'homme selon son désir, elle l'épousa. Mais trompée dans cette attente, elle devint successivement mère de trois enfants, qui ne perdirent rien de l'affection maternelle, malgré le rêve évanoui. Cependant la Révolution de 1848 arrivait. Éveillée comme en sursaut par cette commotion inattendue, Jeanne prêta l'oreille, écoutant aussi ce qui se passait en elle. Ce jour même lui révélait sa destinée : une impulsion irrésistible la poussait dans le mouvement.

Elle passa des aspirations aux faits, du désir à l'action.

Convaincue de l'importance du moment, désireuse de jeter dans la fermentation sociale des esprits ce qu'elle jugeait devoir être le plus pressant, Jeanne, pleine de foi, n'hésita pas.

Aidée de ses amies auxquelles elle recommanda son mari, ses enfants, Jeanne, — seule, — s'élança sur la brèche faite par la Révolution.

Se rendant chaque jour, chaque soir, dans les clubs, dans les réunions d'ouvriers, pour y prendre la parole, elle y soutint les luttes, les débats prolongés, les contradictions incessantes.

Mais grâce à sa douceur, à sa puissance de conviction, à son courage, sa persévérance, elle vit peu à peu les principes du droit des femmes acceptés.

Par Jeanne Deroin ces principes pénétrèrent dans les couches les plus profondes de la société. Les *droits des femmes au travail*, le *salaire égal à travail égal*, le *droit de vote et d'éligibilité*, tout fut entrevu, discuté dans ces réunions, accordé le plus souvent.

Bref, *l'égalité des sexes* était la formule définitive qui ressortait de cette campagne glorieuse.

Pour le principe, Jeanne se présenta à la candidature après avoir en vain demandé à George Sand de prendre cette initiative.

Jeanne n'avait aucune ambition personnelle; elle faisait tout par principe, ne reculant pas à donner des exemples prématurés jusqu'à en être grotesques.

La bravoure de Jeanne et son sang-froid lui permettaient d'affronter cette phase. Elle eut joué *le fou du roi* pour parvenir à ses fins, pour satisfaire à sa soif de justice.

Jeanne prit une part active aux travaux des associations ouvrières, et lorsque, — mélangées d'éléments politiques qui auraient dû rester en dehors d'elles, — ces associations perdirent le procès qui leur fut intenté, Jeanne subit, comme ses co-associés, la peine de la prison.

Précédemment, elle avait collaboré au journal *la Voix des femmes*, fondé par Mme Eugénie Niboyet. Cette publication intermittente dura peu, du 20 mars au 17 juin 1848. On prévoit la cause de cette disparition subite ; la convulsion terrible des journées de juin ne l'explique que trop.

Vers la fin de la même année, Jeanne Deroin fonda l'*Opinion des femmes* qui cessa de paraître en août 1849. Un cautionnement de *cinq mille francs* fut demandé à Mme Deroin, après l'insertion du *projet d'organisation de l'union des associations fraternelles* inséré dans son journal : elle ne put y satisfaire.

Son départ pour l'Angleterre, où elle retrouva ses amis exilés, après les graves événements de cette époque, nous disent la cause du silence qui se fit autour de sa personne.

Vouée au travail incessant pour vivre, elle et sa famille, Jeanne Deroin, pauvre et exilée, rentra forcément dans la vie privée. Mais elle avait laissé en France des germes qui prirent racine et dont le développement se montre aujourd'hui.

A son journal l'*Opinion des femmes*, fort intéressant, Mme Deroin joignit la publication de *trois almanachs*, — de 1852 à 1854. Une grande variété de sujets les distingue ; ils contiennent des documents importants et, à eux seuls, ils formeraient l'objet d'une étude qui montrerait la parfaite connexité des idées de cette époque avec celles qui s'expriment aujourd'hui parmi nous.

Les noms d'Anna Blackwell, de Jean Macé, d'Angélique Arnaud, d'Eugène Pelletan, et bien d'autres, figurent dans ces almanachs. Nous y trouvons même, sous le prénom de *Caroline*, celui de notre chère Mme de Barrau.

Jeanne Deroin, encore existante, suit avec intérêt nos séances, — son œuvre continuée.

Agée, recevant les soins de sa fille aînée, elle n'a pas voulu quitter l'Angleterre, où des liens de famille se sont formés pour elle, où une tombe fermée redit sa douleur maternelle...

Votons à Jeanne nos remerciements, envoyons à elle et à ses filles nos salutations, sans oublier l'Angleterre qui les accueillit avec hospitalité et leur donna maintes preuves de sympathie.

JULIE DAUBIÉ

Qnelques épaves seulement, jointes à son grand ouvrage, nous permettront de dire ce qu'il nous sera possible de Julie Daubié.

Plus rapprochée de nous que Jeanne Deroin en sa vie militante, Julie n'en paraît pas moins oubliée... triste constatation à produire.

Née à Fontenay-le-Château, dans les Vosges, et venue à Paris à une époque que nous ne saurions préciser, Mlle Daubié, comme de dignes imitateurs récents, donna des leçons pour subvenir à son entretien, tout en poursuivant le but de ses études.

Elle est la première femme, en France, qui ait passé l'examen du baccalauréat ès lettres, ce qui remonte à l'année 1862. Elle ne fut pas reçue sans difficulté et, pour son inscription comme pour l'obtention de son diplôme, elle eut à soutenir une lutte avec le recteur de la Faculté et le ministre de l'Instruction publique.

En examinant ce qui provient de Julie Daubié, c'est sur une simple feuille à la date du 20 novembre 1871, que nous trouvons posées les bases de *l'Association pour l'émancipation progressive de la femme*, qu'elle fonda.

Deux choses principales y sont tout d'abord demandées : « la sanction de lois morales qui établissent l'égalité de la femme et de l'homme » et « le suffrage des femmes, remis entre les mains des veuves et des filles majeures ».

Viendrait ensuite « l'abrogation des lois licencieuses qui *sanctionnent le désordre moral*, *les tolérances légales du vice*, STIGMATE DES PEUPLES ESCLAVES ET HONTE DES PEUPLES LIBRES ».

Suivent les signatures de : M. Arlès Dufour, président, Julie Daubié, vice-présidente, Mme A. Tirauty, trésorière-secrétaire. Membres auxiliaires : MM. Léon Richer, rédacteur de l'*Avenir des femmes*, Paul Lacombe et J. D. Brandnis.

De petites brochures très soignées et des publications « propres à éclairer le jugement du public sur les questions à étudier », étaient propagées gratuitement par l'Association, en raison des dons qui lui seraient faits.

Nous possédons trois de ces petites brochures excellentes, pour lesquelles les meilleurs esprits sont mis à contribution par les passages qui leur sont empruntés.

Ce sont : La *tolérance légale du vice*, — *Manuel du jeune homme*, par Silvio Pellico, — *La Question de la femme*, par A. Dumas fils. — La même année 1871, paraît une collection formée de 10 livraisons, sous le titre de : *Émancipation de la femme*.

Les quatre dernières livraisons que nous possédons traitent toutes *des carrières professionnelles pour les femmes*. — Le grand ouvrage de Julie Daubié, *La Femme pauvre*, en 3 volumes, porte la date

de 1870 en sa 2e édition. Cet ouvrage, fruit de dix années d'étude et qu'elle fit imprimer à ses frais, obtint le prix de l'Académie de Lyon, laquelle avait mis au concours le sujet qui fut traité par Julie. Une mention honorable du Jury international de l'Exposition universelle de 1867, lui fut aussi attribuée.

C'est donc un rappel que nous faisons ici, puisque le mérite de cet ouvrage a été reconnu.

Ce rappel nous paraît d'autant plus nécessaire que Mlle Daubié a peu profité de ses succès.

Elle fut enlevée peu d'années après, en 1874, à ses grands travaux, à ses œuvres réformatrices, par une maladie qui ne pardonne pas.

Nous voyons encore cette chère personne si simple, si naturelle, si dévouée et active, — que nous connaissions depuis peu d'années, — nous presser de prendre part à son association, nous la recommander en nous annonçant son départ,... *momentané*, disait-elle, et dont la nécessité ne s'indiquait que trop !... — Julie Daubié ne revint pas. — Nous sollicitâmes en vain de ceux qui la connaissaient de plus longue date que nous, quelques détails sur les derniers temps de sa vie. — On se montra, nous dit-on, peu soucieux, dans sa famille, de conserver et d'honorer sa mémoire, ce qui, Mesdames, est une raison de plus pour la sceller en nos cœurs. — Gardons en nous le souvenir de ces femmes courageuses et vaillantes qui passent leur vie, — longue ou courte, — de manière à la rendre à jamais durable. Les soutenir même après leur mort, les faire revivre en nous par un courant magnétique invisible, c'est participer à leurs vertus, c'est déjouer l'égoïsme calculateur, l'indifférence, la réserve coupable de familles entières, qui n'auront plus si bon marché de leur silence envers les femmes d'élite, coupables seulement d'avoir eu, en fait de dévouement, une mesure si différente de la leur. Courage, Mesdames, gloire au *sursum corda !* Rien ne nous affranchira mieux que les qualités réelles que nous cultiverons en nous !

M. Arlès Dufour fut un des amis sincères et dévoués de Mlle Daubié. Ajoutons-y notre propre ami, Jules Duval, fondateur de l'*Économiste français*.

Lui aussi fut enlevé subitement, à ses précieux travaux, en 1870, par un accident de chemin de fer, en se rendant à Tours.

L'*Économiste français* de Jules Duval, — ne pas confondre avec sa continuation, — contient des articles de plusieurs femmes de talent et s'honorait de leur collaboration. Celle de Julie Daubié ne pouvait y manquer.

Nous sommes heureuses, en terminant, et par votre entremise, chère amie, d'offrir aux femmes la collection des huit volumes (1862 à 1870) de l'*Economiste français* de Jules Duval.

Sa mémoire, comme celle de nos deux amies, doit vivre et rester parmi nous.

Après avoir écrit la notice qui précède sur Julie-Victorine Daubié, j'ai, par suite de démarches réitérées, enfin reçu un article nécrologique sur cette femme si remarquable.

Dû au talent de M. Levasseur, de l'Institut, qui porta à Mlle Daubié un grand intérêt, cet article fut inséré dans le *Journal des Économistes*.

En voici le début : « J'ai à vous faire part de la mort récente d'une femme qui aurait certainement mérité d'être au nombre des membres de la Société d'économie politique, si les statuts de la Société autorisaient l'admission des femmes. Mlle Daubié avait voué sa vie aux études économiques, et tout particulièrement à la question du sort des femmes dans les sociétés modernes. Frappée de l'inégalité que les lois et les mœurs mettent entre la condition de la femme et celle de l'homme, elle s'appliquait à montrer les dangers de cette situation au point de vue de l'économie politique, de la morale et de l'équilibre social (1). » Le reste de l'article est d'un égal intérêt. Il demanderait d'être lu en entier si nous ne devions abréger faute de temps.

On y verrait en Mlle Daubié un de ces modèles dont la perfection et l'ardeur pour l'étude et le bien, ne laissent guère présager une longue vie, ce qui ne se réalisa que trop ici.

Après avoir ouvert aux femmes la porte de l'Université en passant son baccalauréat, Julie Daubié prépara sa licence ès lettres dont elle soutint, en 1871, l'examen avec honneur.

Elle aspirait à devenir docteur, elle y travaillait avec l'ardeur qui la caractérisait et elle avait pris pour sujet « la condition de la femme dans l'antiquité » — ce vaste sujet qui ne l'effrayait pas, — lorsque la maladie et la mort vinrent terminer cette noble carrière.

Comme Jeanne Deroin, Julie Daubié n'avait d'ambition que pour la cause qu'elle avait embrassée : le *relèvement* de la femme.

L'une y tendait en lui rendant l'exercice de ses droits ; l'autre, celui de ses facultés.

(1) *Journal des Économistes*, Janvier 1875. Librairie Guillaumin et Cie, 14, rue de Richelieu.

En atteignant le sommet des hautes études, Mlle Daubié voulait prouver la capacité de la femme, non inférieure à celle de l'homme.

M. Levasseur, après avoir insisté sur sa vaste érudition, termine ainsi en citant Mlle Daubié :

« La femme, disait-elle, n'est point isolée dans l'ordre social ; elle porte avec elle les destinées de l'enfance, elle exerce une grande influence sur l'homme fait. » — Et M. Levasseur ajoute : « Elle avait raison. L'instruction et la bonne éducation des jeunes filles importent autant au progrès d'une société que l'éducation et l'instruction des jeunes garçons. »

Mais, continue M. Levasseur, elle allait beaucoup trop loin, quand elle attribuait « le profond malaise » de la société moderne à la « condition inférieure qui est faite à la jeune fille du peuple ; » et quand elle écrivait ces lignes : « On peut se convaincre que notre siècle a enlevé à la fille du peuple les institutions protectrices de l'ancienne France, les lois équitables et les promesses fécondes de la Révolution, qu'il a détruit pour nous à la fois le passé et l'avenir. »

Évidemment sur ce point M. Levasseur nous paraît avoir méconnu la grandeur et la justesse des idées de Mlle Daubié, et nous sommes obligée de nous séparer de lui.

En jugeant, au contraire, comme elle l'a fait, l'état actuel de notre société, Julie Daubié ne s'est hélas ! pas trompée. Mais en se dévouant jusqu'à la mort, comme femme d'action, comme organisateur, en associant à elle les âmes généreuses, elle a bien prouvé qu'elle ne désespérait pas du remède capable de guérir nos maux.

Elle a voulu ramener par les femmes, par leur initiative dans le bien, par leur union avec les hommes généreux, ces progrès dont on avait frustré la France par surprise et par trahison, progrès qui de nouveau se manifestent avec un redoublement d'éclat fondé sur la vérité, sur la justice, et qui ne se laisseront plus arrêter (1).

H. WILD.

(1) En terminant, je prends la liberté de signaler à l'attention des dames du Congrès, les œuvres d'une femme de mérite.

LA PIÈCE DE VINGT FRANCS. — DEUX FAMILLES D'OUVRIERS

Par Marie Conscience

Paris, librairie FISCHBACHER, 33, rue de Seine. Prix du volume : 1 fr. 50

Deux excellents petits ouvrages, qui devraient se trouver dans toutes les bibliothèques populaires. L'auteur a vu de près les ouvriers, il les aime, il connaît leurs souffrances et voudrait leur être utile. Mais loin de se borner à de froids conseils, il leur montre, dans des récits pleins d'intérêt, par quelle voie sûre la bonne conduite, le respect du devoir amènent le bonheur et la prospérité dans la famille, tandis que le vice sous toutes ses formes entraîne toujours la discorde, la désunion et la ruine. Les caractères et les faits sont pris dans les rangs de ceux qu'on veut instruire; un style animé mais des plus simples, met ces bienfaisantes leçons à la portée des plus ignorants.

SECTION IV

LÉGISLATION CIVILE

LA FEMME ANGLAISE DE NOS JOURS

Discours de Miss Balgarnie

Il y a eu une époque, pas encore très éloignée de nous, où tout ce qui concernait les femmes était regardé d'un point de vue purement sentimental.

Au commencement de ce siècle, un poète anglais disait « qu'il était honteux de voir une femme manger ». Les distractions littéraires des jeunes filles de cette époque consistaient exclusivement dans la lecture des journaux de modes, des almanachs et des histoires adaptées pour les dames sur les sujets les plus propres à les intéresser, — comme si tout ce qui se trouve sur la terre et sous les cieux ne devrait pas intéresser tout être intelligent. A cette époque (comme l'a si bien dit Victor Hugo de la femme), il y avait dans sa personne la stupeur d'une vie finie qui n'a pas commencé.

Maintenant, l'idéal poursuivi par toutes et atteint, je suis heureuse de pouvoir le constater, par un nombre toujours croissant, consiste dans le développement constant, dès le berceau, des forces physiques, intellectuelles et morales. La jeune fille anglaise d'aujourd'hui ne craint pas de manger. L'école supérieure a presque remplacé l'institutrice privée, le jeu de tennis, le canotage et les vélocipèdes ont succédé à la petite promenade journalière et au jeu inepte de croquet. Nos rivières sont animées de jeunes canotiers et canotières, nos champs de tennis sont remplis de jeunes filles actives et joyeuses, partageant les jeux de leurs frères et de leurs amis. Ces changements, que l'observateur le plus superficiel n'a pas

pu manquer de noter, ne sont que les signes extérieurs d'un changement profond qui s'opère non seulement en Angleterre, mais. j'aime à le croire, dans le monde entier.

La théorie qui élevait la femme au niveau des anges, tout en l'abaissant sous les pieds de l'homme, cède graduellement devant l'idée plus saine et plus rationnelle que l'homme et la femme sont essentiellement un dans leur humanité commune.

Cherchons alors à noter quelques-uns des grands changements que les années ont opérés.

Dans le recensement de 1831, aucune occupation n'était spécifiée comme appartenant aux femmes, excepté celle du service domestique et, même dans cette classe, les chiffres n'étaient pas indiqués. Le recensement de 1881 donne 331 occupations diverses. Les femmes n'ont plus honte d'avouer qu'elles gagnent leur vie, et les jeunes filles dans toutes les classes, quittent leur famille pour embrasser des carrières libérales, commerciales ou d'enseignement.

Remarquons en même temps un résultat également satisfaisant. Il y a eu dernièrement un grand mouvement en faveur de l'étude de tout ce qui concerne l'intérieur et le ménage. Il y a eu un temps où la dame anglaise était rebelle à toute innovation domestique. maintenant ces sujets sont enseignés sur des bases scientifiques, par l'École nationale de cuisine, et les jeunes filles de bonne famille ne croient pas déroger en étudiant la couture, l'art de la cuisine et l'économie domestique en général.

A vrai dire, la femme qui n'a ni travail, ni aucune occupation favorite, est maintenant l'exception. Les pauvres travaillent pour gagner le pain quotidien, les riches se groupent en clubs, en sociétés de bienfaisance, s'organisent pour visiter les pauvres, pour former des *leagues* ou des associations. Soit d'une manière, soit de l'autre, l'influence de la femme se fait sentir au delà de la sphère limitée du *home rule*.

Cette révolution, pour être silencieuse, n'est pas moins puissante. Le combat n'a pas été livré avec des fusils, mais avec des arguments; on a fait appel non pas aux passions des hommes, mais à leur raison. La femme d'aujourd'hui n'est plus celle d'il y a cent ans, ni même celle de cinquante ou vingt-cinq ans passés. Elle a ses défauts, défauts qui sont peut-être encore plus visibles à cause de son individualité même, qui s'affirme tous les jours davantage. Comme Galathée, la statue d'autrefois devient la femme vivante, et

la femme moderne, réelle et vivante (*non plus le plâtre plastique entre les mains des autres*), se révèle à nos Pygmalions d'aujourd'hui.

Ce nouvel état de choses est dû, en partie, au surplus de population et à l'émigration qui en est la conséquence. En 1831, l'excédent de la population féminine dépassait d'un demi-million celle des hommes. Maintenant c'est un excédent d'un million qu'il faut compter. Il en résulte que (sans tenir compte du nombre d'hommes qui restent célibataires) un million de femmes sont forcées d'engager seules la lutte pour la vie.

Cette conviction est sans doute une des grandes causes de l'indépendance et de l'individualité toujours croissante de la femme anglaise de nos jours. Comme la femme devient plus émancipée, on peut naturellement s'attendre à voir les lois et les institutions de notre pays se modifier en conséquence. C'est ce qui a eu lieu depuis 1867, quand notre preux chevalier, John Stuart Mill, l'auteur du livre célèbre sur la sujétion de la femme, fit entendre sa voix pour nous défendre. Depuis lors, plusieurs réformes salutaires ont été effectuées. On peut ne pas être d'accord sur l'objet spécial de ses plaidoiries, *mais à l'agitation dont il a été le promoteur nous devons* PRESQUE TOUTES *les concessions* qui ont été faites et en faveur desquelles nous avons actuellement *une opinion unanime*.

1° Avant 1870, on n'avait jamais pensé à donner aux femmes un droit quelconque sur leurs propres biens. Le mari seul en avait l'administration. Depuis 1882, les femmes mariées possèdent entièrement le droit de contrôle sur leurs biens, qu'ils soient acquis par le travail ou par héritage.

2° Avant 1886, une femme mariée n'avait aucun droit sur son enfant. Le père, si indigne qu'il fût, était seul arbitre de sa destinée, même après sa mort; il pouvait enlever l'enfant à sa mère (gardienne naturelle) et le placer sous la tutelle d'une autre femme. Aujourd'hui, la mère est tutrice de son enfant et peut, en cas de mort, nommer un homme ou une femme co-tuteur avec son mari.

3° Avant 1886, une femme mariée, à moins de s'abaisser à demander l'assistance publique, ne pouvait pas forcer son mari à subvenir à son entretien et à celui de ses enfants. Maintenant elle peut obtenir un ordre d'un magistrat l'autorisant à recevoir une somme hebdomadaire ne dépassant pas 45 francs.

4° La recherche de la paternité est admise jusqu'à un certain

point. La mère peut, avec l'autorisation d'un magistrat, faire reconnaître le père de son enfant et obtenir de lui 5 schillings par semaine (6 fr. 25). Mais j'ai le regret de dire que les hommes se dérobent encore trop facilement à cette responsabilité. Un père file en Amérique, et la mère est trop timide pour faire les démarches nécessaires faisant valoir son droit. Pourtant, si imparfait que soit l'arrangement actuel, ce n'est pas d'une importance secondaire de voir accepter le principe que les devoirs du père sont absolus, en dehors du mariage comme dans l'union légitime.

La protection des jeunes filles mineures a fait de grands progrès. Autrefois les enfants d'âge tendre pouvaient être séduites avec impunité. L'âge de la protection a été d'abord fixé à treize ans et maintenant la limite a été portée à l'âge de seize ans. Nous avons des hommes de bonne position dans nos provinces qui subissent actuellement en prison des condamnations plus ou moins longues, pour des délits qui auraient été considérés autrefois comme de simples histoires de galanterie.

Notre beau pays était souillé il y a vingt ans par la tache la plus affreuse qui peut, selon moi, avilir une nation : je parle de la loi sur les maladies contagieuses (1), par laquelle une certaine forme de vice était reconnue officiellement dans nos villes de garnison. Grâce aux efforts persistants de Mme Joséphine Butler, du professeur Stuart et de tant d'autres hommes et femmes zélés, nous avons obtenu la revision de cette loi en 1883 et, l'année dernière, sa suspension dans les Indes également. Aujourd'hui, les hommes comme les femmes sont obligés d'accepter les dangers qui peuvent résulter de leurs actions irrégulières.

Avant l'année 1842, les femmes et les jeunes filles travaillaient dans les mines avec les hommes d'une manière excessive et souvent dégradante. La loi sur les mines de charbon a mis fin à cela, et les lois sur les fabriques limitent le travail des femmes à dix heures par jour, avec une demi-journée de congé le samedi et le dimanche libre tout entier. Ces règlements ont eu des conséquences diverses. Dans les grandes fabriques, où les femmes travaillent avec les hommes, ils ont eu pour résultat la diminution des heures de travail de l'homme également. Dans d'autres occupations, au contraire, les femmes ont été renvoyées pour faire place aux hommes.

---

(1) Système de la police des mœurs.

Toute légalisation partielle est mauvaise. Ce qu'il nous faut aujourd'hui dans notre système industriel est une mesure universelle, fixant à un nombre d'heures le travail quotidien des hommes comme des femmes. Les extrêmes de la fortune et de l'indigence, l'absence de toute égalité réelle dans notre pays, forment en même temps sa honte la plus grande et son péril le plus imminent... Notre vieux système de laisser faire est bien malade, condamné à mort. Quand la nation aura réglé par des lois la grande question du travail, la journée de huit heures donnera du travail aux chômeurs. S'il diminue même les profits exagérés du capitaliste, il augmentera la somme de la richesse nationale créée par une race d'hommes et de femmes plus heureux physiquement et moralement.

Les avantages publics suivants ont été accordés depuis quelques années :

En 1870, les femmes sont électeurs dans les conseils municipaux et depuis l'année dernière dans *County Concils* (Conseils généraux) également. Deux dames furent nommées par deux arrondissements différents de Londres : Miss Jane Cobden et lady Sandhurst, présente à ce Congrès. Lady Sandhurst a vu son élection annulée par un procès, mais aucune réclamation n'a été formulée contre Miss Cobden. Cette dernière conserve donc son siège: et le Conseil a même nommé une dame, Miss Rons, alderman ou échevin. Ni l'une ni l'autre ne peuvent démissionner sous peine d'amende. Telles sont les inconséquences de nos lois.

Les femmes votent aussi pour l'Assistance publique et 76 femmes ont été élues comme *poor law guardians,* ce qui équivaut à Paris à peu près à être administrateur. J'ai eu quelques expériences pratiques dans ces élections, et j'ai remarqué que, dans quelques villes, la proportion des femmes électrices est tellement grande qu'elles auraient à elles seules la faculté de nommer une femme pour les représenter.

Par la loi de 1870, les femmes sont non seulement électeurs, mais aussi éligibles pour les commissions scolaires. Cent femmes sont membres de cette administration. Je sais par mon expérience personnelle combien leurs services sont utiles.

L'éducation a fait des pas rapides. Il y a deux collèges de femmes à Oxford, deux à Cambridge, et ils s'agrandissent continuellement, mais quoique les jeunes filles passent les mêmes examens que leurs frères, elles ne sont pas admises aux honneurs du diplôme. L'Uni-

versité de Londres seule fait à cette règle une exception honorable.

Nous avons une école de médecine pour les femmes, ainsi qu'un hôpital dont tout le personnel est exclusivement féminin, mais un hôpital général seulement a jusqu'à présent ouvert ses portes aux étudiantes. Sous ce rapport, nous sommes en retard sur les autres pays d'Europe, et il est notoire que la plupart de nos femmes médecins ont pris leur diplôme à Paris, à Bruxelles ou à Zurich. Néanmoins les autorités compétentes commencent, en Angleterre, à s'occuper de la question des femmes médecins.

Les femmes débutent maintenant dans les positions suivantes : la loi, la comptabilité, auditeurs, agents de change, libraires, dentistes, correcteurs en typographie, décorateurs en bâtiment, pharmaciens, etc., mais leur entrée dans les carrières nouvelles est lente, et bien des obstacles restent encore à surmonter. Des centaines sont employées à la poste et au télégraphe. Les meilleures organisations de femmes sont la Société de tempérance, qui compte 377 adhérentes (1); la Ligue de dames conservatrices, avec plus de 400,000 membres, et les associations radicales, 33,000 membres.

Ne croyez pas, d'après ces chiffres, que les femmes anglaises sont principalement conservatrices; seulement, je dois avouer que les conservateurs ont plus fait pour s'assurer le concours de leurs femmes que les radicaux.

Le compte rendu que je viens de vous présenter peut vous paraître très favorable. Que demandez-vous de plus, me direz-vous peut-être? Nous demandons tout ce que les hommes réclament comme faisant part de leur juste héritage, c'est-à-dire l'occasion de développer notre individualité autant qu'il nous sera possible, afin de remplir nos devoirs dans la mesure de nos capacités. Aussi longtemps que nous serons privées des avantages que les hommes trouvent nécessaires pour eux-mêmes, nous serons assujetties au caprice du moment.

Depuis vingt-deux ans les femmes anglaises ont réclamé le vote politique. Tout en pétitionnant pour obtenir ce grand tout, elles ont pris les réformes qu'elles ont pu et que j'ai déjà spécifiées, mais maintenant elles demandent davantage, comme en France.

---

(1) Nous croyons que ce chiffre de 377 est une erreur de plume, cela devrait sans doute être 377,000.

(*Note de l'Éditeur.*)

Elles demandent l'égalité dans le divorce. Depuis la loi de 1857, un mari peut divorcer avec sa femme pour l'infidélité de cette dernière. Une femme n'a pas ce privilège, à moins de pouvoir prouver que l'adultère a été accompagné de mauvais traitements ou de désertion. Le temps ne me permet pas de m'étendre sur les conséquences de cette loi inique.

La propriété aussi (cette chose si sacrée) est bien plus sacrée aux yeux du législateur que la personne humaine. Les coups et mauvais traitements exercés par des maris sur leur femme, sont traités avec indulgence. Tout dernièrement un homme s'est avoué coupable d'avoir donné des coups de pied de nature à faire couler le sang. Il ne fut condamné qu'à 25 francs d'amende. Bientôt après deux hommes furent accusés d'avoir endommagé des chaises appartenant à la municipalité, ils furent condamnés à 50 francs chacun. Ainsi, aux yeux du magistrat, une chaise municipale vaut deux femmes anglaises. On peut voir chaque jour dans nos journaux des décisions pareilles. Il y a un vieux proverbe anglais qui dit : « Une femme, un chien et un noyer, plus vous les battez, meilleurs ils sont. »

Ceci indique l'esprit d'autrefois. L'esprit moderne est représenté par les mots suivants : « La vraie mesure des droits d'une femme consiste dans sa capacité pour les recevoir, et non pas dans nos théories artificielles de ce qu'elle doit faire ou de l'usage qu'elle en fera. »

« J'ai tout ce qu'il me faut », me dit une femme heureuse. — Je n'en doute pas, Madame, mais il n'est pas question de vous, il s'agit de l'ouvrière dans la mansarde, de la femme désespérée de l'ivrogne, de la pauvre fille seule pour lutter dans la bataille de la vie. Vous qui avez tout ce qu'il vous faut, tendez la main à celles qui n'ont rien. La devise idéale de la femme moderne devrait être celle-ci : « Faire aux autres ce qu'elle voudrait que les autres fissent pour elle. »

LA LÉGISLATION CIVILE DANOISE

Par Fredrik Bajer, député du Danemark

MESDAMES ET MESSIEURS,

Vous attendez un exposé sur la législation civile danoise quant à la mineure, à l'épouse, à la mère et à la femme commerçante. Pardonnez-moi si vous êtes trompés dans vos espérances ! Permettez-moi, en tout cas, de suivre l'ordre chronologique. Ainsi vous remarquerez *plus facilement la direction* à cet égard, des progrès.

En Danemark, l'agitation moderne pour la cause de la femme a commencé en 1850. Une toute jeune fille, belle, spirituelle l'a inaugurée. *Mathilde Fibiger* n'avait pas encore atteint l'âge de vingt ans, lorsqu'elle écrivit sous forme de douze lettres — un petit roman : « *Clara Raphaël* ». Elle est — pour ainsi dire — la Jeanne d'Arc de la littérature danoise. C'est l'héroïne du grand poète allemand Schiller, — c'est « Die fJungrau von Orléans », qui est son idéal. Ce petit livre « Clara Raphaël » a tellement fait époque, qu'il a été le commencement d'une longue lutte littéraire, lutte à laquelle ont pris part les meilleurs auteurs, hommes et femmes de Danemark, en 1851. J'ai publié un livre sur cette lutte remarquable, où l'on traite, ou on effleure du moins, presque toutes les questions futures de la cause de la femme ; mais mon livre a été publié sept ans après la mort de Mathilde Fibiger. Elle mourut en 1872, agée de 42 ans seulement. Celui ou celle qui marche à la tête des nouvelles idées progressistes, ne remporte pas la victoire, mais tombe. Nous qui survivons, en récoltons les fruits. Mais nous avons toujours la mémoire de notre Jeanne d'Arc danoise !

Les lettres de Clara Raphaël ou la lutte dont elles étaient le point de départ, ont influé aussi sur le parlement danois, j'en suis certain. Peu de mois plus tard nous voyons promulguer une loi qui donne à la mère de famille plus d'autorité. Cependant, ce n'est que le principe de la loi qui marque le progrès. La loi ne s'applique qu'aux mariages où les époux sont de religion différente. En ce cas, l'égalité des époux est proclamée quant au choix de la religion dans laquelle doivent être élevés les enfants.

Quelques années plus tard (1857) une loi proclame la majorité de la femme à l'âge de 25 ans qui est encore celui de la majorité de l'homme, âge qui devrait être abaissé, puisque presque tous les autres États civilisés ont l'âge de 21 ans. Au mois de décembre dernier, *M. Lauridsen, député, et moi, nous avons* saisi la Chambre des Députés de Danemark d'un projet de loi qui stipule que la majorité soit fixée pour les deux sexes à 21 ans, aussi pour les femmes mariées. Car la loi de 1857 n'est applicable qu'aux femmes non mariées.

Il en est de même des stipulations d'une grande loi de la même année en ce qui concerne le droit d'exercer le commerce et l'industrie. L'article qui a trait aux femmes ne s'applique pas aux femmes mariées. Jusqu'ici la femme mariée forme une unité avec son mari. La communauté des biens est la règle générale, s'il n'y a point de contrat de mariage qui y fait des exceptions. La femme non mariée dispose de tout ce qu'elle possède, comme si elle était homme. Mais si elle se marie, c'est le mari qui en dispose. Cependant, j'ai réussi à faire adopter une loi qui fait une exception assez remarquable au principe. Même en cas de communauté de biens, la femme mariée dispose de tout ce qu'elle acquiert par son propre travail. Elle n'a pas besoin de demander à son mari la permission de mettre dans une caisse d'épargne *ou d'en retirer* ce qu'elle a acquis par son propre travail. C'est la loi du 7 mai 1880 qui fait cette exception.

Au cours des dernières sessions parlementaires j'ai saisi la Chambre de projets de loi tendant à élargir les stipulations de la loi de 1880, afin qu'elles soient applicables aussi à ce que possède la femme avant le mariage et à ce qu'elle acquiert pendant celui-ci par héritage, etc. Ces tentatives n'ont pas encore porté des fruits. C'est la grande loi anglaise de 1882 qni est notre idéal à cet égard. Je voudrais qu'elle fût l'idéal de tous les pays dans lesquels cette réforme importante n'est pas encore accomplie. Car, si j'excepte seulement la législation de quelques États de l'Amérique du Nord — et, à la lettre du moins, peut-être le Code russe — je ne connais aucun État où l'égalité des époux, quant à la disposition de leurs biens, soit aussi parfaite que sous le régime du « Married Women's property act », la loi anglaise de 1882. J'ai examiné les législations étrangères avant de saisir le parlement danois de mon projet. Les fruits de mes recherches se trouvent dans le livre que voici, et que j'offre au Congrès.

Je pourrais ajouter beaucoup. Mais je vous ai déjà indiqué le plus essentiel. Un autre traité, arrivé de Danemark maintenant, s'étend sur quelques-uns des points que je viens d'effleurer seulement.

Si vous demandez, Mesdames et Messieurs, quelles sont les espérances des amis de la réforme au Danemark, — je vous répondrai : Nous remporterons la victoire un jour, mais ce jour est encore lointain. Notre Sénat est très conservateur, presque réactionnaire. La Chambre est aussi assez conservatrice losqu'il s'agit de réformer le droit privé, mais elle est opposée au Sénat. En voyant le Sénat rejeter un projet à plusieurs reprises, la Chambre commence à penser : il faut pourtant que cette loi contienne de vrais progrès. Ainsi le Sénat danois rend quelquefois le même service au progrès qu'une écluse à un navire : en arrêtant le progrès, le Sénat fait en même temps monter les flots de l'opinion publique, sur laquelle la Chambre a plus d'influence. Lorsque le navire du progrès est élevé jusqu'à une certaine hauteur, il faut que les portes de l'écluse s'ouvrent et lui donnent libre cours. C'est dans cette espérance que nous travaillons en Danemark à la réforme de la législation civile concernant les droits des femmes.

RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DE VIGILANCE

Présenté par Miss Bear

La Société Nationale de Vigilance a été fondée au mois d'août 1885. Son origine remonte aux travaux douloureux des amis des classes ouvrières qui, depuis bien des années, étaient familiarisés avec les maux soufferts par de pauvres filles ignorantes et même par des enfants, et contre lesquels il n'existait aucune loi préventive.

Quelques-uns de ces travailleurs et quelques représentants d'institutions charitables se formèrent en comité pour la protection des mineurs et, conjointement avec d'autres amis d'Angleterre, ils

adressèrent au Parlement pendant trois années de suite, une demande ayant pour but un changement de loi, afin d'avancer l'âge jusqu'auquel les filles seraient protégées contre les hommes vicieux.

Ignorant la force de l'opinion publique qui apportait ces pétitions, les représentants du peuple les mirent de côté pour discuter ce qu'ils appelaient des affaires plus importantes.

Quand il fut clair que les pétitions étaient inutiles, le Rédacteur de la *Pall Mall Gazette* prit une mesure héroïque (1) et souleva l'indignation non seulement du pays, mais de tout le monde civilisé. Le Parlement abandonna ses « affaires plus importantes » et passa en toute hâte au projet de réforme de la loi criminelle, lequel fut mis en pratique au mois d'août 1885.

Le but de cette société est de veiller à ce que cette loi s'accomplisse en tout point.

RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF, NOVEMBRE 1888.

Progrès général

La Société vient de compléter sa troisième année; et il est à remarquer, qu'en comparaison des années déjà écoulées, la condition sociale, en ce qui concerne le sujet de ce compte rendu, se trouve dans un état d'avancement très considérable. Le public commence visiblement à abandonner les soupçons qui s'attachent toujours à un mouvement agressif pour l'amélioration de la morale, et à reconnaître que cette révolution est non seulement à désirer, mais aussi qu'elle est praticable pour l'avancement de la civilisation.

De plus la Société remplit les conditions de son titre. En parcourant les rapports des sous-comités auxquels ce compte rendu sert d'introduction, on est frappé de la promptitude de décision des membres qui saisissent toutes les occasions possibles, non seulement de s'occuper des cas d'abus moral et d'infortune, mais aussi d'attaquer les lois, les coutumes et les opinions fausses qui retardent le progrès moral de notre pays et des pays voisins.

Ces occasions ne manquent jamais à ceux qui les cherchent, et c'est à la rapidité de ses exécutions que la Société doit sa force et sa réputation. La troisième année, sans être absolument brillante, a fait ses affaires tranquillement, mais d'une manière sûre. Il n'y a

(1) Allusion à la campagne de M. Stead sur les scandales de Londres.

pas eu d'événement à sensation, pour faire frémir le pays en dévoilant la tyrannie et la licence des hommes. Malheureusement ces cas sont si fréquents qu'ils ne font plus beaucoup de bruit.

Le remède ne se trouvera que dans la surveillance minutieuse qui peut être exercée par les Comités et les travailleurs locaux. La tâche de ces Comités est variée. Les uns s'attaquent aux maisons de débauche situées dans leurs quartiers, commencent le « sauvetage » et établissent ou projettent l'établissement d'asiles; ils travaillent avec grande ardeur dans ce sens. En ce qui concerne la tâche bien nécessaire de punir les coupables, il faut obtenir l'intervention du Bureau Central, et cette nécessité a été reconnue par le Comité Exécutif. Il leur faut le droit sans trop de frais, et le succès qu'ils ont obtenu sur ce point suggère maintes réflexions sérieuses au sujet des effets produits dans les autres sections par les dépenses énormes de tout procédé légal.

Formalités légales

Le premier moyen de défense contre le mal est le châtiment. Il arrive constamment au Bureau du Strand des affaires nécessitant des conseils légaux — et très souvent il en résulte des formalités judiciaires. La tâche qu'accomplit le Sous-comité légal, en arrangeant toutes ces choses est inappréciable, et il serait difficile de trouver une Société quelconque ayant des membres plus fidèles et dévoués.

Aldershot

La mesure la plus considérable accomplie cette année est assurément la suppression des maisons de débauche à Aldershot. Avec le concours du nouveau comité de cette ville, à leur requête et à leurs frais, la Société a poursuivi légalement les propriétaires de vingt-deux de ces maisons aux environs du camp. Cette attaque vigoureuse terrifia ceux qui avaient intérêt à supporter ces établissements et ils firent mine de résistance, mais le comité tint ferme. En présence des magistrats, les propriétaires de maisons de débauche s'avouèrent coupables, s'engagèrent à paraître sous caution de L 10, et ordre fut donné de fermer les maisons et de payer les frais. Restaient les filles; il fallait en disposer; cependant il s'offrit une occasion de mener une meilleure vie pour celles

qui voulaient en profiter, et le jour de la clôture, des dames charitables se présentèrent pour recevoir ces infortunées.

Annonces de médicaments secrets

On a aussi poursuivi les annonces de ce genre, et plusieurs condamnations ayant été obtenues, une quantité de papiers ont été détruits. Inutile de parler longuement du mal causé par ce vil et frauduleux commerce. La Société désire attirer l'attention des médecins en général sur ces pratiques, leur démontrer l'importance de réprimer cet abus de leur noble science, et prouver l'utilité d'un Comité de Vigilance à cet égard. En ceci, la loi n'est point assez sévère, et la Société s'occupe en ce moment de présenter aux Chambres un projet de loi pour remédier au mal.

Publications obscènes

La Société a agi encore plus rigoureusement en raison de l'importance croissante de la littérature obscène. Le surcroît d'immoralité causé par les publications obscènes a atteint de si grandes proportions que l'Angleterre, la France et les États-Unis commencent à s'en inquiéter. Il en a été question, très au long, dans le Sénat Français et devant le Parlement Anglais, tandis qu'en Amérique des lois sévères ont été promulguées pour supprimer ces publications. En Allemagne, les autorités chargées de contrôler la presse ont pris leurs mesures pour arrêter la vente des romans français les plus immoraux. Quant à la France, il a suffi jusqu'à présent d'encourager une application plus rigoureuse des lois existantes. De plus on a projeté un Congrès International qui aurait lieu en Suisse.

Music Hall

Le Sous-comité préventif a accepté la tâche peu agréable de visiter les cafés chantants et les théâtres, qui abondent à Londres, et dont le contrôle deviendra l'affaire du Conseil municipal (nouveau County Council). De cette inspection il résulte qu'il n'y a pas d'objection sérieuse à ces amusements ; mais que, cependant à presque toutes les représentations, il y a des chansons et des gestes qui pourraient bien être supprimès sans pour cela diminuer le plaisir de l'auditoire. Cette remarque s'applique également aux représenta-

tions ayant lieu aux diverses Expositions, Irlandaise, Italienne, etc. La Société espère bientôt voir utiliser ses recherches par le Conseil municipal.

Expositions

Dans les établissements de ce genre, un grave danger moral entoure les femmes employées aux boutiques ; elles sont souvent sans expérience et exposées aux tentations que les flâneurs leur offrent avec une persistance qui reste impunie. La surveillance dans ces endroits est insuffisante. A l'exposition Irlandaise une dame charitable établit une tente, dans laquelle ses employées pouvaient se réunir et s'entretenir, et la comtesse d'Aberdeen a fait veiller à leur bien-être d'une façon toute particulière. Enfin la société a entrepris de soumettre ces questions importantes aux directeurs des expositions de Glasgow, de Bruxelles et de Melbourne.

Les foires

Celles-ci sont aussi de belles occasions pour les fournisseurs de vice, qui enjôlent les paysannes et permettent dans leurs établissements des procédés criminels; la société s'occupe de faire distribuer des circulaires sur les méthodes légales propres à supprimer ces abus.

Le Congrès des femmes à Washington

A l'occasion de cette grande réunion de femmes, Mrs Ormiston Chant représenta la Société, et attira l'attention des membres du Congrès tout particulièrement sur l'exportation des enfants Anglais pour les théâtres Américains; sur la protection des jeunes émigrantes et des prosélytes Mormones, et au sujet des gardiennes de prisons.

Gardiennes dans les prisons en Angleterre

Nous avons aussi examiné la question des Gardiennes. Le rapport de la Commission chargée de s'enquérir sur l'état des Bureaux de Police et des tribunaux, démontre la nécessité urgente qu'il y aurait à fournir de meilleurs logements pour les prisonnières, et aussi à avoir des gardiennes. La question ayant été présentée au Parlement, il est probable qu'il y aura bientôt une amélioration sur ce point.

La troupe de l'opéra Russe

L'étendue des opérations de la Société a été récemment prouvée en ce qu'elle entreprit de porter aide à cette troupe. Ayant appris par l'entremise du Rédacteur de la *Pall Mall Gazette*, qu'un grand nombre de jeunes femmes Russes, ne sachant pas un mot d'anglais, se trouvaient (après leur manque de succès) perdues dans l'est de Londres, dans un état de misère complet, et dans un danger moral imminent, le Comité préventif, aidé par le Consulat de Russie, par MM. Cook et fils, et par une souscription publique, se trouva en mesure de renvoyer toute la troupe en Russie, après seulement quelques jours d'attente.

A ces choses très générales nous devons ajouter les soins quotidiens que prodigue le Comité préventif aux jeunes infortunées recueillies par la Société, et qui ont besoin de surveillance jusqu'à ce qu'un moyen se présente de les mettre à même de se réformer.

Cette œuvre peu connue du public et qui ne peut être détaillée ici, est due à des dames dévouées qui s'intéressent à ces filles personnellement et d'une façon toute dévouée.

COMMERCE DES FILLES A L'ÉTRANGER

Le comité pour la suppression du trafic des filles à l'étranger fut formé au printemps de 1886, quelques mois après l'établissement de la Société Nationale de Vigilance, et conjointement avec des membres d'un comité qui, en 1881, avait sauvé d'une dégradation cruelle des jeunes Anglaises enfermées dans des maisons de débauche en Belgique.

Quoique l'œuvre du comité du trafic Belge fût considérable, il est évident que le mal continuerait tant que les criminels seraient animés des mêmes mobiles, et que la même ignorance et la même faiblesse intellectuelle existeraient chez leurs victimes. Les observations de la Société confirmèrent ces vues, et leur expérience de trois ans les a absolument prouvées.

Le premier soin que prit le comité fut d'entrer en correspondance avec des personnes comme il faut, et bien connues dans les villes que des jeunes Anglaises traverseraient le plus souvent en route pour l'étranger. Des cartes furent imprimées, ayant sur une face un avis spécial aux jeunes personnes voyageant seules, et sur l'autre le nom

ou de tendance, ou de les faire entrer dans des cafés chantants ou de les prostituer en aucune façon par des promesses frauduleuses d'emploi, à la suite desquelles les émigrées se trouvent sans moyen de subsister dans un pays étranger.

3. — Que tous les délits ci-dessus nommés et tout attentat contre les mœurs soient classés comme raison d'extradition, sur la demande soit d'un gouvernement, soit d'un autre.

4. — Que comme l'hospitalité ne comprend pas, dans les communautés civilisées, la débauche de la famille, tout Gouvernement doit se réserver le droit de rapatrier les étrangers des deux sexes menant eux-mêmes sur son territoire une vie de débauche ou vivant de la débauche d'autrui.

Médecins femmes dans les syphilicomes

5. — Qu'afin de sauvegarder chez les infortunées les derniers restes de la modestie et pour faire revivre en elles la foi en Dieu, et la confiance dans la race humaine, et pour assurer que les conditions nécessaires à la santé morale accompagnent toujours les conditions nécessaires à l'assainissement du corps, il est esssentiel que les médecins, les gardes-malades et les autres employés des syphilicomes soient du sexe féminin. Et réciproquement qu'au nom de la pudeur féminine, il est nécessaire que, dans les syphilicomes pour hommes, tous les employés soient du sexe masculin.

Surveillantes dans les prisons, etc.

6. — Attendu que c'est au moment de leur plus grande misère que les femmes dégradées ont droit aux services et à la protection de leurs sœurs plus fortunées, qu'il soit résolu que tous les endroits où sont détenues, soit par la police, soit par les autorités des prisons, des femmes ou des jeunes filles accusées ou condamnées, soient sous la surveillance personnelle de femmes, afin d'éviter aux détenues les souffrances qui pourraient résulter soit des dispositions vicieuses, soit de la brutalité, ou (en cas de maladie) de l'incompétence d'employés du sexe masculin.

Le logement des prisonnières

7. — Qu'on inspecte les logements pour femmes et jeunes filles soit accusées, soit condamnées, et qu'on rebâtisse les maisons de détention afin de les rendre conformes aux idées de la civilisation et même de la décence élémentaire dans ce dix-neuvième siècle.



Inspection d'usines

8. — Attendu que les conditions favorables au travail sain et à la sécurité morale des femmes ouvrières sont d'une importance primordiale pour le bien-être de la société en général, il est essentiel que les usines et toutes autres maisons de commerce où travaillent des femmes ou des jeunes filles, soient placées sous la surveillance d'inspectrices officielles.

Recherche de la paternité

9. — Que dans tous pays le père d'enfants illégitimes sera considéré responsable de par la loi, et forcé de subvenir à leur entretien, et qu'il faudrait prendre des mesures internationales quelconques pour empêcher au père de se soustraire à cette responsabilité, en se rendant dans un autre pays.

10. — L'Association Nationale de Vigilance en appelle aux membres du Congrès afin qu'il s'engagent à s'efforcer, non seulement d'obtenir les réformes proposées par ces résolutions, mais aussi d'en assurer le développement et la continuation.

MOUVEMENT ÉCONOMIQUE DES FEMMES EN DANEMARK

Résumé du travail de Mr Marcus Rubin, chef du bureau statistique de Copenhague

Présenté par Mr Bogelot, avocat

Mesdames, Messieurs,

Je suis chargé de vous présenter un mémoire qu'adresse au Congrès M. Marcus Rubin, chef du bureau de la statistique à Copenhague.

Ce rapport, extrêmement étudié, contient surtout un grand nombre de chiffres et de moyennes, qui seront d'une grande utilité pour ceux qui veulent s'occuper de la question si pressante dans tous les pays, du droit pour la femme de pourvoir à ses besoins par le travail.

Le mémoire de M. Rubin étant d'une certaine étendue, et la lecture des tableaux et des nombres pouvant nous entraîner trop loin, je vous demande la permission de ne vous en présenter qu'une simple analyse.

M. Rubin constate tout d'abord qu'en Danemark, et même dans tous les autres pays, de grands et de sérieux efforts sont faits pour améliorer la condition des femmes.

On a (en Danemarck tout au moins) traité cette question avec un certain sérieux, sans violences d'aucune sorte. On est tombé d'accord que si, d'un côté, il est désirable de ne pas enlever la femme aux occupations de l'intérieur, de la maison et de la famille, on ne peut d'autre part enlever à la femme qui désire prendre cette charge et à celle qui y est contrainte, soit parce qu'elle est seule pour se suffire, soit pour toute autre cause, on ne peut, dis-je, enlever systématiquement le droit à des occupations qu'elle est apte à entreprendre et mener à bonne fin.

Il ne faut pas non plus s'arrêter, ajoute M. Rubin, à ce fait qu'en Danemark (et j'ajouterai en France) le résultat de ce mouvement favorable à la femme a été tout d'abord un envahissement de certaines professions, notamment dans l'instruction. Il ne faut pas en conclure qu'il y a là un fait fâcheux qui détourne la femme de sa voie naturelle et de ses occupations dans la famille.

Le droit de la femme à tout travail qu'elle peut accomplir n'en reste pas moins entier.

Par ses fonctions, M. Rubin a été plus qu'un autre à même de se livrer à un curieux travail de statistique sur la condition des femmes en Danemark; travail qui répond victorieusement, selon nous, à l'objection souvent faite que la femme n'a pas à travailler en dehors de la famille, son père ou son mari devant subvenir à ses besoins.

Prenant les statistiques des derniers recensements, M. Rubin nous apprend que sur 584,971 femmes de 20 ans et au-dessus existant dans son pays, il n'y en avait que 339,491 de mariées et que 244,280, soit plus de 45 %, étaient célibataires, veuves ou divorcées. La même statistique pour la ville de Copenhague donne à peu près le même chiffre, soit 44 %.

Voulant encore contrôler ce résultat il prend la femme à 40 ans, limite à peu près extrême pour le mariage. Il constate alors que si le nombre des célibataires descend à 10 %, celui des veuves monte à 36 %, ce qui donne à peu de choses près le même résultat, à 46 %.

Il y a donc les 2 cinquièmes des femmes qui sont privées de l'appui de l'homme pour vivre, il n'est alors que simplement juste de leur accorder les facilités les plus grandes de se créer un débouché pour leur activité.

Actuellement, toujours en Danemark, les femmes ont été admises dans les Universités, elles peuvent exercer la médecine, mais l'accès du barreau et de la chaire dans les temples ou les églises ne leur est point encore concédé. Un certain nombre sont employées dans les administrations, notamment dans les postes et télégraphes, et on parle de leur faciliter ces emplois de plus en plus.

Un grand nombre sont dans l'instruction et peuvent gagner, à Copenhague du moins, jusqu'à 2,220 fr. au maximum. Ces appointements sont un peu inférieurs à ceux donnés aux hommes, dit M. Rubin, parce que les femmes ne peuvent fournir un travail égal à celui d'un homme, soit par suite d'une concurrence plus grande entre institutrices, soit enfin parce que la femme aurait appris des générations précédentes à borner davantage ses besoins et ses exigences.

Nous ne suivrons pas M. Rubin dans l'examen des savants tableaux statistiques où il examine la condition des femmes dans chaque industrie ou corps de métiers. Ceux de nos collègues qui pour leurs travaux particuliers auraient besoin de s'y reporter y trouveront des détails précieux.

Disons cependant que M. Rubin constate avec plaisir à la fin de son travail, que la situation de la femme dans son pays va toujours en s'améliorant, et qu'on cherche à développer encore ce mouvement dont il se félicite au moyen d'écoles, de subventions, d'aides de toutes sortes.

Le Danemark nous donne là un excellent exemple et nous ne pouvons que désirer de le voir suivi dans tous les autres pays.

En lisant le travail de M. Rubin, j'ai été vivement intéressé, il serait désirable qu'il prit place dans les publications des travaux du Congrès, si on entreprend d'en faire quelques-unes, et je regrette de n'avoir pu, à raison du peu de temps dont nous disposons, vous donner que cette trop sèche analyse, heureux cependant si je puis avoir inspiré à nos collègues le désir de lire en entier ce travail, si savant et si complet.

G. Bogelot.

SOCIÉTÉ POUR AVANCER L'ÉLECTION DES FEMMES COMME GARDIENNES DES PAUVRES

Cette Société fut fondée en 1881, dans le but de donner renseignement et appui aux dames qui veulent bien s'offrir comme candidats pour le poste de Gardiennes des Pauvres dans la Grande-Bretagne.

Chaque pays a sa méthode à lui de venir en aide aux besoins de ceux que la fortune a dénués de tout moyen de vivre. En Angleterre il y a pour cela un impôt spécial : un certain nombre de personnes sont réunies et forment une « union » : Chaque « union » a une « maison de travail » et un conseil dont les membres reçoivent le titre de Gardiens des pauvres, et sont élus par la majorité des voix. Ce conseil n'est pas payé, et est responsable pour l'administration des fonds paroissiaux, et pour la réglementation de la Maison de Travail, où le travail est prescrit aux jeunes, et le repos offert aux âgés.

Les raisons ne sont pas difficiles à trouver qui veulent que, parmi les membres de chaque Conseil, il y ait une proportion de femmes, et les quelques dames qui formèrent la Société susdite le firent dans l'intention de faire agréer ces raisons par l'opinion publique. Elles maintinrent que, puisque la misère est toujours plus grande parmi les femmes et les enfants, la voix de la nature demande que les souffrances de ces faibles êtres soient confiées aux soins sympathiques des femmes. Un commencement d'opposition cessa devant le bien positif qu'accomplirent les premières femmes qu'on a élues, et l'avantage de leur concours a été de plus en plus reconnu chaque année.

L'œuvre spéciale qui est généralement assignée aux membres féminins du Conseil, consiste dans l'inspection des infirmeries des appartements destinés aux âgés et infirmes; des écoles et de tout ce qui concerne le département des enfants; de la nourriture, de la cuisine, de l'habillement. Visiter les pauvres chez eux fait en quelque sorte une des occupations régulières d'une dame charitable, cette dame a déjà appris dans la routine de la vie le moyen de se rendre acceptable à ces mêmes pauvres quand la misère les a chassés de leur humble cabane et leur a fermé toutes les portes, excepté la porte nationale de la Maison du Travail, dernier refuge de l'infortune.

Dans les écoles appartenant à ces vastes établissements, la surveillance des femmes est surtout nécessaire, puisque les filles, dans ces écoles, sont élevées de manière à entrer ensuite dans le service des familles ou des magasins; on veut bien fournir ainsi toute facilité de sortir des rangs de l'indigence où le malheur de leurs parents les avait jetées.

La femme, ayant déjà, chez elle, fait un apprentissage dans la direction d'une maison, a acquis par là une expérience qui est naturellement étrangère aux habitudes d'un homme, et cette expérience se trouve être de la plus grande utilité dans la surveillance des gardes-malades et des différents employés de cet énorme train de maison qui n'est pour une femme qu'une répétition sur une grande échelle de l'expérience journalière de sa vie.

Quand on songe à ce qu'a pu être la vie passée de grand nombre de ces femmes qui se trouvent enfin réduites à chercher l'abri de la maison commune, la réflexion nous dit qu'il n'y aurait qu'une voix de femme qui pourrait questionner sans impertinence, qu'une voix de femme qui pourrait toucher, sans y faire encore plus mal, à ces plaies saignantes que le péché a causées. De toutes les voix impérieuses qui demandent la présence de quelques dames dans le service des gardiens des pauvres, il n'y en a pas de plus puissante que celle qui nous dit que de relever et être doux à l'infortuné, de lui faire comprendre sa faute, de lui faciliter la rentrée dans la bonne voie, de l'encourager à s'y maintenir par la pitié et la sympathie, est une œuvre délicate qui ne peut être effectivement faite que par une femme, parceque c'est la femme seule qui peut être la vraie confidente d'une autre.

La Société a travaillé par tous les moyens, par les meetings publics et privés, par la distribution de publications, à soumettre ces considérations à la conscience du pays, et ses efforts ont été récompensés par une augmentation régulière dans la liste des dames qui se trouvent élues. Aujourd'hui il y en a soixante-dix-huit qui siègent comme gardiennes des pauvres dans la Grande-Bretagne, et le Comité de la Société est plein de confiance dans le résultat des prochaines élections qui auront lieu en avril 1890.

Laura M. Cooper,
Secrétaire honoraire de la Société pour avancer l'élection des femmes comme gardiennes des pauvres.

Novembre 89.

9. Queen's Gatel-Place. Londres S, W.

RAPPORT LU PAR Mme C. DE FERRER

Ce discours a été prononcé en réponse à une conférence faite devant le Congrès par M. Beurdeley, avocat et maire du VIIIe arrondissement de Paris, au sujet de certaines modifications à apporter au code civil.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

MESDAMES,

Je vous demanderai toute votre indulgence en même temps que toute votre attention.

Je ne suis point licenciée, moins encore docteur en droit, mais je vous parlerai par expérience : la pratique, dit-on, est plus savante que la théorie.

Je suis sous vos yeux un exemple vivant de toutes les injustes lois qui pèsent sur la femme mariée ; je suis avec de nombreuses femmes, dans cette enceinte, victime des applications abominables du code civil que l'honorable M. Beurdeley a expliquées devant vous dans sa conférence sur : *La femme et le code civil.*

Que M. Beurdeley me permette de lui adresser ici l'hommage reconnaissant des femmes de ce Congrès ; il est si rare qu'un avocat prenne fait et cause pour le *droit des femmes* contre le *droit romain*, que nous devons témoigner à M. Beurdeley l'expression de toute notre gratitude.

Dans sa robe d'avocat il a pu sentir combien nous devions être empêtrées dans nos jupons ; en feuilletant le *Dalloz,* M. Beurdeley s'est indigné pour nous des conséquences du code civil appliqué aux femmes, de l'impuissance dans laquelle se trouve le magistrat pour nous protéger efficacement, et M. Beurdeley s'offre, en sérieux défenseur du *faible,* à nous aider un peu à sortir de pages !

Merci à lui et à tous les hommes qui pensent avec lui que le cas d'*imbécillité* prévu par le droit romain, en ce qui nous concerne, n'est plus applicable aux femmes du XIXe siècle.

Mesdames, notre honorable avocat vient demander pour nous, si je l'ai bien compris : 1° la suppression de l'article 213 du Code civil, « la femme doit obéissance à son mari » ; 2° il demande l'appli-

cation de l'article 1200... au sujet du dommage physique et moral causé à une fille mineure; il demande encore différents autres avantages relatifs à la tutelle, au droit de témoignage, etc., etc.

Mesdames, ne vous paraît-il pas, avec moi, que ces modifications du Code civil ne suffisent pas à vos légitimes *revendications d'héritage?* — J'insisterai sur ce mot et je vous prie de le retenir.

Ne demanderez-vous pas à notre avocat-défenseur de rappeler, en temps utile, à ceux qui seront appelés à la prochaine législature, que la grande Révolution n'a pas été faite exclusivement pour une seule moitié de la nation?

Je vous le demande, Mesdames, pour être témoins, pour être tutrices des enfants des autres, en serons-nous plus honorées? Pour ne plus nous entendre condamnées par l'*article 213* à l'obéissance absolue au mari comme les esclaves du sérail musulman, en serons-nous beaucoup plus fortes?

Non : tous ces tempéraments apportés à la loi actuelle ne feront rien de sérieux pour notre bien, pour notre patrie, pour notre dignité.

Pour saper le mal il faut remonter aux origines. Or, M. Beurdeley nous l'a dit excellemment; tout ce qui est bon dans le Code nous vient de la Révolution, tout ce qui est mauvais nous vient de Bonaparte. Il faut donc, en amies sincères des réformes sociales, que toutes les dispositions du Code Napoléon contraires à l'esprit révolutionnaire soient abrogées, il faut purement et simplement que nous demandions au législateur d'en revenir au premier et sublime article de la *Déclaration des droits de l'homme* d'où découle toute justice.

Puisque les hommes, les législateurs d'aujourd'hui, ont oublié toutes ces traditions grandioses, c'est à nous, les petites-filles des révolutionnaires de 1789 de rappeler à nos frères de 1889 qu'ils nous dérobent une partie de l'*héritage* auquel nous avons le droit le plus incontestable.

Mesdames, cette revendication d'héritage est capitale pour nous, ne laissez pas échapper cette occasion unique du Centenaire et du Congrès des femmes, pour formuler hautement ce *desideratum* suprême à savoir : *que la citoyenne soit l'égale du citoyen.*

Mesdames, que cette revendication ne soit point pour les timides une raison de s'effaroucher : qui peut le plus peut le moins; les femmes qui ont la religion exclusive du sacrifice, de l'obéissance

passive, de l'esclavage, resteront libres, maîtresses de se sacrifier à telle cause qu'elles choisiront, d'obéir aveuglément, d'être les esclaves heureuses de qui il leur plaira; mais les femmes d'un autre tempérament, celles à qui il manque des ailes, celles qui veulent rester en équilibre sur cette terre, que celles-là puissent du moins jouir de tous leurs droits, remplir tous leurs devoirs de citoyennes et recouvrer enfin la part de l'héritage perdu.

Nos grands-pères sont morts pour la liberté, l'égalité, la fraternité de tous les enfants de la Nation, eh bien! vous savez que ces mots sublimes : *liberté*, *égalité, fraternité,* sont autant de paroles mensongères aujourd'hui, en ce qui concerne les femmes et les faibles en général. Cependant, si vous le savez vouloir avec sagesse et persévérance, ces mots peuvent être l'expression de la vérité demain.

Mesdames, et vous particulièrement chères compatriotes françaises, unissons-nous dans un sentiment de solidarité digne des femmes éclairées de ce Congrès, songez à vos enfants, à vos foyers que vous défendrez bien mieux contre tous les revers si vous avez la loi pour vous; si vous êtes l'*associée* de l'homme et non plus sa chose, son jouet ou sa dupe.

Rappelez-vous que c'est l'heure psychologique pour notre revendication d'héritage, qu'il faut vous réveiller enfin, car l'heure de tous les périls vient aussi, songez que la patrie a besoin de citoyennes et non de poupées.

En conséquence, je vous supplie d'émettre le vœu suivant :

« *Le Congrès émet le vœu que la prochaine législature soit saisie dès ses premières séances d'une proposition de loi ayant pour but le retour pur et simple aux principes de 1789; le premier paragraphe de la Déclaration des Droits de l'Homme étant modifié par l'adjonction des deux mots :*

Tous les citoyens ET CITOYENNES *sont égaux devant la loi.* »

C. DE FERRER.

LA FEMME ET LA LÉGISLATION CIVILE EN HOLLANDE

La question n'est pas encore à l'ordre du jour

La question de la femme commence seulement à se poser dans les Pays-Bas. On ne peut pas encore dire qu'elle est à l'ordre du jour. Bien que la femme s'y trouve, de par les lois, dans le même état de minorité constante qu'ailleurs, elle a profité de nos institutions républicaines, de nos mœurs libres et indépendantes. L'esprit de liberté, qui s'est distingué dans une longue et glorieuse histoire, liberté de conscience, liberté nationale, liberté d'action individuelle, a neutralisé à un grand degré l'effet de nos lois, assez semblables à celles des autres nations.

Signes précurseurs

Toutefois les signes précurseurs ne manquent pas, annonçant un nouvel ordre de choses imminent. C'est surtout en économie sociale et en moralité publique qu'on a commencé à s'en occuper.

Pétition Tesselschade

La loi réglant le travail des enfants, qui était en vigueur depuis plusieurs années, a été remplacée tout récemment par une loi « pour restreindre le travail excessif des femmes et jeunes filles dans les fabriques ». Cette loi a rencontré de l'opposition, mais seulement du côté des industriels. La Société Tesselschade, qui cherche à procurer de l'ouvrage aux dames de la classe cultivée, entre autres, a présenté un Mémoire aux Etats-Généraux pour faire ressortir que la loi, dans quelques-uns de ses articles, avec l'intention louable de protéger la femme, ne laisserait pas de l'entraver inutilement dans les moyens de gagner sa vie.

Pétition de femmes, 15,000 signatures

De même, l'Association de femmes néerlandaises pour le relèvement du sens moral, s'est occupée, à plusieurs reprises, de la femme, victime de la police des mœurs.

En septembre 1885, elle adressa aux Etats-Généraux une pétition avec 15,000 signatures de femmes au sujet de la Traite des blanches. Les traités conclus depuis lors par le gouvernement néerlandais avec la Belgique et l'Autriche-Hongrie, et la perspective bien fondée qu'ils seront suivis par d'autres semblables, en peuvent être considérés comme les fruits.

Pétition de la Haye. Abolition de la Police des mœurs

Plusieurs des branches locales ont suivi l'exemple du Comité central en attaquant les ordonnances de police qui relèvent, chez nous, du pouvoir communal. Sur l'initiative du Comité local de La Haye, les femmes de cette ville ont pétitionné en 1887 et 1888, auprès du Conseil communal pour l'abolition de la police des mœurs et on a lieu d'espérer que, sous peu, ce résultat sera obtenu.

La mineure

Avec cela, il reste encore bien des démarches à faire. La fille de 16 ans est responsable de sa personne, et se trouve à la merci de tout homme qui veut la séduire, sans appel, à moins qu'il y ait eu violence ou état d'inconscience. Une promesse de mariage ne donne droit à aucune indemnité. La recherche de la paternité est interdite. La fille-mère est donc sans moyen de revendiquer quoique ce soit, pour elle ni pour son enfant, du participant à sa faute.

L'épouse

Epouse, la femme est tenue de suivre son mari partout où il voudra fixer son domicile. Le bien commun est administré par celui-ci, la femme est incapable de rien faire sans son consentement, tandis que le mari est souverain maître de faire ce que bon lui semble. La loi permet les contrats de mariage et la division de l'avoir, mais ce ne sont que les classes privilégiées qui profitent de cette permission.

La mère

A l'égard des enfants, le consentement du père suffit dans presque tous les cas, tandis que, même quand elle est veuve et tutrice de ses enfants, les mains de la mère sont souvent liées par des restrictions gênantes.

Quand le mariage est heureux, ce pouvoir souverain aux mains du mari se fait peu sentir, mais dans le cas contraire on souhaiterait à la femme de meilleures garanties contre l'injustice.

La femme commerçante, charges d'état, l'industrie

La femme commerçante, même mariée, jouit d'un peu plus de liberté, à titre d'exception. Les charges de postes et télégraphes sont ouvertes également aux hommes et aux femmes. Seulement la femme reste dans les emplois inférieurs, son salaire ne dépasse jamais 1,000 florins de monnaie hollandaise (fr. 2,000) tandis que d'autres salaires montent jusqu'à 1,800 florins. Dans l'industrie elle est toujours moins rétribuée que l'homme, même si la qualité du travail est égale.

La femme célibataire

En somme, la femme mariée ou veuve est dans une assez bonne position. Pourvu qu'elle sache se respecter elle-même, la société et les interprétateurs de la loi non plus ne manquent pas, en général, de déférence à son égard. Quant à la femme non mariée, cette force en réserve, dont un jour l'humanité saura tirer profit, la société néerlandaise n'en est pas encore venue à ce point, et elle y compte peu. Plusieurs de ces célibataires se préparent avec sérieux, sachant que l'heure viendra où la patrie fera appel à leurs services.

Mlle A. de Hogendorp.

La Haye, juin 1889.

DISCOURS DE Mme EVA MAC LAREN

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

La question dont j'ai à vous parler est très triste, très douloureuse, mais je ne puis la laisser de côté, puisqu'elle entre directement dans votre programme. Il s'agit de la protection de la femme.

Je parle du trafic international des jeunes filles, et mon désir est d'éveiller l'intérêt de ce Congrès à ce sujet, de façon qu'un

plus grand nombre de femmes fassent leur possible de toutes les manières pour enrayer le mal. Pour que ce que j'ai à dire soit bien clair pour tous, permettez que je constate qu'en Angleterre, en France, en Belgique, en Allemagne, même partout, il existe des hommes et même des femmes, dont c'est le commerce d'exploiter des jeunes filles innocentes et de les expédier, sous un prétexte quelconque, dans d'autres pays, où elles subissent le sort qu'on leur a fait. Ces mêmes personnes font également trafic des femmes déjà tombées, et les vendent littéralement d'une maison à une autre. Les pauvres créatures ainsi vendues sont véritablement des esclaves et n'ont de liberté d'aucune sorte.

La façon d'opérer est un peu ainsi qu'il suit :

On met une annonce dans un journal anglais, offrant des places comme domestiques, soit à Paris, soit à Bruxelles, à deux ou trois jeunes filles, places soi-disant dans des familles respectables, dans un restaurant ou même comme institutrices. La référence est donnée à quelqu'un habitant Londres, qui se trouve être ou l'agent lui-même ou un confrère. Les jeunes filles ne sont guère instruites et ne parlent pas le français. Elles sont séduites par la promesse de gages élevés, et elles s'embarquent sous la charge d'une soi-disant dame qui s'offre obligeamment à faire faire la traversée.

Quand elles arrivent à leur destination, ces victimes sont directement menées dans quelque maison qui est, par le fait, une prison, et gardées là jusqu'à soumission, pour y être ruinées et enregistrées comme femmes publiques ; ou bien on les loge pendant quelques jours dans une maison quelconque, et lorsqu'elles veulent partir, on leur présente une note exorbitante, en les menaçant de la prison si elles ne la payent pas sur l'heure. Elles sont ainsi peu à peu forcées de se vendre afin de pouvoir payer leurs dettes, mais on s'arrange toujours de façon à empêcher que leurs gages soient suffisants à les rendre libres.

Je me souviens parfaitement du cas d'une jeune Anglaise, détenue dans une maison à Bordeaux pendant trois ans et demi, faisant de constants efforts pour payer ses dettes et n'y arrivant jamais, et qui, pendant ce temps, a été une véritable prisonnière.

Quand une fille a été ainsi détenue dans une maison pendant un certain temps, il arrive souvent qu'elle est achetée par le propriétaire d'une autre maison de tolérance, dans telle autre ville ou pays, ou parfois même par un gérant de ce genre de commerce.

Le plan est fort simple. Le gérant paye la dette due, quelquefois

une certaine somme en sus, et ensuite, de concert avec le propriétaire de la maison, il décide ou il oblige, par menaces, la jeune fille à l'accompagner dans une autre ville. Là, il la vend à un second propriétaire de maison de tolérance, et le prix convenu et payé est mis sur les livres au débit de la malheureuse fille, qui devra s'en acquitter avant d'être libre.

Elle est, de la sorte, emmenée de pays en pays, quelquefois même jusqu'en Amérique ou en Asie. Pour ce genre de commerce les gérants sont bien payés et font un bénéfice net de 250 francs et plus pour chaque « colis », qui est le nom donné à ces pauvres créatures.

On peut s'étonner que ces jeunes filles se soumettent et soient si faciles à duper. La réponse est dans le fait qu'elles sont très crédules et d'une ignorance crasse. Elles sont pauvres et, de plus, sans amis. Elles ont leur vie à gagner et elles se figurent que leurs appointements seront plus élevés à l'étranger que chez elles. On les entortille de paroles mielleuses et tout semble leur sourire. Lorsqu'elles s'aperçoivent qu'elles ont été dupées, elles sont en pays étranger, dont elles ne connaissent pas les lois et elles voient que tout est contre elles. Dans beaucoup de cas, comme il arrive trop souvent, les propriétaires de ces maisons et la police agissent de concert, ce qui fait qu'il est impossible à ces malheureuses de se faire rendre justice ; si, par hasard, elles arrivent à un tribunal quelconque, il ne se trouve personne pour croire à la parole d'une femme tombée. Je n'ai aucun désir de faire briller l'Angleterre aux dépens d'autres pays, au point de vue de la moralité, et j'admets qu'il y a bon nombre d'Anglais qui prennent part à ce genre de trafic. Mais nous avons au moins cet avantage que, n'ayant pas de règlement du vice par l'État, ni de maisons de tolérance protégées, nous sommes, par conséquent, à l'abri du système d'emprisonner les jeunes filles dans ces dites maisons, ainsi qu'on en a l'habitude à l'étranger.

Tout chez nous se passe plus publiquement, et ainsi, pendant que beaucoup de Françaises viennent, ou sont emmenées en Angleterre, aucune preuve ne nous est parvenue qu'elles aient été de cette façon rendues prisonnières.

Or, le système européen de maisons de tolérance, dans lesquelles sont retenues les femmes, se prête facilement aux horreurs de la traite des blanches, que j'ai essayé de décrire et, c'est un fait reconnu, qu'il y a toujours certaines Anglaises, en même temps

que les femmes du pays, retenues prisonnières dans ces maisons à l'étranger. Je n'exagère nullement les maux qui existent.

Ce trafic formidable est parfaitement organisé et a été démontré par quelqu'un qui l'a étudié à fond. Il possède des agents et des courtiers partout, et si les gouvernements permettaient seulement à leurs consuls de faire des rapports là-dessus, on découvrirait de terribles détails.

La question est posée aujourd'hui : Comment pourrait-on empêcher ce commerce ? Il y aurait deux manières d'opérer.

L'une serait d'obtenir un changement des lois, là où le changement serait nécessaire, afin que ce fût un crime reconnu de persuader aux jeunes filles de quitter leur pays, ou d'entrer dans un pays dans un but d'immoralité ; ou si la loi est suffisante par elle-même, d'en garantir l'exécution d'une manière sévère.

L'autre serait de surveiller par des moyens à volonté les gares des chemins de fer et les arrivées de paquebots, afin d'avertir toute jeune fille accompagnée d'une personne à l'air suspect ou de quelqu'un reconnu comme gérant dans ce commerce. Cette dernière méthode peut être plus facilement employée pour contrôler le commerce entre l'Angleterre et les ports de France et autres pays du Nord, et de cette façon on pourrait sauver bien des victimes. Il existe même maintenant une société, dite « la Société des amis des jeunes filles », qui a pris naissance en Suisse, et qui a fait énormément de bien de cette manière. Son organe est le *Journal du bien public*, dont l'adresse est 19, rue du Château, Neuchâtel, et je me permets d'en conseiller à tous l'abonnement et la lecture.

Il y a également la Fédération anglo-continentale pour la suppression de la police des mœurs ; et si on arrivait à bien faire vivre ces deux agences, on pourrait faire beaucoup. Cette dernière doit tenir un congrès à Genève au commencement de septembre, congrès auquel vous êtes tous invités.

Je suis venue à ce Congrès comme représentante de la Société nationale des femmes pour la suppression du règlement du vice par l'État, Société à la tête de laquelle se trouve Mme Joséphine Butler, si bien connue.

Je suis à la fin de ce que j'ai à vous dire sur ce sujet, et je n'ai qu'à vous remercier pour votre bienveillance et vous assurer de notre grand désir de vous recevoir de notre mieux en Angleterre.

LA FEMME DOIT OBÉISSANCE A SON MARI (QUESTIONS SOCIALES)

Rapport de Mme Olivetti Modena

Les femmes de la classe moyenne sont celles qui ont le plus à souffrir de l'état social actuel et celles qui méritent le plus notre intérêt. La femme du peuple égale à l'homme dans la misère a le droit de travailler à côté du mari. Elle peut l'aider pour les besoins de la famille et quelquefois par ses efforts et son intelligence défrayer seule le pauvre ménage.

Dans la classe aisée il n'en est point ainsi, la femme doit se croiser les bras, rester inactive et spectatrice muette dans la bonne ou dans la mauvaise fortune. Il y a mille métiers que nos mœurs permettent d'exercer à la femme du peuple, il n'y en a presque pas dans la classe moyenne. Si la femme jouit d'une fortune personnelle, elle doit se dépouiller de sa dot le jour fatal du contrat qui la livre à l'homme qu'elle connaît à peine peut-être; si elle est millionnaire et le mari sans le sou, si elle est intelligente, si elle a de l'ordre et si lui est un gaspilleur inconscient, c'est à lui et à lui seul que la loi accorde la gestion de la fortune de sa femme, qui doit rester muette spectatrice de l'incapacité ou du désordre de son mari.

Elle doit se taire et baisser la tête devant sa toute-puissance. La loi le veut ainsi et, pour se soustraire à cette fâcheuse situation, il lui faut un conseil de famille et une demande de divorce et autres pénibles démarches, sans parler du scandale, ce qui fait que souvent elle préfère la ruine et le malheur. Si, tombée d'une haute position, elle veut se créer des ressources, tirer parti d'une instruction acquise, le mari a le droit de l'en empêcher. Il lui faut absolument son consentement pour entreprendre quoi que ce soit; elle est mineure, mineure à perpétuité.

Et d'ailleurs quelle carrière embrasser? Quelle carrière nos mœurs baroques lui permettent-elles d'exercer sans rougir? Car la femme, animal de luxe, doit vivre dans l'inertie sous peine de déchoir devant le monde. La carrière médicale et celle des arts lui sont à peine permises par l'opinion. Puis, dans la première, inspire-t-elle assez de confiance aux familles, pour que celles-ci lui confient la vie des êtres qui leur sont chers? Et dans les arts, peut-elle arriver

aux Expositions sans de puissants appuis? D'ailleurs, dans cette carrière si encombrée trouvera-t-elle des ressources pécuniaires si elle en a besoin?

Il ne lui reste qu'à être institutrice, mais quelle dépendance! Les préjugés qui la font regarder comme une incapable s'opposeront toujours à ses succès. La gestion des biens personnels qui, en Russie, est accordée aux femmes n'en permet pas l'aliénation, est le pivot de leur indépendance. Ce bienfait, accordé par la grande Catherine à ses sujettes, est refusé par le Code Napoléon dans tous les pays où il fait loi. A l'époque de la grande Révolution dont nous fêtons aujourd'hui l'anniversaire, les femmes avaient pris une part active au mouvement social, elles s'intéressaient à la chose publique, et si les femmes du peuple, les *tricoteuses* dont l'état encore barbare de l'époque explique la férocité jouaient leur rôle, les femmes de la classe moyenne se mêlèrent aux Girondins, et nous voyons dans le salon Necker commencer le mouvement, et Mme Roland à la tête des Girondins être presque ministre à côté de son mari.

Dans la cruelle réaction qui suivit l'invasion de la France et le pas en arrière que l'humanité fit vers l'ancien régime, tout recula et la génération féminine qui suivit cette date reçut une éducation réactionnaire dont nous relevons à peine. C'est donc aux femmes des classes moyennes à reprendre la réforme des lois qui régissent leurs intérêts pécuniaires, et pour cela il faut nous faire ouvrir toutes les carrières. Pourquoi la femme en puissance ou non de mari ne peut-elle pas être banquier, journaliste, auteur dramatique, aussi bien qu'actrice? On ne les admet que là seulement où leur rôle est indispensable. Banquiers elles ne peuvent pas l'être car les portes de la Bourse leur sont fermées, tandis qu'elles peuvent fréquenter l'hôtel Drouot qui est aussi un marché financier. Étrange anomalie dans une ère de transition. Le mélange des sexes qui est permis dans ce marché, dans les théâtres, dans les casinos des villes d'eaux est défendu ici, parce qu'il est notoire qu'il est plus facile de réformer les lois que les mœurs antiques, baroques, mais hélas acceptées et même voulues par le plus grand nombre. La carrière des lettres est ouverte aux femmes, oui, mais les éditeurs acceptent toujours de préférence les ouvrages d'un homme qui s'est fait un nom dans le journalisme. Le journalisme! Voilà une force vive de l'époque. Parler aux masses, quelle puissance! et parce qu'elle est telle on en refuse l'accès aux femmes. Vous direz qu'elles ont les journaux de modes et des revues hebdomadaires où elles peuvent écrire.

Mais c'est justement ce que je leur reproche. Si elles s'occupaient un peu moins de chiffons et un peu plus de choses sérieuses, elles seraient moins tournées en ridicule par le sexe fort. Voyez-vous des journaux de mode parmi les hommes? et cependant il leur faut aussi se vêtir, mais cela regarde leur tailleur et cela leur suffit. Ils ne s'occupent guère de cela entre eux. Tandis que dans les entretiens des jeunes filles du monde, vous pouvez être sûrs que la question de la toilette fait le fond de leurs discours. On ne veut pas qu'elle soit trop instruite de crainte qu'elle soit pédante, mais la femme qui aura un goût fin, du tact, du savoir-vivre ne sera jamais ennuyeuse alors même qu'elle aura acquis des connaissances; c'est une question d'éducation et cette crainte ne doit pas être une raison pour laisser les femmes en retard sur le progrès du monde. Elle ne doit plus s'occuper exclusivement, comme à Lesbos, de la beauté physique qui dure à peine quinze ou vingt ans. Et après? Avec de telles doctrines, à quarante ans elle n'aura plus qu'à disparaître de la scène du monde, alors que l'homme du même âge s'épanouit dans tout son essor, et commence à peine sa carrière militante dans toutes les branches de l'activité humaine.

Un journaliste prétendait ces jours-ci, dans une feuille fort répandue, que la femme de cinquante ans (poivre et sel) doit disparaître de la scène du monde, parce qu'elle est devenue désagréable à voir quoiqu'elle aussi possède alors une expérience fortifiée par la science de la vie et une raison mûrie. Il est temps que la femme ne soit plus regardée comme une poupée pour l'amusement des hommes. Elle doit partager ses charges pour avoir le droit de jouir de ses avantages. Dans ce siècle d'affranchissement et d'émancipation, nous seules sommes restées en route, étant encore non les compagnes mais les esclaves des hommes, et nous le serons tant que nous serons mineures. Mineures, nous ne devons plus l'être et je déclare qu'avant de demander les droits politiques ce sont les droits sociaux dans l'intérieur de nos maisons, la gestion de nos biens, la responsabilité de nos destinées, de nos carrières, de nos vocations, dont nous seules devons avoir charge, que nous réclamons, nos maris doivent être nos compagnons, nos associés, nos amis, mais pas nos maîtres. Car, lorsque nous aurons des moyens d'existence personnels sans leur demander l'obole quotidienne, ils devront compter avec nous et nous aurons notre indépendance.

OLIVETTI MODONA.

RAPPORT SUR LA SOCIÉTÉ POUR CHOISIR LES FEMMES COMME LES GARDIENS DES PAUVRES

(A Londres et ailleurs)

Par Mrs Stopes

La manière de secourir les pauvres par l'État dans la Grande-Bretagne est bien connue de toute personne ici.

Mais il y a quelques faits que vous ne savez peut-être pas.

Les secours étaient autrefois distribués par un comité composé entièrement d'hommes.

Ainsi il y avait nécessairement quelques erreurs, soit par l'ignorance, soit par indifférence des choses qui appartiennent à la sphère d'action des femmes.

Il y a presque quinze ans, on a pensé bien faire pour l'intérêt de tous en nommant quelques femmes pour examiner les sujets que les femmes peuvent seules comprendre. La Société, pour avancer ce but, m'a envoyée comme déléguée à ce Congrès afin de vous faire part de nos idées.

Les raisons que nous donnons pour désirer avoir quelques femmes pour administrateurs des pauvres, sont :

(1) Nous croyons que les femmes étant plus accoutumées à guider les détails d'un ménage, auraient aussi des idées meilleures pour diriger le budget de la charité.

(2) Plus il y a d'économie, plus on peut faire avec son argent, et moins il faut demander d'argent aux contribuables; il est utile à tous d'avoir l'aide des femmes à ce point de vue.

(3) Parce que les femmes, étant aussi contribuables, ont un intérêt direct dans la distribution de l'argent qu'elles ont fourni en partie. Ces considérations portent sur la question économique, mais sur la question morale, nous pouvons en trouver de plus grande importance :

(4) Parce que le plus grand nombre des pauvres sont des femmes ou des enfants.

(5) Parce que les maux de la pauvreté peuvent être diminués

par de plus grands soins dans la manière d'élever les enfants, et une femme peut mieux comprendre ce qu'on doit faire.

(6) Parce que les jeunes filles qui sont élevées dans les « écoles des pauvres » ont besoin de la surveillance des dames pour leur enseigner les ouvrages domestiques, et la vraie manière de vivre.

(7) Parce que le soin des malades est essentiellement le devoir des femmes, et tant de pauvres sont malades. Aussi l'influence des dames sur les infirmières est très grande.

(8) Parce que les dames sont accoutumées à visiter les pauvres chez eux, et peuvent comprendre mieux leurs nécessités.

(9) Parce que les dames ont plus de loisir, et peuvent donner plus d'attention soigneuse que les hommes.

(10) Parce qu'une femme, avec son cœur tendre, peut bien mieux recevoir la femme perdue, l'enfant désolé, et peut les élever avec une force de sympathie qu'un comité d'hommes seuls ne peut pas posséder.

(11) Il faut, pour le bien-être d'une famille, un bon père et une bonne mère ; ainsi dans la grande famille de l'État : les pauvres, il faut réunir les efforts des hommes et des femmes.

(12) Maintenant nous sommes très contents de vous dire que, pendant quelques années, nous en avions quelquefois une, peut-être quelquefois deux, quelquefois trois dans chaque comité, et que dans ces comités mixtes, il y a un grand progrès dans toutes les questions morales et économiques.

En effet, un homme peut-il décider la quantité de linge nécessaire à l'usage des pauvres femmes et des petits enfants ? ou de la manière de l'employer et de confectionner les vêtements ? Un homme peut-il comprendre les quantités de choses nécessaires pour la cuisine, ou les meilleurs moyens de les employer ? Je crois qne non.

Est-ce qu'un homme peut comprendre les besoins d'une jeune fille, les tentations d'une jeune femme, les douleurs d'une mère ? Il faut la femme pour tout cela. Il y a assez de sujets qui réclament l'attention des hommes dans la maison des pauvres. Mais il nous faut ici, comme ailleurs, le travail de la femme pour la régénération du monde.

ASSISTANCE PUBLIQUE

Rapport présenté par Mme Vincent, membre du Congrès

Mesdames, Messieurs,

La proposition que nous avons l'honneur de vous soumettre est simple et modeste, mais d'une application pratique et d'un grand intérêt social; nous n'avons pas besoin d'en faire ressortir l'utilité réelle et la portée morale.

Malgré ses imperfections, l'Assistance publique est une des institutions qui font le plus d'honneur à notre époque; le principe est excellent, mais il peut être amélioré ; c'est dans ce but que nous vous soumettons les propositions ci-dessous :

Ouvrir aux femmes, sinon une nouvelle carrière, du moins de nouvelles fonctions publiques, qui leur permettent de vivre honorablement et de rester indépendantes, tout en rendant service aux déshérités du sort.

Notre proposition n'est inspirée par aucun esprit de secte et n'a rien d'exclusif. Nous admettons parfaitement que dans l'organisation de l'Assistance certains emplois soient réservés de préférence aux hommes, mais nous soutenons en revanche que pour ces fonctions délicates, qui exigent à la fois du dévouement et du tact, les femmes sont, dans la plupart de ces cas, tout naturellement désignées.

On ne viendra pas, à coup sûr, nous objecter leur incompétence. Depuis longtemps, en France tout comme à l'étranger, les femmes sont admises dans beaucoup d'autres services administratifs réclamant des capacités au moins égales, et des connaisssances plus complètes : les Postes et Télégraphes, les Chemins de fer, la Banque, le Crédit Foncier, le Crédit Lyonnais, la Société Générale. Le service de l'Assistance publique, auquel nous les convions, exige beaucoup moins de connaissanes techniques; il ne réclame que du dévouement.

Or, ce n'est pas vous, Mesdames et Messieurs, qui viendrez contester cette dernière qualité à la femme ; s'il est une vertu qui lui soit propre, c'est bien celle-là, secourir des pauvres femmes, des

vieillards indigents, des enfants malades ou sans famille ; c'est là, sans contredit, notre vrai rôle. Nos adversaires les plus systématiques sont contraints eux-mêmes de l'avouer, ceux qui nous dénient encore toute aptitude, sont obligés de nous reconnaître celle-là. Tant qu'existera dans le monde le grand problème de la misère, le plus beau rôle de la femme sera de relever les blessés sur le champ de bataille de la vie.

Cette fonction n'est pas celle de l'homme, assez d'autres carrières peuvent s'ouvrir à son activité; si consciencieux que soient les enquêteurs, les visiteurs officiels chargés d'aller vérifier l'état réel des familles indigentes, ils ne pourront jamais aussi bien que le feraient des femmes, s'acquitter de leur devoir professionnel. Vous représentez-vous ces enquêteurs si discrets, si bien intentionnés qu'ils soient, je le répète, entrant dans de pauvres mansardes, où végètent les enfants sans pain, les femmes qui pleurent, les nourrices, les filles-mères souvent honteuses de leur situation ? Peuvent-ils avoir autant que l'auraient des femmes, le tact nécessaire et la douceur voulue pour provoquer des confidences, qu'une crainte involontaire et qu'un sentiment de pudeur bien excusable empêchera de leur donner ? Les malheureux ont besoin de consolations et de bonnes paroles au moins autant que de pain. Est-ce l'enquêteur qui pourra les leur donner ? Est-ce à lui d'essuyer les pleurs de l'enfant et de rendre courage à la femme indigente ?

Un récent procès a suffisamment démontré ce qu'il y avait de dangereux et de souverainement déplacé à faire examiner des nourrices et des filles-mères par des hommes ; la morale doit fatalement en souffrir, tout autant que la stricte égalité.

L'inspectrice est ici tout naturellement désignée au lieu de l'inspecteur, de même lorsqu'il s'agit de soigner des femmes et des enfants, la doctoresse peut être, en bien de ces cas, substituée au médecin. Nous ne réclamons certes pas la proscription de personne, nous savons jusqu'où peut aller la science et le dévouement du médecin.

Pour ces raisons, Mesdames et Messieurs, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le projet de résolution suivant :

« 1° Il sera créé un ou plusieurs bureaux, à l'Assistance publique, dirigés par des femmes ;

« 2° Il sera créé dans chaque mairie de Paris, dans les départements, villes et communes qui le comportent, un bureau de bienfaisance dirigé par des femmes ;

« 3° Les emplois de chefs, sous-chefs, enquêteurs, visiteurs, seront mis au concours, un règlement d'administration publique règlera les conditions d'admission ;

« 4° Les emplois d'enquêteurs, visiteurs près des filles-mères, des nourrices, des femmes, mères de familles qui sollicitent des secours, seront remplis exclusivement par des femmes ;

« 5° Il sera adjoint au bureau de bienfaisance des mairies une ou plusieurs doctoresses ;

« 6° Le service médical d'inspection dans les lycées, collèges, écoles de filles, sera fait par des doctoresses ;

« 7° Des femmes feront partie des commissions d'examen aux demandes d'admission dans les hospices, hôpitaux, maisons de retraites pour la vieillesse ;

« 8° La limite d'âge aux fonctions d'inspectrices, visiteuses et enquêteuses est fixée de 35 à 55 ans. »

Écoles

MESDAMES, MESSIEURS,

En vous présentant ce projet de résolution, nous venons vous prier de consacrer par l'autorité de votre vote un principe déjà presque entré dans nos mœurs, une cause à demi-gagnée devant l'opinion.

Ce qui distingue aujourd'hui les nations civilisées des sociétés barbares, c'est que les premières reconnaissent à la femme le droit à l'instruction, d'où naît l'indépendance, tandis que les secondes les condamnent à l'ignorance et à la servilité.

Théoriquement, la femme est reconnue l'égale de l'homme. Nous venons vous demander de faire passer dans la pratique cette vérité qui reste encore aujourd'hui confinée dans le domaine de la théorie.

L'antiquité elle-même avait reconnu le savoir de la femme en couronnant Sapho, Erinne et Corinne, et en faisant des Muses les inspiratrices des poètes.

Qu'elles soient capables de pénétrer les problèmes les plus ardus de la science, c'est ce que démontrent tant de récents exemples, tant d'examens victorieusement passés au baccalauréat, à la licence, au doctorat, aux écoles de droit, de médecine, en France et plus encore à l'étranger, en Amérique, en Russie, en Suisse, en Belgique, en Angleterre.

Sans avoir accès aux grandes écoles, elles excellent dans les arts, la peinture, la sculpture, le dessin; c'est ce que prouvent surabondamment chaque année les médailles conquises, les mentions honorables à toutes les Expositions régionales ou universelles.

Eh bien! ces aptitudes si variées que l'on reconnaît enfin aujourd'hui à la femme, on ne veut pas lui permettre de les cultiver librement. De quelque talent que la nature l'ait douée, ce talent se perdra sans profit pour elle-même et pour la société.

Il faut le reconnaître, quelques-uns de nos établissements scientifiques ouvrent aujourd'hui leurs portes aux femmes et daignent les admettre du moins à faire figure parmi les auditeurs. Le Collège de France est dans ce cas, la Sorbonne elle-même est entrée dans cette voie. Mais ce ne sont là que des exceptions; en règle générale, l'enseignement supérieur est réservé aux hommes; et d'ailleurs à quoi bon suivre un cours, si l'on n'a pas le droit d'obtenir un diplôme? Or, la collation des grades, la délivrance des diplômes est encore aujourd'hui regardée comme une faveur.

Si la carrière de l'enseignement est aujourd'hui ouverte aux femmes, celle de la médecine lui est toujours constestée en fait, celle du barreau lui est fermée même en principe.

De généreux efforts ont été faits dans ces dernières années pour développer les écoles féminines. Les cours récemment ouverts de Fontenay-aux-Roses et de Sèvres ont donné, de l'avis unanime des inspecteurs, des résultats inespérés. Mais ces cours ne s'adressent qu'à un public excessivement restreint. En outre, ils ont un but très spécial et très défini : préparer à l'État des institutrices.

Tout en reconnaissant l'utilité de ce qui a été fait, nous réclamons davantage; nous réclamons l'égalité.

Il est temps de renverser cette barrière qui ferme à la femme l'accès de nos principales écoles; encore une fois, nous ne demandons pour elles ni faveur, ni passe-droit, ni privilège; nous demandons le droit commun, la justice et l'égalité. Nous demandons que dans les lycées, collèges ou écoles de filles, les élèves soient préparées, dès qu'elles ont manifesté des aptitudes spéciales, à entrer dans les grands établissements scientifiques ou autres de l'État.

On nous dira que la fréquentation des grandes écoles peut être dangereuse pour les femmes au point de vue de la morale ; nous ne le croyons pas. Est-ce que les femmes ne sont pas admises au

Collège de France, à la Sorbonne, au Conservatoire? Quel désordre moral en est-il résulté? Et croyez-vous que l'ignorance soit aujourd'hui synonyme de vertu?

En résumé, ouvrir aux femmes toutes les carrières pour lesquelles elles auraient manifesté des aptitudes et du goût, tel est notre but. Pour l'atteindre, il faut de toute nécessité leur faciliter l'accès des cours réservés jusqu'ici aux hommes seuls, en vertu d'un vieil usage qui n'est qu'un préjugé des temps barbares, un dernier legs du moyen âge. Enfin, pour éviter toute injustice, et tout passe-droit en faveur des uns et des autres, les admettre à concourir également dans des conditions identiques.

C'est dans cet esprit, Mesdames et Messieurs, que nous nous permettons de vous soumettre notre projet de résolution suivant :

« Considérant qu'il importe de donner à chaque individualité les moyens de se perfectionner dans toutes les branches, sans distinction de sexe :

« Les femmes françaises seront admises dans toutes les écoles de France, écoles nationales, départementales et communales, dans toutes les diverses facultés des sciences et des lettres;

« Écoles des beaux-arts, des arts décoratifs, de droit, de pharmacie, d'agriculture, horticulture, vétérinaires, forestières, chartes, langues vivantes, orientales, etc.

« Les femmes passeront les mêmes examens et concours que les hommes. »

En conséquence, nous vous prions, Mesdames et Messieurs, d'émettre un vœu en faveur de notre proposition.

LISTE

DES DÉLÉGUÉS & ADHÉRENTS AU CONGRÈS EN FRANCE (1)

Mme d'ABBADIE (Charles).
Mlle d'ABBADIE D'ARRAST.
Mlle ADRIEN.
Mr AFANASSIER (G.).
Mr AYUTI MARIO.
Mme ALQUIER-BOUFFARD.
Mr d'ANGLEMONT (Arthur).
Mme Ve ANDRÉ (Marguerite).
Mlle APPIA (Louise).
Mme ARON.
Mme ASTRUC.
Mme AUDEOUD.
Mr AZRUNI.
Mme BAGNE (Amélie).
Mme BAGUENAULT DE VIÉVILLE.
Mme BARCLAY.
Mme BARA.
Mr et Mme BARREZ (Charles).
Mr BARIGNY (L.-I.).
Mme Ve BARTHÉLEMY.
Mme BARTKOWSKA.
Mlle BASSET (Amélie).
Mme BARNARD.
Mme BAUBRY-VAILLANT.
Mme BEER (Jules).
Mlle BENOIT, docteur en médecine.
Mme BÉQUET.
Mr le pasteur BERSIER.
Mme BERSIER.
Mr et Mme BERTAUX (Léon).
Mme BERTOIN.
Mme BERRY (Eulalie).
Mr BEURDELEY, maire du VIIIe arrt de Paris, avocat.
Mme BENDA.
Mlle BEUTZ.
Mme BESSON-FONTAINE.
Mme BIGARRÉ.
Mme BIGOT DU MAINE.
Mme BILTON (Susie).
Mr BLACKWELL.
Mme BLOCH.
Mr BLOCH.
Mme Isabelle BOGELOT.
Mr BOGELOT, avocat.
Mlle BOISSONNAT.
Mme BOHRMANN (Bernard).

(1) Le Comité de publication a pu oublier ou mal orthographier quelques noms ; il s'en excuse près des personnes que cet oubli pourrait atteindre. S'il y a des erreurs, elles sont involontaires.

Mme de Bonnehée (Marc).
Mme Bonté.
Mr Borel.
Mme Boriec (Eugénie).
Mme Bourdon Delaunay.
Mme Boutzouveno.
Mme Bridier.
Mlle de Broen.
Mme Brodbeck.
Mme Bruel (Eugène).
Mme Bruneaux.
Mme Brunschwig (Lucie).
Mme Buchet.
Mr Bussière (de) (Edmond).
Mme Cahen (Coralie).
Mlle Cairol.
Mme Caradec.
Mme Caraven-Cachen.
Mme Castagnary.
Mlle Chassevant.
Mr Chatelain-Perret.
Mme Chéradame.
Mme Chevallier.
Mme Chervet.
Mme Chevillon.
Mme Cistruc.
Mlle Collin.
Mme Conta, docteur en médecine.
Mr Couve (Benjamin), pasteur.
Mlle Coppinger.
Mme Ve Coote.
Mme Cottier (Maurice).
Mme Coulon.
Mr et Mme Coumes.
Mme Courty.
Mme Cruchon-Charbonnel.
Mme Cros (Édouard).
Me Ve Cuchet.
Mlle Dabe.
Mme Dalencourt.
Mr Dalsace (Gustave).
Mme Ve Daloz Delacoste.
Mme Dallet (Hippolyte), née Moret.
Mme David (Louise].
Mme Decressain.
Mme Decoppet.
Mr Defert, maire du VIe arrt, à Paris.
Mme Déjerine Klumpké, docteur en médecine.
Mme Delaporte (Marie).
Mr Delabarre.
Mlle Deport.
Mme Depret (Camille).
Mlle Derchy.
Mme Deroisin.
Mme Desmarest.
Mme Dessoudeix.
Mlle Destigny.
Mr Destrem (Hippolyte).
Mme Dews.
Diaconnesses de Reuilly.
Mlle Didiez.
Mme Dijeon (Marie).
Mme Dollfus.
Mme Dollfus (Adrien).
Mme Ve Dollfus (Frédéric).
Mme Dollfus de Kattendyke.
Mr Donnat (Léon), conseiller municipal.
Douglas Hogg, docteur.
Mme Dorlin.
Mr Doyen.
Mme Doyen, née Wachter.
Mr Dujaud.
Mlle Dumas. Œuvre des prisons.
Mme Duperré de l'Isle.

Mme Dupuis (Vincent).
Mr Dupuy.
Mme Durand de Fontusagne.
Mlle Dutilleul.
Mme Ve Dutilleul.
Mlle Duval (Charlotte).
Mlle Edwards (Blanche), docteur en médecine.
Mme Einhorn.
Mr Eschenauer.
Mr d'Etcheverry.
Mme Fabre (Camille).
Mme Faure (Fernand).
Mlle Favargé.
Mlle Félix.
Mme de Férer.
Mme Fernhaber.
Mme Fisch (Georges).
Mme Fisch (Auguste).
Mme Filloneau-Yappe.
Mlle Flacellières (Berthe).
Mr Flandrin (Alfred).
Mme Fontanes (Pauline).
Mme Fould.
Mr Frank.
Mlle Galimard.
Mme Gardner.
Mme Gariel.
Mr de Gasté, sénateur.
Mr Gérard P.
Mlle Géranta.
Mme Glaize (Auguste).
Mme Godin (André), née Moret.
Mme Goguel.
Mr Gorodicze, docteur.
Mme Gouverneur (Léopold).
Mr Goyard, docteur.
Mme la comtesse Grabowski.
Mme Green.
Mme Griess-Traut.
Mr Grosdemanze.
Mme Grosclaude.
Mme Guépin.
Guénot, docteur.
Mme Guyot Yves.
Mlle Guyot (Marie).
Mme Hadamard.
Mr Halphen (Joseph).
Mme Hamelle.
Mme Hartog.
Mme Helbronner-Alcan.
Mr Helbronner.
Mme Henry (Marguerite).
Mme Héreau.
Herbet (Félix).
Mr Hersant (Julien).
Mlle Heutte (Louise).
Hollard (Roger), pasteur.
Mme Horn (Emma).
Mme Hottinguer.
Mme Horn (Elvire).
Mme Houssay.
Mme Hubert.
Mme Huilard.
Mr Huret (Jules), journaliste.
Mlle Hutter.
Mme Jack.
Mme Janet (Sophie).
Mme Jaul (Octavie).
Mme Javal (Léopold).
Mlle Joffrès.
Mme Johnson (Natalie).
Mr Jordano.
Mme Juglar.
Mme Juillet-Saint-Lager.
Mme Juilly.
Mr Kahn (Arthur).
Mlle Ker.
Mme Kergomard.
Mme Klerck.

Mme KOCHELIN-SCHWARTZ.
LAFORGUE, pasteur.
Mr LAJOYE (Raoul).
Mme LALOT (Pauline).
Mr LAMY (Ernest).
Mm LANDOLT.
Mme LARRIEU (Henriette).
Mme LARSONNEAU.
Mme Ve LAURENT.
Mme LAURENT (Marie).
Mme Ve LAUSSEDAT (Louis).
Mme LE BOUVIER.
Mme LEBOURIE.
Mlle LECLERC.
Mlle LECŒUR.
Mr LE GRAND.
Mme LE GRAND-PRIESTLEY.
Mlle LÉGER-MÉSANGE.
Mr LEJOINDRE (Gustave).
Mme LÉONARDA.
Mlle LENTZ (Émilie).
Mr LÉVY.
Mme LÉVY (Justine).
Mme LÉVY (Marie).
Mme LÉVI.
Mr LÉVY (Joseph).
Mme LEYMARIE.
Mlle DE LIGNAC.
Mme LOCHARD.
Mme LOISEAU (Paul).
Mme LOIZEAU D'ENTRAIGUES.
Mme LORÉ.
Mme LORRIAUX.
Mme LORGALET.
Mlle LUNEAU (Eugénie.)
Mme LUQUIN.
Mlle LYON.
Mme LYON SALVADOR.
Mlle MAC-DOWALL.
Mr MACÉ (Jean), sénateur.
Mr MAGNET père.
Mme MALLET (Charles).
Mme MALLET (Arthur).
Mme MALLET (Henri).
Mme MALLET (Édouard).
Mme MANNHEIM (Émilie).
Mr MANSAIS, conseiller référendaire au Sceau de France.
Mme DE MARBOUTI.
Mme MARJOLIN-SCHEFFER.
Mme Ve MARÉCHAL.
Mme MARTIN (Maria).
Mlle MARTIN (Jenny).
Mr DE MARSAC.
Mme MAYET.
Mme MAZELINE (Jehanne).
Mme MESNARD, docteur en médecine.
Mme MEYER (Maxime).
Mlle MICHELIN.
Mme DE MILAN.
Mme MITTCHELL.
Mme MIGNARD.
Mme MITTLER.
Mme MONTAUT.
Mr MONTAUT, député.
Mr MORIN (Gaston).
Mme DE MORSIER (Émilie).
Mlle MONOD (Sarah).
Mme MOULTON.
Mme MONOD (Horace).
MULLER-BEAUVAL.
Mme MURAT (Charles).
Mr MURET (Maurice).
Mme NACHON.
Mme NALLET-POUSSIN.
Mme NAPIAS (Henri).
Mme NAVILLE (Élise).
Mme NAVILLE (Hélène).

Mr NAVILLE (P.), directeur de la Banque Ottomane.
Mlle NEU.
Mme la comtesse DE NOAILLES.
NICOLAS, docteur.
Mme NOBLE-PIGEAUD.
Mme NULLOT.
Mme NUSSE.
Mlle OBREEN.
Mlle D'OCHENDO.
Mr OSIRIS (Daniel).
Mme OTTO (Jeanne).
PASSY (Frédéric), député.
Mme la baronne DE PAGES.
Mme POGNON (Raymond).
Mme PALLIER.
Mme PAQUET.
Mlle PARENT.
Mme PARENTEAU.
Mr PARQUET.
Mlle PELLINI.
Mme PELLÉ, institutrice.
Mme PERRAT (Auguste).
Mme PÉRISSÉ.
PERNOLLET (Arthur).
Mme PICARD (Isabelle).
Mme PILU (Mathilde).
Mme PIGEON.
Mlle PINGEON.
Mme PIÉTON.
Mme POCHET DE TINAN.
Mme la duchesse DE POMAR.
POIRRIER, sénateur.
Mr POUPIN.
Mme POURTALÈS.
Mr PONTIER André.
Mme DE PRESSENSÉ (Élise).
Mme PRÉVOST.
Mme PRIOU.
Mr PUAUX Frank, pasteur.
Mme PUAUX.
Mr et Mme PUAUX (Adolphe).
Mme QUÉROY (Henriette).
Mlle QUÉROY (Lucile).
Mme QUÉNIAUX.
Mme RAFFALOWICH (Marie).
Mlle RAFFALOWICH (Sophie).
Mme RAUBER.
Mme RAVIZZA Al.
Mr RAYROUX Ernest, directeur des asiles de la Force.
Mme Ve REDDON DE LA GRANDIÈRE.
Mr READ (Charles).
Mme RÉAL DEL SARTE.
Mme ROLLIN.
Mr RENAUD.
Mr DE RHODEN.
Mr RICHER (Léon).
RICHET (Charles), docteur.
Mme RIQUIER (Édile).
Mme RIQUETTI.
Mme Ve RISLER, née KOECHLIN.
Mlle RITCHIE.
Mr ROBERT (Charles).
Mme ROGER DE NESLES.
Mme ROBERT, née Richefer.
Mme ROBIN (Esther).
Mme ROSEAU (Léonie).
Mme la baronne James DE ROTHSCHILD.
Mme la baronne DE ROTHSCHILD (Edmond).
Mme ROUGIER.
Mlle ROUGIER.
Mme RUEFFE.
Mme SACHER-MASOCH.
Mme SALLES-WAGNER.
Mme SALEMPFELS.
Mme SANGOUARD.

Mme SAVOYE, Dr en médecine.
Mlle SARGEANT.
Mme SEIGNOBOS.
Mme DE SÉMENAR.
Mr SCHUHL (Moïse).
Mme SCHÉRER (Pauline).
Mr le baron DE SCHICKLER.
Mme SCHLUMBERGER.
Mr SHOEN (Frédéric).
Mme SIEGFRIED (Jules).
SOLLIER (Alice), docteur.
SOLIVIONNETTI.
Mr SOULIER (Eugène).
Mme SOUZA QUEYROZ.
Mr DE STEINGARD.
Mr STEINER-DOLLFUS.
Mme STEWARD.
Mme SUCHARD DE PRESSENSÉ.
Mme VANTUIS.
Mme DE VAURÉAL.
Mlle VERNET.
Mme VERNE (Charles).
Mr et Mme DE VERNEUIL (Christian).
Mme la comtesse DE VERNEUIL.
Mr VERRELLE.
Mme la générale VIÈLE.
Mme VIGNÉ.
Mme VIEUX (Adrienne).
Mme Ve VIGLIA.
Mme WATTY.
Mme WEIL.
Mme WEILL-KAHN.
Mr WERFKUM.
Mme WEISGERBER.
Mr WERTHEIMER.
Mr WEYL.
Mme WICKHAM GEORGES.
Mr WICKELLE.
Mlle WILD (Hortense).
Mlle WHITÉ.
Mme WITEAU (Isabelle).
Mlle WURTFSBERG.
ZADOC-KAHN, grand rabbin.
Mme ZICLINSKA.
Mme ZALEWSKA.
Mlle ZALEWSKA (Anna).

LISTE

DES DÉLÉGUÉS ET ADHÉRENTS ÉTRANGERS

Angleterre

M. Jacob Bright, membre du Parlement.

Mrs Jacob Bright.

M. William Woodall, membre du Parlement.

M. Walter Mac Laren, membre du Parlement.

Mrs Éva Mac Laren.

M. James Stansfeld, membre du Parlement.

M. James Stuart, membre du Parlement.

Miss Élisabeth Blackwell, docteur en médecine.

Miss Annie Barnard.

Miss Lucie Belton.

Mrs Ada Dewis, fondatrice des « British and American Mission homes in Paris ».

Lady Sandhurst.

Miss Florence Balgarnie, secrétaire de l'Association nationale des dames anglaises.

Mrs Margaret Mary Ashton Dilke.

Mrs Émilie Ashurst Venturi.

M. Joseph Lévy, *Personal rights Journal*.

M. Stead, directeur de la *Pall Mall Gazette*.

Mrs Rachel Alexander.

Miss Laura Ensor, pour les « Trades Union » des femmes.

Mrs H.-B. Temple, directrice du *Woman's Penny Paper*.

Mrs Sheldon Amos, déléguée de la Fédération, fondée par Joséphine Butler.

Mrs Parlieu, directrice du « Christian million ».

Mrs Agnès Sarkcom Jacobs.

Mrs Frank Morrisson.

Mrs Ross Adélaïde.

Mrs S. W. Brown.

Miss Morley, déléguée de l'Association des jeunes femmes chrétiennes.

Honorable Emily Kinnaird, déléguée de l'Association des jeunes femmes chrétiennes.

Miss Mangan, déléguée de l'Association des femmes anglaises pour la paix.

Mrs Julia Mitchell, docteur en médecine.

Révérend J. Verschoyle.

M. Coote, de l'Association nationale de vigilance pour la liberté individuelle.

Mrs Henry Lee.

M. Pellat Rickmann.

Mrs Paynter, déléguée de la Sociéte de Tempérance de l'Église d'Angleterre.

Miss Mary Alexander.

Mrs Barclay Leyton.

Miss Octavie Verner.

Mrs Muller.

Mrs William Barrowes Lewis, déléguée de la Société de réforme pour l'alimentation, de la Société protectrice des animaux, et de la Société contre la vivisection.

Honorable Maude Stanley, déléguée du « Soho Club » pour les ouvrières.

Miss Beale, de Cheltenham College.

Mrs Stopes, déléguée de l'Association pour la réforme du vêtement, et de l'Association pour accorder aux femmes le droit d'appliquer la loi sur les pauvres.

Mrs Joséphine Butler.

M. Hodgson Pratt, fondateur des Associations anglaises pour l'arbitrage et la paix.

Écosse

Miss Tanner, de l'Association libérale des femmes de Bristol.

Miss Louisa Stevenson.

Miss Émilie Sturge, membre du Conseil d'instruction publique de Bristol.

Mrs Helena Sturge, membre du Comité de l'Association libérale des femmes de Bristol.

Mrs Stopes, Rapport sur l'éducation en Écosse.

Irlande

Miss Letitia Alice Walkington.

Inde

M. D. Narodji, candidat à la députation pour l'Inde.

Miss E. Sharpe Youngs.

Amérique

Mrs Frances E. Willard, présidente du Conseil national des femmes des États-Unis.

Miss May Wright Sewal, déléguée du Conseil national des femmes des États-Unis et du Conseil international.

Mrs Pearsall Smith, déléguée de la Société de tempérance des femmes chrétiennes.

Mrs Jospéhine Nicholls (*idem*).

Miss Barnay (*idem*).

Miss Greenwood (*idem*).

Mrs Green.

Mrs Lillie Devereux Blake.

Mrs Belva Lockwood, avocat à Washington (États-Unis), déléguée de plusieurs Sociétés dont elle est présidente.

La Révérende Amanda DAYO, d'Amérique, déléguée de différentes œuvres.

Mrs Clara BEWICK COLBY, directrice du *Woman's Tribune*.

Mrs Lucy STONE, du *Woman's Journal*.

Rédaction du *Woman's Chronicle*.

Rédaction du *World's Advanced Thought*.

Belgique

M. Jules PAGNY, secrétaire de la Société pour le relèvement de la moralité publique.

M. Henri FISCK, échevin de l'instruction publique.

Mlle POPLIN, docteur en droit.

Mlle GATTI DE GAMOND, directrice d'école moyenne.

M. le pasteur NICOLLET.

M. Émile DE LAVELAYE, économiste.

Hollande

Mr le colonel van ZUYLEN.

Mme la douairière H. ENGELBERTS.

Mme la douairière KLERCK, née DE HOGENDORP.

Mme DE BORCH KEMPER.

Mr HYMANS VAN WADENUYEN.

Mlle DE HOGENDORP.

Norwège

Mme Anna BUGGE WICKSELL.

Suède

Mme Anna HIERTA RETZIUS, déléguée de plusieurs Sociétés.

Mme Ellen FRIÈS, docteur ès lettres.

Mr E. DE RAMOAN.

L'UNION FRÉDÉRICA BREMER.

Finlande

Mlle Alli TRYGG.

Danemark

Mr Frederik BAJER, député.

Mme Julie LEMBCKE, née WILSTER.

Mlle Kristine FREDERIKSEN, présidente de la Société du Droit des femmes de Danemark.

Mme MAGNUSSON, déléguée des écoles supérieures de filles en Finlande.

Mr Paul SVEJSTRUP, secrétaire de protocole au Parlement Danois.

Mlle OLSEN, maîtresse d'école à Copenhague.

Russie

La princesse OUROUSOW.

Mme Sophie WERTZINSKY.

Mme BARTENEFF, rédactrice au *Novosti*.

Mme KOVALEWSKY, mathématicienne.

Mme N. SCHWEDOFF.

M. Alexandre BORSENCO, avocat à la cour d'appel de Moscou.

Mme Élise BARANIUS.

Mlle KACHPEROW.

Mme TKATCHEFF, docteur en médecine.

Mme KANTSCHALSKA.

Mme ALTCHEVSKY.

Mme STARODONBTZEFF.

Mme HOLSTEIN.

Pologne

Mme CHELIGA LŒWY.

Mlle DWERVICKA.

Mme la comtesse BATOWSKA.

Mlle WOLSKA.

Roumanie

Mr Alexandre MARGHILOMAN, ancien ministre des Travaux publics.

Suisse

Mlle Marie SANDOZ, de l'Association des amis de la jeune fille.

Mme DUPLAN (*idem*).

Mme Anna DE PERROT (*idem*).

Mme HUMBERT, directrice du journal *La Lecture*.

Mme Rosalie WIZ BAUMANN, présidente du Franenband à Saint-Gall.

Mme AUDEOUD MONOD, de la Fédération fondée par Joséphine BUTLER.

Mme la doctoresse FARNER, de Zurich, présidente de l'asile de secours de convalescence pour les femmes de la bourgeoisie.

Mme DE GINGINS, de la Fédération fondée par Joséphine BUTLER.

Mme Blanche DE WATTEVILLE (*idem*).

Mme Naville TODD (*idem*).

M. Ivan STROHL BURCKHARD. de Bâle.

Mme E. RIECKEL ROCHAT, Œuvre des logements.

Mlle Amélie HUMBERT, directrice du journal *le Bien public*.

Mme Agénor BOISSIER.

Mlle Blanche CLAPARÈDE.

Mr René CLAPARÈDE.

Autriche

Mlle Sophie POPPER.

Mme Bertha WEYDA, de l'Association pour l'instruction féminine.

Mme la baronne Joséphine KNORR.

Mme GLASSNER.

Mme CORRION DERAY.

M. Émile HORNUNG.

Allemagne

Mme LINA MORGENSTERN, présidente de l'Association pour le sauvetage des filles pauvres et mineures.

Mme FISCHER LETTÉ, déléguée de la Société pour la Paix.

Mme BENDA.

Italie

Mme la comtesse PALLAVICINI.

M. Gav Giuseppe BARINI, chef de section au Ministère de l'intérieur, à Rome.

M. Aurelio SAFFI, député.

Mme Aurelio SAFFI.

Mme la marquise DEL BUFFALO DELLA VALLE.

Mme Marie Espérance DE SCHWARTZ (Espis Mélina).

Mme ZAMPINI SALAZARO.

M. Ernest NATHAN, député.

Mme JORDANO.

Le marquis ALFIERI.

Mme Paolina SCHIFF.

M. MONETA, directeur du *Secolo*.

Mme Olivetti MODONA, journaliste.

M. Giuseppe BARINI, rédacteur de la *Revista de disciplinecarcerarie*, à Rome.

Espagne

Mme Patrocinio DE BIEDNA, correspondante de la *Epoca*.

Mr le professeur TORRÈS CAMPOS.

Mme CONCEPTIONE ARENAL.

Grèce

Mme CALLERÖE PARREN, directrice du *Journal des femmes*, à Athènes.

Mr PARREN.

Mme SYNGROS.

Brésil

M. le baron D'ALBUQUERQUE, ancien député.

Mme VIGNAL.

NOTA. Cette liste, déjà très étendue, pourrait l'être encore davantage si nous y ajoutions les noms de toutes celles et ceux qui nous ont écrit ou envoyé leurs cartes, mais il fallait se borner aux adhérents actifs. Nous n'en sommes pas moins reconnaissants à tous nos amis, quels qu'ils soient.

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES ET DES NOMS D'AUTEURS

A

B

C

D

E

F

G

H

N

O

P

R

S

T

V

W

Le Mans, — Typographie Edmond Monnoyer.

LES ANNALES ÉCONOMIQUES

6e Année — Tome XI

La Revue paraît le 5 et le 20 de chaque mois.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

Paris : Un an, 20 fr.; Départements : Un an, 22 fr.; Étranger : Un an, 24 fr.

Prix du numéro, 1 fr. 50

Les Abonnements partent du 5 de chaque mois.

On s'abonne sans frais dans tous les Bureaux de poste de France et de l'Union postale.

Ce Recueil est honoré de Souscriptions des Ministères du Commerce et de l'Industrie, de l'Agriculture, de la Marine et des Colonies, du Conseil municipal de Paris, des Grandes Administrations de l'État et des Principales Écoles de commerce de France et de l'Étranger; il figure également dans les Grandes Bibliothèques et dans les Cercles.

Armand MASSIP, *Directeur-Gérant;*
Émile BERR, membre de la Société d'économie politique, *Rédacteur en chef;*
Louis MAGNÉ, *Secrétaire de la Rédaction.*

COMITÉ DE RÉDACTION :

MM.

BARBE, député; BARBEY, ✻, sénateur; Léon BOURGEOIS, ✻, BURDEAU, ✻, députés; E. CHABRIER, O ✻, administrateur de la Compagnie générale transatlantique; G. COMPAYRÉ, ✻; Paul DESCHANEL, ✻, député; Léon DONNAT, O ✻, membre du Conseil municipal de Paris; Eugène ÉTIENNE, Félix FAURE, ✻, députés; Fernand FAURE; FOURNIER de FLAIX, publiciste; GERVILLE-RÉACHE, député; ISAAC, sénateur; JAMAIS, député; JAURÈS; JOURDAN, ✻, directeur de l'École des Hautes Études commerciales; de LANESSAN et A. PRADON, députés; Arthur RAFFALOVICH, publiciste; Jules RUEFF, armateur; SABATIER; Yves GUYOT, député; E. LEVASSEUR, membre de l'Institut.

CORRESPONDANTS ÉTRANGERS :

MM.

V. MATAJA, professeur à l'Université de Vienne (Autriche); Van HOUTEN, membre de la deuxième Chambre des États généraux de La Haye; J. WEILLER, ingénieur aux charbonnages de Mariemont et Bascoup (Belgique).

Les **Annales Économiques** contiennent :
Des études inédites émanant des écrivains les plus autorisés, sur toutes les questions d'économie politique et sociale;
Une analyse et un commentaire des principaux articles de revues, de journaux et de documents officiels ayant trait à l'économie politique;
Une revue générale de tous les faits économiques de la France et de l'Étranger;
Une chronique du mouvement financier : Budgets, Banques d'État, Établissements de crédit, Émissions, Chemins de fer, Affaires industrielles;
Une revue des Livres, des Congrès, des Sociétés et des Conférences.

Les **Annales Économiques** paraissent en livraisons de 100 pages; elles forment donc un volume de 1.200 pages, chaque semestre.

Grâce au prix très modique de l'abonnement, elles constituent le plus avantageux des ouvrages de vulgarisation économique qui ait été créé jusqu'ici.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION :

Place de l'École-de-Médecine, 4, rue Antoine-Dubois, PARIS.

Le Mans. — Typographie Ed. Monnoyer.


3 2044 014 661 748


WIDENER
BOOK DUE
CANCELLED
MAR 2 1988

